Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

22

LES LIEUX DE L'ARGUMENTATION
HISTOIRE DU SYLLOGISME TOPIQUE D'ARISTOTE À LEIBNIZ

Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

Sous la direction de
Olga Weijers
Huygens Instituut
KNAW – La Haye

Louis Holtz
Institut de Recherche et d'Histoire des Textes
CNRS – Paris

Studia Artistarum

Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

22

Les lieux de l'argumentation
Histoire du syllogisme topique d'Aristote à Leibniz

édité par

Joël Biard et Fosca Mariani Zini

BREPOLS

© 2009 BREPOLS PUBLISHERS nv, Turnhout
All rights reserved. No part of this publication may be reproduced,
stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means,
electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise,
without the prior permission of the publisher.

D/2010/0095/29
ISBN 978-2-503-52961-5
Printed in Belgium

Sommaire

Joël BIARD et Fosca MARIANI ZINI : Avant-propos 7

Michel CRUBELLIER : Y a-t-il un « syllogisme topique » chez Aristote ? 11

Juliette LEMAIRE : Contradiction et *topos* dans le syllogisme dialectique 33

Clara AUVRAY-ASSAYAS : Les *Topica* de Cicéron : réévaluation d'un projet philosophique 53

Fosca MARIANI ZINI : Les topiques oubliées de Cicéron 65

Karlheinz HÜLSER : The Topical Syllogism and Stoic Logic 93

Roberto PINZANI : Prove e sillogismi topici in Boezio 119

Giulio D'ONOFRIO : *Topica* e sapere teologico nell'alto Medioevo 141

Henri HUGONNARD-ROCHE : Syllogisme topique et logique hypothétique dans la tradition arabe (Fārābī et Averroès) 171

Ahmad HASNAWI : Topique et syllogistique : la tradition arabe (Al-Fārābī et Averroès) 191

Christophe GRELLARD : Argumentation topique et production de la croyance chez Jean de Salisbury 227

Christopher J. MARTIN : The Development of Abaelard's Theory of Topical Inference 249

Andrea ERRERA : Aristotele, i *Topica* e la scienza giuridica medievale 271

Laurent CESALLI : Logique et topique chez Gauthier Burley 293
annexe 313

Costantino MARMO : La topique chez les modistes 335

Joël BIARD : Le lieu de la croyance : le traité sur les *Topiques* de Jean Buridan 359

Lutz DANNEBERG : Die eine Logik des Petrus Ramus 385

Earline Jennifer ASHWORTH : Le syllogisme topique au XVI^e siècle : Nifo, Melanchthon et Fonseca 409
annexe 424

Riccardo POZZO : Le syllogisme topique chez Agricola 431

Pol BOUCHER : La fonction des topiques dans la théorisation juridique au XVI^e siècle 447

Alexandre THIERCELIN : Ce que la logique fait au droit, ce que le droit fait à la logique : conditionnels et droits conditionnels dans la doctrine des conditions juridiques de Leibniz 467

Bibliographie 481

Index nominum 511

Avant-propos

En publiant ce volume sur l'histoire du « syllogisme topique », qui a été préparé par deux séries de journées d'études[1], nous poursuivons deux buts : renouveler l'enquête sur les frontières entre les arts du discours qui, de l'Antiquité à la Renaissance, ont connu divers tracés, et nous interroger à nouveaux frais, sur la longue durée, sur les rapports controversés entre le modèle analytique du syllogisme et d'autres modalités d'inférence, impliquant des considérations sémantiques ou renvoyant à d'autres logiques, que les hommes exercent dans des domaines qui sont déterminés par l'horizon épistémique du crédible ou du plausible.

Pour répondre à ces objectifs, nous avons pris le parti de nous laisser guider par les vicissitudes de ce que l'on peut désigner comme le « syllogisme topique ». En réalité, littéralement, cette expression est peu usuelle dans la tradition topique. D'un côté, suivant le modèle d'Andronicos de Rhodes, on peut bien insister sur la différenciation, au sein des syllogismes, entre ceux qui se caractérisent pas des prémisses nécessaires et ceux dont les prémisses sont probables ou « reçues », mais ces derniers sont usuellement qualifiés de « dialectiques » ; c'est ainsi que les Médiévaux présentent généralement l'architectonique de l'Organon. Mais d'un autre côté, le projet des *Topiques* excède ce schéma. Nombre d'interprètes, insistant sur la situation dialogique qui est à la base du projet des topiques, voient dans les lieux des moyens de trouver des prémisses manquantes ou plus généralement des schémas argumentatifs permettant de construire des inférences valides, qu'elles soient ou non syllogistiques. Le raisonnement topique n'est dès lors plus seulement syllogistique mais prend en compte l'enthymème, voire l'exemple… Le « syllogisme topique », dans sa formulation paradoxale,

1. La première rencontre a eu lieu à Villejuif du 22 au 24 juin 2006 et portait sur « Le syllogisme topique dans l'Antiquité et dans le Monde arabe » ; la seconde à Tours du 21 au 23 juin 2007 portait sur « Le syllogisme topique au Moyen Âge et à la Renaissance ». Toutes les contributions n'ont pas été reprises, d'autres ont été ajoutées. Organisé par le GDR 2522 du CNRS, « Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen Âge et à la Renaissance », et par l'UMR 6576, « Centre d'études supérieures de la Renaissance » (CNRS et Université François-Rabelais, Tours), ces travaux ont en outre reçu l'aide et le soutien de la Fédération 33 du CNRS, « Institut des traditions textuelles : philosophie, science, histoire, religion », du DAAD, et du PICS « L'interprétation entre logique et philologie (2007-2009) » UMR STL Lille/LMU München. Nous remercions chaleureusement toutes ces institutions qui ont, à un titre ou à un autre, permis la tenue de ces journées et la publication de ce volume.

devient dès lors pour nous un révélateur. Un indice pour discerner les problèmes qui se croisent dans les diverses traditions puisant, de l'Antiquité tardive à l'Âge classique, aux topiques d'Aristote, mais aussi de Cicéron et de Boèce. Là se logent divers types d'arguments fondés, à un titre ou à un autre, sur les lieux.

Le choix du syllogisme topique vaut donc par sa transversalité. L'expression porte en elle les problèmes qu'on se proposait de traiter de manière collégiale. D'une part, le déterminant topique indique les bords et les recoupements entre les disciplines à partir d'Aristote, chez qui le *topos* ou lieu est défini dans la *Rhétorique*, bien qu'il caractérise l'argumentation dialectique traitée dans les *Topiques*. Compris comme un schème d'argumentation, le *topos* semble donc appartenir aux stratégies dialectiques et rhétoriques. Qui plus est, selon que la dialectique est considérée comme un exercice ou comme entretenant un rapport privilégié avec la philosophie et les sciences, on est en droit de se demander si des procédés topiques sont à l'œuvre dans ces disciplines. Les classements que l'on trouve dans la tradition post-aristotélicienne, où les lieux sont différenciés comme intrinsèques, extrinsèques ou intermédiaires, ainsi que par le niveau de prédication auquel ils se situent (catégories, prédicables ou états de causes), et surtout la distinction, qui trouve sa formulation matricielle chez Boèce, entre le lieu comme maxime et le lieu comme différence permettant de classer les schémas argumentatifs, tout cela suscite des questions propres à la tradition topique. Elles concernent le statut des lieux (proposition ou règle), leur nature (schème argumentatif ou notion commune) et leur légitimité (axiome ou opinion admise).

Par conséquent, l'interrogation sur les lieux concerne essentiellement leur nature et leur force argumentative. Dès Aristote, on peut se demander si la topique peut être réduite à la syllogistique, ou bien si elle fait signe vers d'autres formes de déduction. Quoi qu'il en soit du texte aristotélicien, force est de reconnaître que l'argumentation topique se développe dans l'horizon d'une logique conditionnelle, avec des lois spécifiques, ou d'une logique relationnelle, qui soulève la question de sa réduction possible à une logique des classes et qui implique des propriétés particulières, telles que la transitivité, la symétrie etc. La forme même de la déduction soulève des difficultés, puisqu'il s'agit de comprendre tout d'abord si la conclusion est tirée à partir des prémisses ou bien en accord avec des prémisses, dont au moins l'une serait obtenue grâce à une maxime. On touche ici du doigt la nature problématique de l'expression « syllogisme topique ».

Trois tendances majeures semblent traverser l'histoire du syllogisme topique » : la tentation de réduire la topique à l'analytique ; l'intégration des topiques dans une logique conditionnelle, marquée par les critères de l'impli-

cation matérielle, de l'implication stricte et sémantique (liés en particulier aux propriétés de la « supposition » ou référence des termes), ces deux orientations poursuivant différemment l'établissement de la certitude, entendue comme le degré le plus élevé de la connaissance ; enfin, une topique qui privilégie les critères de l'implication complète et incomplète, et qui est dirigée vers la production de la confiance, c'est-à-dire de l'accord donné à une conclusion en raison d'arguments qui emportent la conviction sans être pour autant certains ou nécessaires. Ces tendances ne s'excluent pas nécessairement, comme on le constate chez certains auteurs médiévaux, mais on assiste ainsi à une tension constante, dans la tradition topique, entre la recherche de la certitude et la production de la confiance.

On ne saurait en tout cas interpréter simplement la topique comme une logique faible, qui se déploierait par défaut de l'analytique. S'il est vrai que certains champs du savoir ne sont pas susceptibles de la nécessité analytique, ce n'est pas pour autant qu'on renonce à élaborer des normes d'argumentation, un système logique justifiant les inférences que les hommes produisent avec méthode et succès. Toute activité cognitive ne se borne pas à tirer des conclusions à partir des prémisses nécessaires, plus connues, voire devant contenir plus d'information que ce qui en sera déduit. La topique est ainsi un domaine où les inférences ampliatives prennent une place de choix, comme dans l'argumentation juridique.

Les études ici réunies suivent un ordre chronologique, mais peuvent être lues de manière transversale, selon les questions que l'expression elle-même de syllogisme topique ne cesse d'agiter.

Tours/Berlin, été 2009
Joël Biard et Fosca Mariani Zini

Y a-t-il un « syllogisme topique » chez Aristote ?

Michel Crubellier

(Université Lille Nord de France, F-59000 Lille, France ;
UdL3, STL, F-59653 Villeveuve d'Ascq, France ;
CNRS UMR 8163, F-59653 Villeneuve d'Ascq, France)

« Y a-t-il un syllogisme topique chez Aristote ? » Autrement dit : trouve-t-on chez Aristote, et particulièrement dans les *Topiques*, la description et la théorie d'un type de syllogisme bien identifiable et suffisamment distinct du type classique et familier, celui dont les *Premiers Analytiques* nous donnent la théorie ? Si oui, par quels traits se distingue-t-il de celui-ci, et peut-on expliquer ses caractéristiques par le rôle qu'il joue dans une sorte d'activité philosophique particulière, le débat dialectique ?

Il est généralement admis que les *Topiques* remontent à la jeunesse d'Aristote, que leur première rédaction a peut-être été entreprise du vivant de Platon, alors qu'Aristote faisait encore partie de l'Académie, et qu'ils sont en tout cas antérieurs aux *Analytiques*. Bien qu'elle ne soit pas principalement tournée vers ces questions de datation, la présente étude admet une chronologie de ce genre. Elle aboutira peut-être même à fournir de nouveaux éléments pour la corroborer, dans la mesure où les interprétations que je propose des différents traités se lient beaucoup plus naturellement entre elles dans cette hypothèse, semble-t-il, que dans toute autre chronologie qu'on pourrait proposer. Mais le lecteur est invité à juger mes interprétations avant tout sur la façon dont elles éclairent chaque texte considéré en lui-même, et seulement ensuite pour les bénéfices chronologiques que l'on pourrait éventuellement en retirer, en n'oubliant pas que ces reconstructions biographiques sont toujours plus ou moins fictives et s'adressent en grande partie à l'imagination.

Il importe enfin de souligner que, même si les *Topiques* sont une œuvre de jeunesse et si les conceptions sur lesquelles ils reposaient ont été reprises et modifiées en profondeur par la suite, ils « n'ont jamais été reniés ni mis au

rancart par leur auteur »[1]. Il est probable que, comme beaucoup d'autres traités du corpus, ils ont fait l'objet de nouvelles éditions révisées et remaniées (leur forme littéraire s'y prêtait d'ailleurs plus particulièrement que pour d'autres), de sorte qu'il s'y trouve très certainement, sur un socle ancien, des apports d'époques diverses, sans qu'on puisse forcément les identifier.

Analytique et topique : les limites du modèle andronicien

En ce qui concerne la première question posée, au moins, il semble que les choses soient claires, Aristote lui-même ayant pris soin d'exposer méthodiquement les principaux éléments de la réponse au début des *Topiques*. Le traité s'ouvre en effet sur l'affirmation que l'objet propre des recherches qui vont suivre est le « syllogisme dialectique », affirmation suivie d'une typologie des différentes sortes de « syllogismes » :

> **(T 1)** Le présent traité se propose de trouver une méthode qui nous rendra capables de raisonner déductivement (*sullogizesthai*), en prenant appui sur des idées admises (*ex endoxôn*) sur tous les sujets qui peuvent se présenter, comme aussi, lorsque nous aurons nous-mêmes à répondre d'une affirmation, de ne rien dire qui lui soit contraire. Il faut donc commencer par dire ce que c'est qu'un *sullogismos* et quelles en sont les variétés, pour comprendre quelle est la nature du *sullogismos* dialectique ; c'est en effet ce dernier qui est l'objet des recherches du traité qu'on se propose de composer[2].

Le *sullogismos* est lui-même défini de la façon suivante :

1. Jacques BRUNSCHWIG, « Introduction », dans ARISTOTE, *Topiques, livres I à IV*, texte établi et traduit par Jacques Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. CIII. Voir aussi p. 16-18 ci-dessous.
2. *Topiques* I, 1, 100 a 18-24, trad. de J. Brunschwig, modifiée. Dans les pages qui suivent, je citerai normalement les *Seconds Analytiques* dans la traduction française de P. Pellegrin (Paris, Flammarion, 2005), les *Topiques* dans celle de J. Brunschwig (Paris, Les Belles-Lettres, 1967 et 2007) et la *Rhétorique* dans celle de P. Chiron (Paris, Flammarion, 2007), en y introduisant occasionnellement des modifications utiles pour mon propos. Les traductions de textes tirés d'autres traités sont de mon cru. Entre autres modifications, je signale que j'ai délaissé ici, bien que je l'estime très pertinent, le choix fait par Jacques Brunschwig de rendre συλλογισμός par « déduction », et que je suis revenu à « syllogisme ». Jacques Brunschwicg avait introduit cette terminologie pour attirer l'attention sur le fait que le *sullogismos* dont il est question dans les *Topiques* est quelque chose d'assez différent de notre « syllogisme ». Il m'a semblé que pour examiner la question que j'ai à traiter, il était important de ne pas présupposer cette différence et de ne pas proposer prématurément une interprétation du mot *sullogismos* ; c'est aussi pourquoi je l'ai quelquefois laissé dans sa forme grecque originelle.

> **(T 2)** Un syllogisme est une formule d'argumentation dans laquelle, certaines choses étant posées, une chose distincte de celles qui ont été posées s'ensuit nécessairement, par la vertu même de ce qui a été posé[1].

Cette définition se retrouve presque mot pour mot au début des *Premiers Analytique*s, et sous une forme à peine différente au début des *Réfutations Sophistiques*[2], de sorte que nous pouvons la considérer comme la définition standard du syllogisme – avec cette difficulté qu'elle ne semble pas parfaitement adéquate à la conception classique du syllogisme, celle des *Premiers Analytiques* (pour laquelle j'utiliserai dans la suite, par commodité, la désignation conventionnelle et plus précise de « syllogisme catégorique »). Je reviendrai sur cette difficulté dans la seconde partie.

La typologie qui suit, qu'Aristote caractérise comme « sommaire » et suffisante pour son propos[3], repose sur une opposition majeure entre deux formes de syllogisme qui sont en quelque sorte les seules réelles, les autres formes simulant d'une façon ou d'une autre celles-là. Ces deux formes sont la démonstration et le syllogisme dialectique, qui se distinguent par le statut des propositions dont ils sont constitués et à partir desquelles on peut tirer la conclusion. La démonstration repose sur des affirmations « vraies et premières » (« premières » signifie qu'elles sont certaines par elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être prouvées à partir d'autres propositions), et le syllogisme dialectique sur des « idées admises » (*endoxa*)[4].

À partir de là, on peut se représenter la doctrine aristotélicienne du syllogisme comme constituée de trois grandes masses correspondant assez exactement aux trois grands traités de l'*Organon* et à l'ordre dans lequel la tradition du corpus aristotélicien nous les a transmis : (1) une théorie du syllogisme en général, que l'on trouverait dans les *Premiers Analytiques*, (2) une théorie de la démonstration, les *Seconds Analytiques*, et (3) une théorie du syllogisme dialectique, les *Topiques*. C'est ce modèle, que j'appellerai « andronicien » (bien que nous ne sachions pas avec certitude si Andronicos de Rhodes en a été le premier inventeur ou s'il remonte à une tradition péripatéticienne plus ancienne), que j'entends discuter dans la première partie. Quoique très satisfaisant pour l'esprit, parce qu'il est simple, complet, et obéit à un principe clair, il se heurte à plusieurs objections importantes.

D'abord, on admet en général – et à bon droit – que la doctrine du syllogisme catégorique, telle qu'on la trouve dans les *Premiers Analytiques*,

1. *Topiques*, I, 1, 100 a 25-27. « Formule d'argumentation » traduit le grec *logos*.
2. *Premiers Analytiques*, I, 1, 24 a 18-22 ; *Réfutations Sophistiques*, 1, 164 b 27 - 165 a 2.
3. La typologie est donnée aux lignes 100 a 27 - 101 a 19 ; sa caractérisation, aux lignes 101 a 19-24.
4. διαλεκτικὸς δὲ συλλογισμὸς ὁ ἐξ ἐνδόξων συλλογιζόμενος (100 a 29-30).

représente une théorie purement formelle de l'inférence. Si c'est le cas, il semble que ni les formes de l'inférence ni la validité desdites formes ne doivent être affectées par le contenu des prémisses ou leur statut épistémique (j'entends par là le fait qu'une proposition soit vraie ou fausse, ou les raisons que l'on peut avoir de la croire telle). De ce point de vue, il n'y aurait pas de raison particulière de distinguer entre des syllogismes scientifiques et des syllogismes dialectiques (pas plus qu'il n'y en aurait de distinguer une espèce de syllogisme portant sur les animaux, une autre sur les étoiles ou sur les nombres, etc.). Faut-il donc se résigner à dire que le « syllogisme dialectique » est simplement une déduction en forme dont *il se trouve que* les prémisses sont des opinions admises, tout comme la démonstration serait une déduction en forme dont *il se trouve que* les prémisses sont vraies ?

Du point de vue du philosophe, en fait, la notion de syllogisme scientifique présente un intérêt propre. Si la connaissance scientifique peut et doit prendre la forme de démonstrations, c'est-à-dire de syllogismes valides répondant en outre à plusieurs conditions supplémentaires (dont la vérité n'est d'ailleurs pas la plus intéressante, parce qu'en elle-même elle ne donne pas lieu à des contraintes spécifiques à l'intérieur de la théorie du syllogisme catégorique[1]), il peut être utile et instructif d'examiner la façon dont ces conditions supplémentaires déterminent et limitent le modèle syllogistique. En particulier, cela permet de mettre en forme des questions et de formuler des conjectures concernant les fondements de la connaissance scientifique. On trouve tout cela dans les *Seconds Analytiques*, dont les discussions sont d'autant plus riches que la liste des conditions de scientificité est plus longue : aux deux conditions énoncées dans les *Topiques* (vraies et premières), les *Analytiques* ajoutent que les prémisses doivent être « immédiates » (si du moins cela signifie autre chose que « premières »), « plus connues que la conclusion, antérieures à elle, et causes de la conclusion »[2].

En ce sens, les *Seconds Analytiques* sont réellement la suite des *Premiers*. Mais on ne trouve rien de tel dans les *Topiques* à propos des prémisses et des principes du syllogisme dialectique. La condition qui définit une proposition comme « endoxale » ou « admise » paraît être surtout factuelle, et le lien qu'elle entretient avec le contenu de la proposition n'est ni entièrement déterminé, ni totalement clair. Comme l'écrit Jacques Brunschwig, même si l'accord des esprits, ou celui des personnes les plus compétentes, crée une présomption de vérité, les prémisses dialectiques « ne remplissent pas leur fonction en tant qu'elles sont *probablement vraies*, mais en tant qu'elles sont

1. À la différence des logiques propositionnelles, le modèle du syllogisme catégorique ne prend nulle part en considération des conditions liées à la vérité ou à la fausseté des propositions qu'il met en jeu.

2. *Seconds Analytiques*, I, 2, 71 b 20-22.

véritablement approuvées »[1]. De sorte qu'à la différence des conditions de scientificité, la condition d'endoxalité ne semble pas influer réellement sur la forme, ni même sur l'usage, des syllogismes dialectiques. Et de fait les *Topiques* en parlent assez peu, en-dehors de la définition initiale et de quelques préceptes pour la collecte des opinions susceptibles de fournir des prémisses au livre I, chapitres 10, 11 et surtout 14. La liste pourrait être allongée si l'on décide d'y inclure l'ensemble des « instruments » (*organa*) au moyen desquels on peut construire des modèles d'arguments dialectiques ou « lieux » et qui sont probablement de nature endoxale, puisqu'ils proposent une méthode très générale d'analyse de la signification des mots. Malgré tout, ces considérations ne nous mènent pas au delà du livre I. On pourrait également en trouver la trace au livre VIII (qui contient notamment au chapitre 5 l'exploration de quelque chose comme une sorte de modalisation des degrés d'endoxalité[2]), mais tout comme celles du livre I, ces réflexions relèvent plus de la mise en œuvre de la méthode que des raisonnements dialectiques considérés en eux-mêmes.

Surtout, alors que les *Seconds Analytiques* se réfèrent constamment au modèle du syllogisme catégorique tel qu'il est exposé dans les *Premiers*, modèle dans lequel la validité de l'inférence repose sur le rôle spécifique du moyen terme et dépend de la qualité (affirmative ou négative) et de la quantité des prémisses et de la conclusion, ces éléments sont entièrement absents des *Topiques*. De ce point de vue, face à la solidarité des deux traités d'*Analytiques* (qui s'exprime déjà dans leur titre, puisqu'il semble bien que celui-ci leur a été donné par Aristote lui-même), les *Topiques* apparaissent comme une entreprise bien distincte, quoique parallèle en un certain sens.

J'ai proposé ailleurs[3] l'hypothèse que l'adjectif *analutikos* indique une démarche régressive qui va de la conclusion aux prémisses. Il s'agit de découvrir les prémisses permettant d'obtenir une conclusion donnée, en « décomposant » en quelque sorte la conclusion, selon le sens premier du verbe *analuein*, par la détermination adéquate d'un moyen terme. Ainsi entendu, le projet de l'analytique ressemble d'assez près à celui des *Topiques* tel qu'il est annoncé par la première phrase du traité (texte T 1 *supra*)[4].

1. J. BRUNSCHWIG, « Introduction », dans *Topiques*, p. XXXV.

2. Les prémisses doivent être au moins « aussi endoxales » que la conclusion visée : cf.159 b 12-15.

3. Michel CRUBELLIER, « The Programme of Aristotelian Analytics », *in* C. DÉGREMONT, L. KEIFF & H. RÜCKERT (eds.), *Dialogues, Logics and Other Strange Things. Essays in Honor of Shahid Rahman*, Londres, College Publications, 2008, p. 121-147 ; voir aussi Michel CRUBELLIER et Pierre PELLEGRIN, *Aristote. Le philosophe et les savoirs,* Paris, Le Seuil, 2002, p. 47-72.

4. On trouve des formules très proches de celle de T 1 dans les *Premiers Analytiques* : voir en particulier les textes T 5 et T 6, cités dans la seconde partie. L'expression εὑποροῆσομεν

Jacques Brunschwig décrit d'ailleurs le lieu comme « une machine à faire des prémisses à partir d'une conclusion donnée »[1].

La différence entre les deux traités tient à la démarche adoptée pour parvenir à ce résultat. Pour le dire d'un mot, alors que le syllogisme des *Analytiques* est une structure purement formelle, les *Topiques* ont recours à un dispositif plus complexe, qui se réalise à travers une très grande variété de formules particulières, les « lieux ». Les lieux sont des modèles de raisonnement très généraux, mais ne font pas abstraction de tout élément de contenu ; ainsi dans cet exemple qui correspond à notre raisonnement *a fortiori :*

> **(T 3)** Autre lieu, lorsqu'un même attribut est rapporté à deux sujets : s'il n'appartient pas à celui des sujets auquel il est plus vraisemblable qu'il appartienne, il n'appartient pas non plus à celui auquel il est moins vraisemblable qu'il appartienne ; et s'il appartient à celui auquel il est moins vraisemblable qu'il appartienne, il appartient aussi à celui auquel il est plus vraisemblable qu'il appartienne[2].

En dépit du caractère très abstrait de la formulation, l'usage de la notion de *vraisemblance* impose la référence à des connaissances empiriques sur les sujets en question, de sorte que la force de la conclusion n'est pas entièrement indépendante de tout contenu.

Le passage des *Topiques* aux *Analytiques*, avec l'invention de la forme logique, marque un saut, que l'on sera sans doute tenté de considérer comme un progrès décisif, dans le développement de la pensée d'Aristote comme dans l'histoire universelle de la logique. Mais il est d'autant plus intéressant de remarquer qu'Aristote ne semble pas avoir estimé que les considérations théoriques et les méthodes exposées dans les *Topiques* aient été entièrement surclassées et dévalorisées par ses nouvelles découvertes en logique. Pourquoi ? On ne peut proposer que des conjectures en réponse à cette question. J'en avancerai ici deux ou trois.

(1) *Aristote continue de s'intéresser aux situations dialectiques*.

En-dehors même de l'entraînement à la discussion – qui a dû faire partie des programmes du Lycée comme il faisait partie de ceux de l'Académie –, il avait donné à la dialectique un nouveau développement, avec sa pratique de l'examen critique des opinion de ses prédécesseurs, même si celle-ci n'impliquait pas une confrontation directe avec des interlocuteurs. Par ailleurs, il était certainement intéressé à maintenir vivante une méthode en prise avec la rhétorique.

(1bis) *La méthode des lieux a une efficacité heuristique particulière.*

συλλογισμῶν (« nous trouverons aisément des syllogismes », T 5, 43 a 20-21) se retrouve identique au livre I des *Topiques* (I, 13, 105 a 22).

1. Jacques BRUNSCHWIG, « Introduction », dans *Topiques*, p. XXXIX.

2. *Topiques*, II, 10, 114 b 6-8.

Le but commun visé par les deux traités, on l'a vu, est de trouver facilement des prémisses, de façon à « ne jamais être à court de syllogismes »[1] permettant d'établir une conclusion donnée. Or il semble bien que les *Topiques*, en dépit de leur caractère non systématique ou peut-être même justement à cause de cela, puissent offrir plus de ressources que la théorie du syllogisme à un esprit qui tâtonne à la recherche de ses arguments. C'est ce que semblent dire les *Premiers Analytiques* eux-mêmes, à l'issue d'un chapitre qui a précisément pour objet d'exposer une voie de recherche qui soit « la même pour tous les objets, aussi bien en philosophie que dans tout art et dans toute connaissance apprise » : « On a donc dit à peu près, et de façon globale, de quelle manière il faut établir les prémisses. Mais nous en avons donné un exposé détaillé dans notre traité sur la dialectique »[2].

(2) *D'un point de vue théorique, la méthode des lieux est loin d'être insignifiante*.

Elle repose sur un ensemble de règles, ou plus exactement de procédures générales de recherche des lieux[3], qui constituent l'esquisse d'une sémantique formelle. Pour expliquer ce point, il convient de préciser quelle est la nature des « éléments de contenu » qui se trouvent conservés dans les lieux.

Au livre premier de la *Rhétorique*, Aristote énumère diverses connaissances qu'il est utile de posséder pour pratiquer la rhétorique politique. Parmi celles-ci, on trouve des connaissances générales sur les valeurs : le bonheur et les éléments qui le constituent, l'utile, les qualités qui sont communément reconnues comme admirables, telles que le beau, le juste et en général les vertus, enfin les valeurs attachées à la constitution de la cité. Mais on y trouve aussi des connaissances plus spécialisées dans les domaines de la géographie, de l'économie, de l'histoire et de la sociologie (comprenant, ici encore, des connaissances générales et d'autre part celles qui concernent plus particulièrement la cité à laquelle on appartient). Ces connaissances ne peuvent pas être toutes scientifiques, et elles n'ont pas besoin de l'être[4] ;

1. *Topiques*, I, 13, 105 a 22.

2. *Premiers Analytiques* I, 30, 46 a 3-4 et 46 a 28-30. Pour être complet, il faudrait expliquer quelles sont à mon avis les limites des réflexions « heuristiques » contenues dans les *Premiers Analytiques* (I, chapitres 27 à 30), mais cela dépasserait les limites de cet essai. On pourra se reporter à Michel CRUBELLIER, « The programme… », p. 138-142. Noter aussi que Robin Smith, qui porte un jugement beaucoup plus positif sur cette heuristique analytique, propose de supprimer les lignes 46 a 28-30, qu'il considère comme une glose d'un éditeur ancien ; voir Robin SMITH, p. 159, dans ARISTOTLE, *Prior Analytics*, translated, with introduction and commentary by Robin Smith, Indianapolis-Cambridge (GB), Hackett, 1989.

3. Ce sont notamment les « instruments » (*organa*) dont la liste est donnée aux chapitres 15 à 17 du livre I des *Topiques* : la distinction des différents sens des mots, la détermination des différences et celle des similitudes.

4. « Plus on s'efforcera d'élaborer la dialectique et la rhétorique non comme des compétences (*dunameis*), mais comme des sciences, plus on fera disparaître, sans s'en rendre compte,

celles qui concernent les valeurs, en particulier, ont incontestablement le caractère de propositions endoxales[1]. Elles constituent un stock de prémisses et de lieux disponibles pour l'argumentation rhétorique :

> **(T 4)** J'affirme en effet que les syllogismes dialectiques et rhétoriques sont ce à propos de quoi nous énonçons les lieux. Ces derniers sont ce qui s'applique en commun aux questions de justice, de physique, de politique et à nombre d'autres questions d'espèces différentes, par exemple le lieu du plus et du moins ; car un syllogisme ou un enthymème tirés de ce lieu ne s'appliqueront pas plus spécialement à une question de justice qu'à une question de physique ou à n'importe quel autre sujet[2].

On pourrait donc concevoir une série de lieux distribués le long d'une échelle d'universalité plus ou moins grande, depuis les plus spécialisés jusqu'aux plus généraux, et la dialectique ne se distinguerait de la rhétorique que par une différence de degré. Cette description, qui ne serait pas entièrement fausse, méconnaîtrait cependant une caractéristique importante des lieux dialectiques. Les éléments de contenu qu'ils conservent ne sont pas des propriétés, même très générales, des objets dont on parle considérés en eux-mêmes, mais des propriétés du prédicat *en tant que prédicat*[3]. On pourrait dire que la signification du prédicat se décompose en deux éléments : d'une part, un noyau de signification qui fait référence à quelque chose dans la réalité (l'homme, la santé, le soleil, la justice, sont des entités réelles), et de l'autre des propriétés sémantiques qu'on pourrait dire « formelles » (mais en un autre sens que tout à l'heure), ou typifiables. Les *Catégories* (qui dans certains manuscrits ont pour titre *Pro tôn Topôn*, ou *« Préliminaires aux Lieux »)* esquissent une description de ces propriétés caractéristiques des différents types de prédicats, en particulier des traits qui permettent de situer ou de caractériser un prédicat par rapport à d'autres : l'opposition ou la contrariété, les degrés, la relation du tout à la partie ou de la partie au tout, etc. Le prédicat s'inscrit ainsi au milieu d'une constellation d'autres termes, avec lesquels il entretient des relations systématiques ou systématisables. Les inférences topiques s'appuient sur de telles relations.

leur nature propre : à force d'élaboration, on passera à des sciences portant sur des objets précis, alors qu'elles ne portent par elles-mêmes que sur des discours » (*Rhétorique*, I, 4, 1359 b 12-16)

1. Par exemple « le contraire d'un mal est < probablement > un bien » ; « ce qui favorise nos adversaires est < probablement > un mal » (*Rhétorique*, I, 6, 1362 b 29-35).

2. *Rhétorique*, I, 2, 1358 a 10-16.

3. En pratique, la distinction n'est pas toujours aussi nette que cela. On trouve ainsi dans les *Topiques* (III, chap. 1 à 5) des lieux du « préférable » qui sont en fait assez proches des opinions sur le bien que l'on trouve au livre premier de la *Rhétorique*. De même la *Rhétorique* contient des préceptes généraux pour l'élaboration des enthymèmes (II, 23-24) qui rappellent les *organa* du livre I des *Topiques*.

On voit donc qu'en dépit de la ressemblance de leur projet global, il existe une différence très marquée entre la démarche des *Analytiques* et celle des *Topiques*, et que les *Premiers Analytiques*, parce qu'ils s'inscrivent très clairement dans le programme analytique, ne peuvent pas fournir une théorie générale du syllogisme qui servirait de cadre commun aux *Seconds* et aux *Topiques* ; de sorte que l'interprétation andronicienne ne parvient pas à rendre raison de la division des syllogismes en scientifiques et dialectiques.

Sullogismos, dans les *Topiques* et ailleurs

Il reste que nous avons à rendre compte du fait que la définition du syllogisme (T 2) est exactement la même dans les deux traités. Si l'on s'en tient à l'idée que la topique et l'analytique sont deux projets distincts qui se sont succédé au cours de l'histoire intellectuelle d'Aristote, et même s'ils ont coexisté dans son œuvre et dans son enseignement, mais en restant extérieurs l'un à l'autre, on se trouverait devant un cas très étrange d'homonymie. Non seulement Aristote aurait utilisé le même terme technique pour désigner deux réalités substantiellement différentes, mais il aurait en outre conservé la même définition – qui serait de ce fait une définition purement nominale – en lui donnant une place de choix en tête de ses deux ouvrages principaux.

Nous pourrons cependant échapper à cette conclusion surprenante, si nous remarquons que cette définition commune est suffisamment large pour englober les modèles d'inférence que l'on trouve dans les deux traités. Un *sullogismos* est un argument qui comporte au moins deux prémisses et dont la conclusion, qui ne doit être identique à aucune des prémisses, résulte des prémisses. Notons dès maintenant que de ces trois critères, le troisième est le plus problématique : si les deux premiers se réfèrent à des caractéristiques objectives du discours, la façon dont la conclusion est dite « résulter » des prémisses n'est pas immédiatement évidente. Mais sans entrer dans cette discussion, il est généralement admis que le syllogisme catégorique satisfait à ces trois critères, mais également des modèles d'inférence susceptibles d'être décrits dans le langage de la logique des propositions tels que le *modus ponens*. Nous verrons qu'on peut y inclure également des procédés tels que les preuves indirectes comme la réduction à l'impossible (qui est un *modus tollens*) et peut-être aussi les lieux, ou un certain nombre indéterminé d'entre eux[1]. Dans les *Topiques*, cette définition englobante ne pose aucun problème à première vue : en effet, il n'y a aucune limite axiomatique ou stratégique aux procédés par lesquels un dialecticien peut obtenir de son interlocuteur

1. Voir plus loin p. 28-29. La question qui se posera à propos des inférences fondées sur les lieux est de savoir jusqu'à quel point elles peuvent être dites nécessaires ; elle n'est sans doute pas susceptible d'une réponse générale.

qu'il reconnaisse qu'une certaine proposition « suit nécessairement » d'autres propositions qu'il a admises auparavant. Rien n'empêcherait donc, *a priori*, qu'il ait recours pour cela aux figures décrites dans les *Premiers Analytiques* – même si celles-ci ne sont pas mentionnées dans les *Topiques*.

On peut en revanche s'interroger sur la fonction et la signification de cette définition dans les *Analytiques*, où il semble bien que seules les formes du syllogisme catégorique soient reconnues comme légitimes :

> **(T 5)** On a donc montré clairement, dans ce qui précède, (*a*) comment est constitué tout syllogisme, c'est-à-dire à partir de combien de termes et de combien de prémisses, et quelles relations il doit y avoir entre les termes et entre les prémisses ; et en outre, quelle sorte de problème peut donner lieu à une démonstration dans chaque figure syllogistique, et quelles sortes de problème peuvent être résolues dans un plus grand ou dans un plus petit nombre de figures. Mais (*b*) comment nous pourrons nous-mêmes trouver aisément des syllogismes appropriés à toute question qui nous serait proposée, c'est-à-dire par quelle voie nous pourrons atteindre les principes pour chaque sujet, c'est ce qu'il reste à dire à partir de maintenant : en effet, il ne suffit sans doute pas (*a*) de connaître théoriquement la constitution des syllogismes, mais il faut encore (*b*) avoir la capacité d'en produire[1].

> **(T 6)** (*a*) À partir de quels éléments et de quelle façon sont constituées les démonstrations, et (*b*) quels sont les points qu'il faut prendre en considération pour la résolution de chaque problème, c'est clair d'après ce qui précède. (*c*) Comment nous pourrons ramener les syllogismes aux figures qui ont été énumérées précédemment, c'est ce qu'il faudrait dire après cela, car c'est là ce qu'il nous reste encore à examiner. Car si nous pouvons à la fois (*a*) connaître théoriquement la façon dont sont constitués les syllogismes et (*b*) avoir la capacité d'en trouver, et en outre (*c*) analyser les syllogismes existants dans les figures que nous avons énumérées, nous aurons achevé notre programme initial[2].

On retrouve à plusieurs reprises, dans ces deux passages, les trois mêmes éléments (notés *a*, *b* et *c*) qui constituent les trois moments du programme analytique et donnent le plan d'ensemble des *Premiers Analytiques*. Or le point (*a*), qui résume les chapitres 2 à 26 du livre I, revient clairement à affirmer que les modèles d'inférence analysés dans ces chapitres (les trois figures et les quatorze « modes » de la syllogistique classique) représentent la totalité des modèles d'inférence valides. Mais justement, comme le remarque Robin Smith[3], il s'agit là d'une thèse philosophique forte, qui ne doit pas se limiter à une convention terminologique ou à un postulat, ce qui serait le cas si la définition du syllogisme spécifiait le moyen terme, les deux

1. *Premiers Analytiques*, I, 26-27, 43 a 16-24.
2. *Premiers Analytiques*, I, 31-32, 46 b 38 - 47 a 5.
3. R. SMITH, p. 110, dans ARISTOTLE, *Prior Analytics*, ed. cit., p 110.

prémisses, etc. De sorte que le fait que la définition initiale du *sullogismos* inclut d'autres formes d'inférence que les trois figures du syllogisme catégorique ne doit pas être interprété comme une négligence ou une survivance d'une phase antérieure de la pensée d'Aristote, mais au contraire cette définition donne son sens à la thèse centrale des *Premiers Analytiques*. On en trouvera d'ailleurs la confirmation dans le point (*c*) du programme : s'il y a lieu de ramener les « *sullogismoi* existants » aux modes et figures standard, c'est qu'ils constituent en principe une classe plus étendue que ceux-ci, connue par l'expérience et donc ouverte (par opposition aux listes fermées des trois figures et des quatorze modes concluants) : l'ensemble des inférences faites avec succès par les êtres humains dans leurs diverses activités théoriques. La différence entre le moment (*a*) et le moment (*c*) est précisément celle-ci : (*a*) construit *a priori* le système complet des formes standard, cependant que (*c*) vise à valider cette construction en montrant que les syllogismes existants se ramènent à l'une ou l'autre des formes canoniques élémentaires, ou à une combinaison de ces formes. La formule célèbre[1] qui fait immédiatement suite à T 6 : « ce qui est vrai doit s'accorder de bout en bout avec soi-même » indique précisément cette possibilité de confirmer la théorie par l'enquête empirique. Bien sûr, il reste à savoir jusqu'à quel point ce programme de réduction de toutes les formes d'inférence aux formules canoniques est réalisable ; j'y reviendrai à la fin.

Une confirmation indirecte enfin : lorsqu'Aristote, dans les *Analytiques*, veut parler spécifiquement du syllogisme catégorique, il n'emploie pas le mot *sullogismos*, mais des périphrases telles que « le syllogisme qui se fait par le moyen terme », « les figures » ou « les trois termes »[2]. Mais il est vrai qu'en quelques endroits, il lui arrive de se référer à une description plus précise du *sullogismos*, qui restreint la notion au syllogisme catégorique. Ainsi dans la discussion sur la possibilité d'établir les définitions par le moyen d'un syllogisme, au livre II des *Seconds Analytiques* :

> **(T 7)** Mais est-ce que du « ce que c'est » il y a syllogisme et plus précisément démonstration, ou bien n'est-ce pas le cas, comme la présente argumentation

1. *Premiers Analytiques*, I, 32, 47 a 8-9. Formule célèbre parce qu'elle sera reprise par AVERROÈS dans le *Faṣl al-Maqāl* (§ 18) sous la forme : « la vérité ne peut être contraire à la vérité, mais s'accorde avec elle et témoigne en sa faveur » (*Discours décisif*, trad. Marc Geffroy, Paris, Flammarion, 1996, p. 118-119) ; cette formule donnera naissance à la doctrine de l'accord entre la raison et la révélation. On voit que son usage aristotélicien originel n'est pas moins admirable, puisqu'il pose le principe d'un accord entre le raisonnement *a priori* et l'expérience.
2. « Le syllogisme qui se fait par le moyen terme » (ὁ διὰ τοῦ μέσου συλλογισμός), *Premiers Analytiques*, II, 23, 68 b 36 ; « les figures », ou « notre analyse des figures » (ἐν τῇ ἀναλύσει τῇ περὶ τὰ σχήματα), *Seconds Analytiques*, II, 5, 91 b 13 ; « les trois termes », *Premiers Analytiques*, I, 30, 46 a 6.

> le supposait ? Le syllogisme, en effet, prouve quelque chose de quelque chose à travers un moyen terme […][1].

Mais si le *sullogismos* des *Topiques* semble pouvoir inclure, sans limitation *a priori*, toutes sortes de modèles d'inférence, il a en revanche des déterminations qui tiennent à son usage dans des situations dialectiques. Avant tout, il semble que le *sullogismos* soit une action réservée à l'interrogateur : cette idée est implicite dans (T 1), qui sépare la capacité de « syllogiser » de l'aptitude à répondre correctement et sans se contredire ; elle explique aussi pourquoi les prémisses dialectiques sont définies[2] comme des questions. Dans ces conditions, le mot « syllogisme » ne désigne pas d'abord un discours conçu de façon objective, c'est-à-dire indépendamment de toute situation d'énonciation, et caractérisé par son contenu et sa forme logique : c'est une étape – et une étape cruciale – du déroulement de l'interrogation dialectique. Le *sullogismos* est le moment où l'interrogateur, après avoir obtenu l'accord du répondant sur un certain nombre de points qu'il a lui-même choisis, récapitule ces points et montre la ou les conséquences qu'ils impliquent nécessairement. C'est à propos de cet instant de vérité qu'Aristote donne le conseil suivant à l'interrogateur, lorsqu'il doit affronter un interlocuteur coriace dans un contexte particulièrement difficile :

> **(T 8)** Lorsque l'on avance à couvert, […] il faut se garder d'énoncer les conclusions, mais effectuer la déduction en bloc (*athroa sullogizesthai*) à la fin, car ainsi on se tiendrait à distance aussi grande que possible de la thèse posée au début. Pour le dire en général, l'interrogateur qui avance à couvert doit questionner de telle façon qu'une fois formulées les questions de l'ensemble du raisonnement et une fois dite la conclusion, l'on s'interroge sur le pourquoi[3].

C'est, comme le remarque Hintikka[4], une situation caractéristique des dialogues socratiques. Platon la désigne généralement par des verbes indiquant le retour en arrière ou la reprise de l'examen ; mais il lui arrive aussi d'employer *sullogizesthai,* par exemple dans ce passage du *Gorgias* où Socrate s'apprête à marquer un point décisif contre Calliclès : « Alors fais le compte (*sullogisai*) avec moi ; dis-moi ce qui résulte des différents points sur

1. *Seconds Analytiques*, II, 4, 91 a 12-15.
2. *Topiques*, I, 10, 104 a 8 *sqq*.
3. *Topiques* VIII, 1, 156 a 7-15. C'est bien sûr le répondant qui ne voit pas venir le coup et qui « s'interroge sur le pourquoi » à la fin.
4. Jaakko HINTIKKA, « Socratic Questioning, Logic and Rhetoric », *Revue Internationale de Philosophie*, 1 (1993), p. 5-30.

lesquels nous nous sommes mis d'accord (*ti hêmin sumbainei ek tôn homologoumenôn*) »[1].

Sullogizesthai a ici une signification qui paraît encore non-technique : c'est l'acte de rassembler et de faire voir ensemble des éléments apparus successivement et séparément dans la discussion, mais avec en outre l'idée (contenue dans le radical *logizesthai* qui signifie « calculer », et soulignée ici par la traductrice) d'en effectuer la synthèse. Finalement, sommes-nous si loin du sens technique aristotélicien ?

Le *sullogismos* étant réservé à l'interrogateur, il en résulte que le répondant n'est jamais autorisé à démontrer ce qu'il avance. Il ne peut donc pas remporter la victoire, mais seulement résister pendant un certain temps aux assauts de l'interrogateur. Il se trouve ainsi dans une sorte de situation popperienne. Cela se comprend dans la mesure où l'on est dans un contexte dialectique, et où la thèse examinée relève par conséquent de l'opinion. Mais, dans l'épistémologie réaliste d'Aristote, il doit nécessairement exister une alternative à cette forme de connaissance provisoire. C'est la démonstration ou syllogisme scientifique, mentionnée au premier chapitre des *Topiques*. Mais, compte tenu du contexte que nous venons de rappeler, il n'est pas certain que ce passage fasse allusion à la doctrine de la démonstration exposée par Aristote au premier livre des *Seconds Analytiques*. On sera tout particulièrement porté à en douter si l'on considère que la liste des conditions de scientificité est plus courte dans les *Topiques* (où elle se limite aux deux caractères « vraies » et « premières ») que dans les *Seconds Analytiques* (à l'inverse, si l'on estime que ce passage vise les *Seconds Analytiques,* il faudra admettre que la liste a simplement été abrégée pour des raisons de commodité[2]). En fait, on pourrait concevoir le « syllogisme scientifique », parallèlement au *sullogismos* dialectique que nous venons de décrire, comme une interrogation conduite par un maître (un *philosophos*)[3], et qui différerait de la discussion dialectique principalement par le fait que l'interrogateur, dans ses questions initiales, demanderait l'accord du répondant non pas sur des propositions endoxales, mais sur des vérités « qui emportent la conviction, non pour une raison extérieure à elles, mais par elles-mêmes »[4], c'est-à-dire des vérités évidentes par soi, directement accessibles au répondant par la réminiscence.

1. *Gorgias*, 498e, traduction de M. Canto.
2. Le passage T 9 mentionne peut-être une autre condition de scientificité des *Analytiques*, le caractère « bien connu » (*gnôrimon*) des prémisses. Mais, comme on sait, le terme est équivoque : il y a le mieux connu pour nous et le mieux connu en soi, et celui-ci est sans doute la même chose que ce qui est « évident par soi-même ».
3. Cf. *Topiques*, VIII, 1, 155 b 10.
4. *Topiques*, I, 1, 100 b 1-2.

Il ne s'agit là que d'une conjecture et même, si l'on veut, d'une construction imaginaire. Elle peut être intéressante parce qu'elle est compatible avec le contexte immédiat des *Topiques* et qu'elle peut s'accorder avec ce que nous savons de l'épistémologie platonicienne et notamment du rôle qu'une certaine forme de dialectique est censée jouer dans la constitution et la fondation des sciences selon Platon. Un seul passage des *Topiques* paraît faire allusion à la conduite d'une interrogation par le philosophe et dans un but scientifique, et ce passage est ambigu :

> **(T 9)** Tant qu'il s'agit de trouver le lieu, la recherche relève, à titre semblable, du philosophe et du dialecticien ; mais dès lors qu'il s'agit de mettre ces points en ordre et de formuler les questions, cela est propre au dialecticien, car tout ce qui est de ce type s'adresse à un autre. Au philosophe, qui cherche par lui-même, il n'importe nullement si, alors que sont vraies et bien connues les prémisses par le biais desquelles se fait son syllogisme, le répondant ne les accorde pas parce qu'elles sont proches de ce qui a été posé au début et qu'il prévoit ce qui va en résulter[1].

Il est difficile de dire si ce texte signifie que le philosophe n'a pas à se soucier des éventuelles réactions d'un interlocuteur parce qu'*il n'a pas* d'interlocuteur (et dans ce cas on se rapprocherait de la conception de la démonstration exposée dans les *Seconds Analytiques*), ou simplement qu'il doit, dans la conduite de l'interrogation, avoir égard à la vérité plutôt qu'aux réactions de l'interlocuteur (ce qui suppose quand même, pour que l'entretien ne soit pas bloqué, un interlocuteur de bonne foi)[2]. Retenons en tout cas de ce texte que la recherche des lieux à partir desquels on pourra argumenter est commune au dialecticien et au philosophe, de sorte que la notion de démonstration des *Topiques* est à première vue plus large que celle des *Analytiques*.

Il y a un autre élément de la définition du syllogisme qui peut, de ce contexte des *Topiques*, recevoir un éclairage intéressant, c'est l'idée que la conclusion résulte nécessairement des prémisses. Dans la situation dialectique, cela signifie que le répondant sera contraint de l'accepter. Aristote le souligne au livre VIII :

> **(T 10)** Il ne faut pas faire de la conclusion une question que l'on pose ; autrement, si le répondant refuse d'un signe de tête, on croirait qu'il n'y a pas eu de syllogisme[3].

1. *Topiques*, VIII, 1, 155 b 7-14.
2. Comme le sont les répondants du *Théétète*, du *Sophiste*, du *Politique* ou de la seconde partie du *Parménide*.
3. *Topiques*, VIII, 2, 158 a 6-7.

Cette force contraignante de l'argument est une caractéristique essentielle du syllogisme, par laquelle il se distingue notamment de l'induction et de la procédure platonicienne de la définition par division.

Aristote qualifie la division de « syllogisme sans force » (*asthenès*)[1]. Cette formule à première vue surprenante se comprend si l'on se réfère à l'usage dialectique de *sullogizesthai* pour désigner la récapitulation des résultats d'une discussion. La méthode de la division, dans le *Sophiste* ou le *Politique*, se développe en une série ordonnée de questions dont la récapitulation constitue la définition recherchée ; par sa forme extérieure, elle ressemble donc beaucoup à l'*elenchos* socratique. Mais, dit Aristote, admettons qu'on ait établi que l'homme est nécessairement, soit un animal marcheur, soit un animal sans pieds ; à ce moment l'interrogateur demandera au répondant dans laquelle des deux catégories il veut le classer. Or cette réponse, qui contient implicitement les termes déjà établis (à savoir que l'homme est un animal terrestre, par exemple) équivaut à la définition complète. La diérèse n'est donc pas un syllogisme, parce que sa « conclusion » est simplement demandée à l'interlocuteur[2]. Il est important de donner son sens strict au *a* privatif de *asthenès* : la division n'est pas un syllogisme « faible », d'une force moindre que celle de la vraie déduction ; c'est un procédé auquel manque la force contraignante.

L'induction présente une insuffisance du même ordre. Pour Aristote, il existe deux espèces de « raisonnements (*logoi*) dialectiques », l'induction et le syllogisme. Cette division est rappelée dans tout le corpus, souvent étendue à toute forme d'acquisition de connaissances (*mathèsis*)[3], et elle est confirmée par l'existence d'une division parallèle des arguments rhétoriques : à l'induction correspond l'exemple et au syllogisme l'enthymème[4]. Un point de doctrine aussi ferme et constant se fonde ordinairement sur un principe simple et clair ; et, sachant qu'Aristote a formulé le premier

1. *Premiers Analytiques*, I, 31, 46 a 33. La position d'Aristote à l'égard de la diérèse platonicienne, et plus généralement de la possibilité d'établir une définition au moyen d'un « syllogisme », varie considérablement d'un traité à l'autre. Il n'est pas possible de l'examiner méthodiquement ici ; mais elle pourrait bien constituer un marqueur de l'évolution du concept de *sullogismos* au cours de la vie d'Aristote. Il est intéressant de remarquer qu'après avoir discuté, et finalement rejeté, l'idée que la diérèse puisse être une forme de syllogisme, Aristote finit par lui reconnaître un statut comparable à celui de l'induction (*Seconds Analytiques*, II, 5) et un rôle régulateur dans la construction méthodique des définitions (II, 13).

2. *Premiers Analytiques*, I, 31 ; voir aussi *Seconds Analytiques*, II, 5. Inversement, Aristote n'hésite pas à appeler « syllogisme » l'argument, fondé sur une division semblable, qui aboutit à la conclusion que tout prédicat est ou définition, ou genre, ou propre, ou accident (*Topiques*, I, 7).

3. *Seconds Analytiques*, I, 18, 81 a 39-40 ; cf. aussi I, 1, 71 a 5-6, *Métaphysique*, A, 9, 992 b 30-33 et *Éthique à Nicomaque* VI, 3, 1139 b 26-28, où elle sert à confirmer (inductivement) que tout apprentissage suppose des connaissances préexistantes.

4. *Rhétorique*, I, 2, 1356 a 35 - b 4 ; *Seconds Analytiques*, I, 1, 71 a 9-11.

l'opposition entre la déduction, qui va de l'universel au particulier, et l'induction qui va des cas particuliers à l'universel, on pourrait s'attendre à ce que cette opposition soit mentionnée, sinon toujours du moins fréquemment, à l'appui de la division en syllogisme et induction. Or justement ce n'est pas le cas. Cette façon d'opposer le syllogisme et l'induction ne se trouve que dans un passage des *Seconds Analytiques* et un passage de *l'Éthique à Nicomaque*[1]. Les autres textes décrivent bien l'induction comme un mouvement qui va des particuliers à l'universel ; mais en face de cela ils caractérisent le syllogisme simplement comme un inférence contraignante, comme dans ce passage des *Seconds Analytiques* :

> **(T 12)** Comment donc celui qui définit montrera-t-il la substance ou le ce que c'est ? En effet il ne rendra pas clair, comme celui qui prouve, à partir de prémisses admises en commun comme étant le cas, que si celles-ci sont le cas, nécessairement quelque chose d'autre est le cas (car c'est cela une démonstration), ni comme celui qui en induisant montre que, parce que les cas particuliers sont clairs, le tout est ainsi du fait qu'aucun n'est autrement[2].

Le fait que l'opposition entre « à partir de l'universel » et « à partir des particuliers » ne se trouve que dans deux passages, d'ailleurs liés entre eux, peut suggérer que c'est une possibilité dont Aristote n'a pris conscience que tardivement, peut-être en même temps qu'il tendait à restreindre l'usage de *sullogismos* aux seuls syllogismes catégoriques. Même en se limitant aux syllogismes catégoriques, d'ailleurs, l'idée que leur principe commun est d'aller de l'universel vers le particulier est loin d'être immédiatement évidente[3]. C'est encore plus vrai pour les *sullogismoi* au sens de la définition T 2.

Il est donc difficile de savoir d'où Aristote tire sa certitude que l'induction et le syllogisme recouvrent entièrement le champ des arguments dialectiques. Peut-être est-ce simplement une conviction tirée de l'expérience[4]. En tout cas, la façon non systématique dont il les caractérise ne paraît pas avoir pour but de justifier cette conviction. Peut-être veut-il simplement souligner le point fort de chacun des deux procédés, car cette description se

1. *Seconds Analytiques,* I, 18, 81 a 39 - b 2 ; *Éthique à Nicomaque*, VI, 3, 1139 b 28-29, qui renvoie aux *Analytiques*. Il y a aussi une opposition formelle à la fin du chapitre II, 23 des *Premiers Analytiques* (68 b 30-35), mais elle est moins massive ; elle repose sur la réduction de l'induction à une sorte de syllogisme catégorique.
2. *Seconds Analytiques*, II, 7, 92 a 34-38. Le texte de référence, dans les *Topiques*, est le chapitre 12 du livre I, mais en ce qui concerne le syllogisme il se contente de renvoyer à la définition donnée au chapitre premier (T 2).
3. Pour la justifier, il faudrait sans doute invoquer les « lois de Théophraste » et la réduction de tous les modes concluants à la première figure.
4. Aussi étrange que cette façon de faire puisse paraître aux lecteurs de Kant, il y a d'autres exemples célèbres (au moins la liste des quatre causes, même si l'on admet que celle des dix catégories est une liste ouverte).

prolonge souvent par une réflexion sur leurs avantages respectifs et sur l'usage qu'il convient de faire de l'un et de l'autre :

> **(T 13)** L'induction est un procédé plus persuasif, plus éclairant, intuitivement plus accessible, et à la portée de la moyenne des gens ; le syllogisme, lui, est un procédé plus contraignant et plus efficace à l'égard des spécialistes de la contradiction[1].

> **(T 14)** Par nature, le syllogisme qui se fait par le moyen terme est antérieur et il est mieux connaissable ; mais pour nous, le plus clair est celui qui se fait par induction[2].

À ces textes, on pourrait ajouter celui du livre VIII des *Topiques*, qui recommande l'entraînement à l'induction aux jeunes gens et l'entraînement au syllogisme aux dialecticiens expérimentés[3].

Une conséquence de ce caractère non contraignant de l'induction, c'est qu'elle ne peut pas avoir le dernier mot dans une discussion dialectique. En effet, la proposition universelle qu'elle vise à établir, ou plus exactement à obtenir, doit elle-même recueillir l'accord du répondant et à ce titre n'est pas une véritable conclusion. C'est pourquoi l'induction n'est pas un syllogisme. (Il est vrai que dans les *Premiers Analytiques*[4] Aristote présente lui-même une reconstruction de l'inférence inductive sur le modèle de la première figure du syllogisme catégorique, et qu'il parle à son propos de « syllogisme inductif » ou « tiré de l'induction » (*ek tês epagôgês*). Mais son propos est plutôt d'expliquer la possibilité de cette inférence – et en même temps de souligner les particularités qui la distinguent des vrais syllogismes – au moyen de la première figure catégorique, qu'il estime être la cause formelle de toutes les inférences réelles).

L'induction joue donc dans les *Topiques* un rôle subalterne. Bien qu'elle soit un « argument dialectique » de plein droit (elle est plus accessible à certains interlocuteurs, plus instructive, et surtout elle est pratiquement indispensable pour obtenir certaines prémisses universelles[5]), elle n'est pas suffisante à elle seule pour remporter la victoire sur un adversaire.

Il nous reste donc à nous interroger sur cette force contraignante du syllogisme, sur sa signification et sur l'usage qui en est fait dans les *Topiques*.

Elle représente quelque chose d'exceptionnel au sein de la procédure dialectique elle-même. En effet, celle-ci repose dans son ensemble sur des

1. *Topiques*, I, 12, 105 a 16-19 ; voir aussi VIII, 2, 157 a 18-21.
2. *Premiers Analytiques*, II, 23, 68 b 35-37.
3. *Topiques*, VIII, 14, 164 a 12-13
4. *Premiers Analytiques*, II, 23.
5. Elle est aussi invoquée, dans le méta-discours qui constitue l'essentiel des livres II à VII, pour légitimer certains lieux. C'est le cas notamment en II, 8, 113 b 15-24 et 27-34 ; II, 10, 114 b 37 - 115 a 6 ; IV, 2, 122 a 10-19 ; et IV, 3, 123 b 2-7.

accords dûment enregistrés entre l'interrogateur et le répondant. Même si la recherche de questions-prémisses endoxales a pour but d'obtenir du répondant les éléments dont l'interrogateur a besoin pour bâtir son syllogisme, et donc de lui forcer la main dans une certaine mesure, en choisissant des propositions dotées d'une autorité telle que le répondant ne soit pas en mesure de les refuser, ou du moins pas sans risque[1], celui-ci garde quand même une certaine marge d'initiative. Il importe au contraire que la conclusion ne dépende pas de son consentement, et c'est en cela qu'elle est décisive. Ce point est évidemment une conséquence immédiate de la situation agonistique. Puisqu'il s'agit de remporter une victoire, la conclusion recherchée est par principe contraire à la thèse soutenue par le répondant[2]. Mais la force contraignante du syllogisme ne se limite pas à un expédient capable de vaincre des résistances psychologiques ou idéologiques, ou de mettre en évidence la mauvaise foi d'un interlocuteur. Elle manifeste, ce faisant, une puissance propre du discours. Le fait que je puisse me reconnaître contraint d'admettre une proposition contraire à celle que je suis en train de défendre, et à laquelle je crois sans doute encore en ce moment même où je dois la nier, prouve que le discours possède une puissance objective, indépendante des convictions et de la volonté des interlocuteurs. Cet élément est déjà présent dans l'*elenchos* socratique et explicitement remarqué comme tel par Platon, par exemple dans ces passages du *Gorgias :*

> **(T 15)** Quant à moi, si je ne parviens pas à te présenter, toi en personne, comme mon unique témoin, qui témoigne pour tout ce que je dis, j'estime que je n'aurai rien fait dont il vaille la peine de parler pour résoudre les questions que soulève notre discussion[3].

> **(T 16)** Je suis sûr que toutes les opinions de mon âme avec lesquelles tu seras d'accord seront, dès ce moment-là, des vérités. […] Si, dans ce que nous disons, tu es d'accord avec moi sur une chose, ce point d'accord aura été dès lors suffisamment contrôlé et par toi et par moi, et nous n'aurons plus besoin de le soumettre à un contrôle supplémentaire[4].

Mais la question se pose de savoir jusqu'à quel point les syllogismes effectivement utilisés dans le débat dialectique sont à la hauteur de cet idéal de nécessité objective. On peut soulever deux difficultés à ce propos.

Premièrement, on n'est jamais entièrement à l'abri du risque de céder à des réfutations simplement apparentes, voire d'en produire soi-même. Les *Réfutations Sophistiques* expliquent qu'il y a des paralogismes qui viennent de ce qu'on ne connaît pas la définition du syllogisme ou qu'on l'applique

1. Jacques BRUNSCHWIG, « Introduction », dans *Topiques*, p. XXXVII-XXXVIII.
2. *Topiques*, VIII, 5, 159 b 5-6.
3. *Gorgias*, 472 b-c, traduction de M. Canto.
4. *Gorgias*, 486 e et 487 d-e, traduction de M. Canto.

mal, et d'autres qui viennent de ce que sa conclusion ne porte pas réellement, mais seulement en apparence, sur le point en débat :

> **(T 17)** En général, il serait absurde de discuter de la réfutation sans avoir discuté d'abord sur le syllogisme : car la réfutation est un syllogisme, de sorte qu'il est nécessaire de <se mettre d'accord> sur le syllogisme avant de discuter de la réfutation fausse. En effet, une telle réfutation se donne pour un syllogisme établissant la contradictoire. C'est pourquoi, s'il s'agit d'une réfutation apparente, la cause résidera ou bien dans le syllogisme ou bien dans la contradiction (car il faut avoir posé au départ <les termes de la> contradiction), et parfois dans les deux à la fois[1].

L'existence d'une sorte de méta-dialectique, dans laquelle il est possible de discuter de la validité de la réfutation proposée par un interlocuteur, et dont les *Réfutations Sophistiques* tracent les grandes lignes, montre que même les règles de la discussion doivent faire l'objet d'un accord que l'on peut être amené à contrôler explicitement en cas de difficulté.

La question se pose tout particulièrement – et c'est le second point – à propos des lieux, dans la mesure où ce sont des modèles d'inférence fondés sur une analyse sémantique générale, et que par conséquent leur pertinence dans des cas particuliers ne peut jamais être garantie par l'application d'une règle formelle simple. Ainsi dans l'emploi de l'argument *a fortiori* (T 3) : selon quel critère peut-on estimer qu'il est plus ou moins vraisemblable que l'attribut en question appartienne à un sujet donné ? Et plus généralement, la règle qu'il propose est-elle sans exception, et ne peut-il pas exister des circonstances qui empêchent cette connexion « plus vraisemblable » de se manifester ? De sorte que ce ne sont pas seulement les prémisses particulières, expressément concédées par le répondant, qui sont endoxales et donc simplement plausibles, mais aussi les schémas d'inférence eux-mêmes – les lieux –, ainsi que leur application, lors de chaque entretien dialectique particulier, au problème en question.

On peut imaginer qu'Aristote – par exemple au moment où il concevait ou rédigeait les *Réfutations Sophistiques* – ait été sensible à la menace que ces difficultés faisaient peser sur le projet de définir la démonstration comme un syllogisme scientifique. Il ne suffisait pas, dès lors, de disposer de prémisses matériellement incontestables (parce qu'évidentes par elles-mêmes), il fallait aussi des modèles d'inférence au-dessus de tout soupçon. On peut imaginer encore qu'il ait entrepris, à partir de là, de décrire une catégorie plus restreinte de syllogismes, ceux qui se fondent sur la seule relation de prédication et sur l'inclusion d'une classe dans une autre (à l'exclusion de toute autre détermination telle que la vraisemblance, la contrariété, le degré

1. *Réfutations Sophistiques*, 10, 171 a 1-7.

ou le caractère de « préférable »). C'est ce programme que réalisent les *Premiers Analytiques*, et qui se retrouve sous une forme encore plus précisément déterminée dans les *Seconds*, puisque la démonstration scientifique porte en principe uniquement sur les caractéristiques essentielles de ses objets, celles qui leur appartiennent par soi ou nécessairement. Dès lors, il ne serait plus possible d'écrire, ou du moins pas sans nuances ni restrictions, que la recherche des lieux est une démarche commune au philosophe et au dialecticien (comme dans T 9).

L'affaire est sans doute encore un peu plus compliquée, car, comme nous l'avons vu, les *Premiers Analytiques* entreprennent de montrer que même des formes d'inférence qui à première vue ne relèvent pas du syllogisme catégorique peuvent être analysées et expliquées – et sans doute aussi justifiées – au moyen des figures catégoriques. Les *Seconds Analytiques* eux-mêmes admettent des procédés comme la réduction à l'impossible parmi les formes de démonstration utilisables dans les sciences, même si c'est pour signaler qu'une telle démonstration n'a pas la même valeur explicative que la démonstration directe[1]. Il est probable qu'Aristote n'a pas voulu dépeupler trop sévèrement le monde des inférences recevables et qu'il n'a pas voulu priver les sciences de toutes les ressources de la topique, en même temps qu'il a pu souhaiter légitimer autant que possible les lieux, ou une partie d'entre eux.

Cela nous ramène à la question de savoir si le programme énoncé en T 6 : *Analyser les syllogismes existants afin de montrer qu'ils sont équivalents à des formes canoniques du syllogisme catégorique*, peut être mené à son terme – et quel est ce terme. Aristote ne s'engage nulle part à ramener *tout* syllogisme existant, par exemple tout ce qui est appelé « syllogisme » dans les *Topiques*, aux formes canoniques ; il est à remarquer que la proposition (*c*) de T 6 n'est pas quantifiée. Il faudrait de toute façon la restreindre aux inférences valides (qui sont en un sens les seules réellement existantes), et en définitive les seules pleinement valides sont celles qui sont strictement nécessaires, à l'exclusion de celles dont la validité est simplement endoxale ou probable et de celles qui ne se vérifient que « en règle générale » (*hôs epi to polu*). Mais on peut aller plus loin : il n'est même pas indispensable, pour Aristote, que toutes les formes d'inférence strictement nécessaires se laissent analyser dans les termes du syllogisme catégorique. Il le reconnaît lui-même sans ambages à propos des preuves « fondées sur une hypothèse » et de la réduction à l'impossible :

> **(T 18)** Par ailleurs, il ne faut pas chercher à réduire les syllogismes qui procèdent d'une hypothèse (*hoi ex hupotheseôs sullogismoi*) ; en fait il n'est pas

1. *Seconds Analytiques*, I, 26.

> possible de les réduire à partir des principes qui ont été posés <dans ce traité>. Car ils ne se trouvent pas démontrés par voie de syllogisme, mais tous ont fait l'objet d'un accord par convention […]. Et il en va de même dans le cas des conclusions qui sont atteintes par le biais de l'impossible : il n'est pas possible non plus de les analyser ; il est quand même possible d'analyser l'inférence qui aboutit à l'impossibilité, car elle est montrée par voie de syllogisme, mais non l'autre partie, car elle est obtenue à partir d'une hypothèse[1].

Les lieux sont eux aussi des arguments complexes. Un lieu combine :

- un argument général établissant une relation d'implication entre la thèse T à démontrer et une proposition auxiliaire A, telle que si A est vraie, alors T est nécessairement vraie ;

- une inférence établissant que A suit nécessairement d'un certain nombre de prémisses endoxales, admises par le répondant.

Comme dans le cas des arguments hypothétiques et de la réduction à l'impossible, le second moment (l'établissement de A) peut sans difficulté prendre la forme d'un syllogisme ; en fait c'est à cette condition qu'il sera reconnu concluant. Le cas de l'autre moment (l'implication A → B) est plus incertain et il n'y a sans doute pas de réponse générale : pour certains lieux, cette implication pourra être établie au moyen d'arguments de type syllogistique (logiquement contraignants, et éventuellement réductibles à une forme de syllogisme catégorique), dans les autres cas, elle devra simplement être postulée et faire l'objet d'un accord avec le répondant, comme dans le cas des arguments hypothétiques et de la preuve par réduction.

On voit donc que le caractère logiquement contraignant des « syllogismes », au sens des *Topiques*, ne peut pas toujours être établi. En effet, la réduction aux figures du syllogisme catégorique fournit un critère suffisant, mais non nécessaire.

Conclusions

Récapitulons les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Le modèle traditionnel, qui considère les *Premiers Analytiques* comme une théorie générale du syllogisme, au sein de laquelle on pourrait distinguer deux sous-classes, scientifique et dialectique, d'après la nature de leurs prémisses, ne peut être maintenu. En ce sens, il n'existe pas de syllogismes « topiques » chez Aristote.

En revanche, nous avons établi que la notion de syllogisme, dans toute l'œuvre d'Aristote, est plus large que la classe des syllogismes catégoriques,

1. *Premiers Analytiques*, I, 44, 50 a 16-19 et 29-32. « Par voie de syllogisme » ne signifie pas nécessairement « par un syllogisme catégorique », mais du moins « par la seule contrainte du raisonnement », et donc sans se référer à un convention préalable.

et que ses déterminations principales se comprennent à partir de la situation dialectique, à propos de laquelle elle a été conçue à l'origine. Ce sont les *Analytiques* qui, en exportant cette structure hors du contexte qui lui avait donné naissance, l'ont transformée en un instrument logique puissant, tout en restreignant son champ d'application. Elles ont ainsi fait apparaître – mais rétrospectivement – les lieux comme une sorte particulière, et peut-être un peu louche, de syllogismes[1].

1. Je remercie Fosca Mariani Zini pour m'avoir invité à présenter une communication dans la série de colloques préparatoires organisés sur « Le syllogisme topique », ainsi que pour sa relecture attentive.

Contradiction et *topos* dans le syllogisme dialectique

Juliette Lemaire

(UMR 8061, CNRS-Université de Paris IV-ENS Ulm)

L'objet de cette contribution est de lire les *Topiques* à travers à la notion d'ἀντίφασις afin de saisir la spécificité de la déduction dialectique. En effet, le but de la déduction dialectique est la mise en contradiction de l'adversaire – plus exactement la déduction de la proposition contradictoire de la proposition choisie par le répondant. Dès lors, la contradiction est omniprésente comme pratique dans la joute dialectique. Mais la contradiction est aussi présentée explicitement par Aristote comme outil : la contradiction sert à la fois à trouver des prémisses et appartient à la liste des lieux répertoriés dans la topique de l'accident.

Les *Topiques* ne sont pas le seul texte dans lequel Aristote traite explicitement de la contradiction. D'autres traités rassemblés dans l'*Organon* la définissent : les *Catégories*, *De l'interprétation* et les *Seconds analytiques*. Mais alors que dans les *Catégories*, la contradiction est définie comme opposition de « dits avec combinaison »[1], dans *De l'interprétation*, il s'agit de l'opposition de propositions quantifiées[2]. De quelle contradiction s'agit-il dans les *Topiques* : la contradiction caractérisée par une négation qui porte sur un dit avec combinaison ou la contradiction caractérisée par une négation qui porte sur une proposition quantifiée ? Aborder le texte des *Topiques* à partir de la notion de contradiction permettra d'éclairer la spécificité de la

1. Dans le chapitre 10 des *Catégories*, l'opposition de contradiction est illustrée par le couple κάθηται / οὐ κάθηται (11 b 23). Ce début du chapitre 10 pourrait suggérer qu'il s'agit là d'une opposition entre termes. Cependant, quelques lignes plus loin, Aristote souligne que la spécificité de cette opposition est qu'elle oppose des dits avec combinaison, λεγόμενα κατὰ συμπλοκήν (13 a 37 *sq*.). Aussi pour être exact faudrait-il dire que la négation porte sur le verbe, ce qui renvoie à la fonction de liaison du verbe entre deux termes dits sans combinaison, le nom et le verbe. Cependant, il y a bien une différence entre cette détermination de la contradiction et celle de *De l'interprétation* 7 (voir note suivante).

2. *De l'interprétation* 7, 17 b 16-20 : l'opposition de contradiction est l'opposition d'une proposition affirmative universelle à une proposition négative particulière ou encore l'opposition d'une proposition affirmative particulière à une proposition négative universelle.

déduction dialectique et, en retour, la notion de contradiction utilisée par Aristote dans les *Topiques*.

Déduction dialectique et ἀντίφασις implicite

La compréhension de la déduction dialectique, συλλογισμὸς διαλεκτικός[1], dépend du dispositif de la joute dialectique dont je veux rappeler ici les éléments principaux[2]. La joute dialectique est une lutte entre deux adversaires dont les armes sont le discours. Il s'agit d'une situation de dialogue spécifique qui obéit à des règles précises. Le but de la joute dialectique consiste en la mise en contradiction du répondant, c'est là la tâche du questionneur.

La situation dialogique détermine le déroulement de la joute, comme on peut le déceler dès la phrase d'ouverture des *Topiques*[3] :

> Ἡ μὲν πρόθεσις τῆς πραγματείας μέθοδον εὑρεῖν ἀφ΄ ἧς δυνησόμεθα συλλογίζεσθαι περὶ παντὸς τοῦ προτεθέντος προβλήματος ἐξ ἐνδόξων, καὶ αὐτοὶ λόγον ὑπέχοντες μηθὲν ἐροῦμεν ὑπεναντίον.
>
> Le présent traité se propose de trouver une méthode qui nous rendra capable de raisonner déductivement à partir d'idées admises, sur tous les sujets qui pourront se présenter, comme aussi lorsqu'on nous aurons à rendre raison de ces mêmes énoncés, de ne rien dire qui leur soit contraire[4].

Le rôle de chacun des adversaires est présenté ici, c'est-à-dire que sont montrées les deux faces de l'activité dialectique : le questionneur doit « déduire à partir d'idées admises », συλλογίζεσθαι ἐξ ἐνδόξων, tandis que le répondant tente de ne rien dire de contraire à la proposition qu'il a choisie au départ, il doit « soutenir son énoncé », ὑπέχειν λόγον. La déduction à partir d'idées admises signifie que le questionneur tire une conclusion à partir d'une série de questions formulées à partir d'idées admises. Le répondant, dès lors qu'il répond affirmativement aux questions de son adversaire, admet les prémisses entraînant une déduction de la proposition contradictoire de celle qu'il avait choisie au départ.

1. Ou syllogisme dialectique.

2. Pour une présentation détaillée de la joute dialectique, voir Paul MORAUX « La joute dialectique d'après le VIII^e^ livre des *Topiques* », *in* G. E. L. OWEN (ed.), *Aristotle on Dialectic, The Topics. Proceeding of the Third Symposium Aristotelicum (1963),* Oxford, Clarendon Press, 1968.

3. *Topiques*, I, 1, 100 a 18-21. Le texte grec cité dans cette communication est celui édité par Jacques Brunschwig. Voir ARISTOTE, *Topiques*, Tome I, livres I-IV, texte établi et traduit par Jacques Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (1^re^ édition 1967), p. 1.

4. Trad. Jacques Brunschwig légèrement modifiée, dans ARISTOTE, *Topiques*, Tome I, p. 1.

La situation dialectique est donc celle d'une opposition entre deux adversaires, qui se traduit par une opposition entre propositions. Le répondant doit choisir entre les deux branches d'un problème. Le problème dialectique est ainsi l'expression d'une alternative entre deux propositions exclusives l'une de l'autre : « *p* ou *non-p* ? »[1]. Si le répondant choisit *p*, alors le questionneur doit déduire *non-p*. L'opposition culmine dans la défaite du répondant s'il est contredit, c'est-à-dire si le questionneur parvient à faire admettre au répondant la proposition contradictoire de la proposition choisie au départ. Autrement dit, à partir de l'opposition dialectique du questionneur et du répondant, on peut penser la contradiction comme opposition d'une affirmation et d'une négation, bien qu'Aristote ne formule jamais cette définition dans les *Topiques*.

La tâche du questionneur est d'établir une proposition en détruisant celle du répondant : il établit la contradictoire de la thèse du répondant. La déduction dialectique semble donc consister en une réfutation. Aristote définit en effet la réfutation comme « une déduction de la contradiction » dans les *Premiers Analytiques*[2] ; dans les *Réfutations sophistiques*, Aristote dit qu'elle « est une déduction avec contradiction de la conclusion », ou encore « une déduction de la contradiction »[3]. Il s'agit là de deux façons pour Aristote de signifier la même chose : la réfutation est une déduction dont la conclusion est une proposition qui est contradictoire avec la proposition défendue par celui qui est réfuté.

Pourtant, il convient de noter qu'Aristote n'utilise quasiment jamais le terme ἔλεγχος dans les *Topiques* [4] mais seulement les verbes

1. Sur le problème dialectique, voir le chapitre 11 du livre I des *Topiques* et *infra*.

2. *Premiers Analytiques* II, 20, 66 b 11 : ὁ [γὰρ] ἔλεγχος ἀντιφάσεως συλλογισμός.

3. *Réfutations sophistiques* 1, 165 a 3-4, trad. Louis-André Dorion : ἔλεγχος δὲ συλλογισμὸς μετ᾽ ἀντιφάσεως τοῦ συμπεράσματος ; 9, 170 b-1-2 : ὁ γὰρ ἔλεγχός ἐστιν ἀντιφάσεως συλλογισμός (dans *Les Réfutations sophistiques*, Introduction, traduction et commentaire par L.-A. Dorion, Paris-Laval, Vrin-Presses universitaires de Laval, 1995).

4. Excepté en 130 a 6 où se trouve la seule occurrence d' ἔλεγχος qui correspond sans doute à un ajout postérieur aux *Réfutations sophistiques* (voir la note de J. Brunschwig, dans *Topiques*, tome II, livres V-VIII, texte établi et traduit par J. Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres, 2007, p.145, note 2), l'absence du verbe ἔλεγχειν et du substantif ἔλεγχος dans ce traité est remarquable. L.-A. Dorion l'explique par ce qu'il nomme la « dépersonnalisation » de la dialectique chez Aristote, c'est-à-dire le fait qu'avec Aristote, par rapport à Socrate et Platon, on passe à une conception logique de la réfutation, sans dimension morale. Voir Louis-André DORION, « La "dépersonnalisation" de la dialectique chez Aristote », *Archives de philosophie*, 60/4 (1997), p. 597-613 (= *Cahier n° 9209 du département de philosophie de l'université de Montréal*, 1992) : « Cette "dépersonnalisation" de l'échange dialectique explique sans doute pourquoi le substantif ἔλεγχος et le verbe ἐλεγχειν n'apparaissent pour ainsi dire jamais dans les *Topiques*, fait plutôt remarquable si l'on considère qu'une bonne partie de ce traité est consacré aux divers moyens que le questionneur peut metttre en œuvre pour "réfuter" la position de son adversaire » (p. 606). Voir également l'avant-propos

κατασκευάζειν et ἀνασκευάζειν : soit le questionneur établit – κατασκευάζει – une proposition de forme affirmative (*p* est la négation de *non-p*) ; soit le questionneur détruit – ἀνασκευάζει – la proposition *p* et par là établit *non-p*. La contradiction est présente implicitement dans le texte des *Topiques* – à vrai dire partout puisque la majeure partie de ce texte consiste en « recettes » argumentatives adressées au questionneur pour établir la proposition opposée à celle du répondant. Ainsi, déduire dialectiquement signifie déduire la proposition opposée contradictoirement à celle choisie par le répondant. Mais ce n'est pas là la seule spécificité de la déduction dialectique. En effet, déduire dialectiquement consiste à « déduire à partir d'idées admises ».

Qu'est-ce que συλλογίζεσθαι ἐξ ἐνδόξων, déduire à partir d'idées admises ? Soit la définition de la déduction (ou syllogisme) : Ἔστι δὴ συλλογισμὸς λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει διὰ τῶν κειμένων ; « Une déduction est un raisonnement dans lequel, certaines choses étant posées, une chose distincte de celles qui ont été posées s'ensuit nécessairement, par la vertu même de ce qui a été posé »[1]. Une déduction consiste à tirer de façon nécessaire, à partir de prémisses, une conclusion[2]. Qu'est-ce qui distingue alors le syllogisme dialectique des autres syllogismes ? La distinction première dans le livre I des *Topiques* concerne le syllogisme démonstratif et le syllogisme dialectique[3], elle porte sur la matière des prémisses[4]. Les prémisses dans la déduction dialectique sont des idées admises alors que dans la déduction apodictique, démonstrative, les prémisses sont premières et vraies.

de L.-A. Dorion à sa traduction des *Réfutations sophistiques*, dans ARISTOTE, *Les Réfutations sophistiques*, p.11.

1. *Top*. I, 1,100 a 25-27, trad. J. Brunschwig modifiée.

2. Dans les *Premiers analytiques,* la définition du syllogisme est presque identique. Voir *Pr. An*. I, 1, 24 a 18-20. Voir également *Réfutations sophistiques,* 1, 164 b 27 - 165 a 2.

3. *Top*. I, 1, 100 a 27 - 100 b 23. Je ne m'arrêterai pas ici sur la distinction d'avec le syllogisme éristique dont Aristote traite à partir de la ligne 100 b 23.

4. Cet usage du terme « matière » vient d'Alexandre d'Aphrodise. Voir par exemple son commentaire introductif au livre I des *Topiques, In Aristotelis Topicorum libros octo commentaria,* « Commentaria in Aristotelem Graeca », Vol. II, Pars II, texte édité par. M. Wallies, Berlin, G. Reimer éditions, 1891, p. 2. Alexandre distingue la matière des différentes espèces de syllogisme également dans son commentaire aux *Premiers Analytiques* (voir *In Aristotelis Analyticorum Priorum librum commentaria,* « Commentaria in Aristotelem Graeca », Vol. II, Pars I, texte édité par. M. Wallies, G. Reimer éditions, Berlin, 1893, p. 12, l. 23-24). Sur cette distinction, voir Jonathan BARNES, « Logical Form and Logical Matter », *in* A. ALBERTI (ed.), *Logica, mente e persona. Studi sulla filosofia antica*, Firenze, Olschki, 1990, p. 7-119, en part. p. 48 : « the matter of a demonstrative syllogism must be necessary, that of dialectical reputable, and so on » ; « Thus we might construct a pair of arguments one demonstrative and the other dialectical, which "do not differ at all in their form" (both are standard syllogims in Camestres) but which do differ in respect of their matter (*in Topics*, 2.26-3.4) ».

Aristote exprime cette distinction de manière différente dans les *Seconds analytiques* :

> πρότασις δ΄ ἐστὶν ἀντιφάσεως[1] τὸ ἕτερον μόριον, ἓν καθ΄ ἑνός, διαλεκτικὴ μὲν ἡ ὁμοίως λαμβάνουσα ὁποτερονοῦν, ἀποδεικτικὴ δὲ ἡ ὡρισμένως θάτερον, ὅτι ἀληθές.
>
> Une prémisse est l'une des deux parties d'une contradiction, une chose dite d'une chose, dialectique quand elle prend indifféremment n'importe laquelle, démonstrative quand elle prend une partie déterminée qui est vraie[2].

Ici, la contradiction permet de distinguer la matière des prémisses : la prémisse dialectique peut être n'importe quelle partie d'une contradiction, c'est-à-dire soit une affirmation, soit une négation, c'est-à-dire, encore, indifféremment la vraie ou la fausse. Par différence, la prémisse scientifique ne choisira que la partie vraie d'une contradiction[3].

En s'appuyant sur les *Topiques* et les *Seconds analytiques*, on constate donc que la distinction entre prémisse dialectique et prémisse démonstrative dépend de leur matière : endoxalité[4] dans le cas de la dialectique, vérité et primauté dans le cas de la démonstration – ce qui signifie que la prémisse dialectique peut être indifféremment vraie ou fausse, tandis que la prémisse démonstrative est nécessairement vraie.

Mais que sont les idées admises ou réputées, les ἔνδοξα ? Aristote les détermine ainsi :

> ἔνδοξα δὲ τὰ δοκοῦντα πᾶσιν ἢ τοῖς πλείστοις ἢ τοῖς σοφοῖς, καὶ τούτοις ἢ πᾶσιν ἢ τοῖς πλείστοις ἢ τοῖς μάλιστα γνωρίμοις καὶ ἐνδόξοις
>
> les idées réputées sont en revanche, des opinions reçues par tous, ou par la majorité, ou par les experts, et pour ces derniers par tous, ou par la majorité, ou par les plus connus et les plus réputés[5].

1. Je cite ici le texte tel qu'il a été corrigé par Jonathan Barnes qui propose de lire ἀντιφάσεως au lieu de ἀπόφάνσεως à la ligne 8. Cette correction implique de supprimer ἀπόφανσις δὲ ἀντιφάσεως ὁποτερονοῦν μόριον aux lignes 11-12, clausule redondante et inutile. Voir Aristote, *Posterior Analytics*, translated with notes by Jonathan Barnes, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 96.

2. *Pr. An.*, I, 2, 72 a 8-11.

3. Cela implique la définition suivante de la contradiction : l'opposition d'une affirmation et d'une négation, où nécessairement l'une est vraie et l'autre fausse.

4. « Endoxal » est un terme forgé par J. Brunschwig à partir du terme grec ἔνδοξα. L'endoxalité désigne le fait pour une prémisse d'être endoxale, c'est-à-dire d'avoir pour matière une idée admise. Voir Introduction aux *Topiques* d'Aristote, dans Aristote, *Topiques*, vol. I, p. XXXV.

5. *Top.* I, 1,100 b 21-23 – trad. J. Brunschwig légèrement modifiée.

À partir de ces lignes, il est clair que la dialectique n'a pas affaire à la vérité, pas plus qu'à du probable mais à ce qui est reconnu[1]. Mais est-ce parce qu'il s'agit d'idées admises que la prémisse dialectique peut être n'importe quelle partie d'une contradiction ? Les idées admises sont-elles intrinsèquement contradictoires[2] ?

La détermination qu'Aristote donne des ἔνδοξα opère par distinction : sont ἔνδοξα les idées reconnues par tous (ou presque tous) ou par les experts (par tous ou presque tous ou les plus réputés). Cette détermination des ἔνδοξα se présente sous la forme d'une grande division : soit la réputation, le fait qu'un idée soit admise, vient de la reconnaissance du grand nombre, soit elle vient des experts, et au sein de chacun de ces deux grands types, il y a des subdivisions : si ce n'est pas de tous, c'est de presque tous. Et de même pour les experts : si ce n'est pas de tous, ce sera de presque tous, et – subdivision impossible pour le plus grand nombre – par quelques-uns, les plus réputés. Aristote indiquerait par là les deux sources principales de la reconnaissance d'opinions. Une idée est admise dès lors qu'elle est reconnue. Sa reconnaissance est le fait soit de la majorité, soit de quelques-uns. Autrement dit, l'origine de la réputation d'une opinion est soit le grand nombre, soit la réputation de quelques-uns. Cette définition ne mentionne donc pas de conflit – potentiel ou réel – entre ἔνδοξα, mais indique le processus par lequel une idée devient réputée : la reconnaissance par l'un des groupes.

Chaque fois[3] que nous retrouvons cette détermination des ἔνδοξα dans les *Topiques*, il s'agit pour Aristote de caractériser la prémisse dialectique, et

1. J. Brunschwig justifie ainsi sa traduction d'ἔνδοξα par « idées admises » et l'adjectif « endoxal » dans l'expression « prémisse endoxale » : les prémisses dialectiques « ne remplissent pas leur fonction en tant qu'elles sont *probablement vraies*, mais en tant qu'elles sont *véritablement approuvées*. » Voir Introduction aux *Topiques* d'Aristote, dans ARISTOTE, *Topiques*, vol. I, p. XXXV.
2. Pour J. Brunschwig, l'accord est le propre de l'ἔνδοξον : à partir de la détermination disjonctive des ἔνδοξα, on constate que le critère dominant de l'ἔνδοξον est sa reconnaissance par la majorité. Tandis que pour R. Bolton, l'opinion des experts reste un ἔνδοξον, même si elle est en conflit avec l'opinion de la majorité. J. Barnes note qu'avant Aristote, l'adjectif ἔνδοξος s'applique en général aux personnes et aux cités, et signifie « réputé ». Aristote ne signale pas un nouvel usage de cet adjectif : collecter les ἔνδοξα, c'est donc collecter les vues, les idées réputées. Ces idées réputées sont les croyances explicites ou non. P est un ἔνδοξον dès lors qu'il est reconnu par l'un des groupes – ou la majorité ou les experts. Il peut y avoir conflit entre les deux groupes ou au sein d'un groupe. Mais Aristote ne dit jamais qu'il y a conflit entre δόξα. Il suffit à une opinion d'être reconnue par l'un des groupes pour être ἔνδοξον. Voir J. BRUNSCHWIG, « Remarques sur la communication de R. Bolton », *in* D. DEVEREUX et P. PELLEGRIN (éds.), *Biologie, logique et métaphysique chez Aristote. Actes du séminaire CNRS-NSF, Oléron, 28 juin-3 juillet 1987*, éd. du CNRS, Paris, 1990, p. 237-262 ; R. BOLTON, « The Epistemological Basis of Aristotelian Dialectic », *in* D. DEVEREUX et P. PELLEGRIN (éds.), *Biologie, logique et métaphysique chez Aristote*..., p. 185-236 ; J. BARNES, « Aristotle and the Method of Ethics », *Revue Internationale de Philosophie*, 34 (1980), p. 490-511.
3. Voir *Top.* I, 1, 101 a 10-13 ; I, 10, 104 a 8-11 ; I, 14, 105 a 35 - b 1.

non pas le problème dialectique. Et lorsque Aristote parle de conflit, il évoque un conflit entre opinions, δόξα, et toujours à propos du problème dialectique et non pas de la prémisse. La question à propos des ἔνδοξα est alors de savoir si chaque groupe d'ἔνδοξα est exclusif des autres ou au contraire conjoint. À propos d'une même chose, peut-on trouver l'opinion O dans la majorité et l'opinion non-O chez quelques experts ? Du fait que O soit reconnue par la majorité, elle deviendrait ἔνδοξον, et du fait que non-O soit reconnue par les experts, elle deviendrait elle aussi ἔνδοξον.

La nuance entre ἔνδοξον et δόξα serait la suivante : si δόξα peut être entendu comme opinion ou croyance, ἔνδοξον insiste sur la réputation, la reconnaissance d'une opinion. Une opinion extravagante ne peut être tenue pour ἔνδοξον, sauf si elle est énoncée par quelque autorité. Et l'autorité d'un expert provient de sa reconnaissance par la majorité[1]. Il y a donc deux degrés de reconnaissance : l'opinion d'un expert sera réputée si cet expert est réputé – ce qui signifie qu'une autorité est telle qu'elle peut soutenir un ἔνδοξον (1er degré) en vertu de sa reconnaissance par le plus grand nombre (2nd degré).

Il convient par ailleurs de noter que la déduction dialectique a certes pour but la déduction d'une contradiction, mais cela ne signifie pas que les prémisses utilisées sont contradictoires : la conclusion de la déduction est contradictoire avec la proposition choisie au départ par le répondant. Mais le fait que l'on puisse réfuter une proposition à partir de prémisses endoxales n'implique-t-il pas le caractère contradictoire des ἔνδοξα ? Non, puisque la proposition choisie par le répondant est l'une des deux branches d'un problème. Or le problème, lui, n'est pas formulé à partir d'ἔνδοξα, mais d'opinions. L'importance du caractère endoxal des prémisses est liée à l'acceptation des prémisses par le répondant : il est difficile de rejeter des prémisses reconnues par tous ou par quelques experts réputés. Il est absurde de prendre comme prémisse « une opinion universellement rejetée »[2], ou de choisir un problème « parfaitement clair pour tout le monde »[3]. Du point de vue de l'utilité du traité des *Topiques*, Aristote précise que pour les « rencontres »[4], il est décisif de partir d'opinions communes, « propres » – οἰκεῖος – et non pas étrangères[5] aux personnes interrogées lorsque celles-ci appartiennent à la majorité. Le caractère endoxal des prémisses facilite la

1. Le terme ἔνδοξος réapparaît à la fin de la détermination des idées admises, τὰ ἔνδοξα, pour qualifier les plus connus et les plus sages des hommes : les hommes les plus réputés le sont par la majorité (voir *Top.* I, 1, 100 b 23).
2. Traduction J. Brunschwig de l'expression τὸ μηδενὶ δοκοῦν en I, 10,104 a 6.
3. Traduction J. Brunschwig de l'expression τὸ πᾶσι φανερόν en I, 10,104 a 6.
4. I, 2,101 a 27, ἐντεύξεις, c'est-à-dire ici les joutes dialectiques.
5. δόξας οὐκ ἐκ τῶν ἀλλοτρίων ἀλλ´ ἐκ τῶν οἰκείων δογμάτων : « non point à partir de présuppositions qui leur seraient étrangères, mais à partir de celles qui leur sont propres », I, 2, 101 a 31-32, traduction J. Brunschwig.

déduction et la renforce d'une certaine manière. Comme si la déduction était d'autant plus assurée que les prémisses utilisées sont réputées.

L'habileté du questionneur ne se mesure donc pas à une capacité à savoir repérer des contradictions au sein d'un des types d'ἔνδοξα ou entre des types d'ἔνδοξα, mais à déduire une contradiction à partir d'idées réputées, c'est-à-dire trouver les prémisses endoxales adaptées à sa déduction de la contradictoire de la proposition choisie par le répondant[1].

La prémisse ne peut pas être paradoxale, car le paradoxe par définition heurte les opinions réputées, c'est-à-dire les idées admises[2]. Le paradoxe est contraire aux idées admises et ne peut donc servir de prémisse. Quant au problème dialectique, il peut certes être l'expression d'un conflit entre l'opinion de la majorité et l'opinion des experts, ou d'un conflit au sein d'un des types d'ἔνδοξα. Mais la déduction dialectique portera sur l'une des deux branches du problème. Autrement dit, le problème dialectique et la prémisse dialectique n'ont pas la même fonction dans l'économie de la joute dialectique.

Nous avons vu que les prémisses dialectiques se distinguent des prémisses scientifiques par leur matière – endoxalité – mais elle s'en distinguent aussi par leur forme. Alors que la prémisse scientifique est une « prise », une « assomption »[3], la prémisse dialectique est une question.

> ἔστι δὲ πρότασις διαλεκτικὴ ἐρώτησις ἔνδοξος ἢ πᾶσιν ἢ τοῖς πλείστοις ἢ τοῖς σοφοῖς, καὶ τούτοις ἢ πᾶσιν ἢ τοῖς πλείστοις ἢ τοῖς μάλιστα γνωρίμοις, μὴ παράδοξος· θείη γὰρ ἄν τις τὸ δοκοῦν τοῖς σοφοῖς, ἐὰν μὴ ἐναντίον ταῖς τῶν πολλῶν δόξαις ᾖ.
>
> Une prémisse dialectique est la mise sous forme interrogative d'une idée admise par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers, par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus, exception faite cependant des paradoxes. Car une idée propre à l'opinion éclairée a toutes chances d'être acceptée, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à celles de l'opinion moyenne[4].

La prémisse dialectique est une question, mais pas n'importe quelle question, puisqu'il s'agit d'une question formulée à partir d'une idée admise[5]. La prémisse dialectique est donc la mise sous forme interrogative d'une idée admise. Le questionneur demande au répondant d'accepter les prémisses – « Est-ce le cas que *p* ? » où *p* est une idée admise. Ainsi, la prémisse dialecti-

1. Ce qui est la fonction propre du lieu. Voir *infra*.
2. Voir I, 10, 104 b 8-12 et I, 11, 104 b 19-28.
3. Voir λῆψις *in Pr. An.*, I, 1, 24 a 23.
4. I, 10, 104 a 8-12.
5. L'expression « mise sous forme interrogative d'une idée admise » traduit ἐρώτησις ἔνδοξος.

que est une prémisse spécifique : d'une part, sa matière est endoxale alors que la prémisse apodictique est vraie et première, et d'autre part, sa forme est une question qui appelle une réponse seulement par oui ou non, alors que la prémisse apodictique est une prise ou une assomption.

Les prémisses dialectiques sont des questions qui constituent les points d'appui de la déduction, ἐκ. Par différence, le problème est ce sur quoi – περὶ οὗ – porte la déduction.

> Διαφέρει δὲ τὸ πρόβλημα καὶ ἡ πρότασις τῷ τρόπῳ. Οὕτω μὲν γὰρ ῥηθέντος, « ἆρά γε τὸ ζῷον πεζὸν δίπουν ὁρισμός ἐστιν ἀνθρώπου; » καὶ « ἆρά γε τὸ ζῷον γένος τοῦ ἀνθρώπου; », πρότασις γίνεται· ἐὰν δὲ « πότερον τὸ ζῷον πεζὸν δίπουν ὁρισμός ἐστιν ἀνθρώπου ἢ οὔ; » πρόβλημα γίνεται· […].
>
> Mais il y a entre un problème et une prémisse, une différence dans l'expression. Si l'on dit en effet : « Est-ce qu'*animal terrestre bipède* est la définition de l'homme ? », ou encore « Est-ce qu'*animal* est genre de l'homme ? », c'est une prémisse ; mais si l'on dit « Est-ce qu'*animal terrestre bipède* est la définition de l'homme ou non ? », c'est un problème […][1].

La joute dialectique porte sur un problème, et elle s'effectue à partir des prémisses. Mais ce qui distingue la prémisse du problème est, dit explicitement Aristote, seulement une différence d'expression : « Est-ce que *p* ? » dans le cas de la prémisse – en grec, la construction interrogative avec ἆρα ; – et « Est-ce que *p* ou *non-p* ? » dans le cas du problème (où *p* est une proposition, c'est-à-dire par exemple « *y* est-il genre de *x* ? ») – en grec la construction πότερον ... ἢ οὔ ;

Pourtant, du point de vue de l'économie de la déduction dialectique, ce qui distingue prémisse et problème n'est pas seulement une différence d'expression. En effet, le rôle de la prémisse diffère de celui du problème dans la mesure où une joute porte sur l'une des deux branches du problème (*p* ou *non-p*), alors que la déduction ne peut utiliser *p* comme prémisse. Si le problème est : « le plaisir est-il un bien ou non ? », le répondant peut choisir de soutenir « le plaisir n'est pas un bien ». Mais le questionneur n'utilisera pas dans sa déduction la prémisse « le plaisir n'est pas un bien », ni même « le plaisir est un bien ». Ainsi, la distinction entre prémisse et problème ne réside pas seulement dans l'expression, la manière (τρόπος) de les dire mais aussi dans leur fonction respective dans la joute dialectique. Soit le problème *p* ou *non-p*. Si la joute porte sur *p*, c'est-à-dire si le répondant choisit de soutenir *p*, le questionneur devra utiliser *q*, *r*, *t*, *s* comme prémisse, mais jamais *p*. Et la conclusion de la déduction sera *non-p*.

1. *Top.* I, 4, 101 b 28-33, trad. J. Brunschwig.

Si la prémisse est « la mise sous forme interrogative » d'une idée admise, on peut dire de façon symétrique que le problème dialectique est la mise sous forme interrogative d'une antithèse. Le problème énonce une antithèse sous forme interrogative, demandant de choisir entre *p* et *non-p :* « Est-ce que *p* ou *non-p* ? ». Son intérêt est théorique, comme le montre l'exemple de problèmes dialectiques donnés dans le chapitre 11 du livre I : « Est-ce que le monde est éternel ou non ? »[1]. Quelques lignes plus bas[2], trois classes de problèmes sont évoqués : éthique, physique, logique. Et Aristote distingue plusieurs types de problèmes : ceux qui n'ont pas été traités, c'est-à-dire ceux au sujet desquels il n'existe pas d'argumentation en faveur de l'une ou l'autre branche de l'alternative, ceux qui divisent « l'opinion moyenne »[3] et « l'opinion éclairée »[4], ceux qui divisent l'opinion moyenne elle-même, enfin ceux qui divisent l'opinion éclairée elle-même. Les problèmes dialectiques opposent, divisent la communauté des hommes. Ils sont des questions auxquelles des réponses opposées peuvent être données.

> ἔστι δὲ προβλήματα καὶ ὧν ἐναντίοι εἰσὶ συλλογισμοί (ἀπορίαν γὰρ ἔχει πότερον οὕτως ἔχει ἢ οὐχ οὕτως, διὰ τὸ περὶ ἀμφοτέρων εἶναι λόγους πιθανούς), καὶ περὶ ὧν λόγον μὴ ἔχομεν, ὄντων μεγάλων, χαλεπὸν οἰόμενοι εἶναι τὸ διὰ τί ἀποδοῦναι, οἷον πότερον ὁ κόσμος ἀίδιος ἢ οὔ·
>
> Sont des problèmes aussi bien les questions sur lesquelles il existe des déductions de sens contraire (on hésite alors à y répondre par l'affirmative ou la négative, du fait qu'il existe dans les deux sens des arguments persuasifs) que celles à propos desquelles nous n'avons pas d'argument à donner tant elles sont vastes, et tant nous jugeons difficile de motiver notre choix, par exemple celle de savoir si le monde est éternel ou non[5].

Le problème est ce qui met dans l'embarras, car il est ce à propos de quoi deux argumentations opposées existent sans qu'il soit possible de trancher en faveur de l'une à l'exclusion de l'autre. Quant à la thèse, elle est un paradoxe, si l'on peut dire, reconnu, un paradoxe qui n'est plus paradoxal[6] : le paradoxe énoncé par quelque autorité ou célébrité atténue le paradoxe, et le transforme en idée reçue parce que son auteur est réputé. Mais il ne faut pas oublier que la thèse est une espèce du problème : il y a conflit à propos de la thèse. Par exemple, à partir du paradoxe réputé d'Antisthène, on peut

1. I, 14, 104 b 7-8.
2. 105 b 19-25.
3. Traduction de J. Brunschwig de l'expression οἱ πολλοί, 104 b 4-5.
4. Traduction de J. Brunschwig de l'expression οἱ σοφοί, 104 b 4-5.
5. *Top*., I, 11, 104 b 13-16, trad. J. Brunschwig.
6. *Top.* I, 11, 104 b 19-28.

formuler le problème dialectique suivant : « est-il possible de contredire ou non ? »[1].

Ainsi, à partir du livre I, on peut dire que l'analyse des fonctions respectives de la prémisse et du problème montre que le déroulement de la déduction dialectique (l'enchaînement des prémisses) ne repose pas sur le caractère contradictoire des ἔνδοξα. Cependant, le bon dialecticien doit être capable à la fois de réfuter O et non-O. Serait-ce l'argument ultime pour affirmer le caractère intrinsèquement contradictoire des prémisses endoxales ? Le questionneur, pour réfuter O, devra puiser dans un certain type de réservoir de prémisses endoxales. Mais pour réfuter non-O, c'est-à-dire établir O, devra-t-il puiser dans le même réservoir de prémisses endoxales ou dans un type de réservoir distinct ? Le caractère contradictoire des prémisses endoxales serait avéré si, à partir des mêmes prémisses endoxales, le questionneur parvenait aussi bien à déduire O que non-O. Or ceci, Aristote ne l'énonce jamais. Autrement dit, si la contradiction entre opinions, δόξα, est présupposée par le problème dialectique dans sa forme, la contradiction supposée des ἔνδοξα n'a aucun rôle dans la déduction des prémisses. Les prémisses endoxales ne sont pas en elles-mêmes contradictoires, bien que les ἔνδοξα, les opinions réputées, puissent être contradictoires.

Comment trouver les prémisses ? Les *Topiques* ne donnent pas une collection de prémisses, mais indiquent comment les trouver. Aristote note à propos du nombre des prémisses :

> Ἔστι δ᾽ ἀριθμῷ ἴσα καὶ τὰ αὐτὰ ἐξ ὧν τε οἱ λόγοι καὶ περὶ ὧν οἱ συλλογισμοί. Γίνονται μὲν γὰρ οἱ λόγοι ἐκ τῶν προτάσεων· περὶ ὧν δὲ οἱ συλλογισμοί, τὰ προβλήματά ἐστι· πᾶσα δὲ πρότασις καὶ πᾶν πρόβλημα ἢ γένος ἢ ἴδιον ἢ συμβεβηκὸς δηλοῖ· (καὶ γὰρ τὴν διαφορὰν ὡς οὖσαν γενικὴν ὁμοῦ τῷ γένει τακτέον)· ἐπεὶ δὲ τοῦ ἰδίου τὸ μὲν τὸ τί ἦν εἶναι σημαίνει, τὸ δ᾽ οὐ σημαίνει, διῃρήσθω τὸ ἴδιον εἰς ἄμφω τὰ προειρημένα μέρη, καὶ καλείσθω τὸ μὲν τὸ τί ἦν εἶναι σημαῖνον ὅρος, τὸ δὲ λοιπὸν κατὰ τὴν κοινὴν περὶ αὐτῶν ἀποδοθεῖσαν ὀνομασίαν προσαγορευέσθω ἴδιον· δῆλον οὖν ἐκ τῶν εἰρημένων διότι κατὰ τὴν νῦν διαίρεσιν τέτταρα τὰ πάντα συμβαίνει γίνεσθαι, ἢ ἴδιον ἢ ὅρος ἢ γένος ἢ συμβεβηκός. μηδεὶς δ᾽ ἡμᾶς ὑπολάβῃ λέγειν ὡς ἕκαστον τούτων καθ᾽ αὑτὸ λεγόμενον πρότασις ἢ πρόβλημά ἐστιν, ἀλλ᾽ ὅτι ἀπὸ τούτων καὶ τὰ προβλήματα καὶ αἱ προτάσεις γίνονται.
>
> Il existe une identité de nombre et de nature entre les éléments constitutifs des raisonnements et les objets sur lesquels portent les déductions. En effet, les éléments constitutifs des raisonnements sont les prémisses, les objets sur lequels portent les déductions sont les problèmes ; et toute prémisse, comme

1. Il convient cependant de noter que parfois Aristote appelle thèse la proposition choisie par le répondant, et même aussi problème la proposition du répondant, et Aristote note lui-même qu'en pratique on appelle thèse le problème (voir *Top.* I, 11, 104 b 34 - 105 a 2).

> tout problème, exhibe, soit un genre, soit un propre, soit un accident (ne parlons pas de la différence, car étant de nature générique, elle doit être rangée sous la même rubrique que le genre). Mais, puisqu'il arrive parfois à un propre d'exprimer l'essentiel de l'essence de son sujet, et parfois de ne pas l'exprimer, divisons le propre en deux parties correspondantes, et appelons « définition » celui qui exprime l'essentiel de l'essence ; quant à l'autre, réservons pour lui ce nom de « propre » que l'on donne indifféremment aux deux. En vertu de ces considérations, on le voit donc bien, la présente division aboutit à quatre termes en tout : propre, définition, genre et accident. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas : nous ne disons pas que chacun de ces quatre termes constitue par lui-même une prémisse ou un problème ; nous disons qu'ils sont à l'origine des problèmes comme des prémisses[1].

Jacques Brunschwig souligne[2] qu'Aristote signifie ici que ce sont les types de prémisses et de problèmes qui sont en nombre égal. Ce nombre correspond aux différentes façons d'attribuer un prédicat à un sujet : est-ce au titre de l'accident, du propre, du genre ou de la définition que P se prédique de S ? Ces quatre classes qui sont « à l'origine des problèmes comme des prémisses » ont été nommées par la tradition « prédicables », mais Aristote lui-même n'emploie jamais ce terme.

Selon Jacques Brunschwig[3], le prédicable est une réponse à la question de savoir comment satisfaire aux conditions de la définition : à chacune de ces conditions, il y a une méthode correspondante, permettant de contrôler si cette condition est satisfaite. La division des prédicables s'obtient par une double application du principe de contradiction. Le prédicat est, par rapport au sujet, essentiel ou non ; il est coextensif ou non :

Prédicat	*essentiel*	*non-essentiel*
coextensif	Définition	Propre
non-coextensif	Genre	Accident

Les différentes façons d'attribuer un prédicat à un sujet permettent de classer les lieux : dans les livres II et III, Aristote va donner une série de lieux pertinents pour la prédication accidentelle ; dans le livre IV, il s'agira des lieux

1. *Top*., I, 4,101 b 13-28, trad. J. Brunschwig.
2. Voir note 2 de la page 5, p. 118 (dans le vol. I des *Topiques*, édité et traduit par J. Brunschwig, *op. cit*.).
3. Voir « Introduction » aux *Topiques*, vol.I, p. XLV-L.

utilisables quand la prédication est générique ; dans le livre V, il s'agira des lieux concernant la prédication du propre ; dans les livres VI et VII, des lieux de la définition (VI-VII).

L'usage explicite de l'ἀντίφασις dans les chapitre 10 et 15 du livre I (les ὄργανα pour trouver des prémisses)

Dans les chapitres 10 et 15 du livre I apparaissent les premières occurrences explicites d'ἀντίφασις[1]. Le chapitre 10 traite de la prémisse et montre comment le questionneur peut trouver des idées admises à partir d'autres idées admises.

Nous savons que les prémisses dialectiques se caractérisent par leur aspect endoxal. La prémisse peut être choisie parmi les opinions de ceux qui sont éclairés mais elle ne doit pas être contraire – ἐναντίον – aux opinions du plus grand nombre. On peut cependant construire une prémisse à partir des propositions contraires aux idées admises : Εἰσὶ δὲ προτάσεις διαλεκτικαὶ καὶ τὰ τοῖς ἐνδόξοις ὅμοια, καὶ τἀναντία τοῖς δοκοῦσιν ἐνδόξοις εἶναι, κατ᾽ ἀντίφασιν προτεινόμενα,… ; « Sont aussi des prémisses dialectiques les énoncés qui sont semblables aux idées admises, ceux qui sont contraires à des idées admises, formulés selon la contradictoire… »[2]. Que signifie l'expression énoncés « contraires aux idées admises, formulés selon la contradictoire », τἀναντία τοῖς δοκοῦσιν ἐνδόξοις εἶναι, κατ᾽ ἀντίφασιν προτεινόμενα ? C'est par des exemples[3]

1. Il y a une autre occurrence de ce terme dans le chapitre 14, lignes 105 b 2-3, mais il s'agit d'un renvoi au chapitre 10.
2. *Top.* I, 10, 104 a 12-14. Traduction J. Brunschwig légèrement modifiée, en particulier κατ᾽ ἀντίφασιν προτεινόμενα. J. Brunschwig traduit en effet cette expression par « mis sous forme négative », mais il me semble que cette traduction ne rend pas exactement compte de l'expression grecque, d'autant plus que par sa structure, elle semble traduire une expression semblable à ἐρώτησις ἔνδοξος, « mise sous forme interrogative d'une idée admise ». Or les deux expressions grecques ne sont pas construites de la même façon. J. Tricot traduit ce même passage : « Sont aussi des propositions dialectiques ce qui est semblable aux opinions probables, ainsi que les propositions qui contredisent les contraires des opinions tenues pour probables […]. », dans ARISTOTE, *Organon V, Les Topiques*, traduction nouvelle et notes par J. Tricot, Paris, Vrin, 1997 (1re édition 1965), p. 23.
3. *Top*., I, 10, 104 a 20-28 : ὁμοίως δὲ καὶ τὰ τοῖς ἐνδόξοις ἐναντία, κατ᾽ ἀντίφασιν προτεινόμενα, ἔνδοξα φανεῖται· εἰ γὰρ ἔνδοξον ὅτι δεῖ τοὺς φίλους εὖ ποιεῖν, καὶ ὅτι οὐ δεῖ κακῶς ποιεῖν ἔνδοξον. ἔστι δ᾽ ἐναντίον μὲν ὅτι δεῖ κακῶς ποιεῖν τοὺς φίλους, κατ᾽ ἀντίφασιν δὲ ὅτι οὐ δεῖ κακῶς ποιεῖν. ὁμοίως δὲ καὶ εἰ δεῖ τοὺς φίλους εὖ ποιεῖν, τοὺς ἐχθροὺς οὐ δεῖ. ἔστι δὲ καὶ τοῦτο κατ᾽ ἀντίφασιν τῶν ἐναντίων· τὸ γὰρ ἐναντίον ἐστὶν ὅτι δεῖ τοὺς ἐχθροὺς εὖ ποιεῖν. ὡσαύτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. « De même les énoncés contraires aux idées admises, formulés selon la contradictoire, apparaissent comme une idée admise. En effet, si c'est une idée admise qu'il faut bien traiter ses amis, c'en est une aussi qu'il ne faut pas mal les traiter. Le contraire est ici qu'il faut mal traiter ses amis, et <la formulation> selon la contradictoire qu'il ne faut pas mal les traiter. De manière semblable aussi, s'il faut bien traiter ses amis, il ne faut pas

qu'Aristote explique ce qu'il entend par formulation selon la contradictoire des contraires des idées admises. Soit l'idée admise « il faut bien traiter ses amis ». Sa contraire est : « il faut mal traiter ses amis ». La contradictoire de cette contraire est : « Il ne faut pas mal traiter ses amis. » Autrement dit, la proposition contraire de l'idée admise n'est pas obtenue par la négation, mais par l'adverbe contraire à « bien », εὖ, à savoir « mal », κακῶς. Εὖ ποιεῖν est contraire à κακῶς ποιεῖν[1]. Par différence, la contradictoire est obtenue par la négation apparemment placée en tête de la phrase contraire à l'idée admise : οὐ δεῖ κακῶς ποιεῖν τοὺς φίλους. La négation porte sur le verbe δεῖ. Donc on a :

Il faut bien traiter ses amis – d'abord l'idée admise

Il faut mal traiter ses amis – le contraire de l'idée admise

Il ne faut pas mal traiter ses amis – la contradictoire du contraire de l'idée admise.

Ou encore :

Il faut bien traiter ses amis – l'idée admise

Il faut bien traiter ses ennemis – le contraire de l'idée admise

Il ne faut pas bien traiter ses ennemis – la contradictoire du contraire de l'idée admise.

Le deuxième exemple confirme que le contraire est le terme contraire : soit l'opposition contraire amis / ennemis (ou bon / mal). Puis la formulation contradictoire de l'opinion contraire à l'opinion admise selon laquelle « il faut bien traiter ses ennemis », à savoir « il ne faut pas bien traiter ses ennemis ».

Ce passage contient la première occurrence explicite d'ἀντίφασις. Les exemples montrent que la formulation selon l'ἀντίφασις est une sorte d'opération qui consiste à placer ou supprimer une négation qui porte apparemment sur l'ensemble de la proposition. Soit une proposition *p*, la contradictoire énoncera οὐκ(*p*), non(*p*). Ici, selon les exemples, « il ne faut pas mal traiter ses amis » est la contradictoire de « il faut mal traiter ses amis ». À quoi sert la contradiction ? Elle désigne une opération qui permet de trouver une proposition apparaissant comme une idée admise à partir d'une autre idée admise. La proposition contraire, en revanche, n'est pas contraire par l'expression d'une négation, mais en tant qu'elle contient un terme contraire au terme de l'idée admise première.

bien traiter ses ennemis. Or cela aussi c'est la formulation contradictoire des contraires. En effet, le contraire est qu'il faut bien traiter ses ennemis. Et de même aussi dans les autres cas », trad. J. Brunschwig légèrement modifiée.

1. Ce sont des contraires au sens des *Catégories* 10, et non pas au sens de *De l'interprétation*, c'est-à-dire que ce sont d'abord des termes en eux-mêmes contraires (des prédicats), et non pas des propositions qui sont contraires.

Avant d'en venir aux lieux proprement dits, Aristote traite des instruments dialectiques à la fin du livre I[1]. La dissociation des divers sens des termes, deuxième instrument dialectique, permet d'enrichir les prémisses du questionneur. À partir de 106 a 10, Aristote utilise à nouveau les divers sens de « opposé », tels qu'ils sont distingués dans *Catégories* 10, pour déterminer si un terme se dit en plusieurs sens[2]. Pour savoir si un terme se prend en plusieurs sens, on peut examiner son opposé contraire, son opposé contradictoire, ou son opposé comme privation et possession[3]. Si l'opposé contraire a plusieurs sens, alors le terme premier aussi : « *aigu* a pour contraire *grave* dans les sons et *obtus* dans les corps »[4]. De même, la polysémie du contradictoire implique la polysémie de son opposé[5]. L'opposition contradictoire permet ainsi d'examiner si un terme se prend en plusieurs sens, et par là, d'enrichir les prémisses. À nouveau, la contradiction est entendue comme opposition entre une affirmation et une négation (voir / ne pas voir[6]). Mais cette opposition oppose non pas des propositions, mais des termes.

1. Il y a quatre instruments, dit Aristote dans les dernières lignes du chapitre 13 (105 a 21-33) : τὸ προτάσεις λαβεῖν, « poser des prémisses » (trad. J. Brunschwig) ; ποσαχῶς [ἕκαστον] λέγεται δύνασθαι διελεῖν, « savoir dissocier les divers sens d'un terme » (trad. J. Brunschwig) ; τὰς διαφορὰς εὑρεῖν, « découvrir les différences » (trad. J. Brunschwig) ; ἡ τοῦ ὁμοίου σκέψις, « l'examen du semblable ». Ces quatre instruments sont respectivement l'objet du chapitre 14, 15, 16 et 17 du livre I. Aristote ajoute aux lignes 105 a 25-33 que les trois derniers instruments permettent aussi d'obtenir des prémisses.

2. Être opposé se dit en quatre sens : être opposé comme les contraires, comme les relatifs, la privation-possession, et la contradiction, *i.e.* l'affirmation et la négation. Voir *Catégories*, 10, 11 b 17-23.

3. *Top.* I, 15, 106 a 10-13.

4. *Ibid.*, trad. J. Brunschwig.

5. *Top.* 1, 15, 106 b 12-20 : Πάλιν ἐπὶ τοῦ κατ᾽ ἀντίφασιν ἀντικειμένου σκοπεῖν εἰ πλεοναχῶς λέγεται· εἰ γὰρ τοῦτο πλεοναχῶς λέγεται, καὶ τὸ τούτῳ ἀντικείμενον πλεοναχῶς ῥηθήσεται. οἷον τὸ μὴ βλέπειν πλεοναχῶς λέγεται, ἓν μὲν τὸ μὴ ἔχειν ὄψιν, ἓν δὲ τὸ μὴ ἐνεργεῖν τῇ ὄψει· εἰ δὲ τοῦτο πλεοναχῶς, ἀναγκαῖον καὶ τὸ βλέπειν πλεοναχῶς λέγεσθαι· εἰ δὲ τοῦτο πλεοναχῶς, ἀναγκαῖον καὶ τὸ βλέπειν πλεοναχῶς λέγεσθαι· ἑκατέρῳ γὰρ τῷ μὴ βλέπειν ἀντικείσεται τι, οἷον τῷ μὲν μὴ ἔχειν ὄψιν τὸ ἔχειν, τῷ δὲ μὴ ἐνεργεῖν τῇ ὄψει τὸ ἐνεργεῖν. « Et encore, examiner le terme opposé contradictoirement, pour voir s'il se prend en plusieurs sens ; car s'il se prend en plusieurs sens, son opposé se prendra aussi en plusieurs sens. Par exemple, *ne pas voir* se prend en plusieurs sens, dont l'un est *ne pas posséder la vue*, l'autre *ne pas faire acte effectif de vision* ; et si ce terme se prend en plusieurs sens, il suit nécessairement que *voir* aussi se prend en plusieurs sens ; car à chacun des sens de *ne pas voir* va s'opposer quelque chose : à *ne pas posséder la vue*, la posséder, et à *ne pas faire acte effectif de vision*, en faire acte » (trad. J. Brunschwig).

6. L'exemple d'opposition de contradiction ici – *voir* / *ne pas voir* – est semblable dans l'expression à celui que l'on trouve dans *Cat.* 10, *est assis* / *n'est pas assis* (11 b 23), au sens où on a un verbe opposé à ce même verbe et sa négation, mais il s'agit ici de la forme infinitive du verbe, et non pas d'une forme conjuguée.

Qu'est-ce qu'un *topos* ?

L'examen des instruments est le dernier temps du livre I des *Topiques* ; à partir du livre II, Aristote en vient aux *topoi*, d'abord sous la rubrique générale de l'accident, après une remarque préliminaire sur les problèmes universels et particuliers.

À partir des prédicables, nous avons vu que la division des *topoi* s'effectue dans les *Topiques* en fonction des règles de l'attribution. Cependant, Aristote ne dit rien sur l'usage de *topos*. Nous avons vu que l'ἀντίφασις est explicitement présente dans le livre I des *Topiques* : la contradiction permet d'enrichir les prémisses. Mais elle appartient aussi à la liste des *topoi*, les lieux. Plus précisément, le lieu de la contradiction ou des contradictoires fait partie de la topique de l'accident. Mais en quel sens Aristote utilise-t-il la contradiction dans ce passage ? Et quel est le rôle du lieu des contradictoires dans la déduction dialectique ? Aristote écrit :

> Ἐπεὶ δ' αἱ τέτταρες, σκοπεῖν ἐπὶ μὲν τῶν ἀντιφάσεων ἀνάπαλιν ἐκ τῆς ἀκολουθήσεως, καὶ ἀναιροῦντι καὶ κατασκευάζοντι, λαμβάνειν δ'ἐξ ἐπαγωγῆς. Οἷον εἰ ὁ ἄνθρωπος ζῷον, τὸ μὴ ζῷον οὐκ ἄνθρωπος· ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. ἐνταῦθα γὰρ ἀνάπαλιν ἡ ἀκολούθησις· τῷ μὲν γὰρ ἀνθρώπῳ τὸ ζῷον ἕπεται, τῷ δὲ μὴ ἀνθρώπῳ τὸ μὴ ζῷον οὔ, ἀλλ' ἀνάπαλιν τῷ μὴ ζῴῳ τὸ οὐκ ἄνθρωπος. ἐπὶ πάντων οὖν τὸ τοιοῦτον ἀξιωτέον· οἷον εἰ τὸ καλὸν ἡδύ, καὶ τὸ μὴ ἡδὺ οὐ καλόν· εἰ δὲ τοῦτο μή, οὐδ' ἐκεῖνο· ὁμοίως δὲ καὶ εἰ τὸ μὴ ἡδὺ οὐ καλόν, τὸ καλὸν ἡδύ. Δῆλον οὖν ὅτι πρὸς ἄμφω ἀντιστρέφει ἡ κατὰ τὴν ἀντίφασιν ἀκολούθησις ἀνάπαλιν γινομένη.
>
> Par ailleurs, puisqu'il existe quatre types d'opposition, examiner les termes contradictoires, en les attachant l'un à l'autre en ordre croisé, et ce, pour détruire une proposition comme pour en établir une ; on le fera saisir par induction. Si par exemple l'homme est animal, ce qui n'est pas animal n'est pas homme ; et de même dans les autres cas. Dans le domaine qui nous occupe, en effet, la consécution se fait en ordre croisé : *homme* implique *animal*, mais ce n'est pas *non-homme* qui implique *non-animal*, mais c'est à l'inverse *non-animal* qui implique *non-homme*. On doit donc poser qu'il en va de même dans tous les cas : par exemple, si ce qui est beau est plaisant, ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau ; et si ceci n'est pas le cas, le premier ne l'est pas non plus. En vertu de la même formule, si ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau, ce qui est beau est plaisant. On voit donc bien qu'on peut utiliser dans les deux sens la consécution des termes contradictoires, opérée en ordre croisé[1].

À partir du livre I, on peut dire que la méthode dialectique consiste, non pas à prouver le vrai, mais à savoir effectuer une déduction endoxale, en connaissant la conclusion à établir, c'est-à-dire la contradictoire de la thèse choisie

1. *Top*., II, 8, 113 b 15-26 (trad. J. Brunschwig).

par le répondant. Là intervient le lieu. On voit dans le passage cité que le lieu des contradictoires désigne le fait de transformer les termes d'une proposition, et ce de façon double : d'une part, en apposant à chacun des termes une négation, et, d'autre part, en inversant la position des termes c'est-à-dire la place du sujet et du prédicat. Si l'homme est animal, le non-animal n'est pas homme, ou est non-homme. Aristote dit explicitement que l'on saisira ce lieu par « induction », et il va en effet l'expliquer au moyen de deux exemples. Mais le premier exemple et le deuxième ne montrent pas la même chose.

Le deuxième exemple est légèrement différent dans sa formulation de départ[1] et va plus loin. Reformulons cet exemple : si le beau est plaisant, alors ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau. Or, si (ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau) n'est pas, alors (le beau est plaisant) n'est pas non plus. Et dans l'autre sens : si ce qui n'est pas plaisant n'est pas beau, alors le beau est plaisant. Comme dans le premier exemple, l'usage du lieu de la contradiction consiste à utiliser la négation, mais, à la différence de l'exemple précédent, la négation nie aussi bien des termes qu'une proposition.

Comme J. Brunschwig l'explique[2], Aristote applique à l'une des implications dans l'exemple καλόν /ἡδύ la loi de contraposition :

1°) Implications :

I. εἰ τὸ καλὸν ἡδύ, καὶ τὸ μὴ ἡδὺ οὐ καλόν : si S est P, non-P est non-S.

II. εἰ τὸ μὴ ἡδὺ οὐ καλόν, τὸ καλὸν ἡδύ : si non-P est non-S, S est P.

2°) Contraposition de I : Si (non-P est non-S) n'est pas, (S est P) n'est pas.

La contraposition de l'implication permet de réfuter la proposition « le beau est plaisant ».

Soit la proposition

p : « le beau est plaisant »

et

q : « le non-plaisant est non-beau »

Il y a deux implications :

Si *p*, alors *q*.

Si *non-q*, alors *non-p*.

De même dit Aristote :

Si *q*, alors *p*.

Dans ce passage, l'ἀντίφασις semble donc aussi bien désigner la négation de terme que de proposition. Comment comprendre la fonction du lieu à partir de l'exemple du lieu des contradictoires ?

1. Il n'y a pas le verbe ἔπεται et le datif a disparu.

2. Voir note 4, p. 149-150 de son édition et traduction des *Topiques*, vol. I.

Selon Jacques Brunschwig[1], le *topos*, comme cet exemple le montre, est construit sur les lois de l'implication, le *modus ponendo ponens* et *modus tollendo tollens*. Il sert à trouver les prémisses adéquates à la conclusion que je veux démontrer. Je connais la conclusion : *q*. Je dois trouver la proposition antécédente qui implique *q*, à savoir *p* – ou si je veux établir *non-q*, je dois trouver la proposition *non-p* qui entraîne *non-q*. C'est pourquoi le lieu est « une machine à fabriquer des prémisses à partir d'une conclusion donnée ». Le schéma du lieu est général, il permet au questionneur de trouver quel mécanisme général d'implication il doit utiliser. Une fois ce mécanisme d'implication identifié, il reste à trouver les prémisses endoxales particulières qui correspondent à ce schéma. Le questionneur doit ainsi disposer d'un double répertoire : un répertoire des prémisses et un répertoire des lieux.

À partir notamment de ce même passage, Paul Slomkowski[2] considère que le lieu est la prémisse d'un syllogisme hypothétique. Il donne un exemple de schéma général de syllogisme hypothétique à partir du lieu des contradictoires (les points dans le schéma représentent la preuve) :

destruction :

Si A est B, alors non-B est non-A.
.
.
non (non-B est non-A)
Donc non (A est B)

construction :

Si non-B est non-A, alors A est B.
.
.
non-B est non-A.
Donc A est B[3].

Le lieu est-il utile pour fabriquer des prémisses ou est-il lui-même prémisse ? Le texte sur le lieu des contradictoires ne permet pas à lui seul de trancher. Cependant, à partir de ce que nous avons rappelé sur la déduction dialectique, la matière de la prémisse dialectique et le rôle de la contradiction comme un des outils, les *organa* du livre I servant à trouver des prémisses, il

1. Voir p. XL-XLIV de son introduction aux *Topiques*, vol. I.
2. Voir *Aristotle's Topics*, Leiden, Brill, 1997, p. 141-142.
3. On voit que la prémisse initiale est hypothétique et que l'ensemble du syllogisme est donc hypothétique. Ce syllogisme utilise le lieu des contradictoires comme prémisse initiale. Un des arguments de Paul Slomkowski consiste à s'appuyer sur la définition de συλλογισμός, en particulier sur le fait que la conclusion est tirée de façon nécessaire des prémisses. Or, si le lieu n'est qu'une règle générale extérieure à la déduction, la règle d'inférence ne peut s'appliquer. Paul Slomkowski se réfère à des passages des *Analytiques* (*Pr. An.* I, 44 ; *Sec. An.* II, 6, 92 a 10-11,19) dans lesquels Aristote explique la différence entre syllogisme catégorique et hypothétique.

semble que l'on puisse affirmer que le lieu n'est pas la prémisse du syllogisme dialectique. D'abord, si Aristote évoque parfois le syllogisme hypothétique dans les *Topiques*, il ne dit jamais que le syllogisme est et est seulement un syllogisme hypothétique[1]. D'autre part, si le lieu était la prémisse hypothétique, alors les livres II à VII des *Topiques* seraient un recueil de prémisses faisant suite à la fin du livre I sur les outils. Or Aristote ne présente pas le lieu comme un *organon* – ce dont on pourrait d'ailleurs s'étonner : pourquoi Aristote ne présente-t-il pas explicitement le lieu comme un instrument permettant de trouver des prémisses ?

Si l'on compare ce que dit Aristote à propos de l'ἀντίφασις comme instrument pour trouver d'autres prémisses et ce qu'il dit à propos de l'ἀντίφασις comme l'un des lieux, on constate que dans le premier cas, il s'agit de chercher des propositions endoxales, aussi endoxales que les propositions à partir desquelles on va formuler d'autres propositions : à partir de « il faut aimer ses amis », je vais dire « il ne faut pas aimer ses ennemis ». Les *organa* serviraient ainsi à faire varier la matière des prémisses, ou pour le dire autrement, les *organa* concerneraient le contenu ou le sens de prémisses particulières. Par différence, le *topos* sert à trouver un schéma d'argumentation dans la mesure où, à partir du lieu, je dispose d'une forme de prémisse à partir de laquelle toute une déduction s'enchaînera. Le lieu concerne quelque chose comme les règles générales du discours, de la logique, et porte sur la forme de la déduction au sens où ce qu'exprime le lieu est une nécessité. Dans l'exemple « si homme implique animal, non-animal implique non-homme », ce que permet le lieu de la contradiction relève de la nécessité formelle. Alors que la prémisse « il faut mal traiter ses ennemis » ne relève pas de la nécessité formelle mais de l'application

1. En *Top.* III 6, 119 b 35 et 39, Aristote dit : « en outre on peut raisonner à partir d'une hypothèse » ; le syllogisme hypothétique, raisonnement ἐξ ὑποθεσέως est mentionné comme une possibilité parmi d'autres. Voir aussi les lignes 108 b 7-9, dans le livre I, chap. 18 : Ἡ δὲ τοῦ ὁμοίου θεωρία χρήσιμος πρός τε τοὺς ἐπακτικοὺς λόγους καὶ πρὸς τους ἐξ ὑποθέσεως συλλογιμοὺς καὶ πρὸς τὴς ἀπόδοσιν τῶν ὁρισμῶν « L'examen du semblable est utile pour faire des inductions, pour faire des syllogismes hypothétiques et pour répondre aux questions de définition » (trad. J. Brunschwig légèrement modifiée). D'autres occurrences de ἐξ ὑποθεσέως ne semblent pas faire explicitement référence au syllogisme hypothétique : en VII 1, 152 b 18, il est question de poser en hypothèse le vide, c'est-à-dire non pas à proprement parler faire appel à une prémisse endoxale, mais à une prémisse hypothétique au sens où elle a son origine dans une hypothèse émise par un savant. En VIII 3, 158 a 32, on peut lire : « Ce sont les mêmes hypothèses qu'il est à la fois difficile à attaquer et facile de défendre ». Le terme « hypothèse » pourrait être entendu ici au sens de la proposition choisie par le répondant que le questionneur doit détruire. En 163 b 33, « hypothèse » est synonyme de « principe », c'est-à-dire posé sans démonstration (voir note de J. Brunschwig à ce passage dans sa traduction des *Topiques*, dans ARISTOTE, *Topiques*, tome II, livres V-VIII, *op. cit.* p. 305-306). La polysémie du terme « hypothèse » dans les *Topiques* est semblable à celle que l'on rencontre dans les *Analytiques*.

d'opérateurs logiques à une idée admise pour obtenir une prémisse semblable à une autre idée admise. Le questionneur doit certes passer par le contraire de l'idée admise, puis par la négation de ce contraire. Mais il s'agit pour lui de faire varier la formulation de l'idée admise, c'est-à-dire encore d'une prémisse particulière. En revanche, avec le lieu, le questionneur va trouver la matrice générale d'argumentation d'où il lui faut partir pour parvenir à déduire la proposition contradictoire de la proposition choisie par le répondant.

L'examen de l'usage que fait Aristote de l'ἀντίφασις dans les *Topiques* montre donc que la contradiction est conçue à la fois comme une opposition de termes et comme une opposition de propositions puisque utiliser la contradiction pour le questionneur signifie aussi bien nier un terme qu'une proposition. Cet usage de la contradiction dans les *Topiques* permet également de saisir le rôle du lieu dans la déduction dialectique. La comparaison entre la contradiction comme outil qui sert à faire varier la formulation des prémisses et la contradiction comme l'un des lieux de la topique de l'accident montre que le lieu est une matrice pour trouver des prémisses. Par rapport à la déduction apodictique, la spécificité de la déduction dialectique se marque par l'endoxalité des prémisses. Cependant, l'endoxalité des prémisses ne joue aucun rôle dans le fait de déduire la contradictoire de la proposition choisie par le répondant. Les prémisses dans la déduction dialectique ne sont pas contradictoires entre elles. La réussite de la déduction dialectique dépend de l'adaptation des prémisses à la déduction de la conclusion voulue par le questionneur. Ainsi, l'habileté d'un questionneur se mesure à sa maîtrise des lieux dialectiques.

Les *Topica* de Cicéron et Aristote : réévaluation d'un projet philosophique

Clara Auvray-Assayas

(Université de Rouen)

Comment doit-on lire les *Topica* de Cicéron, une fois qu'on a constaté, avec tous les commentateurs du texte, qu'à l'exception du titre ce livre ne renvoie à rien, ou presque, des *Topiques* d'Aristote que nous lisons[1] ? Quelle valeur faut-il accorder au titre lui-même ? Peut-on encore le prendre comme l'indication explicite d'une source ? Ceux qui l'ont fait ont été contraints de supposer que le livre d'Aristote cité par Cicéron n'était pas celui que nous lisons : peut-être même était-ce un ouvrage indûment attribué à Aristote.

Ne peut-on plutôt interpréter le titre comme une référence fondatrice, en invoquant les pratiques bien attestées de la poétique antique, celles des réécritures que suscite l'émulation avec le modèle choisi[2] ? Recourir à la poétique générale qui régit la production d'un texte antique ne dispense pas pour autant de tenir compte des conditions très romanesques dans lesquelles aurait été transmise la bibliothèque d'Aristote[3]. À Rome, en 44, année de la rédaction des *Topica*, ne circulait pas l'Aristote que nous connaissons : au mieux resurgissait-il dans l'enseignement des Stoïciens, d'Antiochus d'Ascalon ou de Philon de Larissa. Il reste alors à tenter de reconstituer les « sources » potentiellement utilisées et « contaminées » par Cicéron en

1. La récente édition commentée de Tobias Reinhardt (MARCUS TULLIUS CICERO, *Topica*, edited with a translation, introduction and commentary by Tobias Reinhardt, Oxford, Oxford University Press, 2003) fait un point précis de la question (p. 177-181) et permet de nuancer le jugement de Jonathan BARNES (« Roman Aristotle », *in* Jonathan BARNES & Miriam GRIFFIN (eds.), *Philosophia togata II- Plato and Aristotle at Rome*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 1-69) : « Cicero's *Topica* is utterly removed from anything in our *Top.* – and indeed from anything which can ever have been in any Aristotelian work » (p. 57).

2. Sans quitter le corpus cicéronien, il suffit d'évoquer les dialogues *De re publica* et *De legibus*, aux titres repris de Platon, qui fournissent explicitement quelques clés pour interpréter le rapport du projet cicéronien au modèle (*Rep.* 2, 3 ; 52 ; *Leg.* 1, 15 ; 2, 17).

3. Une reconstitution détaillée et critique en est faite par Jonathan BARNES, « Roman Aristotle », p. 1-21.

étudiant les classifications proposées dans les *Topica*[1] : on parvient ainsi à établir des rapprochements précis avec les *Topiques* et la *Rhétorique* d'Aristote, avec la dialectique stoïcienne et plus largement avec la tradition rhétorique[2]. Les résultats obtenus permettent de comprendre dans quelle configuration historique et philosophique se situe le traité cicéronien : on peut alors apprécier quels matériaux Cicéron avait à sa disposition pour entreprendre cette classification et description des lieux dont Boèce louera l'exhaustivité[3]. Mais le projet se réduit-il à cette mise au net descriptive de matériaux et traditions divers pour répondre à la demande d'un ami juriste, c'est-à-dire à ce qu'en a fait la postérité médiévale du texte ?

Si l'on ne subordonne pas entièrement la genèse des *Topica* aux circonstances contraignantes imposées par l'histoire de la transmission des doctrines et qu'on crédite au contraire Cicéron d'un véritable projet philosophique, on se demandera plutôt quelles raisons ont incité Cicéron à tout rapporter à Aristote et à exclure aussi radicalement les Stoïciens de sa préface[4] alors qu'il sait mieux que tout autre combien son exposé doit au stoïcisme et aux traditions complexes de l'enseignement rhétorique[5]. Formuler ainsi la question permet de replacer les *Topica* dans une perspective précise : celle de la « sur-représentation » d'Aristote à partir du dialogue *De oratore*, qui va de pair avec la disqualification de la dialectique stoïcienne. Dans le programme esquissé dès le *De oratore*, Aristote représente en effet, plus encore que les académiciens Carnéade et Charmadas, dont Cicéron revendique l'héritage, le maître de la véritable éloquence, celle de l'orateur-philosophe, parce qu'il a su découvrir à partir des lieux la méthode pour conduire un raisonnement aussi bien dans la discussion philosophique que pour la plaidoirie au tribunal[6] : grâce à lui, l'apprentissage de l'éloquence est un véritable apprentissage de la pensée. Confrontée à ce modèle, la dialectique stoïcienne est stérile, inapte à former une réflexion qui se déploie avec aisance[7].

1. C'est la méthode utilisée par Pamela M. HUBY, « Cicero's *Topics* and its Peripatetic sources », *in* W. FORTENBAUGH & P. STEINMETZ (eds.), *Cicero's Knowledge of the Peripatos*, New Brunswick N. J., Transaction Publications, 1989, p. 61-76.
2. L'étude la plus poussée est due à Benedetto RIPOSATI, *Studi sui "Topica", di Cicerone*, Milano, Società editrice « Vita e Pensiero », 1947.
3. *In Ciceronis Topica*, I, éd. Johann Kaspar von Orelli & Johan Georg Baiter, in *M. Tulli Ciceronis opera quae supersunt omnia*, Turici [Zurich], 1833, pars prima, p. 270-388, voir p. 283 : « Post definitionem loci atque argumenti facit plenissimam diuisionem locorum ».
4. Le texte est cité *infra* n. 1 p. 55 **.**
5. On ne doit pas sous-estimer le rôle qu'a pu jouer Diodore, stoïcien installé à demeure chez Cicéron, dans la transmission d'une histoire critique de la dialectique et de la rhétorique.
6. *De oratore*, éd. K. Kumaniecki, Leipzig-Stuttgart, Teubner, 1969, ²1995 : voir 1, 43 ; 49 ; 55 ; 141 ; 2, 152 ; 160 ; 3, 141. Le rôle fondamental d'Aristote dans la réflexion menée par Cicéron sur les conditions de possibilité d'une philosophie éloquente est plus amplement évoqué ailleurs (Clara AUVRAY-ASSAYAS, *Cicéron*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 61-86).
7. *De oratore* 2, 157-160.

Quoi qu'un historien moderne de la philosophie puisse penser de cet Aristote cicéronien, c'est pourtant bien de lui qu'il faut partir pour comprendre le projet philosophique des *Topica*. On verra alors comment la construction d'ensemble de l'œuvre et certaines articulations du texte en particulier prolongent la réflexion esquissée à partir des lieux aristotéliciens dans le *De oratore* et confirment le rôle central que Cicéron fait jouer à Aristote dans ses propres *Topica* : les liens qu'Aristote lui-même a établis, dans la *Rhétorique*, avec la méthode exposée dans ses *Topiques*, forment le soubassement de la réflexion élaborée par Cicéron.

En attribuant à Aristote la suprématie dans l'art de la discussion, Cicéron met en avant ce qui le distingue des Stoïciens :

> Dans son ensemble, la méthode rigoureuse pour apprendre la discussion met en œuvre deux techniques, l'invention des arguments et leur évaluation ; dans l'une et l'autre, à mon avis, Aristote tient la première place. Les Stoïciens ont placé leurs efforts dans la seconde : ils ont en effet exploré avec soin les procédures du jugement dans cette science qu'ils appellent dialectique. Mais la technique de l'invention, qu'on appelle topique, qui était non seulement la plus efficace dans la pratique mais surtout la première si l'on suit l'ordre qui se présente naturellement, ils l'ont complètement abandonnée[1].

Aristote serait donc le seul à avoir développé la technique de l'invention et il aurait pour cela facilité l'étude des « lieux », nom qu'il a donné à l'espace d'où l'on tire les arguments. Le rôle attribué ici à Aristote doit s'apprécier en fonction de deux autres formulations, les seules dans tout le corpus cicéronien à associer précisément le philosophe et le recours aux lieux.

Dans le *De oratore*, l'orateur Antoine est loué pour avoir exposé une théorie des lieux très proche de ce qui est attribué à Aristote :

> Aristote, celui que pour ma part j'admire le plus, a établi certains lieux à partir desquels on peut découvrir tout type d'argumentation, non seulement pour la discussion philosophique mais pour le discours que nous utilisons dans les procès[2].

1. *Topica*, 6 : « Cum omnis ratio diligens disserendi duas habeat artes, unam inueniendi alteram iudicandi, utriusque princeps, ut mihi quidem uidetur, Aristoteles fuit. Stoici autem in altera elaborauerunt, iudicandi enim uias diligenter persecuti sunt ea scientia quam dialektiken appellant, inueniendi artem quae topike dicitur, quae et ad usum potior erat et ordine naturae certe prior, totam reliquerunt ». Le texte des *Topica* cité ici est celui qu'a établi Tobias Reinhardt.

2. *De oratore*, 2, 152 : « Sed Aristoteles, is quem ego maxime admiror, posuit quosdam locos ex quibus omnis argumentatio non modo ad philosophorum disputationem, sed etiam ad hanc orationem, qua in causis utimur, inueniretur. »

L'usage général de ces lieux est également rapporté à Aristote dans l'*Orator*, dont la rédaction précède de peu celle des *Topica*, dans le cadre d'un entraînement à la question générale, ou *thesis* :

> La « question », quand on la fait passer de personnes et de circonstances particulières à un discours sur un sujet général, est appelée « thèse ». Aristote y a entraîné les jeunes gens, non pas suivant l'habitude de discussion tout en finesse des philosophes mais suivant l'abondance des rhéteurs, en présentant une thèse et son contraire pour donner au discours plus de style et de richesse. C'est lui aussi qui a enseigné les « lieux », ainsi qu'il les appelle, qui sont comme les étiquettes des arguments, d'où l'on peut tirer tout discours présentant une thèse et son contraire[1].

Ces deux mentions d'Aristote suffisent-elles à éclairer la référence fondatrice à Aristote dans les *Topica* ?

Les lieux auxquels fait allusion l'interlocuteur du *De oratore* ont ceci de remarquable qu'ils pourraient être définis plus précisément (*quosdam locos*) mais ne le sont qu'en rapport avec la fonction qu'ils doivent remplir : faciliter l'*inuentio* pour tout type d'argumentation, dans la discussion philosophique aussi bien qu'au tribunal. Cette fonction est plus clairement explicitée dans l'*Orator* : les lieux permettent de développer le discours *in utramque partem*[2]. Ainsi les lieux (dont l'appellation même est attribuée à Aristote), loin d'être ces listes d'arguments que les rhéteurs transmettent pour chaque cause particulière et que l'Antoine du *De oratore* sera dispensé d'énumérer[3], sont la source générale d'où découlent tous les arguments. Une telle définition des lieux « aristotéliciens » met en relief deux traits complémentaires dont Cicéron maintient la récurrence dans toute son œuvre :

1. *Orator*, 46, éd. R. Westman, Leipzig-Stuttgart, Teubner, 1980, ²2002 : « Haec igitur quaestio a propriis personis et temporibus ad uniuersi generis orationem traducta appellatur thesis. In hac Aristoteles adulescentis non ad philosophorum morem tenuiter disserendi sed ad copiam rhetorum, in utramque partem ut ornatius et uberius dici posset, exercuit ; idemque locos (sic enim appellat) quasi argumentorum notas tradidit, unde omnis in utranque partem traheretur oratio. »
2. Contrairement à l'interprétation que propose Anthony LONG, « Cicero's Plato and Aristotle », *in* J. G. F. POWELL (ed.), *Cicero the Philosopher. Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 37-61, l'*in utramque partem* dans l'*Orator* n'est pas *le résultat* d'un entraînement à la manière des rhéteurs (« with a view to the rhetoricians' fullness so that more elaborate and abundant speeches could be make on either side » p. 53), il est ce qui permet de *produire* tout ce que contient chaque question. C'est ce que fait clairement comprendre ce passage du *De finibus* (5, 10) : « ab Aristoteleque principe de singulis rebus in utramque partem dicendi exercitatio est instituta, ut non contra omnia semper, sicut Arcesilas, diceret, et tamen in omnibus rebus quicquid ex utraque parte dici posset expromeret ».
3. *De or.* 2, 130.

- Aristote lie étroitement la philosophie et la rhétorique de façon à doter la philosophie de la puissance de l'éloquence et surpasser ainsi Isocrate[1].

- il cherche à développer l'abondance et pour cela s'intéresse précisément aux méthodes qui facilitent la production des arguments[2].

Ces traits permettent à Cicéron d'esquisser le modèle dont il a besoin pour promouvoir une philosophie éloquente qui puisse se déployer sur le Forum. Faut-il en conclure qu'il s'agit seulement d'une reconstruction ? Il est remarquable en tout cas que Quintilien, qui utilise abondamment la source cicéronienne, ne mentionne jamais Aristote lorsqu'il traite des lieux alors même qu'il reprend la définition que Cicéron attribue à Aristote[3]. Mais il n'en est pas moins vrai qu'Aristote lui-même se présente comme le premier à avoir écrit sur le raisonnement et ses méthodes[4] et que la définition du lieu comme source d'arguments est attribuée, sinon à Aristote même, du moins à Théophraste[5]. Si construction il y a, elle repose en tout cas sur une connaissance précise de la tradition aristotélicienne : la préface que Cicéron a composée pour ses *Topica* le suggère sans ambiguïté, si l'on tient compte des indices fournis par la « mise en fiction » de la dédicace.

Au cours d'une « scène de bibliothèque » qui évoque l'ouverture du troisième livre du dialogue *De finibus*[6], Cicéron est pressé par son ami Trébatius d'expliquer le contenu d'un ouvrage d'Aristote en plusieurs livres, *Aristotelis Topica quaedam* : il finira par répondre à cette demande, non sans avoir d'abord conseillé à Trébatius d'en faire une lecture personnelle, avec l'aide éventuelle d'un très savant professeur de rhétorique. Mais parce que Trébatius est repoussé par l'*obscuritas* de ce qu'il lit et que le grand spécialiste de rhétorique ne connaît pas ces livres d'Aristote, Cicéron se voit contraint de présenter la doctrine des lieux telle que l'a élaborée Aristote[7]. Le

1. L'anecdote selon laquelle Aristote, jaloux du succès d'Isocrate auprès des jeunes gens, aurait changé sa méthode d'enseignement pour faire une place à l'apprentissage de l'éloquence est évoquée deux fois par Cicéron : *De oratore*, 3, 141 ; *Tusculanes*, 1, 7.
2. *De or.* 1, 43 ; 55 ; *Ac.* 2, 119 ; *Fin.* 5, 10.
3. *Institution oratoire*, 5, 10, 20 : « Locos appello non, ut uulgo nunc intelleguntur, in luxuriem et adulterium et similia, sed *sedes argumentorum, in quibus latent, ex quibus sunt petenda* ».
4. Dans le bilan qu'il fait de ce qu'il a entrepris non seulement dans les *Réfutations sophistiques*, mais sans doute aussi dans les *Topiques* : voir *Réf. Soph.* 183 b 33-36.
5. ALEXANDRE D'APHRODISE, *In Aristotelis Topicorum Libros octo commentaria,* éd. M. Wallies, « Commentaria in Aristotelem Graeca » II, 2, Berolini, G. Reimeri, 1891, p. 5 ; p. 126.
6. *De finibus*, 3, 7-10 : Cicéron rencontre Caton plongé dans les livres stoïciens alors que lui-même était venu chercher des livres d'Aristote dans la bibliothèque du jeune Lucullus.
7. *Topica* 1 : « Cum enim mecum in Tusculano esses et in bibliotheca separatim uterque nostrum ad suum studium libellos quos uellet euolueret, incidisti in Aristotelis Topica quaedam, quae sunt ab illo pluribus libris explicata. Qua inscriptione commotus continuo a me librorum eorum sententiam requisisti ; 2. quam cum tibi exposuissem, disciplinam inue-

rappel détaillé de ces circonstances indique très clairement quel Aristote est invoqué ici : un Aristote pour spécialistes, inconnu des maîtres de rhétorique et dont on doit comprendre que Cicéron a maîtrisé la doctrine grâce à des philosophes particulièrement bien informés. C'est donc un Aristote très peu diffusé que Cicéron va transmettre à son ami : une interprétation réaliste de cette présentation trouve aisément appui dans ce que nous savons du déclin de l'école péripatéticienne à l'époque de Cicéron. Mais on peut aussi lire dans cette mise en scène une construction qui fait valoir un projet d'auteur : à partir d'un Aristote inconnu ou obscur, Cicéron peut proposer une nouvelle topique, la seule qui fournisse des arguments pour toutes les situations de discours et de pensée. Cet Aristote parachève celui que, depuis le *De oratore*, Cicéron ne cesse de façonner ou plus exactement il vient donner l'ultime justification de l'indissoluble lien qui unit la philosophie à l'éloquence : la topique dont il est l'inventeur est la condition nécessaire à la production de la pensée. Rien d'étonnant à ce que Cicéron insiste sur le fait qu'il a écrit ses *Topica* pendant une traversée en bateau, sans avoir ses livres avec lui[1] : l'Aristote dont il a besoin est le fruit d'une réappropriation philosophique entreprise depuis au moins dix ans.

La construction des *Topica* repose sur un parcours accompli deux fois : en un premier temps Cicéron passe en revue les lieux intrinsèques (§ 9-23), de la *definitio* aux différents types de *comparatio*, puis il revient en détail sur ce qu'il appelle les « membres » de ces lieux (§ 25-71). Ce second parcours permet de déterminer les usages de la topique et ses nombreux champs d'application ; à partir de là, une fois achevée la *praeceptio argumentorum inueniendorum*, les lieux sont classés en fonction du type de *quaestio*. C'est dans ce dernier mouvement que la généralisation de l'usage des lieux atteint sa plus grande extension (§79-100) : toutes les applications que peuvent faire

niendorum argumentorum, ut sine ullo errore ad ea ratione et uia peruenerimus, ab Aristotele inuentam illis libris contineri, uerecunde tu quidem ut omnia, sed tamen facile ut cernerem te ardere studio, mecum ut tibi illa traderem egisti. Cum autem ego te non tam uitandi laboris mei quam quia tua id interesse arbitrarer, uel ut eos per te ipse legeres uel ut totam rationem a doctissimo quodam rhetore acciperes hortatus essem, utrumque, ut ex te audiebam, es expertus. 3. Sed a libris te obscuritas reiecit ; rhetor autem ille magnus haec, ut opinor, Aristotelia se ignorare respondit. Quod quidem minime sum admiratus eum philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis praeter admodum paucos ignoretur... »

1. *Topica*, 5 : « Itaque haec, cum mecum libros non haberem, memoria repetita in ipsa nauigatione conscripsi tibique ex itinere misi… ». La Correspondance de Cicéron nous apprend qu'il avait beaucoup de livres avec lui pendant sa traversée : les *Academica posteriora*, qu'il était en train de relire, le *De gloria*, et tout ce dont il pouvait avoir besoin pour un séjour de cinq mois en Grèce ; cette observation est faite (p. 378 note 326) par Ferdinando BONA, « L'ideale retorico ciceroniano ed il "ius ciuile in artem redigere" », *Studia et documenta historiae et iuris*, XLVI (1980), p. 282-382.

juristes, orateurs et philosophes de la méthode des lieux sont ainsi prises en compte au point que, comme le souligne avec admiration Cassiodore, se trouve rassemblé « en un seul corps tout ce qu'en sa mobilité et variété l'esprit humain pouvait trouver lorsqu'il cherchait des idées à propos des différents problèmes »[1].

La simplicité et l'efficacité de cette construction d'ensemble sont encore renforcées par l'homogénéité du système de référence : la singularité de l'approche cicéronienne vient en effet de ce que tous les lieux sont énumérés et décrits en puisant dans les formules du droit et les pratiques des juristes. Pourquoi un tel choix, si l'on veut bien prêter à Cicéron un peu plus que la simple considération du dédicataire de l'ouvrage, juriste réputé ? On peut être tenté, comme le plus récent commentateur des *Topica*, Tobias Reinhardt, de retrouver dans ce classement des différentes relations logiques à l'œuvre dans la pratique du droit une élaboration du projet que formulait Crassus dans le dialogue *Sur l'orateur* : une théorie complète du droit civil[2]. Or, si les *Topica* sont bien l'occasion de présenter rationnellement ce qui, pour les contemporains de Cicéron, était encore une accumulation d'éléments épars et mal articulés entre eux, on ne constate pas que la matière est organisée suivant les principes généraux du droit : Cicéron cherche bien plutôt à dégager dans les formules et les usages du droit l'opération logique dont le lieu fournit le principe. Loin d'offrir des illustrations qui explicitent les différents lieux, illustrations dont on a pu déplorer qu'elles remplissaient mal leur fonction, les formules du droit permettent d'appréhender toutes les relations logiques que la topique organise en une sorte de grammaire (*elementa*)[3]. Partir des raisonnements les plus couramment utilisés dans la pratique du droit, c'est partir de l'expérience la plus commune à Rome : en analysant à l'aide de la topique ce premier niveau de l'apprentissage de la pensée, Cicéron façonne un outil que tous peuvent maîtriser, que tous peuvent employer dans d'autres domaines. L'éloquence et la philosophie peuvent alors être transmises et faire mûrir ce que l'enseignement du droit a seulement permis d'esquisser : la dynamique de cette succession des disciplines, que Cicéron souhaite instaurer dans l'éducation romaine[4], permet de comprendre les étapes de généralisation qui marquent la progression de l'exposé des *Topica*.

1. Selon Pierre HADOT (*Marius Victorinus. Recherches sur sa vie et ses œuvres*, Paris, 1971, p. 141) ce texte de CASSIODORE (*Institutiones*, ed. R. A. B. Mynors, p. 127, 27 ; traduction de P. Hadot) vient probablement de Victorinus.

2. Tobias REINHARDT, *op. cit.* p. 59-66.

3. *Topica*, 25 : « His igitur locis qui sunt expositi ad omne argumentum tamquam *elementis* quibusdam significatio et demonstratio datur ». La définition du lieu comme « élément » (ARISTOTE, *Rhétorique*, 1403 a 18-19) apparaît aussi dans le *De oratore*, 2, 130.

4. C'est l'un des thèmes récurrents des préfaces : *Fin.* 1, 11-12 ; *Tusc.* 1, 5-6 ; 2, 5-6.

Quatre articulations essentielles permettent en effet de préparer à un usage général des lieux : il s'agit dans tous les cas de montrer que le droit met en œuvre des lieux que les orateurs, les poètes et les philosophes exploitent également[1].

La première articulation se lit dans la conclusion provisoire apportée au développement sur la *definitio* :

> Souvent aussi les orateurs, tout comme les poètes, définissent au moyen d'une métaphore fondée sur une ressemblance, ce qui ne manque pas de grâce. Mais je ne m'écarterai pas, sauf si j'y suis contraint, des exemples que vous fournissez. Mon collègue et ami Aquilius, quand la question portait sur les rivages – qui sont selon vous propriété publique –, et que ceux que cela concernait lui demandaient ce qu'était un rivage, avait coutume de donner cette définition : c'est là où le flot se joue. C'est comme si on voulait définir la jeunesse par la fleur de l'âge et la vieillesse par la vie à son couchant. Car en usant d'une métaphore, il s'écartait des mots appropriés au sujet et à son vocabulaire[2].

C'est l'usage de la métaphore qui permet ici de rapprocher juristes et maîtres du discours, poètes et orateurs : le choix de cette figure est particulièrement significatif, pour deux raisons au moins. D'une part parce que la métaphore joue, dans l'histoire de la langue, un rôle à la fois productif et heuristique : elle crée de nouveaux concepts en aidant à les découvrir grâce au déplacement de point de vue qu'elle favorise. D'autre part, la métaphore suppose qu'on établit des rapports de *similitudo* : or c'est précisément quand il analyse le lieu de *similitudo* que Cicéron met sur le même plan orateurs, philosophes et juristes.

Dans cette deuxième articulation du texte, la progression se fait en plusieurs étapes. Tout en rappelant que « tous les lieux ont pour fonction de fournir des arguments pour toutes les discussions », Cicéron précise que leur apport est plus ou moins abondant suivant le type de discussions[3]. Mais s'il est vrai que le lieu de *similitudo* a plus d'extension chez les orateurs et les philosophes, Cicéron prend cependant appui sur la pratique de la comparaison dans le raisonnement juridique pour introduire l'induction et ses usages socratiques :

1. On ne peut donc souscrire à la thèse selon laquelle la dernière partie des *Topica* constitue un *addendum* mal rattaché à ce qui précède (Tobias REINHARDT, p. 66).

2. *Topica*, 32 : « Saepe etiam definiunt et oratores et poetae per translationem uerbi ex similitudine cum aliqua suauitate. Sed ego a uestris exemplis nisi necessario non recedam. Solebat igitur Aquilius collega et familiaris meus cum de litoribus ageretur, quae omnia publica esse uoltis, quaerentibus iis quos ad id pertinebat quid esset litus, ita definire : qua fluctus eluderet. Hoc est quasi qui adulescentiam florem aetatis, senectutem occasum uitae uelit definire ; translatione enim utens discedebat a uerbis propriis rerum ac suis. »

3. *Topica*, 41 : « Similitudo sequitur, quae late patet, sed oratoribus et philosophis magis quam uobis. Etsi enim omnes loci sunt omnium disputationum ad argumenta suppeditanda, tamen aliis disputationibus abundantius occurrunt aliis angustius. »

> Il y a des arguments par similarité qui atteignent leur but en procédant par plusieurs comparaisons, de cette manière : si le tuteur, si l'associé, si le mandataire, si l'acquéreur fiduciaire doivent observer les règles de la bonne foi, le représentant en justice le doit également. On appelle induction cette façon d'atteindre son but à partir de plusieurs comparaisons ; le nom grec est *epagogè* et Socrate en a fait un usage très fréquent dans ses entretiens[1].

Ce mouvement de va et vient qui renforce le parallèle entre juristes, orateurs et philosophes est encore plus marqué à propos des exemples imaginés : alors que leur emploi paraît plus limité pour le droit, tandis qu'on accorde aux orateurs et aux philosophes la prosopopée et l'hyperbole, Cicéron insiste pourtant sur le recours fréquent que font les juristes à ce type d'exemple. L'illustration donnée mérite attention : à partir du cas – fictif – d'un homme vendant ce qui ne peut être vendu, une réflexion théorique sur la définition de la propriété et des obligations du vendeur peut s'engager :

> Imagine que quelqu'un ait transféré par mancipation la propriété de ce qui ne peut être mancipé. Est-ce que cela est devenu la propriété de celui qui l'a reçu ? ou bien celui qui a transféré par mancipation ne s'est lié par aucune obligation à ce sujet[2] ?

L'extension maximale du lieu de *similitudo* – et sa portée théorique – est ainsi envisagée à partir d'une pratique propre aux juristes.

La troisième articulation permet d'accéder à un niveau supérieur de généralisation : Cicéron montre en effet que ce qui est considéré comme un type de raisonnement propre aux « dialecticiens »[3], le lieu *ex repugnantibus*, est la source de l'enthymème qu'utilisent les orateurs. Philosophes et orateurs ont ainsi en commun ce que les dialecticiens appellent le troisième mode et qui est l'enthymème des orateurs[4]. En établissant cette équivalence, ce qu'il est

1. *Topica*, 42 : « Sunt enim similitudines quae ex pluribus collationibus quo uolunt hoc modo : si tutor fidem praestare debet, si socius, si cui mandaris, si qui fiduciam acceperit, debet etiam procurator. *Haec ex pluribus perueniens quo uult appelletur inductio, quae Graece epagoge nominatur, qua plurimum est usus in sermonibus Socrates*. »

2. *Topica*, 45 : « *Ficta etiam exempla similitudinis habent uim*, sed ea oratoria magis sunt quam uestra ; quamquam uti etiam uos soletis, sed hoc modo : finge mancipio aliquem dedisse id quod mancipio dari non potest. Num idcirco id eius factum est qui accepit ? aut num is qui mancipio dedit ob eam rem se ulla re obligauit ? In hoc genere oratoribus et philosophis concessum est, ut muta etiam loquantur, ut mortui ab inferis excitentur, ut aliquid quod fieri nullo modo possit augendae rei gratia dicatur aut minuendae, quae huperbole dicitur, multa alia mirabilia. Sed latior est campus illorum. *Eisdem tamen ex locis, ut ante dixi, et maximis et minimis in quaestionibus argumenta ducuntur*. »

3. *Topica*, 53 : « Deinceps est *locus dialecticorum proprius* ex consequentibus et antecedentibus et repugnantibus ». Le terme *dialectici* désigne le plus souvent les seuls Stoïciens dans le corpus cicéronien.

4. *Topica*, 56 : « Hoc disserendi genus attingit omnino uestras quoque in respondendo disputationes, sed philosophorum magis, quibus est cum oratoribus illa ex repugnantibus

seul à faire, Cicéron ôte aux « spécialistes » l'exclusivité de l'analyse d'une opération logique dont le caractère commun est souligné par la définition qu'il donne de l'enthymème. Loin d'en faire une forme affaiblie, pour ne pas dire dégradée, du syllogisme[1], Cicéron rappelle le sens courant du mot grec et donne une explication surprenante des raisons qui ont conduit à réduire l'enthymème à un raisonnement tiré des contraires : tout comme l'excellence d'Homère a fait que le nom commun de poète est devenu le sien propre, de même la subtilité du raisonnement tiré des contraires a fini par donner au mot enthymème ce seul sens spécifique[2]. Suivent quatre exemples empruntés à des poètes qui illustrent précisément la subtilité et la finesse obtenues grâce à cette mise en forme du lieu des contraires[3]. Ce sont donc les usages de la langue, ici une forme de synecdoque, et les choix collectifs dont ces usages sont l'expression et le résultat, qui permettent de comprendre que l'enthymème est commun à tous : Cicéron ne s'attarde pas sur les autres modes que distinguent les dialecticiens et congédie la dialectique après l'avoir convoquée seulement pour lui reprendre un bien « commun »[4].

La dernière phase du processus de généralisation est atteinte avec l'étude de la causalité : si la physique stoïcienne est invoquée ponctuellement, c'est l'analyse que font les juristes du rôle de la volonté dans les actes humains que Cicéron privilégie[5]. Ce sont en effet les juristes qui ont enseigné (*tradiderunt*) ce qu'est la bonne foi, le dol, l'équité… : tout ce que les formules du droit apportent à l'étude de la responsabilité est rappelé pour mieux souligner, en conclusion, que les lieux tirés des rapports de causalité

sententiis communis conclusio quae a dialecticis tertius modus, a rhetoribus enthumema dicitur. »

1. Sur cette interprétation erronée de la définition aristotélicienne, héritée des commentateurs de l'Antiquité tardive, voir la mise au point de Myles BURNYEAT, « Enthymeme : Aristotle on the Rationality of Rhetoric », *in* Amélie OKSENBERG RORTY, *Essays on Aristotle's Rhetoric*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 88-115.

2. *Topica* 55 : « Ex hoc illa rhetorum ex contrariis conclusa, quae ipsi enthumemata appellant ; non quin omnis sententia proprio nomine enthumema dicatur sed ut Homerus propter excellentiam commune poetarum nomen efficit apud Graecos suum, sic cum omnis sententia enthumema dicatur, quia uidetur ea quae ex contrariis conficitur acutissima, sola proprie nomen commune possedit ».

3. Les quatre exemples, vers tragiques d'origine inconnue, sont analysés avec précision par Benedetto RIPOSATI, *Studi sui "Topica"...,* p. 125-126.

4. *Topica*, 57 : « Ex iis modis conclusiones innumerabiles nascuntur, in quo est tota fere dialektikè. *Sed ne hae quidem quas exposui ad hanc institutionem necessariae.* »

5. *Topica*, 65 : « Toto igitur loco causarum explicato, ex earum differentia in magnis quidem causis uel oratorum uel philosophorum magna argumentorum suppetit copia ; in uestris autem si non uberior, at fortasse subtilior. Priuata enim iudicia maximarum quidem rerum in iuris consultorum mihi uidentur esse prudentia. Nam et adsunt multum et adhibentur in consilia et patronis diligentibus ad eorum prudentiam confugientibus hastas ministrant. »

permettent aux juristes tout autant qu'aux orateurs et aux philosophes de mener une discussion nourrie (*disputare copiose*)[1].

C'est seulement au terme de cette progression que les lieux peuvent être appliqués à la *thesis*, la question générale qui subsume toutes les autres. Ainsi se trouve réalisé le programme attribué à Aristote dans l'*Orator* : l'apprentissage des lieux permet aux futurs philosophes de traiter les questions générales avec l'abondance des orateurs[2].

Les quatre lieux choisis par Cicéron pour mettre en valeur la fonction universelle de la topique méritent d'autant plus l'attention que le traitement qui en est fait est propre à Cicéron[3]. Ils font apparaître que Cicéron porte son intérêt sur les opérations logiques à l'œuvre dans les usages communs de la langue, qu'il s'agisse de l'enthymème ou de la métaphore, sur les pratiques de généralisation et d'universalisation courantes dans l'induction et l'invention d'exemples : son refus d'établir une hiérarchie entre les pratiques et les champs d'application de cette grammaire de la pensée offre un écho remarquable au projet d'Aristote, tel qu'il est formulé dans les premières lignes de la *Rhétorique*.

Quelle que soit la manière dont Cicéron a pu en avoir connaissance, c'est bien un projet philosophique, et non des citations de provenance diverse, qui lui a été transmis et grâce auquel il a élaboré sa pensée[4]. Comment expliquer autrement que, malgré le très faible nombre de parallèles précis qu'on peut établir entre les œuvres d'Aristote et celles de Cicéron, on trouve tout ce qui forme l'essentiel de la réflexion conduite par Aristote à partir des liens qu'il établit lui-même, dans la *Rhétorique*, avec les *Topiques* : dès lors qu'est fait

1. *Topica*, 66 *:* « In omnibus igitur iis iudiciis, in quibus "ex fide bona" est additum, ubi uero etiam ut inter bonos bene agier oportet, in primisque in arbitrio rei uxoriae, in quo est "quod eius melius aequius", parati esse debent. Illi dolum malum, illi fidem bonam, illi aequum bonum, illi quid socium socio, quid eum qui negotia aliena curasset ei cuius ea negotia fuissent, quid eum qui mandasset eumue cui mandatum esset, alterum alteri praestare oporteret, quid uirum uxori, quid uxorem uiro tradiderunt. Licebit igitur diligenter argumentorum cognitis locis non modo oratoribus et philosophis, sed iuris etiam peritis copiose de consultationibus suis disputare. »

2. *Topica*, 79 : « Expositis omnibus argumentandi locis primum illud intellegendum est nec ullam esse disputationem in quam non aliquis locus incurrat nec fere omnis locos incidere in omnem quaestionem et quibusdam quaestionibus alios quibusdam alios esse aptiores locos. »

3. Sur la *definitio* à l'aide de la métaphore voir B. RIPOSATI, *op. cit.*, p. 75 ; sur le troisième mode et l'enthymème voir *idem*, p. 123 et T. REINHARDT, *op. cit.*, p. 319.

4. Ce qu'Anthony Long dénonce comme une « conflation of dialectic and rhetoric » et qui résulte selon lui d'une « murky interaction between Peripatetic handbooks and the Hellenistic professors of rhetoric » (art. cit., p. 55) ne prend pas en compte l'architecture complexe qui s'est élaborée à mesure qu'Aristote progressait dans sa réflexion. Sur ce point, voir la synthèse de Jacques BRUNSCHWIG, « Rhétorique et dialectique, *Rhétorique* et *Topiques* » *in* David J. FURLEY & Alexander NEHAMAS (eds.), *Aristotle's Rhetoric : Philosophical essays*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 57-96.

le constat que la dialectique et la rhétorique ont l'une et l'autre pour objet ce qui est accessible à la connaissance de tous les hommes, l'étude du raisonnement et les méthodes pour argumenter sont communes[1]. Quel que soit le but initialement recherché par Aristote dans ses *Topiques*, quels que soient les remaniements apportés, ce sont les renvois, ponctuels mais de grande portée méthodique, faits aux *Topiques* dans la *Rhétorique* qui esquissent des principes de généralisation de la topique comme méthode de production d'arguments. Dans cette perspective, la revalorisation de l'enthymème et de l'exemple tout comme la réflexion sur l'induction et la procédure par similarité[2] constituent des étapes essentielles du processus de généralisation. On s'étonnera moins, dès lors, de retrouver précisément ces étapes dans l'exposé des *Topica* de Cicéron.

S'il est très vraisemblable que Cicéron n'a pas lu les *Topiques*, ni même sans doute la *Rhétorique*, il a été en contact avec une construction intellectuelle dont il a pu s'approprier la structure ainsi que les effets visibles. L'usage de cette construction a des enjeux immédiats : minorer le rôle de la logique stoïcienne dans l'histoire de la philosophie, réhabiliter l'argumentation dans la rhétorique et du même coup dans l'espace politique. À partir d'une structure transmise, Cicéron a cherché à reconfigurer l'espace philosophique contemporain : cette réinterprétation féconde de la démarche d'Aristote justifie assez, sur le plan philosophique, l'emprunt d'un titre.

1. La seule mention que fait Cicéron de la relation « antistrophique » entre la dialectique et la rhétorique est de grande portée : Aristote y est cité après qu'est évoquée l'image de Zénon (le poing fermé de la dialectique et la main ouverte de la rhétorique) comme celui qui, avant Zénon, a établi le lien de « correspondance » entre les deux techniques (*Orator*, 113-114).

2. Respectivement *Rhét.* 1355 a ; 1358 a ; *Top.* 105 a ; 156 b ; 108 b ; *Rhét.* 1393 a.

Les topiques oubliées de Cicéron

Fosca Mariani Zini

(Université Lille Nord de France ;
Centre d'études supérieures de la Renaissance,
CNRS UMR 6576, Tours)

La lecture boécienne a négligé des aspects essentiels de la pensée de Cicéron[1]. Ceux-ci, liés à la nature juridique de l'argumentation, impliquent une conception des topiques tout autre que celle qui a été développée dans la théorie médiévale des conséquences. Dans un premier moment, je chercherai à mettre en avant les problèmes propres à la réflexion de Boèce, dont la tradition médiévale a hérité. S'agissant de la détermination des critères de validité du conditionnel, la tradition médiévale s'est penchée surtout sur l'implication stricte, sur l'implication matérielle et sur des critères sémantiques ; Cicéron en revanche a privilégié l'incompatibilité ou le conflit, donnant lieu à une réflexion originale sur l'incompatibilité complète et incomplète, logique et empirique. Dans ce cadre, la *consequentia* des dialecticiens n'est, pour Cicéron, qu'une des significations possibles du lien « si… alors », qui ne peut pas être compris dans un sens vérifonctionnel. Il implique, en revanche, des relations de causalité, de finalité etc, que les lieux topiques structurent. Dans le monde de Cicéron inspiré par la Nouvelle Académie, traversé par l'absence de conclusions nécessaires et par la recherche d'une créance fiable, les modalités principales ne sont pas tant le nécessaire, le possible, le contingent, l'impossible, le vrai ou le faux, que des opérateurs épistémiques ou déontiques comme permis, interdit, plausible, vraisemblable. Par conséquent j'examinerai dans un deuxième moment la signification de la *fides* chez Cicéron. La production de la croyance ou de confiance se situe ici, en effet, dans un contexte argumentatif juridique caractérisé par la défaisabilité et la production d'inférences ampliatives. Dans la dernière partie, je chercherai à montrer comment les procédures topiques permettent chez Cicéron de construire un pont entre des preuves argumentatives et une croyance garantie, qui ne peut pas se réduire au simple effet psychologique, mais implique un niveau épistémique. La preuve topique s'appuie en particulier sur le lien, négligé par Boèce et par la tradition

1. Je remercie chaleureusement Roberto Pinzani et Ahmad Hasnawi pour leurs remarques critiques. Je reste naturellement la seule responsable de mes assertions.

ultérieure, entre les lieux et les états de cause, qui déterminent des dispositifs d'anticipation, structurant les modalités de prédication, qui s'expriment dans les jugements. Cicéron présente une conception originale de la logique des relations et de ses propriétés, qui permet sans doute de mieux comprendre comment il est possible de remplir les critères de validité de l'incompatibilité incomplète, qui demeure son modèle de référence. Dans ce cadre, l'explicitation par Boèce des maximes, implicites dans les exemples de Cicéron, est une opération légitime qui en méconnaît cependant la signification originaire.

Les infortunes des Topiques cicéroniennes

Ni dialectique, ni rhétorique

Étrange fortune que celle de la pensée de Cicéron dans l'histoire de la théorie de l'argumentation, étroitement liée aux conflits endogènes de la rhétorique et de la dialectique. Ce qui lui fut ôté, sa rhétorique, qu'on lui reprocha comme une faiblesse, lui fut restitué par la suite avec les intérêts, non sans qu'on négligeât ce qui avait été la raison de son long prestige, sa dialectique, en oubliant que ses *Topiques* considéraient Aristote comme un maître pour les rhétoriciens et les dialecticiens, aucun d'eux n'y ayant compris goutte[1].

Là où la rhétorique était comprise comme l'art de l'argumentation vraisemblable qui, s'enracinant dans le sens commun, pouvait régler les discordes dans les *negotia* de la cité, Cicéron ne cessa d'être, par ses œuvres engagées sur le discours oratoire, une référence majeure. Il enseignait en effet les procédures pour convaincre, susciter un assentiment motivé sur tous les sujets problématiques qui ne peuvent être tranchés par des conclusions nécessaires. C'est pourquoi la rhétorique de Cicéron pouvait même être

1. Cicéron soutient, dans la préface des *Topiques* (Paris, Les Belles Lettres, 1924), que le juriste Trébatius lui avait demandé de lui expliquer les *Topiques* d'Aristote. Cicéron rappelle lui avoir conseillé de demander d'abord à un philosophe, puis à un rhéteur, tous deux se révélant finalement décevants. C'est pourquoi Cicéron se sentit obligé d'en exposer le véritable enseignement : « Je ne me suis pas trop étonné que ce philosophe [Aristote] ne fût pas connu du rhéteur, car à peu d'exceptions près, il est ignoré même des philosophes ; ceux-ci sont d'autant moins excusables qu'ils auraient dû être séduits, non seulement par les idées mêmes que ce grand homme a exposées et trouvées, mais aussi par son style d'une abondance et même d'une douceur vraiment extraordinaire. » (Quod quidem minime sum admiratus, eum philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, praeter admodum paucos, ignoretur, quibus eo minus ignoscendum est, quod non modo rebus iis, quae ab illo dictae et inuentae sunt, allici debuerunt, sed dicendi quoque incredibili quadam cum copia, tum etiam suauitate). La traduction française d'Henri Bornecque est à la page 68. Je traduis là où je ne donne pas des indications précises. Mais il faut se référer aujourd'hui à la belle édition critique et à la traduction anglaise de T. Reinhardt, CICERO, *Topica,* Oxford, Oxford University Press, 2003. Sur la signification de cette « fiction » comme projet de fondation, cf. dans ce volume la contribution de Clara AUVRAY-ASSAYAS, « Les Topica de Cicéron et Aristote : réévaluation d'un projet philosophique ».

considérée comme l'art de l'argumentation par excellence, lorsque l'idéal d'un savoir nécessaire était profondément remis en question[1]. Par contre, là où l'orateur était regardé comme un manipulateur des émotions, souverain dans la maîtrise des beaux discours, Cicéron devenait un modèle littéraire ou pédagogique illustre, mais étranger à la rigueur que l'on attend d'une argumentation philosophique[2].

Bien plus singulière fut cependant la destinée de Cicéron dans l'histoire de la dialectique, puisque elle dépend en large mesure de l'intégration des topiques dans la théorie médiévale des conséquences[3]. Cette évolution, jointe au long discrédit philosophique concernant la tradition rhétorique, conduisirent à négliger les *Topiques* de Cicéron[4], bien que Boèce leur consacrât deux textes significatifs de la logique latine[5] : un commentaire, *In Ciceronis Topica*, et une œuvre personnelle, s'en inspirant largement, *De differentiis topicis*[6]. Boèce analyse ici l'argumentation qui, dans le sillage de Cicéron, est

1. Cf. P. MACK, *Renaissance Argument*, Leiden, Brill, 1993.

2. On a pu cependant reconnaître que l'agitation des passions par les discours était un objet secondaire de la rhétorique, distinct des simples jugements moraux ; cf. K. M. FREDBORG, « The Scholastic Teaching of Rhetoric in the Midlle Ages », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 55 (1987), p. 85-105 ; C. MARMO, « Retorica e motti di spirito. Una 'quaestio' inedita di Giovanni di Jandun », *in* P. MAGLI *et al*. (éds.), *Semiotica : storia, teorie e interpretazione*, Milano, Bompiani, 1992, p. 25-41.

3. Il ne faut naturellement pas entendre la conséquence comme une proposition du langage-objet. Au Moyen Âge, il traduit le grec *akolouthesis*, et est interprété comme la relation entre les propositions. La conséquence devient ainsi la forme de toute inférence : elle comporte trois éléments : un antécédent, un conséquent et un signe inférentiel comme *ergo*. La notion de conséquence est donc métalogique : comme le souligne R. BLANCHÉ, *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, A. Colin, 1968, p. 39 : « S'il est vrai que c'est bien *selon* le rapport de principe à conséquence que se fait le calcul logique, il ne s'ensuit pas qu'un tel rapport entre *dans* ce calcul ».

4. Les études excellentes sur les topiques anciennes, depuis Aristote jusqu'à Averroès, puis sur l'évolution des topiques dans la pensée médiévale, depuis Boèce, sont nombreuses. Mais il est significatif de remarquer que la référence à Cicéron y est la plupart des fois allusive, médiatisée par Boèce, ne prenant pas en compte les différentes conceptions des lieux dans le *De inuentione* et dans les *Topica*. Par conséquent, les liens entre la rhétorique et la topique ont été bien souvent mis entre parenthèses, alors que les études sur la rhétorique au Moyen Âge ont connu récemment un nouvel essor, attirant l'attention sur les rapports entre la dialectique et la rhétorique d'une part, sur le statut cognitif produit par le discours rhétorique (*praesumptio, suspicio, credulitas*) d'autre part. Cf. C. MARMO, « Suspicio. A Key Word to the Significance of Aristotle's Rhetoric in Thirteenth Century Scholasticism », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 60 (1990), p. 145-198 ; J. BIARD, « Science et rhétorique dans les Questions sur la Rhétorique de Jean Buridan », *in* G. DAHAN et I. ROSIER-CATACH (éds.), *La Rhétorique d'Aristote. Commentaires de l'Antiquité au XVIII^e siècle,* Paris, Vrin, 1998, p. 135-152.

5. Il est vrai que d'autres sources interviennent chez Boèce, post-aristotéliciennes et stoïciennes, et tout particulièrement Thémistius. La topique est ainsi le lieu de la superposition des logiques différentes, comme le montre l'analyse de A. N. SPECA, *Hypothetical Syllogistic and Stoic Logic,* Leiden, Brill, 2001.

6. BOÈCE, *De Differentiis topicis*, éd. J. P. Migne, *Patrologia latina*, LXIV, 1173-1216 ; éd. critique par D. Z. Nikitas, Athens-Paris-Bruxelles, Academy of Athens-Vrin-Ousia, 1990

susceptible de produire la confiance ou la croyance (*fidem*) par rapport à un sujet douteux[1]. La crédibilité de l'argumentation topique est justifiée par la procédure suivante : on veut prouver, par exemple, dans une controverse que « l'art de la médecine est utile ». On cherche alors parmi les lieux, ou les *differentiae*, qui sont le dispositif majeur d'invention des arguments. Les différences indiquent quel schème est le plus approprié à la justification de la thèse proposée. Dans ce cas, par exemple, il est pertinent d'utiliser le schème topique du tout et de la partie, qui fournit la maxime « tout ce qui est inhérent à la partie est inhérent au tout ». Le lien entre la différence et la maxime garantit donc manifestement la généralisation de l'argument, et par là sa possible justification[2]. Car la crédibilité d'une thèse controversée ne peut s'appuyer ni sur la seule conviction personnelle, ni sur l'autorité[3] : elle vise une certaine généralisation, sans pour autant prétendre nécessairement à l'universalité.

Toutefois, ce dispositif demeurerait vide, si l'on ne trouvait pas le *medium* qui rend la maxime efficace, à savoir le terme intermédiaire permettant de faire transiter l'accord de la prémisse à la conclusion[4]. C'est encore une fois le lieu, compris comme la différence, qui indique où rechercher le terme intermédiaire. Ici le *medium* est repéré dans le domaine du tout et de la partie,

ainsi que la traduction et le commentaire anglais d'E. STUMP, *Boethius's De Topicis differentiis*, Ithaca, Cornell University Press, Ithaca, 1978. Sur ce sujet, cf. E. STUMP, *Dialectic and Its Place in the Development of Medieval Logic*, Ithaca, Cornell University Press, 1989 ; J. MARENBON, *Boethius*, Oxford, Oxford University Press, 2003, en part. p. 56-65 ; N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages : the Commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*, München, Philosophia Verlag, 1984 ; S. EBBESEN, « The Theory of *loci* in Antiquity and the Middle Ages », *in* K. Jacobi (ed.), *Argumentationstheorie*, Leiden, Brill, 1993, p. 15-39.

1. CICÉRON, *Partitiones oratoriae*, II, 5 : « L'argument est une raison plausible inventée pour convaincre », *probabile inuentum ad faciendam fidem* ; ID., *Top.*, II, 8 : « Une raison qui sert à convaincre d'une chose douteuse » (ou à produire la confiance), *rationem quae rei dubiae faciat fidem.* La trad. fr. est aux p. 3 et p. 69 ; BOÈCE, *De diff. top.,* 1180 C 4-5.

2. BOÈCE, *De diff. top.,* 1185 A 6-8 : « Car le lieu de l'argument peut être compris en partie comme la proposition de la maxime, en partie comme la différence de la proposition de la maxime. » (Argumenti enim sedes partim propositio maximae intelligi potest, partim maximae propositionis differentia).

3. Pour reprendre le classement établi par Ch. S. Peirce des méthodes produisant la croyance, la confiance obtenue par la conviction, investissant la première personne du croyant, peut se rapporter à la méthode de la ténacité ou de l'*a priori*, selon lesquelles les conclusions douteuses sont acceptées selon un système de croyance déjà fixé ou souhaité. La méthode d'autorité impose par contre les croyances, tombant dans la contradiction logique de vouloir obliger à croire et dans la violence effective. Cf. Ch. S. PEIRCE, « The Fixation of Belief », *Popular Science Monthly*, 12 (1877), tr. fr. « Comment se fixe la croyance ? », *Revue philosophique* (1878), revue in Ch. S. PEIRCE, *Pragmatisme et pragmaticisme, Œuvres I.* sous la dir. de Cl. Tiercelin et P. Thibaud, Paris, Cerf, 2002, p. 215-235.

4. BOÈCE, *In Ciceronis Topica*, 279, l. 30-31 = PL 1051 A 2-3 : « L'argument n'est rien d'autre que l'invention du terme intermédiaire. » (Nihil est alius argumentum quam medietatis inuentio). Cf. ARISTOTE, *Seconds Analytiques*, 90 a 35-36.

et trouvé dans la guérison, entendue comme une partie de la médecine. L'argument topique peut donc être construit de la sorte[1] :

1. S'il est utile de guérir, alors la médecine est utile.
2. Mais guérir est utile.
3. Maxime, tirée du lieu du tout et de la partie : Ce qui est inhérent à la partie, est inhérent au tout.
4. Or guérir est une partie de la médecine.
5. Donc l'art de la médecine est utile.

Mais de manière plus succincte, il peut être présenté comme suit :

1. S'il est utile de guérir, alors la médecine est utile.
2. Mais guérir est utile, donc la médecine est utile.

Problèmes topiques

Or cet exemple de Boèce met au jour les questions centrales concernant la structure et la finalité de la topique. Historiquement, les questions qui leur seront apportées conduiront à l'intégration de la topique dans la théorie des conséquences du Moyen Âge tardif. Il vaut la peine de rappeler un tel développement, afin de comprendre en retour ce que la tradition a négligé de la contribution cicéronienne.

On peut tout d'abord remarquer que l'argument de Boèce peut être formulé comme un premier indémontrable stoïcien[2] :

1. Cf. BOÈCE, *De diff. top.*, 1188 D 11 - 1189 A 9, et l'analyse d'E. STUMP, *Dialectic*..., p. 36 *sqq*.

2. Selon Chrysippe les indémontrables concluants évidemment, qui n'ont pas besoin de vérification, sont au nombre de cinq (cf. DIOGÈNE LAERCE, *Vies et doctrines des philosophes illustres,* tr. fr sous la dir. de M-O. Goulet-Cazé, Paris, Le Livre de Poche, 1999, VII, 79-81 ; SEXTUS EMPIRICUS, *Adversos Math*, (=*Contre les professeurs*, tr. fr. sous la dir. de P. Pellegrin, Paris, Seuil, 2002), II, 223 et VIII, 224-227). Mais Cicéron en compte sept, *Top*., 53-57. Ils comprennent deux prémisses, à savoir une proposition complexe et l'une des propositions simples qui composent la proposition complexe. Par conséquent la valeur de vérité de la prémisse simple permet de connaître la valeur de vérité de la proposition simple restante. La prémisse majeure utilise les trois connecteurs que Chrysippe connaît : implication, conjonction ou disjonction. Les formulations en *tropoi*, utilisant les modèle des nombres (comme : si le premier, le second etc…) sont des modalités standard syntaxiques qui testent la validité des arguments : cf. DIOGÈNE LAERCE, *Vies*..., VII, 76 ; GALIEN, « Institution logique », *Traités philosophiques et logiques*, tr. fr. de P. Pellegrin *et al*., Paris, GF-Flammarion, 1998, XVI, p. 16, l. 23 - 17, l. 4 ; SEXTUS EMPIRICUS, *Adversos Math*., VIII, 227. Les Stoïciens présentent aussi des méta-règles, *themata*, pouvant éprouver la possibilité de réduire les autres arguments aux indémontrables. Le renouveau d'intérêt pour la logique stoïcienne a été attesté par les études remarquables de M. MIGNUCCI, *Il significato della logica stoica*, Bologna, Pàtron, 1965 ; M. FREDE, *Die stoische Logik*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1974 ; J. BRUNSCHWIG (éd.), *Les Stoïciens et leur logique*, Paris, Vrin, 1978 ; ID., « On The Fact That the Ancients Admitted Dialectic Along with Demonstrations », *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, Oxford, 1991, p. 81-95 ; M. BALDASSARI, *Introduzione alla logica stoica*, Como, Malinverno, 1984 ; S. BOBZIEN,

Si le premier, le second	p→ q
Or le premier	p
Donc le second	____ q

Ceci exprime l'une des lois propres à l'usage inférentiel du conditionnel, le *modus ponens*[1]. Aussi, une question se pose aussitôt : pourquoi Boèce utilise-t-il ici un argument topique alors qu'il pourrait se servir d'un indémontrable stoïcien, qui ne nécessite point une maxime ? Ou, en d'autres termes : si l'argumentation topique est constitutivement conditionnelle[2], quelle nécessité y a-t-il à recourir à une maxime[3] ? Car s'il est vrai que la réflexion sur les topiques marque chez Boèce l'intérêt pour les inférences conditionnelles, et par là pour la logique des propositions, il faut aussitôt remarquer que ni les maximes, ni les inférences topiques n'ont nécessairement une expression conditionnelle[4]. Certes, on pourrait suggérer que les maximes peuvent valider le lien entre l'antécédent et le conséquent dans la prémisse conditionnelle tandis qu'elles valident, dans les propositions catégoriales, l'argument dans sa totalité[5] lorsque les prémisses sont indéfinies[6]. Mais dans ce cas, les critères de validité ne fonctionnent pas de la même manière, et on peut reprocher à Boèce de ne pas avoir compris la nature du conditionnel[7]. Quoi qu'il en soit, l'évolution de l'argumentation

« Stoic Syllogistic », *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, 14 (1996), p. 133-192 ; EAD., « Logic », *in* B. INWOOD (ed.), *The Cambridge Companion to Stoics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 85-123 ; J. BARNES, *Logic and the Imperial Stoa,* Leiden, Brill, 1997 ; J-B. GOURINAT, *La Dialectique des Stoïciens*, Paris, Vrin, 2000.

1. Selon la règle de détachement : de p et de si p alors q, inférer q.

2. Cf. J. PINBORG, « Topik und Syllogistik im Mittelalter », *in* F. Feiereis *et al*. (eds.), *Sapienter ordinare,* Leipzig, St. Benno Verlag, 1969, p. 157-178.

3. Comme le fait remarquer E. STUMP (*Dialectic…*, p. 38 et p. 42), cet exemple de la médecine ne le requiert pas : d'autres arguments évoqués semblent susceptibles d'être réduits à des figures standard du syllogisme, mais sont traités de manière topique.

4. La nature logique des maximes chez Boèce est un sujet très problématique ainsi que leur vérité. Parfois on serait tenté d'en souligner la nature axiomatique, mais certaines maximes sont considérées par Boèce, certes rarement, comme plausibles ; cf. N. J. GREEN-PERDESEN, *Topics*, p. 61-62.

5. C'est la thèse d'E. STUMP, *Dialectic*, en résumé, p. 56.

6. À ce propos, on peut remarquer que la logique stoïcienne n'examine pas la quantité des prémisses.

7. C'est ce qu'Abélard reproche à Boèce, cf. Ch. J. MARTIN, « Denying Conditionals : Abaelard and The Failure of Boethius's Account of the Hypothetical Syllogisme », *in* J. MARENBON (ed.), *The Many Roots of Medieval Logic : The Aristotelian and non-Aristotelian Traditions*, « Vivarium » 2-3 (2007), p. 23-38 ; ID., « The Development of Abaelard's Theory of Topical Inference », dans le présent volume. On peut sans doute distinguer chez Boèce la réflexion sur les syllogismes hypothétiques et l'analyse des inférences topiques, les premières concernant les prédicats et non les propositions, cf. J. MARENBON, *Boethius*, p. 51-56 ; mais il est vrai que la logique des prédicats présuppose

topique dans la théorie des conséquences[1] souleva le problème de comprendre les critères de validité des conditionnels.

Or, bien que les frontières entre une proposition conditionnelle et une inférence fussent tracées au Moyen Âge de manière parfois incertaine, de même que la distinction entre les critères de vérité et les critères de validité, la réflexion sur leur lien caractérisa le développement historique de l'argumentation topique. Les efforts se sont en effet portés sur la tentative de résoudre la non-symétrie de la relation entre la *consequentia*[2] et la proposition conditionnelle. Car il n'est pas toujours vrai qu'à chaque fois que la proposition conditionnelle « si p, alors q » est vraie, il y a une inférence valide « p, donc q ». Pour cela, il faut que « si… alors » soit une implication[3] : or le conditionnel est, en fait, une proposition complexe vraie ou fausse du langage-objet, tandis que l'implication est ce qui rend « si… alors » valide[4], à savoir toujours vraie, indépendamment de la valeur de vérité des propositions impliquées[5]. On sait d'ailleurs que les critères de validité des conditionnelles ont été profondément discutés par les Stoïciens. Sextus Empiricus distingue quatre critères[6] : les deux premiers, de Philon et de Diodore, ont été souvent rapprochés de l'implication matérielle[7] et de l'implication stricte[8]. Le troisième, que Cicéron lui-même attribue à Chrysippe, introduit le

celle des propositions et que les arguments hypothétiques chez Boèce présentent des analogies avec des schèmes topiques, cf. R. PINZANI, *La logica di Boezio*, Milano, Angeli, 2003. R. PINZANI, dans « Preuves et syllogismes topiques chez Boèce » (dans ce volume), se propose d'ailleurs de lire les schèmes topiques chez Boèce comme des séquents (au sens de Gentzen).

1. Le télescopage entre la topique dialectique et le syllogisme hypothétique se trouve au centre de la pensée d'al-Fārābī et d'Averroès : voir dans ce volume les contributions de H. HUGONNARD-ROCHE, « Syllogisme topique et logique hypothétique dans la tradition arabe (al-Fārābī et Averroès) » et de A. HASNAWI, « Topique et syllogistique : la tradition arabe (al-Fārābī et Averroès) ». Cf. aussi les études réunies par S. RAHMAN, T. STREET et H. TAHIRI (eds.), *The Unity of Science in the Arabic Tradition. Logic, Epistemology and their Interaction*, Dordrecht, Kluwer-Springer, 2008.
2. La conséquence implique au moins une prémisse (la majeure) qui s'exprime sous forme « hypothétique », à savoir disjonctive, connective ou conditionnelle.
3. Cf. R. FEDRIGA et S. PUGGIONI (eds.), *Logica e linguaggio nel Medioevo*, Milano, LED, 1993, p. 299-318.
4. C'est-à-dire : vraie pour toute les interprétations possibles, donc tautologique au sens logique.
5. Cf. D. VERNANT, *Introduction à la logique standard*, Paris, Flammarion, éd. revue 2006, p. 39-42. La validité du conditionnel appartient donc au métalangage : $(A \rightarrow B) = Df \models (A \rightarrow B)$.
6. Cf. SEXTUS EMPIRICUS, *Adversos Math.,* VIII, 110-112 ; DIOGÈNE LAERCE, *Vies*, VII, 73 et 77.
7. Dans la conception vérifonctionnelle du conditionnel, $p \rightarrow q$ est équivalent à : $\neg (p \,\&\, \neg q)$: à savoir à la fausseté de l'affirmation conjointe de l'antécédent et de la négation du conséquent.
8. Établie par Lewis, introduit une composante modale : il est faux qu'il soit possible que p soit vrai et que q soit faux, c'est-à-dire que l'implication est ainsi définie : $Df = \neg\Diamond (p \,\&\, \neg q)$.

critère d'incompatibilité[1]. Le quatrième, anonyme, implique que le conséquent doit être potentiellement contenu dans l'antécédent[2].

Or on peut suggérer que l'intégration des topiques dans la théorie des conséquences est caractérisée surtout par la réflexion sur les deux premiers et sur le dernier critères[3], donnant lieu à des classements différents, dont le point focal demeure la conception de la conséquence matérielle[4] et la possibilité de la réduire ou non à une conséquence formelle. Car si la tendance s'impose, au Moyen Âge tardif, de mettre au premier plan la conséquence formelle[5], la conséquence matérielle héritant en quelque sorte de la nature proprement topique[6], Cicéron discute principalement l'incompatibilité. Celle-ci est en effet centrale dans la réflexion de Chrysippe sur le destin et la liberté[7], et revient chez Cicéron dans sa tentative de concevoir les différents

Cf. M. FREDE, *Die stoische Logik*, p. 91 *sqq*.; M. BALDASSARI, *Introduzione alla logica stoica,* p. 217 *sqq*.; J.-B. GOURINAT, *La dialectique*, p. 217 *sqq*.

1. À savoir : le conditionnel est vrai si la contradiction du conséquent est incompatible avec l'antécédent. Cf. CICÉRON, *De fato*, 6, 12 (*Sur le destin*, tr. fr. d'A. Yon, Paris, Gallimard, 1989) et *Academica priora*, II, 143 (éd. O. Plasberg, Leipzig, Teubner, 1922). Le problème majeur est de comprendre la signification de l'incompatibilité ou conflit, logique ou empirique, complète ou incomplète. Cf. L. CASTAGNOLI, « Il condizionale crisippeo e le sue interpretazioni moderne », *Elenchos*, 25 (2004), p. 353-395.
2. Sur le sens de ce critère et son lien avec une réflexion sur le signe, cf. D. SEDLEY, « On Signs », *in* J. BARNES *et al*. (éds.), *Science and Speculation*, Cambridge-Paris, Cambridge University Press - Maison des Sciences de l'homme, 1982, p. 239-272.
3. Et leur problèmes : l'implication matérielle conduit à formuler que I) du faux on déduit ce qu'on veut ; II) le vrai suit de ce qu'on veut. De l'implication stricte suivent deux autres « paradoxes » : III) une proposition nécessaire est strictement impliquée par toute proposition ; IV) une proposition impossible implique strictement toute proposition. Il s'ensuit l'exigence de trouver des critères de pertinence (p ne peut impliquer q que si q est pertinent), comme le remarque dans ce volume, pour la logique du XVI^{e} siècle, E. J. ASHWORTH dans « Le syllogisme topique au XVI^{e} siècle : Nifo, Melanchthon, Fonseca ». Le dernier critère ouvre la voie à des considérations sémantiques et pose le problème de savoir si les calculs modaux peuvent recevoir une véritable sémantique. La prise en compte des conséquences *ut nunc* ou *ex suppositione* sont un des éléments qui conduisent à développer un modèle synchronique et contrefactuel de la possibilité, à côté du modèle statistique de la modalité : cf. l'étude séminale de S. KNUUTTILA, *Modalities in Medieval Philosophy*, London, Routledge, 1993.
4. Comme le remarque E. STUMP, *Dialectic*, p. 175 ; N. J. GREEN-PEDERSEN, *Topics*, p. 265-295 ; Ch. KANN, « Der Ort der Argumente. Eigentliche und uneigentliche Verwendung des mittelalterlichen Locus-Begriffs », *Raum und Raumvorstellungen im Mittelalter*. « Miscellanea Mediaevalia » 25 (1997), p. 402-418 ; F. SCHUPP, *Logical Problems of the Medieval Theory of Consequences*, Napoli, Bibliopolis, 1988.
5. Elle est différemment interprétée selon les auteurs et les écoles, mais on peut entendre par là une conséquence qui est valide indépendamment de la signification des termes, sur le fond de critères syntaxiques.
6. Voir les deux conceptions distinctes de Burley et de Buridan : cf. dans ce volume les contribution de L. CESALLI, « Logique et topique chez Gauthier Burley », et de J. BIARD, « Le lieu de la croyance : le traité sur les *Topiques* de Jean Buridan ».
7. Cf. S. BOBZIEN, « Chrysippus' Modal Logic and its Relation to Philo and Diodorus », *in* K. DÖRING & T. EBERT (eds.), *Dialektiker und Stoiker : zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Steiner, 1993, p. 63-84 ; EAD., *Determinism and Freedom in Stoic*

degrés de responsabilité légale[1]. Mais l'incompatibilité, interprétée par Cicéron, met en évidence sa composante empirique[2], ou le conflit entre deux significations opposées[3].

La « consequentia » chez Cicéron.

À cet égard, les remarques de Cicéron sur la *consequentia* des dialecticiens sont éclairantes. Car, s'il est vrai qu'il considère l'enthymème comme le troisième indémontrable stoïcien, attribuant aux dialecticiens et aux philosophes la démarche proprement axée sur le lieu de l'antécédent, du conséquent et de la contradiction, il lui donne une signification précise[4]. Tout d'abord, l'incompatibilité mise en avant par le troisième indémontrable[5] ne peut pas être considérée comme complète, car sinon il s'agirait d'une équivalence[6]. Ainsi, le conflit propre au troisième indémontrable est incomplet et implique ou bien une impossibilité de fait, liée à des conditions temporelles, ou bien une incompatibilité dans la signification des termes pris en compte, en ce sens qu'ils ne peuvent pas être dits sous le même rapport. Cicéron se sert aussi bien de la première[7] que de la seconde modalité[1].

Philosophy, Oxford, Oxford University Press, 1998 ; D. FREDE, « Stoic Determinism », *The Cambridge Companion to the Stoics*, p. 179-205.

1. Dans les *Topiques*, 58-62, en réfléchissant sur la notion de cause. Cf. le commentaire de T. Reinhardt, p. 320 *sqq*., lequel cependant tend à considérer la réflexion proprement philosophique de Cicéron ici comme un ajout. Mais elle peut au contraire être considérée comme essentielle, voir dans ce volume C. AUVRAY-ASSAYAS, « Les Topiques de Cicéron et Aristote », et F. MARIANI ZINI, « Cicero on Conditional Right », *in* A. THIERCELIN (éd.), *Argumentation, Logic, Law*, Dordrecht, Springer-Kluwer, sous presse.
2. Ou incompatibilité incomplète : pour le délit X commis à Milan à la date t_0, Z ne peut pas être coupable car il était à Rome à la date t_0.
3. Ou incompatibilité complète, entre se taire ou parler. Cf. GALIEN, *Inst*., IV, 1-7. Une réflexion originale sur le conflit et les implications complètes ou incomplètes se trouve chez Averroès, dans le cadre de la distinction entre la démonstration et l'argumentation seulement dialectique (c'est-à-dire hypothétique et topique) ; cf. H. HUGONNARD-ROCHE, « Syllogisme topique… ».
4. CICÉRON, *Top*., 53-57, en part. 54 : « Nier que des choses puissent coexister, admettre ensuite une ou plusieurs de ces choses, de manière à repousser ce qui reste, est appelé par eux le troisième mode de conclusion » (… cum autem aliqua coniuncta negaris et ex eis unum aut plura sumpseris, ut quod relinquitur tollendum sit, is tertius appellatur conclusionis modus). La tr. fr. est à la p. 84.
5. C'est-à-dire : Non (le premier, le second)/ Or le premier/Donc non le second (avec la variante : Non (si le premier, le second)/Or le premier/ Donc le second).
6. Les Stoïciens étaient conscients de ceci : cf. M. FREDE, *Die Stoische Logik*, p. 83 *sqq*. Par conséquent, on transforme l'incompatibilité entre : « il fait jour/il fait nuit » en une incompatibilité incomplète : « non (il y a de la lumière) / il fait jour », qui ressemble donc à une incompatibilité de fait « non X est à Rome à t_o et X est à Milan à t_o ». Cf. J.-B. GOURINAT, *La Dialectique*, p. 221 *sqq*.
7. Voir la célèbre défense de CICÉRON, *Pro Roscio Amerino*, 27, 73-74 : « Comment le tua-t-il ? Le frappa-t-il lui-même ou chargea-t-il d'autres de le tuer ? Si tu l'accuses directement, on sait qu'il n'était pas à Rome. Si tu soutiens qu'il commit ce crime par d'autres, je

Toutefois, la tradition ancienne, notamment Galien, avait souligné la faiblesse argumentative du troisième indémontrable, puisqu'il présuppose de connaître la valeur de vérité des éléments, mais aussi reconnu sa force dans les procès judiciaires[2]. De manière significative, Cicéron renverse la perspective : puisque les parties en conflit ne peuvent que rarement être ni vraies ensemble ni fausses ensemble, mais la plupart du temps, dans la vie ordinaire, elle ne peuvent pas être vraies ensemble alors qu'elles peuvent être fausses ensemble, on doit privilégier les conflits incomplets[3].

Par conséquent, la relation « si… alors » ne peut pas être comprise dans un sens vérifonctionnel. Car le rapport d'inférence entre l'antécédent et le conséquent peut indiquer une causalité, une ressemblance, le rapport d'une partie à un tout, voire une analogie. Il ne s'agit cependant pas, pour Cicéron, de vouloir affaiblir le système logique traditionnel, afin de parer les paradoxes de l'implication matérielle[4]. Tout simplement, l'accent posé sur le conflit complet ou incomplet met au centre de la réflexion de Cicéron les propositions contingentes, qui ne sont ni valides ni inconsistantes[5], car leur valeur de vérité ne dépend pas seulement de leur forme logique, mais aussi d'une décision extra-logique qui prend en compte leur contenu. Elles peuvent cependant être mises à l'épreuve, en utilisant la forme normale disjonctive

demande : étaient-ils des esclaves ou des hommes libres ? S'ils étaient libres, quels hommes étaient-ce ? Venaient-ils de là, d'Ameria ? Ou étaient-ils des sicaires d'ici, de Rome ? S'ils venaient d'Ameria, pourquoi ne les reconnaît-on pas ? S'ils venaient de Rome, comment pouvait-il les connaître, lui qui n'y venait pas depuis des années, et même auparavant, n'y était resté que trois jours ? Où est-ce qu'il les rencontra ? Comment les aborda-t-il ? Comment put-il les convaincre ? Il dut les payer : qui ? Par qui ? D'où prit-il l'argent, ou combien donna-t-il ? Ne sont-ils pas là les signes par lesquelles on remonte à la source du délit ? » (Quo modo occidit ? Ipse percussit an aliis occidendum dedit ? Si ipsum argues, Romae non fuit ; si per alios fecisse dicis, quaero quos ? Servosne an liberos ? Si liberos, quos homnes ? indidemme Ameria an hosce ex urbe sicarios ? Si Ameria, qui sunt ei ? cur non nominantur ? si Roma, unde eos nouerat Roscius qui Romam multis annis non uenit neque umquam plus triduo fuit ? ubi eos convenit ? qui conlocutus est ? quo modo persuasit ? Pretium dedit ; cui dedit ? per quem dedit ? und aut quantum dedit ? Nonne his uestigiis ad caput malefici peruenire solet ?)

1. Voir la défense de Milon, quand Cicéron apostrophe les jurés : *Pro Mil.*, 79 : « Vous siégez ici pour venger la mort de celui, auquel vous ne voudriez pas restituer la vie, si vous pensiez pouvoir le faire » (Eius igitur mortis sedetis ultores, cuius uitam si putetis per uos restitui posse, nolitis).
2. Cf. GALIEN, *Inst.,* XIV, 4, p. 271 : « De telles façons de raisonner sont utiles dans des nombreuses démonstrations de la vie courante, jusque même dans les tribunaux ».
3. GALIEN, *Inst,.* XIV, 5, p. 271, parle de « demi-conflit ». Pour une tout autre lecture, cf. le commentaire de T. Reinhardt, p. 305-320.
4. Ce qui est en partie la tentative des logiques de la « relevance » ou pertinence ou des logiques « paraconsistantes » : cf. P. ENGEL, *La Norme du vrai. Philosophie de la logique*, Paris, Gallimard, 1989, p. 361-372.
5. Une proposition est consistante si elle a au moins une assignation de valeur de vérité « vraie ». Il suffit donc que la proposition soit *réalisable,* c'est-à-dire au moins une fois vraie, pour ne pas être inconsistante (c'est-à-dire fausse pour toutes les interprétations, et partant antilogique) et au moins une fois fausse, pour ne pas être valide.

que Cicéron justement privilégie. La conséquence dialectique est donc seulement une signification possible du lien « si… alors », caractérisée par la nécessité de la déduction, alors que les inférences indiciaires, qui, pour Cicéron, leur ressemblent[1], établissent des relations entre des antécédents et des conséquents qui peuvent être seulement présumés[2] et testés par la suite. Surtout, dans l'univers de Cicéron, traversé de part en part par l'absence de conclusions nécessaires, les modalités principales ne sont pas tant le nécessaire, le possible, l'impossible, le contingent, le vrai et le faux, mais des opérateurs « épistémiques » ou « déontiques » comme *permis, légitime, interdit, plausible, vraisemblable*. Plus précisément, Cicéron privilégie ce qu'il est permis de croire, voire ce qu'il est préférable de croire, au sens de ce qui peut produire confiance, et partant un assentiment motivé. C'est le rôle central de la *fides* et de son lien avec la topique qui a été négligé, et ceci à partir sans doute de Boèce lui-même[3].

Faire confiance au droit

Certitude et croyance

S'il est vrai que l'intégration des topiques dans la théorie des conséquences visait la certitude, entendue comme le degré le plus haut de la connaissance, il n'en va pas de même pour Boèce, qui lia étroitement la topique à la production de la confiance, de sorte que l'argumentation *plausible* est parfois même préférée à d'autres voies procédurales plus probantes[4]. Pourquoi alors

1. Il s'agit du lieu *adiunctis*, dans lequel Cicéron reconnaît lui-même s'être illustré : Cicéron, *Top*., 51-52 : « Or ce lieu nous avertit de chercher les circonstances qui ont précédé le fait, qui l'ont accompagné, qui l'ont suivi. "Cela ne regarde pas le droit, cela regarde Cicéron", disait notre ami Gallus, quand on le consultait sur une question de ce genre, qui portait sur les faits… En effet, comme circonstance ayant précédé le fait, on examine les préparatifs, les entretiens, le lieu, le rendez-vous, un repas : l'ayant accompagné, le bruit de pas, l'ombre d'un corps et autres choses semblables ; l'ayant suivi, la pâleur, la rougeur, une démarche hésitante, et les autres indices du trouble et du remords ; en outre, les lumières éteintes, un glaive ensanglanté et tout ce qui peut faire naître les soupçons ». (Admonet autem hic locus ut quaeratur quid ante rem, quid cum re, qui post rem euenerit. "Nihil hoc ad ius, ad Ciceronem" inquiebat Gallus noster, si quis ad eum tale quid rettulerat, ut de facto quaereretur […]. Ante rem enim quaerentur quae talia sunt, apparatus, conloquia, locus, constitutum, conuiuium ; cum re autem, pedum crepitus (strepitus hominum), corporum umbrae et si quid eiusmodi ; post rem, rubor, pallor, titubatio, si qua alia signa conturbationis et conscientiae, praeterea restinctus ignis, gladius cruentus, ceteraque quae suspicionem facti possumus mouere). La traduction française est p. 82-83.
2. Elles lient des éléments dans des temps différents.
3. À cet égard, on pourrait suggérer que la tendance majeure au Moyen Âge est de restreindre les modalités aux quatre formes aristotéliciennes (même s'il ne manquait pas des tentatives d'intégrer les modalités épistémiques) et de ne pas sortir d'une logique bivalente, selon laquelle toute proposition est vraie ou fausse.
4. Comme dans le cas du bienfait de la médecine, analysé plus haut.

recourt-on à la topique ? Si la croyance avait été simplement, pour Boèce, un simple effet psychologique, utile pour convaincre les esprits obtus[1], pourquoi se trouve-t-elle insérée dans un contexte qui revendique la nature dialectique des preuves topiques ?

Mais l'insertion de la croyance dans les dispositifs de preuve de la dialectique montre justement que Boèce cherchait à la soustraire aux processus subjectifs de la conviction[2]. On pourrait suggérer, par contre, que la production de la confiance est pour Boèce une question épistémique, à partir du présupposé selon lequel l'établissement de la connaissance ne va pas sans les modalités de sa reconnaissance. Quelle est la part que joue la croyance dans les processus cognitifs ? La topique pose ce problème avec acuité pour deux raisons. D'une part, parce que l'argumentation topique semble concerner le plus souvent des conclusions singulières. Cette perspective n'est d'ailleurs pas étrangère à l'intérêt de Boèce tant pour les accidents et leur maniement conséquent dans l'argumentation que pour les propositions indéfinies[3]. D'autre part, parce que le domaine propre à la topique est étroitement lié à la production de la créance. Les prémisses sont en effet plausibles au sens où, dès qu'elles sont entendues, elles sont aussitôt et spontanément concédées[4]. De plus, les maximes sont considérées comme des propositions indubitables et évidentes en soi[5].

Or ces expressions renvoient manifestement à la discussion hellénistique sur l'état cognitif de l'assentiment donné à une impression cognitive[6]. La fiabilité de celle-ci se fonde, selon les Stoïciens, sur la nature rationnelle des hommes, sachant reconnaître ce qui leur permettra de vivre en conformité à la nature. L'assentiment est ainsi orienté spontanément par une telle nature ; les impressions se présentent comme évidentes et constituent le fondement des préconceptions ou des notions communes[7]. Toutes les impressions ne

1. Cf. ARISTOTE, *Rhét*., 22, 1355 a 24-29. C'est la lecture d'E. STUMP, *Dialectic*, p. 42 *sqq*.

2. D'ailleurs la production de la *fides* n'a pas le même statut que l'attribution à la première personne des expressions comme « credo » ou « scio ».

3. Cf. G. D'ONOFRIO, *Fons scientiae. La dialettica nell'occidente tardo-antico*, Napoli, Liguori, 1986, en part. p. 219-256.

4. BOÈCE, *De diff. top*., I, 1181 B : « Ainsi sont les (i.e. propositions) plausibles, auxquelles nous adhérons spontanément et par notre libre consentement, c'est-à-dire que dès qu'elles sont entendues, elles sont aussitôt approuvées » (Ea sunt enim probabilia, quibus sponte atque ultro consensus adiungitur, scilicet ut mox ac audita sunt approbentur).

5. Sur les maximes qui sont connues par soi, cf. BOÈCE, *In Topica Ciceronis*, I, 1050 B - 1053 B ; ID., *De diff. top.,* 1185 A 8 - B 5.

6. C'est-à-dire à la *katalepsis* ou *phantasia kataleptike*. Cf. M. FREDE, « Stoics and Sceptics on Clear and Distinct Impressions » (1983), *Essays in Ancient Philosophy,* Minneapolis, University of Minnesota Press, 1987, p. 151-176 ; A. M. IOPPOLO, « Presentation and Assent : a Physical and Cognitive Problem in Early Stoicism », *Classical Quarterly*, 40 (1990), p. 443-449.

7. Cf. DIOGÈNE, *Vies*, VII, 177 ; CICÉRON, *Acad*., II, 37-38 ; 60 ; 145 *passim* ; ID., *Tusc*., I, XXIV, 57.

sont pas, comme le rappelle Cicéron littéralement, dignes de confiance, mais seulement celles qui se laissent discerner comme étant justes par elles-mêmes : une fois approuvées, elles sont *saisies*, à l'image des choses que l'on attrape par la main[1]. Dans ce cadre, la confiance à laquelle pense Boèce est cette forme d'évidence cognitive, qui n'est pas en contradiction avec sa conception de l'intellect et partant avec la signification néoplatonicienne de la *pistis*, la croyance saisie par une intellection, se distinguant de l'opinion trompeuse[2]. Ainsi, bien que Boèce accorde une place importante à la confiance, il conçoit la croyance comme une forme d'assurance, qu'il ne faut pourtant pas confondre avec une créance certifiée ou certaine.

Toutefois, la *fides* de Cicéron est d'une autre nature, même si elle n'est pas étrangère à la notion stoïcienne : puisque Antiochus d'Ascalon lui-même, l'Académicien, reprit la théorie stoïcienne de la connaissance, Cicéron fut porté à en discuter les présupposés et les dispositifs[3]. Pourtant, Cicéron s'est toujours reconnu fidèle au scepticisme de la Nouvelle Académie[4], en demeurant de manière conséquente étranger aux implications d'indécidabilité où le pyrrhonisme aboutit. Celui-ci soutenait en fait l'équipollence de toutes les raisons, si bien que tout argument peut être utilisé indifféremment pour ou contre telle ou telle position. Par conséquent, on ne peut pas dire qu'une chose soit *plus* ceci *que* cela, mais qu'elle est *et* n'est pas ou qu'elle *n'*est *ni* n'est pas. Toutefois, si le sage développait les conséquences ultimes de cette prise de position, il devrait se taire, l'aphasie devenant alors la forme

1. Cicéron, *Acad*., I, 40-41.

2. Cf. Ph. HOFFMANN, « La triade chaldaïque "eros, aletheia, pistis" : de Proclus à Simplicius », *in* A. Ph. SEGONDS et C. STEEL (éds.), *Proclus et la théologie platonicienne*, Leuven-Paris, Leuven University Press et Les Belles Lettres, 2000, p. 459-491.

3. Lucullus, dans les *Acad*. de Cicéron, défend la position d'Antiochus contre les objections des Académiciens ; on peut ainsi reconstruire précisément leur débat, notamment grâce au livre II. Mais dans le *De natura deorum* également, Cicéron discute les notions communes chez les Stoïciens et les Épicuriens par rapport à la représentation des dieux, voir en part. II, V, 13 ; III, VII, 16. Cf. l'étude séminale d'A. M. IOPPOLO, *Opinione e scienza : il dibattito fra Stoici e Accademici nel III e nel II secolo a. C.*, Napoli, Bibliopolis, 1986.

4. Au III^e^ siècle a. C. la Nouvelle Académie n'interprète pas les dialogues de Platon comme un ensemble systématique ou une ontologie établie, mais comme une œuvre traversée de part en part par le doute et la confrontation des positions contradictoires sans qu'une issue puisse être déterminée. La connaissance est ainsi toujours une enquête infinie. Cf. M. BONAZZI, *Accademici e Platonici : il dibattito antico sullo scetticismo di Platone,* Milano, LED, 2004. On parle à ce propos de « scepticisme », mais le terme est problématique. Il a été utilisé aux débuts de l'ère chrétienne pour désigner les écoles qui remettaient en question la possibilité d'établir des critères pour le vrai et le faux. Il ne peut pas être confondu avec une conception triviale de scepticisme, car il impliquait une *enquête logique et critique*. Sur le contexte historique des rapports entre la Nouvelle Académie et Cicéron cf. C. LÉVY, *Cicero Academicus. Recherches sur les* Académiques *et sur la philosophie cicéronienne*, Roma, École française de Rome, 1992. Pour l'examen de ses motifs logiques et philosophiques, cf. B. INWOOD & J. MANSFELD (eds.), *Assent and Argument. Studies in Cicero's Academic Books*, Leiden - New York, Brill, 1997.

suprême de l'ataraxie[1]. Car, une fois éliminées toutes les thèses, le point de vue sceptique doit se supprimer de lui-même[2].

Cicéron refuse cependant cette issue qui paralyserait aussi bien la connaissance que l'action. Tout en reconnaissant que toute controverse *in utramque partem* renvoie à l'égalité en principe de tous les points de vue, l'un ne valant pas plus que l'autre, Cicéron tente de dépasser leur neutralisation réciproque. C'est la topique, notamment la topique judiciaire, qui peut alors construire un pont entre des preuves argumentatives et une croyance garantie, la soustrayant à la fois à un simple effet psychologique produit sur l'auditoire et à une créance assurée d'elle-même. Car le droit présente pour Cicéron les modalités argumentatives qu'un académicien peut accepter : l'irritation du doute n'est pas supprimée par l'établissement d'une certitude, mais par des procédures engendrant une confiance *garantie*, qui peut toujours être remise en question.

Si la croyance, comme fonction épistémique, peut rapprocher Boèce de Cicéron, les éloignant tous deux de l'évolution de la topique dans la théorie des conséquences, le premier vise la production d'une croyance justifiée ou assurée, alors que le second vise une confiance garantie[3], sur l'arrière-fond d'une incertitude constitutive. Il ne s'agit donc pas de la même *fides* ou croyance : c'est ainsi que Boèce enlève à Cicéron certains traits essentiels de sa réflexion, inaugurant les infortunes de l'interprétation des topiques romaines et les privant de leur place légitime dans l'histoire de l'argumentation. La mise entre parenthèses du modèle juridique leur fut, en ce sens, fatal.

La spécificité de la croyance juridique

Ce qui frappe d'abord est que Boèce remplace tendanciellement les exemples quasiment tous juridiques des *Topiques* cicéroniennes par des instances philosophiques. La particularité du droit ainsi que sa nature décidément rhétorique[4] semblent sans doute aller aux dépens de la validité universelle

1. SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, éd. et tr. de P. Pellegrin, Paris, Seuil, 1997, I, 27 (205-206), p. 169-170 ; cf. aussi II, 13 (188), p. 307 où Sextus écrit : « […] l'expression "rien n'est vrai", non seulement supprime chacune des différentes choses, mais se renverse aussi elle-même avec le reste ».
2. Cf. M. BURNYEAT, « Can The Sceptic Live His Scepticism ? », *in* M. BURNYEAT (ed.), *The Sceptical Tradition*, Berkeley, University of California Press, 1983, p. 117-148 ; A.-J. VOELKE, *La Philosophie comme thérapie de l'âme. Études de philosophie hellénistique*, Paris-Fribourg, Éd. du Cerf, 1993, p. 107-127.
3. Une trace demeure peut-être dans certaines règles établies par Burley pour les conséquences enthymématiques, qu'E. Stump considère comme des « warrants » plutôt que comme des procédures de justification (voir *Dialectic*, p. 172).
4. Le discours judiciaire est, depuis Aristote, un des trois genres de l'argumentation rhétorique, avec le délibératif et l'épidictique. Cf. CICÉRON, *Top.,* 91.

propre à la philosophie. Toutefois, il ne s'agit pas là d'un simple changement contextuel. La transformation est au contraire profonde sur le plan de la nature même de l'argumentation, et partant de ses prétentions à la généralité. Car le droit, pour Cicéron, n'est pas seulement l'invention institutionnelle dans laquelle les Romains ont brillé, mais aussi le domaine propre à l'argumentation topique, dans la mesure où il vise à produire la confiance à partir d'un horizon d'incertitude constitutive. Cette conviction dépend certainement de la nature du droit romain ainsi que de la croyance propre à l'argument judiciaire.

Tout d'abord, le droit romain présentait, à l'époque de Cicéron, deux traits saillants : l'usage parcimonieux de la loi comme source du droit et la priorité de la tradition juridique exercée par les experts, les jurisconsultes, prodiguant leurs *responsus*, dans les affaires privées ou politiques[1]. Dans ce cadre, l'édit prétorial, comme source principale du droit, est conforme à cette tradition d'expertise savante et politiquement très influente, dans laquelle Cicéron lui-même se reconnaît[2]. Bien plus, c'est par la pratique de ces conseils, au tribunal ou dans les arènes politiques, qu'étaient traitées toutes les questions concernant l'héritage, le mariage, les bienfaits, les dettes, la propriété des biens, la promesse. Le domaine du droit couvrait de la sorte les devoirs, les *officia*, dont Cicéron avait traité dans le *De officiis*. C'est pourquoi celui-ci souligne la fonction centrale de la *fides*, à savoir le réseau de notions comme créance, crédibilité, confiance, fiabilité dans tous les contrats de la vie en communauté, de la simple amitié au pacte politique[3].

Car deux aspects, significatifs pour Cicéron, caractérisent l'argumentation judiciaire crédible, qui ne peut pas être réduite à la validité de la syllogistique aristotélicienne. Tout d'abord, les inférences juridiques sont *ampliatives*, c'est-à-dire que les conclusions contiennent plus d'information que les prémisses, enfreignant notamment les règles de la distribution des termes. Par conséquent, elles sont *défaisables*, c'est-à-dire que les conclusions d'un argument juridique peuvent être remises en discussion par l'ajout de nouvelles prémisses qui infirment l'applicabilité d'une certaine règle d'inférence. Le droit implique d'ailleurs de manière constitutive une règle de défaisabilité, à

1. CICÉRON, *Top*., 28 ; le droit civil est : « ce qui consiste dans les lois, les sénatus-consultes, les affaires jugées, l'autorité des jurisconsultes, les édits des magistrats, la coutume, l'équité » ([…] legibus, senatus consultis, rebus iudicatis, iuris peritorum auctoritate, edictis magistratuum, more, aequitate consistat). La trad. fr. est à la page 75.

2. Cf. M. BRETONE, « Cicero e i giuristi del suo tempo », *Tecniche e ideologie dei giuristi romani*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1971, p. 63-88 ; A. LINTOTT, « Legal Procedure in Cicero's Time », *in* J. POWELL & J. PATERSON (eds.), *Cicero the Advocate*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 61-78, outre l'introduction des éditeurs, en part. p. 10-18.

3. CICÉRON, *De officiis*, I, 20-23, d'où l'importance des maximes « ex bona fide » (d'après la bonne foi) ou « inter bonos bene agire » (ainsi que l'on doit agir entre hommes de bien) qui structurent la plupart des pactes ; cf. CICÉRON, *Top*., 66.

savoir celle qui considère qu'un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire (*donnec probetur contrarium*). Dans ce cadre, une croyance présomptive est garantie, si elle peut être soumise à des procédures de preuve, qui en défient la légitimité. Autrement dit, S est en droit de croire de manière présomptive p, si S ne se borne pas à accepter les procédures de preuve « standard », mais qu'il est prêt à soumettre p à des conditions de défi[1]. Si, après examen, on peut répondre avec succès au défi, alors S est en droit de croire de manière conclusive que p[2].

Or il est clair qu'une croyance présomptive ne doit pas seulement répondre au défi relevé par l'investigation empirique, par des faits, mais aussi par d'autres conditions comme les connexions conceptuelles des croyances ou par le test offert par la prise en compte des alternatives pertinentes, qui manient des éléments contrefactuels. On pourrait donc suggérer que la production de la confiance, dans l'argumentation juridique, table sur une sorte de « faillibilisme »[3], caractérisée, d'une part, par l'élimination des alternatives pertinentes, d'autre part, par le recours à l'inférence selon la meilleure explication[4]. Si l'on analyse alors les discours judiciaires de Cicéron lui-même, on pourrait remarquer que la production de la croyance s'y fonde sur trois procédés :

1. le jury S est conduit à croire p, s'il n'y a pas d'alternatives pertinentes où p est faux, telles que S ne peut pas continuer à croire p ;

2. le jury S était conduit à croire p, s'il n'y pas de vraie proposition q, telle que si q était garanti pour S, p ne serait plus (ou serait moins) garanti pour S ;

3. le jury S est conduit à croire p, sur la base de l'inférence selon la meilleure explication, telle que si p est vrai le cas singulier r va de soi. Par

1. Les conditions « standard » concernent par exemple l'examen du lien entre les prémisses et la conclusion. Cf. J. L. POLLOCK, « Defeasible Reasoning », *in* J. ADLER & L. RIPS (eds.), *Reasoning. Studies of Human Inference and Its Foundations,* Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

2. Cf. R. J. WALLACE, *Responsibility and the Moral Sentiments*, Cambridge Ma., Harvard University Press, 1994 ; M. QUANTE, « Freiheit, Autonomie und Verantwortung in der neuren analytischen Philosophie », *Philosophischer Literaturanzeigen*, vol. 51, 3 & 4, (1998) ; O. R. SCHOLZ, *Verstehen und Rationalität*, Frankfurt a. M., Klostermann, 1999, en part. p. 147-166.

3. Sur les problèmes de cette approche, cf. B. REED, « How to Think about Faillibilism », *Philosophical Studies*, 107 (2003), p. 143-157.

4. Ceci correspond à l'abduction chez Peirce et est, avec l'induction, le procédé propre aux inférences ampliatives : cf. P. THAGAR, « The Best Explanation : Criterion for Theory Choice », *Journal of Philosophy*, 75 (1978), p. 76-92. On peut aussi considérer l'analogie comme une inférence ampliative, car elle permet de traiter le cas non prévu : cf. CICÉRON, *Top*., 42.

conséquent, si le cas r est donné, croire p est plus justifié pour S que ne pas croire p. C'est en ce sens qu'on demande au jury S de préférer p à non-p[1].

Or, dans les *Topiques*, Cicéron analyse le cas de la blessure involontaire (lorsque l'on touche quelqu'un que l'on ne visait pas[2]) : comment établir la responsabilité de l'agent ? Tout se passe comme si le jury S est en droit de manière présomptive d'imputer à P l'action x à moins que des conditions défaisables Q ne viennent excuser P. Or ces conditions de défaisabilité sont fournies à Cicéron par les réseaux de relations propres au classement des différentes causes[3]. Par exemple, si l'imputation est défaite par la preuve que la cause de la blessure est simplement l'antécédent d'un effet, P est excusé de x.

On pourrait ainsi formuler les dispositifs juridiques d'argumentation, en soulignant que la production de la confiance au tribunal est somme toute l'issue d'un processus qui conduit S à être plus justifié à croire p qu'à éliminer p, de sorte que S est d'une certaine façon en droit de préférer p à non p. Car l'argumentation juridique ne procède pas seulement en comparant des alternatives pertinentes, ou en recherchant l'inférence selon la meilleure explication pour un cas saugrenu. Ces deux traits, présents chez Cicéron, sont certes étrangers à la syllogistique aristotélicienne comme aux indémontrables stoïciens, mais c'est un autre élément qui caractérise le droit : la recherche de la croyance *préférable*. Chez Cicéron, cette notion se trouve à la jonction des deux traditions. D'une part, le préférable est ce qui, chez les Stoïciens, peut être poursuivi, comme la santé, la richesse ou l'amitié, parmi les biens qui ne sont pas la vertu et qui, en ce sens, sont des valeurs indifférentes[4]. Cicéron attribue une signification centrale aux préférables dans le *De officiis*, parce qu'il les lie aux devoirs, cognitifs et pragmatiques, propres à l'homme[5]. D'autre part, le préférable est une notion importante dans les *Topiques* d'Aristote, où sont présentés non seulement les schèmes topiques propres à chaque prédicable, mais aussi ceux qui permettent de passer d'un prédicable à l'autre. Dans ce cadre, des règles topiques sont établies pour transformer un accident en un propre temporaire ou relatif dans toute controverse sur ce qui est préférable[6].

1. J'ai cherché à montrer ce point dans « Crédibilité, croyance, confiance. Le legs de la tradition romaine », *Revue de métaphysique et morale* (prévu janvier 2010), en analysant la stratégie majeure utilisée par Cicéron dans le *Pro A. Cluentio oratio* et le *Pro Caelio oratio* et la défense de la thèse de l'immortalité de l'âme dans le premier livre des *Tusculanae*.

2. CICÉRON, *Top*., 58-63.

3. Par exemple entre les causes produisant l'effet par leur force et les causes qui ne produisent pas l'effet, mais sans lesquelles l'effet n'est pas possible, ou encore les causes qui sont l'antécédent d'un effet, mais ne le produisent pas non plus.

4. CICÉRON, *De finibus*, III, 50-57.

5. CICÉRON, *De officiis,* I, 4-5.

6. Par exemple : « Le beau est-il préférable à l'utile ? » Quel terme convient davantage à « préférable » ? Cf. ARISTOTE, *Topiques*, I, 102 a 35*sqq*.

Ainsi la détermination du préférable oriente-t-elle aussi bien la connaissance que l'action, définissant pour Cicéron le niveau d'argumentation qui est propre au droit : les procédures permettant aux accidents d'accéder de manière crédible au statut d'un propre relatif ou transitoire. Ce surcroît d'universalité n'est pas défectueux par rapport à la prétention philosophique, pas plus que les modalités de la topique ne sont plus faibles que d'autres démarches déductives de preuve. Il s'agit, au contraire pour Cicéron, de la seule forme de généralité possible à laquelle on puisse aspirer, dont l'argumentation juridique fournit les procédures de preuve, afin de produire une croyance garantie, mais non infaillible, qui n'élimine pas l'irritation du doute, mais rend celle-ci acceptable, voire supportable pour un sceptique[1].

L'argumentation topique

Le lien entre les lieux et les états de cause

L'occultation, chez Boèce, de la nature proprement juridique des topiques cicéroniennes n'engage donc pas un simple changement de contexte, mais implique un différend sur le statut de la croyance, inaugurant le long déni de la spécificité de leurs dispositifs de preuve. À cet égard, ce n'est pas un hasard si Boèce en néglige deux éléments majeurs : la place précise de la rhétorique dans les topiques ainsi que le lien entre les lieux et les états de cause[2]. Certes Boèce, en traitant la rhétorique à part, montre une certaine fidélité aux *Topiques* cicéroniennes. Car, si les traités sur l'art oratoire enseignent à prouver, à tenir des discours agréables et à susciter des émotions[3], les *Topiques* ne consacrent qu'un paragraphe à l'agitation de l'âme[4]. Un autre

1. On pourrait dire que l'irritation du doute demeure toujours ainsi qu'un pincement au cœur et une petite contraction (« morsus tamen ut contractiuncula quaedam animi relinquetur ») restent toujours, même quand la douleur ne nous afflige plus, après la thérapie efficace de l'âme : CICÉRON, *Tusc*., III, XXXIII, 83.
2. Le commentaire de Boèce s'arrête au § 77 du texte cicéronien, justement au moment où Cicéron commence à distribuer les lieux selon les états de cause.
3. Cf. CICÉRON, *L'Orateur*, XXI, 69 *passim*.
4. CICÉRON, *Top*., 86 : « Restent les questions pratiques : elles se divisent en deux genres, relatifs, l'un aux devoirs, l'autre à l'agitation de l'âme qu'il faut exciter, calmer ou extirper radicalement. Aux devoirs, quand on cherche par exemple s'il faut élever ses enfants. Exciter les âmes, ce serait exhorter à la défense de la république, à l'honneur, à la gloire ; dans ce genre rentrent les reproches, les mouvements passionnés, la pathétique et ses larmes ; s'y oppose le langage qui apaise la colère, qui dissipe la crainte, qui réprime les transports de joie, qui efface la tristesse » (Actionis relicuae sunt, quarum duo sunt genera, unum ad officium, alterum ad motum animi uel gignendum uel sedandum planeue tollendum. Ad officium sic, ut cum quaeritur suscipiendine sint liberi ? Ad mouendos animos cohortationes ad defendendam rem publicam, ad laudem, ad gloriam, quo ex genere sunt querellae, incitationes miserationesque flebiles, rursusque oratio cum iracundiam restinguens, tum metum eripiens, tum exsultantem laetitiam comprimens, tum aegritudinem

élément propre à la tradition rhétorique, à savoir l'usage des « preuves non techniques » comme les témoignages, ne joue pas de rôle significatif. Car s'il est vrai que Cicéron transforme le couple aristotélicien formé par les preuves techniques et les preuves non techniques[1] dans la paire des lieux internes/externes[2], il ne s'ensuit pas pour autant qu'il réduise la procédure argumentative à un recueil de préceptes. Cicéron soutient, en fait, que les lieux apparemment non techniques nécessitent également la méthode[3], justement parce qu'ils peuvent être traités indifféremment pour ou contre[4]. Bien plus, lorsque Cicéron se consacre à la structure vraiment probante des arguments, comme dans les *Topiques*[5], il considère que les lieux externes sont tels puisqu'ils portent sur les circonstances externes, c'est pourquoi ils se rapprochent souvent d'un argument d'autorité[6]. Finalement, dans les procès eux-mêmes, Cicéron n'hésite pas à affirmer que ses oraisons n'abandonnent pas le jury

abstergens). La tr. fr. est à la p. 96. On ne doit cependant pas oublier que Cicéron reprend à son compte, en la modifiant quelque peu, la conviction stoïcienne selon laquelle les émotions sont en partie des jugements, c'est pourquoi d'ailleurs la thérapie de l'âme, notamment la consolation, est possible et efficace. Cf. CICÉRON, *Tusc*., III, 54 et 76 ; IV, 14, *passim*.

1. Les premières concernent la procédure argumentative elle-même, comme l'enthymème, et nécessitent une méthode ; les secondes, comme les témoignages ou les aveux arrachés par la torture, n'exigent pas la maîtrise d'un art particulier, puisqu'elles peuvent être utilisées pour ou contre une thèse : cf. ARISTOTE, *Rhét*., 1355 a 35-40 : « Entre les procédures de persuasion, les unes sont extra-techniques, les autres techniques ; j'entends par extra-techniques, celles qui n'ont pas été fournies par nos moyens personnels, mais étaient préalablement données par exemple par les témoignages, les aveux sous la torture ou les documents ; par techniques, celles qui peuvent être fournies par la méthode et nos moyens personnels ; il faut ainsi utiliser les premières, mais trouver et inventer les secondes ». La traduction française est de M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 1938, vol. 1, p. 76, modifiée en particulier à partir de la traduction contemporaine de « pisteis » comme moyen de persuasion et non preuve. Les procédures de persuasion comprennent le « discours », l'« éthos » et le « pathos », *ibid*., 1356 a 1-4.

2. CICÉRON, *De or*., II, 116-119.

3. CICÉRON, *Part. or.* : « Et les arguments que l'on trouve sans le secours de l'art, et que tout à l'heure [§ 6] tu as appelés extrinsèques, dans quelles mesure n'ont-ils pas besoin d'art ?/ Mais ils en ont besoin. On les appelle sans art, non qu'ils soient tels en effet, mais parce que ce n'est pas l'art de l'orateur qui les trouve : ils lui viennent du dehors, mais il lui faut de l'art pour les manier, surtout les témoignages ». (Quid ? Illa, quae sine arte appellantur, quae iamdudum assumpta dixisti, ecquonam modo indigent artis ?/ Illa uero indigent, nec eo dicuntur sine arte, quod ita sint, sed quod ea non parit oratoris ars, sed foris ad se delata tamen arte tractat, et maxime in testibus). La trad. fr. est à la p. 20. Déjà dans le *De inuentione*, II, 40, 50, 116 Cicéron présentait des stratégies pour régler les différends sur les lois écrites, à savoir les documents, qui sont des lieux externes.

4. CICÉRON, *Part. or*., 51.

5. Qui portent sur la méthode idoine pour trouver des arguments, produisant la confiance : CICÉRON, *Top*., 1

6. CICÉRON, *Top*., 24 ; 72-78, en part. 73 : « Cette argumentation, que l'on appelle sans art, repose sur le témoignage et nous appelons ici témoignage tout ce qui est emprunté à une circonstance extérieure pour produire la confiance » (Haec ergo argumentatio quae dicitur artis expers, in testimonio posita est. Testimonium autem nunc dicimus omne quod ab aliqua re externa sumitur ad faciendam fidem). La trad. fr. légèrement modifiée est à la p. 91.

aux témoins, mais combattent fait contre fait, argument contre argument, preuve contre preuve[1].

Ensuite, si Boèce souligne justement la structure argumentative des topiques, il n'en met cependant pas en évidence un élément saillant : la centralité des « status quaestionis » et leur attribution aux sujets indéterminés. Les « status quaestionis » indiquent les trois positions principales[2] à partir desquelles deux parties s'apprêtent à discuter un sujet controversé : leur domaine traditionnel est la rhétorique, notamment judiciaire[3]. Mais Cicéron les attribue aux questions indéterminées[4], notamment aux controverses théoriques[5] s'opposant à la tradition rhétorique qui les confinait aux questions particulières, concernant les circonstances : les personnes, les lieux, les temps, les actions et les faits déterminés[6]. La conséquence de cette opération n'est pas tant la réduction de la topique rhétorique au traitement de cas singuliers[7] que l'enchâssement de toute question particulière dans une procédure qui en teste la prétention à l'universalité. Il n'y a donc pas une

1. CICÉRON, *Pro Caelio*, 9, 22 : « Mais je ne vous abandonnerai ni dans les mains des témoins, ni ne permettrai que la vérité de ce procès, laquelle ne peut pas être altérée, réside dans leur bon vouloir. Celui-ci peut être très facilement fabriqué de toute pièce, et se plier et se tordre sans aucun effort. Avançons des preuves et nous réfuterons l'accusation avec des signes plus lumineux que toute la lumière du soleil : que l'on combatte chose contre chose, raison contre raison, argument contre argument » (Equidem vos abducam a testibus neque huius iudici ueritatem quae mutari nullo modo potest in uoluntate testum conlocari sinam quae facillime fingi, nullo negotio flecti ac detorqueri potest Argumentis agemus, signis luce omni clarioribus crimina refellemus ; res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione pugnabit).
2. CICÉRON, *Top*., 81 : On se demande si une chose est, ou quelle est sa nature ou quelle est sa qualité. Hermogène établit cependant treize positions : conjecture, définition, antilepse, compensation, contre-accusation, report d'accusation, excuse, état pragmatique, métalepse, la lettre et l'esprit, antinomie, assimilation, amphibologie. Mais cette liste peut également se réduire à trois éléments, car la qualité se décline en positions différentes selon trois critères : si la qualité porte sur l'opportun, le juste, le légal ; si le temps de l'acte est passé ou futur ; si le fait est un acte ou un texte. Cf. M. Patillon, *La Théorie du discours chez Hermogène le Rhéteur*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 47-51.
3. Cf. CICÉRON, *De inuentione*, I, 13, 17 : L'accusation soutient : « Il a tué » ; la défense réplique « non, il n'a pas tué », d'où la question : « a-t-il tué ? », qui délimite et oriente la controverse. Cf. sur cette condition préalable, L. CALBOLI MONTEFUSCO, *La Dottrina degli status nella retorica greca e romana*, Hildesheim-Zürich-New York, Olms-Weidmann, 1986, p. 1-12.
4. CICÉRON, *Top*., 81 : « Les questions [indéterminées] de théorie sont de trois genres : on cherche si la chose est, quelle est sa nature ou quelle est sa qualité. On traite ces différents points, le premier par la conjecture, le second par la définition, le troisième par la distinction du juste et de l'injuste » (Cognitionis quaestiones tripertitae sunt : aut sitne aut quid sit aut quale sit quaeritur. Horum primum coniectura, secundum definitione, tertium iuris et iniuriae distinctione explicatur). Elles concernent aussi bien la connaissance (par exemple l'interrogation sur l'origine naturelle ou conventionnelle du droit) que l'action (par exemple le doute sur la participation légitime du sage à la vie publique) ; cf. *Top*., 82.
5. Cf. sur ce sujet, L. CALBOLI MONTEFUSCO, *La dottrina degli status,* p. 29-50 et p. 197-206.
6. CICÉRON, *Top*., 80.
7. C'était encore l'approche de Cicéron dans le *De inuentione*, qu'il abandonna par la suite. Le développement des lieux de circonstance est dû à QUINTILIEN, *Inst. Or.*, V, X, 94.

approche dialectique et une approche rhétorique des topiques, mais leur emboîtement[1].

Mais la mise entre parenthèses des états de cause dans la détermination de la « position » pertinente de la controverse, conduit à omettre leur fonction dans l'argumentation. Car Cicéron comprend les états de cause comme les interrogations préliminaires, qui découpent de *manière anticipée* les domaines des réponses : la conjecture déterminant si une chose est, la définition ce qu'est cette chose, et le jugement comparatif sur le juste et l'injuste établissant sa qualification. Il établit surtout quels lieux conviennent mieux aux trois questions[2]. Une argumentation, visant par exemple à déterminer si tel fait s'est produit, ne serait pas crédible si elle n'employait pas les lieux idoines pour en caractériser la qualité[3]. On peut résumer une telle distribution de la sorte[4] :

1. CICÉRON, *Top*., 80 : « Ainsi la cause particulière n'est-elle qu'une partie de la proposition générale, et toute question renferme quelqu'une des circonstances qui constituent les causes particulières, une, plusieurs ou quelquefois toutes » (Itaque propositi pars est causa et omnis quaestio earum aliqua de re est, quibus causa continentur, aut una aut pluribus aut nonnumquam omnibus). La tr. fr. est à la p. 94.

2. CICÉRON, *Top*., 79 : « Maintenant que nous avons exposé tous les lieux de l'argumentation, il faut comprendre, d'abord, qu'il n'y a aucune discussion qui n'en comporte quelqu'un, qu'il est exceptionnel que tous se rencontrent à propos de toutes les questions à traiter, et que, suivant les questions, tels ou tels lieux conviennent mieux » (Expositis omnibus argumentandi locis, illud primum intellegendum est nec ullam esse disputationem in qua non aliquis locus incurrat, nec fere omnis locos incidere in omnem disputationem, et quibusdam quaestionibus alios esse aptiores locos). La tr. fr. est à la p. 93.

3. Devant un cadavre on doit donc se demander si le cas a eu lieu, à savoir : est-ce un crime ? Il serait ici trompeur de caractériser celui-ci comme un geste de légitime défense, avant d'avoir répondu à cette question.

4. Cf. en particulier, CICÉRON, *Top*., 87-89.

conjecture	*définition*	*qualité*
Lieux de la cause, des effets ; des rapports nécessaires (*ex causis, ex effectis, ex coniunctis*).	Lieux de la définition, de l'identité et de la différence ; les lieux dialectiques par excellence : conséquences, antécédents et contradictoires ; de la cause et de l'effet (*ex definitione, de eodem et de altero ; ex consequentia, antecedentis, repugnantia ; ex causis et effectis*).	Lieux de la comparaison entre choses plus grandes, plus petites ou égales, selon le nombre, l'espèce, la force et le rapport à d'autres choses (*ex comparatione*)[1].

Dans ce cadre, la spécificité de la réflexion de Cicéron est de développer la structure anticipative de l'argumentation en déterminant également les schèmes topiques qui permettent pour chaque état de cause de remplir cette attente. C'est le lien étroit entre les états de cause et les lieux qui constitue le point le plus important de ses *Topiques*. Car la tradition aristotélicienne distingue les stratégies topiques selon les prédicables, comme le genre, l'espèce, l'accident, tandis que Cicéron les distribue selon les états de cause, dans un contexte qui se situe décidément sur le plan du seul accident. Car, bien qu'il différencie les lieux de la définition entre la *partitio* et la *divisio*, la première procédant par énumération de ses membres, sans pour autant présupposer une nature commune, la seconde opérant par le genre et l'espèce[2], Cicéron préfère celle-là à celle-ci[3]. Elle renvoie en effet à une pratique de classification qui, dans la jurisprudence, est nettement séparée d'une définition conceptuelle[4].

1. Cf. CICÉRON, *Top*., 68-70. La qualité est un élément problématique, car elle peut, ainsi que la définition, utiliser les lieux *de eodem et de altero*, *ibid*., 84-85. Sur cette difficulté, cf. les remarques de T. Reinhardt dans CICERO, *Topica*, p. 40 *sqq*.

2. CICÉRON, *Top*., 30 : « Dans l'énumération, il y a pour ainsi dire des membres ; comme dans le corps on distingue la tête, les épaules, les mains, les flanc, les jambes, les pieds, etc. Dans la définition par analyse, il y a des espèces, que les Grecs appellent *eide* ; nos écrivains – du moins ceux qui traitent ces matières – emploient le mot *species*, qui n'est pas mal choisi mais inutile, faute de cas pour le décliner » (In partitione quasi membra sunt, ut corporis caput, umeri, manus, latera, crura, pedes, et cetera ; in diuisione formae sunt, quas Graeci eide uocant nostri, si qui haec forte tractant species appellant, non pessime id quidem, sed inutiliter ad mutandos casus in dicendo). La tr. fr. est à p. 95.

3. CICÉRON, *Top*., 83.

4. Cf. G. CALCATERRA, *Corso di filosofia del diritto*, Roma, Bulzoni, 1996, p. 144-145.

Surtout, on ne peut pas réduire les états de cause à des prédicables : ceux-ci en effet établissent la relation entre le sujet et le prédicat selon leur extension, alors que ceux-là se situent sur un plan intensionnel. De plus, à la différence des catégories, qui expriment la signification d'un prédicat pris isolément[1], les états de cause introduisent des relations, comme le rapport de cause et d'effet, la finalité, la ressemblance et la différence. On pourrait souligner cependant que l'argumentation topique a historiquement développé la réflexion sur les relations[2], qui rendent compte du lien « si… alors » de manière topique : entre l'antécédent et le conséquent il y a une relation qui fonde leur rapport[3]. Dans ce cadre, les lieux fournissent des schèmes possibles de relation[4].

La preuve topique

Toutefois, deux éléments, par la suite négligés dans la tradition, caractérisent l'approche de Cicéron, en déterminant la démarche de la preuve topique : la centralité des lieux de la comparaison dans le cadre de la modalité du préférable, ainsi que la force probante du lien entre les états de cause et les lieux. Car l'argumentation axée sur les relations vise décidément à établir le préférable[5], ou pour mieux le dire, la croyance qu'il est préférable d'assumer. La

1. Cf. W. BELARDI, *Filosofia, grammatica e retorica nel pensiero antico,* Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1985, p. 158-159, s'interroge sur la raison pour laquelle les catégories ne prennent pas en compte par exemple la finalité ou la causalité. Il répond en soulignant justement la finalité taxonomique des catégories, portant sur des étants isolés.
2. On peut trouver des traces de celle-ci chez ARISTOTE, *Top*., II, 10, 114 b 38 - 115 a 14, mais il est difficile de rendre compte dans sa logique des relations mêmes simples comme : « si x est le père de y, y est le fils de x », ou comme le dit GALIEN, *Inst.*, XVI, 11, p. 278 : « Si Socrate est le fils de Sophronisque, alors Sophronisque est le père de Socrate ; or Socrate est le fils Sophronisque, donc Sophronisque est le père de Socrate ». Galien, en effet, distingue les syllogismes liés à la relation des syllogisme catégoriques et hypothétiques, *ibid*., XVI, 1, p. 276.
3. L'*habitudo localis*, au XIII^e^ siècle peut être lue, selon Sten EBBESEN, comme l'expression d'une perspective proche d'une logique des relations, qui éviterait le danger « platonicien » de considérer le rapport entre la maxime et la prémisse qui en dépend comme un rapport entre contenant et contenu : voir « The Theory of *Loci* », en part. p. 35-37.
4. Un des questions principales est de savoir si la logique des relations peut être réduite à la logique des classes. Toutefois, tandis que la « paire » définit une classe de deux individus dont l'ordre est indifférent, le « couple » introduit un ordre entre les éléments : la relation a un sens. Être fils de sa mère est une relation différente par rapport à être mère de son fils. C'est la nature orientée de la relation qui doit alors être soulignée.
5. Si la centralité de la topique de l'accident est un caractère propre à la philosophie du jeune Averroès, comme le souligne A. HASNAWI dans « Topique et syllogistique », il est vrai que la considération de l'accident sous les espèces du préférable est un trait propre aux logiques juridiques, que l'on retrouve non seulement chez Cicéron, mais aussi par exemple chez Ch. PERELMAN & L. OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 1970.

centralité de cette modalité épistémique et déontique[1] conduit à privilégier les arguments *a fortiori* et surtout les analogies, comprises comme des inférences ampliatives, puisqu'elles apportent un surcroît d'information, en traitant le cas non prévu ou non connu[2]. C'est pourquoi Cicéron met en avant l'importance des lieux de comparaison[3], qu'il définit plutôt comme les lieux de l'identité et de la différence (« de eodem et de altero »). Considérés souvent comme les lieux les moins probants[4], Cicéron leur attribue quant à lui une signification centrale, aussi bien dans la détermination de la nature et de la qualité, lesquelles ne renvoient pas à des essences ou à des propriétés, mais à des réseaux de relations, qu'aux lieux de cause et d'effet, qui signifient surtout des modalités de se conduire les uns par rapport aux autres, afin de vérifier si deux éléments sont identiques ou différents[5].

Ainsi la preuve topique ne recourt-elle pas aux tests offerts par les critères de validité de l'implication matérielle et stricte ou de la non contradiction, mais se réfère plutôt aux propriétés propres aux relations comme la transitivité[6] ou la symétrie[1], ainsi qu'à leur négations. On peut prendre conscience

1. Il s'agit à la fois de ce qui est permis et légitime de croire et de l'état par lequel on se rapporte à la connaissance de quelque chose.
2. Qui sont proprement des relations, cf. G. CARCATERRA, « Analogia », *Enciclopedia giuridica*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1999 : si les cas a, b, c et le cas non prévu par la loi y, partagent la propriété φ, et φ était considéré en faveur de a, alors φ est à faveur de y. Cicéron n'utilise pas les analogies ou les arguments *a fortiori* seulement pour le droit, mais aussi pour asseoir des thèses philosophiques, comme l'hypothèse que rien ne nous concerne après la mort, de même que rien ne nous concernait avant la naissance : cf. *Tusc*., I, XXXVIII, 92 : « Si la nature se conduit ainsi, que la naissance est pour nous le commencement de tout ainsi que la mort en est la fin, de même, tout comme rien ne nous concerna avant la naissance, également rien ne nous concernera après la mort » (Natura uero (si)se sic habet, ut, quo modo initium nobis rerum omnium ortus noster adferat, sic exitum mors, ut nihil pertinuit ad nos ante ortum, sic nihil post mortem pertinebit).
3. Cf. encore une fois GALIEN, *Inst,* XVI, 12, p. 279, dans le cadre des syllogismes sur les relations : « C'est de cela aussi [*i.e.* d'un axiome] qu'ils tiendront leur pouvoir de démonstration, comme également ceux qui portent sur le *plus*, car il est bien évident que ces syllogismes-là relèvent eux aussi du même genre que tous ceux qui sont établis selon la catégorie de la relation… Et sans le mot *plus*, des syllogismes comme celui cité ci-dessous sont bien énoncés en fonction du contenu signifiant de ce mot : "le bon état de ce qui est supérieur est préférable, or l'âme est supérieure au corps, donc le bon état de l'âme est préférable à celui du corps" ».
4. La place des lieux d'identité et de différence, souvent indiqués sous les notions de ressemblance et de dissemblance, est un bon indice pour classer les différents systèmes topiques. Pour Cicéron il s'agit de lieux internes ; pour Boèce, Pierre d'Espagne, et même Agricola, ce sont des lieux externes. Dans le classement de la Logique de Port Royal, ils disparaissent. On les retrouve… chez Kant dans les concepts de la réflexion.
5. Par exemple si l'ami est la même chose que le flatteur ou si la persévérance est la même chose que l'obstination : CICÉRON, *Top*., 85 et 87.
6. C'est-à-dire : si la relation entre x et y est valide, ainsi que la relation entre y et z, alors la relation entre x et z est valide. Cette loi vaut aussi pour la transitivité du conditionnel. Cicéron utilise souvent, dans les *Topiques*, cette propriété pour prouver ou réfuter certaines transitivités : entre l'argent en monnaie et l'argent en héritage ; entre la femme légitime et la

du changement de perspective, si l'on considère que la contradiction indique l'opposition d'une affirmation et d'une négation, alors que la non-symétrie signifie qu'il existe au moins un cas où la relation n'est pas symétrique (donc il y a un contre-exemple), et la non-asymétrie dénote qu'il existe au moins un cas de symétrie. Dans ce cadre, on peut supposer que ces propriétés permettent de remplir en quelque sorte l'incompatibilité incomplète qui demeure chez Cicéron son modèle de référence[2].

Or, puisque les relations renvoient principalement à des modalités de comportement, le lien entre les lieux et les états de cause joue une fonction centrale dans l'établissement de la preuve. Il ne se borne pas seulement à délimiter le champ pertinent de la relation, mais il détermine de manière anticipée surtout les coordonnées qui sont significatives pour traiter toute question controversée[3]. Dans le cas par exemple de la conjecture, où l'on se demande si une chose est, les lieux appropriés relèvent en première instance des coordonnées données par la cause et de son réseau complexe de signification (cause comme origine, cause finale ou cause efficiente etc). On ne cherche pas ici à saisir le surgissement intuitif d'un être-là, mais on considère que la chose est ou n'est pas à partir d'une série de relations, dont les lieux présentent les schèmes. Ainsi pour répondre à la question : « la vertu existe-elle ? », on procédera en s'interrogeant sur son origine dans un cadre relationnel (naît-elle de l'éducation ou de la nature ?) ; sur sa cause efficiente (la coexistence de la cause et des effets) ; sur sa cohérence (les changements qu'une chose peut subir sans qu'une altération radicale ne se produise)[4].

concubine ; entre l'usufruit et l'abus. Les différends sur l'héritage en sont une bonne application.

1. Elle vaut dans les deux sens : être mariée est pour une héritière une relation symétrique, ce que la concubine ne peut pas revendiquer : CICÉRON, *Top*., 14.

2. En ce sens les liens entre les conditionnels et les relations sont étroits. Car tous deux exigent un ordre. Le conditionnel n'autorise pas la commutativité, puisqu'il diffère de sa converse. Par contre, pour tous les autres connecteurs l'ordre des propositions est indifférent. La relation est toujours fléchée. La transitivité est en outre une loi fondamentale du calcul propositionnel et appartient à la condition ainsi qu'à la relation.

3. À savoir : l'ensemble des valeurs des domaines du relatant et du relaté. Cicéron souligne que les problèmes juridiques dépendent souvent de la mauvaise définition du champ. Si l'on examine le champ des couples légitimes, formé par les domaines des époux et des épouses, il serait illégitime d'examiner les relations d'univocité, plurivocité etc. dans le cas d'une concubine qui ne fait pas partie du champ (elle n'est pas légitime).

4. CICÉRON, *Top*., 81 : « La question conjecturale se divise en quatre parties, où l'on recherche d'abord si une chose existe, puis quelle est son origine, en troisième lieu les changements qu'elle peut subir. Une chose existe-t-elle ? Exemple : y a-t-il des choses honnêtes en soi, justes en soi ; ou ces notions ne reposent-elles que sur une opinion variable ? L'origine ? Exemple : quand on cherche si c'est la nature ou l'instruction qui donne la vertu. Pour la cause efficiente, on cherchera de quels éléments est faite l'éloquence. Pour le changement, exemple : est-il possible que, par un changement quelconque, un homme éloquent puisse devenir incapable de parler ? » (Coniecturae ratio in quattuor partes distributa est, quarum una est, cum quaeritur sitne aliquid, altera, unde ortum sit, tertia, quae id causa effecerit,

Ainsi les lieux, dont le domaine de pertinence est délimité par les états de cause, sont les dispositifs qui permettent d'anticiper les réseaux de relation dans lesquels le processus d'attribution, s'exprimant dans des jugements particuliers, prend forme de manière crédible. L'argumentation topique est donc inventive, au sens où elle emploie les propriétés des relations ainsi que les liens entre les états de cause et les lieux afin de produire et de mettre à l'épreuve une confiance garantie, comprise comme ce qu'il est préférable de croire[1], dans le contexte des procédures de preuve caractérisées par la défaisabilité. Mais cette structure d'anticipation signifie surtout que la preuve topique ne s'appuie que sur des schèmes de relation, qui ne dépendent ni des propriétés des choses ni des « intentions communes », mais des modalités de comportement entre des fonctions[2]. Par exemple, pour prouver que A et B sont identiques ou différents[3], on n'analyse ni leur propriétés, ni leur ressemblance par rapport à leurs propriétés communes ou à des modes d'être, mais leur comportement selon la conséquence et la cause, dans lesquels on s'attend à les trouver ; dans ce cas :

1.a) si de A suit B, mais non C, alors B et C ne sont pas identiques ;

1.b) si A précède B, mais non C, alors B et C ne sont pas identiques (dans les deux cas il s'agit d'une relation de succession temporelle ou indiciaire dans les conséquences *ab adiunctis* ; ou d'une relation d'implication complète ou incomplète, de conflit ou de demi-conflit dans les conditionnelles comme « s'il parle, ils ne se tait pas » ou « s'il est à Rome à t_o, il n'est pas à Athènes à t_o ») ;

2) si A est incompatible avec B, mais non avec C, alors B et C ne sont pas identiques (relation de contradiction ou d'opposition) ;

3.a) si les causes de B et C sont différentes, alors B et C ne sont pas identiques ;

quarta, in qua de mutatione rei quaeritur. Sitne (necne) sic : Ecquidnam sit honestum, ecquid aequum re vera an haec tantum in opinione sint. Vnde autem sit ortum ut cum quaeritur, natura an doctrina possit effici uirtus. Causa autem efficiens sic quaeritur : Quibus rebus eloquentia efficiatur. De commutatione sic : Possitne eloquentia commutatione aliqua conuerti in infantiam). La tr. fr. est à p. 94-95.

1. CICÉRON, *Top*., 6 : en ce sens, l'*invention* des arguments précède leur mise à l'épreuve. L'invention est toujours analytique : elle justifie les prémisses d'une conclusion donnée, que l'on veut simplement justifiée.

2. On peut à cet égard penser à la logique modiste : les *habitudines locales* sont relatives, parce qu'elles sont fondées sur les intentions secondes, qui sont elles-mêmes relatives, au sens qu'elles sont attribuées aux choses les unes par rapports aux autres. Mais les *loci* restent fondés sur les propriétés des choses, ils ont un fondement réel. Cf. sur ce point, dans ce volume, C. MARMO, « La topique chez les Modistes ». Chez Cicéron, par contre, les relations ne peuvent pas être réduites à des propriétés, voire à des prédicats, mais sont des schèmes qui établissent des rapports entre des fonctions, à partir du fait que la *res* n'est pas sur le plan juridique une chose, mais ce que la cause doit prouver.

3. Par exemple, si l'ami est la même chose que le flatteur.

3.b) si les effets de B et C sont différents, alors B et C sont différents (dans les deux cas il s'agit d'une relation de coexistence)[1].

Si ces coordonnées renvoient aux notions traditionnelles d'inclusion, exclusion et de coexistence[2], il est manifeste que Cicéron met entre parenthèses toute référence aux propriétés des choses ou à des intentions. Si les réseaux de relations fonctionnelles déterminent la définition (car l'identité et la différence sont des traits constitutifs de la définition), ils interviennent à plus forte raison dans l'établissement des autres modalités (la contrariété, l'analogie, la comparaison) qui sont déjà des notions relationnelles. Toutefois, si l'on considère que le lien entre les états de cause et les lieux détermine un dispositif d'anticipation, structurant les modalités de prédication qui s'expriment dans des jugements, l'absence des maximes chez Cicéron me semble devenir plus compréhensible. Il s'agit de justifier deux absences : les maximes et les *endoxa*. Bien que la notion de maxime soit plus tardive, on ne trouve pas explicitement de maximes dans les argumentations de Cicéron. Toutefois, on peut les reconstruire, et un des efforts considérables de Boèce a été de restituer souvent la maxime supportant tel ou tel argument de Cicéron[3]. Le problème qui se pose aussitôt est double. Pourquoi Cicéron se tait-il sur les maximes ou les propositions générales axiomatiques assurant telle ou telle conclusion particulière ? Lorsque Boèce intègre les maximes « cachées » de Cicéron, explique-t-il mieux ses procédés ou en mésinterprète-t-il la fonction ?

Or un des problèmes majeurs des topiques est de déterminer la nature du lieu comme preuve, notamment s'il s'agit d'une proposition conditionnelle, interne à la démarche argumentative, qui engendre la prémisse majeure, ou d'une règles extérieure, qui peut se concevoir comme une proposition ou bien un schème propositionnel[4]. Dans le premier cas, si le lieu engendrait telle ou telle prémisse, le rapport entre la généralité de l'une et la particularité de l'autre resterait à déterminer, en cherchant à éviter les paradoxes liés à leur emboîtement. Dans le second cas, s'il s'agit des règles extérieures, doit-on en déduire les prémisses comme des conclusions ? Mais cette approche

1. CICÉRON, *Top*., 88 : « Si telle chose en suit telle autre, elle n'en suit pas une troisième ; si elle précède telle autre, elle n'en précède pas une troisième ; si elle est en contradiction avec celle-ci, elle ne l'est pas avec celle-là ; ou si cette chose-ci a telle cause, celle-là en a une autre ; ou si telle cause produit tel effet, telle autre cause produit un effet différent : tous ces lieux indifféremment permettent de trouver ce que l'on cherche, à savoir s'il y a identité ou différence » (Nam si hanc rem illa sequitur, hanc autem non sequitur ; aut si huic rei illa antecedit, huic non antecedit ; aut si huic rei repugnat, illi non repugnat ; aut, si huius rei haec, illius alia causa est ; aut si ex alio hoc, ex alio illud effectum est ; ex quouis horum id de quo quaeritur, idemne an aliud sit, inueniri potest). La trad. fr. est à la pg. 97.

2. Cf. S. EBBESEN, « The Theory of *loci* », p. 24 *sqq*.

3. Cf. par exemple la justification de la conclusion : « la science du droit civil est utile » in CICÉRON, *Top*., 9 et la restitution de la maxime par BOÈCE, *In Topica Ciceronis*, 1959-60.

4. Problème soulevé en particulier par Averroès, cf. A. HASNAWI, « Topique et syllogistique ».

synthétique semble entre en contradiction avec la démarche analytique de la topique.

À cet égard, Cicéron conçoit manifestement le lieu comme une règle productive d'inférences, mais non comme des principes dont on déduirait des conclusions. Les lieux fonctionnent comme des schèmes inférentiels auxquels les prémisses « inventées » s'accordent. Mais l'accord n'est pas tant donné par une sorte d'« énoncé-*licence* » (sous forme hypothétique)[1], garantissant les inférences particulières, que par la structure anticipatrice des lieux, si bien que ceux-ci sont des conditions de la prédication.

C'est pourquoi la démarche argumentative chez Cicéron peut sembler de prime abord abrégée ou implicite. Les lieux sont des conditions anticipatives de l'invention des inférences, c'est pourquoi ils restent extérieurs, et partant inexprimés. Ils produisent cependant des maximes qui sont conformes à de tels schèmes, et en ce sens Boèce est en droit de les restituer. Toutefois, pour Cicéron non seulement les lieux peuvent engendrer plusieurs maximes, mais chaque conclusion peut être prouvée par plusieurs lieux, c'est pourquoi la topique reste liée pour lui à la pratique académique de l'argumentation *in utramque partem* : la topique n'est pas un art de la démonstration, mais vise une crédibilité garantie, dépourvue de certitude. L'explicitation de Boèce tend à réduire ces aspects, restreignant le lieu à une maxime déterminée.

En conclusion, les topiques permettent, chez Cicéron, de jeter un pont entre la preuve et la croyance, sans se référer aux *endoxa*, aux opinions communes historiquement et linguistiquement fondées. Cicéron cherche, au contraire, à souligner la nature procédurale et argumentative des topiques. Dans ce cadre, le vraisemblable n'exprime plus, comme chez Aristote, la nature de la prémisse rhétorique, mais la modalité de la conclusion prouvée[2] qui correspond le mieux à une confiance motivée. Avoir oublié ceci, a sans doute conduit à quelques errements de l'esprit de la part des dialecticiens ainsi que des rhétoriciens.

1. Une des reprises significatives de la topique à l'époque contemporaine se trouve chez S. E. TOULMIN, *The Use of Argument,* Cambridge, Cambridge University Press, 1958, en part. p. 97-105. Cf. O. BIRD, « The Re-discovery of the Topics : Professor Toulmin's Inference-Warrants », *Mind*, 70 (1961), p. 534-539.

2. Cf. sur ce point, Cl. AUVRAY-ASSAYAS, *Cicéron*, Paris, Les Belles Lettres, 2006, p. 37 *sqq*.

The topical syllogism and Stoic logic

Karlheinz Hülser

(University of Jena and University of Konstanz)

Who invented hypothetical syllogistic ? Was it Aristotle ? At least it was him who not only developed categorical syllogistic, but also pointed out at several instances that the arguments on the basis of a hypothesis must be investigated, too. Or was it Diodorus Cronus and his circle ? Since they discussed a number of key questions of propositional logic. Or was it the Stoics' doing, and particularly that of Chrysippus, as later on hypothetical syllogisms were considered the domain of their school ? Or was it somebody else ?

It was Carl Prantl who in his *Geschichte der Logik im Abendlande* maintained the merits were to Theophrastus and Eudemus ; the Stoics, he argued, had nothing but copied the work of these two logicians, and not even understood it appropriately[1]. With this suggestion Prantl himself was caught in some misunderstandings. First, he misread his main evidence, a passage by Alexander of Aphrodisias ; second, his comments showed a completely inadequate understanding of hypothetical syllogistic. As to this point, it needed the works of Jan Łukasiewicz who made it clear that the Stoics had elaborated a logic quite different and independent from Aristotle's categorical syllogistic which could be considered the ancient form of propositional logic[2]. The historical and systematic refurbishment of this logic could then begin and has made significant progress ever since. But who invented hypothetical syllogistic could not be satisfyingly clarified as yet.

Meanwhile Jonathan Barnes took also up Prantl's other misunderstanding. Barnes investigated Theophrastus' work on hypothetical syllogisms, and

1. Carl PRANTL, *Geschichte der Logik im Abendlande*, Vol. 1, Leipzig, S. Hirzel, 1855, Repr. Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt, 1955, p. 378-380.

2. Łukasiewicz dealt with this topic on several occasions. The most influential publications was: Jan ŁUKASIEWICZ, « Z historii logiki zdań », *Przeglad Filosoficzny* 37 (1934), p. 417-437. A German translation by Łukasiewicz himself appeared one year later : « Zur Geschichte der Aussagenlogik », *Erkenntnis*, 5 (1935), p. 111-131. From the German version Storrs McCall prepared an English translation : « On the History of the Logic of Propositions », in STORRS MCCALL (ed.), *Polish Logic 1920-1939. Papers by Ajdukiewicz […] Łukasiewic […]* with an Introduction by Tadeusz Kotarbiński, Oxford, At the Clarendon Press, 1967, p. 66-87.

what his contribution to hypothetical syllogistic really consisted in[1]. Although Barnes' reflections rest to a considerable part on conjecture, they nevertheless legitimate his statement, that « Theophrastus invented hypothetical syllogistic but he did not invent Stoic logic », which transgresses Theophrastus' ideas even then if all of Barnes' conjectures were true[2]. Some of these considerations have to be taken up later in this essay. But there is no doubt about the fact that Barnes differentiates various levels in the semantics of the term « hypothetical syllogistic » ; and he directs the attention to the question whether Chrysippus drew upon Theophrastus' logical writings, and whether, in receiving the latter's ideas, he developed the concept of hypothetical syllogistic further.

Against this background, and since much research has been done on the connection between hypothetical syllogisms and Aristotle's *Topics*, what follows circles around the questions why we have to account for influences of the Peripatetic on the Stoic logic at all, what stimuli the Stoics might have received from the Peripatetic tradition, and in what ways the influences might have taken place. The considerations, though intricate to a certain degree, will show, first, that, if there was any relevant logical influence of Aristotle or of his school on the Stoics at all, it could have been only after Chrysippus ; it is crucial in this respect how both schools dealt with the schemata of arguments. In the reflections displayed here, it, second, becomes obvious that there is an additional layer in the semantics of the term « hypothetical syllogistic » which was very important in the history of this syllogistic.

A. Preliminary considerations

1) The location of the frame-argument why to account for influences of Peripatetic on Stoic logic

Stoic logic has developed in particular from that logic in which Diodorus Cronus and his circle were engaged ; it is there, from where sprang : Zeno of Citium, the founder of the Stoa, familiarized himself with dialectics under Diodorus Cronus, and in this context he had also much contact with Philo, probably the most important pupil of Diodorus[3]. Additionally all those

1. Jonathan BARNES, « Theophrastus and Hypothetical Syllogistic », in Jürgen WIESNER (ed.), *Aristoteles. Werk und Wirkung. Paul Moraux gewidmet.* Vol. I : *Aristoteles und seine Schule*, Berlin - New York, Walter de Gruyter, 1985, p. 557-576.
2. J. Barnes, *ibid.* p. 575 *sq*., cit. p. 576.
3. DL 7, 16. 25 (= *FDS* 108, 107). – DL = DIOGENES LAERTIUS, *Vitae philosophorum*, ed. Miroslav Marcovich, Stuttgart-Leipzig, B. G. Teubner, 1999. *FDS* = Karlheinz HÜLSER, *Die Fragmente zur Dialektik der Stoiker. Neue Sammlung der Texte mit deutscher Übersetzung und Kommentaren*, 4 Bde., Stuttgart, Frommann-Holzboog, 1987-1988.

logical themes which we know Diodorus and Philo had worked on, were also taken up by the Stoic logicians[1] ; and Chrysippus' work on propositional logic, *i.e*. the very centre of his logical interests, without any doubt links him to the circle of Diodorus. Furthermore, in the meantime Theodor Ebert argued for distinct outlines with respect to the development of logic from Diodorus to Chrysippus. On the basis of a number of serious arguments Ebert related some pieces of information which Sextus Empiricus gives us about the « dialecticians », more precisely to Diodorus Cronus and his circle ; from there, Ebert was able to reconstruct the steps by which the corresponding, though typically differing conceptions of Chrysippus came up[2]. Doubtless, then, the logic of the Stoics has emerged from the logic of the dialecticians around Diodorus Cronus. The early Stoics adopted this logic as well as developed it further in certain respects such as the concept of proof ; it was Chrysippus, then, who did the decisive step, and brought Stoic logic to its canonical form.

The origin of Stoic logic from Diodorus Cronus and his circle, however, neither explains all innovations of Stoic logic nor does it exclude stimulations from other sides. On the contrary, one would expect such influences especially from Aristotle and his school, particularly from Theophrastus. Though later on hypothetical syllogisms were considered the domain of the Stoics, they were studied already in the Peripatos, and we may assume that the Stoics would have been informed about that, be it on the strength of written documents, be it in virtue of words of mouth.

The expectations about these afore mentioned influences, however, are confronted with a rather sobering fact : There is no proof for the Stoics' knowledge conjectured so far. Years ago, for all branches of Stoic philosophy F. H. Sandbach made up a list containing all fragments and testimonies of Stoic thinking which refer to Aristotle and his school, and he argued that none of these references really had that counterpart which one would have to expect ; thus, even all the testimonies together would not show that the Stoics were influenced by the Peripatetics ; to assume something like this would be a groundless prejudice[3]. Compared to Sandbach's extreme position, A. A. Long formed a more moderate judgement by differentiating the Peripatetic influences according to the main developmental phases of the Stoa as

1. For details see David N. SEDLEY, « Diodorus Cronus and Hellenistic philosophy », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 203 (1977), p. 74-120, here p. 77, p. 81, p. 89-102.

2. Theodor EBERT, *Dialektiker und frühe Stoiker bei Sextus Empiricus. Untersuchungen zur Entstehung der Aussagenlogik*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1991.

3. Francis H. SANDBACH, *Aristotle and The Stoics*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1985, esp. p. 55-57.

well as to the three branches of Stoic philosophy[1]. As far as logic is concerned, Long reflected Jonathan Barnes' paper on « Theophrastus and Hypothetical Syllogistic ». In that paper Barnes had considered the form as well as the content he thought Theophrastus' work on hypothetical syllogistic probably had ; and he had argued that Chrysippus, even if he knew that, was at best marginally influenced by it[2]. About the same time and very similar to Sandbach, Barnes had shown particularly for the field of logic that the references of Stoic texts to Aristotle and his school are lacking the equivalent one would have to expect ; to be able to say more about Peripatetic influences on Stoic logic, Barnes suggest that we would have to wait for new sources to be on the save side[3].

I would like to argue, however, that we can yet elicit a little bit more from the material we actually have : Indeed, there were some influences from the Peripatos on Stoic logic, provable influences, typically originating from Peripatetic logic and enriching Stoic logic. This thesis, however, requires two qualifications : First, the influences in question reached the Stoics rather by oral communication than by written documents. Second, and more important, the influences showed their effects neither at Chrysippus' times nor before him, but much rather only later, because with Chrysippus' logic they are simply incompatible. My approach starts with considering the premisses of the whole question, *i.e*. the intellectual contact between the two philosophical schools, and what is known about Aristotle's as well as Theophrastus' work on hypothetical syllogisms. From this I draw four issues which are appropriate to serve as criteria with regard to an influence of Aristotelian and Peripatetic logic on Stoic logic. Two of these four issue prove to be useless whereas the other two are fruitful with regard to post-Chrysippean times. One of them seemingly offered a welcome support to the later Stoics ; the other, while functioning as an enrichment in later times, was nothing but a disturbing irritation up to Chrysippus. Hence, we can say that he and his predecessors did not take up any substantial suggestions from the Peripatetics.

2) The second part of the frame-argument

In addition to the influence coming from Diodorus Cronus we have to take into consideration Peripatetic influences on Stoic logic ; this is due to the fact

1. Anthony A. LONG, « Theophrastus and the Stoa », *in* Johannes M. VAN OPHUIJSEN & Marlein VAN RAALTE (eds.), *Theophrastus. Reappraising the Sources*, New Brunswick - London, Transaction Publishers, 1998, p. 355-383.
2. Jonathan BARNES, « Theophrastus and Hypothetical Syllogistic », p. 557-576. See section A. 4 below.
3. Jonathan BARNES, « Aristotle and Stoic Logic », *in* Katerina IERODIAKONOU (ed.), *Topics in Stoic Philosophy*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 23-53, esp. 52 *sq*.

that in Aristotle's school there was some work on hypothetical syllogisms, and that the Stoics will have known this. The second of these two assumptions is justified by reasons of a more general type. In 1985 J. Barnes put them in the following words :

> The Peripatetics were not intellectual anchorites, nor were they obsessively secretive about their views. The Hellenistic schools were all domiciled in Athens, they worked within a few miles of one another, and pupils moved easily from one school to another. There is no direct evidence in the biographical tradition that the great Stoics « heard » their Peripatetic contempories. But it must be thought probable, on general grounds, that they were aware of the views promulgated in the Lyceum[1].

With regard to the biographical connections between the two schools we can say even a little bit more. For, to quote Pamela Huby :

> There is indeed a chain linking Chrysippus, the great master of Stoic logic, with Theophrastus. Arcesilaus studied under Theophrastus before joining the Academy, and Chrysippus studied under Arcesilaus before becoming a Stoic. Since the Academy appears to have accepted Peripatetic logic, Chrysippus may have studied it in his youth[2].

Furthermore, as Diogenes Laertius reports, « Chrysippus was the first who ventured to hold a lecture-class in the open air in the Lyceum »[3], *i.e.* in the stadium next to the Peripatetic school. By this activity he seems to have founded a tradition. At any rate, Zenodotus, a pupil of Diogenes the Babylonian[4], gave his lectures regularly not only in the Stoa, but according to an inscription also in the Ptolemaeon and in the Lyceum[5].

1. J. BARNES, « Theophrastus… », p. 574 *sq*.

2. Pamela HUBY, *Theophrastus of Eresus. Sources for his Life, Writings, Thought and Influence. Commentary Volume 2 : Logic*, with Contributions on the Arabic Material by Dimitri Gutas, Leiden-Boston, Brill, 2007, p. 153 *sq*. The biographical detail about Arcesilaus comes from DL 4, 29 *sq*., the one about Chrysippus from DL 7, 183 (= *FDS* 154). For the background in connection with Arcesilaus, P. Huby refers to John GLUCKER, « Theophrastus, the Academy, and the Athenian Philosophical Atmosphere », *in* J. M. VAN OPHUIJSEN & M. VAN RAALTE (eds.), *Theophrastus. Reappraising the Sources*, p. 299-316. That Arcesilaus also heard Diodorus Cronus, as Numenius tells us, is untrustworthy ; cf. Klaus DÖRING, *Die Megariker. Kommentierte Sammlung der Testimonien*, Amsterdam, B. R. Grüner N. V., 1972, p. 127.

3. DL 7, 185 (= *FDS* 154).

4. DL 7, 29.

5. The inscription honoured the ephebes and their teachers of the year 122/21 BC ; the relevant passage reads : « Persistently they [*scil.* the ephebes] devoted themselves to the classes with Zenodotus in the Ptolemaeum and in the Lyceum and likewise with all the other philosophers in the Lyceum and in the Academy throughout the whole year » (IG II^2 1006). For more details see : Matthias HAAKE, *Der Philosoph in der Stadt. Untersuchungen zur öffentlichen Rede über Philosophen und Philosophie in den hellenistischen Poleis*, München, C. H. Beck, 2007, p. 46-48.

However, these supplements to Barnes' argument refer only to Chrysippus and to the time after him, not to the early Stoics, while the reference to the neighbourhood in Athens holds true for all phases of the school. The proximity of the Athenian philosophical schools and the wandering pupils are quite sufficient to justify the assumption that the philosophers of the Stoa and the Peripatetics knew each other and had some ideas about what the others thought. But it does not follow, of course, that they found intellectual interest in each other as well, and in view of the silence of the sources it would be very easy to doubt that. On the other hand, it would be even less convincing that – as Pamela Huby says – « men seeking the truth would limit their intercourse to polemical argument alone »[1]. Furthermore, it does not follow compellingly that particularly the logical studies of the Peripatetics were known to the Stoics or that they even were of interest for them, though to deny that entirely would be difficult as well[2].

Moreover, the reasons put forward leave very much room for oral communication and for information transmitted by words of mouth. Especially in the field of logic this fact might have been of some importance. During the third century BC oral discussion was still the main form of performing philosophy ; written texts were still considered to be mainly a medium for orality[3]. This is in particular true for the ancient logic. For instance, the many sophisms were good for entertainment, but could not have been solved without some writing, neither by Aristotle nor by Chrysippus[4]. Besides it is rather easy to think of logical rules or techniques of demonstration which in order to be grasped do not necessarily require a careful reading, but may be orally communicated with at least similar easiness. This type of logical insight we will meet below in section C.

3) The first part : Aristotle and hypothetical syllogistic

As a consequence of the foregoing section we may assume that the Aristotelian and the Peripatetic studies on logic were known to the Stoics to a certain degree. Now we have to check the other requirement for any expectation that Stoic logic received some stimulation from the logic of the Peripatetics as well, namely that hypothetical syllogisms were studied already in Aristotle's school, that is by Aristotle himself and by Theophrastus. According to a hint of Alexander of Aphrodisias also Eudemus as well as

1. P. HUBY, *Theophrastus of Eresus*…, p. 153.
2. See also J. BARNES, « Theophrastus… », p. 576.
3. Cf. Heinrich NIEHUES-PRÖBSTING, *Die antike Philosophie. Schrift, Schule, Lebensform*, Frankfurt a. Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 2004, esp. p. 78 *sqq*.
4. Consider, for instance, sophisms due to ambiguity, the liar, and sorites arguments.

some other Peripatetics might have worked on the matter ; but what the details of their contributions were remains in the dark[1].

As far as Aristotle is concerned, it is predominantly the *Topics* and the *Prior Analytics* (and perhaps also the *Rhetoric*) which are of interest here. In his *Topics* he collected and described a great number of forms of arguments – topical syllogisms–, which offered themselves to be transformed into hypothetical syllogisms of the type the Stoics studied. In the *Prior Analytics* he twice pointed out that also the « arguments on the basis of a hypothesis » must be investigated[2], and in the second instance he even announces to contribute something to the question himself. As is to be seen from Alexander's commentary to that remark, however, no such writing of Aristotle was known in Alexander's time[3]. Besides of all this, by analysing the categorical syllogisms in his *Analytics* Aristotle gave an example of the very form which – *mutatis mutandis* – according to him, careful investigations of hypothetical syllogisms ought to have ; Jonathan Barnes followed that hint when sketching out what Theophrastus' work on hypothetical syllogistic could have looked like[4].

After Jonathan Barnes had argued that Alexander in his commentary on the *Prior Analytics* relied on Theophrastus, and that Theophrastus studied hypothetical syllogisms at some length[5], Paul Slomkowski intended to trace back the beginnings of hypothetical syllogistic. He tried to find them in Aristotle's *Topics*. Concerning all those syllogisms which according to Alexander of Aphrodisias will have been studied by Theophrastus, Slomkowski investigated what precisely is written about them in the *Topics* ; through this way he meant to prove that Aristotle's two remarks mentioned above, that also the « arguments on the basis of a hypothesis » must be studied, do not so much point to a recently discovered gap but rather to an interest in these syllogisms which was already qualified[6]. These studies of Slomkowski, on the one hand, met some criticism, since they seem to differentiate in an only insufficient manner between logical practice and the theory of that very practice[7]. On the other hand, Slomkowski's results were completed by William

1. Cf. ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. Anal. pr.*, ed. Maximilian Wallies, Berlin, G. Reimer, 1883, p. 390, 3.
2. ARISTOTLE, *Anal. pr.*, I. 29, 45 b 15-20 ; 44, 50 a 39 - b 2.
3. ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. Anal. pr.*, p. 390, 1.
4. Cf. J. BARNES, « Theophrastus… », p. 571-574 ; see also sections A. 4 and B. 1 below.
5. For details see section A. 4 below.
6. Paul SLOMKOWSKI, *Aristotle's Topics*, Leiden - New York - Köln, Brill, 1997, p. 95-132, esp. p. 95 *sq*.
7. P. HUBY, *Theophrastus of Eresus*…, p. 136.

W. Fortenbaugh ; Fortenbaugh pointed out how important hypothetical syllogisms are in Aristotle's *Rhetoric*, too[1].

4) The first part : Theophrastus' contribution

Apparently Theophrastus took up Aristotle's challenge to hypothetical syllogistic. He transformed Aristotelian *topoi* into hypothetical syllogisms, and discussed these syllogisms rather extensively in his own *Analytics*.

To be more precise, in the first place by the explicit testimony of Alexander of Aphrodisias it is certain that Theophrastus studied the so-called pure hypothetical syllogisms, *i.e.* syllogisms of the form « If p, then q ; if q, then r ; therefore, if p, then r »[2].

Secondly, Alexander comments Aristotle's claim already mentioned, that also the arguments on the basis of a hypothesis must be studied. He states that on this matter no text of Aristotle is in circulation, and continues as follows :

> Theophrastus, however, refers to them in his own *Analytics* – and so do Eudemus and some others of Aristotle's associates. Aristotle presumably has in mind those hypothetical arguments which proceed by way of a continuous proposition (or a connected proposition, as it is also called) together with the additional assumption, and those which proceed by way of a separative or disjunctive proposition – and perhaps also those which proceed by way of a negated conjunction, if they are indeed different from the ones already mentioned. In addition to those we have mentioned, there will also be arguments on the basis of proportion and those which they call « qualitative » (*i.e.* arguments from what is more so or less so or equally so) and whatever other varieties of arguments based on a hypothesis there are (they have been discussed elsewhere)[3].

In this passage Alexander offers presumptions concerning the kinds of arguments Aristotle could have meant in the section under discussion, and

1. William W. FORTENBAUGH, « Theophrastus of Eresus : Rhetorical Argument and Hypothetical Syllogistic », *in* William W. FORTENBAUGH (ed.), *Theophrastean Studies*, Stuttgart, Franz Steiner, 2003, p. 35-50.

2. ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. Anal. pr.*, p. 326, 8-17 and 326, 20 - 328, 5 (= Frgm. 30 Graeser).

3. ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. An. pr.*, p. 389, 31 - 390, 9, quote p. 390, 2 *sqq*. (translation Barnes ; = *FDS* 1137 ; see also F 29 in Andreas GRAESER, *Die logischen Fragmente des Theophrast*, Berlin - New York, W. de Gruyter, 1973). – The translation corresponds to the text improved by D. Sedley. In the Greek text edited by M. Wallies in p. 390, 6 there is a full stop printed after « conjunction », and a comma at the next place of punctuation. Sedley inverted this punctuation. Meanwhile his improvement is generally accepted ; already J. BARNES, « Theophrastus… », p. 566, has it. C. Prantl read the text like Wallies (Carl PRANTL, *Geschichte der Logik…*, Vol. 1, p. 378 note 58).

apparently he is not reporting Theophrastus[1]. He does the less so, as his explanation is influenced by Stoic logic as well : He refers to the second premise by using the usual Stoic expression, and particularly at the beginning of his list he characterizes the syllogisms both by their Peripatetic name and by the Stoic designation which at Alexander's time was at least just as well known as the Peripatetic term. Moreover, his list of hypothetical syllogisms clearly shows two sections. The first one includes those five syllogisms which can be formed on the basis of an implication, of an alternative, and of a negated conjunction, and these are precisely the five « indemonstrables » of Chrysippus – including the syllogisms based on negated conjunctions. These are mentioned by Alexander only hesitatingly, the more so according to the textual improvement proposed by David Sedley ; and in a different context Alexander even doubts their independence which was explicitly rejected by Galen[2]. Despite the Peripatetic objections, then, the syllogisms on the basis of negated conjunctions apparently could not be left out in the context presented here, certainly due to the influence of Stoic logic.

Nevertheless, in his interpretation of Aristotle Alexander relies on Theophrastus' *Analytics*. Jonathan Barnes corroborated even by means of a special argument, that the commentary is to be read in this way and therefore shows something concerning the kinds of hypothetical syllogisms discussed by Theophrastus[3]. To be sure, syllogisms on the basis of negated conjunctions he would not have discussed ; as Barnes argues, due to the hesitating manner in which Alexander is speaking about these arguments, as well as for other reasons they will be removed from Alexander's list. Thus, Theophrastus will have studied syllogisms on the basis of a conditional and those on the basis of a disjunction or an alternative, moreover those based on an analogy (proportion), and finally those based on a quality, of which there were several kinds, all being reconstructible in an appropriate manner. At the end Alexander alludes to « whatever other varieties of arguments based on a hypothesis there are » ; by this expression he probably refers simply once more to the pure hypothetical syllogisms[4].

1. In this sense C. Prantl understood the passage : Theophrastus and Eudemus would have tried to bring the arguments on the basis of a hypothesis « into a theory », and the Stoic doctrine of the indemonstrables would have been founded on « an unintelligent copying » of that theory (C. PRANTL, *Geschichte der Logik*..., vol. I, p. 378-380). That Prantl, besides misreading erroneously Alexander, also entirely misunderstood the Stoics goes without saying.

2. *Cf.* ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. Anal. pr.*, p. 264, 14-26 (= *FDS* 1082) ; GALEN, *Inst. log.*, 3, 1 (= *FDS* 950) ; 14, 3 (= *FDS* 1136).

3. J. BARNES, « Theophrastus… », p. 563 *sq*.; *cf.* also P. SLOMKOWSKY, *Aristotle's Topics*, p. 97, and – much more cautious with regard to the origin of the list – P. HUBY, *Theophrastus of Eresus*…, p. 143.

4. For details see J. BARNES, « Theophrastus… », p. 566-570.

Only in the case of the pure hypothetical syllogisms we know some details of what Theophrastus said about them. In all the other cases the sources are silent. But some well-founded speculations are possible – which ones, was shown by Jonathan Barnes :

> There was a distinctively Peripatetic way of doing formal logic – an approach familiar from Aristotle's account of categorical syllogistic, visible in the brief remains of Theophrastus' treatment of « wholly hypothetical » arguments, and exhibited at length in the works of Boethius whose logic was fundamentally Peripatetic. The main feature of that approach is its use of the method of exhaustive survey : a general form of argument is isolated ; its various subforms are classified ; and each possible instance of those subforms is examined *seriatim*, it being determined whether the instance is valid or invalid. If we hypothesise that Theophrastus followed that approach in his study of forms (I) and (II) [*i.e.* of the forms « If A, then B ; but C ; therefore D », and « Either A or B ; but C ; therefore D », K. H.] we can apprehend with some accuracy what he said on the subject[1].

To give an example Barnes performs the procedure with regard to form (I), and gains two syllogistic patterns, namely the *Modus ponens* and the *Modus tollens*. Next, with regard to the distinction between perfect and imperfect syllogisms, since Aristotle being common in the field of categorical syllogistic, he examines how Theophrastus might have transformed this distinction into the field of hypothetical syllogistic, and thereby he sketches out the presumable range of what Theophrastus will have contributed to the theory of hypothetical syllogisms[2]. Finally, Barnes comes to the comparison with the Stoics. He stresses that in Peripatetic logic the forms of arguments are considered separately in each case ; no unitary logical theory was developed there, which was applicable to arguments of different forms, and which formulated rules homogeneous for all kinds of valid arguments. He concludes by saying :

> Their logic was systematic, rigorous, and formal ; but it was piecemeal. It is just here that the originality of Chrysippus lies. His theory collects argument-forms of different logical types as its indemonstrable basis, and it professes to comprehend within a single system all varieties of valid inference. Even if Theophrastus' work was studied by Chrysippus, it can have had at most a superficial influence on his thought : it did not suggest to him his greatest achievement. Theophrastus invented hypothetical syllogistic but he did not invent Stoic logic[3].

1. *Ibid.* p. 571.
2. *Ibid.* p. 571-574.
3. *Ibid.* p. 575 *sq*., cit. p. 576.

Although these considerations are largely based on conjectures, they are so convincingly presented that A. A. Long, before marking important differences between Theophrastus and Chrysippus, takes them up with the following words :

> The interest of the evidence is undeniable. It suggests that Theophrastus anticipated Chrysippus not only in elaborating a hypothetical syllogistic, but also one in which letter symbols for the variable constituents of the premises stand for propositions as distinct from terms. It appears, in other words, that Theophrastus had elaborated a logic of propositions. We certainly cannot exclude the possibility that his work in logic was drawn upon by Chrysippus[1].

B. Four possible stimuli of influence

1) The list

With regard to the question of influence it is no doubt of some importance whether or not Chrysippus had access to Theophrastus' written heritage concerning hypothetical syllogistic. Whatever the answer, the Aristotelian or Peripatetic material outlined above shows at least four features which are characteristic for that type of logic, and which might easily have been communicated by oral discussion, too ; furthermore, they could have been of some interest for the Stoics, and are appropriate to serve as criteria :

1. In his *Topics* (as well as in the *Rhetoric*) Aristotle collected a lot of material from dialectical discussions which originally was not specific for any school ; but after being concentrated in Aristotle's writings it could be called specific. Furthermore it could have become known to the Stoics in various ways ; either in an indirect way, then mediated by Theophrastus, or else orally by other members of the Peripatos. Whatever way, it could be useful for the Stoics. After all, in the *Topics* there was a preceding topos to Chrysippus' third indemonstrable argument, discovered by P. Slomkowski, *i.e*. a preceding topos to arguments of the form : « Not both p and q ; but p ; therefore not q ». The topos mentioned is in book II ch. 7, where Aristotle is talking about various kinds of oppositions :

> Moreover, if the *sumbebekos* of a thing has a contrary, see whether it belongs to that (subject) to which the *sumbebekos* has been said to belong. For if the former belongs, the latter could not belong ; for it is impossible for two contraries to belong to the same thing at the same time[2].

1. A. A. Long, « Theophrastus and the Stoa », p. 379.
2. Aristotle, *Top*., II, 7, 113 a 20-23.

2. The Aristotelian as well as Peripatetic distinction between perfect and imperfect syllogisms seems to have had no parallel in the tradition coming from Diodorus Cronus. This distinction is easy to be communicated, and it might have contributed to the Stoic (Chrysippean) distinction between indemonstrable syllogisms and reducible ones.

3. As shown by P. Slomkowski's investigations as well as by other studies, the list of hypothetical syllogisms Theophrastus was working on, is understandable on the basis of Aristotle's *Topics*. Thus, the *Topics* could be used to extend the list of those compound propositions which may serve to form hypothetical syllogisms.

4. There was the « distinctively Peripatetic way of doing formal logic », well known from Aristotle onwards and utilized by Jonathan Barnes. The strategy allows to check the validity as well as syllogisticity of arguments by judging their schemata. To illustrate it I use Barnes' train of thought :

> Arguments on the basis of a conditional and an additional assumption have as their general form :
> If A, then B ; but C : therefore D
> Just as in the categorical syllogisms the two premisses must be linked by a middle term, so in the present case C must be linked to the antecedent or to the consequent of the conditional ; it must be either A or not-A (±A) or B or not-B (±B). Thus, all the arguments of the type under discussion are generated by the following two forms :
> (X) If ±P, then ±Q ; ±P and
> (Y) If ±P, then ±Q ; ±Q.
> In detail, to form (X) the following combinations are possible :
> (x1) If P, then Q ; P
> (x2) If P, then Q ; not-P
> (x3) If not-P, then Q ; P
> (x4) If not-P, then Q ; not-P
> (x5) If P, then not-Q ; P
> (x6) If P, then not-Q ; not-P
> (x7) If not-P, then not-Q ; P
> (x8) If not-P, then not-Q ; not-P
> To form (Y) the corresponding possibilities are the following :
> (y1) If P, then Q ; P
> (y2) If P, then Q ; not-Q
> (y3) If not-P, then Q ; Q
> (y4) If not-P, then Q ; not-Q
> (y5) If P, then not-Q ; Q
> (y6) If P, then not-Q ; not-Q
> (y7) If not-P, then not-Q ; Q
> (y8) If not-P, then not-Q ; not-Q
> There are eight possible combinations to form (X), the first, fourth, fifth, and eighth of which allow to infer validly the succedens of the conditional ; as was already pointed out by Aristotle, the other four do not allow any valid

> inference[1]. On the other hand, of the eight possible combinations belonging to form (Y), the second, fourth, fifth, and seventh one allow to infer validly the negated antecedens of the conditional ; and the other four combinations do not allow a valid inference in this case either. Thus, the conditional « contains two figures ; each figure contains eight pairings ; and of each set of eight pairings four yield, and four do not yield, valid hypothetical syllogisms »[2].

An interesting feature of this distinctively Peripatetic procedure is that it scrutinizes the schemata of arguments one after the other ; and in each case it decides whether for all legal instances the schema in question generates a valid argument or whether it does not ; if there is an exception, the arguments belonging to it are not syllogisms. Besides being easy to communicate this typically Peripatetic technique suggests to abstract the idea which is permanently being used by it : the idea that the schema of an argument is sound if and only if for really all legal instances it yields valid arguments ; a single exception proves the schema to be unsound. The next step, then, would be to define syllogistic arguments to be those having a sound schema.

2) The first three topics scrutinised

We will examine now whether there are significant traces of these four points in Stoic logic. The first three points are dealt with rather quickly, whereas the last is by far the most interesting one.

(1) Only with Diogenes Laertius a rather systematic as well as approximately complete delineation of Stoic dialectic is preserved, though not consistent in all respects[3]. For what he says about the second part of Stoic dialectic, *i.e.* the part dealing with « things signified », Diogenes Laertius chiefly relies on Chrysippus, and at several places also on the Stoic Crinis, who in turn seems to be mostly relying on Chrysippus as well[4]. Now, as to our first point, in what Diogenes Laertius or (probably) Crinis reports from the Stoic doctrine of arguments (DL 7, 76-81), we repeatedly find the usual Stoic examples : that it is day or night, light or dark, that Dion is walking, is in motion, is alive, or is an animal ; one further example comes from ethics,

1. Cf. ARISTOTLE, *Anal. pr.*, II, 4, 57 b 1-2 ; *Soph. El.*, 5, 167 b 1-8 ; 28, 181 a 22-30.

2. The passage above is very close to J. BARNES, « Theophrastus… », p. 571-573, though not a quotation in each and every detail.

3. DL 7, 41-48 (= *FDS* 33) gives a survey over the substance of the Stoics' logical teaching, the « main pieces » ; DL 7, 49-83 exhibits a more detailed presentation : first the theory of perception and knowledge (DL 7, 49-54 = *FDS* 255), then the section « On the signifying » (including the explanation about definition and division ; DL 7, 55-62 = *FDS* 476, 536, 594, 621), and finally the part « On the signified » (including a remark concerning the importance of dialectic ; DL 7, 63-83 = *FDS* 696, 874, 914, 1036, 1207, 87).

4. See DL 7, 62, 65, 68, 71, 79 (= *FDS* 696, 874, 914, 1036). As an informant Crinis is mentioned altogether four times : 7, 62, 68, 71, 76 (= *FDS* 621, 914, 1036).

namely that virtue does good and vice does harm, and one from physics, namely that the earth flies (or as a matter of fact does not so).

Compared to these standard examples those examples which Diogenes, resp. Crinis, provides for the symbolical argument and for the third indemonstrable, are somewhat out of place. The first one reads : « Εἰ ζῇ Πλάτων, ἀναπνεῖ Πλάτων · ἀλλὰ μὴν τὸ πρῶτον · τὸ ἄρα δεύτερον » / « If Plato is alive, he breathes ; but the first ; therefore the second »[1] ; and the second one reads : « Οὐχὶ τέθνηκε Πλάτων καὶ ζῇ Πλάτων · ἀλλὰ μὴν τέθνηκε Πλάτων · οὐκ ἄρα ζῇ Πλάτων » / « Not : Plato is dead, and Plato is alive ; but Plato is dead ; therefore not : Plato is alive »[2]. These examples are peculiar in a double sense ; first they use the name « Plato » instead of the names « Dion » or « Theon » which are much more common in Stoic documents. Secondly, in the case of the third indemonstrable it is surprising that according to all manuscripts the negated conjunction is formed more carelessly than required according to the explanation of the propositional conjunction given only a few paragraphs earlier. In the example under discussion the particle « καὶ » is included not twice, but only once ; thus, it does not just read : « Οὐχὶ καὶ τέθνηκε Πλάτων καὶ ζῇ Πλάτων · [...] » « Not : both Plato is dead, and Plato is alive ; [...] »[3].

As a consequence of these peculiarities it is only plausible to assume that the « Plato »-example was brought in from a different source into Chrysippus' explanation. Possibly it originated from a non-Stoic stock of examples or from a stock common to all schools ; and certainly, the Peripatetics accepted it, or even added it to that stock. In case it really was introduced from that angle, by Crinis for instance, it will have replaced an older Stoic example. If so, there must have been a reason why the Stoics readily accepted that substitution. The reason could have been : If with regard to the third indemonstrable there was a special topos to be found in Aristotle and if the Peripatetics knew and used relevant examples for it, or even invented them, then the Stoics may have adopted these examples in order to defend their third indemonstrable argument against Peripatetic criticism.

(2) The second point refers to the relation of the Stoic distinction between indemonstrable and reducible syllogisms to the Aristotelian and Peripatetic distinction between complete and incomplete syllogisms. Did the latter

1. DL 7, 77 (= *FDS* 914).
2. DL 7, 80 (= *FDS* 1036).
3. Cf. DL 7, 72 (= *FDS* 914). In more detail the idea of Chrysippus to formulate logical conjunctions as well as other compound propositions but also simple propositions, such that the very first word of a proposition already makes clear its logical form, is developed by Th. EBERT, *Dialektiker und frühe Stoiker*..., p. 112-116, also p. 117 *sqq*.; ID., « Dialecticians and Stoics on the Classification of Propositions », *in* Klaus DÖRING & Theodor EBERT (eds.), *Dialektiker und Stoiker. Zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Franz Steiner, 1993, p. 111-127, esp. p. 125-127.

distinction serve to the Stoics as a kind of pattern ? It was Chrysippus to whom the Stoic distinction was ascribed by several sources, for instance by Diogenes Laertius, Sextus Empiricus, Alexander of Aphrodisias, and Galen. Moreover, Chrysippus largely succeeded with his list of precisely five indemonstrables ; and the *themata*, the four rules of re- or deduction of arguments were connected with the name of Chrysippus (if at all with any name)[1]. On the other hand, the distinction is not to be found before Chrysippus ; neither can we connect it with Diodorus Cronus and his circle nor with the early Stoics. Solely in the list of Cleanthes' writings a title Περὶ τρόπων (« On tropes ») is to be found[2]. Perhaps Cleanthes wrote there about those premisses of various hypothetical arguments which are decisive for the mood of the conclusion. In this case Cleanthes would have discussed several kinds of hypothetical arguments within a single writing. But if he really did this in his work, it is still far from possible to conclude that he divided the arguments in the manner described above and that he differentiated the syllogisms into basic and into reducible ones. Apparently, this distinction could have been introduced by Chrysippus only.

He certainly had a reason to do so. Aristotle's studies in his *Topics* as well as his request in the *Prior Analytics* to discuss all the arguments on the basis of a hypothesis, had already shown that there was a need to bring the field of hypothetical syllogisms in order, and to distinguish certain syllogisms against others if necessary. The discussion about sophisms might have provided additional reasons for Chrysippus to analyse chains of arguments. If he really received more particular stimulations from the Peripatos in this direction, they will at best have consisted in the idea to differentiate syllogisms at all, but not in the idea to divide them in the very way he did.

For, the Aristotelian and Peripatetic distinction offers itself only in a very unspecific way to serve as a source resp. pattern for the Chrysippean distinction. For, (a) it offers itself in so far, as, first of all, Chrysippus' distinction is based on certain features of the connected schemata. It is a similar case with Aristotle and the Peripatetics ; they, too, reduce imperfect syllogisms to perfect ones according to their schema (σχῆμα) resp. to their « figure » as the Greek term is usually translated in connection with categorical syllogistic. (b) No other ancient logician is suitable to serve as a source for Chrysippus. These reasons, however, are counterbalanced by the fact that Chrysippus might have received quite similar suggestions from other disciplines as well ; geometry for instance reduces more complex figures to simpler ones, and the reduction always follows the rules governing the figures in each case. Furthermore, if Chrysippus did in fact use the Aristotelian and Peripatetic

1. Vgl. *FDS* 1036-1037, 1084-1086, 1092, 1096-1108, 1128 *sqq*., 1160 *sqq*.
2. DL 7, 175 (= *FDS* 192).

distinction as a source, he must have scrutinized it in such a way that it could not have escaped him how essential the conversion of syllogisms in the context of the reduction arguments really is. But if both he realized this and if he used the Peripatetic distinction as a source for his own distinction, how, then, could he consider the arguments of the *Modus tollens* type to be as basic and indemonstrable as the arguments of the *Modus ponens* type ? In other word : The distinction between perfect and imperfect syllogisms could not have been such a strong stimulus. One would not seriously take that into account even if he knew about it only by hearsay.

(3) Almost all inferences which are discussed in our sources for Stoic logic, are formed by means of logical implications, conjunctions and disjunctions. Yet the Stoics also discussed other inferences – or at least other kinds of compound propositions required for those inferences, or to be clarified for other purposes. Referring to Chrysippus, Diogenes the Babylonian, and Crinis, Diogenes Laertius passes down a list of compound propositions[1] which also includes propositions indicating « more » or « less », *e.g.* « More it is day than it is night » and « Less it is night than it is day »[2]. These two kinds of proposition remind us of Theophrastus' « qualitative » hypothetical syllogisms as well as of the related material which is to be found in Aristotle[3] ; and possibly the Stoic propositions were also to be used in order to construct inferences like the ones Theophrastus dealt with.

Nevertheless, despite all similarities they properly do not have anything to do with the Peripatetic material ; and it will not be because of a Peripatetic stimulus that they attracted the attention of the Stoics. In that case propositions indicating equality ought to be expected in the Stoic list as well. But these are missing ; and if they were there, they would shift the leading point of view. The issue of Aristotle and his followers is whether, if something belonging to type A has a certain property, something else belonging more or equally or less to type A has the same property, too[4]. In contrast to that the Stoics are mainly interested in the particles connecting propositions. The Stoic propositions which indicate the « more » or « less », do not only have a characteristic logical particle at the very beginning but an additional one at the beginning of their second part. In Greek this second particle is ἤ, just as it is in the case of the logical disjunction or alternative, though its translation changes with every language. In course of time the Stoics distinguished even more uses of the particle ἤ ; according to the *Epimerismi ad Homerum*, for example, they identified an elenctic ἤ which introduces the second part of a

1. DL 7, 69, 71-73.
2. DL 7, 72-73 (= *FDS* 914).
3. Cf. above sections A. 3 and A. 4.
4. Cf. ARISTOTLE, *Anal. pr.*, I, 29, 45 b 15-19 ; ALEXANDER OF APHRODISIAS, *In Arist. An. pr.*, p. 324, 19 - 325, 24 ; also J. BARNES, « Theophrastus… », p. 568 *sq*.

compound proposition, too, but at the same time marks it to be that part of the whole proposition which must be refused[1]. Hence, even if the Stoics really knew the Peripatetic propositions or arguments expressing « more » or « less » or « equally », this would not have enticed them to enlarge their list of compound propositions. At most it would have caused them to test their analytical instruments. As far as the sources tackle this question they refer us to the arguments unmethodically valid ; at any rate, it is there where those inferences appear in Stoic logic which by Alexander and Theophrastus are considered arguments on the basis of a proportion[2].

The second and the third topic of our list proved futile, and hence can be ruled out as tests for Peripatetic influences on Stoic logic. Only the first topic offered weak circumstancial evidence that there were such influences during the time *after* Chrysippus. Much more clearly the fourth and final topic points into this very direction. But it needs significantly more argumentation, and requires nearly the rest of this paper.

C. Stoic syllogisms and the concept of sound schemata

1) A problematic relationship

The final issue of our list concerns the idea that the schema of an argument is sound if and only if without any exception all instances of the schema are valid arguments, *i.e.* if and only if without exception for all instances it holds true that if the premisses are true the conclusion is true as well. Accordingly a further question is whether syllogisms are precisely those valid arguments which have a sound schema. This idea offered itself in view of the distinctively Peripatetic way of doing formal logic. One could very easily grasp or convey the procedure, just by watching it. But the idea is not to be verified in the tradition of Diodorus, and it was not self-evident for the Stoic logicians either, as is to be seen from a title in the list of Chrysippus' writings : Περὶ τῶν κατὰ ψευδῆ σχήματα συλλογισμῶν ε′ (« On the syllogisms under false schemata. 5 books »)[3]. To form a syllogisms in a bad schema would not be possible at all according to the idea accompanying peripatetic logic. This idea, then, was not self-evident in Stoic logic, and perhaps it was even out of place. But once it appears, and offers itself as a criterion to check whether the Stoic division of arguments shows Peripatetic influences.

1. *Epimerismi Homerici*, ed. A. R. Dyck, Vol. 2 (1995), p. 355f. (= η20 ; see FDS 980) ; cf. also APOLLONIUS DYSCOLUS, *De coniunctionibus*, p. 222, 24 - 223, 12 (= *FDS* 981).
2. Cf. *FDS* 1084-1095.
3. DL 7, 195 (= *FDS* 194).

For the Stoics Diogenes Laertius as well as some other authors hand down to us the following division of arguments[1]. (I) The arguments are divided into the valid arguments on the one hand and the invalid ones on the other hand ; valid arguments are those with which the contradictory opposite of the consequence is incompatible with the logical conjunction of the premisses; invalid arguments are those where this is not the case. (II) The valid arguments are subdivided into the syllogistic arguments and into the arguments being valid in the narrower sense. (IIIa) The syllogistic arguments are either indemonstrable and basic or deduced syllogisms. As to the basic ones Chrysippus considered exclusively the so-called five indemonstrable arguments to be of this type, *i.e.* the arguments with one of the following five schemata : « If the first, then the second ; but the first ; therefore the second » ; « If the first, then the second ; but not the second ; therefore not the first » ; « Not both the first and the second ; but the first ; therefore not the second » ; « Either the first or the second ; but the first ; therefore not the second » ; « Either the first or the second ; but not the first ; therefore the second ». All the other syllogisms are reducible to the syllogisms with one of these five schemata. For this reduction Chrysippus constituted four rules (θέματα), about which, however, we do not have much reliable information. Only the first and at most the third *thema* are rather safely reconstructible[2]. When applied together, the four *themata* ought to suffice, nevertheless, to prove in each and every case, whether the argument is a syllogism or not. (IIIb) As to the arguments being valid in the narrower sense there were subclasses as well, actually at least two : the hypo- or subsyllogisms which differ from syllogisms by their linguistic form[3], and the unmethodically valid arguments which show formal weaknesses but in spite of this are conclusive (valid) due to regularities of the matter in question[4]. Further subclasses of the arguments valid in the narrower sense might be, for instance, the categorical inferences (syllogisms) of the Peripatetics, later on Antipaters arguments with one premise only, and perhaps even the so-called pure hypothetical syllogisms[5].

1. See above all DL 7, 77-81 (= *FDS* 1036). For further evidence see *FDS* 1058 *sqq*.

2. Cf. Mario MIGNUCCI, « The Stoic *Themata* », *in* Klaus DÖRING & Theodor EBERT (eds.), *Dialektiker und Stoiker*..., p. 217-238. Almost 20 years earlier Michael Frede tried to reconstruct also Chrysippus' second and fourth thema ; yet in doing so he probably was too optimistic, and conceived the third thema more restricted than necessary; *cf.* Michael FREDE, *Die stoische Logik*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1974, p. 172-196.

3. For example « If it is day, it is light ; but it is not the case that it is light ; therefore not it is day ».

4. For instance « If 2=3, then 4=6 ; but not 2=3 ; therefore not 4=6 » ; cf. also section C. 4 below.

5. Cf. *FDS* 1084-1095, also 1050 *sqq*.

The author of this division of arguments was Chrysippus. Diogenes Laertius mentions repeatedly Chrysippus as his informant ; and he does not mention any earlier Stoic. Although the first divisional step, the differentiation of the arguments into the valid and the invalid ones, was already known to Diodorus Cronus and his circle as well as to the early Stoics[1], the criterion for valid arguments, however, has changed, namely in such a way that it corresponds precisely to the criterion for the true implication as formulated by Chrysippus. Moreover, according to Galen the hyposyllogistic and the unmethodically valid arguments, which form subclasses of the arguments valid only in the narrower sense, are connected with the name of Chrysippus[2]. Finally, as we have just seen, the subdivision of the syllogistic arguments goes back to Chrysippus, too.

2) Towards Chrysippus' concept of syllogism

Conspicuously enough nowhere the point of view is reported which is relevant for the differentiation of the valid arguments into the syllogistic arguments and into the valid ones in the narrower sense. Insofar the division does not contend an explicit criterion for syllogistic arguments. To understand that, three possibilities offer themselves : Either, there was a general criterion for syllogistic arguments despite the deficiency of the tradition ; this criterion, then, simultaneously served as a criterion for adequacy with regard to the *themata* ; as a consequence these have to provide precisely all those arguments which can be reduced to the five indemonstrables which are syllogisms according to that criterion and which are not yet indemonstrables themselves. Or there was no such criterion ; instead, Chrysippus led his hearers and readers immediately to the subdivision of the syllogisms ; syllogisms, then, are precisely all those arguments which either are indemonstrables themselves or reducible to the indemonstrables according to the *themata* ; in this case, what does and does not count as a reducible syllogism solely depends on the factual efficiency of the *themata*. Or it could also be that Chrysippus had combined the two possibilities so that, without an explicit criterion for syllogistic arguments at hand, he nevertheless thought to reach by means of his themata all those arguments which are to be called syllogistic in any relevant sense of the word.

Our chance to make a well-founded choice between the three possibilities is rather limited. Years ago, Michael Frede tried to reconstruct a Stoic, *i.e.* a Chrysippean concept of the syllogism by first investigating, what the subclasses of the arguments valid in the narrower sense do lack in order to be

1. See *FDS* 1058 *sqq*., also Th. EBERT, *Dialektiker und frühe Stoiker*…, p. 241-245.
2. GALEN, *Inst. log*., 19, 6 (= *FDS* 1086).

syllogisms ; then, from the features found through this approach, Frede constituted an homogeneous concept of the syllogism, which he examined additionally with regard to the question why the Stoics did not want to accept the categorical arguments of the Peripatetics as syllogisms[1]. As appropriate as Frede's method to find Chrysippus' concept of the syllogism appears, it, nevertheless, presupposes that the hyposyllogistic and the unmethodically valid arguments, he considered, are really all the subclasses of the arguments valid in the narrower sense, and it also presupposes that already Chrysippus considered the categorical arguments not to be syllogisms, but to be valid only in the narrower sense.

Another approach would result from the acknowledgement of the four *themata*. From there we could say which inferences are and which are not in fact reducible to Chrysippus' indemonstrables by means of the *themata*. From this we could elucidate eventually the presupposed concept of syllogism. But unfortunately we know too little about the *themata*. It is not even known with certainty whether they enable us to deduce the pure hypothetical syllogisms. In case Chrysippus really studied Theophrastus' work, one would in fact be entitled to expect that. But if he did not study them, one could, nevertheless, maintain the question how he would imagine the deduction of this kind of argument[2], or whether these inferences are intended not to be deducible and how they are to be classified in this case. Are they in this case to be considered arguments valid only in the narrower sense, and not as syllogistic arguments at all ?

Finally, in order to reach a general concept of the syllogisms, the schemata of the arguments might be exploited. In section C. 1 they were used to characterize Chrysippus' indemonstrables. But in Diogenes Laertius' text the same task is fulfilled by descriptions of the arguments ; only in the first and in the fourth case the schemata are added, probably for the sake of further clarity, and they are not used anywhere else. They are yet explicitly introduced, immediately before the division of the arguments starts : The Stoic term for them is *tropoi* (moods ; τρόποι), and one gets them by substituting variables for the propositions occurring in an argument[3]. Accordingly for

1. Michael FREDE, « Stoic vs. Aristotelian syllogistic », *Archiv für Geschichte der Philosophie*, 56 (1974), p. 1-32.

2. A modern deduction could run like this : (1) If p, then q. (2) If (if p, then q), then [if (if q, then r), then (if p, then r)]. (3) Therefore : If (if q, then r), then (if p, then r). (4) If q, then r. (5) Therefore : If p, then r. – This proof relies on the insertion of an appropriate tautological premiss after (or before) the first premiss of a pure hyposyllogistic syllogism ; only after drawing a first conclusion it makes use of the second premiss, and deduces the conclusion wanted. As to Chrysippus the insertion of the tautological premiss constitutes a difficulty. For, due to his concept of the true implication, he cannot make use of the truthtable method in order to prove the tautological character of it. Thus the proof will make problems.

3. DL 7, 76 (= *FDS* 1036).

each argument it is possible to specify at least one related schema, depending on the point of view eventually also *the* related schema. Apart from that, in many cases the difference between argument and schema will be of no importance. But as far as the division of arguments and schemata is concerned, the difference is particularly relevant.

It does not make good sense to divide the schemata in precisely the same way as the arguments, since the criterion for valid arguments would not be transferable to the schemata, and since it would be necessary, then, to differentiate between valid and syllogistic schemata, and to allow schemata which would be not syllogistic but nonetheless valid. Instead the schemata (moods) may be divided differently, namely into sound and unsound schemata ; for instance, one would call a schema sound if and only if for each legal instance it holds true that, if the premisses are true, the conclusion is true as well. If need be, this definition may be used to reconstruct Chrysippus' subdivision of the valid arguments. To do so, certainly requires more than only one step. By the first step syllogistic and unsyllogistic arguments are distinguished : Syllogistic are those arguments which have sound schemata, unsyllogistic those which do not meet this criterion, *i.e.* those arguments the schema of which has at least one legal instance with true premisses and a false conclusion. By the second step, according to certain criteria of subject matter or even of the linguistic form, the unsyllogistic arguments must be differentiated in such a way that some of them, though unsyllogistic, nevertheless proof to be valid in the narrower sense, while the rest is simply invalid.

For the sake of the argument let us suppose we could successfully reconstruct Chrysippus' division of the arguments by this method ; let's further suppose that we will reach adequate definitions of the various kinds of unmethodically valid arguments as well as of all hyposyllogistic arguments. Even in that case we have to admit that there is no evidence whatsoever that Chrysippus or another Stoic logician endorsed this procedure. Apart from this, with respect to the first step it is completely unexplicable how there can be « syllogisms under false schemata » on which Chrysippus is said to have written five books, as mentioned above. On the other hand we will find it unavoidable to consider the pure hypothetical as well as the categorical inferences to be also syllogisms. Such an « concession » by Stoic logicians certainly could not have escaped the attention of the Peripatetics or of the commentators of Aristotle's work[1]. Hence, to avoid this concession, the concept of the syllogisms reached by means of sound schemata ought to be considered only a necessary condition for a Chrysippean syllogism and must

1. Instead Alexander of Aphrodisias reports that the Stoics considered the categorical inferences to be similar to the unmethodically valid arguments : *In Arist. Anal. pr.*, p. 345, 15-18 (= *FDS* 1092).

be subjected further restrictions, a procedure, no doubt, which yields new kinds of arguments being valid in the narrower sense only, and thus renders the reconstruction achieved to be incomplete. In other words : Even on the basis of the schemata or moods we are just not able to adequately conceptualize the syllogistic argument.

From this follows that Chrysippus orientated his thoughts neither along the logic of Aristotle's *Prior Analytics* nor along the logic assumedly developed by Theophrastus, both of which typically employ *seriatim* the above defined distinction between sound and unsound schemata.

3) False schemata: A difficult title in the list of Chrysippus' writings

Nevertheless, schemata were differentiated by the Stoics, too. As is to be seen from Chrysippus' disturbing booktitle mentioned above, Chrysippus knew a) false schemata, under which b) it was even possible to form syllogisms, about which c) he wrote no less than five books.

Are the hyposyllogistic arguments meant by this, *i.e.* syllogistic arguments with a fault in their schema ? That might be, though five books on hyposyllogisms is a rather astonishing quantity.

But in view of a list containing four kinds of invalid arguments a different interpretation imposes itself upon the reader. The list is handed down by Sextus Empiricus and that in two versions the overall structure of which is the same. According to that list an invalid argument is yielded either through inconsistency between the premisses and the conclusion, or through redundancy, or through being propounded in an unsound schema (παρὰ τὸ κατὰ μοχθηρὸν ἠρωτῆσθαι σχῆμα, or κατὰ τὸ ἐν μοχθηρῷ ἠρωτῆσθαι σχήματι respectively), or through deficiency of a premiss[1]. Apparently a title of Chrysippus is related to the invalid arguments due to redundancy, namely his study *On Redundant Arguments, addressed to Pasylus. 2 books* (Περὶ τῶν παρελκόντων λόγων πρὸς Πάσυλον β′) ; this title is listed by Diogenes Laertius within the same section of Chrysippus' book list as the title *On the Syllogisms under False Schemata*[2]. Hence we can reasonably consider the « false schemata » of the booktitle to be the « unsound schemata » on Sextus' list. In this case Chrysippus would have written about the arguments which are simultanously both : unvalid due to an unsound schema according to that list, and syllogisms according to the booktitle. Should these then be the unmethodically valid arguments ?

1. SEXTUS EMPIRICUS, PH 2, 146-151 (= *FDS* 1111) ; AM 8, 428-436 (= *FDS* 1110). For further evidence cf. *FDS* 1112 *sqq*.

2. DL 7, 195 (= *FDS* 194).

A further possibility is to read « syllogism » here simply as an equivalent to « inference » or « argument ». Then Chrysippus wrote simply about the third class of invalid arguments according to the list handed down by Sextus. That the word « syllogism » can be used with such a extended meaning is well-known from Aristotle's *Topics*. But in the case of Chrysippus it would be very surprising, the more so in a booktitle.

Unfortunately we have no additional criteria in order to make a choice between the three interpretations, or to reject all of them. This deficiency is all the more deplorable as all these suggestions are unsatisfactory. For in any case there are arguments called syllogisms or syllogistic, which according to Chrysippus' division of the arguments are definitely no syllogisms. This seems to be a dead end. However, Sextus' list of the four kinds of invalid arguments helps getting ahead with our central question.

4) Unsound schemata in Sextus Empiricus' list of invalid arguments

There are two versions of the list containing four kinds of invalid arguments, both to be found in Sextus. The interrelation of them was clarified by Theodor Ebert. According to him the two reports given by Sextus emerged from different sources. The text handed down in the *Outlines of Pyrrhonism* is older than the one in *Against the Logicians*, and the latter one was formed in view of the former one. This revision presupposed the logic of Chrysippus. Therefore, while the earlier text originated from the circle of Diodorus Cronus, the revised version comes from the Chrysippean or from the post-Chrysippean Stoa[1]. To be more precise, the author was not Chrysippus himself, since he did not distinguish between valid and syllogistic arguments, as it is testified by Diogenes Laertius and other ancient authors with respect to Chrysippus[2]. Hence, the author was a Stoic logician from the post-Chrysippean period. He received the older division of the invalid arguments, afflicted with logical weaknesses, and improved it significantly by means of the logic of Chrysippus – but only within the four classes of invalid arguments, and therefore also with new flaws. This revision, however, seems to have profited from the Peripatetics as well.

In the present context the arguments invalid through being propounded in an unsound schema, are of special interest. In the older version of the list they are illustrated by an example. If for instance the first premise reads : « If it is

1. Th. EBERT, *Dialektiker und frühe Stoiker*…, p. 131-173. Cf. also K. HÜLSER, « Zur dialektischen und stoischen Einteilung der Fehlschlüsse », *in* K. DÖRING & Th. EBERT (eds.), *Dialektiker und Stoiker*…, p. 167-185, esp. p. 167 *sq*.

2. See K. HÜLSER, *ibid.* p. 183. Th. EBERT, *Dialektiker und frühe Stoiker bei Sextus Empiricus*…, p. 173-175, sympathizes with the idea that the logician in question was Chrysippus himself, but has some doubts, too.

day, it is light », then according to the meaning of the particle « if » we may draw a valid inference in the *Modus ponens* and another one in the *Modus tollens*. But if the argument runs : « [...] but it is light ; therefore it is day » or « [...] but not : it is day ; therefore not : it is light », it does not correspond to the meaning of the logical connective, so that the inference does not form a valid argument[1].

In contrast to this the revised version reads :

> By being propounded in an unsound schema the argument becomes invalid whenever it is propounded in one of those schemata which are considered to differ from the sound schemata. For example, whereas a schema such as this is sound : « If the first, then the second ; but the first ; therefore the second », and whereas it is the same with the schema : « If the first, then the second ; but not the second ; therefore not the first », as to the argument propounded in the schema « If the first, then the second ; but not the first ; therefore not the second » we say that it is invalid. We do not say that, because it would be impossible to develop in this schema an argument which deduces from true premisses something true – for this is possible in fact, *i.e.* in case of the argument « If 3=4, then 6=8 ; but not 3=4 ; therefore not 6=8 ». Much rather we say that, because it is possible for some bad arguments to be arranged in this schema, such as for example : « If it is day, it is light ; but in fact not it is day ; therefore not it is light »[2].

The post-Chrysippean Stoic logician explicitly comments on sound and unsound schemata. He explains what we have to understand by these concepts, and he interprets the third kind of invalid arguments in correspondance to that explanation. According to him a schema is sound if with all the valid instances, if the premisses are true, the conclusion is true as well. To prove a schema to be deviant and unsound one single exception is sufficient, even if it should be possible to form inferences in that schema which draw from true premisses true conclusions. Within Stoic logic this is the very first time to formulate a skeleton criterion for the distinction between sound and unsound schemata. Applied, however, to explain an older classification without adequately modifying that classification itself, the new criterion brings about an oddity, namely that there ought to exist a class of inferences which are both invalid arguments and fully functioning. It is improbable that the author simply overlooked this result, since the arguments in question coincide with Chrysippus' unmethodically valid arguments. But apparently he put up with the inconsistency.

It could be objected that the inconsistency belonged to the older version of the list already ; the arguments invalid through being propounded in an unsound schema were explained there shorter, yet identical in content. Such

1. SEXTUS EMPIRICUS, PH 2, 147-149 (= *FDS* 1111).
2. SEXTUS EMPIRICUS, AM 8, 432 *sq*. (= *FDS* 1110) [my translation from Greek].

an interpretation presupposes that the older version applies the same concept of a sound schema as the later Stoic logician. But this is by no means obvious, as becomes already clear by looking at the above mentioned title in the list of Chrysippus' writings : *On the Syllogisms under False Schemata*. If the presupposition is accepted, however, then even in the older version there is an unavoidable difficulty, namely that the third class of invalid arguments must cover all the other ones. Yet, the list and almost all its curiosities can be explained quite satisfyingly as the result of considerations being combinatoric in character : In advance with regard to some kinds of arguments it is accepted that their schemata are sound and they themselves are valid. Thereafter divergent or irregular types of argument result from the combinatoric possibilities to substitute an element, or to add one, or to transpose two or more elements, or to eliminate one. By interpreting these possibilities as logical divergences, precisely those four kinds of invalid arguments emerge which are listed by Sextus Empiricus. In the younger version of the list there still is a trace of that genesis to be found, since its first explanation of the unsound schemata is that they differ from the sound ones[1]. Compared to this interpretation the older version of Sextus' list need not presuppose the later concept of a sound schema. That this concept is not only progressive but also disturbing becomes clear as soon as it is introduced into the list.

As stated above the list was revised by means of the Chrysippean logic. Does the skeleton concept of the sound schema still come from Chrysippus then ? In view of the problematic booktitle mentioned several times before, this is not very probable. But even if it really is the case Chrysippus did not use the concept in order to classify arguments. The first Stoic logician to use the concept of the sound schema for this purpose was the one who revised the traditional list of the four kinds of invalid arguments.

Was this idea really his own ? In this case it is difficult to understand why he did not simply replace the old list, but adhered to it and only revised it. If he got the idea from somewhere else, it could only have come from the Peripatetics. For, even if the criterion of the sound schema was not made explicit by them, it was a distinctive feature of their logic, and to use it was common practice.

Conclusion

That the Stoics had some information about Aristotelian and Peripatetic logic one will not doubt, in particular not because of the general reasons outlined in section A. 2. But apparently they could not profit from this information,

1. In detail this interpretation is set forth in K. HÜLSER, « Zur dialektischen und stoischen Einteilung… », p. 167-185.

since the more far-reaching assumption that the Stoics received stimulation from the Peripatos especially for their syllogistic, does not hold true until Chrysippus. It cannot only be not confirmed, but on the contrary it can even be disproved, since Chrysippus' way of doing logic is incompatible with the characteristically Aristotelean and Peripatetic idea to base the classification of arguments upon the soundness of the schemata. In the Stoa this idea was taken up only by a post-Chrysippean logician, though he did not draw the necessary consequences ; in particular he did not develop a new classification of the arguments, or at least of the invalid arguments. In Diogenes Laertius' report on Stoic logic one single example points in the same direction ; in the post-Chrysippean period it will be brought into the report, probably by the Stoic Crinis, and it might indicate, too, that the Stoic logicians began to show interest for the logical efforts of the Peripatos. One might be tempted to combine these indications with the additional information that in the post-Chrysippean Stoa there were suggestions to simplify the analysis of chain-inferences[1]. Is this possible, or not ? This challenging question is left to future research.

That the Peripatetics already were concerned with hypothetical syllogisms to a certain extent is not relevant so far. Thus, Theophrastus' hypothetical syllogistic did not influence the development of Stoic logic at least until Chrysippus. What might have been of some relevance, however, is the fact that Aristotle's *Topics* united a wealth of current arguments. Thanks to their diversity and their variety Aristotle's book was appropriate to make it evident for an inquisitive reader that any hypothetical syllogistic requires a system which includes all kinds of hypothetical syllogisms and which regiments them through unitary rules despite of their various schemata. It is possible that the *Topics* influenced Chrysippus in this way. But unfortunately this is a totally speculative reflection as well.

1. As Galen reports, Antipater declared that compared to the rules of Chrysippus many chain-inferences were analysable much more concisely : GALEN, *De placitis Hippocratis et Platonis*, II. 3, 19, p. 114, *De Lacy* (= *FDS* 1160 ; cf. GALEN, *On the Doctrines of Hippocrates and Plato. Edition, Translation and Commentary* by Phillip de Lacy, Part I, Berlin, Akademie-Verlag, 1978, p. 114). The so-called « Dialectical theorem » apparently was conductive to simplify the analysis of arguments, too ; cf. SEXTUS EMPIRICUS, AM 8, 231 (= *FDS* 1178).

Prove e Sillogismi topici in Boezio

Roberto Pinzani

(Università di Parma)

Il titolo di questo volume suggerisce che gli argomenti topici e quelli sillogistici si possano chiamare entrambi « sillogismi » in un qualche senso. Per stabilire come possiamo impiegare il termine « sillogismo » quello che cercherò di fare è da un lato confrontare la forma degli argomenti topici con quella dei sillogismi, da un altro cercare di ricostruire il contesto teorico delle rispettive teorie, topica e sillogistica, della prova. Ogni confronto tra sillogistica e topica esige però di avere le idee chiare almeno su che cosa sia un sillogismo. Non credo che leggendo attentamente gli *Analitici* ci possiamo fare un'idea riguardo alla forma di un sillogismo e del procedimento di prova. Quello che in genere si fa è proiettare una qualche teoria logica a noi più vicina e famigliare sulla sillogistica aristotelica. A partire da Kneale gli studiosi della sillogistica aristotelica hanno proposto di considerare la prova sillogistica dal punto di vista della deduzione naturale. In tempi più recenti[1] si è ritenuto conveniente sfruttare quale strumento interpretativo la seconda versione del sistema di Genzen (noto come calcolo dei sequenti). Dato un tale sistema di riferimento un sillogismo assomiglia a qualcosa del tipo : Eba, Abc → Eac (Seconda figura 1° modo) e una prova presenta il seguente aspetto :

$$\frac{\text{Eba} \rightarrow \text{Eab} \qquad \text{Eab, Abc} \rightarrow \text{Eac}}{\text{Eba, Abc} \rightarrow \text{Eac}}$$

Anche i sillogismi stoici ammettono una lettura in termini di calcolo dei seguenti. Come ha bene mostrato Bobzien[2], la deduzione dei modi indiretti è ottenuta mediante di metateoremi (*themata*) alcuni dei quali presentano strette analogie con la regola del distacco di Genzen. Esempi di proposizioni e dimostrazioni in stile Genzen sono i seguenti :

se p allora q, p → q (1° indimostrabile)

1. Si veda per esempio V. ABRUSCI, *Logica matematica*, Bari, Edizioni Fratelli Laterza, 1992.
2. S. BOBZIEN, « Logic », *in* B. INWOOD (ed.), *The Cambridge Companion to the Stoics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

$$\dfrac{\dfrac{\text{se p, q ; p} \rightarrow \text{q}}{\text{se p, q ; p} \rightarrow \text{non se p, non q}} \qquad \dfrac{\text{p ; se p, non q} \rightarrow \text{non q}}{\text{p ; q} \rightarrow \text{non se p, non q}}}{\text{se p, q ; se p, non q} \rightarrow \text{non p}}$$

Lo stesso tipo di approccio può essere utilizzato per studiare il sistema della Topica : sono presenti assiomi sillogistici, leggi traducibili in termini di sequenti e regole di deduzione in stile Genzen. Confrontando le prove sillogistiche con quelle topiche quello che si può vedere è che il più delle volte una legge generale (massima proposizione) prende il posto di un modo della prima figura e le leggi aggiuntive (tra cui gli stessi modi sillogistici) di quelle utilizzate nella sillogistica (*e.g.* le leggi di conversione). Da un punto di vista sistematico la sillogistica categorica si presenta come un sistema chiuso in cui gli assiomi sono esplicitati, la Topica come un sistema aperto dove le leggi spesso sono utilizzate senza essere espressamente introdotte o richiamate nel procedimento di prova.

Massime e schemi di prova

Le massime rappresentano l'elemento della dimostrazione che consente il passaggio da certe premesse alla conclusione richiesta. Una prima caratterizzazione insiste sul carattere universale e – in un qualche senso – assiomatico delle stesse[1] :

> Chiamiamo supreme e massime le proposizioni che sono universali e che sono note e manifeste e non hanno bisogno di prova[2].

1. N. J. GREEN-PEDERSEN (in *The Tradition of the Topics in the Middle Ages*, München, Philosophia Verlag, 1984) svolge alcune interessanti considerazioni in merito al carattere assiomatico (o presunto tale) delle massime. Boezio starebbe descrivendo enunciati sul tipo di quelli che Aristotele chiama assiomi. Nel *De hebdomadibus* ricorre lo stesso esempio di assioma (« se si tolgono cose uguali da cose uguali rimangono cose uguali ») che si trova in CT (= *In Ciceronis Topica*, « Patrologia latina » LXIV) ; secondo Boezio queste proposizioni hanno un ruolo analogo alle « regole » e ai « termini primitivi » della matematica e rimandano a certe « concezioni comuni dello spirito ». *Communis animi conceptio* è una traduzione di *koinai ennoiai* ed è strettamente connesso con la nozione aristotelica di assioma. Tuttavia – come ha sottolineato Stump – la presentazione delle massime come assiomi non tiene conto della loro sostanziale eterogeneità e del fatto che molte massime hanno dubbio valore o sono addirittura false (Green-Pedersen, *op. cit.*, 61-62). D'altra parte Boezio in un passo di CT citato da Green-Pedersen asserisce che le massime possono essere necessarie o plausibili ; in accordo con tale caratterizzazione in DT (= *De differentiis topicis*, in Boethius' *De topicis differentiis* und die byzantinische Rezeption dieses Werkes, Einleitung und textkritische Ausgabe von Dimitrios Z. Nikitas, Athens-Paris-Bruxelles, The Academy of Athens-Vrin-Ousia, 1990 ; BOEZIO, *De differentiis topicis*, PL LXIV) si distinguono argomenti necessari e probabili.

2. CT, 1051 C : « supremas igitur et maximas propositiones vocamus quae et universales sunt et ita notae atque manifestae ut probatione non egeant ».

> Delle proposizioni ne esistono alcune che non hanno bisogno di prova. Si chiamano massime o principali… Non solo non hanno bisogno di prova, ma di solito sono principi di prova[1].
> La massima è il luogo, indimostrabile, principale, universale[2].

Il carattere universale o schematico delle massime porta ad identificarle – da un certo punto di vista – con i luoghi « sedi » dell'argomentazione topica. D'altra parte le massime – intese come assiomi – consentono di asserire uno dei lati della *questio* a partire da certe premesse aggiuntive[3].

Prima di esaminare in dettaglio il processo argomentativi conviene chiedersi quale sia la forma logico-grammaticale delle massime. Boezio distingue tra enunciati categorici (soggetto-predicato) e ipotetici (composti da più enunciati categorici). Le forme standard di enunciati ipotetici sono del tipo « se… allora… », « … o… », « … e… ». Osservando la forma delle massime possiamo notare come da un lato esse contengano più enunciati categorici, da un altro il nesso tra le clausole componenti non sia espresso mediante un connettivo classico. Le massime dunque sembrerebbero distinguersi tanto dagli enunciati categorici quanto da quelli ipotetici[4]. Si veda la seguente tabella (dove i simboli di relazione indiciati rendono le diverse costanti non logiche introdotte da Boezio)[5] :

1. DT, 1176 C-D ; Nikitas p. 7, l. 13 - 8, l. 2 : « propositiones aliae sunt per se notae et quarum probatio non queat inveniri […] maximae ac principales vocantur […] non solum alieno ad fidem non ageant argumento, verum ceteris quoque probationis solent esse principium ».

2. DT, 1185 D ; Nikitas p. 27, l. 3-4 : « est […] locus […] maxima et universali set principalis atque indimonstrabilis ».

3. La conclusione di Green-Pedersen in proposito è piuttosto generica ma sostanzialmente corretta : « le massime consentono di convalidare il passaggio dalle premesse alla conclusione e in una certa misura assicurano la verità o la plausibilità delle conclusioni ». Dai numerosi esempi che Stump (in E. STUMP, « Boethius's Works on the Topics », *Vivarium*, 12 (1974), p. 77-93) ha analizzato si può notare come la funzione delle massime vari di caso a caso e come sia difficile vedere come i luoghi convalidino l'argomento, o perché l'argomento necessiti di una tale convalida (p. 71).

4. Secondo Green-Pedersen le massime *sembrano* avere forma ipotetica (*op. cit.*, p. 63). Braet (in A. C. BRAET, « The Common Topic in Aristotle's *Rhetoric* : Precursor of the Argumentation Scheme », *Argumentation*, 19 (2005), p. 65-83) mette in luce la forma ipotetica di alcuni luoghi nella *Retorica* di Aristotele, senza per altro interrogarsi sulla natura del nesso ipotetico.

5. Bird (in O. BIRD, « The Tradition of the Logical Topics : Aristotle to Ockham », *Journal of the history of ideas*, 23 (1962), p. 307-323), esprime p. 308 un certo imbarazzo nel formalizzare le massime topiche, in quanto evidentemente sono disponibili diverse opzioni. Non penso che ci si debba concentrare su quale sia l'opzione giusta ma sul procedimento di prova, quando questo risulti testualmente documentato. C'è da dire che la formalizzazione di Bird richiede una logica del secondo ordine (vengono utilizzate costanti o schemi per insiemi e variabili predicative). Noi abbiamo cercato di mantenerci nell'ambito di una logica del primo ordine utilizzando lettere schematiche ; in qualche caso però il passaggio al secondo ordine appare inevitabile.

se si tolgono uguali dagli uguali rimangono cose uguali	$x = y \Rightarrow x\text{-}a = y\text{-}a$
tutto ciò che è un bene più durevole è meglio di ciò che è meno durevole	$xR_{+d}y \Rightarrow xR_{me}y$
quelle cose di cui sono diverse le definizioni è necessario sia diversa la sostanza	$xR_{df}y, -zR_{df}y \Rightarrow x \neq z$
tutte le cose collegate a una def., sono necessariamente copulate alle cose di cui quella è la def.	$xR_{df}y, zR_{cop}y \Rightarrow zR_{cop}x$ oppure $xR_{df}y, F(y) \Rightarrow F(x)$
se si sottraggono a una cosa tutte le parti, si sottrae il tutto	$xR_{tot}\alpha, y=\alpha/x \Rightarrow -\exists\beta(yR_{tot}\beta)$ [alfa è una totalità di parti di x, y è uguale a x meno alfa ; dunque y non è un tutto (non ha parti)]
ciò delle cui parti niente può essere copulato alla cosa proposta, neppure il tutto può essere copulato	$\forall\alpha(\alpha R_{part}x \rightarrow -\alpha R_{cop}y)$ $\Rightarrow - xR_{cop}y$
è una e una sola la natura dei coniugati, il coniugato può essere associato alla cosa che conviene <al coniugato>	$xR_{con}y, zR_{cop}y \Rightarrow zR_{cop}x$
a ciò cui conviene il genere conviene la specie	$xR_{sp}y, zR_{cop}y \Rightarrow zR_{cop}x$ oppure $xR_{sp}y, F(y) \Rightarrow F(x)$
ciò che si dice di una specie non conviene all'altra	$xR_{sp}y, zR_{sp}y, xR_{cop}w$ $\Rightarrow -zR_{cop}w$
ciò che si dice di una certa cosa non può convenire al suo contrario	$F(x) \Rightarrow - F(-x)$ oppure $xR_{cop}y \Rightarrow -((-x)R_{cop}y)$
dove l'antecedente, il conseguente	$p \rightarrow q, p \Rightarrow q$

dove non è il conseguente, non può essere l'antecedente	$p \rightarrow q, -q \Rightarrow -p$
le cose ripugnanti non possono convenire	$xR_{rip}y \Rightarrow -(xR_{cop}y)$
Max : (le cose che dipendono da) gli effetti dipendono dalle cause	$xR_{ef}y, zR_{cs}y \Rightarrow zR_{cs}x$

Qualche commento sulle formule di destra. Le lettere R_i sono da considerare abbreviazioni delle relazioni che compaiono nelle massime. Il simbolo $\rightarrow$ va inteso nel senso dell'implicazione materiale. Il simbolo di sequente $\Rightarrow$ può essere interpretato come una traduzione di 'dunque'. Le lettere schematiche rendono la massima generalmente applicabile alle premesse topiche – come richiesto dalla caratterizzazione boeziana. Gli strumenti logici per assicurare che le massime siano utilizzabili negli argomenti sono essenzialmente due : la quantificazione e l'utilizzo di lettere schematiche. La quantificazione richiede variabili, una trasformazione delle massime in inferenze ipotetiche ($\Rightarrow p \rightarrow q$) e delle regole di introduzione/eliminazione dei quantificatori ; le lettere schematiche sembrano meno costose in quanto richiedono semplicemente un qualche genere di accordo sulla trasformazione dei termini schematici in espressioni del linguaggio naturale.

Recentemente si è proposto di interpretare la Topica come una teoria (prevalentemente) non formale, in tale prospettiva la nostra formalizzazione delle massime potrebbe essere considerata con una certa diffidenza. Non ho difficoltà a convenire che esista una regione di confine tra Topica e Retorica in cui assumono un ruolo rilevante considerazioni di natura pragmatica difficilmente formalizzabili. In linea di principio mi sembra corretto sostenere che « un'argomentazione concreta » può essere condotta sfruttando regole logiche di derivazioni o schemi e principi pragmatici quali l'analogia (se ho colto lo spirito dell'osservazione di Van Eemeren, cit in Braet[1]).

Il simbolo $\Rightarrow$ nella lista riportata sopra rappresenta il legame tra le clausole componenti la massima. Come si può osservare quasi mai Boezio utilizza un condizionale ; per di più la presenza di condizionali nelle clausole stesse impone l'uso di un segno di un diverso livello logico. La scelta di interpretare $\Rightarrow$ come un sequente (nel senso di Genzen) mi pare in qualche modo obbligata ; in questo modo, tra l'altro, si spiega perfettamente il ruolo degli indimostrabili stoici nella deduzione topica[2]. Considerando le massime

1. BRAET, *op. cit.* ; F. H. VAN EEMEREN & R. GROOTENDORST, *Argumentation, Communication and Fallacies*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum, 1992.
2. Si veda in proposito il fondamentale BOBZIEN, art. cit.

come sequenti, lo schema di prova sopra citato può essere specificato nel seguente modo[1] :

$$\frac{\Gamma \Rightarrow P \qquad \Delta, P \Rightarrow Q}{\Gamma, \Delta \Rightarrow Q}$$

Tale schema – che corrisponde alla moderna regola del distacco (o, se si vuole, a un metateorema stoico) – è il « motore » della deduzione in molti casi che discuteremo. Lo schema può essere specificato diversamente, ad esempio :

$$\frac{P, Max' \Rightarrow Q \qquad \Rightarrow Max'}{P \Rightarrow Q}$$

Dove Max' è la la proposizione ottenuta dalla massima per sostituzione del segno di sequente con quello di implicazione, P, Max' $\Rightarrow$ Q una certa legge logica. Questa seconda esemplificazione del *cut* ha una certa importanza nella derivazione delle proposizioni topiche dipendenti da assunzioni sillogistiche. Vediamo più da vicino di cosa si tratta. Nei due commenti alla *Topica* Boezio richiama i seguenti esempi di questioni da dirimere in base a massime interne-esterne : « se il regno sia meglio del consolato » e « se l'invidioso sia sapiente » :

> La massima è contenuta nell'ambito dell'argomento o posta esternamente […] un esempio di argomento è « il regno dura di più del consolato essendo entrambi beni, un bene che dura di più è meglio di ciò che dura meno, dunque il regno è meglio del consolato » ; la massima (« un bene che dura di più è meglio di ciò che dura meno »), cioè il luogo, è inserita in questa argomentazione ; questa proposizione contiene tutta la prova e poichè da essa nasce l'argomento si chiama giustamente luogo, cioè sede dell'argomento. […] Nell'argomentazione « l'invidioso si affligge per il bene altrui, il sapiente non si affligge, dunque l'invidioso non è sapiente » la massima non sembra inclusa ma determina la validità dell'argomentazione, infatti la fede in questo sillogismo deriva dalla massima « la sostanza delle cose di cui è diversa la definizione è diversa »[2].

1. Qui e in seguito la formalizzazione tre ispirazione da un sistema di deduzione naturale in stile Genzen ; la riga orizzontale corrisponde a un passo di deduzione.

2. DT, 1185 B-D ; Nikitas, p. 26, l. 2-20 : « (maxima) propositio aliquotiens quidem intra argumenti ambitum continetur, aliquotiens uero extra posita argumenti uires supplet ac perficit. Et exemplum quidem eius argumenti, quod maximam retinet propositionem huiusmodi est : sit enim quaestio an sit regnum melior consulatus, ita igitur dicemus : Regnum diuturnius est quam consulatus, cum utrumque sit bonum ; at uero quod diuturnius bonum est eo quod parui est temporis melius est ; regnum igitur melius est quam consulatus. Huic igitur argumentationi maxima propositio, id est locus insertus est, illa scilicet, diuturniora sunt bona melioris meriti quam ea quae parui sunt temporis. Hoc enim ita notum est, ut extrinsecus probatione non egeat, et ipsum allis possit esse probatio. Atque ideo haec propositio totam continet probationem, et cum inde nascitur argumentum, recte locus, id est argumenti sedes

Una rappresentazione della situazione in cui vengono utilizzate massime interne è quella sopra riportata. La seconda tipologia di prova in realtà non è caratterizzata in quanto tale : sappiamo infatti che una prova del primo tipo richiede la presenza di un modo sillogistico di cui la massima fa in qualche modo parte, le prove del secondo tipo sono tutte le altre. Tale situazione è dunque compatibile con una figura di prova più generale (con l'unica restrizione che Max non compaia in ***S***) :

$$\frac{\underline{\boldsymbol{S}} \quad \underline{\text{Max}} \qquad \ldots}{A \Rightarrow B}$$

S qui sta per uno o nessun sequente. Se non teniamo conto della restrizione, quest'ultima figura di prova può essere assunta come lo schema generale di un'argomentazione topica.

La maggior parte delle massime che abbiamo elencato contengono costanti non logiche come « è specie di », « è causa di », « è definizione di » ; per un qualche motivo, che probabilmente ha a che fare con l'utilizzo della topica suggerito da Cicerone, la lista delle massime comprende una versione degli indimostrabili stoici. In questo caso non sono apparentemente presenti costanti non logiche e la dimostrazione si ottiene nella maggior parte dei casi per semplice sostituzione ; un esempio è il seguente :

$$\frac{p \rightarrow q,\ p \Rightarrow q}{\text{se i liquidi sono valuta entrano nel legato, ma i liquidi sono valuta} \Rightarrow \text{i liquidi entrano nel legato}}$$

I « modi dialettici » vengono espressamente considerati come massime, per esempio in CT :

> Se il divorzio è fatto per colpa dell'uomo, mi sembra che la dote della moglie non possa mutare […] la massima è : « dove l'antecedente, il conseguente »[1].

Ci si potrebbe chiedere quale sia il confine tra topica e sillogistica, o, in altri termini, quali siano, se esistono, le restrizioni sulla forma delle massime topiche. Di fatto è difficile immaginare un confine per il sistema « in

uocatur. Ut uero extra posita maxima propositio uires afferat argumento, tale sit exemplum. Sit propositum demonstrare quoniam inuidus sapiens non est. Inuidus est qui alienis affligitur bonis ; sapiens autem bonis non affligitur alienis ; inuidus igitur sapiens non est. In hac igitur argumentatione propositio quidem maxima non uidetur inclusa sed argumentationi uires ipsa maxima subministrat ». *Cfr*. anche CT 1051 D - 1052 A.

1. CT, 1076 A-C : « at si viri culpa factum est divortium, video mulierem dotis parte non posse mutari […] maxima propositio est : ubi est antecedens, ibi erit et consequens ».

espansione » della deduzione topica[1] ; le massime sono caratterizzate semplicemente come indimostrabili e le regole di derivazione – una volta esplicitate – si presentano come « naturali », nel senso tecnico che abbiamo dato al termine.

D'altra parte l'interpretazione boeziana delle ipotetiche, da cui dipende un giudizio sui limiti della topica, è una faccenda piuttosto complicata. Semplificando le cose si può dire che : (a) il tipo di logica sottostante alla sillogistica ipotetica è più vicina a quella dei predicati che a quella delle proposizioni : « se è A, è B » (*si est A, est B*) vuol dire qualcosa coma « se x è A, allora x è B » ; (b) il condizionale esprime un legame necessario fondato sul rapporto tra il significato dei termini ; (c) nella sillogistica è opportuno tenere conto di tale rapporto in quanto alcuni modi ritenuti validi da Boezio sarebbero falsificabili.

Alcune interpretazioni moderne hanno insistito sulla necessità di individuare una costante logica diversa da quella filoniana, altre sulla opportunità di evidenziare una clausola predicativa nelle conseguenze che sfruttano condizionali[2]. Occorre esercitare una certa cautela : una lettura alternativa degli indimostrabili può essere svolta reinterpretando il condizionale o introducendo elementi addizionali, magari clausole relazionali. Il motivo che mi porta a esitare nel proporre una riformulazione dei modi dialettici è duplice : da un lato non è disponibile una buona semantica per i condizionali che sia conforme alle indicazioni boeziane, in particolare a quelle contenute nel *De hypotheticis syllogismis* ; da un altro gli elementi testuali disponibili sono del tutto insufficienti per giustificare l'introduzione di premesse aggiuntive nelle regole dialettiche.

1. L'origine è naturalmente Aristotele. BIRD (*op. cit.*) riferisce di conteggi diversi delle massime contenute nei *Topici* : da 287 a 382. Boezio dice che oltre a quelle considerate da Aristotele esistono innumerevole altre massime topiche. Nei commenti medievali e nella successiva teoria delle conseguenze il numero delle regole continua a espandersi. Non si può pensare che sia possibile restringere i confini di tale universo di regole all'interno di una singola teoria. Tuttavia è possibile – e a mio avviso piuttosto interessante – ricercare gli schemi ricorrenti di argomentazione e le regole logiche e strutturali utilizzate.

2. Non discuterò in questa sede dei problemi riguardo all'interpretazione boeziana del condizionale ; si veda in proposito I. THOMAS, « Boethius' locus a repugnantibus », *Methodos*, 3 (1951), p. 303-308 ; E. STUMP, « Boethius's *In Ciceronis Topica* and Stoic Logic », *in* John WIPPEL (ed.), *Studies in Medieval Philosophy*, Washington D.C., Catholic University of America Press, 1987, p. 1-22 ; E. J. ASHWORTH, « Boethius on Topics, Conditionals and Argument-forms », *History and Philosophy of Logic*, 10/2 (1989), p. 213-225 ; M. NASTI DE VINCENTIS, « La validità del condizionale crisippeo in Sesto Empirico e in Boezio (Parte I) », *Dianoia*, 3 (1998), p. 45-75 ; ID, « La validità del condizionale crisippeo in Sesto Empirico e in Boezio (Parte II) », *Dianoia*, 4 (1999), p. 11-55 ; A. N. SPECA, *Hypothetical Syllogistic and Stoic Logic*, Leiden, Brill, 2001 ; R. PINZANI, *La logica di Boezio*, Milano, Angeli, 2003.

Argomenti e assunzioni

Le cose nascoste, e in particolare le argomentazioni, diventano accessibili – secondo Cicerone – una volta che ne sia indicato e conosciuto il luogo : « quando vogliamo esplorare in profondità un argomento dobbiamo conoscere i luoghi ; così infatti furono dette quelle sedi – per così dire – da cui si traggono gli argomenti ; è pertanto possibile definire il luogo come sede dell'argomento ». I termini che compaiono nella definizione non sono per la verità molto chiari e necessitano essi stessi di una chiarificazione, per di più uno di questi (« sede ») non sembra differire dal termine che si deve definire, se di definizione si tratta. Trascuriamo per il momento le precisazioni che fornisce Boezio circa il concetto di sede o di luogo (in termini di contenente-contenuto o specie-genere), e concentriamo la nostra attenzione sul concetto di argomento. In generale un argomento è « ciò che consolida la fede in una cosa dubbia » o « ciò che inferisce (*arguit*) una cosa, cioè la prova »[1]. Si tratta di caratterizzazioni potenzialmente divergenti. Da un lato si può dire che una prova, nel senso comune del termine, consolidi la fede nella cosa oggetto di prova (magari un teorema) ; da un altro che esistono più modi di « consolidere la fede » che non saremmo disposti a chiamare prove. La prima caratterizzazione (argomento è ciò che consolida la fede in una cosa dubbia) fornisce elementi per un'interpretazione *border line* della *Topica* dal punto di vista della dialettica-pragmatica ; la seconda (argomento come prova) suggerisce una considerazione più tecnica o logica, in un qualche senso del termine.

Comunque si produca un argomento, sia in forma di prova sia nella forma – apparentemente più debole – di discorso convincente, lo scopo rimane invariato : decidere di una questione o proposizione dubitabile. A questo proposito viene richiamata la dottrina aristotelica secondo cui un enunciato dichiarativo è un qualcosa dotato di valore di verità ; una questione è lo stesso enunciato presentato in forma dubitativa, e perciò stesso non dotato di un valore di verità.

La nozione di assunzione non viene definita né tematizzata ; Boezio ne parla incidentalmente discutendo dell'articolazione della prova o di come sono formulate le *questiones*. Per esempio la prova della proposizione « è utile la scienza del diritto civile » viene così articolata :

> Si chiede se ciò che si predica (« utile oggetto di scienza ») possa aderire al soggetto (« il diritto civile »). Cerco che cosa sia insito nel diritto civile e vedo che ogni definizione non si può disgiungere dal definito, e neppure dal diritto civile la sua definizione. *Dopo aver dato la definizione* considero se il termine rimanente (« utile oggetto di scienza ») possa essere congiunto alla

1. CT, 1048.

> definizione […] la massima che sfruttiamo è « tutte le cose collegate a una definizione sono necessariamente copulate alle cose di cui quella è la definizione » ; la definizione di diritto civile può essere aggiunta a « utile oggetto di scienza », pertanto « utile oggetto di scienza » può essere copulato a diritto civile[1].

Una lettura di « il diritto civile è per definizione una certa equità, questa equità è una scienza utile ⇒ il diritto civile è utile » è : assumendo che…, se ne deduce che… Questa lettura è del tutto analoga a quest'altra : assumendo che… è vero, se ne deduce che… è vero. Entrambe le letture sono rivolte a un sequente che compare a un certo punto di un procedimento di prova. Boezio non si limita a dire questo ; sembra richiedere una qualche certezza empirica rispetto alla verità dell'antecedente del sequente (ottenuto per sostituzione nella massima) : la proposizione « vedo che è utile » si colloca su un piano differente, piano che richiede di considerare a fianco della prova di un teorema sintattico quella di un metateorema, del tipo « 'P ⇒ Q' è valido a certe condizioni ; è vera 'P', se ne deduce dunque che 'Q' è vera ». I due piani vanno tenuti distinti ; occorre fare attenzione quando si passa dall'uno all'altro e, in particolare, quando si parla di assunzioni come premesse di un sequente e quando si parla delle premesse del metateorema corrispondente. Un altro esempio in cui Boezio parla di proposizioni assunte è il seguente :

> Si considera la *questio* se per l'animale sia lo stesso essere e vivere e si costruisce così l'argomento : non è lo stesso per l'animale essere e vivere, poiché per l'inanimato non è lo stesso essere e morire… *inanimato è genere della pietra e viene assunto* nell'argomento[2].

Intendo « essere lo stesso » come « vivo è carattere proprio di animale (x è animale se e solo se è vivo) ». La *questio* viene risolta nel conseguente di « inanimato è genere della pietra… ⇒ per l'animale non è lo stesso essere e

1. CT 1059 C - 1060 A : « Est enim quaestio, an iuris ciuilis scientia sit utilis, hic igitur ius ciuile supponitur, utilis scientia praedicatur. Quaeritur ergo an id quod praedicatur, uere possit adhaerere subiecto. Ipsum igitur ius ciuile non potero ad argumentum uocare, de eo enim quaestio constituta est ; respicio igitur quid ei sit insitum, uideo quoniam omnis definitio ab eo non seiungitur, cuius est diifinitio, ne a iure ciuili quidem propriam definitionem posse abiungi. [1059 D] Definitio igitur ius ciuile, ac dico : "Ius ciuile est aequitas constituta his qui eiusdem ciuitatis sunt, ad res suas obtinendas" ; post hoc considero num haec definitio reliquo termino, utili scientiae, possit esse coniuncta, id est an aequitas constituta his qui eiusdem ciuitatis sunt, ad res suas obtinendas, utilis scientia sit, uideo esse utilem scientiam dictae superius aequitatis. Concludo itaque, iuris igitur ciuilis scientia utilis est. »

2. CT, 1090 B-C : « Sit quaestio an idem sit animali esse quod uiuere, et fiat argumentatio sic : non idem est animali esse quod uiuere, quia ne inanimato quidem idem est esse quod mori, plurima quippe sunt inanimata, neque moriuntur. Nam quae nunquam uixerunt, ne mori quidem posse manifestum est. Hoc igitur inanimatum genus [1090 C] est lapidum, ac fusilium metallorum, et sumptum est in argumentum. »

vivere » ; l'assunzione « inanimato è genere di pietra » è l'antecedente di un teorema *sintattico*. La massima (derivata) potrebbe essere « se f costituisce un carattere proprio di A, allora il contrario di f è un carattere proprio di -A » ; la dimostrazione probabilmente ha questo andamento (R_p= …è proprio di___) :

		$AR_pf \Rightarrow -AR_p$ CONT(f)
		AnimaleR$_p$vivo $\Rightarrow$ -AnimaleR$_p$morto
		…
		AnimaleR$_p$vivo $\Rightarrow$ ogni inanimato è morto
inanimato è genere della pietra, pietra non è morta $\Rightarrow$ Non ogni inanimato è morto		Non ogni inanimato è morto $\Rightarrow$ vivo non è un carattere proprio di animale

inanimato è genere della pietra, pietra non è morta ⇒ vivo non è un carattere proprio di animale

La prova in genere è più onerosa di quanto Boezio dica ; in questo caso l'assunzione che forma l'antecedente del sequente sull'ultima riga contiene anche la proposizione « pietra non è morta » che è citata nella prova ma non tra le assunzioni.

Un secondo testo che consideriamo pone una relazione tra assunzioni per questioni categoriche e ipotetiche :

> Quando un argomento deriva dal genere, si assume lo stesso genere, e allo stesso modo anche la specie, quando vogliamo provare qualcosa che derivi da quella ; d'altra parte quando vogliamo mostrare che qualcosa deriva dagli antecedenti, assumiamo ciò che precede nella proposizione condizionale […] per esempio se diciamo : « se è fuoco è leggero », « fuoco » antecede, « leggero » segue ; […] *si assume* « ma è fuoco » […] quando si costruisce un argomento dal genere, è la specie la cosa riguardo la quale vogliamo provare qualcosa ; *assumiamo il genere* non come antecedente ma come un contenente, in un qualche senso […] Come quando fosse lasciato (*relictum*) il testamento alla moglie Fabia, se fosse madre di famiglia […] disgiungiamo il concetto di moglie che è genere di madre di famiglia per diritto da convivente che è specie di moglie, e deriviamo l'applicazione del testamento dalla specie, cioè da madre di famiglia[1].

1. CT, 1127 C - 1128 A : « cum a genere fit argumentum, ipsum genus assumitur, eodem quoque modo et species, cum ab ea aliquid uolumus approbare, cum uero ab antecedentibus aliquid monstrare contendimus, eo quod in conditionali propositione praecessit utimur in assumptione, [1127 D] etiamsi non fuerit genus. […], ueluti cum ita dicimus : Si ignis est, leuis est, ignis antecedit, leuitas sequitur ; […] assumitur itaque, atqui ignis est. Nunc igitur id quod antecedebat assumpsi, ex quo monstratur conclusio, leuis igitur est. […] Cum uero fit ex genere [1128 A] argumentum, species quidem est de qua aliquid probare

I due procedimenti di prova possono essere così schematizzati :

	$XR_{sp}Y$, $ZR_{sp}Y$, $X(A) \Rightarrow -A(Y)$
La moglie convivente non è erede legittimo, Fabia è moglie convivente ⇒ Fabia non è erede legittimo	Sposata legalmente è specie di moglie, convivente è specie di moglie, la moglie erede legittimo è sposata legalmente ⇒ La moglie convivente non è erede legittimo

Sposata legalmente è specie di moglie, convivente è specie di moglie, la moglie erede legittimo è sposata legalmente, Fabia è moglie convivente
⇒ Fabia non è erede legittimo

$$\frac{p \rightarrow q,\ p \Rightarrow q}{\text{se è fuoco è leggero, è fuoco} \Rightarrow \text{è leggero}}$$

Nella prima argomentazione il genere viene assunto nelle premesse, per esempio : « convivente è specie di moglie » ; c'è una certa quantità di materiale aggiuntivo introdotto con la massima che viene conservato nel corso della prova. Anche nella seconda prova l'assunzione è l'antecedente della proposizione che compare sull'ultima riga. In alternativa – per ciò che si è detto – possiamo considerare l'assunzione come metateorica, riguardante cioè la verità per esempio di « questo è fuoco » e di « se è fuoco è leggero », per concludere alla verità di « questo è leggero ». Un'assunzione – sintatticamente considerata – si presenta come antecedente di un ragionamento che conclude all'oggetto della *questio* ; semanticamente considerata asserisce la verità di una certa proposizione.

Prove topiche e argomenti sillogistici

In un testo su cui abbiamo già richiamato l'attenzione Boezio confronta le due derivazioni : « Il regno dura più del consolato, ciò che dura di più è meglio di ciò che dura meno ; dunque il regno è meglio del consolato », e « l'invidioso si affligge per il bene altrui, il sapiente non si affligge ; dunque l'invidioso non è sapiente »[1]. Il contesto è quello della distinzione tra

contendimus ; genus uero assumimus non quasi praecedens sed quasi continens, […] Ut cum uxori Fabiae relictum fuisset legatum, si materfanilias esset […] uxorem quod est matris familiae genus a legati iure seiungimus, et legatum ad speciem, id est matremfamilias deriuamus. »

1. Esiste la tendenza a tradurre i nomi comuni latini non quantificati con articolo indeterminativo + nome. Per esempio Marenbon (in J. MARENBON, *Boethius*, Oxford, Oxford University

massime interne ed esterne e di conseguenza tra argomenti sillogistici che contengono le massime e sillogismi basati su massime. La presentazione degli esempi (che ricorrono sia in CT che in DT) e la distinzione interno-esterno hanno valore paradigmatico, in altri termini ogni argomento dovrebbe rientrare in una delle due tipologie. Il problema che ci poniamo ora è di vedere se e quanto sia generalizzabile questa analisi, prendendo sul serio l'affermazione di Boezio : « ogni argomento consiste in un sillogismo o sfrutta un sillogismo ». Il ragionamento che consente di provare che il regno è meglio del consolato richiede l'assunzione di uno schema sillogistico la cui premessa minore sia rappresentata dalla massima « ciò che è un bene più durevole è meglio di ciò che è un bene meno durevole » :

$$\frac{\dfrac{\dfrac{}{\Rightarrow \forall x,y.\ x\ R_1 y \rightarrow x\ R_2\ y}}{\Rightarrow \forall x.\ x\ R_1 c \rightarrow x\ R_2\ c}}{\dfrac{\dots}{\text{ogni } R_1\text{-c è un } R_2\text{-c}} \quad \dfrac{}{\Rightarrow \text{ogni } R_1\text{-c è un } R_2\text{-c}}}$$

$$\frac{\text{ogni } R_1\text{-c è un } R_2\text{-c, il regno è un } R_1\text{-c} \Rightarrow \text{il regno è un } R_2\text{-c}}{\text{il regno è un } R_1\text{-c} \Rightarrow \text{il regno è un } R_2\text{-c}}$$

In linea di principio questa è la migliore situazione possibile : la massima non ha bisogno di alcuna trasformazione e « partecipa » alla deduzione della proposizione oggetto di prova assieme all'argomento. Il carattere schematico della massima assicura il passaggio a « se x dura-di-più-del-consolato, x è meglio-del-consolato ». Giunti a questo punto occorre guadagnare la forma categorica. Qualcuno potrebbe obiettare che « ciò che dura di più è meglio di ciò che dura meno » è già una forma categorica universale, ma questo va contro la sintassi e la caratterizzazione di una massima come enunciato condizionale. Il problema è se la massima in questione sia del tipo « se è uomo è animale » o di tipo più generale. Mi spiego : Boezio non è del tutto sicuro sulla corrispondenza tra ipotetiche semplici e categoriche ; pensa che qualche volta siano equivalenti e qualche altra no. Nel trattato sui sillogismi ipotetici sembra che valga in generale l'inferenza dalla categorica universale all'ipotetica ma non viceversa. In assenza di regole esplicite di quantificazione si deve ritenere – semplificando un po' le cose – che valga il passaggio dall'ipotetica alla categorica solo nel caso 1) che l'ipotetica sia del tipo « se

Press, 2003) traduce l'argomento che riguarda l'invidioso così : « an envious person is distressed by the good things of others ; a wise person is not distressed by the good things of others ; so an envious person is not wise » (p. 63). Lo stesso autore d'altra parte traduce in modo determinativo le clausole di un argomento analogo : per esempio « justice is natural »). La regola generale che trova applicazione nella sillogistica è che una proposizione indefinita equivalga a una particolare ; ma non si può certo dire che in un qualunque contesto le proposizioni non quantificate equivalgano a particolari (si pensi per esempio alla definizione). Detto questo è ancora più strano che si giudichi l'(in)validità degli argomenti topici sulla base della loro traduzione con premesse indefinite.

(qualcosa) è A, allora (la stessa cosa) è B » e 2) che il condizionale si fondi su un rapporto tra il significato dei termini.

Il caso che abbiamo considerato è come abbiamo detto il migliore tra quelli possibili. Cosa succede quando la prova ha una struttura diversa da quella considerata sopra ? Cominciamo a considerare l'esempio canonico di argomento esterno :

> l'invidioso si affligge per il bene altrui,
> il sapiente non si affligge ;
> dunque l'invidioso non è sapiente.

la massima è :

> quelle cose di cui è diversa la definizione sono sostanzialmente diverse

La massima non può essere inserita nell'argomento (operando in modo analogo all'altro caso), ma amministra la forza dell'argomento sillogistico. La massima d'altra parte non è applicabile alle premesse dell'argomento in quanto presenta un predicato relazionale del tipo « è specie di ». La strategia seguita con i luoghi interni suggerirebbe di tentare una qualche trasformazione della massima. Tra le strade praticabili suggerisco di procedere nel modo seguente :

1) Assumo che « il sapiente non si affligge per il bene altrui » (da notare che non vale in generale il principio per l'affermativa) comporti la premessa minore della massima « x non è definizione di y », esemplificata da « affliggersi per il bene altrui non è definizione di "sapiente" ».

Usando un diagramma :

	$xR_{df}y, -zR_{df}y \Rightarrow x^1z$
	l'invidioso R_{df} chi si affligge per il bene altrui, - sapiente R_{df} chi si affligge
il sapiente non si affligge	
$\Rightarrow$ - sapiente R_{df} chi si affligge	$\Rightarrow$ l'invidioso non è sapiente

l'invidioso R_{df} chi si affligge per il bene altrui, il sapiente non si affligge $\Rightarrow$ l'invidioso non è sapiente

2) La derivazione termina qui : non è possibile eliminare il secondo predicato relazionale. Come abbiamo visto però nell'argomento boeziano tale predicato non compare. Possiamo proseguire oltre, e a quale prezzo ? Un modo potrebbe essere questo :

		$xR_{df}y, -zR_{df}y$ $\Rightarrow x^1z$
		l'invidioso R_{df} chi si affligge per il bene altrui,
	il sapiente non si affligge $\Rightarrow$ - sapiente R_{df} chi si affligge	- sapiente R_{df} chi si affligge $\Rightarrow$ l'invidioso non è sapiente
Γ, l'invidioso si affligge per il bene altrui $\Rightarrow$ l'invidioso R_{df} chi si affligge per il bene altrui	l'invidioso R_{df} chi si affligge per il bene altrui, il sapiente non si affligge $\Rightarrow$ l'invidioso non è sapiente	

Γ, l'invidioso si affligge per il bene altrui, il sapiente non si affligge ⇒ l'invidioso non è sapiente

Dove Γ è un'assunzione che consente di dedurre la proposizione opportuna per completare la frase, può essere pensata come (« invidioso » e « chi si affligge » sono termini di una certa teoria e la predicazione di uno dell'altro vale come definizione). Γ e la premessa maggiore dell'argomento formano l'antecedente di ciò che viene assunto. Abbiamo bisogno di una premessa aggiuntiva non presente nell'argomento boeziano e pertanto nel proseguire oltre il punto (1) abbiamo pagato un prezzo a mio avviso equivalente a quello di avere un predicato relazionale dove nell'argomento boeziano c'è un predicato a un posto.

Le derivazioni del tipo discusso sono numerose ; riguardano per esempio i luoghi della sostanza. Si tratta di luoghi *in eo ipso de quo agitur*, dove l'argomento dovrebbe derivare dalla massima senza premesse aggiuntive. La derivazione che segue rispecchia questa situazione :

$$\frac{xR_{sp}y, F(y) \Rightarrow F(x)}{\text{Il denaro d'argento } R_{sp} \text{ argento, l'argento spetta in eredità} \Rightarrow \text{il denaro d'argento spetta in eredità}}$$

Con la possibile integrazione :

$$\frac{\Gamma \Rightarrow \text{Il denaro d'argento } R_{sp} \text{ argento}}{\Gamma, \text{ l'argento spetta in eredità} \Rightarrow \text{il denaro d'argento spetta in eredità}}$$

Da osservare che solitamente il genere non viene diviso nelle specie con l'aggiunta di un qualunque aggettivo ; anche in questo caso la lettura sillogistica è impedita dalla presenza di predicati relazionali.

Questi risultati non vanno d'accordo con quanto dice Boezio a proposito del fatto che i luoghi della definizione, genere, differenza e causa « amministrano la forza dei sillogismi dimostrativi », se per « sillogismi dimostrativi » s'intendono i modi delle figure canoniche. Come abbiamo visto sillogismi in senso stretto non sono inseribili in questo genere di prove. D'altra parte Boezio chiama sillogismi argomenti inseriti nelle prove condotte in questi stessi luoghi ; si consideri in proposito il seguente testo :

> Si chiede se gli alberi sono animali. Si componga il sillogismo in questo modo : animale è sostanza animata sensibile, albero non è sostanza animata sensibile ; dunque albero non è animale. Si tratta di una questione che riguarda il genere, si chiede cioè se gli alberi siano da porsi sotto il genere ANIMALE. Il luogo consiste nella proposizione universale « ciò cui non conviene la definizione del genere, non è specie di ciò di cui quella è la definizione ». Vedi dunque come la questione venga risolta mediante un'argomentazione sillogistica con proposizioni adeguate e convenienti che traggono la loro forza dalla massima proposizione[1].

Lo schema di argomentazione è lo stesso di prima :

$$\frac{\dfrac{\text{L'albero non è (gli alberi non sono) sas} \Rightarrow \text{- l'albero } R_{df} \text{ sas} \qquad \dfrac{xR_{df}y,\ -zR_{df}y \Rightarrow x^{1}z}{\text{animale } R_{df} \text{ sas, - albero } R_{df} \text{ sas} \Rightarrow \text{l'albero non è animale}}}{\text{animale } R_{df} \text{ sas, l'albero non è sas} \Rightarrow \text{l'albero non è animale}}}$$

Con la possibile integrazione :

$$\frac{\Gamma, \text{ l'animale è sas} \Rightarrow \text{animale } R_{df} \text{ sas}}{\Gamma, \text{ l'animale è sas, l'alberi non è sas} \Rightarrow \text{l'albero non è animale}}$$

1. DT, 1187 A-B ; Nikitas p. 29, l. 13 - 30, l. 2 : « quaeratur an arbores animalia sint, fiatque huiusmodi syllogismus : animal est substantia animata sensibilis ; arbor uero substantia animata sensibilis non est ; arbor igitur animal non est. Haec de genere quaestio est, utrum enim arbores sub animalium genere ponendae sint quaeritur. Locus qui in uniuersali propositione consistit, hic : cui generis definitio non conuenit ; id eius cuius ea definitio est, species non est. Loci superior differentia, qui locus nihilominus nuncupatur a definitione. Vides igitur ut tota dubitatio quaestionis syllogismi argumentatione tractata sit per conuenientes et congruas propositiones, quae uim suam ex prima et maxima propositione custodiunt ».

Questa derivazione presenta esattamente gli stessi problemi di prima : non possiamo considerare la proposizione finale come un sillogismo nel senso classico del termine ma possiamo cercare di eliminare tutti i predicati relazionali e intendere come sillogismo – a meno dell'integrazione **Γ** – la proposizione con termini singolari astratti che compare sull'ultima riga. Un tale uso ampio del termine « sillogismo » è comunque filologicamente ineccepibile, in quanto basato sulla definizione aristotelica : « il sillogismo è il discorso in cui poste alcune cose alcunchè di diverso ne deriva in modo necessario » ; oggetto della prova o una sua parte sarebbe un sillogismo inteso *in questo* senso. La frase : « ogni argomento consiste in un sillogismo o sfrutta un sillogismo » ha valore generale ; nel caso delle prove interne la proposizione oggetto della prova (da identificarsi con l'argomento) è derivata sfruttando un sillogismo, nel caso delle prove esterne l'argomento coincide con l'oggetto della prova.

Se i luoghi della definizione, genere, differenza e causa « amministrano la forza dei sillogismi dimostrativi », i rimanenti secondo Boezio richiedono sillogismi dialettici o verosimili. Negli *Analitici Primi* Aristotele dice :

> La protasi dimostrativa differisce da quella dialettica, perché quella dimostrativa consiste nell'assunzione dell'uno o dell'altro membro della contraddizione (infatti chi dimostra non domanda ma assume), mentre quella dialettica consiste in una domanda circa un'alternativa contraddittoria. Ciò non importa differenza per la realizzazione del sillogismo nell'uno o nell'altro caso, giacché tanto chi dimostra quanto chi domanda dialetticamente sillogizza dopo aver assunto che una cosa inerisce o non inerisce ad un'altra cosa. Di conseguenza la protasi sillogistica sarà l'affermazione o la negazione in generale di una cosa rispetto ad un'altra ; la protasi sarà invece dimostrativa qualora sia vera e assunta tra le proposizioni iniziali ; quella dialettica invece, per chi sillogizza, sarà l'assunzione di quel che appare ed è opinabile, come è stato detto nei *Topici*[1].

Se questo è lo sfondo su cui va collocata l'affermazione di Boezio il problema è stabilire un rapporto di corrispondenza tra il punto di vista espresso da Aristotele e quello boeziano. Si potrebbe pensare che gli argomenti siano comunque sillogistici (giusta la considerazione aristotelica e il senso generale della definizione di sillogismo)[2] ma le premesse possano essere necessarie o probabili. Se guardiamo agli esempi di derivazione sopra stabiliti gli argomenti tratti dai luoghi della sostanza hanno sempre premesse che potrebbero essere considerate scientifiche, in una qualche accezione del termine. Come si può riflettere sulla distinzione tra diversi argomenti topici il

1. *Analitici primi*, I, 24 a 22 - 24 b 12 (traduzione M. Mignucci, Napoli, Lofredo, 1969, p. 87-88).
2. Alcuni interpreti aristotelici hanno notato la maggiore generalità della definizione rispetto ai sillogismi analitici in senso stretto.

fatto che chi dimostra dialetticamente consideri un elemento problematico e assuma qualcosa di altrettanto problematico ? Sfruttando massime che non riguardano la sostanza o la definizione (nei luoghi estrinseci per Temistio) non possiamo avere premesse necessarie ?

Consideriamo le massime :

non è opportuno contraddire ciò che sembra a tutti o alla maggior parte dei sapienti	y è un sapiente, y dice p $\Rightarrow$ p
tutto ciò che è un bene più durevole è meglio di ciò che è meno durevole	$xR_{bd}y \Rightarrow xR_{m}y$
E' una e una sola la natura dei coniugati, il coniugato può essere associato alla cosa che conviene <al coniugato>	$xR_{con}y$, $F(y) \Rightarrow F(x)$
se ciò che inerisce in modo simile non è proprio, non può essere neppure proprio ciò di cui si chiede	$xR_{sim}y$, $-xR_{pr}z \Rightarrow yR_{pr}z$

Le protasi degli argomenti che vengono a formarsi in dipendenza dalla massima – una volta ridotte a forma categorica – significano un rapporto tra un soggetto e un predicato accidentale ; infatti le massime sono collocate nei (o aristotelicamente coincidono con i) luoghi dell'accidente. Ciò che dice Boezio a proposito del carattere probabile di queste argomentazioni non si può riferire alla tipologie delle massime (che – secondo la definizione boeziana – sono necessarie e assiomatiche) e tanto meno ai sillogismi eventualmente inseriti nell'argomentazione, si deve pertanto riferire al tipo di enunciati che esemplificano *le premesse* delle massime. Questa spiegazione incontra il testo di Aristotele dove si dice che il sillogismo vale per qualunque scelta dei termini e si differenziano gli argomenti sillogistici in base alle premesse. Si può discutere in che senso siano ritenute vere e necessarie certe massime, ma non mi pare che si possa trovare qui un indizio circa il rapporto (o il mancato rapporto) tra argomenti topici e sillogismi. Analizzando le dimostrazioni che sfruttano massime « dialettiche » incontriamo le stesse difficoltà a identificare forme sillogistiche in senso stretto.

In *De differentiis topicis*, col. 1182-1183, Boezio distingue tra argomenti e argomentazioni. Le argomentazioni possono essere o sillogismi o induzioni. Sotto queste due tipologie principali vengono collocati l'entimema e l'esempio (approssimativamente sillogismi incompleti e induzioni incomplete). Tralasciando la questione del rapporto tra argomenti e argomentazioni (qui probabilemte « argomento » si dice della prova) consideriamo ora il

problema di come sillogismi e induzioni entrino nella prova topica. Dopo aver elencato le tipologie delle diverse argomentazioni Boezio conclude in modo piuttosto sorprendente :

> E' sufficiente quanto abbiamo detto sul sillogismo, quasi che fosse ciò che più importa e che contiene le altre specie di argomentazioni[1].

Se prendiamo questo testo alla lettera le specie erediterebbero il nome del genere (sillogismo). Si possono fare varie ipotesi in proposito, ma la cosa migliore è forse di trovare contesti in cui l'entimema o l'induzione sono considerati come parti (potenziali) della prova. Per quanto riguarda gli entimemi il contesto è fornito dalla discussione ciceroniana sui luoghi dialettici. Tra gli esempi che fornisce Boezio consideriamo questo :

> Quella che non accusi condanni. Il sillogismo integrale di questo entimema è : « non se non accusi condanni ; ma non accusi, dunque non condanni ». L'argomento deriva dalle proposizioni connesse che si compongono con due negative : « se non accusi, non condanni », viene tolta la negazione della parte posteriore e viene anteposta una negazione a tutta la proposizione in questo modo : « non se non accusi, condanni » ; da queste si ricava un argomento che posto nell'interrogazione si trasforma in un entimema del tipo « non accusi quella, la condanni »[2].

Secondo Cicerone i retori chiamano entimemi le conclusioni che derivano dal terzo modo dialettico (nella traduzione di Boezio : « si chiama terzo modo quando neghi certe cose cogiunte, aggiungi un'altra negazione, e assuni da queste il primo elemento in modo tale che si neghi ciò che rimane »)[3]. La congiunzione è espressa mediante giudizi sintetici del tipo citato (quella che

1. *Loc. cit*.

2. CT, 1143 D : « "Eam quam nihil accusas, damnas". Huius enthymematis talis est integer syllogismus : Non si nihil accusas damnas ; sed nihil accusas, non damnas igitur. Venit ergo hoc argumentum ex ea propositione connexa, quae ex duabus componitur negatiuis, ita : si nihil accusas, non damnas ; posteriori uero parti detracta negatio est, et insuper tota est propositio denegata hoc modo, non si nihil accusas, damnas, et ex ea factum est argumentum, quod positum in interrogatione efficit enthymema, hoc modo : quam nihil accusas, damnas, bene quam meritam esse autumas, male mereri ». Se leggiamo « non accusi quella, la condanni » come una congiuntiva, allora l'interpretazione più naturale dell'argomento diventa « non accusi quella, la condanni, ma non l'accusi ; dunque la condanni ». Non si deve accettare per forza tale interpretazione, né una qualche equivalenza tra ipotetiche e congiuntive : mi sembra più probabile che la proposizione « non accusi quella, la condanni » sia una forma contratta dell'ipotetica « non se non accusi condanni », che a sua volta può essere pensata come abbreviazione di un sillogismo ipotetico (« breve concezione dell'animo »).

3. Il testo di Cicerone riportato da Boezio sul terzo indimostrabile è differente rispetto a (ma compatibile con) quello che si legge nelle edizioni di A. S. Wilkins e H. Bornecque (CICÉRON, *Divisions de l'art oratoire : Topiques*, texte établi et traduit par Henri Bornèque, 2e éd., Paris, Les Belles Lettres, 1960 ; M. TULLI CICERONIS, *Brutus Orator De Optimo genere oratorum partitiones oratoriae Topica*, éd. Augustus Samuel Wilkins, Oxford, Clarendon Press, 1970).

non accusi condanni, quella ti ha fatto del bene e tu le fai del male). Boezio riporta sia la caratterizzazione dell'entimema come « breve concezione dell'animo » sia quella di « sillogismo incompleto ». In base alla seconda e a un'interpretazione degli esempi in termini di condizionali negati cerca di espandere gli entimemi ciceroniani nei sillogismi corrispondenti. In base al modello interpretativo fin qui utilizzato la figura di prova potrebbe essere del tipo :

$$\frac{\neg(\text{non } p \rightarrow q),\ \text{non } p \Rightarrow \text{non } q}{}$$

non se non accusi condanni ; ma non accusi, dunque non condanni

Si può discutere dove inserire l'entimema, mi pare che la posizione migliore sia quella evidenziata nella figura ; la cosa importante – per il punto in discussione – è che l'entimema richiede un sillogismo e non si presenta come argomento indipendente, quindi si può chiamare « sillogismo » solo per una sorta di sineddoche. Il sillogismo comunque in questo caso è un sillogismo nel senso stretto (stoico) del termine ; per uniformità d'interpretazione con i casi precedentemente discussi possiamo dire che l'argomento sillogistico si fonda sullo schema di un modo dimostrabile stoico[1].

Per quanto riguarda l'induzione la definizione fornita da Boezio è « un discorso che procede dai particolari agli universali ». Tale principio non è sillogistico in senso stretto : da un lato contrasta con l'affermazione che i ragionamenti topici richiedono comunque un sillogismo, dall'altro risulta coerente con la divisione del genere « argomentazione » in sillogismi e induzioni. Per quanto ne so il concetto di induzione viene richiamato nei commenti ai *Topici* solo in relazione al luogo della similitudine. Si veda per esempio il testo che segue alla definizione :

> L'induzione è un discorso che procede dai particolari agli universali ; in questo modo se un comandante di navi viene considerato tale non per la fortuna ma per le sue capacità ; se l'auriga viene preso in considerazione per conoscenza dell'arte di condurre cavalli e non per la fortuna ; se è la perizia con cui viene amministrata la cosa pubblica e non la fortuna che caratterizza un principe ; e in modo simile in diversi altri casi, da tutto ciò si inferisce : in qualunque cosa che qualcuno debba reggere o amministrare, va considerata l'abilità del reggitore e non la fortuna. Vedi dunque in che modo il discorso si sviluppa attraverso le singole cose per pervenire all'universale[2].

1. A dire la verità c'è una certa reticenza a parlare di massime discutendo dei luoghi « dialettici ». Se si torna alla tabella del par. 2 si vedrà che la massima in questi casi coincide con (varianti di) un indimostrabile stoico.

2. DT, 1183 D ; Nikitas p. 22, l. 16 - 23, l. 2 : « Inductio uero est oratio per quam fit a particularibus ad uniuersalia progressio, hoc modo : Si in regendis nauibus non sorte sed arte, et igitur gubernator ; si in regendis equis auriga non sortis euentu sed artis, commendatione assumitur ; si in administranda republica non sors principem facit sed peritia moderandi, similisque in pluribus conquiruntur, quibus infertur, et in omni quoque re quam

La relazione di somiglianza è una faccenda complicata ; cercheremo di mantenerci aderenti al testo boeziano. Vengono poste in relazione le seguenti proprietà :

essere reggitore di cavalli
essere reggitore di navi
essere reggitore di uno stato

Inoltre valgono le seguenti equivalenze :

essere reggitore di cavalli vuol dire essere a conoscenza dell'arte di reggere cavalli (e viceversa)
essere reggitore di navi vuol dire essere a conoscenza dell'arte di reggere navi (e viceversa)
essere reggitore di stati vuol dire essere a conoscenza dell'arte di reggere stati (e viceversa)[1].

Da queste proposizioni si deduce :

Chiunque regga qualcosa regge quella cosa in modo competente (e viceversa)

Un predicato composto come « essere reggitore di cavalli » contiene la relazione « essere reggitore » e può essere reso simbolicamente da « x regge cavalli »[2]. Allo stesso modo le clausole definitorie sono traducibili nelle :

x regge cavalli se e solo se x conosce l'arte di reggere cavalli (e viceversa)
x regge navi se e solo se x conosce l'arte di reggere navi (e viceversa)
x regge stati se e solo se x conosce l'arte di reggere stati (e viceversa)[3].

Se valgono queste equivalenze, possiamo concludere – in base a un

quisque regi atque administrari grauiter uolet, non sorte accommodat sed arte rectorem. Vides igitur quomodo per singulas res currat oratio, ut ad uniuersale perueniat ».

1. Interpreto così le frasi : « un reggitore di… è caratterizzato dalla perizia nell'amministrare… ».

2. Per la verità la traduzione simbolica dovrebbe essere più complicata tenuto conto del fatto che degli argomenti della clausola verbale ha la forma di un termine ; nello stile della *Montague grammar* una traduzione potrebbe essere questa :
$\lambda x \exists y$. cavallo(y) $\wedge$ x è reggitore di y.

3. Interpreto così le frasi : « un reggitore di… è caratterizzato dalla perizia nell'amministrare… ». Questa lettura presenta il vantaggio di non introdurre un'entità astratta (il reggitore di…) in quanto la predicazione è intesa in modo distributivo ; lo svantaggio potrebbe essere che chi regge *di fatto* qualcosa può non avere la competenza richiesta. Questo ostacolo è superabile se si considera che chi non ha la competenza richiesta *non regge davvero* la cosa per cui è richiesta una piena competenza.

principio topico d'induzione[1] – che qualunque cosa uno regga o amministri la regge o l'amministra in modo competente : evidentemente siamo nuovamente in presenza di un principio non sillogistico da cui deriva l'argomento oggetto della prova topica.

1. Non è chiaro se l'esempio considerato da Boezio debba essere considerato come paradigma di argomento induttivo ; del resto in questa sede non siamo interessati a questo problema ma alla forma sillogistica degli argomenti derivati dalle massime.

Topica e sapere teologico nell'alto Medioevo

Giulio d'Onofrio

(Università di Salerno)

Sulla base di informazioni indirette e compendiarie dedotte dalle fonti tardo-antiche che riassumono gli insegnamenti delle arti liberali, gli intellettuali dei primi secoli del Medioevo designano con il neutro plurale *topica* i contenuti di uno dei settori di competenza della terza arte del trivio, denominata in latino *dialectica* : la disciplina, cioè, che accoglie e sintetizza in rapide informazioni normative l'intero corpus degli insegnamenti logici provenienti dalle scuole della classicità. L'uso del sostantivo plurale *topica* per indicare una sezione di tale insegnamento è caratteristico dell'impostazione classificatoria dei compendi che lo trasmettono al Medioevo, che hanno esteso l'uso aristotelico del femminile plurale *categoriae* alla dottrina dei cinque predicabili esposta nell'*Isagoge* di Porfirio, universalmente designata nell'alto Medioevo con l'improbabile plurale femminile *isagogae* (o *ysagogae*), e alle norme relative a nome, verbo e composizione del discorso nel *Peri hermeneias* o *De interpretatione* di Aristotele, genericamente indicate con l'altrettanto artificioso *perihermeneiae*[1].

1. Il primo testimone di tali intitolazioni è ISIDORUS HISPALENSIS, *Etymologiae*, II, 25, 1, PL 82, col. 142D-143A, ed. W. M. Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1911 (senza numer. delle p.) : « De isagogis Porphyrii » ; e 27, 1-3, col. 145CD : « De perihermeniis ». Cf. Giulio D'ONOFRIO, *Introduzione*, *in* Iulius D'ONOFRIO (ed.), *Excerpta isagogarum et categoriarum* (= *Logica antiquioris Mediae Aetatis*, I), « CCCM » 120, Turnhout, Brepols, 1995, p. VIII-X. Ancora in Isidoro si trova, tra le fonti dirette tardo-antiche e altomedievali degli insegnamenti delle arti, l'unica attestazione conosciuta dell'uso di *topica* come sostantivo singolare femminile, quale nome di una « disciplina », ossia di una sezione della *dialectica* ; cf. *ibid.*, 30, col. 151A : « Topica est disciplina inveniendorum argumentorum ». In Boezio si incontra però *topicae facultatis ratio*, evidentemente in riferimento alla *topiké* di cui parla Cicerone (*Topica*, 2, 6-7) ; cf. MANLIUS ANICIUS SEVERINUS BOETHIUS, *In Topica Ciceronis commentaria*, I, PL 64, col. 1041D-1042A : « Sed antequam de topicae facultatis ratione pertractem, prooemium, quo ad Trebatium Marcus Tullius utitur, paucis absolvam ».

La « topica » e i « topica » nella *dialectica* latina, da Cicerone a Boezio

Già queste peculiarità formali che caratterizzano anche nel nome la tradizione altomedievale della disciplina « topica » ne evidenziano una significativa derivazione non dalla tradizione peripatetica (quale conseguenza – o forse anche, indirettamente, quale causa – della mancata circolazione in Occidente della traduzione dei *Topica* aristotelici[1]), ma, in modo diretto ed esclusivo, dal libricino di Cicerone intitolato *Topica* : un testo originariamente pensato dall'autore per uso specificamente retorico, ma poi abilmente inserito da Boezio, con il suo commento in sei libri, tra le colonne portanti della logica mediolatina, quale documento fondante della classificazione dei *loci communes*, ossia di quei condizionamenti generali del pensiero umano da cui trae origine qualsiasi procedura argomentativa finalizzata a costruire inferenze tra diversi oggetti pensati. In quanto si risolve in una succinta ma essenziale lista di tali *loci*, corredata di esemplificazioni dettagliate (per lo più di origine retorico-giuridica) che illustrano e fissano le diverse tipologie di argomentazioni escogitabili a partire da ciascuno di essi, proprio al trattato ciceroniano (e al suo titolo che latinizza quello aristotelico) risale dunque l'uso di indicare con il nome di *topica* al plurale – che in Aristotele indicava i *libri* dell'opera corrispondente – l'insieme di tali forme originarie del pensiero, che orientano e sostengono i vari procedimenti persuasivi (o *argumenta*) messi in campo dagli oratori nei propri discorsi.

Cicerone formalizza la definizione di tali *topica* o *loci* in un passaggio della parte iniziale dell'operetta, in cui delinea anche con chiarezza l'ambito di competenza della disciplina che li studia e li insegna, e la sua collocazione all'interno della classificazione delle scienze filosofiche :

> Cum omnis *ratio* diligens *disserendi* duas habeat partis, unam *inveniendi*, alteram *iudicandi*, utriusque princeps, ut mihi quidem videtur, Aristoteles fuit. Stoici autem in altera elaboraverunt : iudicandi enim vias diligenter persecuti sunt, ea scientia quam διαλεκτικήν appellant. Inveniendi vero artem, quae

1. Boezio ha sicuramente tradotto in latino i *Topica* aristotelici (ne dà testimonianza egli stesso nel *De differentiis topicis*, I, PL 64, col. 1173C : « His octo voluminibus […], quibus Aristotelis *Topica* in Latinam vertimus orationem ») ; la tradizione manoscritta attesta una scarsa e solo frammentaria circolazione di questa versione nelle biblioteche monastiche non prima del secolo XI, che non ha però lasciato tracce significative presso gli intellettuali dell'alto Medioevo. Cf. Lorenzo MINIO-PALUELLO, « The Text of Aristotle's *Topics* and *Elenchi* : the Latin Tradition », *The Classical Quarterly*, N. S. t. V (= XLIX), 1955, p. 108-118 ; ID., « I *Topici* del X-XI secolo ; due fogli del testo perduto della redazione boeziana definitiva. Altri frammenti dai libri I-IV e VIII della medesima redazione », *Rivista di Filosofia Neoscolastica*, L (1958), p. 97-116 ; ID., « Nuovi impulsi allo studio della logica : la seconda fase della riscoperta di Aristotele e di Boezio », in *La scuola nell'Occidente Latino dell'Alto Medioevo*, 2 vol., « Settimane di Studio del CISAM » 19, Spoleto, CISAM, 1972, p. 743-766 ; Luca OBERTELLO, *Severino Boezio*, « Collana di Monografie » 1, Genova, Accademia Ligure di Scienze e Lettere, 1974, p. 213-214 e 375-380.

> τοπική dicitur, quae et ad usum potior erat et ordine naturae certe prior, totam reliquerunt. Nos autem, quoniam in utraque summa utilitas est, et utramque, si erit otium, persequi cogitamus, ab ea quae prior est ordiemur. Ut igitur earum rerum quae absconditae sunt demonstrato et notato loco facilis inventio est, sic, *cum pervestigare argumentum aliquod volumus, locos nosse debemus* ; sic enim appellatae ab Aristotele sunt hae quasi *sedes, e quibus argumenta promuntur*. Itaque licet definire *locum* esse *argumenti sedem*, *argumentum* autem *rationem quae rei dubiae faciat fidem*[1].

Il punto di partenza dell'intera trattazione, esplicitamente finalizzata a dotare il buon oratore di adeguati strumenti per svolgere con efficacia l'attività forense[2], è la presa d'atto da parte di chi vuole « argomentare » dell'incertezza della *quaestio* da risolvere, tema o problema nei confronti del quale si intende procedere ad una chiarificazione mediante una discussione corroborata da solidi passaggi argomentativi. Tale chiarificazione è affidata all'attività del *disserere*, che consiste nel valutare equamente la pretesa di correttezza di due posizioni tra loro contraddittorie, corrispondenti a due diverse soluzioni possibili della *quaestio*, secondo una metodologia (« in utramque partem disserere ») cui Cicerone ha dato forma letteraria nei propri scritti dialogici. Il fine dell'operetta, e quindi l'obiettivo della regolamentazione dei procedimenti intellettuali in essa formalizzata, è dunque l'acquisizione di una pragmatica evidenza conoscitiva, adeguata a forzare l'intelligenza dell'uditorio ad aderire a un determinato contenuto del pensiero e alle sue possibili articolazioni. Il compito della disciplina topica è allora additato in questa pagina nel confezionare una *ratio*, ossia un procedimento mentale, atto a produrre nel lettore o nell'ascoltatore una *fides*, una adesione incontestabile nei confronti di una tra le possibili soluzioni di una *res dubia*, che appare cioè ancora passibile tra i contendenti di soluzioni contrastanti o ambigue. Tale *ratio*, finalizzata a togliere di mezzo ogni ambiguità, è apertamente designata da Cicerone con il nome di *argumentum* (« licet definire… argumentum… ratio quae rei dubiae faciat fidem ») : e la costruzione degli *argumenta* adeguati alle varie *quaestiones* è da lui subordinata al reperimento formale, o *inventio*, dei *loci* (ossia, nel greco aristotelico, dei τόποι), o « sedes argumentorum », da cui gli *argumenta* provengono in modo rigorosamente formalizzato (« e quibus argumenta promuntur »). L'*inventio* è regolamentata da una parte della disciplina dell'argomentazione (o *ratio disserendi*) che si chiama appunto τοπική (*topica*) o *ars inveniendi*, ossia arte di « trovare il luogo mentale », e che viene distinta dalla διαλεκτική (*dialectica*) o *ars iudicandi*, che si occupa invece della successiva convalida

1. MARCUS TULLIUS CICERO, *Topica*, 2, 6-8. I corsivi, in questa e in tutte le citazioni successive, sono miei ed evidenziano i termini o i passaggi più direttamente sottoposti a commento nel testo.
2. Cfr. *ibid.*, 1, 2-3.

della correttezza formale degli argomenti reperiti : questa seconda parte è stata l'unica nella quale si siano impegnati gli Stoici, i quali, in base alla loro concezione immanentistica dei princìpi di tutto il reale, facevano coincidere verifica e invenzione della verità[1].

La definizione ciceroniana dell'*argumentum* come « ratio rei dubiae faciens fidem » orienta in modo peculiare e gravido di conseguenze la recezione latina altomedievale della dottrina tardo-romana dei *topica*. Innanzi tutto la complessa ambiguità del termine *ratio* – che nel lessico filosofico tardo-romano, sul modello del greco λόγος, significa insieme ragionamento, dimostrazione, processo discorsivo, ma anche determinazione, principio, legge, causa e fondamento di una precisa realtà o di un suo modo di essere – libera intenzionalmente l'*argumentum* dall'obbligo di risolversi necessariamente in una formulazione discorsiva articolata e composta da più elementi proposizionali concatenati fra loro. Non di scarso rilievo è poi, per le sue conseguenze storico-culturali, l'introduzione del termine *fides* quale esito dell'operazione argomentativa condotta a partire da un *locus* : perché anche se è evidente nel lessico ciceroniano la corrispondenza di tale nozione con una concessione di assenso stabile (corrispondente alla nozione stoica di συνκατάθεσις) da parte dell'ascoltatore, non è difficile immaginare quanto, soprattutto nel lessico tardo-romano e a partire da esso, il concetto di *fides* finisse con l'essere congiunto con l'atteggiamento del *credere*, sintomo di una acquisizione di conoscenza non razionale ed effetto di una azione persuasiva, ben distante, in ogni caso, dall'*intelligere* in cui dovrebbe naturalmente risolversi ogni procedimento logico.

L'*argumentum* ciceroniano si presenta insomma come un concentrato disomogeneo di condizionamenti mentali che si sviluppano genericamente entro i confini dell'ambito di inferenza descritto dal *locus* : le operazioni mentali corrispondenti non implicano quindi, necessariamente, il disvelamento di indiscutibili cogenze conoscitive, ma possono anche essere

1. Nella seconda parte di questo testo Cicerone introduce una sintetica elencazione dei *loci* ; cf. *ibid.*, 2, 8 - 3, 11 e 4, 24 : « Sed ex his *locis* in quibus *argumenta* inclusa sunt, *alii in eo ipso de quo agitur* haerent, *alii* adsumuntur *extrinsecus*. In ipso, tum *ex toto*, tum *ex partibus* eius, tum *ex nota*, tum *ex eis rebus quae quodammodo adfectae sunt ad id de quo quaeritur*. Extrinsecus autem ea ducuntur, quae absunt longeque disiuncta sunt. Sed ad id totum de quo disseritur, tum *definitio* adhibetur, quae quasi involutum evolvit id de quo quaeritur ; […] tum *partium enumeratio* […] ; tum *notatio*, cum ex verbi vi argumentum aliquod elicitur. […] Ducuntur etiam argumenta ex iis rebus quae quodammodo adfectae sunt ad id de quo quaeritur. Sed hoc genus *in pluris partis distributum* est : nam alia *coniugata* appellamus, alia *ex genere*, alia *ex forma*, alia *ex similitudine*, alia *ex differentia*, alia *ex contrario*, alia *ex adiunctis*, alia *ex antecedentibus*, alia *ex consequentibus*, alia *ex repugnantibus*, alia *ex causis*, alia *ex effectis*, alia *ex comparatione maiorum aut parium aut minorum*. […] Quae autem adsumuntur *extrinsecus*, ea maxime *ex auctoritate* ducuntur ». Per una analisi ragionata di questo elenco, cf. Giulio D'ONOFRIO, *Fons scientiae. La dialettica nell'Occidente tardo-antico*, « Nuovo Medioevo » 31, Napoli, Liguori, 1986, p. 257-266.

morbidamente finalizzate più all'evidenziazione del plausibile che alla dimostrazione del vero. È evidente allora, in questa situazione creata dalla contaminazione tra gli interessi retorici di Cicerone e l'aspirazione ad una classificazione epistemica dei luoghi mentali trasmessa dalla lezione aristotelica, la necessità, per il filosofo che si propone di utilizzare correttamente la precettistica compendiata in questo elenco latino di *topica*, di risolvere univocamente l'ambigua oscillazione, che la accompagna, tra *fides* e *scientia*, ossia tra conoscere probabile e autoritativo e conoscere scientifico e dimostrativo. Il compito di assicurare tale chiarimento tra le diverse finalità possibili della topica ciceroniana è stato assunto da Boezio, impegnatosi – nei propri scritti dedicati a questa disciplina (il commento e il trattato *De differentiis topicis*), e proprio a partire dalla definizione di *argumentum* appena ricordata – in una delicata operazione di innesto della trama di tecniche oratorie delineata dall'Arpinate sul rigoroso schematismo formale che l'aristotelismo reclama come peculiare dei procedimenti logici.

In una pagina del primo libro del *De differentiis topicis* Boezio distingue in effetti una fede basata sul consenso e sulla persuasione, che tiene dietro alle argomentazioni retoriche, atte a suscitare una adesione emotiva ma non consolidata dall'evidenza, da una *fides* che scaturisce invece dagli *argumenta* con rigore scientifico, corrispondente al riconoscimento obbligato di una inferenza evidente, necessaria e universalmente condivisa. Anche nel primo caso la fede – simile all'attitudine conoscitiva che è propria della sfera religiosa, ma facilmente reperibile (come la tradizione probabilistico-scettica ha più volte sottolineato) anche nella quotidianità della vita umana – soggiace alla tessitura di *argumenta*, ma fondati più sulla probabilità che su una autentica necessità, come è invece indispensabile per la costruzione della *scientia* :

> *Argumentum* est *ratio rei dubiae faciens fidem*. Hanc semper *notiorem quaestione* esse necesse est : nam si ignota notis probantur, argumentum vero rem dubiam probat, necesse est quod ad fidem quaestionis affertur, ipsa sit notius quaestione. *Argumentorum* vero omnium alia sunt *probabilia et necessaria*, alia *probabilia et non necessaria*, alia sunt *necessaria sed non probabilia*, alia *nec probabilia nec necessaria*. *Probabile* vero est quod videtur vel omnibus vel pluribus vel sapientibus, […] in quo nihil attinet verum falsumve sit argumentum si tantum verisimilitudinem teneat. *Necessarium* vero est quod ut dicitur ita est atque aliter esse non potest. *Probabile* quidem *ac necessarium* est ut hoc : « si quid cuilibet rei sit additum, totum maius efficitur » ; neque enim quisquam ab hac propositione dissentiet et ita sese habere necesse est. *Probabilia* vero *ac non necessaria* sunt quibus facile mens auditoris acquiescit, sed veritatis non tenent firmitatem, ut hoc : « si mater est, diligit filium ». *Necessaria* vero *ac non probabilia* sunt quae ita ut dicuntur sese habere necesse est, sed his facile non consentit auditor, ut est hoc, « objectu lunaris corporis solis evenire defectum ». *Neque necessaria* vero *neque probabilia* sunt quae neque in opinione hominum neque in veritate consistunt, ut hoc, « habere Diogenem cornua, quoniam unusquisque habeat quod nunquam

> perdiderit » : quae quidem nec argumenta dici possunt, argumenta enim dubiae rei faciunt fidem ; ex his autem nulla fides est quae in opinione hominum neque in veritate sunt constituta[1].

Le possibili attuazioni di una *fides* scaturita dalla chiarificazione (*notio*, per cui la *fides* è « notior » della *quaestio*) di una *res dubia*, possono allora, secondo queste parole di Boezio, essere ripartite in più classi, a seconda degli esiti e della diversa efficacia degli *argumenta* corrispondenti. Le quattro categorie qui delineate sono l'effetto di una tipologia di divisione logica sistematica e rigorosa, costruita sulla quadruplice predicazione, affermativa e negativa, di una coppia di aggettivi che determinano in modo esauriente l'oggetto da dividere[2]. I due aggettivi sono qui *probabile* e *necessarium*, preliminarmente definiti rispettivamente come : ciò che viene registrato dalla mente come verosimile e quindi adattabile a un ragionare coerente e atto a riflettere almeno in modo pragmatico il reale (*probabile*, « quod videtur » e « verisimilitudinem tenet ») ; e ciò che enuncia qualcosa che a tal punto corrisponde al modo di essere effettivo delle cose che non sarà mai possibile riscontrare nella realtà il suo contrario (*necessarium*, « quod ut dicitur ita est atque aliter esse non potest »). Così, possono essere formulati argomenti *probabilia et necessaria*, *probabilia et non necessaria*, *necessaria et non probabilia* e *nec probabilia nec necessaria*. Quelli appartenenti a questa ultima categoria sono evidentemente inadeguati a fornire una conoscenza sostenibile o *fides*, e quindi vanno accantonati, anche se apparentemente sostenuti da una struttura formale anch'essa scaturita da un *tópos* (come nel noto sofisma sull'avere le corna). Sono invece degne di attenzione per definire il tipo di conoscenza che scaturisce dai *topica* le altre tre categorie. Risulta infatti evidente che tanto gli argomenti solo necessari e non probabili, quanto quelli sia necessari sia probabili, siano comunque produttivi di una *fides* : nel primo caso, nei confronti di verità non immediatamente evidenti per gli uomini comuni ma attestate dal rigore indubitabile della *scientia*, come per esempio il riconoscimento della mole della luna quale causa

1. SEVERINUS BOETHIUS, *De differentiis topicis*, PL 64, col. 1180C-1181A.
2. Tale quadripartizione risponde ad uno schema – utilizzato da Boezio anche in altri contesti e destinato poi a essere applicato al meglio in una delle pagine fondamentali della storia del pensiero filosofico altomedievale, da Giovanni Scoto Eriugena all'inizio del suo *Periphyseon* – la cui prerogativa fondamentale è la capacità di esaurire in modo compiuto, perché perfettamente simmetrico, tutte le possibilità di incontro e scontro tra il contenuto semantico dei due predicati. Cf. Giulio D'ONOFRIO, « Über die Natur der Einteilung. Die dialektische Entfaltung von Eriugenas Denken », in *Begriff und Metapher. Sprachform des Denkens bei Eriugena*, Vorträge des VII. Internationalen Eriugena-Colloquiums (Werner-Reimers-Stiftung Bad Homburg, 26-29 Juli 1989), « Abhandl. der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-hist. Klasse » 3, Heidelberg, 1990, p. 17-38, oggi parzialmente ripreso nel volume : ID., *Vera philosophia. Studies in Late Antique, Early Medieval and Renaissance Christian Thought*, « Nutrix » 1,Turnhout, Brepols, 2008, in partic. p. 178 sgg.

dell'eclissi solare ; nel caso invece degli argomenti necessari e probabili, nei confronti di verità che sono riconoscibili come tali sia in base alla *scientia* sia in base al senso comune, come gli assiomi della geometria. Gli argomenti soltanto probabili e non necessari generano infine forme di conoscenza non scientifica, ma che l'opinione generalizzata riconosce facilmente come verosimile, e per la quale è quindi possibile argomentare in modo almeno verosimile, come nell'inferenza secondo cui « se è madre, ama il figlio ».

Come Boezio precisa immediatamente dopo, è evidente il riferirsi di questo schema alla distinzione aristotelica dei procedimenti argomentativi sofistico, retorico, dialettico e apodittico[1], rispettivamente intesi : come esplicitazione della dimostrazione solo apparentemente corretta e non ancorata ad alcuna evidenza (tipica della sofistica) ; della costruzione di inferenze persuasive, in quanto probabili, ma non fondate sulla necessità (come sono quelle che rispondono ai precetti della retorica) ; della concatenazione probabile delle condizioni della verità, accolta sia quando è necessaria, sia anche in mancanza di una corrispondenza certa con il modo di essere delle cose (propria della dialettica, nome che, secondo l'uso aristotelico, indica qui non l'intera logica, ma, all'interno di essa, la sola « scienza della dimostrazione probabile ») ; e dell'articolazione deduttiva di proprietà del vero in rigorosa corrispondenza con la realtà oggettiva, e quindi in una dimensione scientifica (strumento della apodittica, o « scienza della dimostrazione necessaria », ancora secondo la terminologia aristotelica, che diventa qui in Boezio la disciplina peculiare del *philosophus* o *demonstrator* per antonomasia) :

> Sed quia quatuor facultatibus disserendi omne artificium continetur, dicendum est, quae quibus uti noverit argumentis, ut cui potissimum disciplinae locorum paretur ubertas evidenter appareat. Quatuor igitur facultatibus, earumque velut opificibus disserendi omnis ratio subjecta est, id est *dialectico*, *oratori*, *philosopho*, *sophistae*. Quorum quidem *dialecticus* atque *orator* in communi argumentorum natura versatur : uterque enim *sive necessaria, sive minime, probabilia tamen argumenta* sequitur ; his igitur illae duae species argumenti famulantur, quae sunt *probabile ac necessarium*, *probabile ac non necessarium*. *Philosophus* vero ac *demonstrator* de sola tantum veritate pertractat, atque *sint probabilia sive non sint, nihil refert, dummodo sint necessaria* : hic quoque his duabus speciebus utitur argumenti, quae sunt *probabile ac necessarium*, *necessarium ac non probabile*. Patet igitur in quo philosophus ab oratore ac dialectico in propria consideratione dissideat, in eo scilicet quod illis *probabilitatem*, huic *veritatem* constat esse propositam. Quarta vero species argumenti, quam neque argumentum quidem recte dici supra docuimus, *sophisticis* solet esse attributa[2].

1. Cfr. ARISTOTELES, *Topica*, I, 1.
2. SEVERINUS BOETHIUS, *De differentiis topicis*, PL 64, col. 1181C-1182A.

Il dialettico e il retore ottengono, quale esito delle rispettive applicazioni argomentative dei *tópoi*, forme di *fides* nelle quali l'elemento predominante è la probabilità, il *philosophus* o *demonstrator* persegue invece una *fides* strettamente congiunta con la sola necessità e quindi con la *scientia* (o appunto, qui, *philosophia*). Quella infine che il sofista promuove nei suoi ascoltatori è una *fides* ingannevole, inevitabilmente contaminata da falsità. Ora, l'esito proprio della disciplina dei *topica* (da Aristotele a Cicerone, secondo Boezio) è la costruzione di argomenti verosimili, in quanto capaci di produrre una *fides* non fallace : tali argomenti saranno dunque sempre probabili (in quanto producono *fides*), ma non sempre necessari (ossia generatori di *scientia*). Messo da parte il sofista, appare come il retore e il dialettico argomentino sempre avendo di mira la probabilità, che essa implichi anche necessità oppure no, mentre il filosofo-apodittico ricerca sempre e soltanto la necessità, sia essa congiunta con la probabilità oppure no. Retori e dialettici da una parte e filosofi dall'altra perseguono dunque tutti la probabilità, e apprendono, e impiegano a questo scopo la disciplina dei *topica* ; ma essa giova in modo più ampio e diffuso ai primi, e solo in modo più ristretto ai filosofi, che di probabilità non si accontentano e usano i *loci* solo in quanto (con o senza probabilità) generano necessità :

> Topicorum intentio est verisimilium argumentorum copiam demonstrare. Designatis enim locis ex quibus *probabilia argumenta* ducuntur, abundans et copiosa necesse est fiat materia disserendi. Sed quoniam (ut supra dictum est) *probabilium argumentorum alia sunt necessaria, alia non necessaria*, cum loci probabilium argumentorum ducuntur, evenit ut necessariorum quoque doceantur. Quo fit ut *oratoribus quidem ac dialecticis haec principaliter facultas paretur, secundo vero loco philosophis.* Nam in quo probabilia quidem omnia conquiruntur, dialectici atque oratores juvantur ; in quibus vero probabilia ac necessaria docentur, philosophiae demonstrationi ministratur ubertas[1].

È utile osservare che la distinzione (e parziale sovrapposizione) boeziana di dimensione probabile e apodittica del procedimento topico incide non sulla individuazione e sulla classificazione ed enumerazione dei *loci* in quanto tali, ma sull'articolazione delle conseguenze argomentative deducibili a partire da essi. Questo significa che i *loci* – e gli *argumenta* (che propongono generiche e immediate formulazioni del contenuto dei *loci*) – non sono in sé né probabili né necessari, ossia né specificamente retorico-dialettici, né apodittici, mentre sarà poi opportuno distinguere, per variazioni di modalità, finalità ed efficacia, tra le diverse inferenze proposizionali che ne scaturiscono. È quindi importante, sempre secondo l'insegnamento di Boezio, precisare la differenza tra l'*argumentum* in sé, ancora né probabile né necessario, e

1. *Ibid.*, col. 1182AB.

l'*argumentatio*, ossia l'articolazione delle applicazioni possibili dell'*argumentum*, nella cui formulazione emergono le distinzioni tra inferenze di diversa natura, probabili e/o apodittico-necessarie :

> Non vero idem est *argumentum* et *argumentatio* : nam *vis sententiae* ratioque ea quae clauditur oratione cum aliquid probatur ambiguum, *argumentum* vocatur ; ipsa vero *argumenti elocutio argumentatio* dicitur. Quo fit ut *argumentum* quidem *virtus et mens argumentationis sit atque sententia* ; *argumentatio* vero, *argumenti per orationem explicatio*. *Locus* autem *sedes* est *argumenti*, vel id unde ad propositam quaestionem conveniens trahitur argumentum[1].

In quanto contenitori generalissimi degli *argumenta*, i *loci*, nella loro formulazione più generale e originaria, coincidono con i principi primi della logica, ovvero con le *communes animi conceptiones* o *per se notae propositiones* cui Boezio dedica il suo terzo opuscolo teologico[2]. Da tali immediate rappresentazioni di generalissime ed evidentissime verità scaturiscono gli *argumenta*, quali strumenti esplicativi ed attuativi dei percorsi generali della razionalità ad esse corrispondenti. A sua volta, ciascun *argumentum*, per assolvere pienamente il compito di sostituire la dubitabilità della *quaestio* (o delle sue *partes*) con una *fides* chiarificatrice, deve essere « oratione prolatum » e organizzato in una « contextio propositionum »[3]. Appunto in tale esplicazione si produce il passaggio dalla formulazione intuitiva dell'*argumentum* al dipanarsi dell'*argumentatio* : che ne è dunque una « elocutio » o « explicatio » discorsiva o « prolatio », articolata in più « propositiones » o « sententiae », appunto, e finalizzata ad evidenziare in varie forme di deduzione sillogistica le sue possibili applicazioni e valenze particolari. È allora facile comprendere come la distinzione di procedimenti necessari e procedimenti meramente probabili, essendo basata soprattutto su natura, forme e concatenazione delle diverse proposizioni che costituiscono i

1. *Ibid.*, col. 1174C.

2. Cf. *ibid.*, II, col. 1185D-1186A : « Est igitur uno quidem modo *locus* (ut dictum est) *maxima et universalis, et principalis, et indemonstrabilis, atque per se nota propositio*, quae in argumentationibus, vel inter ipsas propositiones, vel extrinsecus posita, vim tamen argumentis et propositionibus subministrat. Ideo et *universales et maximae propositiones loci* sunt dictae, quoniam ipsae sunt quae continent caeteras propositiones, et per eas fit consequens et rata conclusio ». E cf. ID., *Opuscula theologica*, III, De *hebdomadibus (Quomodo substantiae…)*, PL 64, col. 1311B, ed. C. Moreschini, « Bibliotheca Teubneriana », München-Leipzig, K. G. Saur, 2000, p. 187, l. 17-28 : « Communis animi conceptio est enuntiatio quam quisque probat auditam ».

3. Cf. ID., *In Topica Ciceronis commentaria*, I, col. 1050A : « Omnis autem *quaestio*, ut dictum est, quoniam dubitabiles partes habet, et ad easdem comprobandas *argumenta* sumuntur, necesse est ut quidquid in quaestionibus comprobatur, id argumentorum ratione firmetur. Argumentum vero nisi sit *oratione prolatum* et *propositionum contextione dispositum* fidem facere dubitationi non poterit ».

sillogismi, sia relativa non agli *argumenta* in quanto tali ma alle *argumentationes*.

Boezio chiarisce infine che le *argumentationes* possono assumere due forme diverse, sempre risultanti dalla concatenazione di *propositiones* entro l'ambito dimostrativo del *tópos* : l'*enthymema* e il *syllogismus*. La prima, l'*enthymema*, è una *argumentatio* più diretta ed immediata, con eventuale omissione intuitiva di qualche elemento intermedio : in quanto tale è un sillogismo imperfetto ; il *syllogismus* in senso proprio sviluppa invece la concatenazione tra proposizioni in forma più completa e articolata e nel pieno rispetto delle norme formali, senza omissione o attenuazione di alcuno tra i passaggi necessari :

> Ergo illa *per propositiones prolatio ac dispositio argumenti*, *argumentatio* nuncupatur, quae dicitur *enthymema* vel *syllogismus* […]. Omnis vero syllogismus vel enthymema propositionibus constat ; omne igitur argumentum syllogismo vel enthymemate profertur. *Enthymema* vero est imperfectus syllogismus, cuius aliquae partes, vel propter brevitatem, vel propter notitiam, praetermissae sunt. Itaque haec quoque argumentatio a syllogismi genere non recedit[1].

Sarebbe ingiustificato identificare senz'altro l'*enthymema* con il sillogismo retorico, non dimostrativo e dotato di efficacia argomentativa soltanto probabile, e considerare il *syllogismus* in senso proprio, categorico o ipotetico (normalmente articolato in due premesse e una conclusione), come la sola autentica *argumentatio* apodittica, adatta a costruire un sapere scientifico. Deve infatti essere chiaro che entrambi, l'*enthymema* e il *syllogismus*, possono svilupparsi tanto secondo una organizzazione formale di ordine probabile, quanto secondo una di ordine apodittico. Anzi, pur essendo molto amato dai retori, l'*enthymema*, quando è formulato in modo da portare alla conclusione in modo assolutamente evidente e necessario (del tipo « se è un uomo, è un animale ») risulta dotato di un'efficacia apodittica decisamente superiore rispetto a quella del sillogismo perfetto, in quanto è fondato su una inferenza unica, diretta e quanto mai evidente. Già Cicerone, nonostante l'orientamento accentuatamente retorico da lui imposto alla *topica*, aveva sposato questa idea della possibilità di un uso apodittico dell'*enthymema*, collocandolo in posizione privilegiata tra gli *argumenta* maggiormente probativi, in corrispondenza del terzo modo del sillogismo ipotetico, che scaturisce senza passaggi intermedi dalla *repugnantia* di due termini contraddittori (per cui se è vero uno dei due, l'altro è necessariamente falso : se è giorno non è buio, ma non è buio, dunque è giorno)[2].

1. *Ibid.*, col. 1050AB.
2. Cf. MARCUS TULLIUS CICERO, *Topica*, 13, 54 : « Appellant autem dialectici eam conclusionem argumenti, in qua, cum primum adsumpseris, consequitur id quod adnexum

Anche la distinzione tra *enthymema* e *syllogismus* torna dunque utile a Boezio per ribadire che la differente utilizzabilità degli *argumenta* nell'ambito del probabile e in quello del necessario riguarda non la forma del procedimento mentale, ma la particolare correlazione tra gli elementi che lo costituiscono : un *enthymema* fondato sulla contraddittorietà assoluta di due termini (« se non è maschio, è femmina ») ha valenza assoluta e universale, posta la relazione indiscutibile che sussiste tra i due termini che disgiunge ; l'*enthymema* retorico, invece, del tipo « se è madre, ama il figlio » (o in modo ancora più plateale, « se è donna, tradirà il marito ») introduce una inferenza non necessaria, anche se, a seconda dell'abilità dell'oratore, assai persuasiva e quindi più o meno probabile. Si può dunque dire che quando viene usato con correttezza logica, l'*enthymema* può risultare dotato di una tale *vis* veritativa da poter apparire come uno dei procedimenti mentali più vicini alla natura immediata dell'*argumentum* in quanto tale, anteriore cioè alla sua estrinsecazione in *argumentatio* o *argumentationes*[1].

Topica e *argumenta* nel nuovo paradigma speculativo : Giovanni Scoto Eriugena

Responsabile principale della fortuna dei *topica* ciceroniani nell'alto Medioevo, Boezio è stato dunque anche il primo ad averne valorizzato la possibile applicazione argomentativa con finalità dimostrative e scientifiche, al di là della loro funzionalità di ordine probabile e persuasivo. E proprio alla luce di questa sua operazione culturale si spiega il fatto che la dottrina degli *argumenta* topici sia stata trasferita dall'ambito di competenze della retorica, cui è ancora assegnata nel quinto libro del *De nuptiis* di Marziano Capella, a quello proprio della *dialectica*, la disciplina, come si ricordava in apertura, che organizza e compendia fin dall'età tardo-antica il sapere logico proveniente dalla filosofia greca classica : trasferimento che appare già definitivo in testi manualistici dei secoli VI-VII come le *Institutiones* di Cassiodoro o le

est, primum conclusionis modum ; cum id quod adnexum est negaris, ut id quoque cui fuerit adnexum negandum sit, secundus id appellatur concludendi modus ; cum autem aliqua coniuncta negaris et ex eis unum aut plura sumpseris, ut quod relinquitur tollendum sit, *tertius* appellatur *conclusionis modus*. Ex hoc illa rhetorum sunt *ex contrariis* conclusa, quae ipsi ἐνθυμήματα appellant ».

1. Cf. SEVERINUS BOETHIUS, *In Topica Ciceronis commentaria*, V, col. 1142D-1143A : « Ex his nasci dicit *enthymemata ex contrariis conclusa*, quibus plurimum rhetores uti solent ; atque haec *enthymemata* nuncupantur, non quod eodem nomine omnis inventio nuncupari non possit (*enthymema* namque est *mentis conceptio*, quod potest omnibus inventionibus convenire), sed quia haec inventa, quae *breviter ex contrariis colliguntur*, maxime acuta sunt, propter excellentiam speciemque inventionis commune enthymematis nomen factum est ».

Etymologiae di Isidoro di Siviglia[1]. Anzi, proprio in obbedienza al suo programmatico intento di adattare in chiave didattica un concentrato degli insegnamenti logici boeziani, Cassiodoro congegna in forma definitiva anche il delicato tema della duplice valenza dei *topoi* e degli *argumenta*, atti a produrre *argumentationes* tanto probabili quanto necessarie : e lo fa introducendo la schematica ma praticabile distinzione tra un *uso particolare* ed uno *universale* o *generale* dell'argomentazione topica, rispettivamente peculiari il primo dei retori, dei poeti e dei giuristi, il secondo dei filosofi (ed è notevole che, in ossequio allo slittamento terminologico di cui è testimone a proposito del nome della disciplina, egli abbia omesso in questa ripartizione il tipo di uso dei *topica* che era proprio, secondo Boezio, dei dialettici) :

> Nunc ad topica veniamus, quae sunt argumentorum sedes, fontes sensuum, et origines dictionum, de quibus breviter aliqua dicenda sunt, ut *et dialecticos locos et rhetoricos*, sive eorum differentias agnoscere debeamus. […] Memoriae quoque condendum est, topica oratoribus, dialecticis, poetis et iurisperitis communiter quidem argumenta praestare ; sed quando aliquid *specialiter* probant, ad *rhetores*, *poetas iurisperitosque* pertinent, quando vero *generaliter* disputant, ad *philosophos* attinere manifestum est[2].

Solo se i termini logici dell'argomentazione sono utilizzati con valenza universale (come è proprio del genere, ossia quando si argomenta *generaliter*), e non con valenza solo particolare (o *specialiter*), la dottrina dei topica vale per i filosofi come costitutiva di un corretto sapere scientifico. Anche se, rispetto a Boezio, è qui riproposta in modo un po' grossolano, Cassiodoro contribuisce dunque a fissare e a traghettare nella speculazione medievale la differenziazione tra due diverse applicazioni della strumentazione argomentativa, riferendole agli ambiti disciplinari delle due arti del trivio che condividono, ma orientano a finalità diverse l'utilizzazione dei *topica*, retorica e dialettica. Egli stesso, poi, nel suo articolato *Commento ai Salmi*, si impegna ad evidenziare come tale duplice via di applicazioni degli argomenti sia riscontrabile con frequenza nel testo della sacra Scrittura : non perché lo Spirito divino abbia subìto la necessità di esprimersi rispettando le regole

1. Cf. G. D'ONOFRIO, *Fons scientiae*..., p. 87-98 e 257-266. Nell'ordine fissato da Marziano la dialettica è la seconda disciplina del trivio, la retorica la terza : l'inversione tra le due avviene in modo definitivo probabilmente proprio come conseguenza dell'intervento di Boezio.

2. CASSIODORUS SENATOR, *Institutiones*, II (*Institutiones saecularium litterarum*), III, 14, PL 70, col. 1175D, ed. R. A. B. Mynors, Oxford, Clarendon Press, 1937, p. 124, l. 20-22, e 17, 1202CD, p. 127, l. 27 - 128, l. 4. Ripropone e riduce ulteriormente la sintesi cassiodoriana ALCUINUS EBORACENSIS, *De rhetorica et virtutibus*, PL 100, col. 934C-935B : « A. Omnis argumentatio quae ex his locis quos commemoravimus conficitur aut probabilis aut necessaria debet esse. Necessaria est quae aliter fieri non potest, ut : "si peperit, concubuit cum viro". […] Probabilia sunt quae vere fieri solent, ut : "si mater est, diligit filium", "si avarus est, negligit jusjurandum" ».

delle arti liberali, ma perché coloro tra i filosofi antichi che escogitarono tali strumenti e li finalizzarono all'espressione formale del sapere non fecero altro che riconoscere e codificare con la loro razionalità gli indizi visibili di quello stesso ordinamento divino che è rispettato dall'intero sistema delle creature esistenti e che il linguaggio della rivelazione riflette con l'utilizzo ora di abbellimenti poetico-formali, ora di tecniche retorico-persuasive, ora di dimostrazioni necessarie[1].

Tale ardito progetto di applicazione della disciplina dei *topica* alle parole della Scrittura è sintomo significativo in Cassiodoro della sua ormai tacita adesione alla complessa trasformazione dei parametri fondamentali del pensiero umano compiutasi nel contesto culturale cristianizzato dell'Occidente latino tra i secoli III e IV d.C. Nuove esigenze speculative sono state introdotte nella storia del pensiero, rispetto al paradigma mentale che governa la tradizione scolastica pagana – e al quale, invece, si mantiene ancora fedele, per quanto possibile, Boezio –, dalla condizione particolare di intellettuali e filosofi obbligati ad esercitare il pensiero filosofico e ad applicarne gli strumenti all'interno di un mondo di sapere governato dall'alto dall'adesione preliminare e indiscussa agli insegnamenti di una verità rivelata : accolti cioè da una *fides* primordiale e autosufficiente, a priori non necessitante di alcun supporto argomentativo per garantire la sostenibilità dei propri contenuti[2]. L'adesione ad una *fides* di tale genere, relativa a comunicazioni veridiche di origine soprannaturale, comportava in effetti sul versante delle indagini filosofiche l'irreversibile rinuncia a qualsiasi aspirazione alla realizzazione di un sapere apodittico e indubitabile, che fosse capace di assicurare conoscenze certe e totalizzanti sulla realtà delle cose ; ed implicava una riduzione delle ricerche razionali autonome ad aspetti solo relativi e particolari per l'orientamento dell'umanità nel creato, affidandole complessivamente all'applicazione degli insegnamenti delle sette arti liberali. Collocati in tale prospettiva, con un tacito quanto universalmente condiviso accordo, gli intellettuali cristiani sottraevano in sostanza alla razionalità naturale la fase *inventiva* della ricerca filosofica, quella che Cicerone presenta come *ars inveniendi* o *topica*, capace di individuare autonomamente contenuti e percorsi reali del sapere, mentre alla ragione umana finiva con l'essere affidato il solo compito

1. Cf. CASSIODORUS SENATOR, *Expositio Psalmorum*, Praef., PL 70, col. 20CD, ed. M. Adriaen, 2 vol., Turnhout, Brepols, 1958, (CCSL, 97-98), I, p. 19, l. 65-71 : « Genera locutionis legis divinae […] mundanarum artium periti, quos tamen multo posterius ab exordio divinorum librorum exstitisse manifestum est, *ad collectiones argumentorum* quae Graeci *topica* dicunt, et *ad artem dialecticam et rhetoricam* transtulerunt ; ut cunctis evidenter appareat, prius ad exprimendam veritatem iustis mentibus datum, quod postea gentiles humanae sapientiae aptandum esse putaverunt ».

2. Su questa tematica, cf. complessivamente gli studi raccolti in Giulio D'ONOFRIO (ed.), *The Medieval Paradigm, Religious Thought and Philosophy*, Papers of the International Congress (Rome, 29 october - 1 november 2005), « Nutrix » 4, Turnhout, Brepols, 2009.

di formulare uno *iudicium* sulla verità acquisita con la fede e sulla correttezza formale delle applicazioni di tale verità e delle deduzioni che ne scaturiscono, mediante l'esercizio dell'*ars iudicandi* o *dialectica* (ora identificata quindi con la disciplina del trivio designata da tale nome e ridotta alla sola verifica della corretta formalizzazione del discorso). Nella complessità di tale rivoluzione intellettuale, anche per i *loci* ormai inglobati all'interno del sapere logico liberale non restava altro compito se non quello di ridursi a principi di produzione formale di argomenti espositivi (e non più inventivi) della verità[1].

Nel pieno splendore culturale dell'età carolingia un importante testimone di questa fondamentale trasformazione del paradigma speculativo, e insieme uno dei più acuti tra gli autori che mettono in pratica la tradizione *topica* ciceroniano-boeziana, è Giovanni Scoto Eriugena. In particolare egli documenta un ricorso frequente e incisivo agli *argumenta* nella stesura del primo testo di rilievo della sua carriera di pensatore, il *De praedestinatione liber*, dove un utilizzo programmatico delle regole della *dialectica* (« disputandi disciplina, quae est veritas ») è esplicitamente finalizzato a evidenziare, per mezzo di molteplici dimostrazioni formali, l'insostenibilità della dottrina della *gemina praedestinatio* formulata dal suo avversario, il monaco Godescalco di Orbais[2]. È degno di nota il fatto che i più efficaci tra gli *argumenta* topici qui messi in campo da Giovanni Scoto siano, esplicitamente, quelli che traggono la loro accentuata *vis* argomentativa dalle più immediate regole della verità logica : prima fra tutte quella *ex toto* o *ex definitione*, in base alla quale una definizione vera, in quanto coincide in tutto e per tutto con la natura della cosa definita, esprime dei contenuti conoscitivi capaci di produrre ulteriori e utilissime precisazioni[3]. In particolare, Giovanni Scoto attinge una definizione della nozione di 'predestinazione' all'autorità di Agostino : in quanto tale questa definizione non può che essere vera, per cui

1. In un famoso testo dal *De doctrina christiana*, Agostino fissa la complementarietà di conoscenza naturale e rivelata della verità, che consente l'innestarsi della rivelazione, come momento inventivo o acquisitivo di sapere, sulla capacità giudicativa del filosofo. La *dialectica* insegna agli uomini il rispetto delle connessioni formali (*conexiones*) degli enunciati (o *sententiae*), che sono vere, se correttamente condotte, sia quando gli enunciati sono veridici, sia quando sono falsi ; viceversa, la verità delle *sententiae* in sé, fondata sull'oggettività del reale e delle sue leggi, è conoscibile soltanto da Dio e non può essere colta dall'uomo se non con un atto di fede nella rivelazione. Cf. AURELIUS AUGUSTINUS, *De doctrina christiana*, II, 31, 49 - 32, 50, PL 34, col. 58, ed. J. Martin, « CCSL » 32, Turnhout, Brepols, 1962, p. 66, l. 34 - 67, l. 4 : « Cum ergo sint verae *conexiones* non solum verarum, sed etiam falsarum *sententiarum*, facile est *veritatem conexionum* etiam in scholis illis discere, quae praeter ecclesiam sunt. *Sententiarum* autem *veritas* in sanctis libris ecclesiasticis investiganda est. Ipsa tamen veritas conexionum non instituta sed animadversa est ab hominibus et notata, ut eam possint vel discere vel docere ; nam est in rerum ratione perpetua et divinitus instituta ».
2. Cfr. una analisi particolareggiata delle molteplici applicazioni della *dialectica* nel *De praedestinatione* eriugeniano in G. D'ONOFRIO, *Fons scientiae*..., p. 275-320.
3. Cf. CICERO, *Topica*, 2, 9.

sono vere anche le conseguenze che ne vengono tratte. È un significativo esempio di come una acquisizione fondata sul rispetto dell'*auctoritas*, e quindi su una forma di *fides*, possa diventare principio di una rigorosa argomentazione atta a chiarire la corretta conoscibilità di un fondamentale aspetto della verità teologica :

> *Argumento necessitatis* colligitur duas praedestinationes fieri non posse. […] An forte dicis, haeretice, ad substantiam Dei voluntatem suam non autem praedestinationem suam pertinere, ita ut non aliud sit Deo esse et velle, aliud vero esse et praedestinare? Sed hoc facile possumus refellere *argumento quod sumitur a diffinitione*. Est enim divina praedestinatio, ut ait Augustinus, « omnium quae Deus facturus est ante saecula praeparatio atque dispositio ». *Si* ergo ante saecula nihil *creditur et intelligitur* praeter solum Deum fuisse, praedestinationem *autem* Dei ante omnem creaturam esse nullus sanus ambigit, *colligitur* praedestinationem Dei ipsum Deum esse atque ad naturam eius pertinere[1].

Iniziando con un richiamo esplicito alla dottrina dei *topica* (« argumento necessitatis ») la critica logica del pensiero teologico di Godescalco, Giovanni Scoto polemizza innanzi tutto contro la sua pretesa di fondare la tesi della non contraddittorietà di due predestinazioni divine, una al bene e una al male, sull'affermazione che esse sarebbero relative non all'essere o alla sostanza di Dio, ma alla sua volontà. L'*argumentum a diffinitione* prende le mosse dalla comprensione della predestinazione come una predisposizione degli effetti della volontà di Dio anteriore alla creazione (in base a quanto afferma Agostino) ; e poiché prima della creazione, secondo la concorde testimonianza di fede e ragione (« creditur et intelligitur ») non c'era altro che Dio, se ne deduce in obbedienza al principio di identità che né la volontà, né la predestinazione divine sono qualcosa di diverso dall'essere di Dio, e dunque ciò che è identico a Dio non può che essere uno. L'*argumentatio* che esplicita tale *argumentum* – consistente nella formulazione di un sillogismo categorico, ma costruito in forma di ipotetico in quanto viene fatto iniziare con un « si » (secondo una abitudine frequente in Giovanni Scoto)[2] – perfeziona dunque la comprensione di una affermazione teologica (rivelata, dunque vera) sull'identità del divino mediante una deduzione di ordine universale e necessario (e quindi anch'essa assolutamente vera).

Similmente condotta è, nel terzo capitolo del *Liber*, una applicazione dell'argomento *ab effectibus (ad causam)*, secondo la quale effetti contrari

1. IOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *De praedestinatione liber*, 2, 2, PL 122, col. 360D-361A, ed. G. Madec, « CCCM » 50, Turnhout, Brepols, 1978, p. 9, l. 1-2 e 11, l. 27-37 ; ed. E. Mainoldi, Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2003, p. 12, l. 24-25 e 14, l. 18-26. La definizione agostiniana della predestinazione è tratta *ad sensum* da AURELIUS AUGUSTINUS, *De dono perseverantiae*, 17, 41, PL 45, col. 1018-1019.

2. Cf. G. D'ONOFRIO, *Fons scientiae*..., p. 286

vanno sempre ricondotti a cause contrarie ; per cui essendo necessariamente la *divina natura* una causa unica, essa non può avere effetti contraddittori come sarebbero le due opposte predestinazioni :

> Est etiam aliud *argumentum* quod dicitur *ab effectibus ad causam* quo conficitur duas praedestinationes Dei non esse. Cuius argumenti *maxima propositio* est : omnium quae sunt inter se contraria necesse est eorum causas inter se fieri contrarias. […] *Si* autem divina natura summa omnium quae sunt causa multiplex, cum sit simplex et una, saluberrime creditur, *consequenter* necesse est nullam in se ipsa controversiam recipere credatur. *Relinquitur* ergo in Deo duas non esse praedestinationes quae inter se discordantia et efficiant et fieri cogant[1].

L'*argumentatio* è in questo caso estrinsecata preliminarmente con l'aperta formulazione delle due premesse di un sillogismo (« maxima propositio » per la prima premessa, poi la seconda introdotta anche in questo caso dal « si »). Quindi, ribadendo lo stesso ragionamento (*ratio*), ne viene esplicitata anche la forma più immediata e sintetica di *argumentum*, in particolare di *argumentum a contrario*, apertamente ricordato come quello detto dai filosofi, per la sua particolare efficacia, *enthymema* o *enthymematis argumentum* ; ed esplicitamente Giovanni Scoto, in obbedienza con quanto suggerito da Cicerone e Boezio, ne propone l'enunciato nella rapida ed efficacissima struttura di un sillogismo del terzo sillogismo ipotetico (« non et primum et non secundum, primum autem, secundum igitur ») :

> Quae ratio *entimematis argumento concluditur*, quod semper est *a contrario*. Cuius *propositio* talis est : *non et* Deus summa essentia sit, *et* eorum tantum quae ab eo sunt causa *non* sit. Est *autem* Deus summa essentia. Est *igitur* eorum tantum quae ab eo sunt causa[2].

Anche nel sesto capitolo Giovanni Scoto ritorna sull'importanza dell'*enthymema* o *locus contrarietatis*, qui da lui senz'altro assimilato alle *conceptiones communes mentis* ed evidentemente ancora una volta collegato al fondamento ontologico dominante nel suo sistema di pensiero, quello dell'assoluta semplicità e identità del vero e del bene in sé :

> [Eis] quae *contrarietatis loco* sumuntur […] tanta vis inest significandi, ut quodam privilegio excellentiae suae merito a graecis *entimemata* dicantur, hoc est « conceptiones mentis ». Quamvis enim omne quod voce profertur prius

1. JOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *ibid.*, 3, 2, col. 365C-366A ; ed. Madec, p. 19, l. 50 -20, l. 73 ; ed. Mainoldi, p. 26, l. 12 - 28 l. 2.
2. *Ibid.*, 3, 3, col. 366B ; ed. Madec. p. 20, l. 80-85 ; ed. Mainoldi, p. 28, l. 8-12.

mente concipiatur, non tamen omne quod mente concipitur eadem vim significationis, dum sensibus fervore infunditur, habere videtur[1].

Proprio con una ancora più marcata accentuazione di tale parallelismo tra l'efficacia argomentativa dell'*enthymema* dialettico e il principio metafisico della non-contraddittorietà del vero, la dottrina dei *topica* era quindi naturalmente destinata ad essere integrata da Giovanni Scoto alle strutture portanti dell'organico sistema di pensiero esposto nella sua opera maggiore, il *Periphyseon*. Anche qui, in un interessante passaggio del primo libro, l'*enthymema* o *argumentum e contrario* viene introdotto – a sostegno di una posizione dottrinale centrale per la costruzione dell'intero sistema, quello della non corporeità della sostanza o *ousia* – quale vertice di tutte le strumentazioni argomentative di competenza della *dialectica*, « qui omnium conclusionum principatum obtinet », in quanto è fondato sull'impossibilità di sostenere contestualmente la veridicità di due affermazioni immediatamente contraddittorie :

N. […] Omnis OYCIA simplex est nullamque ex materia formaque compositionem recipit quoniam unum inseparabile est ; nulla igitur OYCIA corpus mortale rationabile conceditur esse. […] Ut autem plane cognoscas universaliter OYCIAN nullum corpus esse, hanc *argumentationis* accipe *speciem*. A. Accipiam, sed prius quandam *formulam praedictae argumentationis* fieri necessarium video. Nam praedicta ratiocinatio plus *argumentum e contrario* videtur esse *quam dialectici syllogismi imago*. N. Fiat igitur *maxima propositio* sic : […] omnis OYCIA incorruptibilis est ; omne incorruptibile corpus materiale non est ; omnis igitur OYCIA corpus materiale non est. Et reflexim : omne igitur corpus materiale OYCIA non est. […] Si autem *entymematis*, hoc est *conceptionis communis animi syllogismum*, qui omnium conclusionum principatum obtinet quia ex his quae simul esse non possunt assumitur, audire desideras, accipe huiusmodi formulam : non et OYCIA est et incorporalis non

1. *Ibid.*, 9, 3, col. 391B ; ed. Madec, p. 57, l. 55 - 58, l. 62 ; ed. Mainoldi, p. 92, l. 11-16. Per l'idea che il nome di *enthymema* o di *conceptio mentis* sia comune a tutte le dimostrazioni dialettiche anche se viene riservato in particolare a questa per la sua particolare incisività, cf. il passaggio boeziano citato *supra*, nota 1 p. 152. Nell'opera del discepolo e divulgatore del pensiero eriugeniano Remigio di Auxerre, primo commentatore del terzo opuscolo di Boezio, l'immediatezza del rapporto tra *enthymema* e *conceptio* si converte, e sono le *communes conceptiones animi* ad essere chiamate *enthymemata* (per Remigio sinonimo di *ebdomades*), in quanto possono in pratica essere considerate *argumenta* immediatissimi ; cf. REMIGIUS AUTISSIDORENSIS (= ps. Iohannes Scotus), *Commentarius in Opuscula sacra Boethii*, V, ed. E. K. RAND, *Johannes Scottus*, « Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters » hrsg. von L. Traube, I, 2, München, Minerva G.M.B.H., 1906, p. 50, l. 6-9 : « Conceptiones animi Graeci […] appellant […] entymema […]. Entymema autem dicitur quasi 'in anima' : TYMH enim Graece dicitur, latine anima ».

> est ; est *autem* OΥCIA; incorporalis igitur. Maximum itaque argumentum est, ex quo dinoscitur aliud esse corpus, aliud OΥCIAN[1].

I due personaggi dialoganti nell'opera, Maestro (o *Nutritor*) e Discepolo (*Alumnus*), concordano sul fatto che l'*ousia* debba necessariamente essere concepita come una unità ontologica semplice, non risultante da composizione di materia e forma, e non possa perciò essere considerata corporea. Il Maestro propone di considerare tale ragionamento come una *argumentatio* sufficientemente probante, in quanto dotata di necessità e universalità (« hanc argumentationis accipe speciem »). Il Discepolo osserva però che, così presentata, la dimostrazione è la semplice formulazione dell'*argumentum* di fondo che la sostiene, e che è poi appunto un *argumentum e contrario* (basato sull'opposizione tra l'essere semplice e spirituale e l'essere composito e corporeo) : e chiede che ne venga esplicitata la coerenza dimostrativa formulando meglio l'*argumentatio* corrispondente (« quandam formulam praedictae argumentationis fieri necessarium video »). Il Maestro traduce allora l'*argumentum* in una dimostrazione sillogistica rigorosa, ossia dialettica (« dialectici syllogismi imago »), che consente di evidenziare necessità e universalità dell'inferenza : più precisamente si tratta di un sillogismo categorico del secondo modo della prima figura, secondo cui ogni *ousia* è incorruttibile (*maxima propositio*), nessun incorruttibile è un corpo materiale (premessa minore o *sumptum*), dunque nessuna *ousia* è un corpo materiale (*conclusio*). La conclusione, universale negativa, può inoltre essere sottoposta a conversione, quale ulteriore sviluppo dell'*argumentatio* : ogni corpo materiale non è una *ousia*. A questo punto, data per acquisita l'articolazione sillogistica dell'*argumentatio*, il Maestro propone di recuperare una ulteriore *formula* atta a enunciare l'immediatezza dell'inferenza insita nell'*argumentum*. È qui, perciò, che egli dà corpo all'espressione del *syllogismum enthymematis*, o anche, senz'altro, *syllogismus conceptionis communis animi*, che enuncia e insieme argomenta in una densa circolarità logica l'assoluta semplicità ontologica della sostanza. Ancora una volta la forma adatta a tale scopo è quella del sillogismo ipotetico del terzo tipo : non può essere una *ousia* e non essere incorporea ; ma è *ousia* ; dunque è incorporea.

È chiaro insomma quanto Giovanni Scoto abbia preso alla lettera, assumendola come uno dei fondamenti dell'organizzazione metafisica della realtà, l'identità logica tra la dottrina dei *loci* ciceroniano-boeziani e quella dei principi primi del sapere. Apertamente egli insegna anzi che ogni *ars* ha i suoi *loci* o *diffinitiones propriae*, e che tali sono appunto i principi primi propri di ciascun percorso disciplinare e dai quali discendono tutte le

1. IOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *Periphyseon*, I, PL 122, col. 489CD, 490D-491A e 491CD ; ed. É. Jeauneau, « CCCM » 161, Turnhout, Brepols, 1996, p. 66, l. 2028-2030, 68, l. 2076-2086 e 69, l. 2113-2120.

articolazioni dei saperi liberali (principio di una metodologia assiomatica, destinata ad essere ripresa più tardi in uno dei possibili percorsi teologici della tradizione porretana[1]) :

> Nulla enim ars est quae suis locis careat, ut sunt *loci dialectici*. […]. Nam tam late patent dialectici loci ut undecumque dialecticus animus in natura rerum argumentum quod rei dubiae facit fidem reppererit, locum argumenti esse describat, seu argumenti sedem. Similiter in aliis artibus reperies quae suis locis, id est propriis diffinitionibus ambiuntur[2].

Questa capacità dei *topoi* logici di operare il più diretto ricongiungimento possibile della mente umana con le radici primordiali della verità è da una parte coniugata dall'Eriugena con la concezione tripartita delle facoltà dell'anima tipica della gnoseologia neoplatonica, che prevede al di sopra del *sensus* interno e della *ratio* discorsiva (in senso stretto) la collocazione dell'*animus* o *intellectus*, la facoltà superiore che si spinge fino alla percezione delle più alte verità originarie, ossia dei principi primi e delle definizioni universali, ed è quindi deputata proprio alla individuazione intuitiva dei *loci* (dai quali sarà compito della *ratio* perseguire il disporsi delle *argumentationes*)[3]. Dall'altra parte, poi, è evidente nel *Periphyseon* la consapevolezza da parte dell'autore della particolare efficacia che alla dottrina dei *topica* (*loci*, *argumenta* e *argumentationes*) può essere riconosciuta nell'ambito delle dimostrazioni di ordine teologico, relative cioè a Dio e alla sua natura e alle cause primordiali : in quanto essa consente alla creatura una percezione diretta delle più alte, universali e indubitabili proprietà dell'essere, appare evidente in più passaggi dell'opera eriugeniana il modo in cui la comprensione delle teofanie o manifestazioni del divino possa essere assicurata

1. Cf. Luigi CATALANI, *I Porretani. Una scuola di pensiero tra alto e basso Medioevo*, « Nutrix » 2, Turnhout, Brepols, 2008, p. 269-285 ; Giulio D'ONOFRIO, « Alano di Lilla e la teologia », *in* J.-L. SOLÈRE, A. VASSILIU et A. GALONNIER (eds.), *Alain de Lille, le Docteur Universel. Philosophie, théologie et littérature au XII^e siècle*, Actes du XI^e Colloque international de la SIEPM (Paris, 23-25 octobre 2003), « SIEPM – Rencontres de Philosophie Médiévale » 12, Turnhout, Brepols, 2005, p. 289-337.

2. IOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *Periphyseon*, I, PL 122, col. 474D ; p. 47, l. 1393-1401.

3. Sulla gnoseologia neoplatonica nelle fonti filosofiche altomedievali e in Nicolò Cusano, si veda il mio saggio « L'anima dei platonici. Per una storia del paradigma gnoseologico platonico-cristiano fra Rinascimento, tarda-Antichità e alto Medioevo », *in* G. MARCHETTI, O. RIGNANI & V. SORGE (eds.), *Ratio et superstitio. Essays in Honor of Graziella Federici Vescovini*, « Textes et études du Moyen-Âge » 24, Louvain-La-Neuve, Brepols, 2003, p. 421-482 (oggi integrato in G. D'ONOFRIO, *Vera philosophia*…, in partic. p. 265-356) ; per una approfondita presentazione di questa dottrina in Giovanni Scoto, rinvio invece al mio studio « Le fatiche di Eva. Il senso interno tra aisthesis e dianoia secondo Giovanni Scoto Eriugena », *in* G. FEDERICI VESCOVINI, V. SORGE & C. VINTI (eds.), *Corpo e anima, sensi interni e intelletto dai secoli XIII-XIV ai post-cartesiani e spinoziani*, Atti del Convegno Internazionale (Firenze, Dipartimento di Scienze dell'Educazione e dei Processi Culturali e Formativi, 18-20 settembre 2003), « Textes et études du Moyen-Âge » 30, Turnhout, Brepols, 2005, p. 21-53.

proprio da una metodica riconduzione dei processi razionali dall'esplicazione discorsiva delle *argumentationes* alla primordialità dei *topoi* per la mediazione degli *argumenta*.

In modo esplicito, per esempio, nel secondo libro del *Periphyseon* questa funzionalità teologica della *topica* viene dichiarata dal Maestro, che – anticipando un uso terminologico carico di importanti implicazioni formali in Anselmo d'Aosta – consiglia la riconduzione di diverse e complesse dimostrazioni alla semplicità di un unico e diretto argomento (*unum argumentum*), che consente di « prae-libare », ossia anticipare in un accentuato sforzo intuitivo, i contenuti misteriosi della rivelazione, con una efficace congiunzione tra i fondamenti della cristologia e le aspettative dell'escatologia (temi destinati ad essere poi diffusamente trattati nel quinto libro) :

> Sed hic breviter praelibandum quoniam haec omnia quae difficilia tibi videntur *uno argumento* possunt *concludi*. Si enim Christus, qui omnia intelligit, immo est omnium intellectus, re ipsa omnia quae assumpsit adunavit, quis dubitat quod praecessit in capite et principali exemplo totius humanae naturae in tota fore subsecuturum sicut in quinto libro tractabimus?[1]

Oggetto della dimostrazione è qui il principio della ricapitolazione di tutte le cose create nella natura perfetta dell'uomo, la cui redenzione si risolverà quindi nel recupero complessivo di tutte le creature, destinate a rientrare al termine dei tempi storici, con l'uomo e nell'uomo, nella perfezione delle rispettive cause primordiali. Questo tema si congiunge con quello della eterna sussistenza di tali cause universali nel Verbo sotto forma di idee. Ancora una volta la convergenza di *credere* e *intelligere* consente alla mente umana di accostarsi intuitivamente alle più alte forme della verità riflettendo sulla semplicità assoluta dell'essere divino, e di potere argomentare su di essa in base al *locus a maiori* (per il quale quello che accade in ciò che è ontologicamente superiore si ripropone anche in ciò che è inferiore) : se il Verbo, nel quale sono eternamente presenti le idee di tutte le cose, tutte le ha unite alla propria divinità incarnandosi in una perfetta natura umana, allora ciò che è

1. IOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *Periphyseon*, II, col. 545AB ; ed. É. Jeauneau, « CCCM » 161, Turnhout, Brepols, 1996, p. 210-212. Questo brano appartiene al gruppo di integrazioni al testo originario del *Periphyseon* di cui è responsabile il copista irlandese designato dalla sigla i^2, per cui l'editore Jeauneau (optando in questo caso per una soluzione diversa rispetto a quella da lui stesso riservata ad altre glosse presenti in questa parte dell'opera, che invece vengono integrate all'edizione critica) lo accoglie soltanto nella sua *Synopsis* delle successive versioni dell'opera ; per la discussione relativa all'autenticità delle integrazioni di i^2, in particolare in questi passaggi del libro secondo, cf. Giulio D'ONOFRIO, « Cuius esse est non posse esse. La quarta species della natura eriugeniana, tra logica, metafisica e gnoseologia », *in* J. MCEVOY & M. DUNNE (eds.), *History and Eschatology in John Scottus Eriugena and His Time*, Proceedings of the Tenth International Conference of the SPES (Maynooth and Dublin, August 16-20, 2000), « Ancient and Medieval Philosophy, De Wulf - Mansion Centre » Series 1, 30, Leuven, University Press, 2002, p. 367-412, in partic. p. 392 sgg.

stato vero di tale uomo perfetto è assicurato come realizzabile per la singola natura di ogni altro uomo creato. Ed anche in questo caso l'*argumentum* potrebbe (anche se l'autore non lo fa esplicitamente) dare forma ad una *argumentatio*, secondo lo schema del terzo sillogismo ipotetico : « *non et* Christus (qui est intellectus omnium) omnia quae assumpsit adunavit, *et* omnis homo omnia *non* adunaverit ; Christus *autem* omnia in se adunavit ; omnis homo *ergo* omnia in se adunavit ».

La medesima teoria della ricapitolazione universale del creato nel Verbo, incarnato e risorto dalla morte con un perfetto corpo spirituale, torna poi ad essere sinteticamente affidata, con straordinaria efficacia stilistica, alla formulazione di un *argumentum* nelle opere eriugeniane sul quarto Vangelo. In particolare nell'*Omelia* sul Prologo di Giovanni, esplicitamente, la stessa affermazione teologica del mistero centrale della verità cristiana « et Verbum caro factum est » diventa la premessa maggiore dell'esplicitazione di un *argumentum ex maiori*, dal quale scaturisce che ogni uomo redento sarà assunto, alla fine dei tempi, nella condizione di figlio di Dio :

> Et ne forte dicas : impossibile videtur mortales fieri immortales, corruptibiles corruptione carere, puros homines filios Dei esse, temporales aeternitatem possidere, *ex his quae maiora sunt* accipe *argumentum*, quo *rei de qua dubitas* possis *fidem accommodare* : « et Verbum caro factum est » (*Jo.* 1, 14). Si itaque quod plus est procul dubio praecessit, cur incredibile videtur quod minus est posse consequi? Si filius Dei factus est homo – quod nemo eorum qui eum recipiunt ambigit –, quid mirum si homo, credens in filium Dei, filius Dei futurus sit?[1]

Per cui, come Giovanni Scoto afferma nel *Commentarius* allo stesso Vangelo – in una pagina che tocca sicuramente uno dei vertici dell'utilizzazione teologica medievale della disciplina topica – la veridicità piena della più centrale tra le *sententiae* (o proposizioni) del testo rivelato è, in quanto tale, perfettamente « convertibile », capace cioè di dare vita ad un *fortissimum argumentum* nel quale la razionalità creata trova (anche in questo caso procedendo *ex maiori*) un sostegno formidabile della promessa della deificazione dell'uomo come effetto dell'inumanazione di Cristo ; perché, « si Verbum caro factum est », allora, necessariamente, « omnis caro Verbum facta erit » :

> Sed ne quis impossibile existimaret hominem mortalem, carnalem, fragilem, corruptibilem, in tantam gloriam exaltari ut filius Dei fieret, […] evangelista […] *fortissimum* posuit *argumentum* : « et Verbum caro factum est », ac si dixerit : non mireris carnem, id est mortalem hominem, in filium Dei posse transire per gratiam, cum *maioris* miraculi sit Verbum caro factum. Nam, si

1. IOHANNES SCOTUS ERIUGENA, *Omelia* (*Vox spiritualis aquilae*), 21, PL 122, col. 295BC ; éd. É. Jeauneau, « CCCM » 166, Turnhout, Brepols, 2008, p. 39, l. 14-23 ; ed. M. Cristiani, Milano, Fondazione Lorenzo Valla – Mondadori, 1987, p. 62.

> quod superius est ad inferius descendit, quid mirum si quod inferius est in id quod superius, superioris gratia agente, ascendat, praesertim cum ad hoc Verbum caro factum sit, ut homo fiulius Dei fieret? […] Haec *evangelica sententia proloquiorum more recurrit*. Sicut enim dicimus : « Verbum caro factum est », ita possumus dicere : « Et caro Verbum facta est »[1].

I *topica* al servizio della *fides*

Anche nei primi secoli posteriori alla grande stagione teologica carolingia, nei quali lo storico del pensiero non può non constatare un palese ridimensionamento dell'aspirazione ad un fecondo uso della razionalità presso i teologi più impegnati nella contrapposizione di dimensione mondana e spirituale e della conseguente separazione di scienza secolare e *fides*, la competenza retorico-dialettica non viene meno nei più preparati fra i maestri, tanto di area monastica quanto di ambiente cittadino e vescovile : e non di rado riemerge l'aspirazione a ricorrere in modo fecondo ad una corretta utilizzazione della *topica* all'interno della discussione o della chiarificazione della più sottile materia teologica. Ci limiteremo a due esempi significativi, tratti entrambi dalla compagine degli autori schierati nel secolo XI sul versante di una decisa riconduzione dell'*intelligere* al *credere*, un monaco e uno scrittore di ambito urbano : Lanfranco di Pavia e l'Anonimo di Ratisbona.

Lanfranco è conosciuto dai contemporanei, oltre che per l'impegno nella polemica contro lo spiritualismo eucaristico di Berengario di Tours, quale autore di un commento a san Paolo. Secondo una esplicita informazione annotata dallo storico Sigeberto di Gembloux, il procedimento formale di tale commento si risolve essenzialmente nell'individuazione dei *loci* cui l'Apostolo ricorre per formare e consolidare le proprie dottrine, e nell'esplicitazione delle *argumentationes* implicite nelle sue parole mediante una corretta struttura sillogistica[2]. Non è difficile verificare la veridicità di tale informazione scorrendo anche rapidamente il commento di Lanfranco, continuamente teso a risolvere l'intero testo delle *Epistolae* paoline in una trama di articolati sillogismi, tutti riconducibili a determinati *argumenta* o

1. ID., *Commentarius in evangelium Johannis*, 1, 21, PL 122, 297C-298A ; éd. É. Jeauneau, « CCCM » 166, Turnhout, Brepols 2008, p. 48, l. 14-29.
2. Cf. SIGEBERTUS GEMBLACENSIS, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 155, PL 160, 582C-583A, ed. R. Witte, « Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters » 1, Bern, Lang, 1974, [176], p. 97, l. 1045-1048 : « Lanfrancus *dialecticus* et Cantuariorum archiepiscopus, Paulum apostolum exposuit, et ubicumque *locorum* oportunitas occurrit, *secundum leges dialecticae proponit, assumit, concludit* ». Cf. I. BIFFI, « Lanfranco esegeta di san Paolo », *in* Giulio D'ONOFRIO (ed.), *Lanfranco di Pavia e l'Europa del secolo XI, nel IX centenario della morte (1089-1989)*, Atti del Convegno internazionale di studi (Pavia, 21/24 settembre 1989), « Italia Sacra, Studi e documenti di Storia Ecclesiastica » 51, Herder, Roma 1993, p. 167-187 ; e Giulio D'ONOFRIO, « Lanfranco teologo e la storia della filosofia », *ibid.*, p. 189-228.

loci, secondo gli insegnamenti della dialettica. Le seguenti sono solo alcune tra le innumerevoli possibili esemplificazioni della costanza metodica con cui il commentatore evidenzia la fitta presenza dei *topica* nel testo sacro :

> *Rm.* 7, 18 – « Scio enim quia non habitat in me », hoc est in carne mea, « bonum ». Per *ablationem unius contrarii* more suo probat alterum. Quia in religione christiana, immediata sunt bonum et malum : omnis enim homo, secundum religionem christianam, aut bonus, aut malus est[1].
> *1Cor.* 7, 27-32 – « Noli quaerere uxorem ». Qui non habet uxorem, non debet quaerere ut habeat. Nam « qui habent, tamquam non habentes » esse debent : (*a simili*) « qui flent tanquam non flentes » esse debent. […] Quod probat, « si quis sine uxore est » (*causa*), « sine sollicitudine » est[2].
> *1 Cor.* 15, 52 – « Canet enim tuba et mortui resurgent incorrupti, cum integritate membrorum ; et nos justi in melius immutabimur » (*a parte*)[3].
> *2 Cor.* 13, 4 – « Nam etsi crucifixus est ex infirmitate carnis ; sed vivit ex virtute Dei, ex verbo Patris, ex quo assumptus est. Nam » (*probat a simili, vel a minori*) « et nos infirmi sumus in illo praedicando »[4].
> *Gal.* 2, 3 « Titus, qui mecum erat, sed neque tunc accepit ». Et hoc est quod dicit : « non fui subditus illis », quia nec etiam Titus (*a minori*)[5].
> *Eph.* 5, 28-29 – « Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit. Nemo enim umquam carnem suam odio habuit ». Debent « uxores diligere », quia seipsos (*a toto*) amant, id est, carnem suam : nam non debent in odio habere (*a contrario*). « Sed nutrit et fovet eam, sicut Christus ecclesiam » (*a genere*)[6].

Anche l'anonimo di Ratisbona, autore di una artificiosa raccolta di epistole concepite come strumento per il confronto dinamico di posizioni dottrinarie nel vivace scontro dei partiti contrapposti nella lotta per le investiture[7], non si trattiene dall'aperto ricorso alla formulazione sillogistica delle argomentazioni, nonostante dichiari molto spesso di voler sottoscrivere le ragioni della polemica dei teologi contro gli eccessi di utilizzazione della logica nelle discussioni su temi relativi alle verità della fede. In un interessante passaggio

1. LANFRANCUS CANTUARIENSIS, *Commentarius in Epistolas Pauli*, PL 150, col. 128B
2. *Ibid.*, col. 178AB.
3. *Ibid.*, col. 213.
4. *Ibid.*, col. 257.
5. *Ibid.*, col. 264A.
6. *Ibid.*, col. 303B.
7. Cf. Giulio D'ONOFRIO, « Probabilimo cristiano e fondazione del sapere pratico nell'alto Medioevo tedesco : il caso dell'Anonimo di Ratisbona », *in* A. BECCARISI, R. IMBACH & P. PORRO (eds.), *Per perscrutationem philosophicam. Neue Perspektiven der mittelalterlichen Forschung. Loris Sturlese zum 60. Geburstag gewidmet*, « Corpus Philosophorum Teutonicorum Medii Aevi, Beihefte » 4, Felix Meiner Verlag, Hamburg 2008, p. 32-54. Precedentemente, si vedano le mie presentazioni manualistiche del pensiero dell'Anonimo : « Sacra pagina e dialettica », *in* P. ROSSI & C. A. VIANO, *Storia della filosofia*, II, *Il Medioevo*, Roma - Bari, Laterza, 1994, p. 33-59, in partic. 47-48 ; « La crisi dell'equilibrio teologico altomedievale (1030-1095) », *in* G. D'ONOFRIO (ed.), *Storia della Teologia nel Medioevo*, 3 vol., Casale Monferrato, Piemme, 1996, vol. I (*I princìpi*), p. 435-380, in partic. p. 465-471 e 480 (bibliogr.) ; Giulio D'ONOFRIO, *Storia della Teologia*, II, *L'età medievale*, Casale Monferrato, Piemme, 2003, p. 157-158.

della quinta lettera della raccolta, l'Anonimo afferma apertamente che anche se la verità di Dio non può essere vincolata all'efficacia dimostrativa dei sillogismi, il ricorso agli strumenti più raffinati della logica è tuttavia naturale per l'uomo, in quanto essi descrivono e regolarizzano il normale processo delle sue operazioni mentali. Per l'uomo, assicura l'Anonimo, procedere sillogisticamente è come per il cane inseguire la preda (secondo un'immagine che proviene da Ambrogio). E anzi, egli si spinge fino a suggerire un parallelismo tra il procedimento istintivo del cane, che divide il proprio percorso in parti a seconda delle tracce che riesce ad individuare, e il procedere argomentativo dell'uomo : tanto che il metodo del cane può essere assimilato ad un *argumentum ex partibus*[1]. Ma ancor più significativo è il fatto che lo stesso *argumentum a partibus* viene poi usato dall'Anonimo in un'altra epistola, la diciottesima, per compendiare in poche parole la complessa analisi dottrinale di Agostino sulla natura del tempo (dal libro undicesimo delle *Confessiones*) : che diventa in questa riscrittura immediata una vera e propria *argumentatio* fondata appunto sull'*enumeratio* delle parti di quel *totum* che è il tempo. Poiché le parti del tempo (passato, presente e futuro) sono tutte transeunti, e non hanno sussistenza, anche il tutto, cioè il tempo, è transeunte e non ha alcuna sussistenza :

> Cuius nanque partes stare nesciunt, ipsum totum ignorat statum. Quod enim futurum est, nondum est. Quod praeteritum est, nihil est. Quod autem praesens dicitur, communis terminus est, nec est id quod illud, cuius communis terminus est. Nihil in praesenti invenitur, quod simul totum permaneat. Dies nanque duodecim horis consistens duodecim futuras habet, quae nondum sunt quia non sunt. Una praeterita, et ea non est. Ideoque cuius *partes* <non> sunt, et ipsum *totum* non est[2].

Il perfetto *argumentum* di Anselmo d'Aosta

Una delle più significative e, a suo modo, impressionanti applicazioni della disciplina topica al sapere teologico è però quella che è documenta Anselmo d'Aosta, già discepolo diretto di Lanfranco, e proprio nel cuore dell'opera cui maggiormente è affidata la sua fama di pensatore nelle storie del pensiero occidentale, il *Proslogion*. Stranamente tuttavia – ma forse non troppo, se si

1. ANONYMUS RATISPONENSIS, Ep. 5, ed. N. Fickermann, *Die Regensburger rhetorischen Briefe*, in MGH, *Die Briefe der Deuschen Kaiserzeit*, 5, *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV*, Weimar, H. Böhlaus, 1950, p. 284, l. 15-24 : « Quid mirum, si homines syllogistice locuntur ? Magis mirandum, quod "canis […] leporem aut cervum" sequens, si "ad diverticulum semitae competumque viarum, quod plurimas" dividitur "in partes, venerit, singularum exordia" viarum "odoratur, colligit, aut in hanc – inquit – aut in illam aut in illud diverticulum declinavit". […] Et haec est *argumentatio ab enumeratione partium* ». La citazione interna a questo testo è da Ambrosius, *Exaemeron*, 6, 4, 23, PL 14, col. 250CD.
2. ANONYMUS RATISPONENSIS, Ep. 18, p. 337, l. 26-34.

tiene conto di quanto poco sia diffusa la dimestichezza con la terminologia logica dell'alto Medioevo –, non è frequente che gli interpreti moderni della dimostrazione cosiddetta a priori o ontologica dell'esistenza di Dio prestino la giusta attenzione al vero significato storico-filosofico della parola *argumentum*, la sola effettivamente utilizzata da Anselmo – nella locuzione « unum argumentum » – per definire il procedimento mentale fondato sulla considerazione intuitiva della descrizione di Dio come « id quo maius cogitari nequit ». Il ricorso anselmiano a questo termine non è né incidentale né secondario : il sintagma *unum argumentum* è introdotto con molta precisione fin dalle prime righe dell'opera per contrapporne alla *concatenatio multorum argumentorum*, dal cui intreccio è composto (« contextus ») il *Monologion*, la natura di procedimento mentale immediato e dotato di evidenza, non necessitante, per risultare vero, di ulteriori conferme e articolazioni argomentative. E non è neanche casuale, da parte di Anselmo, il ricorso al verbo *invenire* per descrivere, appunto quale rinnovato esercizio puramente razionale (cioè condotto « sola ratione ») della *ars inveniendi* ciceroniano-boeziana, l'operazione compiuta dalla mente per conseguire la determinazione topica di una semplicissima e immediata intuizione di verità :

> Considerans illud [i. e. *Monologion*] esse *multorum concatenatione contextum argumentorum*, coepi mecum quaerere si forte posset *inveniri unum argumentum*, quod nullo alio *ad se probandum* quam se solo indigeret, et solum *ad astruendum* quia Deus vere est, et quia est summum bonum nullo alio indigens, et quo omnia indigent ut sint et ut bene sint, et quaecumque de divina credimus substantia, sufficeret[1].

Come in Giovanni Scoto, la distinzione tra la formulazione diretta ed immediata dell'*argumentum* e la sua esplicazione in sillogismi (o *argumentationes*) è nel linguaggio di Anselmo intenzionale e chiarissima. La verità dell'esistenza di Dio è percepibile dalla mente umana solo come oggetto di una intuizione dell'assoluta semplicità ed identità dell'oggetto ricercato, colto nella perfezione della sua autosufficienza quale Sommo Bene, ossia pensabile solo come ciò che non necessita di altra causa produttrice di bontà e di essere per esistere come tale, esattamente come l'argomento che consente di pensarlo deve essere capace di dimostrare (« ad astruendum ») il proprio immediato contenuto senza necessità di ricorrere, per dichiarare la propria auto-evidenza (« ad se probandum »), al supporto di ulteriori, inferiori e meno efficaci inferenze logiche. Non è dunque difficile capire a quale tipologia della classificazione dei *topoi* dialettici corrisponda l'*argumentum* escogitato da Anselmo al termine del faticoso esercizio di ricerca mentale,

1. ANSELMUS CANTUARIENSIS, *Proslogion*, prooem., PL 168, 223B, ed. F. S. Schmitt, I, Seckau - Edinburg, Th. Nelson & Sons, 1938 (2e éd., 1946), p. 93, l. 4-10.

supportata ma non diretta dalla fede, descritto nel proemio e nel primo capitolo dell'opuscolo come il complicato percorso che ha prodotto l'*inventio* della prova ansiosamente cercata[1]. Come emerge dal famoso brano dal secondo capitolo in cui l'*argumentum* trova la prima e più diretta formulazione, Anselmo parte dalla nozione-definizione di Dio quale *id quo maius* per annunciare immediatamente il fatto che dal significato di tale definizione, se veramente fatto oggetto di intellezione (« intelligit quod audit », « in intellectu eius est », « hoc cum audit inteligit »), non può essere separato l'esistere. La conseguenza è che non è mai possibile l'intellezione della non-esistenza di qualcosa che non può essere intelletto separatamente dall'esistenza :

> Ergo, Domine, qui das fidei intellectum, da mihi ut quantum scis expedire intelligam, quia es sicut credimus, et hoc es quod credimus. Et quidem credimus te esse aliquid quo nihil maius cogitari possit. An ergo non est aliqua talis natura, quia « dixit insipiens in corde suo : non est Deus » (*Ps* 13, 1) ? Sed certe ipse idem insipiens, cum audit hoc ipsum quod dico : « aliquid quo maius nihil cogitari potest », *intelligit quod audit* ; et quod intelligit *in intellectu eius est*, etiam si non intelligat illud esse. […] Convincitur ergo insipiens esse vel in intellectu aliquid quo nihil maius cogitari potest, quia *hoc cum audit intelligit*, et quidquid intelligitur in intellectu est. Et certe « id quo maius cogitari nequit » non potest esse in solo intellectu. Si enim vel in solo intellectu est, potest cogitari esse et in re, quod maius est. Si ergo « id quo maius cogitari non potest » est in solo intellectu, id ipsum quo maius cogitari non potest est quo maius cogitari potest. Sed certe hoc esse non potest. Existit ergo procul dubio aliquid quo maius cogitari non valet, et in intellectu et in re[2].

La formulazione dell'*argumentum* è condotta in stretta obbedienza alle regole della disciplina topica altomedievale fin qui descritta : si tratta infatti, anche in questo caso, di un *enthymema* o *argumentum ex contrariis*, secondo il quale non è possibile che Dio sia intelligibile e che sia intelligibile soltanto come esistente e, al tempo stesso, che non sia esistente e che sia intelligibile come non esistente. Anche se tale struttura non è qui formalmente indicata, essa traspare comunque in modo evidente dall'organizzazione del procedimento mentale. E lo stesso Anselmo la rende ancora più esplicita riformulando l'*argumentum* nel secondo capitolo in un modo che richiama

1. Cf. *ibid.*, prooem., 223C-224B, p. 93, l. 10-19 ; 1, 225B-227C, p. 97, l. 4 - 100, l. 19. Per approfondimenti sulla presente analisi dell'*argumentum* anselmiano come collegato alla dottrina dei *topica* ciceroniano-boeziani, cf. Giulio D'ONOFRIO, « *In cubiculum mentis*. L'*intellectus* anselmiano e la gnoseologia platonica altomedievale », *in* C. VIOLA and J. KORMOS (eds.), *Rationality from Saint Augustine to Saint Anselm*, Proceeding of the International Anselm Conference, Piliscsaba (Hungary), 20-23 June 2002, Piliscsaba (Budapest), Pázmany Péter Catholic University - The Editor of the Philosophical Institute, 2005, p. 61-88 ; e ID., *Vera philosophia*…, p. 252-260.
2. ANSELMUS CANTUARIENSIS, *ibid.*, 2, 227C-228A, p. 101, l. 3 - 102, l. 3.

direttamente (come già abbiamo constatato in Giovanni Scoto) la struttura formale del terzo sillogismo ipotetico prescritta dalle fonti dialettiche (« non et primum et non secundum, primum autem, secundum igitur »). Non si può pensare che Dio sia ciò che Dio è e insieme pensare che Dio non sia (non esista) ; ma Dio è pensabile solo come ciò che Dio è, ossia come esistente ; dunque Dio è (ossia esiste).

> Nullus quippe intelligens id quod Deus est potest cogitare quia Deus non est […]. Deus enim est « id quo maius cogitari non potest » : quod qui bene intelligit, utique intelligit id ipsum sic esse, ut nec cogitatione queat non esse. Qui ergo intelligit sic esse Deum, nequit eum non esse cogitare[1].

Il che potrebbe essere formulato anche nel modo seguente :

> *Non et* Deus *est* id quo maius cogitari nequit *et non* est,
> *est autem* Deus id quo maius cogitari nequit,
> est igitur.

Quale prova testimoniale di quanto tale riformulazione sia legittima, possono essere citate le parole di un autorevole interprete speculativamente molto vicino ad Anselmo, ossia Bonaventura di Bagnoregio, che ha letteralmente trasposto, ricorrendo ad una terminologia precisa ed esplicita (« argui », « antecedens », « indubitabile »), l'inferenza immediata dell'*unum argumentum* nella stringata formulazione di un sillogismo ipotetico (anche se in questo caso, certo per maggiore semplicità espressiva, del primo modo) :

> Similiter argui potest : si Deus est Deus, Deus est ; sed antecedens est adeo verum, quod non potest cogitari non esse ; ergo Deum esse est verum indubitabile[2].

Non è casuale allora neanche il fatto che Anselmo stesso, quando si vede poi costretto dalla critica di Gaunilone a esplicitare dimostrativamente il proprio ragionamento in forma di concatenazione di inferenze intrecciate a difesa dell'assunto principale, passi esplicitamente dall'immediatezza intuitiva-interiore dell'*argumentum* all'articolazione esteriore e apodittica dell'*argumentatio* :

> Dixi itaque in *argumentatione* quam reprehendis quia cum insipiens audit proferri « quo maius cogitari non potest », intelligit quod audit[3].

1. *Ibid.*, 4, 229AB, p. 103,l. 20 - 104, l. 4.
2. BONAVENTURA DE BALNEOREGIO, *Quaestiones disputatae de Mysterio Trinitatis*, q. 1, a. 1, 29, ed. studio et cura PP. Collegii a S. Bonaventura, V, Quaracchí, Coll. S. Bonaventurae, 1891, p. 48a.
3. ANSELMUS CANTUARIENSIS, *Responsio*, 2, 251AB, ed. Schmitt, I, p. 132, l. 10-11.

> Puto quia monstravi me non infirma sed *satis necessaria argumentatione* probasse in praefato libello re ipsa existere aliquid « quo maius cogitari non possit », nec eam alicuius obiectionis infirmari firmitate[1].

Ed è sempre in tale prospettiva che, dinanzi all'ostinazione dell'avversario a capire l'impossibilità di pensare che Dio, se veramente è il *quo maius* ed è pensabile come tale, possa non esistere, Anselmo non può che invocare la testimonianza e le competenze degli « studiosi di dialettica » : coloro che hanno appreso anche una minima parte degli insegnamenti della *scientia disputandi* (nome tradizionale della logica) che è poi comprensiva anche della *scientia argumentandi* (nome della topica) :

> Deinde quod dicis vix umquam posse esse credibile, cum dictum et auditum fuerit istud, non eo modo posse cogitari non esse quo etiam potest cogitari non esse Deus, respondeant pro me qui vel parvam *scientiam disputandi argumentandique* attigerunt[2].

Ratio faciens fidem e *fides faciens rationem*

Verso la fine del dodicesimo secolo, quando già la nuova epistemologia introdotta dalla rinnovata lettura degli *Analytici posteriores* consente di ipotizzare una costruzione scientifica del sapere teologico rigorosamente fondata sugli strumenti della logica umana, gli studiosi non dimenticano il valore originario dell'*argumentum* che ha dominato in tutte le più importanti pagine della speculazione altomedievale come principio primordiale di ogni dimostrazione. E alcuni si impegnano a radicare l'intera *vis* dimostrativa della *sacra doctrina* o *theologia* sull'individuazione di *loci* o fonti di *argumenta* che le siano propri : che ne siano cioè le *communes conceptiones* peculiari o principi di partenza, atti a produrre un procedere effettivamente scientifico. Non casualmente, allora, per illustrare e consolidare tale esigenza epistemologica in un ambito di sapere che aspira a diventare scientifico nonostante sia fondato sull'adesione pregiudiziale all'*auctoritas* di una gratuita rivelazione, diversi teologi ricorrono ad una meditazione speculativa sul significato della definizione, particolarmente suggestiva per chi ha familiarità con il linguaggio della topica, della *fides* come *argumentum* nell'epistola agli Ebrei (10, 1) : « fides est substantia rerum sperandarum,

1. *Ibid.*, 10, 260A, p. 138, l. 28-30.
2. *Ibid.*, 7, 257A, p. 136,22-25. Cf. Giulio D'ONOFRIO, « *Respondeant pro me*. La dialectique anselmienne et les dialecticiens du Haut Moyen âge », *in* C. VIOLA & F. VAN FLETEREN (eds.), *Saint Anselm : a Thinker for Yesterday and Today : Anselm's Thought Viewed by our Contemporaries*, Proceedings of the International Anselm Conference, CNRS Paris, The Edwin Mellen Press, Lewiston - Queenston - Lampeter 2002, p. 29-49 ; e ID., *Vera philosophia*…, p. 260-264.

argumentum non apparentium »[1]. La *fides* è l'*argumentum* che introduce nel sapere umano la verità delle cose non apparenti, ossia conoscibili solo come rivelate e non in quanto tali oggetto di una *inventio* razionale, perché possano essere fatte oggetto di ulteriori chiarificazioni concettuali, dimostrazioni e verifiche di ordine scientifico.

Come già sostiene con chiarezza Alano di Lilla, uno dei più arditi e versatili fra i primi esploratori dei criteri epistemologici per il sapere teologico, gli stessi *articuli fidei* sono allora i principi primi di questo sapere che scaturisce dalla *fides*. Cosicché la definizione ciceroniano-boeziana di *argumentum* può essere sottoposta ad un completo capovolgimento, quando dall'ordine della scienza terrena passa a quello, dove tutti i valori epistemologici naturali sono invertiti, della scienza sopraceleste. L'*argumentum* dialettico o logico diventa allora anche *argumentum propheticum* e *theologicum*. Come nel sapere umano e naturale l'*argumentum* è stato raccomandato quale *ratio* capace di produrre *fides* nei confronti di un oggetto precedentemente dubbio, così, inversamente, nel sapere teologico è la *fides* nelle certezze della rivelazione che si rende capace di produrre la *ratio* che ne indaga la verità per mezzo di *argumenta*. E come nel sapere profano si procede con l'*intelligere* per conquistare una conoscenza certa nella quale *credere*, così, inversamente, nel sapere teologico si parte dal *credere* per acquisire, come insegna Agostino e come ha mostrato Anselmo, l'*intelligere* di ciò in cui si crede :

> Dicitur etiam *fides* secundum specialem usum sanctorum non in specie, nec in genere, unde apostolus ad Hebraeos : « fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium » (*Hbr.* 10, 1). « Substantia sperandarum rerum », id est *articuli fidei*, qui per ipsam fidem subsistunt nobis. « Argumentum non apparentium », ut aiunt quidam, quia per praeterita creduntur futura, scilicet per prophetas vel per quosdam articulos fidei qui iam processerunt, scilicet nativitas, passio, mors et resurrectio, credimus futuros, scilicet resurrectionem nostram et alios. Vel melius est *argumentum propheticum*, *logicum* et etiam *theologicum*. Unde Antichristus et Christus ex oppositum dividunt regnum sibi. Antichristus dicit : *argumentum est ratio rei dubiae faciens fidem*. Christus dicit : *argumentum est fides rei dubiae comparans rationem*. Antichristus dicit : intellige et credes : Christus dicit : crede et intelliges[2].

Sempre in questi decenni collocati sul limitare tra Medioevo monastico e Medioevo scolastico, anche Simone di Tournai fonda sulla stessa inversione

1. *Cfr*. il classico studio di Marie-Dominique CHENU, *La Théologie comme science au XIII^e^ siècle*, Paris, Vrin, 3^e^ éd. 1969, in partic. p. 34-37.

2. ALANUS DE INSULIS, *Quaestiones de fide* (*Tractatus Magistri Alani*), ed. G. Raynaud de Lage, *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 14 (1943-1945), p. 333-346. Cf. G. D'ONOFRIO, « Alano di Lilla… », p. 320-321.

della definizione di *argumentum* delineata da Alano la divaricazione di filosofia e teologia, di aristotelismo e cristianesimo, come due saperi organizzati con differenti strumenti e orientati a diverse finalità conoscitive : « Doctrina Aristotelis est de his de quibus *ratio facit fidem*, sed Christi doctrina de his quorum *fides facit rationem* »[1]. Quale conseguenza di tale inversione e separazione di fini nella relazione tra *ratio* e *fides*, la disciplina retorico-dialettica dei *topoi* è destinata a essere definitivamente ricondotta, nei suoi sviluppi successivi, entro il curriculum degli studi riservati ai maestri della Facoltà delle Arti ; mentre per i Maestri di Teologia si fa sempre più chiara, fin dall'inizio del secolo XIII, l'esigenza di operare una indispensabile *transsumptio* di strumenti e linguaggi dedotti dalla filosofia naturale, se veramente vogliono renderli operanti nell'ambito di indagini di loro competenza.

Anche per questo però, sicuramente, gli storici della filosofia non devono rinunciare a formulare sulla trama della vita intellettuale dell'alto Medioevo, ossia dei secoli intercorsi tra Boezio e Anselmo d'Aosta, valutazioni non pregiudizialmente viziate da un comparativismo improduttivo con prospettive, metodi e risultati propri di epoche più recenti : e sforzarsi, viceversa, di cogliere con corretta prospettiva storiografica il senso autentico di una speculazione che, fondandosi sull'assoluta identità di vero e di essere e quindi sulla conseguente uniformità di tutte le attendibili vie di ricerca, era naturalmente portata a giovarsi di quegli elementi della logica classica che la filosofia tardo-antica – sia pure in una condensata sintesi e in feconda commistione con le impurità della retorica – aveva saputo mettere a disposizione della ragione naturale senza porle in contrasto con le risorse indubitabili del sapere fondato sulla rivelazione.

1. SIMO TORNACENSIS, *Expositio in Symbolum Quicumque*, cit. in M.-D. CHENU, *La Théologie comme science*…, p. 35, n. 3.

Syllogisme topique et logique hypothétique dans la tradition arabe (Fārābī et Averroès)

Henri Hugonnard-Roche

(CNRS, UPR 76, Centre Jean Pépin ;
École Pratique des Hautes Études, Paris)

Les philosophes de langue arabe, recueillant l'héritage de la tradition tardo-antique, ont commenté à leur tour les traités de l'*Organon* aristotélicien et développé, ce faisant, leurs vues sur de nombreux aspects de l'œuvre logique de leurs devanciers. Ils ont notamment repris les discussions sur la logique hypothétique qui s'était constituée, dans la philosophie grecque tardo-antique, en agrégeant des éléments stoïciens et d'autres d'origine péripatéticienne. Ce sont quelques aspects de cette logique hypothétique que nous nous proposons d'examiner ici, dans ses rapports avec les arguments topiques. Nous centrerons notre étude sur les œuvres d'al-Fārābī et d'Averroès, que nous traiterons successivement, après une brève présentation de quelques remarques à propos de la relation entre topique et logique hypothétique chez Aristote et Alexandre d'Aphrodise.

Préliminaires grecs : Aristote et Alexandre

Chez Aristote, plusieurs traits caractérisent le raisonnement topique, qui le rapprochent de l'argument hypothétique. Nous en mentionnerons ici trois.

1. Le premier est la nécessité d'obtenir l'agrément de l'interlocuteur dans le raisonnement topique, comme Aristote le dit, par exemple, dans le passage bien connu du début des *Premiers Analytiques*, où il distingue la prémisse démonstrative (ἀποδεικτική) de la prémisse dialectique : la prémisse démonstrative est l'assomption (comme vraie) d'une partie d'une contradiction (λῆψις θατέρου μορίου τῆς ἀντιφάσεως), tandis que la prémisse dialectique est l'objet d'une demande du dialecticien (ἐρώτησις ἀντιφάσεως), qui sollicite qu'elle soit agréée par son interlocuteur (le répondant)[1].

1. Cf. *Premiers Analytiques* (dorénavant : *APr.*), I, 1, 24 a 22-25.

De même, le point de départ d'un argument hypothétique (ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμός), ainsi que le dit Aristote dans les *Premiers Analytiques*, est une proposition qui doit faire l'objet d'un agrément ; c'est la raison pour laquelle, explique-t-il, les arguments hypothétiques ne peuvent pas se réduire : ce n'est pas par démonstration syllogistique qu'ils sont prouvés, mais ils sont agréés par le moyen d'une convention (οὐ γὰρ διὰ συλλογισμοῦ δεδειγμένοι εἰσίν, ἀλλὰ διὰ συνθήκης ὡμολογημένοι πάντες)[1].

2. Un autre trait qui rapproche topique et hypothétique est la structure même de l'argument dans l'un et l'autre cas.

Dans l'argument topique, le nerf de l'argument est une relation d'implication établie entre la proposition de départ, c'est-à-dire la prémisse concédée, et une proposition cherchée, par le moyen d'un lieu topique. Par exemple, supposons concédée la prémisse :

p_1 : l'âme a pour genre le nombre,

que l'on traduit dans le schème :

$\sum_1$: S a pour genre G.

Ce schème propositionnel est lié par une relation d'implication au schème $\sum_2$: S est D_1 ou D_2 (où D_1 et D_2 sont les différences caractéristiques du genre G).

La concrétisation du shème $\sum_2$ s'écrit :

p_2 : l'âme est paire ou impaire.

En vertu d'un lieu du genre qui s'énonce :

« si aucune des différences attachées au genre ne s'attribue au terme indiqué comme l'espèce, le genre ne pourra pas non plus s'attribuer à lui »[2],

la proposition p_2, qui est impliquée par p_1 (concrétisation du schème : $\sum_1$ implique $\sum_2$), est rejetée, et donc p_1 l'est aussi (par *modus tollens*).

Le lieu, dans cette démarche, permet de déterminer la proposition p_2 et d'affirmer qu'elle est unie à p_1 par une relation d'implication[3].

La démarche qui met en œuvre le syllogisme hypothétique s'apparente à la démarche topique, en ce que le nerf de l'argumentation est également une relation d'implication ; cette relation est assumée au départ, car consentie par agrément. Par exemple, supposons que l'on admette l'implication : « s'il n'y a pas une potentialité une des contraires ($\sum_1$), il n'y a pas une science une des contraires ($\sum_2$) »[4].

1. Cf. *APr*., I, 44, 50 a16-19.

2. *Topiques*, IV, 2, 123 a 11-14. Nous citons la traduction de Jacques Brunschwig, dans ARISTOTE, *Topiques*, tome I, livres I-IV, texte établi et traduit par J. Brunschwig, Paris, Presses universitaires de France, 1967, p. 90.

3. Notre présentation de la démarche topique est inspirée de l'analyse qu'en donne J. BRUNSCHWIG, dans Aristote, *Topiques*, p. XLI-XLII.

4. ARISTOTE, *APr.* I, 44, 50 a 16-28.

Si l'on montre alors qu'il n'y a pas de potentialité une des contraires ($\sum_1$), par exemple, du sain et du malade (p_1), car il n'y a pas de chose à la fois saine et malade, on peut admettre ensuite (par *modus ponens*) qu'il n'y a pas de science une des contraires ($\sum_2$), toutefois cela n'est pas à proprement parler prouvé, selon Aristote, mais reçu en vertu d'une hypothèse. Ce dernier argument n'est pas un syllogisme, dit Aristote, mais une hypothèse, c'est-à-dire une déduction à partir d'une hypothèse.

Dans l'argumentation topique comme dans la démarche hypothétique, le nerf de l'argumentation est le passage par un schème d'implication liant deux propositions.

3. Le troisième point de rapprochement possible entre argument topique et argument hypothétique se rapporte à la nature des rapports que les propositions dans l'un et l'autre cas entretiennent avec la vérité. Par opposition au syllogismes démonstratifs dont les prémisses sont vraies (soit qu'elles soient évidentes d'elles-mêmes, soit qu'elles aient été déduites de propositions évidentes d'elles-mêmes ou déjà démontrées), les prémisses dialectiques sont des *endoxa*, c'est-à-dire qu'elles sont approuvées par une classe plus ou moins large de personnes, au minimum par l'interlocuteur de la joute dialectique.

Les prémisses hypothétiques, quant à elles, doivent aussi faire l'objet d'un agrément, mais leur statut au regard de la vérité reste incertain, dans la mesure où il n'est pas exclu d'emblée qu'elles puissent être des propositions vraies. Ce point sera, comme on le verra dans la suite, important pour certains auteurs arabes.

Après ces brèves remarques à propos d'Aristote, considérons Alexandre d'Aphrodise. Dans son commentaire sur les *Premiers Analytiques*, Alexandre distingue les propositions démonstratives des autres propositions (entendons en particulier les dialectiques), d'une part en décrivant les premières comme vraies, antérieures, connues et nécessaires, tandis que les secondes sont endoxales, d'autre part par la manière dont elles sont utilisées et assumées[1].

Selon que l'on adopte l'un ou l'autre point de vue, on obtient des classements différents. En s'appuyant sur la nature des relations que les propositions (et les syllogismes) entretiennent avec la vérité, Alexandre classe les arguments en démonstratifs (propositions vraies), dialectiques (propositions endoxales) ou sophistiques (propositions apparemment endoxales). Si l'on considère la manière dont les prémisses sont assumées, les propositions

1. ALEXANDRE D'APHRODISE, *In Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium*, éd. M. Wallies, « Commentaria in Aristotelem Graeca » II, 1, Berlin 1883 [dorénavant cité : *in APr.*], p. 12, l. 21 : « ἐπὶ πλέον μὲν οὖν περὶ τῆς ἀποδεικτικῆς προτάσεως, τίνι τῶν ἄλλων διαφέρει, ἐν τοῖς Ὑστέροις ἀναλυτικοῖς διαλαμβάνει· καὶ γὰρ τῇ ὕλῃ διαφέρει αὐτων (ἀληθὴς γὰρ καὶ προτέρα καὶ γνώριμος καὶ ἀναγκαία) καὶ τῇ χρήσει τε καὶ τῇ λήψει, ὅτι μὴ ἐρωτᾷ ὁ ἀποδεικνύς ».

dialectiques peuvent entrer, selon Alexandre, dans des syllogismes, à condition que l'on oublie justement qu'elles sont l'objet de questions, et que l'on s'en tienne au fait de leur assomption (λῆψις).

Ce point est lié, en effet, à l'interprétation de la fameuse définition aristotélicienne du syllogisme (énoncé dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que les choses posées résulte nécessairement de ce qu'elles sont[1]), et en particulier à celle du mot « posées » (τεθέντων). Celui-ci doit s'entendre comme signifiant que les choses sont assumées purement et simplement, c'est-à-dire en particulier que les propositions signifiant les choses assumées doivent être prédicatives (ou catégoriques). Alexandre exclut par là explicitement les propositions hypothétiques, celles-ci ne produisant par elles-mêmes pas de syllogisme[2].

Dans son commentaire sur les *Topiques*, par ailleurs, Alexandre propose une division des syllogismes selon trois sortes de critères : 1) la forme des prémisses, 2) les modes et figures, 3) la matière[3].

Le troisième critère fournit la division déjà vue en syllogismes démonstratifs, dialectiques et sophistiques (respectivement syllogismes à partir de ce qui est vrai, de ce qui est approuvé [ἔνδοξον], de ce qui semble approuvé).

Le deuxième critère, celui des modes et figures, produit la distinction entre syllogismes parfaits et imparfaits.

Le premier critère conduit à distinguer les syllogismes probatifs (ou catégoriques) des syllogismes hypothétiques[4]. Les premiers, selon Alexandre, produisent leurs conclusions à partir de leurs prémisses sans autre assomption (c'est-à-dire sans autre assomption que celle des prémisses comme vraies), par opposition aux syllogismes hypothétiques (et des réductions à l'impossible, qui sont une forme de syllogismes hypothétiques). Il faut entendre par là que les syllogismes hypothétiques permettent assurément des déductions (συλλογίζεσθαι), mais non pas des preuves (ἀποδεικνύναι), en raison précisément du caractère hypothétique des prémisses.

1. Cf. ARISTOTE, *APr*., I, 1, 24 b 18-20.

2. Cf. ALEXANDRE, *in APr*., p. 17, l. 5-9 : « δοκεῖ δέ τισι τὸ τεθέντων μὴ ἁπλῶς σημαίνειν τὸ 'ληφθέντων', ἀλλὰ καὶ τὸν τρόπον δηλοῦν τῶν λαμβανομένων· ὅτι γὰρ κατηγορικὰς εἶναι δεῖ τὰς λαμβανομένας πρὸς συλλογισμὸν προτάσεις δηλοῦσθαι διὰ τοῦ τεθέντων · [...] δείξει γάρ, ὅτι αἱ ὑποθετικαὶ προτάσεις αὐταὶ καθ' αὑτὰς οὐ ποιοῦσι συλλογισμόν ». L'opinion ici attribuée à certains (τισι) est reprise à son compte par Alexandre lui-même, par exemple dans son commentaire aux *Topiques*, p. 8, l. 8-14.

3. Cf. ALEXANDRE, *In Aristotelis Topicorum libros octo commentaria*, éd. Maximilianus Wallies, « Commentaria in Aristotelem Graeca » II, 2, Berlin, 1891 [dorénavant : *in Top*.], p. 2, l. 3-5 : « [...] εἶναι δὲ αὐτῶν [= συλλογισμῶν] τὴν διαφορὰν τὴν μὲν κατὰ τὰ εἴδη τῶν προτάσεων, τὴν δὲ κατὰ τοὺς τρόπους καὶ τὰ σχήματα, τὴν δὲ κατὰ τὴν ὕλην περὶ ἣν εἰσιν [...] ».

4. ALEXANDRE, *in Top*., p. 2, l. 5-7 : « ἡ μὲν πρώτη διαφορὰ ποιεῖ τῶν συλλογισμῶν τοὺς μὲν δεικτικούς, οὓς κατηγορικοὺς καλοῦμεν, τοὺς δὲ ὑποθετικούς ».

Revenant, en outre, dans son commentaire sur les *Topiques* sur la définition du syllogisme, Alexandre commente l'expression « choses posées » (τεθέντων), en disant qu'on peut l'entendre soit comme « concédées par un interlocuteur » – et l'on a affaire alors à un syllogisme dialectique –, soit comme « concédées pour lui-même par l'auteur du syllogisme » – et l'on a affaire alors à un syllogisme dialectique ou démonstratif, selon le mode sous lequel on concède pour soi-même ces prémisses. Néanmoins, dans l'usage normal, le mot « posées » connote des prédications catégoriques, par opposition aux phrases hypothétiques qui ne sont pas posées, mais supposées au sens où elles requièrent un agrément[1].

Notons seulement, pour terminer notre bref rappel de quelques points touchant la distinction entre catégorique et hypothétique dans la tradition aristotélicienne, que les vues d'Alexandre ne sont pas partagées par Ammonius. Ce dernier rapporte d'abord l'opinion de certains selon lesquels l'expression τεθέντων s'applique aux syllogismes catégoriques, car dans les syllogismes catégoriques seulement nous posons, agréons (ὁμολογοῦμεν) et assertons (ἀποφαινόμεθα) comme vraies les prémisses, tandis que dans les syllogismes hypothétiques nous n'assertons pas (οὐκ ἀποφαινόμεθα) mais nous supposons (ὑποτιθέμεθα). Par opposition à cette vue, Ammonius déclare (ἡμεῖς δὲ λέγομεν) que dans le cas aussi des syllogismes hypothétiques, si nous ne posons pas en termes précis (εἰ καὶ μὴ διαρρήδην τιθέμεθα), nous posons cependant aussi d'une certaine manière (ἀλλ' οὖν καὶ ἐκεῖ τιθέμεθά πως). La définition du syllogisme n'exclut donc pas les syllogismes hypothétiques[2]. Ce qui devrait donc impliquer que les syllogismes hypothétiques soient non seulement des déductions valides, mais encore puissent avoir force de preuve.

Fārābī

Après les préliminaires grecs, venons-en aux auteurs de langue arabe, en commençant par Fārābī. Dans son *Petit traité du syllogisme* (*Kitāb al-Qiyās al-saġīr*), Fārābī décrit, comme il était devenu habituel de le faire depuis la fin de l'antiquité, deux types de syllogismes, les syllogismes prédicatifs (ou catégoriques) et les syllogismes hypothétiques. Ces derniers sont de deux sortes : les uns sont dits connectifs (*muttaṣila*), les autres disjonctifs (*munfaṣila*). Ils sont composés de deux propositions, la première une propo-

1. Cf. ALEXANDRE, *in Top*., p. 8, l. 10-13 : « τὰ γὰρ ὑποθετικὰ οὐ τίθεται ἀλλ' ὑποτίθεται. δοκοῦσι γὰρ τῷ Ἀριστοτέλει ἁπλῶς καὶ κυρίως ἔχειν συλλογισμοί, ὡς ἐν τοῖς Προτέροις ἀναλυτικοῖς δείκνυσιν, οἱ κατηγορικοί· οἱ δὲ ὑποθετικοὶ οὐχ ἁπλῶς εἰσι συλλογισμοὶ ἀλλὰ μετὰ προσθήκης ».
2. Cf. AMMONIUS, *in APr*., p. 27, l. 4-14.

sition hypothétique, connective ou disjonctive, selon le cas, la deuxième une proposition prédicative. Les déductions produites à partir de ces prémisses sont analogues, quant à leur forme, aux arguments que l'on a coutume de désigner à l'aide des expressions *modus ponens* et *modus tollens*. Mais, dans ce traité du syllogisme, Fārābī ne s'intéresse qu'au mode de composition des syllogismes, sans s'arrêter, à propos des syllogismes hypothétiques, aux diverses sortes de relations, qui peuvent lier les deux parties de la proposition hypothétique. Et il ne traite pas du rôle de la proposition hypothétique dans l'argumentation. On pourrait dire qu'il s'agit d'un exposé sur les modes de déduction, et qu'il n'y est pas question de démonstration[1]. Il en est de même dans l'autre traité de Fārābī sur le syllogisme, *L'introduction au syllogisme* (*Kitāb al-madḫal ilā l-qiyās*)[2].

En d'autres lieux de son œuvre, et notamment dans sa Paraphrase des *Catégories*, Fārābī décrit les propositions hypothétiques connectives (si..., alors...) en termes de relation de consécution entre choses (ou états de choses), et les hypothétiques disjonctives (ou..., ou...) en termes de relation de conflit entre choses (ou états de choses), – interprétation qui n'est pas propre à Fārābī, mais qui remonte à l'antiquité grecque et dont on trouve des exemples dans les œuvres de Galien, Sextus Empiricus ou Apollonius Dyscolus, par exemple. Ces relations de consécution et de conflit sont ensuite divisées, les unes et les autres, en deux classes principales, celle dans laquelle les relations entre choses consécutives (ou en conflit) sont nécessaires (ou encore vraies la plupart du temps), et celle dans laquelle les relations ne sont pas nécessaires[3]. Pour simplifier l'exposé, nous ne parlerons dans la suite que des relations de consécution, en laissant de côté les relations de conflit.

Dans le cas où la relation de consécution est nécessaire, Fārābī distingue encore entre les choses consécutives liées par une relation de consécution complète (c'est-à-dire que les consécutifs s'impliquent réciproquement : quand le premier existe ou est le cas, le second existe ou est le cas, et inversement), et les choses consécutives liées par une relation de consécution incomplète (c'est-à-dire les consécutifs dont le premier implique le second, et

1. On peut lire le texte du traité de Fārābī, dans l'édition de MUBAHAT TÜRKER, « Fārābī'nin basi mantik eserleri », *Revue de la Faculté de langue, d'histoire et de géographie de l'université d'Ankara*, 16 (1958), p. 165-286 (aux p. 257-260 pour les syllogismes hypothétiques) ; ou dans l'édition de RĀFIQ ʿAJAM, *Al-Manṭiq 'inda al-Fārābī*, vol. 2, Beyrouth, 1986, p. 65-93 (notamment aux p. 82-86).

2. Voir l'édition de R. ʿAJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 2, p. 11-64.

3. À propos de l'exposé de Fārābī sur la logique hypothétique dans sa Paraphrase des *Catégories*, nous nous permettons de renvoyer à notre article « Aspects de la logique hypothétique chez Fārābī », *in* R. ARNZEN & J. THIELMANN (eds.), *Words, Texts and Concepts Cruising the Mediterranean Sea. Studies on the sources, contents and influences of Islamic civilization and Arabic philosophy and science* dedicated to Gerhard Endress on his sixty-fifth birthday, « Orientalia Lovaniensia Analecta » 139, Leuven, Peeters, 2004, p. 223-243.

non pas inversement : quand le premier existe ou est le cas, le second existe ou est le cas, mais quand le second existe ou est le cas, il ne suit pas nécessairement que le premier existe ou est le cas).

À partir des consécutifs, déclare Fārābī, est formée la proposition hypothétique connective. Si la relation de consécution est complète, on peut alors ajouter à la proposition connective l'énoncé de l'antécédent ou du conséquent et l'on obtient l'autre consécutif. Si la consécution est incomplète, on ajoute à la proposition connective l'énoncé de l'antécédent ou de l'opposé du conséquent, pour obtenir par syllogisme le conséquent ou l'opposé de l'antécédent (réciproquement).

Ce sont donc des formes d'arguments analogues au *modus ponens* et au *modus tollens* que Fārābī énonce ainsi, mais on notera que ces modes de preuve se rapportent aux consécutifs par nécessité. Et la question des consécutifs par accident reste en suspens dans son exposé.

Des compléments sur cette question des syllogismes hypothétiques se trouvent dans la Paraphrase de Fārābī sur les *Topiques* d'Aristote[1]. Selon Joep Lameer, dans son étude sur *Al-Farabi and Aristotelian Syllogistics*, Fārābī distinguerait, dans cet ouvrage, deux sortes de syllogismes hypothétiques. Une première sorte appelée syllogisme hypothétique (*conditional syllogism* dans la traduction de Lameer, *qiyās šarṭī* en arabe, où le terme *šarṭī* connote l'idée de condition ou de stipulation) serait celle des syllogismes dans lesquels il y a une relation de connexion nécessaire entre les membres de l'implication (ou de conflit nécessaire entre les membres de la disjonction). La seconde sorte serait celle des syllogismes appelés syllogismes par position (*hypothetical syllogisms* dans la traduction de Lameer, *qiyās al-waḍ'* en arabe où le mot *waḍ'* est un équivalent du grec θέσις), – syllogismes dans lesquels la relation entre les membres de l'implication (ou de la disjonction) ne serait pas nécessaire[2].

En laissant de côté ici les questions proprement philologiques, considérons le texte de la Paraphrase des *Topiques*, dans lequel Fārābī s'arrête sur l'emploi du mot « position » (*waḍ'*)[3]. Il s'agit, déclare-t-il, d'un nom commun qui se dit de nombreuses manières. Sans énumérer ici toutes ces manières de dire, retenons ce qui se rapporte à notre propos. Est en particulier dite par position la prémisse reçue sans démonstration ou preuve, alors qu'elle requerrait cette démonstration ou preuve. C'est notamment le cas des énoncés hypothétiques. Fārābī déclare :

1. Voir l'édition du texte arabe dans R. 'AJAM, *Al-Mantiq 'inda al-Fārābī*, vol. 3, Beyrouth, 1986, p. 13-107.

2. Voir Joep LAMEER, *Al-Fārābī and Aristotelian Syllogistics. Greek Theory and Islamic Practice*, « Islamic Philosophy, Theology and Science » 20, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1994, p. 45.

3. R. 'AJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 74.

> La prémisse hypothétique (*muqaddima šarṭiyya*) est appelée aussi « par position » (*waḍ'an*) et elle est appelée prémisse positionnelle (*muqaddima waḍ'iyya*). Et l'énoncé, dans lequel il est stipulé à l'interlocuteur que, si une chose est dans un certain état, alors les autres choses sont dans cet état, est appelé syllogisme par position (*qiyās al-waḍ'*). Et tout ce qui est supposé en sorte que soit recherché le syllogisme <produisant comme conclusion> ce qui est supposé est appelé aussi « par position ». Et les *quesita* dialectiques (*al-maṭlūbāt al-ǧadaliyya*) sont tous appelés aussi « par position », et c'est l'emploi le plus spécifique s'agissant des *quesita* pris absolument[1].

Dans ces quelques lignes, Fārābī associe étroitement syllogismes hypothétiques et démarche topique. Tout *quesitum* posé comme point de départ de la construction d'un syllogisme deviendra, au terme de la déduction syllogistique, la conclusion de l'argument. Cela peut être le cas pour un syllogisme catégorique, mais selon Fārābī les *quesita* méritent plus spécifiquement le nom de « positionnels » ou « par position », lorsqu'ils sont le point de départ des arguments dialectiques, c'est-à-dire lorsque le questionneur requiert que lui soit accordé l'énoncé à partir duquel va se développer la démarche dialectique.

Cet énoncé de départ est notamment une proposition hypothétique, énonçant une relation d'implication (ou de conflit) entre deux choses ou états de choses. C'est ce que dit Fārābī en parlant de « l'énoncé dans lequel il est stipulé que si une chose est dans un certain état, alors les autres choses sont dans cet état ».

Un peu plus loin dans la Paraphrase des *Topiques*, on trouve une explicitation de ce que Fārābī a voulu dire. Il s'agit du commentaire du passage des *Topiques* dans lequel Aristote indique que : « l'observation des similitudes est utile pour faire des raisonnements hypothétiques, du fait qu'il est admis, sur plusieurs cas semblables, que ce qui vaut de l'un vaut de tous les autres »[2].

Fārābī commente en disant :

> Quant aux syllogismes qu'Aristote appelle dans le livre des *Topiques* (*Kitāb al-ǧadal*) syllogismes par position (en grec : τοὺς ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμούς), c'est-à-dire lorsque nous disons : si une ou plusieurs choses semblables à une chose sont dans un certain état, alors cette chose est aussi dans cet état ; ou encore si une ou plusieurs choses entrant sous un certain concept sont dans un certain état, alors les autres choses qui entrent sous ce concept sont dans cet état, – par exemple lorsque nous disons : si un certain astre se trouve être sphérique, alors les autres astres sont sphériques, et s'il est démontré que la lune est sphérique, alors le soleil et Vénus et Mercure et les autres astres sont sphériques, puisque tous sont semblables en ce qu'ils sont des astres – ; de fait <le raisonnement> dans lequel sont utilisées plusieurs

1. R. 'AJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 74.
2. ARISTOTE, *Topiques*, I, 18, 108 b 12-14 (traduction de Brunschwig partiellement reprise).

> choses semblables n'est pas une induction, ni le <raisonnement> dans lequel est utilisée une seule chose semblable n'est un exemple, mais il s'agit de propositions hypothétiques dans lesquelles la consécution du conséquent par rapport à l'antécédent est validée par l'agrément du répondant à ces propositions, et il n'y a pas pour elles d'autre manière d'être validées que par l'agrément du répondant, et elles sont toutes dialectiques. Et Aristote les appelle dans le livre des *Topiques* syllogismes par position[1].

Fārābī précise ensuite que l'énoncé portant sur des semblables n'est pas un exemple, parce que lui est ajoutée une particule hypothétique et qu'il fait l'objet d'un agrément concédé par le répondant : par là, l'énoncé est soustrait à la classe des exemples, pour entrer dans celle des propositions et syllogismes hypothétiques qui sont validés par l'agrément du répondant, – et cela que l'antécédent comporte une seule ou plusieurs choses semblables, et de même pour le conséquent. Dans l'exemple donné, l'antécédent ne comporte qu'un élément parmi les choses semblables (la lune sphérique), tandis que le conséquent en contient plusieurs (Vénus, Mercure et les autres astres).

Ce qui distingue ici le raisonnement portant sur des semblables d'un raisonnement sur la base d'une induction ou d'un exemple est la formulation d'une proposition hypothétique (énonçant que ce qui vaut dans tel ou tel cas vaut dans tel ou tel cas semblable), et l'agrément donné à cette proposition hypothétique. Cette proposition hypothétique joue un rôle analogue dans le raisonnement en question à celui que joue la proposition énonçant un lieu topique dans le raisonnement dialectique. On retrouve donc ici le premier point de rapprochement entre hypothétique et topique que nous avions mentionné au début de nos remarques.

Plus loin dans la Paraphrase des *Topiques*, Fārābī reprend la description générale des syllogismes hypothétiques, connectifs et disjonctifs, dans les termes suivants :

> Parmi les syllogismes hypothétiques, les uns sont connectifs, les autres disjonctifs. Quant aux connectifs, les uns sont ceux dans lesquels la connexion du conséquent avec l'antécédent est par nature et nécessaire, et les autres sont ceux dans lesquels la connexion a lieu à un certain moment ou par coïncidence (*bi-l-ittifāq*) et position et convention (*iṣṭilāḥ*). Et de même pour la disjonction du conséquent par rapport à l'antécédent dans la disjonctive, elle peut être une disjonction par nature et nécessaire, ou bien elle a lieu à un certain moment ou par coïncidence et position et convention. Ainsi la phrase « si le soleil est levé, le jour est présent » est un hypothétique connectif, et la connexion du conséquent avec l'antécédent y est par nature et constante. Et la phrase « ce nombre est ou pair ou impair » est disjonctive, et sa disjonction est par nature et constante. Quant à la phrase « si Zayd arrive, 'Amr s'en va », c'est une connexion de coïncidence, et la phrase « si le jour est pluvieux, le chemin est bourbeux » est une connexion qui, même si elle est par nature, a

1. R. 'AJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 98-99.

> lieu à un certain moment. Et de même la phrase « ou bien Zayd arrive ou bien ‘Amr » est une disjonction qui se produit par coïncidence, et elle est par position non par nature.
> Les phrases connectives et disjonctives qui ne sont pas par nature et qui ne sont pas nécessaires, mais qui se produisent par coïncidence ou qui sont à un certain moment ou qui sont posées connectives ou disjonctives par convention, sont caractérisées comme phrases par position, et les syllogismes produits à partir d’elles sont appelés syllogismes par position, et même si les syllogismes hypothétiques sont tous appelés aussi syllogismes par position, ceux-là parmi les hypothétiques sont caractérisés par le nom de position, car ce nom est dit d’eux de manière spécifique et englobante. Et ceux qui sont caractérisés comme syllogismes par position, il est juste et approprié qu’ils soient utilisés dans la dialectique, lorsqu’est reçu l’agrément du répondant à leur égard, et lorsque l’agrément du répondant à leur égard n’est pas reçu, il n’est pas approprié qu’ils soient utilisés.
> Et dans l’hypothétique connectif parfois il est posé que le conséquent ne suit de l’antécédent, mais de ce qui est semblable à l’antécédent, et de cette manière il est possible que soit utilisée dans la dialectique la plus connue de deux choses semblables comme preuve de la plus cachée des deux. En effet, les choses semblables sont utilisées dans la dialectique seulement selon la voie de l’hypothétique, non selon la voie du prédicatif, car leur utilisation selon la voie de la composition du prédicatif est rhétorique, non pas dialectique.
> Par exemple : si de fait le sens de l’ouïe saisit le son perçu parce que le son perçu parvient au sens de l’ouïe, et non pas parce que parvient à ce qui est perçu quelque chose venant du sens de l’ouïe, alors la vue saisit le visible parce que le visible parvient à la vue, non pas parce que parvient au visible quelque chose de la vue. Et de même, lorsqu’on s’élève d’une seule partie ou de parties en petit nombre à un tout, et que c’est selon la voie du prédicatif, c’est rhétoriquement, et si c’est selon la voie de l’hypothétique, c’est dialectiquement, comme lorsque nous disons : « si l’âme de l’homme est immortelle, alors toute âme est immortelle » et « si quelque astre est sphérique, tous les astres sont sphériques ». Et dans les choses comme celles-ci, en particulier, il convient que soit reçu l’agrément du répondant, puis la conséquence suit selon ce que nous avons dit[1].

Le point essentiel de cette description est la distinction entre les syllogismes hypothétiques dans lesquels la relation d’implication (ou de conflit) entre antécédent et conséquent est par nature et nécessaire, et les autres. Tous sont dits syllogismes par position, mais ceux dans lesquels la relation n’est pas nécessaire sont plus spécifiquement appelés par position. Il semble que Fārābī emploie l’expression dans deux sens différents. Tous les syllogismes hypothétiques sont dits par position, en un premier sens, parce que la phrase hypothétique qui énonce la relation d’implication ou de conflit doit faire l’objet d’un agrément, pour que le raisonnement puisse se poursuivre, et cela même si la relation est nécessaire. L’expression « par position » se rapporte

1. R. ‘AJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 102-104.

dans ce cas à la relation d'implication (ou de conflit) elle-même qui est constitutive du syllogisme hypothétique.

Certains syllogismes hypothétiques, d'autre part, sont dits par position plus spécifiquement, dans lesquels la connexion (s'agissant des hypothétiques connectifs) n'est pas naturelle et nécessaire, mais est affirmée comme valide à tel moment du temps ou par convention. Naturellement la connexion entre l'antécédent et le conséquent doit faire l'objet d'un agrément dans ce cas, pour qu'il y ait syllogisme. Pourquoi alors parler de manière plus spécifique de syllogisme par position ? Il semble que l'on pourrait avancer au moins deux explications.

On pourrait penser que les syllogismes hypothétiques, dans lesquels la connexion est par nature et nécessaire, ne seraient pas de véritables syllogismes hypothétiques, puisque la connexion étant évidente par elle-même, est nécessairement admise. Il s'agirait en réalité de syllogismes catégoriques déguisés en hypothétiques. Mais Fārābī ne le dit nullement, et inclut explicitement les syllogismes à connexion nécessaire parmi les syllogismes hypothétiques.

D'un autre côté, ce qui distinguerait les hypothétiques par position à connexion nécessaire des hypothétiques plus spécifiquement par position à connexion non nécessaire serait la matière même des propositions liées par une relation d'implication (ou de conflit). L'agrément, en somme, ne peut être refusé dans le premier cas tandis qu'il peut l'être dans le second.

C'est ce que précise Fārābī lui-même, lorsqu'il déclare qu'il est approprié que les syllogismes par position, au sens spécifique, soient utilisés dans la dialectique, ou ne le soient pas, selon que l'agrément est donné par le répondant à l'énoncé de la proposition hypothétique liant l'antécédent et le conséquent.

À la fin du texte cité, Fārābī revient sur le cas du syllogisme hypothétique à partir de choses sembables, en distinguant à ce propos deux voies de raisonnement dans lesquelles il peut être tiré argument de choses semblables : la voie dialectique, dans laquelle on procède par syllogisme hypothétique, par opposition à la voie rhétorique, dans laquelle on procède par syllogisme prédicatif (ou catégorique). La raison de cette distinction, qui n'est pas explicitée par Fārābī, est certainement que la démarche rhétorique ne sollicite nullement l'agrément des auditeurs aux propositions que le rhéteur énonce, dans l'intention de les persuader, alors que le dialecticien ne peut se passer de cet agrément.

Au terme de ces paragraphes, le syllogisme hypothétique apparaît comme la forme par excellence du syllogisme dialectique, sans toutefois que soient exlus de la forme hypothétique les syllogismes portant sur des matières

nécessaires par nature et donc relevant en principe de la science démonstrative.

Plus loin dans sa Paraphrase des *Topiques*, Fārābī ajoute encore les remarques suivantes :

> Dans l'hypothétique connectif, parfois la connexion est évidente par elle-même, et parfois elle n'est pas évidente par elle-même et il est besoin que soit montrée la vérité de la connexion en lui, car le fondement de l'affaire dans l'hypothétique connectif est la vérité de la connexion et la vérité de ce qui est assumé additionnellement (*mā yustaṭnā*). Quant à la vérité de l'antécédent comme du conséquent, un énoncé hypothétique ne la garantit pas du tout ; au contraire il peut se faire qu'aucun des deux ne soit vrai, mais de fait le discours hypothétique garantit la vérité de la connexion seulement[1].

Il ressort de là que le propre de l'énoncé hypothétique est de garantir seulement la vérité de la connexion entre antécédent et conséquent – entendons par là que cette garantie est subordonnée à l'agrément du répondant dans la dialectique ou de quiconque forme pour lui-même le syllogisme, et que la garantie est validée par cet agrément (non sans que la vérité de la connexion n'ait éventuellement à être établie) –, mais que l'hypothétique connectif (et il en va de même pour l'hypothétique disjonctif) ne garantit rien quant à la vérité de l'antécédent et du conséquent. Voici la suite du texte de Fārābī :

> Quant à l'antécédent et au conséquent, même si aucun des deux n'est vrai, cela n'empêche pas que le discours soit hypothétique. Et la preuve en est que pour le conséquent et l'antécédent tout dépend de ce qui est assumé additionnellement, et on peut assumer l'opposé du conséquent en tant qu'il est vrai et conclure l'opposé de l'antécédent. Et si les deux étaient vrais, tels qu'ils sont posés, il ne serait pas possible que soit assumé l'opposé du conséquent en tant que vrai et que l'on conclue l'opposé de l'antécédent, étant donné que deux opposés ne peuvent pas être vrais ensemble. Mais on suppose seulement l'antécédent et le conséquent selon ce qu'ils sont supposés être l'un et l'autre, en tant qu'ils sont ainsi par position, non en tant que les deux sont vrais en eux-mêmes inévitablement. C'est pourquoi tout syllogisme hypothétique est appelé syllogisme par position, puisque chacune des deux parties de l'hypothèse, à savoir l'antécédent et le conséquent, est posée par position, sans qu'aucune des deux soit vraie auprès de celui qui la pose. Puis on examine ce qu'il en est de ce qui est assumé lorsque cela est assumé, et c'est pourquoi il est besoin de la démonstration de la vérité de ce qui est assumé tout d'abord, puis cela est assumé ; ou bien cela est assumé aussi en tant qu'il est posé, et alors dans le cas où il conclut, le locuteur s'occupe ensuite de l'exactitude de l'assomption ; ou bien le locuteur assume, puis il s'occupe, avant la déduction, de l'exactitude de ce qui est assumé, et lorsque c'est vrai il conclut après cela. Laquelle des deux voies le locuteur veut suivre, c'est son affaire[2].

1. R. ʿAJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 104.
2. R. ʿAJAM, *Al-Manṭiq*, vol. 3, p. 104.

Comme l'indique l'ensemble du texte, la validité de la déduction n'est en rien entamée par le fait que l'antécédent et le conséquent soient faux. Fārābī affirme nettement que l'antécédent et le conséquent sont assumés, en tant qu'ils sont posés, et non pas en tant qu'ils sont vrais. Mais pour que le syllogisme conduise à une preuve, et ne se limite pas à déduire en bonne règle une conclusion à partir des prémisses, il faut encore que la vérité de la prémisse additionnelle soit établie par démonstration.

Averroès

Venons-en maintenant à Averroès. Celui-ci traite, en plusieurs endroits de ses abrégés de logique, des syllogismes hypothétiques et des arguments topiques. Nous commencerons par l'Abrégé de syllogistique (intitulé en arabe : *Traité de la connaissance qui produit l'assentiment*, *Kitāb fī al-ma'rifa al-fā'ila li-l-taṣdīq*), où se trouve un exposé systématique sur les syllogismes hypothétiques[1].

La présentation de la syllogistique hypothétique par Averroès dans cet ouvrage est très semblable à celle donnée par Fārābī. Les syllogismes hypothétiques, qu'il s'agisse des syllogismes connectifs ou disjonctifs, se répartissent en sous-classes selon la nature de la relation liant l'antécédent et le conséquent des propositions connectives ou disjonctives. Pour simplifier, dans la suite, nous ne parlerons que des propositions connectives et des syllogismes connectifs. La division des syllogismes connectifs suit la division des consécutifs, c'est-à-dire les choses ou états de choses signifiés par l'antécédent et le conséquent. Si l'existence de l'un implique l'existence de l'autre et réciproquement, le syllogisme sera dit de consécution complète, et si l'implication n'est pas réciproque, le syllogisme sera de consécution incomplète. Les modes concluants sont alors décrits pas Averroès dans l'un et l'autre cas. Lorsque la consécution est complète, on peut par exemple ajouter comme prémisse additionnelle l'antécédent ou le conséquent, et déduire l'autre membre de la relation, tandis qu'on ne peut pas ajouter le conséquent et inférer l'antécédent lorsque la consécution est incomplète.

Averroès note, à ce propos, que ce à quoi l'on doit porter attention dans le syllogisme connectif est la véracité de la connexion, mais qu'il est possible que l'on se trouve dans un cas où l'on ignore si la consécution est complète ou non, et qu'il est donc bon de s'en tenir aux modes qui sont concluants dans l'un et l'autre cas.

1. Le traité est encore inédit. Nous avons utilisé le texte de l'édition en préparation par les soins de Ch. Butterworth, que nous remercions de nous avoir très aimablement permis de la consulter.

Une remarque additionnelle se rapporte à l'usage des syllogismes hypothétiques selon le contexte d'argumentation. La connexion entre antécédent et conséquent, précise Averroès, peut être nécessaire ou possible dans la plupart des cas (*ut plurimum*, dans la langue des latins). Il s'agit là des deux sortes de connexions utilisées dans les sciences, dit Averroès. Ce qui laisse entendre que les hypothétiques dans lesquels la connexion n'est pas nécessaire (ou vraie dans la plupart des cas) sont utilisés dans d'autres sortes d'arguments, notamment dialectiques. Averroès ne donne pas explicitement une liste des types de connexion selon la nature du lien entre choses ou états de choses en relation de consécution (ou de conflit), comme l'a fait Fārābī (c'est-à-dire : par accident, nécessaire, ou existant dans la plupart des cas), mais cette division est implicite dans le texte.

L'exposé de l'Abrégé sur la syllogistique concerne principalement la forme logique des syllogismes concluants (ou non), sur la base de la nature de la relation (de consécution ou de conflit, complète ou incomplète) entre antécédent et conséquent. Les dernières remarques mentionnées suggèrent que ces syllogismes peuvent s'employer dans les différents domaines de l'argumentation logique, celui de la certitude ou de la quasi-certitude (la plupart des cas) – domaine de la démonstration –, mais aussi dans celui de la dialectique.

Dans l'Abrégé des lieux topiques (intitulé *Sur les règles, appelées lieux, grâce auxquelles on produit les syllogismes*, *Fī al-qawānin allatī tu'malu bihā al-maqāyīs wa-hiyya al-musammāt mawāḍi'*)[1], Averroès, après avoir examiné des lieux communs aux arts démonstratifs, dialectiques et sophistiques, passe en revue « des lieux qui sont propres aux syllogismes hypothétiques (*conditionales*), à savoir des lieux de l'implication (*illatio*) et des lieux des conflits »[2], et il se propose de rechercher dans quelle mesure il est possible de les utiliser dans la démonstration. Le premier exemple de ces lieux est le suivant :

> Le premier donc des lieux est l'inférence de l'existence à partir de l'existence, à savoir que toute proposition relativement à l'existence de laquelle existe quelque *quesitum*, quand cette proposition existe, alors ce *quesitum* existe, et ce <syllogisme> est construit dans la première espèce de l'hypothétique connectif, dans lequel l'antécédent lui-même est ajouté et le conséquent lui-même est conclu. [...]

1. Ce traité est encore inédit. Nous avons utilisé la traduction latine, composée par Abraham de Balmes (mort en 1523) à partir de la version hébraïque de Jacob ben Makhir ibn Tibbon (mort en 1305) revue par Samuel ben Jehuda de Marseille (mort vers 1340), telle qu'elle figure dans l'édition des œuvres d'Aristote avec les commentaires d'Averroès procurée par les Giunta, Venise, 1562 ; réimpr. sous le titre *Aristotelis Opera cum Averrois commentariis,* Frankfurt am Main, 1962, vol. I, part 2b-3, f^{os} 62-67v.

2. Cf. *ibid*., f^{o} 65 M.

> Le deuxième lieu est que pour tout *quesitum*, à partir de la position de son existence suit l'existence de quelque proposition, en sorte que quand aura été supprimée cette proposition, sera supprimé aussi ce *quesitum*, et il est manifeste de soi que le syllogisme est construit dans la seconde espèce de l'hypothétique connectif, et c'est <celui> dans lequel est ajouté l'opposé du conséquent et est conclu par lui l'opposé de l'antécédent. C'est en effet toujours le lieu de la réfutation et de la destruction, car le *quesitum* est l'antécédent lui-même. Par exemple : « si le vide existe, il existe un espace séparé » ; ensuite nous ajoutons : « mais il n'existe pas un espace séparé », et l'on conclut : « donc le vide n'existe pas »[1].

Les lieux propres aux syllogismes hypothétiques sont donc les règles des inférences propres aux syllogismes connectifs (ou disjonctifs). Ces lieux sont utilisables aussi bien dans les inférences démonstratives que dans les inférences dialectiques ou sophistiques, et cela selon que les conditions requises pour des inférences démonstratives sont remplies. Averroès ne précise pas alors quelles sont ces conditions, mais d'après ce qui a été dit auparavant, il est nécessaire pour une inférence démonstrative du type, par exemple, de l'hypothétique connectif que la relation de connexion entre antécédent et conséquent soit nécessaire, ou au moins quasi-nécessaire (c'est-à-dire que la connexion soit présente dans la plupart des cas).

Une autre remarque importante est ajoutée par Averroès. Les lieux du syllogisme hypothétique ne suffisent pas à construire une démonstration, mais il faut encore avoir recours aux lieux à partir desquels est construite une figure prédicative, alors que ce recours à des lieux supplémentaires n'est pas nécessaire dans la dialectique. La raison, comme on va le voir dans un autre texte ci-après, en est que le syllogisme hypothétique ne peut fournir à soi seul une démonstration au sens propre. Il faut encore que l'énoncé additionnel (ou prosleptique, *al-mustaṭnā* en arabe) soit l'objet d'une démonstration catégorique.

Pour expliquer ce point, essentiel pour Averroès, nous revenons à l'*Abrégé de syllogistique*. Après l'exposé sur les diverses formes, connectives et disjonctives, de syllogismes hypothétiques (et un complément sur les syllogismes de l'impossible), Averroès écrit ce qui suit :

> C'est une caractéristique de ce syllogisme <de l'impossible> et du syllogisme hypothétique que l'un et l'autre ne produisent pas d'inférence par eux-mêmes, sans le <concours d'un> syllogisme prédicatif, mais chacun d'eux a besoin, pour qu'advienne à partir de lui une conclusion inconnue, d'un syllogisme prédicatif. Pour le syllogisme de l'impossible, la chose en lui est manifeste, puisqu'il est composé du prédicatif et de l'hypothétique. S'agissant des syllogismes hypothétiques, cela est manifeste dans le cas des connectifs du fait de leur forme, parce qu'ils n'indiquent pas d'emblée par leur forme que

1. Cf. *ibid*., f^os^ 65 M-66 C.

> quelque chose soit connue en eux, si ce n'est la connexion. Et quant au reste, s'agissant de l'assomption additionnelle de l'antécédent ou <de l'opposé> du conséquent, c'est un procédé sur lequel il y a doute. Lorsque la consécution dans ce <syllogisme> est manifeste et que l'énoncé additionnel est manifeste, alors il n'y a pas de raison de l'exprimer de cette manière dans laquelle il y a doute, puisque notre intention n'est jamais que d'exprimer un discours de manière qu'il soit conforme à la pensée se trouvant dans l'esprit. Et sinon, lorsque cela n'est pas fait, c'est une prémisse manifeste par elle-même qui est exprimée dans la forme de l'hypothétique. Et cela est plus clair dans <le cas de> la disjonction, parce que, lorsque l'énoncé additionnel y est connu d'emblée, alors sa contradictoire est connue d'emblée. Lorsque, en effet, nous disons que le monde est ou bien créé ou bien éternel, et que l'une de ces deux choses est manifeste par soi pour nous, sa contradictoire aussi est manifeste, et cela est évident par soi. Par conséquent il s'ensuit dans le syllogisme hypothétique, en tant qu'il est hypothétique relativement à un *quesitum* inconnu, que l'énoncé additionnel n'y est pas manifeste par soi-même, mais si le *quesitum* est prouvé par un syllogisme hypothétique, alors nécessairement ce syllogisme aboutit à un <syllogisme> prédicatif.
>
> Et l'on peut utiliser dans certains cas le syllogisme prédicatif dans l'établissement de la consécution entre l'antécédent et le conséquent, que l'énoncé additionnel soit manifeste par soi ou ne le soit pas. Un exemple en est l'énoncé d'Hippocrate : « si l'homme était d'une seule chose, alors il ne souffrirait pas », car l'énoncé additionnel dans ce syllogisme est évident d'emblée, à savoir « il souffre », et il est seulement besoin de démontrer la connexion entre l'antécédent et le conséquent, par exemple en disant : « parce que ce qui est d'une seule chose ne change pas et ce qui souffre change»[1].

Dans ce texte, Averroès déclare que le syllogisme hypothétique doit être complété par un syllogisme prédicatif, si l'on veut parvenir à une démonstration du *quesitum*. Le syllogisme hypothétique ne signifie, par lui-même, rien d'autre que la connaissance d'une connexion entre antécédent et conséquent. Quant à la proposition co-assumée (c'est-à-dire l'énoncé additionnel) dans le syllogisme, c'est une proposition dont la vérité n'est pas assurée, selon Averroès. En effet, selon lui, si la connexion est connue par la proposition hypothétique, et si la proposition co-assumée est connue aussi comme vraie, alors l'expression même dans laquelle le raisonnement est formulé ne peut correspondre à la pensée, puisque l'expression est hypothétique alors qu'il n'y a doute ni sur la connexion dans la majeure (la proposition hypothétique) ni sur la vérité de la mineure (la proposition co-assumée). Si donc il s'agit véritablement d'un syllogisme hypothétique, la mineure est nécessairement

1. Nous utilisons à nouveau l'édition en préparation par Charles Butterworth. La version latine de ce texte par Abraham de Balmes, toujours faite à partir de la traduction hébraïque de Jacob ben Makhir, revue par Samuel ben Jehuda de Marseille, se trouve dans l'édition susdite des Giunta, Venise, 1562, réimpr. Frankfurt am Main, 1962, vol. I, part 2b-3. Pour le passage traduit, voir f° 50 H-M.

douteuse, et il faut la démontrer à l'aide d'un syllogisme prédicatif, afin de mener à son terme la démarche démonstrative.

La suite du texte cité indique que, dans certains cas, le recours à un syllogisme prédicatif peut être nécessaire pour établir la connexion même entre antécédent et conséquent. Ceci semble une restriction par rapport à ce qui a été dit auparavant, à savoir que le syllogisme hypothétique fait connaître l'existence d'une connexion entre antécédent et conséquent. Il faut sans doute entendre que, dans le syllogisme hypothétique, il y a nécessairement doute : le plus souvent c'est sur la vérité de la proposition co-assumée, mais ce peut être aussi (et en même temps) sur la réalité de la connexion entre antécédent et conséquent. Si en revanche il n'y a doute ni sur la connexion ni sur la co-assomption, le syllogisme n'est hypothétique que verbalement pour Averroès, et il n'est pas conforme à la pensée.

Quelques lignes au delà du texte cité, à propos des syllogismes composés, Averroès remarque que ces syllogismes composés peuvent être composés de parties relevant d'une seule espèce ou de plusieurs genres ou espèces de syllogismes. Par exemple, le syllogisme de l'impossible est composé de syllogismes relevant de plusieurs genres, le genre hypothétique et le genre prédicatif, par construction. Mais Averroès ajoute cette remarque importante : le syllogisme hypothétique n'est pas utilisé seul et simple (c'est-à-dire sans entrer en composition avec un autre syllogisme, notamment prédicatif), si ce n'est dans la dialectique.

Autrement dit, le syllogisme hypothétique est propre à produire des déductions, pourvu qu'un agrément soit obtenu concernant l'existence d'une relation de connexion entre antécédent et conséquent, mais il ne peut produire une démonstration. Il faut pour cela qu'il soit complété par un syllogisme catégorique établissant la vérité de la proposition co-assumée, qui n'est autre que l'antécédent ou le conséquent. S'il est employé seul, toutefois, le syllogisme hypothétique produit une déduction, qui suffit par elle-même à l'argumentation dialectique, puisque celle-ci ne cherche pas à démontrer.

Averroès revient dans sa Paraphrase des *Premiers Analytiques* sur ce sujet. Il remarque que, dans les deux sortes de syllogismes hypothétiques, le connectif et le disjonctif, le *quesitum* est montré selon le mode de la condition (c'est-à-dire sous la réserve de l'agrément donné à la proposition hypothétique), et la propositon co-assumée requiert d'être prouvée par un syllogisme prédicatif. Averroès ajoute que, si la connexion est évidente par elle-même et si la proposition co-assumée est évidente par elle-même, alors la conclusion est évidente par elle-même[1]. Ce qu'il faut comprendre comme

1. Cf. AVERROÈS, *Paraphrase de la logique d'Aristote*, éd. G. Jéhamy, 3 vol. « Section des études philosophiques et sociales » 12, Beyrouth, Publications de l'Université Libanaise,

voulant dire qu'il n'y a pas véritablement de syllogisme, puisque chacun des énoncés du raisonnement est évident par lui-même, ou encore qu'il s'agit d'un syllogisme purement verbal. La raison s'en trouve dans le passage suivant que l'on peut lire un peu plus loin dans la Paraphrase des *Premiers Analytiques* :

> Il n'est pas possible de dire que, de même que les deux prémisses dans le syllogisme prédicatif peuvent être connues par elles-mêmes et la conclusion inconnue, de même il peut arriver qu'il en aille ainsi dans le syllogisme hypothétique, c'est-à-dire que les deux prémisses soient connues par elles-mêmes, à savoir l'hypothétique et l'énoncé additionnel, et que la conclusion soit inconnue, car il se produit que les deux prémisses dans le syllogisme prédicatif soient connues et la conclusion inconnue seulement parce que les deux prémisses n'ont pas encore été composées dans la pensée selon une composition d'où suive la conclusion[1].

Dans le syllogisme hypothétique, au contraire, la conclusion ne découle pas de la composition des prémisses, mais elle est posée déjà dans l'énoncé du syllogisme, comme antécédent ou comme conséquent. Et pour Averroès, le syllogisme hypothétique n'entre donc pas véritablement sous la définition du syllogisme. Du moins, faut-il ajouter : si l'on demande au syllogisme de produire une démonstration. Si, en revanche, on ne recherche qu'une déduction sous hypothèse, alors le syllogisme hypothétique exerce pleinement sa fonction, et c'est le cas au premier chef dans la dialectique.

Le lien entre topique et logique hyptothétique est ainsi à chercher non pas tant au niveau de la structure du raisonnement, dans la démarche topique et dans la démarche hypothétique, que dans la position épistémique des énoncés dans les deux domaines. Le syllogisme hypothétique véritable, celui dans lequel les diverses parties de la proposition hypothétique sont douteuses, est topique en ce qu'il porte non point sur des énoncés reçus comme vrais (nécessairement ou la plupart du temps), mais sur des énoncés agréés le temps de la déduction, et ne conduisant pas à des démonstrations, mais seulement à des conclusions sous hypothèses.

Conclusion

Les remarques qui précèdent ne constituent qu'une esquisse, encore provisoire, de description des syllogismes hypothétiques et de leur relation à l'argumentation topique chez les philosophes de langue arabe. Nous n'en tirerons donc pas de conclusion proprement dite. Nous pouvons toutefois

1982, t.1, p. 235, 14-18 (du *talḫīṣ kitāb anālūṭīqā*). Voir aussi la traduction latine de Giovanni Francisco Burana dans l'édition des Giunta, *op. cit.*, vol. I, 1, f° 70 D.

1. Cf. AVERROÈS, *Paraphrase*, *op. cit.*, p. 236. Pour la traduction latine, voir *op. cit.*, f° 70 H-I.

remarquer que les trois traits signalés au début de notre exposé, par lesquels nous avions caractérisé l'argumentation topique, sont présents dans les descriptions que les auteurs étudiés donnent du syllogisme hypothétique, à savoir : l'agrément qui doit être donné à la prémisse hypothétique pour que le raisonnement puisse être développé ; la structure implicative de la relation entre la proposition de départ et la proposition cherchée, c'est-à-dire celle qui fera l'objet de la conclusion ; enfin le caractère dialectique des propositions qui entrent dans le syllogisme hypothétique. Sur ce dernier point, cependant, des distinctions devraient être faites entre les deux auteurs étudiés. Il apparaît, en effet, que Fārābī n'exclut pas complètement les syllogismes hypothétiques de la science démonstrative, mais y inclut certains selon la nature des propositions dont ils sont composés et de la connexion implicative mise en jeu. Par rapport à Fārābī (et ce serait encore plus net par rapport à Avicenne, que nous n'avons pas eu la place d'étudier ici), la position défendue par Averroès représente un effort pour revenir à une interprétation aristotélicienne stricte de la notion de syllogisme avec pour conséquence l'exclusion, hors du champ de la syllogistique, de la plupart des syllogismes hypothétiques. On pourrait tenter de résumer la position d'Averroès sur les syllogismes hypothétiques en distinguant parmi ceux-ci deux classes, comme ceci : dans le pseudo-syllogisme hypothétique (qui n'est qu'un syllogisme prédicatif déguisé, ou la composition déguisée de plusieurs syllogismes prédicatifs), la déductibilité de la conclusion à partir des prémisses conduit à l'établissement d'une démonstration de cette conclusion, tandis que dans le syllogisme hypothétique au sens propre, celui de la dialectique, la déductibilité de la conclusion dérivant de prémisses agréées ne conduit nullement à une démonstration, mais seulement à une assertion topique.

Topique et syllogistique : la tradition arabe (Al-Fārābī et Averroès)

Ahmad Hasnawi

(CNRS, UMR 7219, Paris)

À la mémoire de Muhsin Mahdi

Pour nous, postjaegeriens, les *Topiques* d'Aristote sont une œuvre de jeunesse, que nous pensons avoir été rédigée par le Stagirite pendant son séjour à l'Académie, alors que ses *Premiers Analytiques*, où se trouve codifiée la théorie du syllogisme, auraient été écrits plus tard[1]. Comme on l'a souvent remarqué, la théorie du syllogisme en tant que telle, avec son appareil des figures et des modes, ses lois de réduction des syllogismes de la deuxième et troisième figures à ceux de la première, etc., n'est pas présente dans les *Topiques*[2]. Cet ouvrage codifierait les règles de la discussion ordonnée, telle qu'elle avait cours à l'Académie de Platon, entre un répondant qui soutient une thèse et un questionneur qui cherche à le réfuter. Ce tableau doit évidemment être retouché. D'un côté, il semble qu'Aristote n'ait jamais cessé de retravailler les *Topiques*[3]. En tout cas, il n'y a jamais renoncé ; il n'a jamais considéré que les *Analytiques* les rendaient totalement obsolètes. De l'autre, on perçoit dans les *Premiers Analytiques* eux-mêmes bien des échos de la méthode dialectique.

La tradition du commentarisme péripatéticien, qui a tendance à recevoir les œuvres d'Aristote dans une synchronie systématique, a cherché à établir

1. W. JAEGER, *Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles*, Berlin, Weidmann,1912 et *Aristoteles, Grundlegung einer Geschichte seiner Entwicklung*, Berlin, Weidmann,1923. Le nom propre Jaeger sert ici comme un indicateur d'une attitude historisante à l'égard de l'œuvre aristotélicienne, attitude qui pose comme préalable à l'étude de la pensée d'Aristote la nécessité d'ordonner chronologiquement ses œuvres. Ne sont visés par là ni les analyses de détail de Jaeger, souvent remises en question par la recherche ultérieure, ni même son point de vue d'ensemble sur le sens de l'évolution de la pensée aristotélicienne, comme éloignement progressif à l'égard du platonisme vers une attitude plus « empiriste ». Sur le caractère précoce des *Topiques* et leur insertion dans les préoccupations du milieu académique, voir par exemple F. SOLMSEN, *Die Entwicklung der aristotelischen Logik und Rhetorik*, Berlin, Weidmann, 1929, p. 151-195 ; voir aussi l'Introduction de J. Brunschwig à son édition et traduction des *Topiques*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. LXXXIII-CIII.

2. Voir J. BRUNSCHWIG, *ibid.*, p. XXX-XXXI.

3. Voir *ibid.*, p. LVI-LVIII ;

des liens entre topique et syllogistique. Ces efforts sont perceptibles déjà dans le Commentaire d'Alexandre aux *Topiques*[1] et surtout dans la tentative de systématisation de la théorie des lieux, recueillie par Thémistius et dont on a des échos chez Boèce[2]. La tradition arabe est elle aussi l'héritière de cette perspective qui y prend cependant une disposition singulière. C'est cette disposition particulière que je voudrais décrire ici de façon forcément schématique. Je me limiterai pour illustrer mon propos à deux auteurs : al-Fārābī et Averroès et, pour ce dernier, pour garder une certaine homogénéité, à son Abrégé de logique, œuvre de jeunesse dans laquelle il s'inspire, pour une large part, du premier.

On peut relever les traits suivants qui me semblent caractériser le traitement des *Topiques* dans ces deux œuvres. En premier lieu, les deux auteurs soumettent consciemment l'ouvrage d'Aristote à un double découpage : d'abord, le premier et le huitième livre sont séparés du reste ; ils sont regroupés ensemble et forment le contenu d'un *Traité de la dialectique*[3]. Le second découpage concerne les livres centraux eux-mêmes où Aristote avait divisé l'exposé sur les lieux selon la théorie des prédicables : le livre II, auquel se rattache le livre III, est consacré à la topique de l'accident ; le livre IV à celle du genre ; le livre V à celle du propre, enfin les livres VI et VII à la topique de la définition. Al-Fārābī et Averroès introduisent une nouvelle césure à l'intérieur de ces livres centraux entre la topique de l'accident d'une part et les topiques des autres prédicables d'autre part. La topique de l'accident est rattachée par eux à l'exposé sur la syllogistique, alors que les topiques du reste des prédicables sont renvoyées à la théorie de la définition, autrement dit au livre II des *Seconds Analytiques*. Deuxième trait du traitement des *Topiques* chez ces deux auteurs : cette topique de l'accident reçoit le nom d'analyse. Nous verrons en quel sens il faut entendre cet intitulé. Troisième caractéristique : cette topique de l'accident comprend aussi bien des règles pour les syllogismes hypothétiques que pour les syllogismes catégoriques.

1. *Alexandri Aphrodisiensis in Aristotelis Topicorum libros octo commentaria*, ed. M. Wallies, « Commentaria in Aristototelem graeca » II-2, Berlin, G. Reimeri, 1891.

2. Les écrits de Thémistius se rapportant aux *Topiques* d'Aristote sont perdus en grec. Pour un essai de caractérisation de certains aspects de la tradition recueillie par lui, voir A. HASNAWI, « Boèce, Averroès et Abū al-Barakāt al-Baghdādī, témoins des écrits de Thémistius sur les *Topiques* d'Aristote », *Arabic Sciences and Philosophy*, 17 (2007), p. 203-265.

3. Les exposés des deux auteurs sur la dialectique n'ont pas la même taille : celui d'al-Fārābī est plus important. Ces exposés se concentrent, de façon forcément inégale, sur le contenu du livre I des *Topiques*, ou plus exactement, sur ses deux premiers tiers, en passant sous silence les chapitres qui traitent des quatre *organa*. Pour ce qui concerne le livre VIII, Averroès se contente d'en donner succinctement le plan, tandis qu'al-Fārābī en entrelace certains motifs avec ceux du livre I.

Enfin, quatrième caractéristique, cette topique de l'accident est elle-même orientée vers l'apodictique.[1]

Tableau comparatif des Abrégés de logique d'al-Fārābī et d'Averroès

Les traits que je viens de rappeler sont fixés pour nous dans l'Abrégé de logique d'al-Fārābī (m. 950, à Alep). Cet Abrégé connaît un succès dans l'Andalousie musulmane du XII^e^ siècle. Plusieurs des traités qui le composent sont glosés par Ibn Bājja (m. 1139) et Averroès (m. 1198) s'en inspire pour composer son propre Abrégé ; s'en inspire, faut-il le préciser, de façon créative. Le tableau suivant montre les correspondances entre les deux Abrégés, celui d'al-Fārābī et celui d'Averroès.

Averroès, Abrégé de logique (*al-Ḍarūrī fī al-manṭiq*)[2]	Al-Fārābī, Abrégé de logique[1]

1. J'ai insisté ailleurs sur cette caractéristique, voir A. HASNAWI, « Topic and Analysis : The Arabic Tradition », *in* R. W. SHARPLES (ed.), *Whose Aristotle ? Whose Aristotelianism ?*, Aldershot, Ashgate, 2001, p. 28-62, spécialement p. 47-50 et ID., « Boèce, Averroès et Abū al-Barakāt al-Baghdādī », spécialement p. 219-223. Je ne l'évoquerai ici qu'à propos des groupes de lieux hypothétiques et prédicatifs donnés ci-dessous.

2. Le texte arabe de l'Abrégé de logique d'Averroès a fait l'objet d'une édition intégrale par Ch. Butterworth, faite à partir de deux manuscrits arabes en caractères hébraïques, conservés l'un à Munich (**M**) et l'autre à Paris (**P**). Seule une partie de cette édition a jusqu'ici vu le jour : celle des traités 9, 10 et 11, voir *Averroës' Three Short Commentaries on Aristotle's "Topics", "Rhetoric" and "Poetics"*, ed. and transl. by Charles E. Butterworth, Albany, State University of New York Press, 1977. Je remercie ici Charles Butterworth d'avoir généreusement mis à ma disposition le reste de son édition non encore publiée. Je renverrai par la suite aux numéros de § qu'il a introduits dans son édition. Mais comme le lecteur ne peut y accéder, je renverrai également à la version latine de cet Abrégé, due à Abraham de Balmes et qu'on peut lire dans l'édition des Juntes faite à Venise en 1562, voir *Aristotelis opera cum Averrois commentariis*, vol. I, 2 b-3 et vol. II, réimp. Frankfurt am Main, 1962. On doit cependant noter que l'ordre originel des traités d'Averroès, dans cette version latine, a été bouleversé pour répondre à un arrangement plus traditionnel des traités composant l'Organon (les places du Traité 6 sur les *Lieux* et du Traité 7 sur la *Démonstration* y sont interverties) et que les titres de ces traités ont été doublés par ceux des traités aristotéliciens (en réalité, il y a encore un troisième titre, sous forme de titre courant en haut de page). On a donc la succession suivante d'épitomés : *Ep. in librum praedicabilium* (= Tr. 1 et 2 de notre tableau) ; *Ep. in librum Praedicamentorum* (= Tr. 3) [ces trois traités sont coiffés par le titre courant *De incomplexis*] ; *Ep. in librum de Interpretatione* [titre courant : *De complexis*] (= Tr. 4) ; *Ep. in libros Priorum Analyticorum* [titre courant : *De syllogismo*) (= Tr. 5) ; *Ep. in primum librum Posteriorum* [titre courant : *De demonstratione*] (= première partie du Tr. 7) ; *Ep. in II. librum Posteriorum* [titre courant : *De definitionibus*] (= deuxième et troisième parties du Tr. 7) ; *Ep. in librum Topicorum* [titre courant : *De locis topicis*] (=Tr. 6) ; *Ep. in librum Elenchorum* (= Tr. 8) ; le chapitre 5 de ce dernier épitomé, commençant en 72 K, correspond en réalité au Tr. 9. Dans l'édition de Venise, le reste des traités de l'Abrégé est publié séparément dans le vol. II, où l'on trouve d'abord la dernière partie du Tr. 7, ensuite les Tr. 8 et 9 qui figurent donc là une deuxième fois, toujours confondus, Cet ensemble est coiffé du titre courant *De rhetorica demonstrativa*, qui semble être une traduction erronée du titre de la dernière partie du Tr. 7. Cette dernière partie du

Introduction générale (*al-madkhal al-ʿāmm*)	Lettre-Préface (*Risāla ṣaddara bihā … al-Fārābī kitābahu fī al-manṭiq = al-Tawṭiʾa*)
1. Traité des significations des termes (*al-Qawl fī dalālāt al-alfāẓ*)	Cinq chapitres (*al-Fuṣūl al-khamsa*)
2. Traité des significations (ou des notions) qui produisent la représentation (*al-Qawl fī al-maʿānī al-fāʿila li-al-taṣawwur*)	L'Isagoge (*K. Īsāghūgī, ay al-Madkhal*)
3. Traité des catégories (*al-Qawl fī al-maqūlāt*)	Traité des catégories (*K. Qātāghūriyās, ay al-Maqūlāt*)
4. Traité de la connaissance qui prépare l'assentiment (*al-Qawl fī al-maʿrifa al-muwaṭṭiʾa li-al-taṣdīq*)	Traité de l'expression (*K. Bārī Armīniyās, ay al-ʿIbāra*)
5. Traité de la connaissance qui produit l'assentiment (*al-Qawl fī al-maʿrifa al-fāʿila li-al-taṣdīq*)	Traité du syllogisme (*K. al-Qiyās = al-Madkhal ilā al-Qiyās*)
6. À propos des règles, appelées lieux, grâce auxquelles on produit les syllogismes (*Fī al-qawānīn allatī tuʿmalu bihā al-maqāyīs wa hiya al-musammāt mawāḍiʿ*)	Traité de l'analyse (*K. al-Taḥlīl*)

Traité 7 était intitulée « La discussion démonstrative » (*al-mukhāṭaba al-burhāniyya*) et il semble que le premier mot de ce titre a été lu ou confondu avec *al-khaṭāba*, ce qui donne le titre *De la rhétorique démonstrative*, titre qui va donc maintenant au delà de la dernière partie du Tr. 7, à laquelle le titre arabe originel s'appliquait. Viennent ensuite *In librum Rhetorices* [titre courant : *De rhetorica persuasiva*, qui semble ainsi faire pendant à la *rhetorica demonstrativa*] (= Tr. 10) et *In librum Poeticae* (= Tr. 11).

1. Dans ce tableau, on suit, pour le nombre et l'ordre des traités d'al-Fārābī, les manuscrits Istanbul, Hamidiye 812 et Bratislava, Université, TE 41. L'ensemble de ces traités ont été maintenant publiés, pour certains à plusieurs reprises. Ils se trouvent commodément rassemblés, sauf quelques-uns, dans l'édition de R. ʿAJAM, *al-Manṭiq ʿinda al-Fārābī*, 3 vol., Beyrouth, 1985-1986. Le *Traité de la Démonstration* est édité, dans la même série *al-Manṭiq ʿinda al-Fārābī*, par M. FAKHRY, *Kitāb al-Burhān wa-Kitāb Sharāʾiṭ al-yaqīn maʿa Taʾālīq Ibn Bājja ʿalā al-Burhān*, Beyrouth, 1987, p. 19-96 ; le *Traité de la Rhétorique* a été édité par J. Langhade : AL-FĀRĀBĪ, *Deux ouvrages inédits sur la rhétorique*. I. *Kitāb al-Khaṭāba*, éd. et trad. J. Langhade ; II. *Didascalia in Rhetoricam Aristotelis ex glosa Alpharabii(i)*, éd. M. Grignaschi, Beyrouth, 1971, p. 31-121 ; le *Traité de la poétique* a été édité par M. MAHDI, « Kitāb al-Shiʿr li-Abī Naṣr al-Fārābī », *Majallat Shiʿr*, 3/12 (1959), p. 90-95 et par A. S. SĀLIM, avec le Commentaire moyen d'Averroès à la *Poétique* d'Aristote, *Talkhīṣ ḳitāb Arisṭūṭālīs fī al-Shiʿr, taʾlīf Abī al-Walīd b. Rushd wa-maʿahu Jawāmiʿ al-Shiʿr li-al-Fārābī*, Le Caire, 1971, p. 171-175. Il existe également une autre édition intégrale de ces traités par M. T. DĀNISH-PAJŪH, dans *al-Manṭiqiyyāt li-al-Fārābī*, 3 vol., Qom, 1987-1989**,** t. I, *al-Nuṣūṣ al-manṭiqiyya*.

7. Traité de la démonstration (*K. al-Burhān*)	Traité des endroits où l'on est induit en erreur (*K. al-Amkina al-mughliṭa*)
8. Traité de la sophistique (*K. al-Safsaṭa*)	Traité de la démonstration (*K. al-Burhān*)
9. Traité de la dialectique (*K. al-Jadal*]	Traité de la dialectique (*K. al-Jadal*)
10. Traité des arguments rhétoriques (*al-Qawl fī al-aqāwīl al-khuṭbiyya*)	Traité de la rhétorique (*K. al-Khiṭāba*)
11. À propos des arguments poétiques (*Fī al-aqāwīl al-shi'riyya*)	Traité de la poétique (*K. al-Shi'r*)

Ce tableau appelle deux remarques. La première concerne l'organisation des deux Abrégés : si l'ordre des traités composant l'Abrégé d'Averroès, reproduit dans ce tableau, est tel que l'a voulu cet auteur, il n'en est de même ni pour l'ordre des traités qui entrent dans l'Abrégé d'al-Fārābī ni pour leur identité. Al-Fārābī ne nous a en effet pas laissé d'indication explicite sur ces deux points ; une incertitude règne sur la séquence initiale de cet ensemble et l'on peut se poser des questions sur l'appartenance originelle à ce même ensemble des trois derniers traités. L'incertitude concernant la séquence initiale vient du fait que dans certains manuscrits, ceux qu'on peut dire de la famille « persane », l'Abrégé commence non par la *Lettre-préface* et les *Cinq Chapitres*, mais par un autre traité d'al-Fārābī, *Les Termes employés en logique* (*al-Alfāẓ al-musta' mal fī al-manṭiq*)[1]. Le doute à propos de la séquence finale vient, quant à lui, du fait que les trois derniers traités ne comportent pas d'introduction les rattachant les uns aux autres ou à l'ensemble de l'Abrégé[2]. On peut toutefois reconstituer avec une certitude raisonnable la séquence qui nous intéresse le plus ici et qui va du *Traité du syllogisme* au *Traité de la*

1. Ce traité a été édité par M. MAHDI, Beyrouth, 1968. M. Mahdi émettait l'hypothèse que *Les Termes employés en logique* occupait dans ce qui, pour lui, constituait l'Abrégé « moyen », la place des trois premiers traités de notre tableau qui, eux, auraient fait partie d'un autre Abrégé, « court » ; voir l'Introduction à son édition, p. 23-24. Sur la double tradition manuscrite, « turque » et « persane », de l'Abrégé d'al-Fārābī, voir M. GRIGNASCHI, « Les traductions latines des ouvrages de la logique arabe et l'Abrégé d'Alfarabi », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 39 (1972), p. 41-107, p. 51. Les manuscrits connus de cette famille « persane » ne comportent pas non plus le *Traité de l'analyse* ni les trois derniers traités.

2. Voir *ibid.*, p. 48-49. Grignaschi présente deux autres arguments qui tendraient à mettre en question l'appartenance originelle à l'Abrégé des trois derniers traités de notre tableau : l'existence de redites par rapport aux livres antérieurs et le fait que le *Traité de la dialectique* présenterait une thèse contraire à celle qu'affiche l'ordre des traités dans nos manuscrits, à savoir que la dialectique doit précéder la démonstration alors que l'ordre des traités impliquerait le contraire. Ces arguments méritent d'être reconsidérés, mais ce n'est pas mon objet ici.

démonstration : chaque successeur dans cette séquence commence par une introduction qui le situe par rapport à son ou à ses prédécesseurs.

La deuxième remarque concerne le principe de division qui régit en profondeur l'organisation de l'Abrégé d'Averroès[1]. Celui-ci croise, dans la séquence qui va du traité 1 au traité 5, deux couples de notions : la représentation ou conception (*taṣawwur*) et l'assentiment ou conviction (*taṣdīq*) d'une part, la connaissance préparatoire à l'un ou l'autre de ces deux types d'états cognitifs et la connaissance productrice de l'un ou l'autre de ces deux types d'états d'autre part. On n'a pas remarqué jusqu'ici que ce principe d'organisation était en réalité emprunté à al-Fārābī. En effet, dans son *Traité de la Démonstration*, celui-ci, après avoir exposé l'aporie du *Ménon*[2], note qu'elle ignore la distinction entre deux types de connaissance : la représentation et l'assentiment. Chacune de ces connaissances présuppose elle-même deux sortes de connaissance, l'une préparatoire et l'autre productrice. Il conclut ce passage en affirmant :

> Tout enseignement intellectuel, qu'il soit une représentation ou un assentiment, ne se produit qu'à partir d'une connaissance préexistante chez l'enseigné. Cette connaissance préexistante est de deux sortes : une sorte par laquelle l'objet dont on recherche la connaissance est préparé à être un tel objet, et une sorte productrice de la connaissance recherchée[3].

On a là exactement la division à double entrée des types de connaissance qu'Averroès, lecteur aigu d'al-Fārābī, mettra en œuvre pour ordonner son exposé de l'Abrégé de logique[4].

Ceci étant, le parallélisme que notre tableau établit entre les traités d'al-Fārābī et ceux d'Averroès ne doit pas être pris pour un parallélisme strict. On relève d'abord une différence entre la séquence 7-8 d'Averroès et la séquence correspondante d'al-Fārābī : chez le premier, le *Traité de la sophistique* suit immédiatement le *Traité de démonstration*, ce qui est déjà une anomalie par rapport à l'ordre traditionnel de l'*Organon* où l'on attendrait la place des *Réfutations sophistiques* après un traité sur la dialectique ; chez le second, le *Traité des endroits où l'on est induit en erreur* vient avant le *Traité de la démonstration*, ce qui augmente l'anomalie. En second lieu, on doit reconnaître qu'il n'y a pas de correspondance entre le contenu de l'Introduction générale d'Averroès et la *Lettre-préface* d'al-Fārābī, ni entre le

1. Sur cette organisation, voir A. HASNAWI, « La structure du *corpus* logique dans l'*Abrégé de logique* d'Averroès », *in* C. BAFFIONI (éd.), *Averroes and the Aristotelian Heritage*, Napoli, Guida, 2004, p. 51-62.
2. PLATON, *Ménon*, 80 d-e.
3. AL-FĀRĀBĪ, *Kitāb al-Burhān*, éd. M. Fakhry, Beyrouth, 1987, p. 84, l. 7-9.
4. Je reviendrai ailleurs sur ce lien entre la solution d'al-Fārābī à l'aporie du *Ménon* et l'organisation de l'Abrégé de logique d'Averroès.

Traité sur les significations des termes du premier et les *Cinq chapitres* du second. En revanche, on peut établir une correspondance thématique générale entre le reste des traités de l'Abrégé d'Averroès et le reste des traités qui forment l'Abrégé d'al-Fārābī, et c'est simplement une telle correspondance que veut suggérer notre tableau.

La topique restreinte du *Traité de l'analyse* d'al-Fārābī et du *Traité des lieux* d'Averroès

C'est évidemment la séquence des traités 5 et 6 de l'Abrégé d'Averroès et son correspondant chez al-Fārābī qui retiendront ici notre attention. Le traité 5 chez Averroès, intitulé *Traité de la connaissance qui produit l'assentiment*, est un exposé succinct de la syllogistique, y compris de la syllogistique hypothétique ; le traité 6, se présente comme un traité des règles qui permettent de produire les syllogismes et ces règles, ce sont les lieux[1]. La séquence correspondante, chez al-Fārābī, est composée de traités qui ont un contenu analogue, avec ce trait caractéristique que le deuxième traité de la séquence porte ici le titre de *Traité de l'analyse*[2], caractéristique que j'essaierai d'expliquer plus loin. Mais auparavant, je voudrais montrer que la topique dont il est question dans ces traités est une topique restreinte, limitée à la topique de l'accident, c'est-à-dire au contenu du livre II des *Topiques* d'Aristote, ou plus exactement à une partie de ce livre II. Le tableau suivant établit une correspondance entre le contenu du traité d'Averroès et celui du traité d'al-Fārābī d'une part, et entre le contenu de ces derniers et celui du livre II des *Topiques* d'autre part.

Al-Fārābī	Averroès
1. Lieux pris de la division *KT'A*, p. 96.5 -99	1. Lieux pris de la division *TLB*, § 7-12 = *DLT* 63 H-64 F
1.1 La division affecte le sujet *KT'A*, p. 96.5-97 ≈ *Topiques* II, 2, 109 b 13-29 et III, 6, 120 a 32-38	1.1 La division affecte le sujet *TLB*, § 7-10 = *DLT* 63 H-64 C
1.2 La division affecte le prédicat *KT'A*, p. 98-99 ≈ *Topiques* II, 4, 111 a 33-111 b 11 et III, 6, 120 a 37-120 b 6	1.2 La division affecte le prédicat *TLB*, § 11-12 = *DLT* 64 C-F
2. Lieux pris de la composition *KT'A*, p. 100-101.9	2. Lieux de la composition *TLB*, § 13-19 = *DLT* 64 F-65 E

1. Cité dorénavant *TLB* pour le *Traité des lieux* dans l'édition inédite de Ch. Butterworth et *DLT* pour la version latine (*De locis topicis*).

2. Cité dorénavant *KT'A* pour *Kitāb al-Taḥlīl* dans l'édition de R. 'Ajam.

2.1 La composition concerne le sujet *KT'A*, p. 100.1-12 ≈ *Topiques* II, 4, 111 a 14-20	2.1 La composition concerne le sujet *TLB*, § 13-16 = *DLT* 64 F-64 M
2.2 La composition concerne le prédicat *KT'A*, p. 100.12-101.9	2.2 La composition concerne le prédicat *TLB*, § 17-19 = 64 M-65 E
3. Lieux pris de la définition *KT'A*, p. 101.10-102.2 ≈ *Topiques* II, 2, 109 b 30-110 a 9	3. Lieux de la définition *TLB*, § 20-23 = *DLT* 65 F-I
3.1 Définition du sujet *KT'A*, p. 101.10-18	3.1 Définition du sujet *TLB*, § 20-21 = *DLT* 65 F-H
3.2 Définition du prédicat *KT'A*, p. 101.18-102.1	3.2 Définition du prédicat *TLB*, § 22-23 = *DLT* 65 H-I
4. Lieux pris des conséquents	4. Lieux des conséquents et des opposés (plus propres aux syllogismes hypothétiques)
4.1 Lieux de l'existence et de la suppression appliqués aux thèses du *quaesitum* (niveau propositionnel) *KT'A*, p. 102.4-19 ≈ *Topiques* II, 4, 111 b 17-23	4.1 Lieux des conséquents : lieux de l'existence et de la suppression *TLB*, § 25-30 = *DLT* 65 M-66 G
4.2 Lieux de l'existence et de la suppression appliqués aux termes de la thèse (niveau prédicatif) *KT'A*, p. 102.19-107 ≈ *Topiques* II, 5, 112 a 16-21	
5. Lieux pris des opposés *KT'A*, p. 107.12-116.11 ≈ *Topiques* II, 8	4.2 Lieux des opposés *TLB*, § 31-40 = *DLT* 66 G-67 H
5. Lieux pris des opposés *KT'A*, p. 107.12-116.11 ≈ *Topiques* II, 8	4.2 Lieux des opposés *TLB*, § 31-40 = *DLT* 66 G-67 H
5.1.1 Consécution inverse des opposés pris généralement *KT'A*, p. 107.9-108.12	4.2.1 Consécution inverse : lieux des opposés pris universellement *TLB*, § 31-34 = *DLT* 66 G-67 A
5.1.2 Consécution inverse des opposés selon les espèces d'opposés *KT'A*, p. 108.14-110.16	4.2.2 Lieux particuliers des opposés selon les espèces d'opposés *TLB*, § 35-37 = *DLT* 67 A-67 H

5.2 Consécution directe des opposés *KT'A*, p. 110.18-116.11	
5.2.1 Consécution directe des opposés pris généralement *KT'A*, p. 110.8-111.3	
5.2.2 Consécution directe des opposés selon les espèces d'opposés *KT'A*, p. 110.3-116.11	4.3.1 Consécution directe : lieux des opposés selon les espèces d'opposés *TLB*, § 38-40 = *DLT* 67 D-H
6. Lieux pris des conséquents et des opposés dans le domaine des vues, des caractères et des conduites *KT'A*, p. 116.12-120.17 ≈ *Topiques* II, 7, 112 b 27-113 a 19	
7. Lieux pris des coordonnés et des inflexions *KT'A*, p. 120.19-122 ≈ *Topiques* II, 9, 114 a 26-114b15	5. Lieux de la similitude, des coordonnés, du plus et du moins, de l'égal, de l'addition et de la soustraction *TLB*, § 42-43 = *DLT* 67 I-M
8. Lieux pris de la similitude *KT'A*, p. 123.1-125.6 ≈ *Topiques* I, 17, 108 a 7-17 ; I,18, 108 b 7-31 ; II, 10, 114 b 25-36	
9. Lieux pris du plus et du moins et de l'égal *KT'A*, p. 125.7-128.13 ≈ *Topiques* II, 10, 114 b 37-115 a 24	
10. Lieux pris de l'addition et de la soustraction *KT'A*, p. 128.14-129 ≈ *Topiques* II, 11, 115 a 26-115 b 35	

Je ne commenterai pas dans le détail ce tableau. Je me bornerai à faire les remarques suivantes :

1) On notera d'abord que la topique d'al-Fārābī est plus riche que celle d'Averroès : ce dernier n'a pas de développement correspondant aux « lieux pris des conséquents et des opposés dans le domaine des vues, des caractères et des conduites » ; les « lieux de la similitude, des coordonnés, du plus et du moins, de l'égal, de l'addition et de la soustraction » sont succinctement

traités par Averroès, alors qu'al-Fārābī leur consacre des développements plus étendus ; enfin Averroès n'a pas de « lieux de l'existence et de la suppression » appliqués au niveau prédicatif.

2) Comme on le voit par les références aux *Topiques* d'Aristote indiquées dans le tableau, c'est une partie, majeure, du livre II de cet ouvrage qui est investie dans cette topique restreinte d'al-Fārābī et d'Averroès. Cette correspondance constatable, *de fait* pourrait-on dire, trouve une justification *de droit* dans le passage suivant, tiré du *Traité de la démonstration* d'al-Fārābī :

> Quant aux diverses méthodes (*al-ṭuruq*) dont on croit qu'elles sont utiles dans les définitions, les unes sont utiles quand il [s'agit de vérifier] si les diverses définitions données sont comme il convient ou non, et d'autres sont utiles pour la définition elle-même. Celles qui sont utiles pour la mise à l'épreuve (*sibār*) des définitions données ont été énumérées dans les quatre, cinq, six et septième livres des *Topiques*, quoiqu'elles y aient été énumérées sur le mode des mises à l'épreuve dialectiques (*ghayra annahā ujriyat majrā al-sibārāt al-jadaliyya*). Que l'on en collecte ce qui est utile dans les définitions certaines (*al-ḥudūd al-yaqīniyya*)[1].

Al-Fārābī sépare implicitement la topique de l'accident du reste des topiques : celles du genre, du propre et de la définition, car, et c'est là la raison de droit, ces dernières sont, comme je l'ai déjà indiqué, orientées vers la définition.

3) Les familles de lieux sont désignées par une dénomination abréviative (lieux pris à partir de la division, de la composition, de la définition, etc.). Cette pratique s'observe déjà chez Alexandre d'Aphrodise. Ainsi le deuxième lieu de l'accident en *Topiques* II 2, 109 b 13-29 est dit par Alexandre *ek diaireseōs* (à partir de la division)[2], le troisième lieu en 109 b 30 - 110 a 9 est dit *apo horismou* (à partir de la définition)[3], le double lieu en II, 4, 111 b 17-23 est dit *ex akolouthias* (à partir de la conséquence)[4], le groupe de lieux en *Topiques* II, 8 est dit *ek tōn kata tas antitheseis akolouthēseōn* (à partir des consécutions des opposés)[5], etc. Cette manière de faire reflète peut-être la distinction opérée par Théophraste entre *topos* et *parangelma* et rapportée par Alexandre. Le *parangelma* ou précepte est « ce qui est formulé de manière plus commune, plus universelle et plus simple, et à partir duquel on découvre le lieu, car le précepte est le principe du lieu, tout comme celui-ci est le principe de l'argument dialectique (*epicheirēma*) ». Par exemple, ce qui est ainsi formulé est un précepte, qu'il faut argumenter à partir des contraires ou à

1. AL- FĀRĀBĪ, *Kitāb al-Burhān*, p. 52, l. 9-13.
2. *In Top*., p. 138, l. 3-4.
3. *Ibid*., p. 141, l. 7.
4. *Ibid*., p. 165, l. 6.
5. *Ibid*., p. 190, l. 27. J'ai choisi mes exemples chez Alexandre en fonction des lieux ou groupes de lieux qui figurent chez al-Fārābī et Averroès.

partir des coordonnés, alors que le lieu, c'est par exemple : « Si le contraire [se dit] de multiples façons, alors [l'autre] contraire [se dira] aussi [de multiples façons] » ou « si un contraire appartient au contraire, alors l'autre contraire appartiendra à l'autre contraire… »[1]. Cette manière de désigner par une formule brève la source supérieure d'un lieu ou d'une famille de lieux est en vérité de bonne facture aristotélicienne puisqu'on la retrouve dans le chapitre de la *Rhétorique* sur les lieux (II, 23), quoiqu'elle s'y applique directement aux lieux et ne comporte donc pas la dénivellation observée chez Théophraste entre précepte et lieu.

4**)** La liste du tableau ci-dessus fait apparaître deux grandes sortes de lieux : les lieux hypothétiques et les lieux prédicatifs. Un lieu est hypothétique si le syllogisme qu'il permet de découvrir est un syllogisme hypothétique ; il est prédicatif si le syllogisme qu'il permet de découvrir est un syllogisme prédicatif.

5) On observera que la topique mise en œuvre par al-Fārābī et Averroès s'abstrait du contexte dialectique dans lequel la théorie des lieux prenait place chez Aristote. On n'a plus affaire à un jeu entre deux partenaires, un questionneur et un répondant ; on assiste à une généralisation de la notion de problème : celui-ci n'est plus seulement l'objet de l'interrogation dialectique ; on renonce à la condition d'endoxalité à laquelle devaient répondre les prémisses tirées des lieux, du moins sous sa forme générale.

6) On notera enfin qu'il est sans doute normal que ce soit le livre portant sur la topique de l'accident qui fût mis à contribution pour la topique liée à la syllogistique, puisque les lieux de l'accident visent à établir la simple appartenance d'un prédicat donné à un sujet, sans spécifier si cette appartenance se fait à la manière du genre, du propre ou de la définition. Jacques Brunschwig va jusqu'à affirmer que les *Analytiques* « peuvent être considérés comme une reprise de la topique de l'accident, dans la mesure où ils ne prennent en considération (du moins dans la syllogistique assertorique) aucune autre manière de lier le prédicat et le sujet que la simple copule *huparchei* »[2].

1. *Ibid.*, p. 135, l. 3-9 = W. FORTENBAUGH, P. HUBY, R.W. SHARPLES & D. GUTAS, *Theophrastus of Eresus*, Leiden, Brill, 1992, t. I, fragment 123, p. 262-263.

2. Voir ARISTOTE, *Topiques*, Introduction, p. LII. J. Brunschwig insiste sur ce qui sépare la « solution syllogistique » de la « solution topique » au problème de savoir s'il existe « des propositions liées par une relation d'implication à l'attribution pure et simple d'un prédicat à un sujet » ; il voit le ressort de la mutation qui fait passer de la seconde à la première solution dans « la prise en considération des différences de quantité entre les propositions » (*ibid.*, p. LIV). On peut dire que la tradition dont je parle ici a essayé de combler le fossé entre les deux solutions. Voir aussi sur le fait que la topique de l'accident vise à établir (ou à réfuter) la simple appartenance d'un prédicat à un sujet, P. SLOMKOWSKI, *Aristotle's Topics*, Leiden, E. J. Brill, 1997, p. 78-94, qui propose de traduire *sumbebēkos* dans le livre II des *Topiques* par « attribut ».

Définition et fonction du lieu

Comment les auteurs justifient-ils cette liaison entre topique et syllogistique ? Par le rôle que joue maintenant le concept de lieu. Al-Fārābī définit le lieu de la manière suivante :

> Les lieux sont les prémisses universelles [*al-muqaddamāt al-kulliyya*], dont les « particularisations » s'emploient comme prémisses majeures dans chacun des syllogismes qui relèvent de chaque discipline. Car chacun des lieux enveloppe plusieurs prémisses particularisées, dont les unes sont employées dans la dialectique, les autres dans la rhétorique, d'autres encore dans les sciences, et d'autres enfin dans les autres disciplines intellectuelles. Parmi les prémisses particulières subsumées sous les lieux, les unes ont pour sujets les sujets mêmes des lieux et pour prédicats des prédicats particuliers [subsumés sous] les prédicats des lieux ; d'autres ont pour sujets des sujets particuliers [subsumés sous] les sujets des lieux et pour prédicats des prédicats particuliers [subsumés sous] les prédicats [des lieux][1].

Pour al-Fārābī, un lieu est donc une *proposition* ou plutôt un schéma propositionnel ayant pour termes des termes abstraits (des variables, si l'on veut, comme le montre l'emploi des mots *shay'* et *amr*[2]) et qui, lorsqu'on y substitue des termes concrets à ces derniers, génère une proposition pouvant servir de prémisse dans un syllogisme donné, lui-même ordonné à un *quaesitum* donné. La proposition concrète est appelée par al-Fārābī, dans son *Traité de la dialectique*, espèce (*naw'*)[3]. La proposition énonçant le lieu peut avoir une forme *hypothétique* comme dans l'exemple suivant : « Si une chose appartient à une réalité donnée, alors le contraire de cette chose appartient au contraire de cette réalité » ; ce lieu génère comme majeure possible la proposition concrète suivante : « Si la douleur est un mal, alors le plaisir est un bien ». Mais le lieu peut également avoir une forme *catégorique*, ou en tout cas réputée telle, comme dans l'exemple suivant : « Tout ce qui dure plus longtemps est meilleur de ce point de vue » ; ce lieu génère comme majeure possible la proposition concrète suivante : « Tout ce qui dure plus longtemps est préférable pour nous ». Al-Fārābī exprime la relation entre les termes abstraits de la proposition-lieu et les termes concrets de la proposition-espèce par le verbe « délimiter » (*ḥaṣara*) et il propose une règle permettant de distinguer la relation entre lieu et prémisse majeure d'un côté et prémisse majeure et conclusion d'un syllogisme d'un autre côté. Il reconnaît deux cas où la relation de délimitation entre les termes de deux propositions définit la relation d'un lieu à son espèce : 1) celui où le sujet et le prédicat du lieu

1. *KT'A,* p. 95, l. 5-13.
2. *shay' :* chose ; *amr :* affaire, sujet de préoccupation… : al-Fārābī emploie ces deux mots ensemble pour désigner deux objets quelconques distincts.
3. Voir *Kitāb al-Jadal*, dans *al-Manṭiq 'inda al-Fārābī*, t. III, p. 67, l. 20 - 68, l. 12.

délimitent le sujet et le prédicat de l'espèce (premier exemple ci-dessus) ; 2) celui où le sujet est identique dans le lieu et dans l'espèce, seul le prédicat du lieu délimitant le prédicat de l'espèce (deuxième exemple ci-dessus). Si en revanche 3) le sujet de la proposition « générale » délimite le sujet de la proposition « spéciale », alors que leurs prédicats sont identiques, comme dans l'exemple suivant : « Tout homme est animal/Zayd est animal », la proposition délimitante sera en fait la prémisse majeure d'un syllogisme dont la proposition délimitée est la conclusion, la mineure, soit « Zayd est homme », étant une proposition dont le sujet est identique à celui de la proposition délimitée et dont le prédicat est le sujet de la proposition délimitante. On peut schématiser ainsi ces trois cas :

S_L et P_L : resp. sujet et prédicat du lieu
S_E et P_E **:** resp. sujet et prédicat de l'espèce
D : relation de délimitation

1) $S_L \underline{D} S_E$ & $P_L \underline{D} P_E$ } lieux et espèces
2) $S_L = S_E$ & $P_L \underline{D} P_E$ }
3) $S_L \underline{D} S_E$ & $P_L = P_E$ majeure et conclusion

Ces tests permettent de conclure que la relation entre lieux et espèces n'est pas assimilable à une relation d'inférence syllogistique et d'isoler la relation de « délimitation » ou d'instantiation.

Dans ses tentatives pour définir le lieu, Averroès a, quant à lui, une double préoccupation : établir d'abord que le lieu nous dote non seulement de la capacité de découvrir les prémisses du syllogisme ordonné à un *quaesitum* donné, mais encore de celle de déterminer la figure de ce syllogisme ; montrer ensuite que le lieu est une règle *extérieure* au syllogisme lui-même. La première préoccupation est visible dans la définition suivante qu'il donne du lieu :

> Il est apparent, à propos des lieux en tant que lieux, qu'ils nous donnent la capacité de découvrir les prémisses propres à chaque *quaesitum* [proposé] dans chaque art. Et non seulement ils font ceci, mais ils nous donnent encore la figure de l'énoncé (*shakl al-qawl*) à partir de laquelle le *quaesitum* suit nécessairement[1].

Averroès dénonce comme deux définitions partielles du lieu celle d'al-Fārābī qui voit dans les lieux des « propositions ou prémisses générales » (*muqaddamât 'āmma*) et celle d'Ibn Bājja qui voit dans les lieux des « syllogismes généraux » (*aqyisa 'āmma*)[2]. Le tort de cette dernière définition est

1. *TLB*, §3 = *DLT* 62 G-H.
2. Averroès ne nomme pas explicitement Ibn Bājja (Avempace, m. en 1139), mais c'est celui-ci qui est visé, comme j'ai essayé de le montrer dans « Topic and Analysis », p. 35-36.

d'identifier le lieu à un « syllogisme en acte », alors que le lieu est seulement « en puissance l'ensemble des syllogismes particuliers qui tombent sous lui ». Le tort de la définition propositionnelle du lieu est qu'elle ne capte pas l'acte propre de celui-ci ni, par là même, son essence. Cependant, elle contient une part de vérité, car « les prémisses que nous prenons pour montrer chaque *quaesitum* dans chaque art sont des particuliers » qui tombent sous les lieux[1]. Comme souvent dans les débats qu'il met en scène, Averroès prend une position harmonisatrice : il articule ainsi une conception qu'on peut dire « propositionnelle » du lieu et dont il nous dira, dans le commentaire moyen aux *Topiques*, qu'elle remonte à Théophraste[2] et une conception qu'on peut dire « syllogistique » et dont on a des raisons de penser qu'elle fut celle d'Avempace. Il faut dire ici que la critique qu'il adresse à al-Fārābī ne s'applique qu'à la définition « officielle » que ce dernier donne du lieu et non à sa pratique réelle quand il manie les lieux.

Le second enjeu de la définition du lieu chez Averroès est de savoir si le lieu est une proposition *extrinsèque* au syllogisme ou bien s'il peut figurer comme une prémisse majeure dans un syllogisme particulier. Cet enjeu est clairement marqué dans le Commentaire moyen aux *Topiques*. Averroès y attribue la première position à Théophraste et Alexandre, dans le camp desquels il range al-Fārābī**,** alors qu'il attribue la seconde au seul Thémistius. Lui-même défend le premier point de vue en rappelant un argument qu'il fait soutenir à Alexandre et qui est fondé sur le caractère fini des règles d'un art, l'art logique ici, comparé à l'infinité potentielle des cas particuliers que ces règles subsument. Or, si l'on adoptait le second point de vue, les majeures susceptibles de figurer dans des syllogismes particuliers, étant potentiellement infinies, elles ne pourraient prétendre au titre de règles de l'art logique dont la caractéristique est d'être en nombre fini tout en subsumant une infinité potentielle de cas particuliers ; et c'est là précisément la caractéristique des lieux qui, tout en étant en nombre fini, subsument des majeures

1. *TLB*, § 3-4 = *DLT* 62 M - 63 E. On trouvera une traduction de ces § 1-5 dans « Topic and Analysis », p. 54-58. Dans son Commentaire moyen aux *Topiques*, Averroès insiste également sur cette double capacité du lieu. La véritable définition du lieu, affirme-t-il, est celle qui est proposée par Aristote en *Rhétorique* II, 26, 1403 a 16-17 : « élément et lieu sont ce sous quoi tombent plusieurs enthymèmes ». Les lieux sont les éléments des syllogismes (*uṣṭuquṣṣāt al-qiyāsât*), c'est-à-dire, glose Averroès, qu'ils donnent à la fois la forme du syllogisme, *i.e.* sa figure, et la matière du syllogisme, *i.e.* ses prémisses. Voir *Talkhīṣ Kitāb al-Jadal*, éd. Ch. Butterworth & A. 'A. al-Harīdī, Le Caire, 1979, p. 62, l. 2-6. On trouvera également une traduction de ce passage du Commentaire moyen dans notre article cité, p. 53-54.

2. J'ai montré dans « Topic and Analysis », p. 33-35, les rapprochements qu'on peut faire entre la position d'al-Fārābī (et en partie d'Averroès, c'est-à-dire dans le moment de sa démarche où il reconnaît une validité à la conception propositionnelle du lieu) et celle de Théophraste, telle que rapportée par Alexandre dans son *in Top.*

particulières potentiellement infinies[1]. Dans le *Traité des lieux* de l'Abrégé, la formulation de cet enjeu concernant le caractère extrinsèque ou intrinsèque du lieu par rapport aux syllogismes prend une autre forme *:* il s'agit de savoir si les lieux peuvent être assimilés à des axiomes communs du type *des choses égales à une même chose sont égales entre elles* ou non. Averroès refuse une telle assimilation en soulignant que les axiomes communs figurent comme des prémisses majeures dans des syllogismes particuliers relevant de disciplines différentes, ce qui n'est pas le cas des règles logiques (*qānūn manṭiqī*) que sont les lieux[2].

Topique et analyse

La liaison entre topique de l'accident et syllogistique n'a pas seulement un fondement systématique dans la définition et la fonction du lieu ; elle a aussi un fondement exégétique dans la manière de découper les *Premiers Analytiques* d'Aristote, ou plus exactement le livre I de cet ouvrage et dans la manière de comprendre ce que fait Aristote dans chacune des parties ainsi découpées. Celui-ci avait préparé le terrain en distinguant**,** dans son exposé du livre I, trois grandes divisions qu'il récapitule ainsi au début du chapitre 32, en 47 a 2-5 :

> Si en effet nous considérions la production des syllogismes et possédions le pouvoir de les découvrir, et si en outre nous étions à même de les réduire, une fois formés, aux figures précédemment décrites, l'objet que nous nous sommes proposé en commençant serait mené à bonne fin[3].

Ces trois grandes divisions sont donc les suivantes :

1) la production des syllogismes (*genesis tōn syllogismōn*) qui couvre les chapitres 1-26 du livre I des *Premiers Analytiques* ;

2) la découverte des syllogismes (le verbe employé ici est *heuriskein*), qui fait l'objet des chapitres 27-31 ;

3) la réduction des raisonnements courants aux figures du syllogisme (*analusis eis ta skhēmata*), qui fait l'objet des chapitres 32-45.

Les commentateurs d'Aristote reprendront cette triple division. Ainsi, dans le prologue de son Commentaire aux *Premiers Analytiques*, Alexandre d'Aphrodise, après avoir décrit le contenu de la première partie, évoque la deuxième partie comme celle qui a pour objet la découverte des prémisses (*heuresis tōn protaseōn*) et la troisième comme celle qui traite de l'analyse

1. Voir *Talkhīṣ K. al-Jadal*, p.63, l. -10.
2. Voir *TLB*, § 5 = *DLT* 63 E-F.
3. *Premiers Analytiques*, I, 32, traduction J. Tricot, Patis, Vrin, 1971, p. 163.

des syllogismes (*analusis tōn syllogismōn*)[1]. La même division tripartite est reprise par Ammonius et par Philopon. Le premier écrit dans le proème de son Commentaire aux *Premiers Analytiques*, à propos de la question préliminaire de l'explication du titre[2] :

> Traitant donc d'abord de la genèse du syllogisme (*geneseōs tou syllogismou*), c'est-à-dire de la synthèse, il [*sc.* Aristote] [traite] ensuite de la découverte des prémisses (*heureseōs tōn lemmatōn*) et [montre] quelle méthode il convient d'utiliser pour être capable de découvrir les prémisses à partir desquelles se fait la genèse des syllogismes, puis il en vient aussi à l'analyse[3].

Le second lui fait écho dans le proème de son Commentaire en écrivant, cette fois sous la rubrique de la division en chapitres de l'œuvre commentée (*hē tou bibliou diairesis*) :

> Cet ouvrage se divise en trois chapitres : la première partie nous enseigne la genèse du syllogisme, la deuxième comment se pourvoir en abondance en prémisses *(euporian tōn protaseōn*), la troisième l'analyse vers les syllogismes[4].

Par rapport à ce schéma du livre I des *Premiers Analytiques*, al-Fārābī et Averroès, dans leur Abrégé, installent la topique de l'accident à la place de 2) et transfèrent le nom d'analyse de 3) à 2). Le premier n'énonce pas explicitement la démarche qui consiste à faire remplir à la topique de l'accident le rôle d'heuristique assuré par les procédures exposées dans la deuxième partie du livre I. On peut cependant la déduire d'indices concernant à la fois ce qu'il entend faire dans le *Traité de l'analyse* et la manière même de formuler ce projet *:*

1. *Alexandri Aphrodisiensis in Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium*, éd. M. Wallies, « Commentaria in Aristototelem graeca » II-1, Berlin, G. Reimeri, 1883, p. 6, l. 14-29 = *Alexander of Aphrodisias* o*n Aristotle's Prior Analytics 1. 1-7*, ed. J. Barnes *et alii*, London, Duckworth, 1991, p. 48 ; cf. *ibid*., p. 340**,** l. 21-31 = *Alexander of Aphrodisias on Aristotle's Prior Analytics 1.32-46*, ed. I. Mueller, London, Duckworth, 2006, p. 23-24, où Alexandre commente précisément le texte, cité plus haut, du livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 32.

2. Sur les questions préliminaires (*prolegomena*) dont on traite avant de commenter chaque œuvre d'Aristote et dont le nombre et l'ordre varient (1) le *skopos* ou objet du livre, 2) son utilité, 3) sa place dans l'ordre de lecture des traités d'Aristote, 4) la partie de la philosophie sous laquelle il se range, 5) la justification de son titre, 6) son authenticité, 7) sa division en chapitres, 8) les méthodes d'instruction qui y sont utilisées) il existe une littérature abondante ; voir par exemple L. G. WESTERINK, dans *Prolégomènes à la philosophie* de *Platon*, texte établi par L. G. Westerink et traduit par J. Trouillard avec la collaboration de A. Ph. Segonds, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. XLVI-XLVIII ; p. L-LI ; p. LV.

3. *Ammonii in Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium,* éd. M. Wallies, « Commentaria in Aristotelem graeca » IV-6, Berlin, G. Reimeri, 1899, p. 6, l. 14-18.

4. *Ioannis Philoponi in Aristotelis Analytica priora commentaria*, éd. M. Wallies, « Commentaria in Aristotelem graeca » XIII-2, Berlin, G. Reimeri, 1905, p. 5, l. 25-28.

> Il faut, indique al-Fārābī en commençant ce traité, que nous disions maintenant comment on trouve le syllogisme [approprié] à chaque *quaesitum* (*maṭlūb*) donné, dans quelque discipline que ce soit ; [et que nous disions] d'où l'on l'acquiert (*yuktasab*) et à partir de quelles choses on prend les prémisses de tout syllogisme recherché en vue d'un *quaesitum* [donné]. La voie vers cela réside d'abord dans la connaissance des lieux[1].

L'acquisition du syllogisme, ou plus exactement des prémisses d'un syllogisme, en partant d'une conclusion donnée correspond bien au programme que se donnait Aristote au livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 27 et qu'il annonce ainsi :

> De quelle façon nous pouvons nous procurer toujours en abondance (*euporēsomen*) des syllogismes en vue de la question posée (*to tithemenon*), et par quelles voies nous atteindrons les principes relatifs à chaque problème, voilà ce qu'il convient maintenant d'établir, car nous devons sans doute non seulement connaître la façon dont se produisent les syllogismes (*tēn genesin tōn sullogismōn*), mais encore posséder le pouvoir de les constituer (*tēn dunamin ekhein tou poiein*)[2].

La proximité entre le passage cité d'al-Fārābī et la première partie de celui d'Aristote est suffisamment frappante. L'emploi en particulier du verbe *iktasaba*, avec pour objet ici le syllogisme, est à signaler, car c'est sous la dénomination d'*iktisāb al-muqaddamāt*/*al-qiyās* (l'acquisition des prémisses / du syllogisme) que les auteurs arabes traiteront de cette deuxième partie du livre I des *Premiers Analytiques*. C'est ainsi qu'Avicenne appelle celle-ci[3], ainsi encore que l'appelle Averroès[4] et c'est toujours sous cet intitulé que l'évoque [Ibn Zur'a][5].

Les indices de cette localisation de la topique de l'accident dans le contexte des *Premiers Analytiques* sont plus nombreux chez Averroès. Celui-ci insiste, dans son introduction au *Traité des lieux*, sur le caractère *poiétique*

1. *KT'A*, p. 95, l. 3-5.
2. ARISTOTE, *Premiers Analytiques*, I, 27, 43 a 20-24, trad. p. 135.
3. Voir IBN SĪNĀ, *al-Shifā'*, *al-Manṭiq IV* : *al-Qiyās*, IX, 4, éd. S. Zayed, Le Caire, 1964, p. 446-454. Ce chapitre est intitulé : « De l'acquisition des prémisses et de l'obtention des syllogismes pour chaque *quaesitum* ».
4. Voir IBN RUSHD, *Talkhīṣ Kitāb al-Qiyās*, éd. Ch. Butterworth & A.'A. al-Harīdī, Le Caire, 1983, p. 211-226. Ces pages forment la deuxième section du Commentaire moyen d'Averroès aux *Premiers Analytiques*. Averroès y emploie à côté du nom d'action *iktisāb*, les noms d'action *istinbāṭ* et *istikhrāj*.
5. *Kitāb al-Qiyās*, dans *Manṭiq Ibn Zur'a*, éd. G. Jihāmī & R. al-'Ajam, Beyrouth, 1994, p.171-175. [Ibn Zur'a] utilise à côté du verbe *kasaba*, le nom d'action *taḥṣīl*, déjà rencontré chez Avicenne, et surtout *istikhrāj*. Sur l'incertitude qui entoure l'identité de l'auteur de ces traités publiés par G. Jihāmī et R. al-'Ajam, voir A. HASNAWI, « Avicenna on the Quantification of the Predicate (with an Appendix on [Ibn Zur'a]) », *in* S. RAHMAN, T. STREET & H. TAHIRI (eds.), *The Unity of Science in the Arabic Tradition*, « Logic, Epistemology and The Unity of Science » 11, Dordrecht, Kluwer-Springer, 2008, p. 295-328, aux p. 315-316.

de la topique. Alors que l'exposé sur le syllogisme nous « fait connaître » les espèces de syllogismes et leurs modes, l'exposé sur les lieux est destiné à nous doter de la capacité à « produire les syllogismes » (*naʿmala al-maqāyīs*)[1]. Les lieux sont des « règles productives » (*qawānīn fāʿila*), des « instruments producteurs » (*ālāt fāʿila*). La disposition qu'ils produisent dans l'âme est celle qu'y produirait un art. Les lieux sont des « propositions universelles, ordonnées dans l'âme selon une puissance proche de l'acte, suivant un ordre syllogistique universel et non en vue d'un *quaesitum* propre particulier »[2]. Comme tout art, le corps des règles topiques est destiné à réduire la part de hasard dans l'action humaine. Averroès explique que les règles données dans l'exposé de la syllogistique étaient trop générales pour nous conduire à la constitution des syllogismes particuliers destinés à établir ou réfuter un *quaesitum* particulier ; elles laisseraient une part trop grande au hasard. C'est pourquoi elles doivent être complétées par ces règles plus spéciales que sont les lieux, qui permettent ainsi de réduire encore la part de hasard dans la production des syllogismes.

Cette insistance sur le caractère poiétique de la topique est un écho de la deuxième partie du passage cité plus haut du livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 27. Un autre indice nous est livré par un passage du Commentaire moyen aux *Topiques* d'Averroès. Après avoir défini le lieu comme ce qui donne à la fois les prémisses et la figure du syllogisme, Averroès concède que certains lieux n'accomplissent que l'une ou l'autre des deux actions :

> […] il est nécessaire que le lieu soit ce qui donne et les prémisses des syllogismes et leur figure. Et c'est cela qui est correct, car nous trouvons que les lieux font les deux à la fois, ou que, parmi les lieux, certains font l'une des deux choses, alors que d'autres font l'autre. Et cela est évident à partir des lieux généraux qu'Aristote a donnés dans les *Premiers Analytiques*[3].

Averroès attribue cette spécialisation de certains lieux dans l'une ou l'autre des deux tâches à ce qu'il appelle les « lieux généraux » des *Premiers Analytiques*. Or ces derniers sont exactement les procédures décrites par Aristote au livre I des *Premiers Analytiques*, chapitres 27 et 28 respectivement. Pour Averroès, les procédures décrites au livre I, chapitre 27, sont des lieux généraux destinés à l'acquisition des prémisses, vraisemblablement parce que les prémisses ainsi sélectionnées ne sont pas encore disposées en paires de prémisses syllogistiques, ou si l'on préfère, ne sont pas encore organisées en fonction de la place du moyen terme. En revanche les procédures décrites au livre I, chapitre 28, visent à trouver le moyen terme et donc à déterminer la

1. *TLB*, §1 = *DLT* 62 A-B.
2. *Ibid*., § 3 = *DLT* 62 M - 63 B.
3. *Commentaire moyen des Topiques*, éd. Ch. Butterworth & ʿA. Harīdī, Le Caire, 1979, p. 62, l. 5-8.

figure du syllogisme dans laquelle il est possible de prouver une conclusion donnée.

Le deuxième aspect de l'opération destinée à faire de la topique de l'accident ce qui tient lieu de la partie « heuristique » du livre I des *Premiers Analytiques* consiste à baptiser « analyse » cette topique ainsi localisée. Bien qu'al-Fārābī intitule *Traité de l'Analyse* son traité consacré à cette dernière, il ne présente pas de justification explicite de cet intitulé. Cependant, on peut essayer de reconstituer les raisons qui l'y ont conduit. Voici comment al-Fārābī présente la démarche qu'il recommande de suivre pour trouver le syllogisme correspondant à un problème donné :

> Lorsque les lieux nous deviennent disponibles, nous analysons le *quaesitum* donné en chacune des deux [propositions] contradictoires qui y sont contenues et nous faisons de chacune d'elles une thèse [*wad'an*] à part, que nous cherchons soit à établir en la produisant elle-même comme conclusion, soit à réfuter en produisant comme conclusion son opposé. Nous décomposons ensuite la thèse en son prédicat et son sujet et nous les mettons tous – chacun à part – devant notre pensée. Puis nous passons en revue, de manière inductive, chacun des lieux [en le confrontant] à la thèse donnée, jusqu'à ce que nous ayons épuisé tous les lieux en notre possession. Si nous trouvons dans la thèse donnée, ou dans ses parties, une chose qui soit descriptible par quelque lieu en notre possession, nous avons alors trouvé le syllogisme par lequel nous établissons [cette thèse] ou la réfutons[1].

1. *KT'A*, p. 95, l. 13 - 96, l. 5. Bien qu'Averroès n'intitule pas *Traité de l'analyse* son traité correspondant à celui d'al-Fārābī, l'esprit qui inspire ce traité est le même que celui qui inspire le traité d'al-Fārābī, comme le montre le passage suivant : « L'action que nous menons au moyen de ces lieux, en tant qu'ils sont des instruments, procède de la manière suivante : nous nous rendons présents à l'esprit tous ces lieux lorsque nous examinons un *quaesitum* donné ; puis nous décomposons ce *quaesitum* en les deux parties de la contradiction qui y sont contenues, cherchant soit à réfuter l'une de ces deux parties, soit à l'établir ; puis nous décomposons le *quasitum* en son prédicat et en son sujet et nous passons en revue [*nastaqrī bihi*] chacun des lieux destinés à l'établissement ou à la réfutation. Si nous trouvons ce *quaesitum* sous l'un des lieux, nous avons du coup trouvé le syllogisme qui nous permet de l'établir ou de le réfuter. C'est du fait de cette action que cette partie de la logique est appelée "analyse" » (*TLB*, § 6 = *DLT* 63 G-H). Le texte latin a ici, comme le manuscrit de Munich (**M**), une lacune, due manifestement à un saut du même au même, et qui va de la première occurrence de « puis nous décomposons » jusqu'à « soit à l'établir ». Je remercie Mme Juliane Lay qui m'a signalé cette lacune dans ma traduction de ce texte parue dans « Topic and Analysis », p. 32, et qu'il faut donc corriger en conséquence. J'avais suivi alors le choix de l'éditeur qui, dûment, signalait dans son apparat ce qu'il considérait comme une addition du manuscript de Paris (**P**). Mon choix était dicté par le fait qu'Averroès emploie régulièrement *maṭlūb* pour la proposition à établir plutôt que pour la disjonction de propositions dont l'une est à établir et l'autre à refuter. Mais il me semble maintenant que l'hypothèse d'une lacune dans **M** est plus facile à justifier que celle d'une addition de **P.** Un autre point mérite d'être noté. Mme Lay s'appuie sur la traduction hébraïque de l'Abrégé, faite par Jacob b. Makhir et qu'elle lit dans l'édition de Riva di Trento de 1559 et dans le manuscrit de Paris, BnF, Hébreu 918. Or la lacune se retrouve dans la traduction latine

L'analyse consiste donc ici en un double processus :

1) diviser le *quaesitum* en ses composants premiers, qui sont les deux thèses contradictoires et chacune des deux thèses en ses composants derniers : sujet et prédicat. La décomposition du *quaesitum* s'applique ainsi à un double niveau : un niveau propositionnel et un niveau prédicatif ;

2) remonter du problème aux prémisses qui permettent de le produire comme conclusion. Cette remontée consiste elle-même en une confrontation de chaque thèse au stock des lieux déjà formé. Elle est donc d'abord une remontée vers les lieux par la médiation desquels on découvre les prémisses.

Notons d'abord que ce double geste de décomposition et de remontée aux prémisses correspond tout à fait au noyau de sens de la notion d'analyse telle qu'elle est définie par les aristotéliciens. Voici comment, au moment de présenter la justification du titre *Analytiques* dans la Préface de son commentaire aux *Premiers Analytiques*, Alexandre d'Aphrodise, récapitule les significations du mot « analyse » selon les domaines où s'exerce l'activité désignée par ce mot et qui vont de la géométrie à la linguistique, en passant par la physique :

> On les appelle *Analytiques* parce que la réduction (*anagōgē)* de tout composé aux éléments à partir desquels s'opère la synthèse [de ce tout] est appelée analyse. L'analyse est en effet l'inverse de la synthèse. Car la synthèse est le chemin qui va des principes à ce qui est tiré des principes et l'analyse est le chemin qui fait retour de la fin vers les principes. On dit en effet que les géomètres analysent lorsque, partis de la conclusion en procédant selon l'ordre des choses qui ont été posées en vue de la démonstration de la conclusion, ils ramènent le problème lui-même à ses principes. Et celui qui ramène les corps composés aux corps simples utilise lui aussi l'analyse, et de même celui qui ramène chacun des corps simples aux éléments dont il tient son être, qui sont la matière et la forme, analyse. Et encore celui qui divise le discours en parties du discours, comme celui qui ramène les parties du discours aux syllabes et celles-ci aux lettres, analyse[1].

Le geste d'al-Fārābī transférant la notion d'analyse de la troisième partie du livre I des *Premiers Analytiques* à la deuxième est en fait tout à fait orthodoxe si on le compare aux déterminations plus spécifiques de la notion

d'Abraham de Balmes dont on pense qu'elle a été faite à partir de la version hébraïque de Jacob b. Makhir. Voir sur ce point M. STEINSCHNEIDER, *Die hebraeischen Übersetzungen des Mittlelalters und die Juden als Dolmetscher*, Berlin, 1893, réimp. Graz, Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1956, § 17, p. 55. Seule une édition critique de ces versions nous mettrait en position de résoudre ce problème philologique.

1. ALEXANDRE D'APHRODISE, *In Aristotelis Analyticorum priorum librum*, I, 7, 11-22 = Barnes *et alii*, p. 49-50. Ma compréhension des textes des commentateurs grecs d'Aristote sur l'analyse, dont j'ai déjà fait usage dans mon article « Topic and Analysis », p. 31-32, s'est enrichie grâce à la lecture de la thèse de Katerina Ierodiakonou, *Analysis in Stoic Logic*, PhD., University of London, 1990, p. 162-173. Mme Ierodiakonou m'a obligeamment communiqué un exemplaire de sa Thèse. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

d'analyse par Alexandre lorsque celui-ci passe, dans la suite du texte que je viens de citer, au domaine de la syllogistique :

> On dit qu'analysent en un sens particulier ceux qui analysent les syllogismes composés en syllogismes simples ; mais aussi ceux qui ramènent les syllogismes simples aux prémisses dont ils tiennent leur être. Mais on appelle encore analyse le fait de réduire les syllogismes imparfaits aux syllogismes parfaits. Et on appelle aussi analyse la réduction (*anagôgèn*) des syllogismes posés à leurs figures propres ; et c'est surtout selon ce sens de l'analyse que ces écrits ont été nommés *Analytiques*. Car il [*sc.* Aristote] esquisse à la fin du premier livre une méthode qui nous rende capables de faire cela. Et il montre encore comment nous serons capables de faire la réduction des syllogismes simples aux prémisses propres dont ils tiennent leur être[1].

Alexandre affirme bien ici que les *Premiers Analytiques* d'Aristote tiennent leur titre de l'activité dont la troisième partie du livre I vise à nous rendre capables et qui consiste à réduire « les syllogismes posés à leur figure propre », mais il rappelle par deux fois qu'on appelle également analyse « la réduction des syllogismes simples aux prémisses propres dont ils tiennent leur être », une description qui peut s'appliquer aussi bien à l'objet de la troisième qu'à celui de la deuxième partie du livre I. Cette caractérisation de l'analyse comme découverte des prémisses remonte aussi bien, il faut dire, à Aristote lui-même[2].

Revenons au texte d'al-Fārābī. On peut schématiser ainsi le double processus que celui-ci y décrit :

Soit un problème qui a la forme :

$$T \vee \neg T,$$

on sélectionne T qu'on pose comme thèse à prouver, on recourt alors aux lieux hypothétiques qui permettent de mettre en œuvre des schémas d'inférence qui permettent de conclure T. Sinon, on essaie de prouver son contradictoire ¬T.

Mais le problème peut avoir une forme prédicative qui sera la suivante :

$$S*P \vee S\neg* P,$$

où * désigne l'une des constantes aristotéliciennes : appartenir à tout ou à quelque, n'appartenir à aucun ou ne pas appartenir à quelque et où ¬* désigne

1. *Ibid.*, p. 7, l. 22-31 = p. 51.
2. Voir ARISTOTE, *Seconds Analytiques*, I, 12, 78 a 7-13, bien que dans ce passage Aristote critique la possibilité de l'analyse comme découverte des prémisses, à cause du fait qu'il est possible de déduire le vrai à partir du faux et qu'on ne peut donc, à partir d'une conclusion vraie, être assuré de retrouver des prémisses vraies. Il semble donc que ce qu'Aristote critique ici ne soit pas simplement la possibilité de découvrir les prémisses en partant de la conclusion, mais celle de les *déduire* à partir de la conclusion. Voir sur ce point la remarque de R. Smith dans ARISTOTLE, *Prior Analytics*, translated with introduction, notes and commentary by R. Smith, Indianapolis-Cambridge, Hackett,1989, p. 185.

la négation de la constante figurant dans la proposition à gauche du connecteur de disjonction ;

on doit alors essayer de confronter S*P à la liste des lieux prédicatifs, qui permettent de découvrir le moyen terme, ce qui nous met en situation de construire le syllogisme prouvant cette proposition. Sinon, on essaie de prouver S¬* P.

Topique et syllogistique

Je vais prendre, dans ce qui suit, deux exemples de groupes de lieux : un groupe de lieux hypothétiques et un groupe de lieux prédicatifs, que j'emprunterai à Averroès[1]. L'exposé de chaque lieu suit chez ce dernier un certain ordre, dont les étapes sont les suivantes :

a) énoncé du lieu ;

b) procédure associée à ce lieu, son mode d'emploi, ce qu'Averroès appelle *wajh al-ʿamal bi-al-mawḍiʿ* ;

c) type de syllogisme constructible sous ce lieu : figure et mode ;

d) statut épistémique du lieu ;

e) exemple avec un *quaesitum* particulier, auquel on applique la procédure associée au lieu et pour lequel on construit le syllogisme particulier qui lui convient.

Topique et syllogistique hypothétique

Commençons par le groupe des lieux hypothétiques : les lieux des conséquents, qui sont au nombre de quatre et qui se divisent à leur tour en deux sous-groupes : A) les lieux où « l'existence suit l'existence » et B) ceux où « la suppression suit la suppression »[2].

Lieux des conséquents

(*mawāḍiʿ al-lawāzim*), *TLB*, § 26-29

A) L'existence suit l'existence (*luzūm al-wujūd ʿan al-wujūd*) : (2 lieux)

1) **1er lieu**

a) *Énoncé du lieu :*

Toute proposition du fait de l'existence de laquelle un *quaesitum* donné existe, chaque fois qu'elle existe et quelles que soient les circonstances où elle existe, le *quaesitum* existe.

1. Comme le montre notre tableau des correspondances entre *KTʿA* et *TLB*, ce même groupe de lieux se retrouve chez al-Fārābī, voir *KTʿA*, p. 102, 4-19.
2. Averroès reconnaît un deuxième groupe de lieux hypothétiques, celui des lieux pris des opposés.

b) *Procédure associée :* étant donné un *quaesitum* Q, chercher une proposition P dont ce *quaesitum* suit.

Formuler la proposition hypothétique

$$P \Rightarrow Q,$$

co-assumer P,

conclure Q.

c) *Type de syllogisme :*

1er mode du syllogisme hypothétique « connectif » (*modus ponens*)

d) *Statut épistémique :* ce lieu « peut être employé dans les démonstrations, à condition que la conséquence qu'il met en jeu se conforme aux conditions des conséquents démonstratifs » (*TLB*, § 30).

e) *Exemple :*

Q : Est-ce que l'existence des sourcils est en vue de la protection des yeux ou non ?

Application de la procédure :

Chercher une proposition dont découle le *quaesitum*, la co-assumer et conclure le *quaesitum*.

Syllogisme construit (*modus ponens*) :

Si la providence à l'égard de l'homme existe, alors l'existence des sourcils est en vue de la protection des yeux ;

la providence existe ;

l'existence des sourcils est en vue de la protection des yeux.

N. B. Ce lieu sert uniquement à l'établissement. On ne peut en effet y co-assumer l'opposé du conséquent, car le conséquent y est le *quaesitum* lui-même.

2**) 2e lieu**

a) *Énoncé du lieu :*

Pour tout *quaesitum* de la supposition de l'existence duquel suit l'existence d'une proposition donnée, lorsque cette proposition est supprimée, le *quaesitum* est lui-même supprimé.

b) *Procédure associée :*

[Chercher une proposition P qui suit de la supposition du *quaesitum* Q. Former la proposition hypothétique

$$Q \Rightarrow P,$$

co-assumer $\neg$ P,

conclure $\neg$ Q]

c) *Type de syllogisme constructible :*

2e mode du syllogisme hypothétique « connectif » (*modus tollens*)

N.B. Ce lieu sert à la réfutation.

d) *Statut épistémique :* même remarque que pour le 1er lieu des conséquents ci-dessus.

e) *Exemple :*

[Q : Est-ce que le vide existe ou non ?]

[Application de la procédure décrite ci-dessus]

Syllogisme construit (*modus tollens*) :

Si le vide est existant, alors la dimension séparée est existante ;

la dimension séparée n'est pas existante ;

le vide n'est pas existant.

B) La suppression suit la suppression (*luzūm al-irtifā' 'an al-irtifā'*) : 2 lieux

3) **3^e^ lieu :**

a) *Énoncé du lieu :*

Toute proposition de la suppression de laquelle suit la suppression du *quaesitum*, chaque fois qu'elle est supprimée et quelles que soient les circonstances où elle est supprimée, le *quaesitum* est supprimé.

b) *Procédure associée :*

[Chercher une proposition P dont la suppression (¬ P) entraîne la suppression de Q (¬ Q).

Former la proposition hypothétique :

$$\neg P \Rightarrow \neg Q,$$

co-assumer ¬ P,

conclure ¬ Q]

c) *Type de syllogisme constructible :*

1^er^ mode du syllogisme hypothétique « connectif » (*modus ponens*)

N.B. Ce lieu sert toujours à la réfutation.

d) *Statut épistémique :* même remarque que pour le 1^er^ lieu des conséquents ci-dessus.

e*) Exemple :*

Q : Est-ce que le vide est non existant ?

[Application de la procédure décrite ci-dessus]

Syllogisme construit (*modus ponens*) :

Si la dimension séparée est non existante, alors le vide est non existant ;

la dimension séparée est non existante ;

le vide est non existant.

4) **4^e^ lieu**

a) *Énoncé du lieu :*

Tout *quaesitum* du fait de la suppression duquel est supprimée une proposition donnée, existe lorsque celle-ci existe.

b) *Procédure associée :*

[Chercher une proposition dont la suppression (¬ P) suit de ¬ Q.

Former la proposition hypothétique :

$$\neg Q \Rightarrow \neg P,$$

co-assumer P,
conclure Q]
c) *Syllogisme constructible :*
2e mode du syllogisme hypothétique « connectif » (*modus tollens*)
N.B. Ce lieu sert toujours à l'établissement
d) *Statut épistémique :* même remarque que pour le 1er lieu des conséquents ci-dessus.
e) *Exemple :*
Q : Est-ce que Dieu est existant ?
[Application de la procédure]
Syllogisme construit (*modus tollens*) :
Si Dieu est non existant, alors la Providence est non existante ;
la Providence est existante ;
Dieu est existant.

Dans chacun de ces lieux, on part du *quaesitum* qu'il s'agit soit d'établir, soit de réfuter. Cette double démarche correspond à la recherche d'une preuve qui vise à conclure au premier niveau de la division du *quaesitum*, le niveau propositionnel, décrit plus haut. Le lieu fonctionne comme une « heuristique » qui nous permet de construire la majeure hypothétique et par là le mode de syllogisme hypothétique requis pour prouver le *quaesitum*.

On a noté, à la rubrique du statut épistémique de chacun des lieux des conséquents, la condition énoncée par Averroès pour que ces lieux puissent être employés dans les démonstrations : ils doivent répondre aux conditions des conséquents démonstratifs. Ces conditions sont précisées dans le *Traité de la démonstration*. Dans un passage de ce traité, après avoir énuméré les types de relations entre le moyen terme et les extrêmes qui définissent les syllogismes démonstratifs, Averroès observe : « De même, les relations entre les parties des syllogismes hypothétiques « connectifs » sont les mêmes que les relations prises dans les syllogismes prédicatifs[1] ». Cette affirmation, qui s'inscrit dans le programme péripatéticien, assumé par Averroès, de réduction des syllogismes hypothétiques aux syllogismes prédicatifs, ne risque-t-elle pas de compromettre l'existence même d'un niveau propositionnel dans

1. Abrégé de logique : *Traité de la démonstration*, éd. Ch. Butterworth (à paraître), § 45 = *De demonstratione* 56 I. Averroès donne ici l'exemple suivant : « Si l'homme est un animal rationnel, alors il est un animal pédestre bipède », [mais l'homme est un animal rationnel ; il est donc un animal pédestre bipède]. Ce syllogisme hypothétique est modelé sur (et se réduit au) syllogisme prédicatif suivant : « tout homme est un animal rationnel ; tout animal rationnel est un animal pédestre bipède ; tout homme est un animal pédestre bipède ». Ce dernier syllogisme est un syllogisme démonstratif du type : AaB (A appartient à tout B à titre de définition), BaC (B appartient à tout C à titre de définition), ⊦ AaC (A appartient à tout C à titre de définition), décrit par Averroès dans le *Traité de la démonstration* § 15 = *De demonstratione* 54 L.

la construction des *quaesita* ? Il ne le semble pas et cela pour trois raisons au moins. D'abord parce qu'il y a des syllogismes hypothétiques non (immédiatement) réductibles : ceux où l'antécédent et le conséquent de la majeure hypothétique n'ont pas de terme commun. Ensuite, parce que les démonstrations où il s'agit d'établir l'existence absolue, c'est-à-dire des propositions du type « S existe », par opposition à celles du type « S est P », se mènent plus volontiers par des syllogismes hypothétiques. Enfin, même si dans les démonstrations strictes, les syllogismes hypothétiques ne sont pas suffisants sans les syllogismes prédicatifs, ils le sont toutefois dans la dialectique. Averroès formule ces raisons dans le texte suivant, qui fait suite à l'exposé des quatre lieux des conséquents :

> Ce sont là quatre lieux des conséquents qui peuvent être utilisés dans la démonstration, si la conséquence y est selon les conséquents démonstratifs. Les autres lieux, en dehors de ceux utilisés ici, sont ou dialectiques ou rhétoriques. Si nous avons affirmé que ces lieux sont plus propres aux syllogismes hypothétiques, c'est que plusieurs des syllogismes hypothétiques qui s'y composent se composeraient difficilement selon une figure prédicative ou alors, cela ne serait possible pour eux que moyennant un ajout ou un retrait qui entraîneraient un changement du contenu de l'énoncé. L'hypothétique qui a cette qualité est celle où l'antécédent et le conséquent n'ont pas en commun un même sujet – par exemple notre énoncé : *Si le soleil est levé, le jour existe*. En outre, les démonstrations des choses dont on cherche [à établir] l'existence, absolument, sont plus propres aux syllogismes hypothétiques. Cependant, étant donné que les syllogismes hypothétiques ne s'utilisent pas seuls à propos d'un *quaesitum* ignoré – comme cela a été montré dans le *Livre du syllogisme* –, ces lieux ont besoin, lorsqu'on les utilise dans la démonstration, des lieux qui ont précédé. Dans la dialectique cependant, ils se suffisent à eux-mêmes[1].

Topique et syllogistique catégorique

Examinons maintenant une classe de lieux prédicatifs : les lieux de la composition. Certains de ces lieux sont pris *a parte subjecti* (ils sont au nombre de quatre), d'autres, ils sont trois, sont pris *a parte praedicati*.

Lieux de la composition :
mawāḍi' al-tarkīb (7 sortes de lieux), *TLB*, § 13-19
A. Du côté du sujet (4 sortes de lieux) :
1) 1er lieu
a) *Énoncé du lieu :*

1. AVERROÈS, *TLB*, § 30 = *DLT*, 66 E-G.

Tout prédicat qui appartient à la totalité du genre d'un sujet donné, ou à une différence de ce sujet, ou à un propre de ce sujet ou encore à un accident général inséparable de ce sujet, appartiendra à la totalité de ce sujet.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats possibles P de S, le genre de S, G_s, la différence de S, D_s, le propre de S, Pr_s, ou un accident général inséparable de S, Ai_s, qui soient un sujet possible de P. Si P appartient à la totalité de G_s (il ne doit pas appartenir seulement à une partie de G_s comme certains prédicats accidentels de G_s), ou si P appartient à la différence de S, D_s (la différence visée ici est la différence constitutive de S), ou si P appartient au propre de S, Pr_s, ou si P appartient à un accident général inséparable de S, Ai_s, alors il appartient à tout S.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Barbara (I)

d) *Statut épistémique :* Les lieux de la composition font partie « des lieux les plus appropriés à la démonstration » (*TLB*, § 25).

e) *Exemples :*

– Le prédicat appartient au genre du sujet :

Q : Est-ce que le ciel a un lieu ? (le corps est un genre du ciel et il a un lieu)

Syllogisme construit : Barbara (I)

Le ciel est un corps ;

<u>le corps a un lieu ;</u>

le ciel a un lieu.

– Le prédicat appartient à une différence du sujet :

[Q : Est-ce que le ciel est mû d'un mouvement circulaire ?]

Le ciel n'est ni lourd ni léger ;

<u>tout ce qui n'est ni lourd ni léger est mû d'un mouvement circulaire ;</u>

le ciel est mû d'un mouvement circulaire.

– Le prédicat appartient à un propre du sujet :

Q : Est-ce que le ciel a un centre de rotation ?

Le ciel est mû circulairement d'un mouvement naturel ;

<u>ce qui est mû circulairement a un centre de rotation ;</u>

le ciel a un centre de rotation.

– Le prédicat appartient à un accident général inséparable du sujet :

[Q : Est-ce que le ciel est dans un lieu ?]

Le ciel est mû ;

<u>tout mû est dans un lieu ;</u>

le ciel est dans un lieu.

2) 2^{e} lieu :

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat qui est nié du genre du sujet ou de sa différence ou de son propre ou de son accident sera nié de la totalité de ce sujet.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats possibles P de S, le genre de S, G_s, la différence de S, D_s, le propre de S, Pr_s, ou un accident général inséparable de S, Ai_s, qui soient incompatibles avec P. Si P est incompatible avec G_s, ou si P est incompatible avec D_s ou si P est incompatible avec Pr_s, ou si P est incompatible avec Ai_s, alors P n'appartient à nul S.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Celarent (I)

d) *Statut épistémique :* cf. même rubrique, 1er lieu de la composition ci-dessus.

e) *Exemples :*

– Le prédicat est nié du genre du sujet :

Q : Est-ce que le ciel dans sa totalité se trouve dans le vide ?

Syllogisme construit : Celarent (I)

Le ciel est un corps ;

le corps ne subsiste pas dans le vide ;

le ciel ne subsiste pas dans un vide.

– Le prédicat est nié de la différence du sujet :

[Q : Est-ce que le ciel effectue sa rotation autour d'un vide ?]

Le ciel a un centre de rotation ;

ce qui a un centre n'effectue pas sa rotation autour d'un vide ;

le ciel n'effectue pas sa rotation autour d'un vide.

– Le prédicat est nié du propre du sujet :

[Q : Est-ce que le corps céleste a un lieu vers lequel il se transporte dans sa totalité ?]

Le corps sphérique n'est pas mû dans sa totalité dans le lieu ;

ce qui est ainsi n'a pas de lieu vers lequel il se transporte ;

le corps céleste n'a pas de lieu vers lequel il se transporte dans sa totalité.

– Le prédicat est nié d'un accident (inséparable) du sujet :

[Q : Est-ce que le corps céleste se meut dans un vide ou autour d'un vide ?]

Le corps céleste est mobile ;

ce qui est mobile ne se meut pas dans un vide ni autour d'un vide ;

le corps céleste ne se meut ni dans un vide ni autour d'un vide.

3) 3e lieu :

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat qui appartient à la totalité de l'accident d'un sujet, pourvu que cet accident soit inséparable et qu'il ait moins d'extension que le sujet, appartiendra à une partie de celui-ci.

b) [*Procédure associée :* chercher parmi les prédicats possibles P de S un accident inséparable de S, Ai_s, qui réponde à la double condition suivante : avoir une extension moindre que S, et être tel que P lui appartienne.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Darii (I)

d) *Statut épistémique :* cf. même rubrique, 1er lieu de la composition ci-dessus[1].

e) *Exemple* :

[Y a-t-il des corps qui ont un contraire ?]

Quelque corps est mû d'un mouvement rectiligne ;

tout corps mû d'un mouvement rectiligne a un contraire ;

quelque corps a un contraire.

4) 4e lieu

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat nié d'un accident (inséparable) du sujet, pourvu que cet accident ait moins d'extension que celui-ci, sera nié d'une partie de ce sujet.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats possibles P de S un accident inséparable de S, Ai_s, qui réponde à la double condition suivante : avoir une extension moindre que S, et être tel que P ne lui appartienne pas.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Ferio (I)

d) *Statut épistémique :* cf. même rubrique, 1er lieu de la composition ci-dessus.

e) *Exemple :*

Quelque corps est mû d'un mouvement circulaire ;

tout ce qui est mû d'un mouvement circulaire n'a pas de contraire ;

quelque corps n'a pas de contraire.

N.B. On ne peut démontrer, par le genre du sujet, sa différence, ou son accident général un *quaesitum* particulier, qu'il soit affirmatif ou négatif, car aucun de ces prédicables n'a moins d'extension que le sujet. Ils ont en effet

1. Un commentaire s'impose ici. Dans le Traité 5 de son Abrégé, intitulé *Traité de la connaissance qui produit l'assentiment* (§ 19 dans l'éd. non encore publiée de Ch. Butterworth = *Epitome in libros Priorum Analyticorum* ou *De syllogismo* ou *Sermo de cognitione agente verificationem*, 46 I) et qui est en fait un exposé de la syllogistique, tant catégorique qu'hypothétique, Averroès, après avoir exposé les quatre modes de la 1re figure, avait noté que les syllogismes dont l'une des deux prémisses est une proposition particulière (il pense ici évidemment aux syllogismes des modes Darii et Ferio) ne sont pas utilisés dans les disciplines démonstratives, à moins que l'on ne transforme cette prémisse particulière en prémisse universelle en restreignant l'extension du terme-sujet S à la classe des S soumis à une condition C. « Quelque S est P » deviendrait ainsi « Tout S qui est C est P. » Faut-il supposer que les prémisses particulières engendrées par un lieu de la composition doivent, pour donner lieu à un syllogisme démonstratif, être transformées selon ce modèle ?

soit une extension égale à celle du sujet, c'est le cas de la différence et du propre, soit une extension plus grande, comme c'est le cas pour le genre et l'accident général.

B) Du côté du prédicat (3 sortes de lieux)

5) 5e lieu

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat dont le genre, le propre, la différence, ou l'accident universel est nié de la totalité d'un sujet donné, sera lui-même nié de la totalité de celui-ci.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats de P, le genre de P, G_p, la différence de P, D_p, le propre de P, Pr_p, ou un accident général de P, Ai_p, qui soient incompatibles avec le sujet S.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Camestres (II)

N.B. La manière de montrer que ce qui suit nécessairement de ce lieu en suit est la même que celle par laquelle on montre la concluance de ce mode de la 2e figure, c'est-à-dire par une double conversion : celle de la prémisse (mineure) et celle de la conclusion.

d) *Statut épistémique :*

Ce lieu, de ce fait, n'est pas intrinsèquement évident.

e) *Exemple pour le cas où le prédicat est nié du genre du sujet :*

Q : Est-ce que les intelligibles saisis par nous sont générables ?

– syllogisme construit : Camestres (II)

Les intelligibles ne sont pas changeants ;

ce qui est générable est changeant ;

les intelligibles sont ingénérables.

6) 6e lieu :

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat dont la différence ou le propre appartient à un sujet donné, appartiendra à la totalité de ce sujet

N. B. On se limite dans ce lieu au propre et à la différence, car parmi les prédicables envisagés dans le groupe des lieux de la composition, ce sont les seuls convertibles avec le prédicat du *quaesitum*, en position de sujet dans la prémisse majeure, ce qui n'est pas le cas du genre et de l'accident.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats de P, la différence de P, D_p, ou le propre de P, Pr_p, qui appartienne au sujet S.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Syllogisme de la 2e figure, avec deux prémisses affirmatives (concluant ici à cause du trait rappelé dans le *N. B.*, à savoir la convertibilité du prédicat

et de son propre ou de sa différence, qui permet de former à partir du syllogisme initial un syllogisme en Barbara).

d) *Statut épistémique :* non précisé.

e) *Exemple* : Averroès ne donne pas d'exemple ici.

7) 7e sorte de lieu

a) *Énoncé du lieu :*

Tout prédicat dont l'accident général, le propre, la différence ou le genre est nié de la partie d'un sujet donné, n'appartiendra pas à la partie de ce sujet.

b) [*Procédure associée :*

Chercher parmi les prédicats de P, un accident de P, A_p un propre de P, Pr_p, une différence de P, D_p ou un genre de P, G_p, qui n'appartienne pas à une partie du sujet S.]

c) *Type de syllogisme constructible :*

Baroco (II)

d) *statut épistémique :* non précisé.

e) *Exemples :*

– Le propre du prédicat est nié de la partie du sujet :

Q : Est-ce que quelque existant n'est pas un corps ?

Syllogisme construit : Baroco (II)

Tout corps a un lieu ;

quelque existant n'a pas de lieu ;

quelque existant n'est pas un corps.

N.B. 1) Le lieu de la composition appliqué au prédicat peut produire une conclusion particulière affirmative, et cela dans le cas de la différence et du propre, qui sont susceptibles de se convertir avec le prédicat du *quaesitum*, en position de sujet dans la majeure**.** Le lieu s'énonce alors ainsi :

Tout prédicat dont le propre ou la différence appartient à la partie d'un sujet donné appartiendra lui-même à la partie de ce sujet.

Exemple :

Q : Est-ce que quelque animal est homme ?

(on trouve que le propre de l'homme : la capacité de rire, appartient à quelque animal)

Syllogisme construit : 2e figure avec deux prémisses affirmatives (concluant dans ce cas à cause de la convertibilité du prédicat avec son propre ou sa différence.)

Quelque animal est capable de rire ;

Tout homme est capable de rire.

En convertissant la majeure, on obtient :

Tout capable de rire est homme,

On a alors le syllogisme suivant : Darii (I)

Quelque animal est capable de rire ;

tout capable de rire est homme ;
quelque animal est homme.

2) Si l'accident est pris avec moins d'extension que le prédicat et s'il appartient à la totalité du sujet, on ne peut construire à partir de là un syllogisme, car sa majeure serait particulière dans la 2e figure – ce qui est non concluant.

Exemple :

Q : Est-ce que tout homme est animal ? (la capacité de rire appartient à quelque animal et à tout homme)

Syllogisme :
Quelque animal est capable de rire ;
tout homme est capable de rire ;
En convertissant la majeure, on obtient :
tout homme est capable de rire ;
quelque capable de rire est animal.
(syllogisme non concluant)

Comme on le voit dans la rubrique concernant leur statut épistémique, les lieux de la composition qui viennent d'être énumérés forment – avec les lieux de la définition qui leur font suite dans l'exposé d'Averroès – les lieux « les plus appropriés à la démonstration ». Averroès conclut ainsi son exposé de ces deux séries de lieux :

> Les lieux les plus appropriés à la démonstration sont les lieux de la composition et de la définition, car c'est dans ces lieux que l'on trouve – selon ce que nous montrerons dans le *Livre de la Démonstration* – les cinq prédicables dont se composent les syllogismes démonstratifs et qui sont le genre, la définition, la différence, l'accident général et le propre. Néanmoins, tous ces lieux sont communs aux arts démonstratif, dialectique et sophistique. Ainsi le praticien de la démonstration, par exemple, prend à partir des genres et des différences véritables les lieux de la composition, le dialecticien prend [les siens] à partir des genres et des différences notoires, et le rhétoricien prend [les siens] à partir des genres et des différences qui sont selon une vue préadmise (*allatī fī bādi' al-ra'y al-sābiq*) parmi [les vues] que l'on croit être notoires[1].

Les lieux de la composition et les procédures qui leur sont associées sont similaires aux règles exposées au livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre

1. *TLB*, § 24 = *DLT* 65 K-L. Ce passage, et surtout la dernière phrase, fait écho au passage suivant des *Premiers Analytiques* d'Aristote (I, 27, 43 b 6-9) : « Parmi les conséquents, il faut distinguer ceux qui rentrent dans l'essence de la chose, ceux qui en sont affirmés à titre de propriétés, et enfin ceux qui en sont affirmés à titre d'accidents, certains au surplus appartenant à la chose selon l'opinion et certains lui appartenant selon la vérité » (trad. J. Tricot, p. 138).

28[1]. Rappelons qu'Aristote y expose les procédures à suivre pour prouver une conclusion donnée, qui peut être une affirmative universelle (A), une négative universelle (E), une affirmative particulière (I) ou une négative particulière (O). Il pose que, pour chaque terme, il existe un terme subordonné et un terme « supérieur » et en outre un terme « contraire ». Pour prouver une conclusion en A, de la forme SaP, Aristote recommande d'examiner d'une part l'ensemble des sujets de P, autrement dit les X tels que XaP et d'autre part l'ensemble des prédicats de S, autrement dit les X tels que SaX. Si l'on trouve un élément commun aux deux ensembles, ce sera le moyen terme pouvant entrer dans un syllogisme de la première figure en Barbara[2] :

XaP
SaX
SaP

Cette procédure est formellement apparentée à celle suivie dans le 1er lieu de la composition exposé ci-dessus. Il s'agit dans les deux cas de trouver les prémisses susceptibles d'entraîner une conclusion donnée. La méthode destinée à trouver ces prémisses revient en fait à découvrir le moyen terme, les deux autres termes étant donnés. La seule différence entre les deux procédures, celle d'Aristote et celle mise en œuvre dans la « topique de la composition », consiste en ce que, dans ce dernier cas, le terme commun à la classe des termes-prédicats de S et à celle des termes-sujets de P se trouve *fixé* dès lors qu'on a délimité les types de prédicables dont ce terme est susceptible de relever. Cette procédure consiste en fait à limiter « l'espace de recherche » où la solution au problème posé se trouve localisée.

On peut continuer la démonstration pour les autres types de *quaesita*. Supposons que nous ayons à prouver une conclusion en E, de la forme SeP. Au livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 28, Aristote recommande de procéder de l'une des deux manières suivantes[3] :

1. Ces règles ont été, dès l'Antiquité, représentées sous la forme d'un diagramme qui recevra au Moyen Âge l'appellation de *pons asinorum*. Comme le remarque L. Minio-Paluello dans l'article cité ci-après, Alexandre évoque dans son *In Aristotelis Analyticorum priorum librum I* (p. 301, 10), en commentant le chapitre 28, un diagramme qui ne figure pas dans l'édition Wallies ; mais ce diagramme figure dans l'édition du *In Aristotelis Analytica priora commentaria* de Philopon, p. 274. Sur le livre I des *Premiers analytiques*, chapitre 28, voir les remarques de G. PATZIG, *Aristotle's Theory of the Syllogism*, transl. J. Barnes, Dordrecht-Boston, D. Reidel Publishing Company, 1968, p. 6-8 et celles de P. THOM, *The Syllogism*, Munich, Philosophia verlag, 1981, p. 73-75. Sur le *pons asinorum*, voir L. MINIO-PALUELLO, « A Latin Commentary (? Translated by Boethius) on the *Prior Analytics*, and its Greek Sources », *Journal of Hellenic Studies*, 77 (1957), p. 93-102, p. 97-98 ; I. THOMAS, « The Later History of the *pons asinorum* », *in* A. T. TYMIENIECKA (ed.), *Contributions to Logic and Methodology in Honor of J. M. Bochenski*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1965, p. 142-150, qui cite des textes savoureux faisant l'éloge du *pons asini*.

2. *Premiers Analytiques*, I, 28, 43 b 39-43.

3. *Premiers Analytiques*, I, 28, 44 a 2-8.

- ou bien on considère les termes incompatibles avec le prédicat P, autrement dit, les X tels que PeX, et les termes qui sont prédicats de S, autrement dit les X tels SaX, l'élément commun à ces deux ensembles formant le moyen terme d'un syllogisme en Cesare (II) :

PeX
SaX
SeP

Aristote parle à propos de ce cas d'un « syllogisme de la première figure », *i.e.* d'un syllogisme en Celarent (I). C'est qu'il a converti tacitement PeX en XeP.

- ou bien on considère les termes qui sont des prédicats de P, autrement dit les X tels que PaX, et les termes qui sont incompatibles avec S, autrement dit les X tels que SeX, l'élément commun à ces deux ensembles formant le moyen terme d'un syllogisme en Camestres (II) :

PaX
SeX
SeP

Le 2e et le 5e lieu de la composition correspondent respectivement aux méthodes suivies par Aristote pour montrer une proposition E par Cesare (II) et Camestres (II), avec cette différence qu'Averroès procède, dans le cas du 2e lieu de la composition, directement par Celarent (I). Aristote sélectionnait les X tels que PeX, quitte à convertir cette majeure en XeP, alors qu'Averroès sélectionne directement les X tels que XeP. C'est ainsi qu'il procédera d'ailleurs dans son Commentaire moyen aux *Premiers Analytiques*[1]. On notera qu'alors que les lieux de la composition du côté du sujet sélectionnent les termes communs dans seulement deux des trois ensembles de termes posés par Aristote pour le sujet (celui des termes-prédicats du sujet et celui des termes incompatibles avec le sujet, mais non celui des termes-sujets du sujet), les lieux de la composition du côté du prédicat prennent leurs termes communs dans les trois ensembles de termes posés par Aristote pour le prédicat. En fait, Averroès ne recourt pas dans le premier cas à la classe des termes-sujets du sujet parce qu'il ne fait pas intervenir ici la 3e figure. Pour prouver une proposition particulière affirmative I de la forme SiP, Averroès recourt à un syllogisme de la 1re figure en Darii, ce qu'Aristote se refusait à faire car il ne voulait recourir, dans le livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 28, qu'à des prémisses universelles.

1. AVERROÈS, *Talkhīṣ Kitāb al-Qiyās*, éd. M. Qāsim, Ch. Butterworth & A. ʿA. al-Harīdī, Le Caire, 1983, § 201, p. 216, 12-16, passage dans lequel Averroès paraphrase le livre I des *Premiers Analytiques*, chapitre 28, 44 a 2-4.

Je terminerai par deux brèves remarques sur la signification générale de la topique de l'accident conçue comme analyse, l'une faite d'un point de vue rétrospectif, l'autre d'un point de vue historique.

Vue rétrospectivement, cette topique s'apparente aux méthodes actuelles de résolution de problèmes. Elle en comporte les aspects suivants :

- D'abord, chaque problème doit recevoir une « représentation ». Al-Fārābī en particulier insiste sur la nécessité de donner d'un problème donné une représentation canonique. Un problème ayant la forme d'une disjonction de propositions contradictoires, il doit répondre aux conditions de l'opposition : identité de référence du sujet et du prédicat dans les deux propositions, identité des diverses circonstances de la prédication (temps, relation, modalité, etc.)[1]. Un problème qui ne se présente pas sous forme canonique sera soumis à certaines transformations pour être adéquatement représenté dans le langage de la théorie logique qui sert de cadre à toute investigation scientifique. Ainsi, le problème suivant : « Le mouvement est-il éternel ou innové ? » sera reformulé de la manière suivante pour se présenter sous la forme d'une opposition contradictoire : « Le mouvement est-il éternel ou n'est-il pas éternel ? » Ce pas ne suffit pas cependant. Il faut encore adjoindre aux propositions composantes un quantificateur et énoncer le problème sous la forme canonique suivante : « Est-ce que tout mouvement est éternel ou est-ce que ce n'est pas que tout mouvement soit éternel[2] ? »

- On doit, en second lieu, définir un « espace de recherche ». Le propre d'un tel espace est d'être structuré. Dans le cas de la théorie des lieux, on présuppose un espace de recherche structuré idéalement par l'enchaînement des propositions qui s'impliquent et à un niveau plus « profond » par les structures arborescentes des multiples arbres de Porphyre.

- On doit, enfin, définir des heuristiques qui permettent de trouver un chemin vers la solution du problème à travers l'espace de recherche. Ces heuristiques procèdent selon un nombre fini de pas, mais elles ne garantissent pas à tout coup l'existence d'une solution. Les lieux fonctionnent précisément comme de telles heuristiques, utilisant les règles d'inférence de la logique propositionnelle ou de la syllogistique des termes pour trouver les prémisses destinées à prouver un type de proposition donné. Averroès est

1. Sur les conditions de l'opposition entre propositions, voir A. HASNAWI, « Réflexions sur la terminologie logique de Maïmonide et son contexte farabien : le *Guide des perplexes* et le *Traité de logique* », *in* T. LÉVY & R. RASHED (éds.), *Maïmonide philosophe et savant*, Leuven, Peeters, 2004, p. 39-78, aux p. 51-54.
2. Voir sur ce point *Sharḥ al-Fārābī li-Kitāb Aristūṭālīs fī al-'Ibāra*, éd. W. Kutsch, S. J. & S. Marrow, S. J., Beyrouth, 1960, p. 221, 22-222, 8 = *Al-Farabi's Commentary and Short Treatise on Aristotle's* De Interpretatione, Translated with an Introduction and Notes by W. F. Zimmermann, Oxford, Oxford University Press, 1981, p. 216-217 ; cf. A. HASNAWI, « Fārābī et la pratique de l'exégèse philosophique (Remarques sur son *Commentaire* au *De Interpretatione* d'Aristote) », *Revue de Synthèse*, III[e] S. 117 (1985), p. 27-59, aux p. 39-40.

conscient de ce caractère heuristique des lieux quand il indique que les lieux permettent de limiter la part de hasard dans la recherche des preuves, ce qui implique qu'ils ne l'abolissent pas entièrement[1].

Vue historiquement, l'annexion de la topique de l'accident à la syllogistique est, dans le même mouvement, une promotion de la topique. Promotion double : d'abord en soi par le fait que la topique est mise sur le même plan que la syllogistique, ensuite parce qu'elle voit son périmètre d'action s'élargir, puisqu'elle permet de découvrir les prémisses non seulement des syllogismes dialectiques et des syllogismes infra-dialectiques comme les syllogismes sophistiques ou les enthymèmes (rôle qui leur était déjà reconnu par Aristote), mais encore celles des syllogismes supra-dialectiques, c'est-à-dire démonstratifs.

1. *TLB*, § 4 = *DLT* 62 M - 63 B. Averroès remarque dans ce passage que partir de règles trop générales, comme le sont les règles de la syllogistique, pour rejoindre les cas particuliers (la construction des syllogismes concrets), est comparable à une démarche procédant selon le hasard. Plus donc les règles sont particularisées, comme le sont les lieux par rapport aux règles de la syllogistique, plus la part de hasard s'en trouve réduite, ce qui à son tour implique qu'il subsiste malgré tout une part d'indétermination même dans l'application de ces règles particularisées.

Argumentation topique et production de la croyance chez Jean de Salisbury

Christophe Grellard

(Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne)

Jean de Salisbury est l'un des premiers lecteurs médiévaux de l'*Organon* d'Aristote, entièrement disponible au milieu du XII^e^ siècle. À ce titre, il est à la fois intéressant et décevant. Intéressant car il propose un résumé complet de cet ouvrage, témoignant de sa réception au moment même où il est traduit. Décevant, car Jean n'est pas un logicien, et ce qu'il tire de ces textes est assez maigre. Les *Topiques*, sur ce point, ne font pas exception. S'il se plaint de leur éclipse durable et se félicite qu'un *ingenium diligens*[1] ait entrepris de les traduire, sa lecture est assez superficielle et repose largement d'une part sur Boèce et Cicéron, d'autre part sur les enseignements de rhétorique (dus à Thierry de Chartres et Guillaume de Champeaux) qu'il reçut à Paris à partir de 1136. Néanmoins, l'attitude de Jean est intéressante pour une autre raison. Comme chacun sait, Jean est sans doute l'un des rares véritables sceptiques au Moyen Âge, l'un des seuls à se réclamer explicitement du scepticisme académicien tel qu'il peut le lire chez Cicéron. Un tel scepticisme est solidaire d'une théorie du probable qui vient suppléer les faiblesses cognitives de l'homme. Or ce probabilisme se fonde sur l'argumentation topique[2]. Dès lors, reprenant des éléments de topique dans les œuvres d'Aristote, de Cicéron et de Boèce, Jean va élaborer une théorie des arguments probables et des degrés de croyance afférents. Puisqu'un argument est une preuve produisant la confiance dans une chose douteuse (*ratio rei dubiae faciens fidem*), selon la

1. JEAN DE SALISBURY, *Metalogicon*, III, chap. 5, *in* John B. HALL & Katharine S. B. KEATS-ROHAN, *Ioannis Saresberiensis Metalogicon,* « Corpus Christianorum Continuatio Medievalis » 98, Turnhout, Brepols, 1991, p. 119, l. 29-34.
2. Cette relation entre scepticisme et mode d'argumentation a été notée par Peter von Moos. Voir notamment, Peter VON MOOS, *Geschichte als Topik. Das rhetorische Exemplum von der Antike zur Neuzeit und die Historiae im Policraticus Johanns von Salisbury*, « Ordo : Studien zur Literatur und Gesellschaft des Mittelalters und der Frühen Neuzeit » 2, Hildesheim-Zürich-New York, Olms, 1996, p. 286-308 ; et Peter VON MOOS, « Die angesehene Meinung IV : Johannes von Salisbury », *Mittellateinisches Jahrbuch*, 34/2 (1999) p. 1-55.

formule de Cicéron[1] et Boèce[2], il faut identifier quel type d'argument est apte à produire quel type de confiance. C'est cette question que je souhaiterais reprendre ici en examinant le statut de la topique chez Jean de Salisbury, et l'usage qu'il fait de certains de ces arguments topiques.

Le statut de l'argumentation topique et la théorie de la croyance

Le statut de l'argumentation topique chez Jean de Salisbury s'insère dans le cadre plus large d'une réflexion sur le probable, et sur son rôle dans une philosophie qui se veut sceptique. Dans cette perspective, la topique fournit les éléments essentiels d'une démarche qui vise à incliner l'assentiment quand la contrainte du nécessaire fait défaut.

Logique et assentiment

Reprenant une formule cicéronienne, Jean fait de la logique une méthode d'argumentation (*ratio disserendi*) qui cherche à atteindre la vérité au moyen du raisonnement :

> Les péripatéticiens ont développé la science du raisonnement argumentatif qui contient les manières de débattre, et analyse la construction des preuves, autant qu'elle fournit les méthodes par lesquelles nous pouvons distinguer le vrai du faux, et le nécessaire de l'impossible. […] La logique inclut la démonstration, la preuve probable et la sophistique. La logique démonstrative fleurit dans les principes des diverses sciences et permet d'en déduire des conclusions. Elle procure la nécessité. Elle bénéficie ainsi de la majesté philosophique de ceux qui enseignent la vérité, majesté qui est le résultat de sa propre capacité à convaincre et qui est indépendante de l'assentiment des auditeurs. La logique probable s'occupe des propositions qui, pour tous les hommes ou plusieurs d'entre eux, ou au moins pour les sages, semblent valides. Elle traite des propositions qui sont les mieux connues ou les plus probables, ou de leurs conséquences. La logique probable inclut la rhétorique et la dialectique. Car le dialecticien et le rhéteur cherchent à persuader un adversaire ou un juge, et ne sont pas vraiment concernés par la vérité ou la fausseté de leurs arguments, mais seulement par leur ressemblance au vrai. Quant à la sophistique, qui est une apparence de sagesse plutôt qu'une vraie sagesse, elle porte seulement un déguisement de probabilité ou de nécessité. Elle ne se

1. *Topiques*, 2, 8, texte établi et traduit par Henri Bornècque, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 69.
2. BOÈCE, *De differentiis topicis*, 1, 2, 5, dans *Boethius' De topicis differentiis und die byzantinische Rezeption dieses Werkes*, Einleitung und Textkritische Ausgabe von Dimitrios Z. Nikitas, Athens The Academy of Athens, Vrin-Ousia, Paris-Bruxelles, 1990, p. 3.

soucie pas des faits, son seul objectif est de perdre son adversaire dans un brouillard de tromperies[1].

La principale fonction de la logique est de construire des preuves et de fournir des méthodes qui permettent de distinguer le vrai du faux. Elle est donc à la fois science de l'invention et science du jugement. Néanmoins, si la logique se détermine par son rapport à la vérité, elle relève également d'une théorie de l'assentiment. La logique doit produire à la fois la vérité et un assentiment à cette vérité[2]. C'est dans ce contexte que Jean distingue deux types principaux de logique (en laissant de côté la logique sophistique), à savoir une logique démonstrative et une logique probable. La première s'appuyant sur la théorie du syllogisme apodictique, telle que Jean peut la découvrir dans les *Analytiques*, a pour objet le nécessaire (ce qui ne peut pas être autrement) et procède de façon telle que l'assentiment de l'auditeur est contraint : on ne peut pas refuser son assentiment à un syllogisme apodictique une fois qu'on l'a compris. Cette science démonstrative s'appuie sur les vérités premières et immédiates, et sur les lieux nécessaires[3]. Cependant, immédiatement Jean réduit de façon drastique la portée d'une telle logique : la perception du nécessaire est un privilège divin, de sorte que pour nous le seul domaine d'application de la logique démonstrative semble se limiter aux mathématiques. Jean exemplifie cette incapacité de l'homme à accéder au nécessaire en

1. JEAN DE SALISBURY, *Metalogicon*, II, 3, p. 59, l. 7 - 60, l. 44 : « Profecta igitur hinc est et perfecta scientia disserendi, quae disputandi modos et rationes probationum aperit, procedentibus uiam parat, quid in dictis uerum quid falsum, quid necessarium, quid impossibile sit innotescit. […] Siquidem ei demonstratiua, probabilis, et sophistica subiciuntur. Sed demonstratiua a disciplinalibus uidet principiis, et ad eorum consecutiua progreditur, necessitate gaudet, et quid cui uideatur dum tamen ita esse oporteat non multum attendit. Decet haec philosophicam recte docentium maiestatem, quae sui citra auditorum assensum roboratur arbitrio. Probabilis autem uersatur in his quae uidentur omnibus, aut pluribus, aut sapientibus, et his uel omnibus uel pluribus uel maxime notis et probabilibus aut consecutiuis eorum. Haec quidem dialecticam et rhetoricam continet, quoniam dialecticus et orator persuadere nitentes, alter aduersario alter iudici, non multum referre arbitrantur uera an falsa sint argumenta eorum, dum modo ueri similitudinem teneant. At sophistica quae apparens et non existens sapientia est, probabilitatis aut necessitatis affectat imaginem, parum curans quid sit hoc aut illud, dum phantasticis imaginibus, et uelut umbris fallacibus inuoluat eum cum quo sermo conseritur ». La réduction de l'apodictique au domaine des mathématiques est sans doute reprise de Boèce chez qui les notions de *disciplina, disciplinaliter* renvoient aux sciences mathématiques. Voir Max LEJBOWICZ, « *Cassiodorii Euclides* : Éléments de bibliographie boécienne », *in* Alain GALONNIER (éd.), *Boèce ou la chaîne des savoirs*, Louvain-Paris, Peeters, 2003, p. 301-339, en particulier p. 305-309.

2. C'est une position que l'on trouve déjà explicitement chez Abélard, dont Jean fut l'étudiant. Voir Christophe GRELLARD, « *Fides sive credulitas*. Le problème de l'assentiment chez Pierre Abélard, entre logique et psychologie », *Archives d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Âge*, 70, (2003), p. 7-25 ; et Joël BIARD, « Logique et psychologie dans le *De intellectibus* d'Abélard », *in* Jean JOLIVET et Pierre HABRIAS (dir.), *Pierre Abélard. Colloque international de Nantes*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 309-320.

3. *Metalogicon*, IV, 8, p. 146, l. 3 - 147, l. 48.

s'appuyant sur le commentaire de Cicéron par Marius Victorinus. Ce dernier, glosant un exemple, classique chez les rhéteurs, de connexion nécessaire (« si elle a enfanté, elle a eu commerce avec un homme »), souligne qu'elle ne vaut pas *secundum opinionem christianorum*, pas plus que la proposition « s'il est né, il est mort »[1]. Or, dès que l'on passe au domaine de la contingence, c'est la logique probable qui prend le relais.

La logique probable est à proprement parler la logique qui tient compte de la nature de l'assentiment des auditeurs, c'est-à-dire de ce qu'ils croient et de ce qu'ils sont prêts à croire. Regroupant la dialectique et la rhétorique, elle ne cherche pas le vrai, qui nous est largement inaccessible, mais une similitude du vrai, ou encore ce qui, dans un contexte de croyances déterminé, est recevable comme vrai. Néanmoins, elle se distingue de la sophistique dans la mesure où elle tient compte des faits. Jean estime simplement que notre appréhension des faits n'est pas et ne peut pas être infaillible. La logique probable est donc avant tout la logique propre à une nature humaine corporelle et faillible. Elle est l'instrument de l'épistémologie empiriste et faillibiliste qu'il met en œuvre[2]. Ce qui intéresse Jean de Salisbury, c'est avant tout le degré de fiabilité que l'on peut accorder à ces connaissances empiriques. Le terme générique retenu pour désigner les jugements de la sensation et de l'imagination est celui d'opinion. On peut distinguer les opinions fiables qui sont une description adéquate de la réalité, des opinions incertaines ou erronées qui décrivent la réalité autrement qu'elle n'est effectivement. On le voit, tout le problème de Jean est de déterminer le degré de probabilité auquel peuvent prétendre nos connaissances. Jean de Salisbury semble à plusieurs reprises mettre en valeur le critère de répétition, c'est-à-dire la conjonction de la ressemblance et de la fréquence, comme substitut à la nécessité qui nous fait défaut. Jean définit, en effet, le probable par un double critère, subjectif et objectif. D'un côté, conformément à l'*endoxon* aristotélicien transmis par Boèce, est probable ce qui est apparent à ceux qui ont la capacité de juger correctement, c'est-à-dire qui sont aptes à mettre en œuvre la prudence, quand bien même leur considération des choses resterait superficielle :

1. MARIUS VICTORINUS, *Explanationes in ciceronis rhetoricam*, cura et studio A. Ippolito, « Corpus christianorum, series latina » 132, Turnhout, Brepols, 2006, p. 137, l. 64 - 138, l. 70 : « Sed tantum inter homines potest necessarium quantum secundum opinionem humanam ualet ; alioqui secundum Christianorum opinionem non est necessarium argumentum "si peperit, cum viro concubit", neque hoc rursus, "si natus est, morietur". Nam apud eos manifestum est sine uiro natum et non mortuum. Ergo necessarium argumentum illud est quod iam opinione persuasum est. » L'exemple de la vierge est repris par Jean, dans le *Metalogicon*, II, 13, p. 75, l. 29 - 76, l. 39.
2. Voir sur ce point, Brian HENDLEY, *Wisdom and Eloquence : A New Interpretation of the Metalogicon of John of Salisbury*, Unpublished PhD Dissertation, Yale, 1967, p. 68-71; et Christophe GRELLARD, « Jean de Salisbury. Un cas médiéval de scepticisme », *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie*, 54 (2007), p. 16-40.

> Par conséquent, il me semble que l'on attaque davantage la foi si l'on asserte opiniâtrement ce dont on n'est pas certain, que si l'on s'abstient d'une définition téméraire. Ainsi, ce sur ce quoi les Pères semblent ne pas s'accorder, et qui ne peut faire l'objet d'une recherche complète, cela reste dans l'incertitude. Or une opinion peut et doit être examinée dans un sens et dans un autre, de sorte que ce qui semble mieux connu et plus éminent à tous, au plus grand nombre, aux plus sages ou à tout expert selon sa propre faculté soit plus facilement admis, à moins qu'un argument évident ou plus probable, dans les cas qui relèvent de la raison, n'enseigne que l'opposé est vrai. J'ai précisé « dans les cas qui relèvent de la raison » en raison des articles de foi qui transcendent tout argument et à propos desquelles l'Église a enseigné à être fou, afin que, dans la folie de la foi, on appréhende le Christ, la vertu et la sagesse divines[1].

Cette dimension subjective de la probabilité est limitée en amont et en aval : la limite inférieure du probable interdit de considérer comme probable ce qui est rejeté par tous ; la limite supérieure est déterminée par ce qui est évident par soi. L'objet du probable est donc d'abord ce qui est admis par le plus grand nombre, sans pour autant être nécessaire. D'un autre côté, il faut aussi que l'événement soit caractérisé par une certaine fréquence, de telle sorte que les exceptions restent limitées. La considération au moyen de la mémoire, de l'imagination et de la raison (ou plus précisément de la prudence), de phénomènes qui reviennent fréquemment sous une forme similaire permet d'induire un modèle universel, fiction méthodologique qui indique l'inhérence d'une propriété à une chose. La répétition de l'événement permet de distinguer au moins trois degrés de probabilité liés à l'induction. De façon générale, la *propositio probabilis* est définie comme ce qui peut recevoir un contre-exemple et n'est pas donc pas toujours vrai :

> Ensuite, il explique ce qu'est l'objection et ce qu'est l'*icos* qu'il appelle une proposition probable, même s'il peut y avoir une objection, c'est-à-dire même

1. JEAN DE SALISBURY, *The Letters of John of Salisbury*, ed. & tr. William J. Millor & Harold E. Butler, « Oxford Medieval Texts », Oxford, Clarendon Press, 1986, *Lettre 209*, vol. 2, p. 318-320 : « Proinde magis fidem arbitror impugnare, si quis id de quo non constat, peruicacius statuat, quam si a temeraria diffinitione abstinens, id, unde patres dissentire uidet et quod plene inuestigare non potest, relinquat incertum. Opinio tamen in alteram partem potest et debet esse prouiclior, ut quod omnibus aut pluribus aut maxime notis atque praecipuis aut unicuique probato artifici secundum propriam uidetur facultatem facilius admittatur, nisi ratio manifesta aut probabilior in his quae rationis subiecta sunt, oppositum doceat esse uerum. Rationi uero subiecta sunt inserui propter illos articulos qui omnem omnino transcendunt rationem, in quibus stulta esse praelegit ecclesia, ut in insipientia fidei apprehenderet Christum, Dei uirtutem et Dei sapientiam ».

> si elle ne se maintient pas toujours. Par exemple : les mères aiment [leurs enfants], les belles-mères les jalousent[1].

L'exemple donné par Jean (et repris à Aristote) semble orienter vers une forme de lieux communs (*matres amare, novercas invidere*), que la sédimentation de l'habitude invite à admettre en général. C'est ce que Cicéron qualifie d'habituel dans le *De inventione*[2]. Au sein de cette description générale du probable, on peut distinguer les niveaux suivants : est probable ce qui est très fréquent, est plus probable (*magis probabile*) ce qui ne se produit jamais autrement, enfin est quasi-nécessaire ce dont on croit que ce ne peut être autrement. Le dernier niveau reprend la définition classique de la nécessité, mais l'opérateur épistémique indique bien que l'on ne décrit pas un état de fait, en soi inconnaissable, mais bien une certaine attitude de confiance de la part de l'enquêteur qui, en l'absence répétée de contre-exemples, en conclut de façon raisonnable que l'on ne trouvera sans doute jamais d'exception :

> Mais ce qui est très fréquemment le cas est assurément probable ; ce qui n'est jamais autrement est davantage probable, et ce dont on croit que cela ne peut pas être autrement, reçoit le nom de « nécessaire »[3].

Le probable, chez Jean de Salisbury, est donc lié à une conception dynamique de la connaissance comme approximation progressive de la vérité au moyen des outils fournis par la dialectique. De fait, c'est la logique probable qui permet d'affiner et de renforcer nos perceptions afin de trouver un substitut suffisant à la nécessité et à la vérité qui nous font défaut. À défaut de la vérité qui n'appartient qu'à Dieu, il nous reste le probable qui, comme méthode d'enquête, constitue la source de toute science humaine. C'est donc la dispute *in utramque partem* qui va nous permettre d'approcher la vérité en confrontant la valeur des opinions :

> En outre, l'examen des arguments probables dont provient généralement la science humaine, trouve d'une certaine façon sa source dans les topiques qui, une fois saisie la liaison des mots et des choses procurent une abondance de preuves, de sorte que si quelqu'un en a été suffisamment instruit, il reconnaîtra que Pythagore dit vrai quand il soutient que l'on peut disputer pour et contre de toute chose de façon probable. Mais saisir la vérité en tant que telle

1. *Metalogicon*, IV, 5, p. 144, l. 28-31 : « Deinde quid instantia, quid icos, quam propositionem probabilem dicit et si eius possit esse instatia, id est perpetuo optineat, ut matres amare, nouercas inuidere ».
2. CICÉRON, *De inventione*, 1, 29, 46, texte établi et traduit par G. Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 99.
3. *Metalogicon*, III, 9, p. 129, l. 66-68 : « Sed quod frequentissime sic, probabile quidem, quod nunquam aliter, magis probabile, quod aliter esse non posse creditur, necessarii suscipit nomen ».

> relève de la perfection divine ou angélique et chacun y accède de façon d'autant plus intime qu'il cherche le vrai avec plus d'avidité, qu'il l'aime avec plus d'ardeur, qu'il l'examine plus fidèlement et qu'il se délecte avec plus de joie de sa contemplation[1].

Les topiques comme art du probable

Jean de Salisbury consacre aux *Topiques* quelques chapitres du livre III du *Metalogicon*, où il manifeste une forte influence à la fois de Boèce et de Cicéron, ainsi que de quelques-uns de ses maîtres plus récents. S'inspirant du début du *De differentiis topicis* de Boèce[2], Jean considère que les topiques s'occupent principalement de l'invention, tandis que le jugement relève de l'analytique :

> La matière de l'invention repose sur ces lieux, matière que Guillaume de Champeaux, d'heureuse mémoire, par la suite évêque de Châlons-sur-Marne, a définie, quoique de façon imparfaite, comme la science qui identifie le moyen terme, et qui, de là en tire un argument. En effet, quand il y a un doute à propos de l'inhérence <des termes>, il est nécessaire de chercher un moyen terme au moyen duquel les extrêmes seront unis. Mais un moyen terme est nécessaire quand la valeur de l'inférence dépend des termes. En effet, si elle se trouve dans le rapport des propositions tout entières, de sorte qu'elle dépend davantage du lien entre les parties de la proposition que des parties elles-mêmes, la liaison du moyen terme cesse. Dans le cas des inférences qui ont leur valeur de nécessité en raison des termes ou des parties des termes, le lieu provient de la relation entre le terme qui disparaît dans la conclusion et le terme qui le remplace. […] Mais il n'est pas facile pour chaque chose singulière de déterminer combien un lien est ferme ou quelle est la force de l'opposition, et pour cette raison il est d'autant plus difficile de juger ce qui est absolument nécessaire ou plutôt probable[3].

1. *Metalogicon*, III, 10, p. 138, l. 264 - 139, l. 273 : « Porro probabilium inuestigatio ex quibus fere scientia est humana, quodam modo manat a fonte topicorum, quae rerum sermonumque adiunctione deprehensa parant copiam rationum, ut siquis in eis sufficienter instructus fuerit, illud Pitagoricum uerum esse cognoscat, quia de omni re potest in utramque partem probabiliter disputari. Ipsam uero sicuti est deprehendere ueritatem, diuinae uel angelicae perfectionis est, ad quam tanto quisque familiarius accedit, quanto uerum quaerit auidius, amat ardentius, examinat fidelius, et in contemplatione eius iucundius delectatur ».
2. *Op. cit.*, L. I, c. 1, § 1 (éd. cit., p. 1, l. 5).
3. *Metalogicon*, III, 9, p. 129, l. 43-58 : « Versatur in his inuentionis materia, quam hilaris memoriae Wilelmus de Campellis postmodum Catalanensis episcopus definiuit, et si non perfecte, esse scientiam reperiendi medium terminum, et inde eliciendi argumentum. Cum enim de inhaerentia dubitatur, necessarium est aliquod inquiri medium, cuius interuentu copulentur extrema. Medium uero necessarium est, ubi uis inferentiae in terminis uertitur. Si enim inter totas propositiones sit ut potius sit obnoxia complexioni partium quam partibus complexis, medii nexus cessat. In his autem quae terminis aut terminorum partibus uim urgendi habent, locus ab ea habitudine est, quae est inter id quod demitur conclusioni, et id quod dempto succedit. […] Non est autem facile in singulis semper explorare rerum quam

Reprenant l'enseignement de Guillaume de Champeaux, qui lui-même s'inspire vraisemblablement du commentaire de Boèce sur les *Topiques* de Cicéron, Jean définit l'invention comme la recherche d'un moyen terme entre deux termes dont la relation est douteuse[1]. C'est la fonction des lieux que de fournir les moyens de trouver ce moyen terme. De toute évidence, Jean ne fait que reprendre la théorie classique de la maxime topique comme règle d'inférence, qu'il a pu découvrir quand il suivait les cours de Pierre Abélard par exemple. En exposant la position de Guillaume, Jean semble distinguer les lieux intrinsèques des lieux extrinsèques. Dans le premier cas, le moyen terme révèle une inclusion de l'un des extrêmes dans l'autre. De tels lieux règlent des inférences nécessaires. En revanche, dans le second cas, l'inférence repose sur le rapport des propositions entre elles, rapport réglé par un lieu extrinsèque. Le moyen terme ne permet plus de révéler une relation nécessaire, mais seulement vraisemblable ou raisonnable. Néanmoins, cette recherche du moyen terme se heurte à un problème fondamental dans le cadre du scepticisme de Jean, qui va le conduire à rabattre l'ensemble des inférences réglées par des maximes topiques du côté de la seule probabilité. De fait, cette recherche intervient quand l'inhérence est douteuse. Mais, précisément, le moyen terme qui doit exhiber une telle inhérence dépend de la relation entre les termes, ou plutôt entre les choses qu'ils signifient. La recherche d'un lieu suppose donc d'identifier la relation entre les choses, c'est-à-dire d'identifier des invariants parmi les choses, or une telle connaissance des choses nous échappe. Jean prend notamment l'exemple du lieu de la définition : il est difficile, voire impossible de définir de nombreuses choses comme les substances qui ne peuvent pas être appréhendées comme telles :

> Mais il est difficile de définir dans les règles à moins d'avoir une grande connaissance des choses, comme les propriétés essentielles sont souvent incertaines, soit en raison de la difficulté des choses, soit en raison de notre ignorance, soit en raison de l'ambiguïté des termes [qui les désignent]. Il y a bien des choses qui en raison de leur nature manquent de définitions qui leur soient propres[2].

firmus sit nexus aut quanta dissensio, et ob hoc quid simpliciter necesse, quidue magis probabile sit iudicare, interdum difficilius est ».

1. Sur les *Topiques* de Guillaume de Champeaux, voir Niels Jørgen GREEN-PEDERSEN, « William of Champeaux on Boethius' *Topics* according to Orleans Bibl. Mun. 266 », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 13 (1973), p. 13-30 ; sur sa *Rhétorique*, Karin Margareta FREDBORG, « The Commentaries on Cicero's *De Inventione* and *Rhetorica ad Herennium* by William of Champeaux », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 17 (1977), p. 1-39.
2. *Metalogicon*, III, 8, p. 127, l. 76-79 : « Est autem difficile nisi multam rerum notitiam habenti regulariter definire cum substantialia saepe incerta sint, uel ob difficultatem rerum, et ignorantia uel propter ambiguitatem sermonum. Sunt etiam pleraque quae urgente natura, propriis definitionibus carent ».

Tout ce que l'on peut atteindre, c'est une description conventionnelle des choses sur laquelle on se met d'accord. Dans le même sens, Jean estime que les genres et les espèces sont avant tout des fictions méthodologiques (« substantiae secundae […] ex ratione probabili animi figmenta sunt »)[1]. Ce qui fonde les lieux topiques relève donc de la pure convention et de la probabilité, et ne peut prétendre à aucune portée ontologique. Le moyen terme qui garantit la relation entre les termes de la conclusion du syllogisme n'est lui-même garanti que par un ensemble de constructions conventionnelles fondées sur l'observation faillible de la nature et sur la généralisation inductive. En dernier recours, c'est donc l'induction qui constitue l'outil principal d'investigation de la science :

> Car discriminer ce qui relève des choses nécessaires et des choses possibles appartient à la nature. Or elle seule connaît ses propres forces. Pendant longtemps on a tenu le diamant pour insécable puisqu'il n'était affecté par le tranchant ni du fer ni de l'acier. Mais quand enfin il fut coupé par le plomb et le sang de bouc, il fut évident que l'on pouvait facilement réaliser ce qui auparavant semblait impossible. Il faut donc observer avec attention le cours habituel des choses, et ce qui se trouve en quelque sorte caché doit être extrait du sein de la nature afin de clarifier la nature des possibles et des nécessaires. En effet, rien n'est plus utile à la connaissance des lieux, rien ne procure davantage une connaissance de la vérité, rien n'est plus fécond pour persuader et enseigner et rien ne garantit mieux la faculté louable de disserter de toutes choses[2].

Cette méfiance vis-à-vis des universaux va conduire Jean de Salisbury, dans sa propre pratique des topiques, à accorder plus d'attention aux lieux extrinsèques qu'aux lieux intrinsèques (en reprenant la distinction de Boèce), c'est-à-dire principalement aux lieux des semblables, du plus grand et du plus petit, et des opposés. On peut faire l'hypothèse que cette préférence accordée à ces lieux est liée à la réminiscence d'une certaine rhétorique romaine. On trouve en effet chez Quintilien, ainsi que dans le *De inventione* de Cicéron et dans son commentaire par Victorinus, une théorie du probable qui recoupe

1. *Metalogicon*, III, 3, p. 113, l. 134-136. Sur le statut fictionnel des universaux, voir l'article fondateur de Brian HENDLEY, « John of Salisbury and the Problem of Universals », *Journal of the History of Philosophy*, 8-3 (1970), p. 289-302.
2. *Metalogicon*, III, 9, p. 129, 68-130, 78 : « Nam penes naturam est necessariorum possibiliumque definitio. Sola siquidem uires sua agnoscit. Adamas diu habitus est insecabilis, quia nec ferri nec calibis uerebatur acumen. Tandem uero cum plumbo, et sanguine hircorno sectus esset, patuit factu facile, quod prius impossibile uideatur. Ergo solitus rerum cursus diligenter aduertendus est, et quodam modo excutiendus naturae sinus ut necessariorum probabiliumque natura clarescat. Nihil enim est quod ad locorum notitiam magis prosit, nihil quod ueritatis notitiam amplius pariat, nihil quod ad docendum aut persuadendum, magis proficiat, et omnium dicendorum praestet laudabilem facultatem ».

largement celle développée par Jean[1]. Le probable y est défini par l'habitude (ce qui se produit fréquemment, *solet fieri*), par l'opinion reçue (*in opinione positum*), et par la similitude avec ces critères. Chacune de ces trois formes de probable renvoie à un type de preuve : indice et *credibile* dans le premier cas, *iudicatum* (précédent) dans le second, et comparable dans le dernier cas. Ces subdivisions se retrouvent d'une certaine façon chez Jean. Si l'opinion reçue renvoie aux principes de la religion et de la morale que l'on suppose vraie et dont le sceptique n'a pas à débattre, l'habitude et la théorie du signe naturel sont pris en charge par l'induction[2], tandis que le comparable renvoie à l'exemple. Toute la lecture des topiques chez Jean de Salisbury semble ainsi surdéterminée par un arrière-plan rhétorique. C'est ce qui apparaît quand on examine les rapports entre l'exemple et l'induction.

L'exemple et l'induction

Rejetant la plupart des lieux comme peu efficaces dans la production d'une croyance fiable, Jean va s'appuyer principalement sur deux outils dans sa recherche de la *fides*, à savoir l'exemple et l'induction. Au sens large, l'induction est pour Jean de Salisbury un genre qui englobe également l'exemple. À la suite d'Aristote[3] et de Cicéron[4], il semble estimer qu'il y deux méthodes de recherche du vrai, à savoir l'induction et la déduction. Pour autant, son vocabulaire est un peu fluctuant, puisque à une occasion il qualifie l'induction de syllogisme rhétorique (en se réclamant des *Premiers Analytiques*), et dans une perspective semblable il réserve l'induction à la seule rhétorique et le syllogisme à la dialectique[5]. Mais de façon générale, l'induction semble bien être le terme générique qui permet de désigner la méthode de découverte et d'application du probable. Sur ce point, Jean semble avoir profité des leçons de Thierry de Chartres. Ce dernier, dans son *Commentaire du De inventione* de Cicéron élabore une théorie de l'induction assez semblable :

1. QUINTILIEN, *Institutiones oratoriae*, V, x, 1-19, texte établi et traduit par J. Cousin, Les Belles Lettres, Paris, 1976, vol. 3, p. 127-132 ; Cicéron, *De inventione*, I, 29, 46 - I, 30, 50, p. 99-102 ; MARIUS VICTORINUS, *Explanationes in Ciceronis Rhetoricam*, p. 140, l. 146 - 147, l. 116.
2. Voir JEAN DE SALISBURY, *Policraticus sive de nugiis curialium et de vestigiis philosophorum, in* Katharine S. B. KEATS-ROHAN, *Ioannis Saresberiensis Policraticus I-IV*, « Corpus Christianorum Continuatio Medievalis » 117, Turnhout, Brepols, 1993, L. II, 3, p. 76, l. 3-22.
3. Voir par exemple *Seconds Analytiques*, I, 1 et I, 18.
4. Voir *De inventione*, 1, 31, 51, p. 102.
5. Respectivement, *Metalogicon*, IV, 5, p. 144, l. 26-28 et II, 12, p. 74, l. 13-18.

> On inclut dans l'induction l'exemple et le raisonnement, c'est-à-dire le syllogisme, qui inclut l'enthymème. […] Cicéron décrit l'induction en disant que c'est un discours dans lequel à partir de choses certaines, dont l'assentiment, c'est-à-dire la concession, est gagnée à l'adversaire, c'est-à-dire qu'il les choisit, à partir de ces choses, dis-je, on prouve quelque chose de douteux. […] Car dans l'induction, qu'il y ait une progression à partir des particuliers vers l'universel ou des particuliers à un autre particulier, on prouve toujours par la force de la ressemblance : il en est dans ces choses, comme dans toutes, ou il en est dans ces choses, comme dans celle-ci. […] Mais il faut noter que cette description de l'induction est donnée selon l'usage des philosophes, qui induisent en interrogeant, tandis que l'usage des rhéteurs est d'enseigner par l'exemple[1].

L'induction inclut à la fois l'exemple et le raisonnement, et c'est un discours qui part de choses certaines pour obtenir l'assentiment d'un auditeur à propos d'une chose incertaine. L'induction peut aller du particulier au particulier ou du particulier à l'universel, et il faut partir de choses vraies et très probables puis pratiquer l'induction sur des choses semblables. Enfin, l'induction s'inscrit dans une pratique interrogatoire.

Même si Jean de Salisbury ne donne nulle part une description systématique de l'induction, ce sont bien ces éléments que l'on retrouve dans sa propre théorie. Décrivant dans le chapitre 10 du livre III du *Metalogicon* les principaux acquis du livre VIII des *Topiques* d'Aristote, Jean introduit en effet sa conception de l'induction, et de l'exemple qui lui est lié. Que ce soit dans la logique démonstrative ou dans la logique probable, l'argumentation syllogistique (syllogisme dialectique ou enthymème) intervient *in fine* et précipite la conclusion :

> Mais la force de cet art est plus efficace dans les argumentations. Il est même plus contraignant dans les syllogismes, qu'il soit parfait en raison de son état complet, ou que la proposition intermédiaire soit supprimée à la manière d'un

1. THIERRY DE CHARTRES, *Commentarius super rhetoricam Ciceronis*, L. I, § 51, in Karin Margareta FREDBORG, *The Latin Rhetorical Commentaries by Thierry of Chartres*, Toronto, PIMS, 1988, p. 154, l. 34-53 : « Inductio sub qua intelligitur exemplum, et ratiocinatio, id est syllogismus, sub quo intellegitur enthymema. […] Inductionem describit dicens illam esse orationem in qua ex rebus certis quarum assensio, id est concessio, ab adversario captatur, id est elicitur, ex his, inquam, rebus probatur aliquid dubium. […] Nam in inductione sive a particularibus ad universale fiat progressio, sive a particularibus ad aliud particulare, semper vis similitudinis sic probat : sicut in his est, ita in omnibus ; vel sicut in his est, ita in illo. […] Notandum vero est quod haec descriptio inductionis data est secundum usum philosophorum, qui interrogando inducunt, usum vero oratorium docebit exemplo ». Sur ce commentaire, et ses rapports à Jean, voir John O. WARD, « The Date of the Commentary on Cicero's 'De inventione' by Thierry of Chartres (ca. 1095-1160) and the Cornifician Attack on the Liberal Arts », *Viator*, 3 (1972), p. 219-273.

> enthymème, il précipite la conclusion. C'est pourquoi on en fait davantage usage envers autrui[1].

Jean qualifie donc sa force de plus violente, reprenant l'opposition introduite par Aristote entre la force du raisonnement et celle de l'induction[2]. À l'inverse l'induction est dite plus douce et plus modérée (*lenior*) dans la mesure où elle propose plus qu'elle n'impose. Elle est en outre le préalable indispensable à tout jugement puisque c'est par elle que l'on peut découvrir le moyen terme qui justifie l'inhérence des termes sur laquelle s'appuie le syllogisme[3]. On aurait tort cependant de limiter l'induction à un contexte de découverte pour réserver le contexte de justification au seul jugement, puisque l'induction non seulement découvre, mais prouve également.

Dans cette perspective, il faut distinguer deux types d'induction. Le premier type consiste dans la reprise du propos même d'Aristote : l'induction est « progressio a pluribus ad unum universale aut particulare ». Ici, c'est la multiplication des expériences ou des cas considérés qui autorise, par raisonnement sur le semblable, à poser un cas similaire ou un universel qui subsume l'ensemble de ces cas :

> Mais l'induction est plus douce, qu'elle progresse d'une démarche posée de plusieurs choses à un universel ou à un particulier, ou que, induite selon la forme de l'exemple, par une impulsion plus rapide elle fasse l'inférence en sautant d'une chose à une autre[4].

Influencé par la fin des *Seconds Analytiques*, Jean va faire de cette induction la méthode clé de toute la philosophie naturelle[5]. À l'inverse, le second type d'induction concerne davantage le rhéteur, et va devenir chez Jean la

1. *Metalogicon*, III, 10, p. 132, l. 77-81 : « Sed uis artis, in argumentationibus amplius uiget. In ipsis quoque sillogismis uiolentior est, siue integritate sui perfectus sit, siue media propositione subtracta ad modum enthimematis conclusionem acceleret. Ideoque usus eius magis facit ad alterum ».

2. Voir *Topiques*, I, 12.

3. *Metalogicon*, III, 9, p. 129, l. 44 - 130, l. 79.

4. *Metalogicon*, III, 10, p. 132, l. 81 - 133, l. 84 : « Inductio uero lenior est, siue maturiori incessu a pluribus progrediatur ad unum uniuersale, aut particulare, siue acriori impetu ab uno ad exempli formam inducto ad unum inferendo prosiliat ».

5. Voir par exemple, *Metalogicon*, IV, 8, 147, l. 34-48 : « Communes enim conceptiones a singulorum inductione fidem sortiuntur. Impossibile enim est uniuersalia speculari, non per inductionem. Quoniam ut ait quae ex abstractione dicuntur, per inductiones nota fiunt. Inducere autem non habentes sensum, impossibile, est. Singularium enim sensus est. Nec contingit ipsorum accipere scientiam, neque ex uniuersalibus sine inductione nec per inductionem sine sensu. Fit ergo ex sensu memoria, ex memoria mutlorum saepius iterata, experimentum, ab experimentis scientiae aut artis, ratio manat. Porro ab arte quae usu et exercitatione firmata est prouenit facultas exequendi ea quae ex arte gerenda sunt. Sic itaque sensus corporis qui prima uis, aut primum exercitium animae est, omnium artium praeiacit fundamenta, et praeexistentem format cognitionem quae primis principiis uiam non modo aperit, sed et parit ».

méthode de l'éthique et de la science politique. Cependant la référence à Socrate semble souligner en même temps la valeur pédagogique de cette méthode, ce qui justifie son usage au delà du seul domaine de la rhétorique :

> Ce mode d'argumentation est plus conforme aux orateurs, quoique parfois, en vue d'orner son propos et de l'expliciter, elle convienne aussi au dialecticien. Elle est en effet plus persuasive que pressante. De là, Cicéron atteste dans sa *Rhétorique* que Socrate utilisait très souvent ce genre d'argumentation. Du reste, quand on donne plusieurs exemples, ou un seul, pour prouver quelque chose, ils doivent être adéquats, et tirés de ce que nous savons, à la façon d'Homère et non de Choerilus. Mais si l'on reçoit ses exemples des auteurs, qu'un Grec se serve d'Homère, et un Latin de Virgile ou de Lucain. En effet, les exemples familiers émeuvent davantage, et les faits inconnus ne produisent pas l'assentiment aux choses douteuses[1].

Ce qui distingue cette induction rhétorique du premier type d'induction, c'est l'unicité du cas sur lequel s'applique le raisonnement par le semblable. C'est un « impetus ab uno ad unum ». La particularité de l'exemple vient donc de ce que l'on peut s'épargner la considération de la multiplicité des cas. Il s'agit à présent de préciser le fonctionnement de ces deux types d'induction et de déterminer le genre de probabilité auquel elles sont liées.

Le lieu du semblable : le probable entre quantitatif et qualitatif

L'induction et l'exemple fournissent à Jean ses principales méthodes d'argumentation. On a affaire à deux instruments qui relèvent du même lieu de la similitude, mais qui dénotent chacun une approche différente du probable, et une oscillation de la part de Jean entre une approche quantitative et une approche qualitative de la probabilité. De façon générale, Jean semble privilégier une approche quantitative[2], mais la réflexion sur l'*exemplum* le conduit à nuancer sa position.

1. *Metalogicon*, III, 10, p. 133, l. 84 : « Hic autem modus magis oratoribus congruit, interdum tamen ornatus aut explanationis causa, conducit et dialectico. Magis enim persuasorius est, quam urgens. Unde sicut Marcus Tullius in rethoricis testis est, Socrates hoc argumentandi genere saepissime utebatur. Ceterum cum exempla ad probandum quod aut plura feruntur aut singula, conuenientia esse debent, et ex quibus scimus, qualia Homerus non qualia Cherillus. Si autem ab auctoribus transsumantur, Homero quidem Graecus, Latinus autem, Virgilio utatur et Lucano. Domestica namque exempla magis mouent, et ignota dubiorum non faciunt fidem ».
2. *Metalogicon*, III, 5, p. 119, l. 14-28.

Le modèle inductif : la production de l'habitude

Comme on l'a vu, la croyance chez Jean est largement redevable d'une théorie de la *copia*, de l'abondance, où l'accumulation des cas, leur répétition, c'est-à-dire leur fréquence, produit l'habitude au fondement de nos actes d'assentiment, au point même que cette habitude peut revêtir l'aspect de la nécessité et fournir une *quasi-scientia*. L'induction joue à cet égard un rôle fondamental dans la mesure où elle s'appuie sur ce processus d'accumulation pour valider et renforcer nos croyances. Jean de Salisbury prend l'exemple du cours du soleil :

> Ceci apparaît, comme Aristote l'observe, dans les choses que nous percevons seulement, et qui sont contingentes. Ainsi, quand le soleil est au zénith, nous ne savons pas avec certitude qu'il va continuer sa course autour de la terre et revenir dans notre hémisphère. Car la perception sensible par laquelle nous appréhendons la course du soleil a disparu. Néanmoins notre confiance concernant sa course et son retour est si grande qu'elle semble, en un sens, équivalente au savoir scientifique[1].

Quand nous ne pouvons plus percevoir le soleil, rien ne peut nous garantir absolument qu'il reviendra dans notre hémisphère. Cependant, notre connaissance des phénomènes astronomiques, liée également à l'habitude de voir le soleil se lever chaque jour, fonde la confiance que nous pouvons avoir dans le retour du soleil. Cette connaissance inductive nous fournit donc une croyance quasi-scientifique. Dans une telle situation, la charge de la preuve revient à l'adversaire, et c'est à lui d'avancer un contre-exemple. Pour avoir un savoir au sens strict, en revanche, il est requis que l'objet ne puisse pas être autrement qu'il n'est. Cette nécessité exclut toute exception possible. Dans la mesure où les phénomènes naturels ne sont que contingents, il est certes possible de les connaître avec une certitude satisfaisante d'un point de vue pratique, dans la mesure où tout contre-exemple semble exclu, mais ce ne peut être une *scientia*, puisque cette dernière ne porte que sur des objet nécessaires, où l'exception est impossible. La probabilité, en autorisant une telle approximation de la vérité, permet donc de suppléer l'évidence de la science quand celle-ci n'est pas possible, en fournissant une quasi-certitude.

Le probable est donc ce qui est apte à produire une habitude. Dès lors, à mesure que cette habitude s'accroît, la probabilité de la proposition qui lui est liée se renforce : on est en effet en mesure de la saisir et d'y adhérer plus facilement. Cette variation de la probabilité, cette capacité à s'accroître

1. *Metalogicon*, II, 14, p. 77, l. 23-28 : « Quod quidem palam est auctore Aristotele, in his quae sensu solo cognoscuntur et aliter esse possunt. Ignotum enim erit cum occiderit sol, si adhuc feratur super terram, et in nostrum sit emisperium reuersurus, eo quod tunc cesset sensus per quem lationis eius habebatur scientia ».

attestent de la dimension temporelle de la découverte de la vérité. Il y a ainsi un cheminement de la connaissance, en fonction de son degré de justification, c'est-à-dire de probabilité, depuis l'opinion faible jusqu'à la certitude, en passant par les étapes intermédiaires de l'opinion forte et de la confiance :

> Une proposition est probable si elle est apparente à ceux qui savent juger, même en fonction d'une considération superficielle, et si elle se produit chaque fois dans la même situation, ou du moins si elle est autrement seulement dans des cas exceptionnels ou en de rares occasions. Une chose qui est toujours ou habituellement telle est probable, ou du moins semble probable. Et sa probabilité s'accroît à proportion qu'elle est plus facilement ou plus sûrement connue par celui qui sait juger. Il y a certaines choses dont la probabilité est si clairement apparente qu'elles doivent être considérées comme nécessaires ; tandis que d'autres nous sont si inhabituelles que nous hésiterions à les inclure dans la liste des probabilités. Si une opinion est faible, elle vacille avec incertitude, tandis que si une opinion est forte, elle peut croître au point d'être transformée en confiance et approcher le jugement certain. Si sa force croît jusqu'au degré où l'on ne peut plus ou presque admettre un accroissement ultérieur, même si elle est inférieure au savoir, elle devient équivalente à celui-ci pour autant que la certitude de notre jugement est concernée[1].

Le plus haut degré de probabilité possible est donc celui de la quasi-nécessité, tandis que le plus bas degré est marqué par le caractère exceptionnel et inhabituel de l'événement considéré, événement qui a peu de chance de se reproduire. Pourtant, si la croyance peut se renforcer, il n'en reste pas moins que subsiste une différence de nature entre *fides* et *scientia* en raison même de l'objet sur lequel chacune d'elle porte. Le renforcement de la probabilité peut nous conduire à une forme de certitude en pratique équivalente à celle de la science, même si théoriquement l'erreur reste possible. Cette quasi-certitude est le plus haut degré de justification possible pour nos connaissances des événements contingents, et elle apparaît comme suffisante pour une science de la nature. Elle définit ainsi une opinion scientifique qui en raison de la nature de son objet ne peut satisfaire aux critères aristotéliciens de la science (tels que Jean les comprend), mais qui n'en présente pas

1. *Metalogicon*, II, 14, p. 77, l. 11-23 : « Est autem probabile quod habenti iudicium etiam a superficie innotescit, sic quidem in omnibus et semper, aut in paucissimis et admodum raro aliter existens. Quod enim semper sic aut frequentissime aut probabile est aut uidetur probabile, et si aliter esse possit. Tanto autem probabilius, quanto habenti iudicium, facilius et certius innotescit. Sunt enim quaedam tanta probabilitatis luce conspicua, ut etiam necessaria reputentur. Quaedam autem eo quod opinioni minus familiaria sint, uix ascribuntur probabilibus. Siquidem si opinio tenuis, iudicio uacillat incerto. Si uehemens, transit in fidem, et ad iudicium certum aspirat. Si autem adhuc eius uehementia inualescat, ut aut non protendi aut parum possit, licet infra scientiam sit, tamen scientiae quod ad certitudinem iudicii coaequatur ».

moins des justifications suffisantes pour exclure pratiquement tout risque d'erreur.

À aucun moment, cependant, Jean ne considère la question de la justification de l'induction. Implicitement, il semble estimer, à la suite notamment de Cicéron[1], que ce mode de raisonnement qui procède par l'accumulation des rapprochements et des comparaisons relève à juste titre du *locus a similibus*. Le problème qui va se poser avec l'exemple, en tant qu'espèce de l'induction, est double : comment suppléer la clause de fréquence qui suppose la répétition d'un même phénomène ? et comment rendre compte de choses que l'on ne peut pas observer directement ? Le problème, on le voit, est donc à la fois celui du statut de la ressemblance, et de la pertinence épistémologique du témoignage. C'est ce qui conduit Jean vers une conception qualitative du probable.

L'exemple comme construction de l'autorité

Jean explicite, beaucoup plus nettement que pour l'induction dialectique, les conditions nécessaires pour qu'une induction rhétorique, ou exemple, soit possible et efficace. Jean semble reconnaître une double fonction à l'exemple[2]. D'une part, il a une fonction d'abord illustrative et vise l'ornement du discours. Il s'agit alors de clarifier une pensée abstraite, de rendre explicite l'implicite[3]. De la sorte, l'exemple augmente la persuasion du discours. D'autre part, l'exemple a une fonction probatoire. Même si Jean ne pouvait pas connaître la *Rhétorique* d'Aristote, on retrouve ici d'une certaine façon la distinction introduite par le Stagirite[4] entre l'exemple utilisé comme témoignage, et l'exemple qui remplace l'enthymème. Le premier intervient à la fin d'un discours, tandis que l'autre, similaire à l'induction, se place en tête du discours. Ces remarques sur la double fonction de l'exemple sont précisées par la mise au jour des conditions que doit remplir l'exemple pour être efficace, au titre de témoignage ou de preuve. En premier lieu, l'exemple doit être pertinent (*conveniens*), c'est-à-dire adapté au sujet traité. Ensuite, il doit être familier, c'est-à-dire reposer sur une autorité reconnue par tous[5] (comme l'indique l'opposition entre Homère et Cherillus, reprise à Aristote), et surtout, appartenir à la culture des auditeurs. Comme on le verra, s'il n'y a pas de règles nécessaires et strictes pour l'utilisation de l'exemple, c'est qu'il suppose une certaine capacité de l'orateur à reconnaître l'horizon culturel de

1. Voir *Topiques*, 10, 41-44, p. 80-81.
2. Voir ci-dessus, le texte cité dans la note 4, p. 238.
3. Voir sur ce point, THIERRY DE CHARTRES, *Commentarius…,* 4. 2. 2 et 4. 3. 5 (p. 317).
4. *Rhétorique*, II, 20, 1393 a.
5. Sur la substitution du critère d'autorité au critère de familiarité, voir Peter VON MOOS, *Geschichte als Topik*…, p. 201-207 qui, à la page 206, cite *Policraticus*, VI, 28.

son auditoire, et à s'y adapter. Ainsi, Homère convient à un public grec, mais pour un public latin (au sens large incluant la latinité médiévale), c'est Virgile ou Lucain qui doivent s'y substituer. L'exigence de familiarité (*exemplum domesticum*) est justifiée à un double niveau : d'abord un niveau strictement rhétorique où il s'agit d'émouvoir. L'idée ici est bien que l'on est davantage touché par ce qui nous proche et qui autorise une sympathie au sens strict d'un échange de places. Cependant, et l'on voit à cette occasion que l'exemple relève tout autant de la dialectique que la rhétorique, il faut produire une confiance (*fidem facere*), ce qui est la finalité de la preuve. Et plus spécifiquement, il faut emporter l'adhésion sur un sujet de doute, ouvert aux opposés. Dans cette perspective, il ne faut pas que le sujet considéré soit absolument inconnu, mais il faut au contraire le rattacher à ce qu'a déjà accepté l'auditeur. C'est précisément la fonction de l'exemple, en tant que *locus a similibus*, que d'exhiber des ressemblances entre le connu, l'inconnu, ou le douteux. Enfin, la dernière condition d'efficacité est l'emploi d'un langage clair et simple.

Ceci étant vu, il reste à examiner comment on peut construire un exemple et comment l'exemple permet une approximation du vrai. Ceci suppose d'élucider deux problèmes sous-jacents dans la théorie de l'exemple : d'une part quel est le statut du témoignage, ce qui nous renvoie à la question de l'autorité ? D'autre part, dans quelle mesure le vrai peut-il être réellement approché par une telle méthode ? En d'autres termes, quel type de probabilité nous fournit l'exemple ? Comme on l'a vu, l'induction vise à approcher l'exemplaire universel, l'archétype qui sert d'idéal régulateur, en multipliant la fréquence des observations et en dégageant par une induction abstractive les points communs à chaque événement. Le problème qui se pose dans le cas de l'exemple, c'est que sa matière même, à savoir la *res gesta*, interdit une telle fréquence. La multiplication des exemples, ici, ne peut complètement remplacer la fréquence des observations puisque le contexte ne sera plus le même (or dans un processus inductif, les circonstances ne doivent changer que de façon marginale). Il faut donc trouver un critère qui permette de suppléer celui de la fréquence. C'est le rôle de la familiarité. Mais plus largement, il faut déterminer comment s'élabore le fait historique. Au début de l'*Historia pontificalis*, Jean s'explique sur les conditions de la formation du fait historique, de la *res gesta :*

> Ainsi, le plus cher de mes maîtres et amis, acceptant volontiers ton souhait, j'aurai souci, grâce à Dieu, d'effleurer les événements qui sont pertinents pour l'histoire pontificale, en omettant tous les autres, ayant de même à cœur de profiter à mes contemporains et aux générations à venir, ce que les écrivains de chroniques avant moi ont reconnu devoir faire également. L'intention de tous ceux-ci est identique : rapporter les faits qui en sont dignes, de sorte que *par eux on conçoive les perfections invisibles de Dieu*, et ainsi que par les

> exemples de peines et des récompenses, les hommes soient rendus plus zélés dans la crainte du Seigneur, et le culte de la justice. […] Car comme dit le moraliste : les vies des autres sont nos enseignants, et celui qui est ignorant des faits passés, est comme rendu aveugle par rapport aux événements futurs. La connaissance des chroniques vaut aussi pour établir ou écarter les règles, et renforcer ou infirmer les privilèges ; et rien, après la grâce et la loi de Dieu, n'instruit les êtres vivants plus droitement et validement que la connaissance des actions des hommes du passé. Mais à propos de ce que je dirai, je n'écrirai rien avec l'aide de Dieu, dont je ne sache, pour l'avoir vu ou entendu, que c'est vrai, ou qui ne soit appuyé sur les écrits d'hommes fiables. […] La confiance dans une histoire ne reste pas intacte si l'écrivain est plus anxieux de flatter que de dire la vérité, et tandis qu'il s'efforce de plaire à un petit nombre, il trompe tout le monde par sa propre perte[1].

Il y a d'abord un ensemble de conditions que l'on pourrait qualifier d'externes : il faut rapporter des choses qui en valent la peine (*digna*), c'est-à-dire qui ont une valeur d'édification, et qui manifestent la présence de Dieu dans sa création. Le but d'une chronique est en effet d'être profitable à la fois aux contemporains et aux générations à venir. On s'inscrit ainsi dans une perspective où les faits et gestes sont source d'enseignement, au même titre que les écrits, et où cette connaissance peut fournir une grille de lecture pour s'appliquer aux faits à venir. L'histoire rapportée par les *auctores* a pour elle le privilège du consensus. Comme le dit Quintilien[2], ils disposent de l'autorité de la chose jugée ou de la caution de l'ancien (*fides vetustatis*) dans le cas de la poésie. Cependant, la restitution du fait historique pose le problème de la valeur du témoignage. Jean donne à ce propos quelques règles

1. JEAN DE SALISBURY, *Historia pontificalis*, in *The* Historia Pontificalis *of John of Salisbury*, ed. & tr. Marjorie Chibnall, « Oxford Medieval Texts », Oxford, Clarendon Press, 1986, prologue-chap. 1, p. 3-4 : « Unde uoluntati tue, dominorum amicorumque karissime, libentius acquiescens, omissis aliis, ea que ad pontificalem hystoriam pertinent, prout precipis, Dei gratia preeunte perstringere curabo, idem habens propositum, coetanis et posteris proficiendi, quod cronici scriptores alii ante me noscuntur habuisse. Horum uero omnium uniformis intentio est, scitu digna referre, ut per ea que facta sunt conspiciantur inuisibilia Dei, et quasi, propositis exemplis premii uel pene, reddant homines in timore Domini et cultu iustitiae cautiores. […] Nam, ut ait ethicus [ethnicus, *éd*.] aliena uita nobis magistra est, et qui ignarus est preteritorum, quasi cecus in futurorum prorumpit euentus. Valet etiam noticia cronicorum ad statuendas uel euacuandas prescriptiones et priuilegia roboranda uel infirmanda ; nichilque post gratiam et legem Dei uiuentes rectius et ualidius instruit quam si gesta cognouerint decessorum. In hiis autem dicturus sum nichil auctore Deo scribam, nisi quod uisu et auditu uerum esse cognouero, uel quod probabilium uirorum scriptis fuerit et auctoritate subnixum. […]. Nullius hystorie fides est incorrupta, si scriptor adulationi pocius seruiat quam ueritati, et dum paucis placere nititur, in sui ipsius perniciem decipit uniuersos ». Les rapports entre rhétorique et histoire dans ce texte de Jean sont étudiés dans Roger RAY, « Rhetorical Skepticism and Verisimilar Narrative in John of Salisbury's *Historia Pontificalis* », *in* Ernst BREISACH (ed.), *Classical Rhetoric and Medieval Historiography*, « Studies in Medieval Culture » XIX, Medieval Institute Publications, Western Michigan University, Kalamazoo, 1985, p. 61-102.

2. Voir QUINTILIEN, *Institutiones oratoriae*, XII, IV, 1-2, texte établi et traduit par J. Cousin, Les Belles Lettres, Paris, 1980, vol. 7, p. 93.

nécessaires à l'écriture de l'histoire : il faut que l'historien ne rapporte que les faits contemporains dont il a été le témoin direct, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans le contexte relativement fiable d'une perception auditive et visuelle. On retrouve donc le point de départ de l'induction, à savoir le jugement immédiatement consécutif à la sensation. À défaut d'une telle perception, il peut cependant se fonder sur les écrits de témoins fiables (*homines probabiles*). C'est donc une perception de second niveau, mais qui reste néanmoins proche de l'historien par sa temporalité puisqu'il s'agit de faits contemporains. Toutes ces précautions permettent à l'*historia* d'être fiable et d'être réutilisée comme *exemplum*.

À partir de ce modèle d'écriture de l'histoire, on peut dégager une hiérarchie dans la probabilité des *exempla*, hiérarchie qui peut être mise en regard des degrés de probabilité acquis par induction. Au plus bas niveau, qui est celui des lieux communs de la sagesse populaire, correspond la *fabula* ou *narratio fabulosa*, souvent qualifiée de *fabula allunis*. Jean explique que les règles à utiliser pour décrypter ces textes ne nous ont pas été transmises par les traités antiques de rhétorique[1]. À un niveau supérieur se trouvent les récits des historiens, Ils attestent d'une certaine fiabilité des faits rapportés, même si l'éloignement temporel affaibli le critère de familiarité, qu'il faut alors renforcer en croisant les témoignages. Le cas des références aux livres des Macchabées, présentés comme des livres historiques dans le prologue de l'*Historia pontificalis*, est assez explicite : ainsi, dans un cas[2], Jean juxtapose Enée et Macchabée, et renforce son discours par des marqueurs de fiabilité (*constat, credibile*) ; à une autre occasion, le témoignage du livre des Macchabées est renforcé par l'autorité de Grégoire le Grand[3]. En outre, à ces deux premiers niveaux, le voile de la fiction peut rendre l'interprétation de la vérité plus difficile. Dès lors, à un niveau supérieur, comparable aux faits observés systématiquement, se trouve le témoignage direct.

Même si Jean ne théorise jamais explicitement ces différentes conditions de la fiabilité de l'exemple, l'examen d'un cas permet de confirmer ce schéma. Le chapitre 4 du premier livre du *Policraticus* est à cet égard exemplaire[4]. Consacré à la critique de la chasse, passe-temps favori de la noblesse, il s'articule en deux temps forts. Un premier ensemble introduit plusieurs *exempla* bruts qui conduisent à condamner la chasse en montrant les excès auxquels elle mène et les punitions qu'elle appelle. Il y a, à cet égard, une gradation parfaitement claire : Jean commence par un ensemble d'*exempla*

1. *Metalogicon*, I, 20, p. 47, l. 15-46.
2. *Policraticus sive de nugis curialium et de vestigiis philosophorum*, ed. Clément C. J. Webb, Oxford, Clarendon Press, 1909, 2 vols, VI, 19, vol. 2, p. 55, l. 10 *sqq*.
3. *Policraticus*, VII, 20, p. 188, l. 8-16.
4. *Policraticus*, I, 4, p. 29-42 : « De uenatica et auctoribus et speciebus eius et exercitio licito et illicito ».

tirés de la poésie antique (en distinguant déjà une poésie qui vise à dénoncer en amusant, et une autre qui recourt aux *figmenta* pour dissimuler les faits historiques, les mystères de la nature et des mœurs)[1]. À ces exemples poétiques succèdent plusieurs exemples historiques repris à Virgile, Horace et Pline. Cependant, Jean concède que l'on puisse refuser son assentiment à ces histoires édulcorées par la fantaisie des poètes[2]. Il faut donc introduire un nouveau type d'histoire, tiré de l'Ancien Testament[3] : c'est l'exemple de Nemrod, et d'Esaü. Cependant, là non plus la fiabilité n'est pas complète. Ainsi, comme un contre-exemple, l'adversaire fictif de Jean pourrait alléguer le cas de Macchabée qui est supposé avoir inventé la chasse au faucon. Ici, le problème est celui de l'interprétation du texte. Jean oppose à ce bavardage vantard (*iactitant*) une lecture serrée des événements : l'occupation de Macchabée (dont il fait l'énumération) ne lui a pas laissé le loisir de chasser. Il précise cependant : *ut creditur*. Il faut donc à nouveau accéder à un niveau supérieur, celui des *exempla domestica*, où Jean renvoie aux rois récents qui ont pratiqué la chasse sans modération et se sont attirés la colère divine[4]. Cet ensemble d'exemples est suivi d'une transition où Jean explique qu'il ne cherche pas à condamner mais à corriger[5]. Dans un second moment du chapitre, on assiste donc à un retournement rhétorique. Jean invite à prendre en considération les circonstances, à savoir la considération de la personne, du lieu, du temps et de la cause (qui sont précisément ce qui distingue la méthode dialectique de celle rhétorique)[6]. Dès lors, le nombre d'exemples est bien plus réduit, et Jean s'appui surtout sur les préceptes des moralistes, comme Térence, pour appeler à la modération et au respect du bien com-

1. *Policraticus*, I, 4, p. 29, l. 1-12 : « Et primi quidem Thebani, si fidem sequamur historiae, eam communicandam omnibus statuerunt. […] Riserunt eos Athenienses et Lacedaemonii, populi grauiores, historiarum gesta, naturae morumque mysteria uariis figmentorum inuolucris obtexentes, sic tamen ut ex cautela malorum utilitatem inducerent aut ex lepore poematis uoluptatem ».
2. *Policraticus*, I, 4, p. 35, l. 159-162 : « Quod si historiis quas suis poetae decolorauere figmentis fides subtrahitur, illi utique credi necesse est quae ex eo quod scripta est digito Dei irrefragibilem apud omnes gentes sortita est auctoritatem ».
3. *Policraticus*, I, 4, p. 36, l. 200-206 : « Venationis aeriae auctorem iactitant fuisse Machabeum, qui maioribus occupatus huius uoluptatis ut creditur uitam duxit exortem. Egregie siquidem bella gressit, fratribus restituit libertatem, leges erexit, caerimonias innouauit, munduit sancta, templi faciem unde sibi credebat prouenisse uictoriam coronis aureis decorauit, nullosque illius in actus suerrpsit partemque tulit sibi nata uoluptas ». L'exemple d'Esaüe se trouve l. 189-199.
4. *Policraticus*, I, 4, p. 38, l. 240-246 : « Regibus quoque ipsis manus Domini non percipi […]. Domestica namque sunt exempla quam plurimis ».
5. *Policraticus*, I, 4, p. 39, l. 281-285 : « Verum ne uenaticam et alias curialium nugas non tam iudicio quam odio stilus persequi uideatur, eam indifferentibus connumerandam facile libensque consentio, nisi quia immoderato uoluptatis incursu uirilem animum concutit et fundamentum subuertit rationis ».
6. Voir *Metalogicon*. II, 12, p. 74, l. 3-28, qui est un résumé de BOÈCE, *De differentiis topicis*, 4, p. 71-92.

mun[1]. Néanmoins, ce qui est intéressant, c'est qu'il reprend l'exemple d'Esaü[2]. Dans la première partie, l'accent était mis sur la punition divine (renoncement au droit d'aînesse, perte de la bénédiction) ; ici, désormais, c'est la nécessité de la chasse (requête de son père) qui est soulignée. Ainsi, un même exemple est susceptible de différents niveaux de lecture et d'interprétation. C'est cette polysémie qui ouvre la voie à la confrontation des contraires en vue de manifester la vérité, vérité qui est toujours celle de la modération et du juste milieu. En substituant l'utile au vrai, Jean remplace le modèle quantitatif à l'œuvre dans l'induction par un modèle qualitatif où prime la valeur de l'autorité et la hiérarchie des interprétations.

Conclusion

Il est donc apparu que dans le contexte d'une philosophie de part en part empiriste et centrée autour du concept de *fides*, philosophie où l'enjeu est de multiplier les opinions afin de faire émerger une image fiable de la vérité, le lieu des semblables constitue une clé de voûte. Si l'on voulait poursuivre l'analogie, on pourrait dire que Jean applique en philosophie la technique du remploi où la richesse de l'expérience antique est récupérée, détournée de sa fonction initiale, pour construire un nouvel édifice philosophique. Ainsi, l'on comprend que l'*exemplum* soit la méthode principale de l'œuvre de Jean. Néanmoins, on ne perdra pas de vue que l'exemple n'est que l'adaptation au domaine de l'éthique d'une méthode plus large qui est l'induction, adaptation où le critère de familiarité se substitue à celui de fréquence comme condition d'efficacité. La démarche de Jean consiste toujours à multiplier les expériences afin d'en dégager des invariants méthodologiques qui serviront de guide d'action et de grille de lecture pour la création divine. En ceci, Jean est parfaitement sceptique : là où font défaut les certitudes, il nous faut des substituts raisonnables. C'est, parmi les outils fournis par la topique, principalement l'induction et l'exemple, qu'il convient de les chercher.

1. *Policraticus*, I, 4, p. 39, l. 288-289 : « Potest igitur uenatica esse utilis et honesta, sed ex loco tempore, modo persona et causa ». La reprise de l'exemple d'Esaü se trouve l. 315-320.
2. *Genèse* 25-27.

The Development of Abaelard's Theory of Topical Inference

Christopher J. Martin

(Auckland University)

It is is now more than fifty years since Lambertus De Rijk published his critical edition of Peter Abaelard's *Dialectica*[1] and a rather sad reflection on the level of interest in mediaeval logic that this, one of the greatest of all works in the whole history of logic, remains known only to a very few specialists. Even less well known are Abaelard's *Glosses*[2] on Boethius' *De differentiis topicis* which were published by Mario Dal Pra two years before the *Dialectica*.

Fairly soon after the publication of these two works Fumagalli noticed a radical difference in the theories of topical inference presented in them and it was remarked on again a few years later by Green-Pedersen in his survey of the mediaeval commentary literature on Boethius' *De differentiis topicis* and Aristotle's *Topics*[3]. Neither of these writers, however, tried to find an explanation for the difference, and the comments made on the subject by Mews, the only other writer I know to mention it, confuse two quite distinct issues and, it seems to me, do not help us to understand Abaelard's thinking about topical inference[4].

What I will try to do here is to locate the relevant differences between Abaelard's two works on the topics and show how the theory of the maximal proposition which he presents in his *Glosses* marks a significant development

1. PETER ABAELARD, *Dialectica,* ed. L. M. de Rijk, Assen, Van Gorcum, 1956.
2. PETER ABAELARD, *Super Topica glossae in Pietro Abelardo*, *Scritti Filosofici,* ed. Mario dal Pra, Roma, Fratelli Bocca, 1954, p. 205-330.
3. Maria Teresa BEONIO-BROCCHIERI FUMAGALLI, *The Logic of Abelard*, tr. Simon Pleasance, Dordrecht, Reidel, 1969 ; Niels J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages*, Munich, Philosophia Verlag, 1984.
4. Constant MEWS, « On Dating the Works of Peter Abaelard », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 52 (1985), p. 73-134, esp. p. 87-88. Mews seems to take Abaelard's appeal in the *Dialectica* to an « *essentia rei* » as a reference to essence where in fact it is to a state-of-affairs and so does not indicate that he holds there a theory distinct from the theory of *dicta* which appears in the *Glosses*. Mews then supposes that what he sees as a development in this aspect of Abaelard's theory of meaning is reflected in the different accounts of maximal propositions given in the two works.

in his thinking about logic in comparison with that which he proposes in the *Dialectica*.

There is no doubt at all that both of the works are by Abaelard and no doubt either that the *Glosses on De differentiis topicis* are later than the *Treatise on Topics* in the *Dialectica*. What I think there should be considerable doubt about is just how much later they are. Mew's proposed dating of Abaelard's works has the *Dialectica*, *Glosses,* and indeed the great bulk of Abaelard's logical writings, all produced within the four or five years immediately following his castration in about 1117[1]. This seems to me rather difficult to accept, not least because of the significant theoretical development that we find in these works. My own view is that the *Dialectica* could, and probably does, date from the beginning of the second decade of the eleventh century and might well contain the novelties which we are told Abaelard propounded on Mont-Ste-Geneviève around 1110, or perhaps even earlier, and which led to the confrontation with Goswin recorded in the life of the Saint[2]. Such a dating would then allow ten years for Abaelard to develop the new theory of propositionality which seems to account for the major differences between the *Dialectica* and the *Glosses*.

Boethius

In his commentary on Cicero's *Topics* and in his own *De differentiis topicis* Boethius offers an account of the way in which, he claims, arguments may be discovered to answer any given question. What is required in each case is called by Cicero an *argumentum*[3] and defined by him as a reason bringing conviction with respect to something which is in doubt (*ratio rei dubiae*

1. Mews in « On Dating… » has Abaelard castrated in 1116 or 17 and between then and 1121 producing the *Dialectica*, the full sequence of the *Logica* « *Ingredientibus* » and the *Theologia* « *Summi Boni* ».
2. R. GIBBON, *Ex vita B. Gosvini Aquicinctensis Abbatis*, Douai, 1620 (ed. & tr. into German by Werner Robl at http ://www.abaelard.de/abaelard/Main.htm). There is a problem of dating here since Goswin is estimated to have been born in 1086 and to have confronted Abaelard in 1112, and so at the age of about 26 (Mirko BREITENSTEIN, *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, Bd. XXV (2005), Sp. 484-488, http ://www.bautz.de/bbkl/g/goswin_v_a.shtml). According to the *Vita Goswini*, however, he had at this time only the beginnings of a beard (*pubescere incipientem*) and so was presumably in his late teens.
3. Boethius uses « argumentum » to translate ἐπιχείρημα (*Top.,* 110 a 11, 162 a 15, 163 a 37) and « argumentatio » to translate ἐπιχείρησις (*Top.,* 111 b 17, 139 b 10). At *Top.,* 162 a 16 an *argumentum* is defined as a dialectical syllogism in contrast to other forms of syllogism. The Liddell-Scot-Jones dictionary defines ἐπιχείρησις as dialectical reasoning and ἐπιχείρημα as a dialectical proof. In both cases the texts from Aristotle's *Topics* are the principal authority.

faciens fidem)[1]. According to Boethius an *argumentum* is presented in an argument (*argumentatio*), that is, in an expression (*oratio*), which has as its conclusion the desired answer. An *argumentum* is thus, he says, the meaning, understanding, and sense, of an argument[2].

In the *Prior Analytics* and *Topics* Aristotle defines a syllogism as :

> An expression in which from certain things being posited something other than what is posited falls out of necessity on account of what is posited[3].

Aristotle distinguishes, and most explicitly in the *Topics*, between various kinds of syllogism in terms of the modal and epistemic status of their premisses. The premisses of a demonstrative syllogism are, he tells us, « true and primary, or such that we have acquired our knowledge of them from principles which are themselves primary and true »[4]. In the *Posterior Analytics* such premisses are characterised as *necessary*[5]. A dialectical syllogism, on the other hand, is a syllogism, according to the *Topics*, the premisses of which are *probable*, that is to say, « which seem to be so to

1. *Argumenta* are also by implication *res*, Boethius, *De differentiis topicis*, « Patrologie latine » LXIV, 1174C : « Conclusio est argumentis approbata propositio, ut si quis caelum ab aliis rebus probet esse uolubile ».

2. BOETHIUS, *Diff. Top*., 1, 1174C.

3. ARISTOTLE, *Prior Analytics* [now : *An. Pr.*], I. 1, 24 b 18-20 : « συλλογισμὸς δέ ἐστι λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ ταῦτα εἶναι ». Two translations by Boethius of the *Prior Analytics* survived into the twelfth century, the *Recensio Carnutensis* and the *Recensio Florentina*. What little of the work Abaelard knew was drawn from the first of them. *Recensio Carnutensis,* « Aristoteles latinus » III-2, ed. L. Minio-Paluello, Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1962, p. 143-144 : « Syllogismus vero est oratio in qua positis aliquibus aliud quid a positis ex necessitate consequitur ex ipsis esse ». Abaelard apparently quotes this definition in his *Dialectica* (II, 3, p. 232). What he goes on to gloss there is, however, corresponds to the definition given by Boethius in *De differentiis topicis* and *De syllogismo categorico* which adds that the premiss are conceded. Boethius, *De syllogismo categorico*, PL LXIV, 821A : « […] syllogismus est oratio in qua positis quibusdam atque *concessis*, aliud quiddam quam sint ea quae posita et concessa sunt, necessario contingit per ipsa quae concessa sunt ». Interestingly « *concessi* » is used by Boethius for « ἐνδόξου » in the earlier, *Recensio Cartunensis*, translation of the account of difference between demonstrative and dialectical syllogisms in the *Prior Analytics*. In the *Recensio Florentina* it is translated as « *probabilis* ». Aristotle : *An. Pr.* I. 1, 24 a 28 *sq*.: « ὥστε ἔσται συλλογιστικὴ μὲν πρότασις ἁπλῶς κατάφασις ἢ ἀπόφασίς τινος κατά τινος τὸν εἰρημένον τρόπον, ἀποδεικτικὴ δέ, ἐὰν ἀληθὴς ᾖ καὶ διὰ τῶν ἐξ ἀρχῆς ὑποθέσεων εἰλημμένη, διαλεκτικὴ δὲ πυνθανομένῳ μὲν ἐρώτησις ἀντιφάσεως, συλλογιζομένῳ δὲ λῆψις τοῦ φαινομένου καὶ ἐνδόξου, καθάπερ ἐν τοῖς Τοπικοῖς εἴρηται ». Boethius, *Recensio Carnutensis* (Aristoteles latinus III. 2, p. 143) : « Quare erit syllogistica quidem propositio simplex affirmativa aut negativa alicuius de aliquo secundum dictum modum ; demonstrativa vero si vera sit et ab initio per conditionem assumpta ; dialectica vero percunctanti quidem interrogatio contradictionis, demonstranti vero assumptio apparentis et *concessi*, quemadmodum in *Topicis* dictum est ».

4. *Top*., I, 100 a 25-27.

5. *Posterior Analytics* [now : *An. Post.*], I, 4, 73 a 24.

everyone, or to all, the majority of, or the best known, of wise men, either all, or most, or the most notable of them, so long as they are not contrary to general opinion ». Likewise, according to Boethius, those *argumenta* are probable which are such that they are immediately consented to, that is, « as soon as they are heard they are approved »[1]. For Aristotle both forms of argumentation must conform to the canonical definition of a syllogism : their conclusions follow from their premisses with necessity.

Boethius' notion of argument includes categorical and hypothetical syllogisms and indeed the stated goal of *De differentiis topicis* is to show « which *loci* are suited to which syllogisms »[2]. The theory which he sets out there is, however, more general than that proposed by Aristotle and he formulates the distinction between the various forms of argument in terms of the properties not of their premisses as such but rather of the *argumenta* that they contain. Furthermore he gives as examples of *argumenta* in many cases conditional propositions rather than syllogisms or enthymemes. Thus « if something is added to something, then the whole is made greater » is an *argumentum* which is both necessary and probable[3]. Probable but non-necessary *argumenta* are those which are immediately agreed to but which, according to Boethius, « do not possess the firmness of truth ». His example is « if someone is a mother, then she loves her son »[4].

Argumenta which are necessary but not probable seem at first sight to be unsuited to perform a useful role in the removal of doubt. Boethius, however, thinking perhaps of Aristotle's definition of a demonstrative syllogism, cites the example of the theorems of geometry to argue that such *argumenta* become probable and so usable in a proof once they themselves are proven[5].

Boethius follows Cicero in defining a *locus* as the source of an *argumentum* (*sedes argumenti*) or, he says, as that from whence an *argumentum* is drawn[6], this latter Abaelard construes as a second definition which he believes to have been taken by Boethius from Themistius[7]. *Loci* yield *argumenta* by providing us with maximal propositions. Propositions, that is, which are, according to Boethius, themselves indemonstrable and known *per se*, for example « if equals are taken from equals, then equals remain »[8]. Boethius identifies a *locus* with both the maximal propositions it contains

1. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1181B : « Ea sunt enim probabilia, quibus sponte atque ultro consensus adiungitur, scilicet ut mox ac audita sunt approbentur ».
2. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1173C.
3. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1180D.
4. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1180D. Boethius adds to Aristotle's definition of the probable by allowing it to include what seems to be so to one's opponent or to the judge in a dispute.
5. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1180D-1181C.
6. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1174D.
7. ABAELARD, *Super Topica glossae*, p. 223.
8. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 1, 1176C.

and the differentiating features of those propositions as given in the lists of *loci* provided by Cicero and Themisitus. We answer a question by locating the appropriate *locus differentia* and finding there a maximal proposition. The maximal proposition, according to Boethius, then provides our *argumentum* by *containing* other propositions in such a way that through it we obtain « a consequent and confirmed conclusion »[1].

Abaelard

With this outline of Boethius' account of *argumenta* and *loci* we can move on Abaelard who finds almost every part of it problematic.

The first thing to note is that Abaelard's treatment of the theory of argumentation proposed by Boethius in *De differentiis topicis* occupies only a very small part of *Treatise* III of the *Dialectica*. The whole of this treatise is devoted to topical inference and is very easy to miss this point because the transition to the discussion of *argumenta* is hidden by De Rijk's division of the text[2].

In the first 200 or so pages of the *Treatise on Topics* Abaelard develops a theory of topical inference in which he defines a *locus* as an inference warrant (*vis inferentiae*). He distinguishes his new definition from those given by Boethius as not requiring, as he claims they do, that an *argumentum* is conceded. The difference between Abaelard's own definition and the others is that his is the basis of a theory of true conditionals whereas those given by Boethius are, he holds, the basis of a theory of valid categorical enthymemes.

The most striking feature of Abaelard's logic is that these theories are not equivalent. John of Salisbury extolling the virtues of Aristotle's *Topics* expressed amazement at this aspect of his one-time Master's teaching :

> I marvel that the Peripatetic of Pallet so narrowly prescribed the law for assessing hypothetical propositions that he judged that only those should be accepted in which the consequent is included in the antecedent, or such that with the consequent destroyed, the antecedent is destroyed. Although he

1. BOETHIUS, *Diff. Top.*, 2, 1185D.
2. The *Treatise* occupies p. 235-465 of the *Dialectica* but discussion of *argumenta* and Boethius' definitions of *locus* occupies only the last ten pages, *Dialectica*, III, 2, p. 454-455 beginning : « Nunc autem omnium conditionalium ui inferentiae demonstrata, secundum quam locos nimium laxe accepimus, eas quoque locorum definitiones exsequamur quas superius iuxta auctoritatem protulimus, in quibus non comprehenditur uis cuiuslibet inferentis, sed concessi tantum ».

> easily accepted *argumenta*, he rejected hypothetical propositions unless compelled to do so by the most manifest necessity[1].

John characterises Abaelard's position perfectly correctly[2]. Abaelard argues in the *Dialectica* and reiterates in the *Glosses* that in order for a conditional to be true the sense of the antecedent must contain that of the consequent. This relation does not have to hold between the premiss and conclusion of a sound enthymeme since all that we require here is a guarantee that it is not possible for the conceded premiss to be true and the conclusion false at the same time. This relationship of inseparability is weaker, according to Abaelard, than that of entailment and indeed he regards the statement of it as a categorical rather than a hypothetical proposition[3].

In proving a conditional, according to Abaelard, we argue from the maximal proposition and the assignment of the *locus differentia* to a conditional conclusion. For example :

(A1)
Of whatever a species is predicated the genus is predicated,
[Maximal Proposition]
Human being is a species of animal ;
[Assignment of *locus differentia*]
Therefore if something is a human being, then it is an animal.
[Conclusion]

The maximal proposition employed here may of course be invoked to support an inference from Socrates being human to his being an animal thus :

(A2)
Of whatever a species is predicated the genus is predicated,
[Maximal Proposition]
Human being is a species of animal,
[Assignment of l*ocus differentia*]
Socrates is a human being ;
[Premiss]

1. IOANNES SARESBERIENSIS, *Metalogicon*, J. B. Hall & K. S. B. Keats-Rohan (eds.), « Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis » 98, Turnholt, Brepols, 1991, III. 6. 23 : « Miror tamen quare Peripateticus Palatinus, in hypotheticarum judicio tam arctam praescripserit legem, ut eas solas censuerit admittendas, quarum consequens in antecedenti clauditur aut destructo consequenti perimitur antecedens. Siquidem argumenta recipiebat facile, sed hypotheticas respuebat, nisi manifesta necessitate urgente ».
2. Apart, that is, from the criterion of contraposition which, as far as I know, Abaelard does not appeal to in his surviving works.
3. *Dialectica*, III, 1, p. 285 : « Quae quidem necessitas, si recte consecutionis necessitatem pensemus, inuenietur uel potius ad enuntiationem categoricam quam hypotheticam pertinere, cum id scilicet intelligitur : hoc non posse esse absque illo […] ». The categorical proposition presmumably has « non potest esse absque illo » as its predicate.

Therefore Socrates is an animal.
[Conclusion]

There are many maximal propositions, however, which will support arguments with categorical conclusions but for which the corresponding conditional is, according to Abaelard, false. For example we may infer from Socrates being a mortal rational animal, that he is a human being, but the conditional « if Socrates is a mortal rational animal, then he is a human being » is false[1]. Since even though being a mortal rational animal is necessarily coextensive with being human there are also other features which must be possessed in order for something to be human. For example, being bipedal and able to walk[2].

In argument **(A1)** the maximal proposition and the assignment of the *locus differentia* guarantee the necessity of the conclusion in the sense that the antecedent contains the consequent. In the case of arguments such as **(A2)**, however, Abaelard asks only that what he calls maximal probability connect the truth of the premiss to that of the conclusion and for this he requires only inseparability, that is, that it is not possible for the premisses to be true and the conclusion false at the same time.

In his Treatise on *Topics* in the *Dialectica* Abaelard is concerned, as I said, only very briefly with *argumenta* as such since he holds that an *argumentum* must be conceded. The maximal proposition and assignment of the *locus differentia* warrant an inference from a categorical premiss to a categorical conclusion. They may be regarded either as included in the *argumentum* or as extrinsic to the argumentation containing it[3]. In either case,

1. *Dialectica*, III, 1, p. 331-338.

2. *Dialectica*, III, 1, p. 333 : « Cum tamen haec tria ad constituendum hominem non sufficiunt, sufficiunt tamen ad definiendum. Si enim uel "bipes" uel "gressibile" post ista in definitione poneretur, superfluitas in constructione iudicaretur, cum illa per se hominem aequali definitione determinent. Quicquid enim homo est, animal rationale mortale est, et econuerso. In rei tamen constitutione nihil Deus superflue posuit. Cum uero in rerum coniunctione superfluum nihil existat, in constructione tamen nominum potest notari superfluitas. Sed si tamen definitionem dare uelimus quae totam hominis substantiam exprimat, non uidetur superfluum omnes apponere differentias, ac si sic diceremus : "homo est animal informatum rationalitate et mortalitate, bipes, gressibile", etc. Si uero ad aequalitatem tantum <at>tendamus, sufficit talem definitionem componere quae ad definitum conuerti possit, secundum quidem actum rei, non secundum naturam. Ita enim in actu modo contingit quod nullum animal rationalitate et mortalitate simul informatum reperitur praeter hominem ; nulla tamen id natura uidetur exigere. Has itaque definitiones quae totam rei substantiam non exprimunt, non necesse est ita ad definitum antecedere sicut consequi ».

3. *Dialectica*, III, 1, p. 316-17 : « Idque est quod de eis in *Topicis* Boethius meminit ut cum conclusa est in argumentatione, syllogismi scilicet, maxima propositio, perfectam teneat propositae consequentiae probationem, adiumento scilicet propriae quae dicta est assumptionis. Cum enim ubi pro maxima propositione recipitur eam concedi necesse sit, non potest consequentia denegari cui ipsa congruere conceditur. Quod autem ipsa ei congruat terminorum habitudo quam assumptio proponit, demonstrat. Est itaque maxime necessaria talis assumptio ad probationem propositae consequentiae ex maxima proposi-

however, the *argumentum* in such an inferences is held by Abaelard to be *conceded* just in case the inferring categorical premiss is itself conceded.

In the *Dialectica* Abaelard's main interest in the topics is in their application to proving conditionals and since these are true independently of the truth of their antecedents the arguments for them thus do not in the strict sense contain *argumenta*. « For », as Abaelard says, « there cannot be an *argumentum* which is not conceded »[1]. The conditional proved above holds, indeed, even where there are no human beings :

> […] the fact that human *is* a species <of animal> does not make the consequence true, since it was true when there were not yet created any human beings or animals and it will always be true even when they are destroyed. It must be said therefore that the fact that human being is a species of animal is not the cause of a true consecution but rather the proof, and the *locus* is assigned not as cause but for the sake of proof[2].

The subject of the *Glosses* on *De differentiis topicis* is, on the other hand, determined, according to Abaelard, by the classical definitions of a *locus* given by Boethius and Themistius. These definitions are narrower, he says, than his own, since they require the concession of the categorical premiss. With the premiss conceded, however, the cited *locus* is, as we saw, required only to guarantee the impossibility in that case of the conclusion's being false.

tione. Si autem assumptio defuerit, quamuis <maxima propositio> inserta sit in argumentatione hoc modo : de quocumque praedicatur species, et genus quare si est homo <,est animal> non est perfecta probatio, sed ad perfectionem restat assignationis habitudinis assumptio.
Nota autem quod eadem maxima propositio et inclusa in argumento est quantum ad istam, et extrasumpta quantum ad illam dicitur. Cum enim tali enthymemati : homo es, igitur animal es talem extra inducimus maximam propositionem : de quocumque praedicatur species, et genus itaque ex ipsa assumimus : homo autem species est animalis atque sic concludimus : quare si es homo, es animal quantum ad hunc syllogismum qui totum concludit enthymema, inclusa dicitur cuius in argumento proponitur, quantum uero ad ipsum enthymema quod ex ipsa ostenditur, extrasumpta dicitur : neque enim in ipso continetur ».

1. *Dialectica*, III, 2, p. 455 : « Neque enim argumentum esse potest quod non est concessum, nec probatio fieri nisi ex concessis ».
2. *Dialectica*, III, 1, p. 265 : « Cum igitur de homine et animali, antequam omnino consisterent, necessario consequeretur : si est homo est animal eo uidelicet quod homo sine animali nullatenus consistere potest, immo [ex] animal necessario exigat, procul dubio postquam homo species animalis esset necessaria proposita consequentia fuit. Unde hominis specialitas consequentiam ueram non fecit, quae iam uera erat nondum homine aut animali creatis uel eis quoque destructis uera semper permanebit. Dicendum est ergo hoc quod homo animalis est species non esse causam uerae consecutionis, sed probationem, neque locum assignari per causam sed propter probationem. Non enim quia species est homo, sed si species est homo, uera est inferentia. Ad argumentum itaque ueritatis consecutionis locus differentia adducitur, sicut et maxima propositio quae post assignationem differentiae subiungitur, non ad causam inferentiae ».

Unfortunately the surviving text of Abaelard's *Glosses* breaks off at the beginning of Book II, midway through the discussion of induction. We thus do not possess a complete account of his theory of the rôle of the *loci* in dialectical argumentation[1]. Inferences holding with maximal probability but not necessity appear often in the *Treatise* but Abaelard's interest in them there is principally a negative one, he wishes to distinguish maximal propositions which warrant true conditionals from those which do not. We might suppose, then, that he would have had more to say about maximally probable inferences in a work specifically devoted to them.

Abaelard opens the *Glosses* with a very clear illustration of how a *locus* provides an inference warrant for an enthymematic argumentation :

> […] when I wish to show that Socrates is an animal, I consider human being, which is a species of animal, and the nature <of the relationship> of species to genus. This nature is expressed by the maximal proposition which asserts « of whatever the species is predicated, the genus is also predicated ». And, having examined the species and the mode of proving which the maximal proposition expresses, I immediately dispose the *argumentum* in accordance with these two. Proving, that is, Socrates to be an animal through his being a human being. And so « Socrates is a human being » is the *argumentum* for « Socrates is an animal » […][2].

In the *Glosses* as in the *Dialectica,* but much more explicitly, Abaelard maintains that an *argumentum* is necessary or probable not in itself but in its relation to the conclusion which it proves[3]. He argues here against the suggestion that Boethius might have intended the qualifications to character-

1. But see *Dialectica*, III, 1, p. 413 « Haec de locis dicta sunt quorum inferentias uel in necessitate firmatas uel maxima probabilitate suffultas dialecticorum disputatio in usum deduxit ».

2. *Super Topica glossae*, p. 206 : « Sequitur tractando de locis differentiis, etc. Est autem sedes argumenti ad aliquid probandum ; ueluti cum uolo ostendere Socratem esse animal considero hominem qui est species animalis, et naturam speciei ad genus ; quam scilicet naturam maxima[m] propositio exprimit quae ait : De quocumque praedicatur species, et genus ; et inspecta specie et modo probandi quem maxima propositio exprimit, statim, secundum haec duo, argumentum dispono, conuincens scilicet Socratem esse animal per hoc quod est homo ; et ita Socrates est homo est argumentum ad Socrates est animal, quod argumentum ex homine specie quam continet tractum est, secundum eum comprobandi modum quem maxima propositio demonstrat ».

3. *Super Topica glossae,* p. 307-308 : « Necessarium uero secundum naturae ueritatem accipiendum est. Necessarium uero, sicut argumentum, quantum ad conclusionem dicitur quam arguit, id est probat ; ita et probabile et necessarium non in se dicitur, sed quantum ad conclusionem, quia probabile est argumentum non quia facile in se recipitur, sed quod statim ut audita est argumentatio ad conferendam fidem conclusioni, idoneum iudicatur, ut uidelicet per se tale esse appareat ut per ipsum conclusio recipi debeat. Similiter necessarium argumentum non in se, sed quantum ad conclusionem iudicatur, quoniam uidelicet ita est ei adiunctum ut quod in argumento dicitur esse non possit sine conclusione sed necessario id quod conclusio dicit exigit ».

ise the premisses independently of their relation to the conclusion[1]. Boethius himself, Abaelard points out, offers as an example of an *argumentum* which is necessary but not probable the claim that with the interposition of the body of the moon there occurs an eclipse of the sun. Such interposition is, Abaelard notes, very rare, and so it must be the relationship between the interposition and an eclipse which Boethius holds to be necessary.

The first difference between the *Glosses* and the *Treatise* concerns just such *argumenta* as this. Abaelard's account of argument in both works requires that an *argumentum* is probative and this, as we saw, entails that it is conceded and that its connection to the conclusion is such that in conceding it one is bound to concede the conclusion. According to this account it would seem that if an *argumentum* is not probable, then accepting it is no reason for accepting the conclusion and so that such a claim is not really an *argumentum* for the putative conclusion[2].

In Abaelard's view the notion of a non-probable *argumentum* makes no sense at all :

> Every *argumentum* must be probable. For how can something be an *argumentum* for someone if on account of it he not does accept the conclusion ? Why should he accept it if he does not see that <the so-called *argumentum*> is appropriate for that conclusion[3].

Furthermore, in version of the text of *De differentiis topicis* used by Abaelard « *statim* » was apparently included in the definition of the probable which he thus takes to be « what is *immediately* seen to be so etc. »[4].

1. *Dialectica,* III, 2, p. 461 : « Sunt autem, memini, qui uerbis auctoritatis nimis adhaerentes omne necessarium argumentum in se ipso necessarium dici uelint ». *Super Topica glossae*, p. 308 : « Si quis autem dicat argumentum in se necessarium uel in se probabile hic accipi et non quantum ad conclusionem, <non> audiendum est ».
2. *Dialectica*, III, 2, p. 461 : « Omne enim argumentum probabile esse oportet. Quomodo enim argumentum fecerit qui per ipsum non acquiescit conclusioni ? Quomodo acquiescet, nisi idoneum hoc ad illud uiderit esse ? »
3. *Dialectica*, III, 2, p. 461 : « Omne enim argumentum probabile esse oportet. Quomodo enim argumentum fecerit qui per ipsum non acquiescit conclusioni ? Quomodo acquiescet, nisi idoneum hoc ad illud uiderit esse ? »
4. *Super Topica Glossae,* p. 306-7 : « PROBABILE UERO. Quia tota diuisio circa probabile et necessarium consistit, siue coniuncta siue separata, describit utrumque ac prius probabile dicens quod probabile est quod statim uidetur, id est quod statim, ut auditum est, approbatur tamquam ualens et recipitur tamquam idoneum ad conferendam iidem quaestioni ; et cui uideatur idoneum subiungit : uel omnibus hominibus, uel pluribus […] ». Abaelard may also have had a different definition of « necessary ». Our text of Boethius has *Diff. Top*., 1180D : « Necessarium uero est quod ut dicitur, ita est, atque aliter esse non potest » ; while according to Abaelard *Dialectica*, III. 2, p. 460 : « Necessarium autem definit quod uidetur ita esse atque aliter esse non potest, probabile uero, quod secundum id quod uidetur facile conceditur ». This may well be a scribal error since Abaelard later (*Dialectica*, III. 2, p. 461) quotes Boethius correctly when he refers back to this passage : « Alioquin definitio "necessarii", quam iuxta Boethium superius assignauimus, non recte argumento

Boethius, as we saw, had a way of mitigating the paradoxical character of necessary but non-probable *argumenta*[1]. In the *Dialectica* Abaelard is less than enthusiastic about it. He observes that Boethius' argument seems to show in fact not that there *argumenta* which are necessary but not probable but rather that there are no *argumenta* which are not probable. Quite uncharacteristically, however, he reconciles himself to Boethius' claim :

> But so as to not find fault with such a great authority, we will strive to agree with him as far as we are able, so that what we do not hold by reason, we will profess with our mouths so long as we are able to avoid the attacks of those who criticise us[2].

It may be that Abaelard is simply putting this policy into practice in the *Glosses* but he seems in fact to have had a complete change of heart. For here he constructs for Boethius a reply to those philosophers, presumably now including himself, who have argued fallaciously that all *argumenta* are probable[3]. The solution to their problem is that the notion of what is involved in being an *argumentum* is to be broadened to include those propositions which are such that if they are accepted then the conclusion for which they are appropriate is bound to be accepted. Where an *argumentum* may be accepted (*recipi*) either because it is probable or because it is proven from others.

In fact Abaelard is now prepared to be even more generous and indeed to contradict Boethius' « great authority » by allowing that in some cases claims which are neither necessary nor probable may be *argumenta* :

> As when someone who did not know before that all Ethiopians are black afterwards, having been shown it by authority or in some other way, concedes

assignaretur, quae uidelicet ait quod ut dicitur ita est, atque aliter esse non potest ». Before he does this, however, he seems to rely on the necessary not just being true but being seen to be true : *Dialectica*, III. 2, p. 460 *:* « Est itaque necessarium argumentum quod ad eius concessionem ad quod necessario antecedit, auditorem compellit, probabile uero per quod alteri facile adquiescitur, ut ex rapina amori. Licet enim non necessariam uideam inferentiam rapinae ad amorem, rationabiliter tamen ex rapina suspicor amorem ».

1. *Diff. Top*., 1180D-1181C.
2. *Dialectica*, p. 461-462 : « Sed, ne nimis auctoritati<s> regulas culpemus, ei quantum possumus assentire conemur, ut, quae etiam in ratione non teneamus, ore profiteamur, dummodo morsus detrahentium uitare queamus ». Interestingly he makes this remark just a few pages before he begins Book IV of the *Dialectica* with the famous reply to those who criticise his study of dialectics as incompatible with Christianity. He had already complained about his critics in the preface to Book II.
3. *Super Topica glossae*, p. 312 « DICI TAMEN. Postquam recte ab argumentis separauit huiusmodi argumenta quae aperte falsa sunt et ita ostendunt quartum membrum non omnino sub argumento concludi, monet opinionem de tertio membro quod similiter uidebatur ab argumento omnino separari, per hoc scilicet quod probabile non est ; et inde affert quorumdam philosophorum rationem secundum quam uidebatur nullum non probabile esse argumentum ; et postea modum fallaciae dissoluit ».

> the *argumentum* between Ethiopian and black which he did not accept before. Which *argumentum* is, however, neither necessary nor probable[1].

The second disagreement between the *Dialectica* and the *Glosses* concerns the question of what kind of thing an *argumentum* is. Two demands come into conflict here. First, given Abaelard's interpretation of the necessity of necessary *argumenta*, they must be the sort things which can necessitate conclusions. Second, Boethius claims and Abaelard accepts, that in some arguments the maximal proposition is included in the *argumentum*. For Abaelard, however, a *propositio* is what we would now call a propositional token. It is an utterance and the bearer of truth, and of modality, only in a derived sense. It is a *vox*, not a *res*, and so not the kind of thing which can stand in a relation of necessitation.

In the *Dialectica* Abaelard agrees, with reference to Cicero's definition of an *argumentum* as a « ratio rei dubiae faciens fidem », that the term « argumentum » may refer either to the propositional tokens which form the premisses of an argument or to their significations. Boethius' claim that maximal propositions may be parts of *argumenta* may thus be construed as referring to propositional tokens.

Abaelard insists here, however, that the properties of necessity and probability, are properties of what it is that is signified by these propositional tokens in relation to the conclusion. In a parallel discussion of the truth-conditions of conditional propositions, earlier in the *Dialectica*, he characterises these *significata* as *essentiae rerum*, which we may translate as « state-of-affairs ». Thus where a consequence exists :

> If an antecedent state-of-affairs exists, then it is necessary that every consequent state-of-affairs exists[2].

Although Abaelard does not use this terminology in the discussion of *argumenta,* it is between states-of-affairs that he takes the relationship of proof to hold. In the earlier discussion of consequences he had already argued that the relationship of necessitation cannot be between propositions or between the understandings that they generate in the minds of listeners. Here he repeats these argument against opponents who take « ratio » in the definition of

1. *Super Topica glossae,* p. 310-311 : « Veluti si quis, cum prius nesciret omnes Ethyopes nigros esse, postea id per auctoritatem aliquam uel quouis alio modo ostensum, concedat argumentum inter Ethiopem et nigrum ; quod prius non receperat, iam recipit ; quod tamen nec necessarium est nec probabile ». The example is slightly odd, however, since while it may well be the case that there are many who do not know that Ethiopians are black, being black is nevertheless an inseparable accident of Ethiopians and so the enthymeme « he is an Ethiopian ; therefore he is black » satisfies the inseparability condition for validity.
2. *Dialectica*, II. 1, p. 155 : « […] existente aliqua antecedenti rerum essentia necesse est existere quamlibet rerum existentiam consequentem ad ipsam ».

« argumentum » to refer to an understanding and concludes, appealing to the classification of *argumenta* in terms of necessity and probability, that if :

> […] we attend to the words of the division, <we will see that> « argumentum » should be understood to designate what it is that is asserted by propositions rather than the understandings which are generated by them[1].

In the *Glosses* the issue is considered in much more detail and resolved in a way which contradicts the account given in the *Dialectica*[2]. Granted that Abaelard restricts himself here to an exposition of Boethius' use of the word « argumentum » in *De differentiis topicis*, the passage in question is in fact just the one where he gives Cicero's definition. Abaelard considers four different accounts of the meaning of « argumentum ». Three of them are are those which were discussed the *Dialectica*.

(1) The *argumentum* is the propositional tokens which are the premisses of the argument,

(2) The *argumentum* is the *intellectus* generated by these premisses,

(3) The *argumentum* is what is asserted with an assertive utterance of these propositional tokens, here called a *sensus,* or *dictum*.

These three accounts of *argumenta* correspond to the three different theories of the bearers of truth and falsity often referred to by Abaelard. A fourth theory, on the other hand, appeals to a distinctive feature of topical arguments :

(4) The *argumentum* is the things or terms which are the *locus* (*differentia*) of the argument.

Abaelard is able to find textual support for this last theory in both Cicero and Boethius[3]. The intuition behind it is that in arguments such as « Socrates is human ; therefore he is an animal » what it is that really makes the sequence of sentences a proof of the conclusion is something associated with being human, a *habitude*, that is, corresponding to a certain *locus differentia*. A similar claim is considered at length in the *Dialectica* where Abaelard

1. *Dialectica,* III, 2, p. 460 : « Cum enim sit uox maxima propositio, rei partem esse impossibile est. Dicuntur in argumentis ea quae a propositionibus ipsis significantur, ipsi quidem intellectus, ut quibusdam placet, quorum conceptio sine etiam uocis prolatione ad concessionem alterius ipsum cogit dubitantem. Unde et bene "rationis" nomen in praemissa definitione dicunt apponi ; "ratio" enim nomen est intellectus qui in anima est. Sed, si diuisionis uerba attendamus, potius argumentum accipiendum erit in designatione eorum quae a propositionibus dicuntur, quam eorum intellectuum qui ab ipsis generantur ».
2. *Super Topica glossae*, p. 294-306.
3. *Super Topica glossae*, p. 294 : « […] argumentum uocant proprie neque ipsas propositiones, neque earum intellectus sed eas res uel eos terminos propositionum praecedentium, ut in quibus uis est probandi, quod nos appellamus locos […] ». Interestingly, Abaelard reads Cicero's *De Inventione,* I, xxx, 47-48 in a different way from the received text. For « omne autem (ut certas quasdam in partes tribuamus) […] aut iudicatum aut comparabile » he reads « autem » as « argumentum » and « comparabile » as « probabilis ».

rejects the proposal that the rules for manipulating conditionals have to do with terms just as much as with propositions[1].

Here in the *Glosses* he refutes the *locus* theory by showing that it cannot account for certain perfectly acceptable arguments. Arguments in which the premiss and conclusion satisfy at least the inseparability condition :

> We are not happy with the theory of those who say that *argumenta* are *loci differentiae*. For when it is shown, say, that this composite is not an animate body, because <it> is not a body, no one doubts that the *argumentum* is necessary, not with respect to the terms but rather with respect to the whole propositions. For a body indeed may exist entirely without being an animate body. But that which the preceding proposition asserts cannot be so without that which the posterior asserts. And in so far as it is thus, that is, that what the preceding propositions assert cannot be so without what the conclusion asserts being so, an *argumentum* is necessary, whether things are in fact so or not[2].

That is, what is relevant for determining the validity of the argument is not in the first place the relation which holds between being a body and being an animate body but rather that which holds between the proposition « this composite is a not a body » and the proposition « this composite is is not an animate body ».

Against the *intellectus* theory the requirement that *argumentum* and conclusion be the sort of things that may necessitate and be necessitated is used in the *Glosses* just as it was in the *Dialectica* along with at least five other arguments[3].

The *sensus* / *dicta* theory has in its favour, as we saw in the discussion in the *Dialectica*, that the proper modal relations exist between the *argumentum* and conclusion of an argument. Sensitive in the *Glosses*, however, to the problem of distinguishing between *dicta*, Abaelard now argues that this theory fails because it is unable to account for the pragmatic and epistemic conditions that must be satisfied if an *argumentum* is to provide a proof of a conclusion. In particular it is required that the « conclusion », before it is proven, be in doubt and that the *argumentum* which proves it be more certain.

The crucial problem is that if one construes *argumenta* as *dicta*, a necessary connection of *argumentum* and conclusion will sometimes rest on the

1. See *Dialectica*, III, 1, p. 292 *sqq*.
2. *Super Topica Glossae*, p. 297 : « Sed nec illa nobis placet quae terminos ipsos, qui loci sunt differentiae, argumenta dicit. Cum enim ostenditur hoc compositum non esse animatum corpus, quia neque corpus est, nemo argumentum necessarium hic esse dubitat, non quantum ad terminos sed quantum ad totas propositiones. Quippe corpus omnino sine animato corpore esse potest. Unde id quod dicit praecedens propositio sine eo quod dicit posterior non potest contingere, et quotiens est ita, quod scilicet non potest contingere quod dicunt praecedentes propositiones sine eo quod dicit conclusio, necessarium est argumentum, siue ita sit in actu, siue non ».
3. See *Super Topica glossae*, p. 296.

simple identity of what is asserted by the proving and proved propositions. As Abaelard points out, however, if there are in fact not two *dicta* but in reality only one and the *dicta* are what is known, then it makes no sense to suppose that the *argumentum* is better known than the conclusion :

> […] it frequently occurs that the *dicta* of the proving propositions and those of the proved propositions are entirely the same, as in the case of a definition which entirely contains the sense of what it defines. Whence the *dictum* of the premised propositions must be in doubt just when the *dictum* of the inferred proposition is in doubt, for they are entirely the same. The former, then, is inappropriately invoked in proof of the latter[1].

Abaelard further notes, ignoring the solution developed in the *Dialectica*, that since *dicta* are nothing, neither *res* nor *voces*, they cannot have propositions as parts.

The conclusion of the discussion in the *Glosses* is that only the *propositio* theory of *argumentum* as *vox* can do justice to Cicero's definition. Unfortunately Abaelard does not show how the *propositio* theory accounts for the modality of the relationship of *argumentum* and conclusion. He does, however, offer an interesting explanation of how one proposition may be better known than another when their senses are identical which anticipates recent discussions of *de re* and *de dicto* belief.

Abaelard's explanation turns, of course, on distinguishing between a propositional token and its its sense. Propositional tokens are true or false only derivatively upon the truth or falsity of their *dicta*. For their truth to be known two conditions must be satisfied :

> […] namely, that we know that the proposition says what it does say, and that things are as it says they are[2].

Abaelard's thought here is that someone may know what a sensible corporeal animate substance is but not know what an animal is because he has somehow forgotten the definition. He may thus be in doubt about the truth of « some animal is a human being », even though he is certain that « some sensible corporeal animate substance is a human being » is true :

1. *Super Topica glossae,* p. 302 : « Sed frequenter contingit dicta probantium propositionum et probatarum eadem esse penitus, ueluti cum definitio integre sententiam continet !siue definita! <*lege* « suae definitae » ?>. Unde semper dictum propositionis praemissae necesse est esse dubium, quamdiu dubium fuerit dictum propositionis illatae ; quippe idem sunt penitus. Male igitur hic ad probationem illius inducitur ».
2. *Super Topica glossae*, p. 303 : « Duo enim sunt necessaria ad hoc ut de ueritate propositionis certi simus, ut uidelicet sciamus propositionem dicere id quod dicit et ita esse in re sicut ipsa dicit ».

> As, for example, although perhaps « animate corporeal substance » means the same as « animal », someone may be in doubt about the proposition « some animal is a human being » since he does not know that it says what it does, but he does know that what it says is so. To this man the <proposition> « some animate corporeal substance is a human being » is certain because he knows that it says what it does say and he knows this to be so.
> Whence the second proposition may properly be invoked as an *argumentum* for the first. It may be known with certainty while the latter is in doubt, granted it says the same as it. For when someone hears « sensible animate corporeal substance » which he perhaps once knew to be the definition of human being but has since forgotten, he immediately draws the equality of definition and defined term from his memory, and in virtue of the preceding proposition, which he accepts, he agrees to the one which follows[1].

The third and fourth differences between the *Treatise* and the *Glosses* are the ones noticed by earlier commentators. They concern the interpretation of maximal propositions and it is here, I think, that there is a really significant development in Abaelard's thinking about logic.

In the *Dialectica*, Abaelard apparently follows William of Champeaux's[2] interpretation of Boethius' remark that maximal propositions « contain » many propositions. Abaelard, like William characterises such propositions as multiple (*multiplex*) :

> […] those rules are called maximal propositions which, containing the sense of many consequences, show the common mode of entailment in accordance with the same topical relationship. For example <the maximal proposition « of whatever a species is predicated its genus is predicated »> shows the common mode of entailment of species to genus, which is proposed in many consequences, of all of which it contains the sense as a multiple consequence[3].

1. *Super Topica glossae*, p. 304 : « Ut cum fortasse idem dicat substantia corporea animata sensibilis quod animal dicit ; fortasse autem haec propositio quoddam animal est homo alicui homini dubia est propter hoc quod ignorat eam dicere id quod dicit et quod ipse scit esse in re, cui ista est certa quaedam substantia corporea animata sensibilis est homo, quia istam scit dicere id quod dicit et quod scit esse in re. Unde bene haec propositio ad argumentum illius afferri potest, quae certa esse potest ubi illa est dubia, licet idem dicat cum illa. Nam cum quis audit substantia corporea animata sensibilis quam iam fortasse nouerat esse definitionem animalis sed id oblitus fuerat, statim aequalitatem definitionis et definiti reducens ad memoriam, per praecedentem propositionem quam recipit posteriori adquiescit ».
2. See the notes « *Quoniam* » in ms. Orléans 266, f° 213a : « Quaeritur de maximis propositionibus utrum sint unae vel multiplices. Ad quod dicit M<agister> W<illelmus> eas esse multiplices, ut haec : "de quocumque praedicatur species et genus". Multiplex ideo est quia generat hos multos sensus : "si est homo est animal", "si est margarita est lapis", et reliquos consimiles ».
3. *Dialectica*, III.1, p. 310 : « […] maximae propositiones illae dicuntur <regulae> quae, multarum consequentiarum sensus continentes, communem inferentiae modum secundum uim eiusdem habitudinis demonstrant ; ueluti ea quam supra posuimus, quae communem

The contrast between propositions which are unitary and those which are multiple has its origin in *De interpretatione*, 5, where Aristotle divides expressions into those which are unitary (*una*), either in sense or in virtue of a conjunction, and those which are multiple (*multa*, *plures*) either in sense or because there is no conjunction. Abaelard discusses this distinction at some length in the *Dialectica* but his concern there is only with categorical propositions which may be multiple either because their subject or predicate terms are equivocal or because they fail to pick out essential unities.

One of Abaelard's greatest claims to fame as a logician lies in his insistence in commenting on *De interpretatione*, 5, in his *Logica « Ingredientibus »* that, contrary to Boethius, propositions formed with the copulative conjunction « et » are unitary. His position in the *Dialectica* on this question is, unfortunately, not quite clear. In discussing unity and multiplicity he gives « Socrates dormit et idem stertit » as an example of a proposition which is multiple because it contains the sense of many propositions[1]. In both the *Treatise on Topics* and that on *Hypothetical Syllogisms*, however, he employs without demur conditionals whose antecedents are themselves copulative propositions.

What *is* clear is that in the *Dialectica* Abaelard holds that maximal propositions are what we might call *descriptive names* specifying the members of a class. The maximal proposition cited above : « of whatever a species is predicated its genus is predicated » thus contains the conditionals : « if something's a human being, then it's an animal », « if something's an animal, then it's a substance », « if something's a pearl, then it's a stone », each of which satisfies the description « the predicate of the consequent is related to the predicate of the antecedent as genus to species »[2].

modum inferentiae speciei ad genus demonstrat, qui in multis proponitur consequentiis quarum omnium sensus ipsa continet tamquam multiplex consequentia […] ».

1. *Dialectica*, II, 2, p. 223 : « Quae uero in toto multiplicitatem habent atque diuersarum propositionum sensus continent, modo ambiguae sunt, uelut ista : "uideo lupum comedere panem" ; modo non, uelut ista : "Socrates dormit et idem stertit" ». See *Dialectica*, IV, 1, p. 469 : « Simplices etiam hypotheticae dici possunt quae plures continent categoricas, dummodo nullam hypotheticam habeant, ut ista : "si omnis homo est animal et omne animal est animatum, omnis homo est animatus" ». In his discussions of categorial syllogisms and hypothetial syllogisms Abaelard states their figures and moods without conjoining the premisses – presumably because of his desire to conform to the canonical definition. In the *Treatise on Topics*, however, he discusses their conditionalisations without querying the use of the copulative conjunction in the antecedent.
2. *Dialectica*, III, 1 p. 310 : « Maximae autem proprie siue uniuersales dictae sunt quantum ad diuersarum consequentiarum continentiam. Haec enim quae ait : de quocumque praedicatur species, et genus omnium illarum consequentiarum sensus continet in quibus ad positionem speciei suae quodlibet genus ponitur ; ueluti istarum : "si est homo, est animal", "si est animal, est substantia", "si est margarita, est lapis", et aliarum quarumlibet eumdem inferentiae modum secundum eamdem habitudinem habentium ».

The requirement that a maximal proposition « show » the common mode of entailment is very strict. As I noted above, according to Abaelard, the relation of entailment can only be expressed in a conditional proposition. The best that we can do with categoricals is to indicate inseparability. All maximal propositions must thus be conditionals and indeed they must be conditionals of a form appropriately corresponding to that of conditionals which they contain. The *locus differentia* instantiated in the antecedent of the contained conditionals must be named, as Abaelard says, « quasi-substantively »[1], in the antecedent of the maximal proposition. Thus :

> Granted […] that generally <a maximal proposition> is verbally expressed as a categorical assertion, for example : « of whatever the species is predicated, the genus is also <predicated> », its sense, which demonstrates a consequence, must be restricted to a consecution, as if one were to say thus : « if a species is predicated of something, its genus <is predicated> of the same »[2].

This maximal proposition, according to Abaelard, is quite distinct from the corresponding « contrapositive » maximal proposition « from whatever a genus is removed its species is removed » and they are equivalent only in the sense that case by case it can be shown for any conditional contained in the first that its contrapositive is contained in the second[3].

Abaelard argues that the multiplicity of maximal propositions is a consequence of the semantics of relative pronouns. In both categorical and hypothetical propositions the use a relative pronoun forces both subject and predicate, or antecedent and consequent, to vary together. Thus « every species is its genus » (*omnis species est suum genus*) is not a single proposition but many : « a human being is an animal », « a human being is a body »,

1. *Dialectica*, III, 1, p. 321 : « Conuincitur itaque et ex his relationem uim maximam obtinere in hypotheticis quoque enuntiationibus adeoque ut ipsa relatiua particula totam faciat enuntiationem multiplicem. <Haec maxima propositio :> si aliqua species praedicatur de aliquo, quodlibet genus illius praedicatur de eodem, singulorum generum praedicationes ad praedicationes singularum suarum specierum quaecumque in antecedenti accipia<n>tur, ostendit sequi, nec quod "genus" et "species" in consueta significatione circa collectionem accipiuntur, sed pro singulis specierum nominibus, ac si diceremus : "<si> est homo" uel "margarita", "est animal" uel "lapis". Alioquin falsa esset maxima propositio nec ad propositam consequentiam quae uera est, pertineret.
Neque enim uerum est quod, si aliquid sit species, aliquod generis nomen refertur, ideo <quod> sit ipsum genus. Ipsa enim specialia quae species sunt, nullo modo genera dicuntur nec idem speciale et generale collectio potest esse, cum uidelicet haec paucior sit, illa multiplicior. Sunt itaque genera et species quasi substantiua singularum specierum et generum nomina ».

2. *Dialectica*, III. 1, p. 317 : « Omnes itaque maximae propositiones consequentias esse multiplices confitemur. Licet enim saepissime in materia categoricae enuntiationis soleant accipi, ueluti cum dicitur : de quocumque praedicatur species, et genus sensus tamen eius, <qui> consequentiam ostendit, in consecutione debet custodiri, ac si ita dicatur : si species praedicatur de aliquo, et genus de eodem ».

3. *Dialectica*, III, 1, p. 317-318.

« a pearl is a stone » etc. Likewise « every thing is predicated of itself » is a descriptive name for the list « Socrates is Socrates », « Plato is Plato », « Cicero is Cicero » and so on[1]. Maximality is quite distinct from generality and :

> […] if we remove the pronominal relation and say thus : « every genus is predicated of a species », or « every thing is predicated of something », the multiplicity which was there before does not remain[2].

Although maximal propositions must be conditionals, the arguments in which they are used to prove consequences cannot be construed as hypothetical syllogisms. Rather, Abaelard maintains, the assignment of a *locus differentia* in arguments such as **(A1)** simply shows the appropriateness of the maximal proposition. All arguments from maximal propositions to conditionals in this way are themselves, he claims, warranted by a topical principle. They are to be assigned to :

> […] the *locus* from a whole in comprehension in, that is, that the antecedent maximal proposition contains all consequences between human being and its genera and between other species and their genera. The rule is something like this : « if a whole exists entirely, that is with respect to each of its parts, then each of them exists »[3].

In the *Glosses* we would certainly expect something a little different since Abaelard is concerned there with maximal propositions as the source of enthymemes[4] and so required only to satisfy the categorical condition of inseparability rather than stricter condition of entailment.

1. *Dialectica*, III, 1 p. 318 : « Cum enim dicimus : "omnis species est suum genus" singula genera de singulis suis speciebus praedicari dicimus, ac si diceremus "homo est animal uel corpus uel substantia" et "margarita est lapis" etc. Rursus : cum dicimus "omnis res praedicatur de se" unamquamque rem sibi ipsi attribuimus, ac si ita dicamus : "Socrates est Socrates", "Plato est Plato" etc. ».
2. *Dialectica*, III. 1, p. 318 : « Si autem relationis pronomina subtrahamus atque ita dicamus : "omne genus praedicatur de specie" uel "omnis res praedicatur de aliquo", multiplicitas quae prius erat, non remanet ».
3. *Dialectica*, III. 1, p. 324 : « Unde non est eadem in sensu propositio quae in utraque consequentia consequitur, nec illa quae dabatur regula : quicquid sequitur ad consequens, et ad antecedens aptari potest, cum uidelicet tota prior consequentia quantum ad sensum sit mutata, immo potius locus est a toto in comprehensione assignandus, secundum id scilicet quod illa antecedens maxima propositio omnes continet consequentias inter "hominem" et sua genera, et inter alias species ad sua. Regula huiusmodi erit : existente toto totaliter, id est secundum omnes partes suas, existit earum quaelibet ».
4. *Super Topica glossae*, p. 231 : « Illae autem tantum harum maximae propositiones dici proprie possunt quae ad complexiones argumentationum institutae sunt, uelut ea quam supra posuimus : de quocumque praedicatur species, et genus, quae cuiusdam entimematis formam tradit, huius uidelicet : est homo, ergo est animal ».

Abaelard starts his discussion, however, by noting that there is a disagreement over whether maximal propositions are unitary or multiple in sense. Those who hold that they are multiple, he tells us, repeating his own explanations in the *Dialectica,* associate this multiplicity with the use of relative pronouns. Just the same arguments in favour of the multiplicity of sense appear again the *Glosses*. After almost quoting his own earlier views without, however, acknowledging them, Abaelard rather suddenly remarks :

> We, however, are not happy with this multiplicity of sense which they propose to arise with a pronominal relation[1].

Contrary to the multiplicity theory, Abaelard, now argues that a proposition such as « every man loves himself » is quite as unitary as « every man loves Plato » since it predicates a single predicate of a single subject. The general proposition with the relative pronoun is not in effect a name for a list but a genuine proposition in which the relative pronoun takes on the character of the subject to which it is subordinated. So :

> […] since when « every human being » is used indeterminately there is no distinct signification of humans, and those which exist are not distinguished personally, thus when « himself » is subordinated (*supponitur*) the relation is confused just as the signification of the preposed word to which it is referred is confused[2].

Here we have, I think, an important anticipation of latter supposition theory raised to deal with a problem where we might hope to find help from grammar. Unfortunately Abaelard does not develop this point and his *Grammatica* has not survived. He does, however, go on to consider other features of maximal propositions understood as unitary. Unlike multiple propositions they stand in logical relations and indeed in the same rectangle of opposition as quantified propositions which do not contain relative pronouns[3].

What Abaelard seems to have realised is that the account of maximal propositions given in the *Dialectica* fails to support the theory of topical

1. *Super Topica glossae,* p. 235 : « Nobis tamen non placet haec multiplicitatis sententia quam relatione pronominis contingere uolunt ».

2. *Super Topica glossae,* p. 235 : « Unde et cum supponitur "se" confusae est relationis, sicut praemissa uox confusae est significationis ad quam refertur. Nec distinguuntur homines personaliter qui se diligunt, sed generaliter dicitur quod se unusquisque diligit, quisquis ille sit ».

3. *Super Topica glossae,* p. 235 : « Unde nullo modo multiplicem esse uolumus etiam illam quae ait : Omnis homo diligit se, cuius una est diuidens : non omnis homo diligit se, uel istius subcontrariam : quidam homo non diligit se, sicut nec istam subalternam prioris : quidam homo diligit se, uel istius subcontrariam : quidam homo non diligit se ; quas nullo modo multiplices possumus exponere. Ubi autem part<icular>es multiplices non sunt, nec uniuersales a quibus ipsae neque terminis neque constructionis genere diuersae sunt, sed tantum signis quantitatis ».

argumentation which he proposes there. For if such propositions merely go proxy for lists, why is there any need for the rest of the argument ? Furthermore, Abaelard claims, we may make formally valid inferences from propositions containing relative pronouns which cannot be accommodated by the multiplicity theory. Thus from « Socrates loves himself » and « Plato does not love himself » we validly infer « Socrates is not Plato ». For the multiplicity theory, however, the argument must be construed as « Socrates loves Socrates and Plato does not love Plato ; therefore Socrates is not Plato » which is not valid because it lacks a middle term. For the unitary theory, on the other hand, the argument is « Socrates is a self-lover, Plato is not a self-lover ; therefore Plato is not Socrates » which is valid since there *is* a common middle term and this, according to Abaelard, the correct way to understand it[1].

Finally Abaelard turns to the form of maximal

propositions. Where in the *Dialectica* he had insisted that they must be conditionals, he argues now in the *Glosses* that they cannot take this form. The argument is surprisingly not in the first place that as such they could not be used to warrant valid enthymemes which do not meet the containment condition. Rather, Abaelard claims, if such propositions, now understood to be unitary, were formulated as conditionals, they themselves could not satisfy the containment condition. The reason is that the names of the *loci differentiae* appearing in these propositions signify words, the only kinds of items which may be predicated, and not things. Only if they are understood in this way, Abaelard now argues, can the maximal proposition and assignment of *locus differentia* function together to warrant an enthymeme.

Abaelard does not address in the *Glosses* the question of how we are to prove conditionals but since the maximal propositions he accepts there will guarantee at least inseparability he could perhaps refer us back to the arguments employed in *Dialectica* to distinguish true conditionals from those which are only maximally probable.

1. *Super Topica glossae*, p. 237 : « Unde cum dicitur : Socrates diligit se, sed Plato <non> diligit se, ergo Plato non est Socrates, non est medius terminus, ut quidam putant, dissimiliter acceptus, quia diligens se in utraque propositione plaedicatur si quis ad sensum recipiat. Eodem modo cum dicitur : Socrates diligit se, sed omnis qui diligit se est substantia, ergo Socrates est substantia, idem est in sensu medius terminis quod est "diligens se". Similiter cum dicitur : Omne animal praedicatur de se, tale est ac si dicatur : Omne animal est praedicatum de se, id est omne animal est id quod praedicatur de se. Unde si concedatur haec consequentia, sequitur : si Socrates est animal, Socrates est id quod praedicatur de se ; non poterit haec haberi etiam : si Socrates est animal, Socrates est Socrates ».

Conclusion

In the *Glosses* Abaelard offers an account of topical inference which, it seems to me, marks a very considerable advance over that presented in the *Dialectica*. It is rather odd that he does not acknowledge that the theory he is rejecting is one which he himself once held since he is not in general shy of saying « meminimus ». What is clear, however, is that in Abaelard's work reflection on the nature of topical inference achieved a degree of sophistication which is not found at any other time in the history of the subject. We can only hope that it will not be another fifty years before this is fully recognised.

Aristotele, i *Topica* e la scienza giuridica medievale

Andrea Errera

(Facoltà di Giurisprudenza, Università di Catanzaro)

In età medievale la scienza del diritto conobbe una serie di radicali e decisive trasformazioni metodologiche, destinate a rivoluzionare in profondità l'impostazione, le tecniche e gli obiettivi scientifici delle varie scuole giuridiche che si avvicendarono dal XII al XV secolo.

La prima tappa significativa di questa graduale evoluzione epistemologica riguarda la riscoperta o, meglio, la riacquisizione culturale di quasi tutte le opere che componevano l'*Organon* aristotelico (con l'importante eccezione, come vedremo, degli *Analytica posteriora*), da cui discese una drastica modifica dell'intera impostazione scientifica del periodo. In particolare, la traduzione latina dei testi aristotelici, avviata nel secondo e nel terzo decennio del XII secolo, rese nuovamente conoscibili ai filosofi occidentali – digiuni di lingua greca – alcune delle dottrine fondamentali della logica aristotelica, che sino a quel momento era stata tramandata e discussa solo presso i pensatori di lingua greca, araba o ebraica.

I *Topica* di Aristotele e i Glossatori

In altra sede ho indagato lo stretto legame che intercorre tra le radicali novità che comparvero progressivamente nel campo della filosofia scolastica e le contemporanee modificazioni intervenute nel mondo degli studi giuridici : più in dettaglio, le indagini in questo settore hanno messo in luce il palese vincolo di dipendenza tra i fondamentali cambiamenti verificatisi nell'ambito della *scientia iuris* e le vicende evolutive della *logica nova*, ossia quella forma di *logica* – edificata sulla base del pensiero aristotelico – che si impose nel corso del XII secolo soppiantando la logica dell'età precedente (e cioè la *logica vetus*, ancora priva della maggior parte delle nozioni contenute

nell'*Organon*) e che rimase in auge, con progressivi arricchimenti, sino alle critiche avanzate contro di essa nel XIV secolo[1].

Nel contesto di questa complessiva evoluzione intellettuale e filosofica, a partire dal XII secolo la rinnovata lettura critica che i filosofi scolastici fecero dei *Topica* aristotelici (uno dei testi dell'*Organon* appena ritornati sulla scena culturale) esercitò un ruolo di considerevole rilievo anche sulla scienza del diritto, plasmando gli strumenti e condizionando la metodologia della scuola dei Glossatori, ossia della scuola giuridica che già verso la fine dell'XI secolo aveva cominciato a fiorire nella città di Bologna per lo studio del diritto romano giustinianeo e che rimase attiva sino alla metà circa del XIII secolo[2].

Il ruolo di *argumenta* e di *loci* dialettici nell'uso giuridico

A questo fine occorre considerare che la riscoperta dei testi dell'*Organon*, appena tradotti in lingua latina, offrì agli intellettuali della metà del XII secolo la possibilità di acquisire nuova dimestichezza con il criterio euristico per eccellenza studiato e sviluppato da Aristotele, ossia con il sillogismo. In particolare, se è vero che un'accurata presentazione ed una meticolosa descrizione del sillogismo era offerta da Aristotele negli *Analitici primi*, in realtà solo all'interno dei *Topica* aristotelici (e nelle successive parafrasi di quell'opera) era possibile trovare una dettagliata disamina dei τόποι (in latino, *loci*)[3], ossia l'elencazione e l'esame di tutte le molteplici strategie necessarie per affrontare e vincere ogni competizione intellettuale basata sull'uso agonistico del sillogismo[4].

1. Su questo tema mi permetto di rinviare a Andrea ERRERA, *Il concetto di* scientia iuris *dal XII al XIV secolo. Il ruolo della logica platonica e aristotelica nelle scuole giuridiche medievali*, « Quaderni di "Studi senesi" » 97, Milano, Giuffré, 2003 e, più recentemente, ID., *Lineamenti di epistemologia giuridica medievale. Storia di una rivoluzione scientifica*, « Il Diritto nella Storia » 12, Torino, Giappichelli, 2006 ; e ID., « The Role of Logic in the Legal Science of the Glossators and Commentators », *in* A. PADOVANI e P. G. STEIN (eds.), *The Jurist's Philosophy of Law from Rome to the Seventeenth Century*, « A Treatise of Legal Philosophy and General Jurisprudence » vol. 7, Dordrecht, Springer, 2007, p. 79-156.
2. Sconfinata è ovviamente la bibliografia sulla scuola della glossa ; per limitarsi solo alla manualistica più recente, si possono menzionare, tra i tanti, Mario CARAVALE, *Ordinamenti giuridici dell'Europa medievale*, Bologna, Il Mulino, 1994, p. 285-319 ; Ennio CORTESE, *Il diritto nella storia medievale*, II : *Il basso Medioevo*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 1995, p. 57-245 ; Antonio PADOA SCHIOPPA, *Storia del diritto in Europa. Dal medioevo all'età contemporanea*, Bologna, Il Mulino, 2007, p. 79-98.
3. Fu per primo Boezio ad usare il termine latino *locus* per tradurre il vocabolo greco τόπος ; cfr. Sten EBBESEN, « La logica scolastica dell'antichità come fonte della logica scolastica medievale », in *La logica nel Medioevo* (ed. it. di *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*), trad. it. P. Fiorini, Milano, Jaca Book, 1999, p. 13-14.
4. Sui *topoi* dialettici aristotelici cfr. Paul SLOMKOWSKI, *Aristotle's Topics*, « Philosophia antiqua » 74, Leiden - New York - Köln, Brill, 1997, p. 43-58.

Questa riscoperta concettuale del sillogismo, in un mondo prevalentemente dominato sino a quel momento dall'applicazione di un metodo di acquisizione di conoscenza scientifica molto più semplice e rudimentale come la *distinctio* platonica, produsse effetti dirompenti e clamorosi, imponendo a tutte le scienze di adeguarsi al repentino cambiamento in corso[1]. Infatti il sillogismo, così prezioso ed efficace per il successo nella disputa accademica, venne ben presto considerato dall'epistemologia scolastica del XII secolo come la tecnica euristica più sicura e soddisfacente allora disponibile, al punto che anche la scienza giuridica non potè ignorarne la forza e l'importanza, assumendo perciò il sillogismo (e più specificamente il sillogismo dialettico) nel suo arsenale metodologico come una delle fondamentali tecniche del ragionamento ermeneutico giuridico[2].

Fu invero il ricorso al sillogismo dialettico che consentì ai giuristi bolognesi di superare il semplice studio esegetico delle fonti giuridiche che era stato attuato fino a quel momento mediante la *distinctio*, per arrivare a conferire ai testi legali una vitalità ed una modernità sino ad allora altrimenti

1. A questo proposito è stato scritto che « Aristotle had argued that Plato's method of division was no proof, and he sought principles of demonstration in causes rather than definitions. But the tradition of the Aristotelian logic which Abailard received from Boethius had been so thoroughly Platonized that demonstration had become division and definition » (Richard MCKEON, « The Organization of Sciences and the Relations of Cultures in the Twelfth and Thirteenth Centuries », *in* J. E. MURDOCH, E. Dudley SYLLA (eds.), *The Cultural Context of Medieval Learning*, « Boston Studies in the Philosophy of Science » 26, Dordrecht/Boston, D. Reidel, 1975, p. 176). D'altronde, è stato anche sottolineato che « philosophy oriented itself mainly if not exclusively on Platonism until the twelfth century » (George WIELAND, « Plato or Aristotle – a Real Alternative in Medieval Philosophy ? », *in* J. F. WIPPEL (ed.), *Studies in Medieval Philosophy*, « Studies in Philosophy and the History of Philosophy » 17, Washington, The Catholic University of America Press, 1987, p. 63-83, in part. p. 64).

2. Luca Bianchi parla di « inarrestabile irruzione dell'aristotelismo » nel Duecento e aggiunge che « la storia del pensiero medievale fu in primo luogo la storia della recezione, dell'interpretazione e dell'utilizzazione della filosofia di Aristotele » (Luca BIANCHI, « L'acculturazione filosofica dell'Occidente », *in* L. BIANCHI (ed.), *La filosofia nelle università : secoli XIII e XIV*, Firenze, La Nuova Italia, 1997, p. 18-19). Sul legame tra la riscoperta della logica aristotelica e l'affermazione della *quaestio disputata* nelle facoltà universitarie (anche giuridiche) cfr. Marie-Dominique CHENU, *La teologia come scienza nel XIII secolo*, trad. it. M. Spranzi, M. Vigevani, Milano, Jaca Book, 1995, p. 38-40 ; Brian LAWN, *The Rise and Decline of the Scholastic 'Quaestio Disputata'. With Special Emphasis on its Use in the Teaching of Medecine and Science*, « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance » 2, Leiden - New York - Köln, Brill, 1993, p. 11-12. Le prime documentazioni certe indicano che la disputa delle questioni giuridiche a Bologna cominciò verosimilmente intorno alla metà del XII secolo nella scuola di Bulgaro ; cfr. Hermann KANTOROWICZ, « The Quaestiones Disputatae of the Glossators », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, XVI, (1939), p. 59-67, ora in *Rechtshistorische Schriften*, hrsg. H. Coing, G. Immel, « Freiburger Rechts- und Staatswissenschaftliche Abhandlungen » 30, Karlsruhe, Müller, 1970, p. 179-185 ; Annalisa BELLONI, *Le questioni civilistiche del secolo XII. Da Bulgaro a Pillio da Medicina e Azzone*, « Ius commune : Sonderhefte » 43, Frankfurt am Main, Klostermann, 1989, p. 7-22 ; Manlio BELLOMO, *Saggio sull'Università nell'età del Diritto comune*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 1992, p. 74.

impensabili : più specificamente, l'applicazione del meccanismo intellettuale basato sul sillogismo dialettico permise ai Glossatori di dare una risposta sicura e non arbitraria alle *quaestiones de facto emergentes*, ossia a quelle *quaestiones* che, nate dalla prassi e sprovviste di una diretta risposta normativa, imponevano ai giuristi di utilizzare il dettato delle ormai vetuste ed obsolete regole del diritto romano giustinianeo per disciplinare fattispecie che non erano state minimamente previste dagli antichi redattori bizantini o per cui non era stato dettato alcun chiaro ed univoco precetto normativo nel *Corpus iuris civilis*[1].

La *quaestio de facto emergens* traeva infatti spunto da una vicenda – reale o fittizia – proposta all'attenzione della scienza giuridica dalla pratica processuale e riguardante il dubbio sollevato da un determinato caso (*factum*) che non fosse facilmente inquadrabile nelle fattispecie previste dal diritto (si sarebbe trattato altrimenti di un *casus*, cioè di un evento esattamente conforme alla previsione astratta descritta nei testi legali)[2].

Dopo l'individuazione del dubbio (e cioè del quesito giuridico da dirimere), l'articolazione della disputa prevedeva il confronto dialettico tra due opinioni contrastanti – impersonate convenzionalmente dalle figure ideali dell'*opponens* e del *respondens* (o dell'*actor* e del *reus*) – che

1. Cfr. Gerhard OTTE, *Dialektik und Jurisprudenz. Untersuchungen zur Methode der Glossatoren*, « Ius commune : Sonderhefte » 1, Frankfurt am Main, Klostermann, 1971, p. 156-185 ; Laurent MAYALI, « De usu disputationis au Moyen Âge », *Rechtshistorisches Journal*, 1 (1982), p. 91-103 ; Vincenzo COLLI, « Una lectura di Giovanni Bassiano. 'Dialectica disputatio' ed esposizione didattica nella esegesi di un passo dell'Infortiatum », *Ius commune*, 11 (1984), p. 37-49. Sulla metodologia della *quaestio* nel contesto della scienza giuridica medievale si veda anche Andrea ERRERA, « La *quaestio* medievale e i glossatori bolognesi », *Studi senesi*, 108 (1996), p. 490-530.

2. Per quanto concerne le *quaestiones de facto* trattate negli *Studia* medievali di scienza giuridica cfr. Hermann KANTOROWICZ (in collab. con William Warwick BUCKLAND), *Studies in the Glossators of the Roman Law. Newly Discovered Writings of the Twelfth Century*, Cambridge 1938, rist. (con *addenda* e *corrigenda* a cura di P. Weimar) Aalen, Scientia, 1969, p. 208-209 ; Manlio BELLOMO, « Legere, repetere, disputare. Introduzione ad una ricerca sulle "quaestiones" civilistiche », in *Aspetti dell'insegnamento giuridico nelle Università medievali*, I : *Le "quaestiones disputatae". Saggi*, « Cultura giuridica dell'Età Medievale e Moderna » 1, Reggio Calabria, Parallelo, 1974, p. 24-30, ora in *Medioevo edito e inedito*, I. *Scholae, Universitates, Studia*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 2000, p. 60-64 ; Gérard FRANSEN, « Les questions disputées dans les Facultés de droit », in B. C. BAZAN *et al*. (ed.), *Les Questions disputées et les Questions quodlibétiques dans les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine*, « Typologie des sources du moyen âge occidental » 44-45, Turnhout, Brepols, 1985, p. 223-277, in part. p. 240 ; Manlio BELLOMO, *Saggio sull'Università nell'età del Diritto comune*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 1992, p. 208-211 ; ID., « Factum proponitur certum, sed dubium est de iure », in M. BELLOMO (ed.), *Die Kunst der Disputation. Probleme der Rechtsauslegung und Rechtsanwendung im 13. und 14. Jahrhundert*, « Schriften des Historischen Kollegs : Kolloquien » 38, München, Oldenbourg, 1997, p. 1-28. Specificamente sul *casus legis* cfr. Stefano DI BARTOLO, « Il *casus legis* nell'opera di Iacopo Bottrigari sr. Alcuni esempi dell'uso della dialettica nella metodologia giuridico-esegetica dello *Studium* bolognese del '300 », *Rivista Internazionale di Diritto Comune*, 8 (1997), p. 179-216.

propugnavano due opinioni inconciliabili (tesi e antitesi). L'antinomia che caratterizzava e contrapponeva le due posizioni confliggenti era prodotta dalla natura radicalmente antitetica della soluzione che era proposta dai due antagonisti per disciplinare la concreta fattispecie indagata : la differenza tra le due soluzioni dipendeva cioè dalla diversa opinione degli avversari dialettici in merito all'applicabilità o meno di una determinata norma per regolamentare il caso giudiziario che era alla base della *quaestio*[1].

La scelta tra le due diverse ipotesi di soluzione della *quaestio* si identificava con la *decisio* magistrale che dirimeva il dubbio giuridico e chiudeva la vertenza dialettica, assegnando la vittoria sulla base del grado di plausibilità raggiunto dalle due diverse prospettazioni teoriche discordanti : il successo dialettico sarebbe andato cioè all'opinione più convincente, e la persuasione dell'uditorio avrebbe perciò dovuto essere fondata su ragionevoli basi argomentative, scientificamente impeccabili, che si rivelassero più solide e sicure di quelle dell'avversario.

Ecco dunque che la necessità di procedere ad una dimostrazione razionale e scientifica della propria ipotesi di soluzione della *quaestio* imponeva sia all'*opponens* sia al *respondens* di ricorrere inevitabilmente ad un sillogismo che mostrasse in modo inequivoco l'opportunità di applicare estensivamente l'antiquata disciplina legislativa giustinianea all'inedita vicenda controversa dibattuta nella *quaestio*, o che – all'inverso – documentasse l'esigenza di negare quella estensione analogica ; spettava quindi ad entrambi i contendenti il compito di fornire idonei *argumenta* sillogistici che consentissero la costruzione di un meccanismo inferenziale in grado di palesare la coerenza logica dell'ampliamento concettuale della previsione normativa (che rimaneva peraltro assolutamente immutata nella sua intangibile redazione testuale originaria) a quel nuovo *factum* o – all'opposto – l'erroneità della prospettata estensione[2].

Nella *quaestio de facto* la corretta individuazione dell'*argumentum* si presentava insomma come il necessario fondamento metodologico per il funzionamento efficace del sillogismo, anche se a sua volta l'efficacia dell'*argumentum* dipendeva dalla robustezza del relativo *locus* dialettico, giacché – come dirà Pietro Ispano nel XIII secolo – « argumentum per locum confirmatur »[3] (« l'argomento trova conferma mediante un *locus* ») : il *locus*

1. A questo proposito Giuliani ha scritto che « nella dialettica medioevale è implicito il riconoscimento che la lite, la controversia, il conflitto delle opinioni rappresentano un dato ineliminabile del mondo umano » (Alessandro GIULIANI, *La controversia. Contributo alla logica giuridica*, Pavia, Pubblicazioni dell'Università di Pavia, 1966, p. 132).
2. Cfr. Severino CAPRIOLI, « *Modi arguendi*. Testi per lo studio della retorica nel sistema del diritto comune », *Studi medievali*, 46 (2005), p. 1-29.
3. PETRI HISPANI *Summulae logicales*, *De locis*, 5.4 ; citazione tratta dall'edizione delle *Petri Hispani Summulae logicales* curata da L. M. de RIJK, Assen, Van Gorcum & Co., 1972, p. 58.

è infatti quella « sedes argumenti vel illud unde ad propositam questionem conveniens trahitur argumentum »[1] (e cioè « la sede dell'*argumentum*, ovverosia ciò da cui si ricava l'*argumentum* adatto per la questione in corso ») su cui è edificata la coerenza stessa e la forza dell'*argumentum*[2].

In sintesi, dalle due premesse legali invocate dai competitori dialettici (una premessa era costituita invariabilmente dal testo della norma di cui si discuteva l'applicazione estensiva e l'altra premessa era rappresentata dal *locus* che corroborava l'*argumentum* dialettico addotto per giustificare o respingere l'estensione normativa) nasceva come logica conseguenza (cioè come corretta conclusione di un meccanismo sillogistico) l'applicabilità o meno del precetto di diritto al nuovo *factum* descritto nella *quaestio*. L'efficacia di ogni *argumentum* dipendeva insomma dall'individuazione di un *locus* che potesse svolgere il compito di termine medio tra gli altri due termini (maggiore e minore) contenuti nelle premesse del ragionamento, in modo tale da costruire una corretta inferenza sillogistica : sulla base di Cicerone, i logici medievali definivano infatti il *locus* come *vis inferentiae*[3].

Il ruolo, la correttezza e la forza dei vari *loci* e *argumenta* dialettici – problemi di cui diffusamente si occupano i *Topica* dello Stagirita – erano dunque alla base della tecnica inferenziale di matrice aristotelica che consentiva ai giuristi di ricavare dai brani legislativi del *Corpus iuris civilis*, immobili e non novellati ormai da sei secoli, risposte giuridiche sempre moderne, aggiornate ed al passo con i tempi[4].

Un esempio di *quaestio de facto*

Facciamo un esempio concreto. Una norma del *Corpus iuris civilis* prescriveva la possibilità, per i fratelli che avessero ereditato con successione legittima i beni paterni, di procedere alla divisione tra di loro del patrimonio ereditario. La norma in questione non parla di limiti temporali all'esercizio di

1. PETRI HISPANI *Summulae logicales*, *De locis*, 5.4 ; ed. cit., p. 58.
2. « L'analisi dei *loci* (topica) può essere vista come una strategia argomentativa che mira a scoprire quei principi generali grazie ai quali si possono inferire conclusioni particolari permettendo inoltre di confermarle e renderle *credibili* rinforzando il ragionamento » (Riccardo Fedriga, « Sillogistica e topica », *in* R. FEDRIGA, S. PUGGIONI (eds.), *Logica e linguaggio nel Medioevo*, Milano, LED, 1993, p. 297-318, in part. p. 305).
3. Su questo punto cfr. Sara PUGGIONI, « La logica fino al XII secolo », *in* R. FEDRIGA, S. PUGGIONI, *Logica e linguaggio nel Medioevo*, p. 33, 45.
4. Cfr. Ennio CORTESE, « Tra glossa, commento e Umanesimo », *Studi senesi*, 104 (1992), p. 476-479, anche in P. WEIMAR, A. GARCÍA y GARCÍA (eds.), *Miscellanea Domenico Maffei dicata : historia, ius, studium*, III, Goldbach, Keip, 1995, p. 47-50 (e ora in Ennio CORTESE, *Scritti*, a cura di I. Birocchi e U. Petronio, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1999, II, p. 1067-1070) ; ID., *Il diritto nella storia medievale*..., II, p. 394 ; A. PADOA SCHIOPPA, *Storia del diritto in Europa*..., p. 91-92.

questo diritto di divisione dell'eredità : « Si non omnem paternam hereditatem ex consensu dividisti nec super ea re sententia dicta vel transactio subsecuta est, iudicio familiae erciscundae potes experiri » (*Cod*. 3.36.1).

In ambiente universitario fu sollevata tuttavia una *quaestio*, che venne effettivamente dibattuta dinanzi al glossatore Bulgaro verosimilmente intorno alla metà del XII secolo : è possibile esercitare il diritto di divisione anche se i beni della successione siano stati posseduti in comune dagli eredi per 35 anni ? Testualmente, il quesito recita così :

> Duo fratres post pubertatem simul tenuerunt omnia communia bona hereditatis per XXXV. annos. Vult alter dictare iudicium familie herciscunde. Queritur an possit[1].

Questa domanda era resa possibile (e non palesemente inutile, assurda o destituita di fondamento) dal fatto che il diritto romano contenuto nella compilazione giustinianea prevedeva una *summa divisio* classificatoria tra azioni reali e personali[2] e contemplava per le due categorie un diverso tempo di prescrizione, giacché per tutte le azioni *in personam* indicava una prescrizione di trenta anni[3], mentre per alcune limitate ipotesi di azioni *in rem* fissava una prescrizione di quaranta anni[4] : la natura mista (sia *in rem* sia *in personam*) dell'*actio familiae herciscundae* e il silenzio normativo di *Cod*. 3.36.1 giustificavano conseguentemente il dubbio sopra accennato ed imponevano una soluzione al dilemma che fosse scientificamente corretta e concettualmente ineccepibile[5].

1. La *quaestio* qui riportata (q. XLV), con la risposta data da Bulgaro al quesito, si legge in *Quaestiones dominorum bononiensium, Collectio parisiensis*, in *Scripta anecdota glossatorum*, cur. Iohanne Baptista PALMIERO, « Bibliotheca Iuridica Medii Aevi » I, Bononiae, Gandolphi, 1913, p. 244*a*.

2. Sulla *summa divisio* delle azioni processuali nel diritto giustinianeo – azioni *in rem* e azioni *in personam* – cfr. Alberto BURDESE, *Manuale di diritto privato romano*, Torino, UTET, 1975, p. 101.

3. Cfr. A. BURDESE, *Manuale*..., p. 129 ; Matteo MARRONE, *Istituzioni di Diritto Romano*, Palermo, Palumbo, 1994, p. 551.

4. In generale per le azioni reali vige nel diritto giustinianeo una prescrizione di tre anni in caso di beni mobili, e di dieci o venti anni a seconda che si tratti rispettivamente della usucapione di beni immobili fra presenti o fra assenti (cfr. *Inst*. 2.6 pr. e *Cod*. 7.31.1). La prescrizione decennale e ventennale delle azioni reali è detta dai compilatori giustinianei *longi temporis* (cfr. *Cod*. 7.33 e *Cod*. 7.35.5). Per ulteriori approfondimenti cfr. Mario AMELOTTI, *La prescrizione delle azioni in diritto romano*, Milano, Giuffré, 1958, p. 205-210. Esiste tuttavia, sia pur solo in via eccezionale, anche una prescrizione quarantennale : su quest'ultima cfr. M. MARRONE, *Istituzioni*..., p. 358 e nota 128.

5. Sulle *actiones mixtae* nella compilazione giustinianea cfr. Andrea ERRERA, « Ricerche sulle *actiones mixtae* nel sistema dalla Glossa accursiana », *Studi senesi*, 104 (1992), p. 143-188 ; ID., « Ricerche sull'aspetto personale delle *actiones mixtae* nella sistemazione dell'Apparato Ordinario », *Studi senesi*, 105 (1993), p. 93-114.

Descritta e delimitata dunque in questo modo la *quaestio*, il giurista che impersona l'*actor* cerca di convincere della legittimità dell'esercizio dell'azione di divisione ereditaria anche dopo 35 anni dalla nascita del diritto invocando a suo sostegno l'*argumentum a contrario sensu*[1], ossia un *argumentum* in virtù del quale si propone di dimostrare come la circostanza che il testo di *Cod*. 3.36.1 taccia su ogni possibile forma di prescrizione per l'esercizio del diritto stia conseguentemente ad indicare l'intenzione del legislatore di escludere la prescrittibilità di quest'azione giudiziaria nel termine di trenta anni ; a sostegno di questo *argumentum*, l'*actor* adduce come *locus* la citazione di un'altra norma (*Dig*. 5.3.25.19) ove l'azione di divisione dell'eredità è assimilata all'azione di petizione ereditaria ed ove il relativo testo legale invocato a conforto dell'argomentazione non fa alcun cenno a limiti temporali per l'esercizio del diritto[2].

Al contrario, il giurista che ritiene di dover dare risposta negativa alla domanda – il *reus* – elabora un sillogismo che contempla come premessa maggiore la norma che garantisce il diritto di ottenere la divisione dell'eredità, e come premessa minore l'*argumentum a simili*[3], ossia un *argumentum* con cui tenta di convincere della necessità di applicare anche all'azione di divisione ereditaria le regole generali di prescrizione valide per tutte le altre azioni giudiziarie consimili : per suffragare questo *argumentum* il *reus* cerca infatti conferma e legittimazione in un *locus* fondato sulla norma giustinianea che impone l'inevitabile prescrizione di ogni e qualsiasi diritto di natura personale che non sia esercitato entro 30 anni[4].

1. Sull'argomento *a contrario sensu* nel suo uso giuridico presso i maestri medievali cfr. Andrea PADOVANI, *Modernità degli antichi. Breviario di argomentazione forense*, Bologna, Bononia University Press, 2006, p. 104-107.

2. « Hoc senatus consultum ad petitionem hereditatis factum etiam in familiae erciscundae iudicio locum habere placet, ne res absurda sit, ut quae peti possint dividi non possint » (*Dig*. 5.3.25.19). Anche la petizione d'eredità era qualificata nella compilazione giustinianea come *mixta personalis actio* con riferimento alla sua duplice natura reale e personale (*Cod*. 3.31.7), nonostante fosse nata come azione *in rem* (cfr. M. MARRONE, *Istituzioni…*, p. 618). Sulla natura mista della *petitio hereditatis* in diritto romano cfr. Giannetto LONGO, *L'hereditatis petitio*, Padova, Cedam, 1933, p. 76-78 ; Antonio CARCATERRA, *La hereditatis petitio*, Bari, Cressati editore, 1940, p. 5 ; ID., *L'azione ereditaria nel diritto romano*, Roma, Tip. Pol. "Cuore di Maria", 1948, p. 270-271 ; Joseph DÉNOYEZ, *Le défendeur a la pétition d'hérédité privée en droit romain*, Paris, Recueil Sirey, 1953, p. 202-203 ; per un esame ed una critica delle diverse dottrine a proposito della natura della *petitio hereditatis* in diritto romano cfr. Santi DI PAOLA, *Saggi in materia di hereditatis petitio*, Milano, Giuffré, 1954, p. 1-39.

3. Per quanto riguarda il luogo dalla similitudine o dall'analogia nella sua applicazione giuridica cfr. A. PADOVANI, *Modernità degli antichi…*, p. 76-81.

4. « Sicut in rem speciales, ita de universitate ac personales actiones ultra triginta annorum spatium minime protendatur. […] Quae ergo ante non motae sunt actiones, triginta annorum iugi silentio, ex quo competere iure coeperunt, vivendi ulterius non habeant facultatem » (*Cod*. 7.39.3 pr.-1) ; « Nemo itaque audeat neque actionis familiae erciscundae […] neque

Alla fine della contesa dialettica, il maestro bolognese (nel caso di specie – come detto – si tratta di Bulgaro), ritenendo il ragionamento sillogistico del *reus* più convincente di quello dell'*actor*, dirime il caso dubbio proposto nella *quaestio* in senso negativo, ossia propende per l'esclusione della possibilità di frazionamento dell'eredità (malgrado ciò sia previsto dal *Corpus iuris civilis* come un diritto dell'erede) nell'ipotesi in cui siano ormai trascorsi 35 anni dall'apertura della successione[1].

La soluzione di una *quaestio* come quella appena illustrata discende quindi con tutta evidenza dalla scelta del più corretto ed appropriato meccanismo inferenziale che, a partire dai diversi *loci* proposti, indichi attraverso una coerente argomentazione la necessità logica (o all'opposto, come nella *quaestio* appena descritta, l'inadeguatezza concettuale) dell'applicazione della norma invocata al precipuo caso giudiziario da cui deriva la disputa[2].

Non può sfuggire però che nella *quaestio* giuridica – a differenza di una *quaestio* meramente filosofica – l'*argumentum* è sostenuto e legittimato da un *locus* che deve a sua volta necessariamente consistere in un riferimento normativo (o in più riferimenti normativi) tratti dal *Corpus iuris civilis* : è insomma dalle diverse correlazioni proposte da *actor* e *reus* tra i passi pertinenti delle fonti legali che prende forma e solidità la soluzione della *quaestio*.

Questa forma di ragionamento inferenziale si basa dunque su due premesse autorevoli rappresentate da due norme (la cui autorevolezza discende per definizione dalla loro provenienza dal titolare della massima *auctoritas* temporale possibile, cioè l'Imperatore) e da quelle premesse legali – poste a fondamento dei contrapposti *argumenta* dialettici – cerca, attraverso un procedimento logico-sillogistico, di ricavare in modo coerente e necessario una conseguenza altrettanto autorevole (ovverosia l'eventuale uso estensivo di una specifica norma).

La credibilità scientifica della conseguenza logica ricavata dall'inferenza dipende ovviamente in modo diretto e determinante dall'appropriata conoscenza e dalla precisa applicazione delle regole del sillogismo aristotelico, e tutto ciò collega quindi strettamente la *quaestio de facto* dei glossatori alle tecniche concettuali della *logica nova* : il maestro che decide l'esito della disputa risolvendo la *quaestio* deve infatti dominare con sicurezza l'intera tecnica aristotelica dei ragionamenti inferenziali, perché il suo compito consiste nel dichiarare quale sillogismo, tra tutti quelli proposti nella discussione, sia effettivamente valido ed esatto – e cioè idoneo a dare una soluzione

alterius cuiuscumque personalis actionis vitam longiorem esse triginta annis interpretari » (*Cod*. 7.40.1.1*d*).

1. « Queritur an possit. Bulgarus : non potest » : così si chiude la *quaestio* nell'edizione delle già citate *Quaestiones dominorum bononiensium*…, p. 244, q. XLV.

2. « Un *topos* dialettico è dunque un "luogo" che contiene argomenti, una *sedes argumenti* » (S. PUGGIONI, *La logica fino al XII secolo*…, p. 32).

scientificamente corretta al quesito proposto – e quali altri sillogismi siano invece viziati da incoerenze ed imperfezioni tanto gravi da inficiare la congruenza dell'argomentazione e, dunque, da compromettere la ragionevolezza (o anche solo la plausibilità) dell'inferenza alternativa prospettata nel corso della *quaestio*. Ecco dunque la necessità per il giurista di essere *loicus*, ossia di essere quanto più possibile esperto nel campo della logica sillogistica aristotelica (ivi compresa la *topica*) che, come si è visto, costituiva la tecnica per antonomasia del ragionamento scientifico nel contesto culturale della *logica nova*[1].

L'importanza dei *loci loicales per leges probati*

Da tutto quel che si è detto discende dunque l'importanza assegnata dai giuristi alla conoscenza dei *loci* dialettici (i τόποι di cui si era occupato Aristotele nei *Topica*), anche se, come accennato, questi strumenti sillogistici assumono nel campo della scienza giuridica una connotazione del tutto peculiare, giacché i Glossatori non si accontentano dei semplici *loci loicales* offerti dalla filosofia, ma esigono che ciascun *locus* dialettico, per poter essere applicato alla soluzione di una *quaestio* giuridica, trovi sostegno, conferma e giustificazione all'interno di uno dei passi del *Corpus iuris civilis*. Insomma, solo se il *locus* dialettico fosse stato usato dai giuristi romani – uso che si poteva desumere solo dalla sua applicazione all'interno di uno o più testi normativi della compilazione giustinianea – era lecito concludere che quel *locus loicalis* avesse ricevuto una vera legittimazione all'impiego nel mondo del diritto, determinando in questo modo la sua trasformazione in un *locus loicalis per legem probatus*[2].

Discendeva da tutto ciò la necessità di cercare il costante sostegno della correttezza di ogni ragionamento scientifico nell'*auctoritas* incontestabile delle fonti normative, con l'ovvia conseguenza che potessero essere considerate legittime, secondo i maestri bolognesi, solo quelle inferenze sillogistiche basate su premesse tratte dai testi legali. Una delle più evidenti conferme di questa impostazione si legge nel resoconto di una *quaestio* trattata nei primi anni del XIII secolo : in essa infatti uno dei più insigni Glossatori, Azzone,

1. Cfr. Helmut COING, « Zum Einfluß der Philosophie des Aristoteles auf die Entwicklung des römischen Rechts », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Rom. Abt., 69 (1952), p. 24-29, in part. p. 33-34.
2. Sui *loci loicales per leges probati* cfr. A. ERRERA, *Il concetto di scientia iuris*…, p. 68-77 ; ID., *Lineamenti di epistemologia giuridica*…, p. 52-56.

incolpava uno dei suoi allievi, Bernardo Dorna, di aver utilizzato un *argumentum* non basato sulla forza di frammenti legali giustinianei[1].

Ecco gli elementi essenziali di quella vicenda didattica. Bernardo solleva la *quaestio* e fa ciò – rileva l'estensore – infiorettandola secondo lo stile francese, ossia con abbondante sfoggio di citazioni colte :

> Cum natura novas causas deproperat, Magister Bernardus Francigena novis supervenientibus veteres quaestiones abiiciens, praemissis ex more Francigenarum rismis quaestionem talem proposuit : Quidam reversus a scolis fundum emit, conditione tali apposita, ut pretium fundi solveret venditori, quam citius in causa aliqua obtineret ; qui cum nullo modo in causis posset obtinere, videns venditor pretii solutionem quam plurime protelari, ipsum in ius vocavit, petens ab eo fundi pretium, qui se utiliter defendit, dicens, quod nondum conditio apposita extiterit et non obtinuerit. Vult postea eum reconvenire venditor, dicens, etsi in alia causa obtinuisti, quam tecum habui, modo te tueri non potes, quin mihi solvas pretium universum, cum conditio apposita modo saltim extiterit. Quaeritur an cum effectu possit petere[2].

Una delle argomentazioni addotte da Bernardo Dorna per addivenire alla soluzione del dilemma giuridico così suscitato riposa su una *regula iuris* (ossia su un *argumentum* dialettico) che il giurista cerca di legittimare invocando l'autorità del poeta latino Ovidio :

> Si ergo culpa sua factum est, dignum et iustum est, ut inde damnum sentiat, quia regula iuris est, quod quis ex culpa sua damnum sentit etc. Unde Ovidius : « Leviter ex merito, quicquid patiare, ferendum est ; Quae venit indigno, poena dolenda venit »[3].

La risposta di Azzone è sarcastica e corrosiva, a vale la pena di leggerla per intero :

> Ex adverso respondeo, quod scolaris iste sive advocatus non tenetur solvere, cum conditio nondum extiterit, ut probabimus inferius in allegationibus iuris. Verum quia magister Bernardus versus et rismos quosdam proposuit, ut omnibus pararemus materiam respondendi ad rismos et versus, hanc praemittimus praefationem. Bernardus socius et amicus noster habitus, licet in hac parte contrarius, nova pugnandi specie nisus est partem nostram infirmare ; rosas enim et lilium insuper pocula melle linita dulcissimo sagaciter nobis apposuit. Animus tam odoriferis floribus delectatus et suavissimo nectare inebriatus quamvis invitus trahitur ad saporem sicque facilius somno detentum armata manu et quasi ex improviso posset invadere. Primitiis enim rismos et versus adeo dulces, immo dulcissimos rhetoricis pictis coloribus promulgavit, quod Diogenes ipse durissimus moveretur ad saltandum, daemonis quoque furor

1. La *quaestio* di Azzone è edita in Ernst LANDSBERG, *Die Quaestiones des Azo*, Freiburg, Mohr, 1888, p. 71-75.
2. Ed. E. LANDSBERG, *Die Quaestiones des Azo*, p. 71-72.
3. *Ibid.*, p. 73.

> Saulem vexantis eos audiens placaretur. Verum quia alienum est a studio nostro dinumerando pedes et syllabas cantare in tympano, cum aucupatio syllabarum ab aula sublata sit, idcirco etsi verbis suis et rismis non fuerit responsum nemini duco dignum admiratione videri. Allegarat enim socius leges quasdam superficiales et ad ultimum induxit versus Ovidii ; sed illis versibus possumus breviter respondere per antiquum proverbium : neque omnia, neque semper neque ab omnibus, ut D. de officio proconsulis, solent [*Dig*. 1.16.6.3][1].

Insomma, Azzone replica al suo allievo ed amico Bernardo Dorna che il ricorso all'autorità dei poeti è pericoloso nelle questioni giuridiche perché il profluvio di fragranti ed inebrianti profumi floreali (metafora per descrivere la soave e suadente forza evocatrice della poesia) assopisce lo spirito critico del giurista e distoglie la sua attenzione dal tecnicismo delle regole giuridiche ; il maestro bolognese cita dunque un passo del Digesto, che a sua volta incorpora un antico aforisma concepito per mettere in guardia contro i pericoli insiti nella facile ed ingenua credulità : « neque omnia, neque semper, neque ad omnibus ». Da questa premessa non può che discendere lo sferzante rimbrotto finale rivolto da Azzone a Bernardo Dorna :

> Sic hic dicimus : neque omnia dicta poetarum credenda sunt, quia scriptum est « Nam miranda canunt, sed non credenda poetae », nec omnibus, quia elegisti, quibus non licet allegare nisi Justiniani leges ; nec semper, quia tantum cum et aliae probationes deficiunt, sicut de testibus dicitur, id est, servi responso tunc credendum est, cum aliae probationes deficiunt. Nimirum ergo si poetarum auctoritatibus fides quandoque per leges habetur : illud enim ideo fit, quia legitimae probationes deficiebant quia nec consuevimus quaerere de intestinis mulierum, quia illud physicorum est. Redeamus ad allegationes pro parte nostra et primo dicamus […][2].

In altre parole, secondo Azzone la citazione di Ovidio è inutile e fuorviante come sostegno di un *argumentum* da usare in un contesto legale, non solo perché i poeti (in quanto inventori di storie) sono fonti assolutamente inattendibili, ma soprattutto perché i giuristi non possono citare fonti diverse da quelle normative giustinianee : « non licet allegare nisi Justiniani leges »[3]. Solo eccezionalmente, e cioè nell'unica ipotesi che siano le stesse leggi romane a basarsi a loro volta su testi poetici, anche i brani lirici (legittimati dal loro inserimento in un quadro normativo) possono divenire un valido sostegno argomentativo. Ma non si tratta del caso in questione, e dunque

1. *Ibid.*, p. 73-74.
2. *Ibid.*, p. 74.
3. Su questa affermazione di Azzone si veda il commento di Bruno PARADISI, « Diritto canonico e tendenze di scuola nei glossatori da Irnerio ad Accursio », *Studi medievali*, s. III, t. VI.2 (1965), p. 155-287, in part. p. 256 (p. 102 dell'estratto), ora in *Studi sul Medioevo giuridico*, « Studi storici » 163-173, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1987, II, p. 625-626.

Azzone scarta sdegnosamente e categoricamente l'argomento che Bernardo Dorna aveva temerariamente fondato su basi così fragili come le parole di un poeta.

Una raccolta di *argumenta* e di *loci* : il *Libellus disputatorius* di Pillio da Medicina

Se questo è dunque l'assetto concettuale della scienza giuridica dei Glossatori a proposito degli *argumenta* (e dei *loci*) che possono essere considerati validi in una controversia dialettica, non stupisce quindi che nelle scuole di diritto abbiano immediatamente riscosso un grande successo alcune opere concepite tra la fine del XII secolo e l'inizio del secolo successivo che si presentavano come repertori di *argumenta*, ciascuno dei quali era per giunta dotato dei connessi (e, come già detto, necessari) *loci loicales per leges probati*[1]. Queste opere sono ad esempio il *Libellus disputatorius* (*ca*.1195) di Pillio da Medicina, per quanto concerne i *modi arguendi* civilistici, e l'opera anonima nota come *Perpendiculum*, per quanto riguarda i *modi arguendi* canonistici : in questi testi ogni possibile *modus arguendi* era suffragato da una serie di allegazioni normative che garantiva la correttezza dell'argomentazione e che documentava quindi senza dubbi l'idoneità di quell'*argumentum* all'uso dialettico nelle dispute giuridiche[2]. La redazione di queste fortunate ed innovative opere di sintesi – opere accolte con generale consenso ed apprezzamento per il loro indiscusso valore didattico – testimonia apertamente l'esigenza significativa ed impellente di disporre di elenchi sistematici e certi di *argumenta*, esigenza che può essere spiegata solo supponendo una frequente ed animata discussione di *quaestiones de facto* negli *Studia* giuridici del XII secolo[3].

1. Cfr. A. ERRERA, *Il concetto di scientia iuris*..., p. 74.

2. Su Pillio e sul *Libellus disputatorius* cfr. Ennio CORTESE, « Scienza di giudici e scienza di professori tra XII e XIII secolo », in *Legge, giudici, giuristi : atti del convegno tenuto a Cagliari nei giorni 18-21 maggio 1981*, « Università di Cagliari. Pubblicazioni della Facoltà di Giurisprudenza » s. I, 26, Milano, A. Giuffré, 1982, p. 93-148, in part. p. 98-99 (e ora in E. CORTESE, *Scritti*, I, p. 696-697) ; ID., *Il diritto*..., II, p. 148-151. Per quanto concerne il *Perpendiculum* cfr. Stephan KUTTNER, « Réflexions sur les Brocards des Glossateurs », in *Mélanges Joseph de Ghellinck*, II, Gembloux, J. Duculot, 1951, p. 771-792, rist. in *Gratian and the Schools of Law. 1140-1234*, « Variorum Collected Studies Series » 185, London, Variorum, 1983, IX ; Cortese, *Il diritto*..., II, p. 150 nota 12.

3. Rimane tuttavia aperto un interrogativo, a cui non è ancora possibile dare adeguata risposta alla luce delle attuali conoscenze : se è vero che le raccolte di *argumenta* di cui si è detto risalgono solo alla fine del XII secolo, e se è vero d'altronde che la loro apparizione costituì una novità clamorosa e rivoluzionaria – così dirompente da sovvertire addirittura in radice le metodologie didattiche tradizionali – rimane da capire dove i maestri e gli studenti bolognesi attingessero i *loci* per costruire i loro sillogismi prima della pubblicazione del *Libellus disputatorius* e del *Perpendiculum*. Si può forse ipotizzare la presenza di preesistenti

Per quanto concerne in particolare il *Libellus disputatorius*, l'interesse della scienza giuridica civilistica per i *loci*, vera miniera per la redazione di idonei *argumenta* dialettici, spiega la grande fortuna dell'opera, che si presenta come un ricco arsenale di *argumenta*, tutti rigorosamente accompagnati e suffragati dai corrispondenti testi legali (*loci legales*) di supporto[1]. Lo stesso Pillio indica chiaramente in apertura dell'opera che il suo testo consente al giurista di districarsi agevolmente nel campo delle presunzioni, ossia tutte le volte in cui, non esistendo un'esplicita e specifica norma legale, occorra procedere per illazioni. Infatti in caso contrario (ossia ove fosse possibile rinvenire un'apposita norma giustinianea per disciplinare la fattispecie) ci troveremmo dinanzi alla certezza della verità, e non ci sarebbe perciò alcun bisogno di ricorrere a semplici e fragili presunzioni :

> Ad presumcionem tunc demum recurritur cum alias veritas non dilucidatur[2].

Lo stesso Pillio spiega infatti che la presunzione corrisponde esattamente alla conclusione di un sillogismo dialettico : essa si basa invero su una *semiplena probatio* e conduce quindi necessariamente ad una mera probabilità, sempre suscettibile di verifica e confutazione. Ovviamente, questo tipo di conclusione sillogistica verrebbe immediatamente vinta e sopraffatta nell'ipotesi che fosse possibile trovare una norma adeguata, giacché la circostanza imporrebbe di applicare direttamente ed esclusivamente la *veritas* normativa :

> Presumpcio est rei de qua queritur semiplena probatio vel rei dubie aliquibus signis extrinsecis credulitas seu fides. Dicta est autem presumpcio a pre, quod est ante, et sumo : ante enim aliquid esse vel non esse sumitur quam rei veritas certissime demonstretur. Ni mirum postea veritas apparens anteriorem regulariter presumpcionem repellit[3].

Dalle parole appena citate risulta che per giungere alla *fides* di una presunzione, ossia alla sua credibilità (*credulitas*), occorre necessariamente avvalersi di alcuni *signa extrinseca*, grazie ai quali sia possibile ottenere una parvenza (sia pur solo provvisoria e meramente probabile) di verità : questi *signa* si identificano con quelli che Pillio chiama *modi presumendi*, ai quali è dedicata la quasi totalità del *Libellus disputatorius*, e che consistono in

repertori – ancora rudimentali ed embrionali – di *argumenta*, ma solo ulteriori ricerche sulla scienza giuridica del XII secolo potranno dare una specifica soluzione a questo dilemma.

1. Per le citazioni del *Libellus disputatorius* ho fatto qui ricorso all'unica edizione esistente (purtroppo non esente da mende) dell'opera, contenuta in una dissertazione di Jürgen Meyer-Nelthropp (il dattiloscritto è datato Hamburg, 1958) che consiste in una breve introduzione e nell'edizione del primo libro del *Libellus disputatorius*.

2. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 4.

3. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 3-4.

argumenta adatti ad essere immediatamente utilizzati in una disputa giuridica condotta secondo le regole del sillogismo dialettico. La loro facile e sicura fruizione come premesse sillogistiche di un ragionamento inferenziale rivolto alla soluzione di una *quaestio* giuridica dipende dal fatto che ognuno di questi *argumenta* è sempre accompagnato dai *loci* di sostegno, ossia da un elenco di passi normativi giustinianei in grado di documentare l'opportunità di ogni *argumentum* che si decida di utilizzare.

Per giunta, nel corso del XII secolo il ragionamento sillogistico utilizzato dai giuristi nelle loro *quaestiones disputatae* aveva conosciuto una specializzazione ed un affinamento tali da rendere questi *argumenta* ben diversi dai semplici strumenti inferenziali di indole generale (i generici *loci loicales*) enunciati nelle opere medievali di logica finalizzate a sintetizzare e condensare, ad uso di tutte le branche scientifiche, la metodologia contenuta nelle opere aristoteliche, ivi compresa la strumentazione descritta nei *Topica*[1].

Se ad esempio, a distanza di mezzo secolo circa dalla sua trattazione presso la cattedra di Bulgaro, fosse stata nuovamente affrontata la disputa – sopra menzionata – riguardante la prescrizione ultratrentennale (o, al contrario, l'imprescrittibilità) dell'azione di divisione ereditaria, i contendenti dialettici non solo avrebbero trovato nel testo di Pillio idonei strumenti argomentativi pronti all'uso, atti a consentire di sostenere tanto la posizione dell'*actor* quanto quella del *reus*, ma avrebbero avuto per giunta la possibilità di scegliere tra *argumenta* ben più analitici e dettagliati di quelli proposti dagli antagonisti che si sfidarono dinanzi a Bulgaro : Pillio non si limita infatti ai generici (e vaghi) *argumenta a contrario* o *a simili*, ma imbastisce *argumenta* specifici e puntuali, alcuni dei quali si possono attagliare facilmente alle esigenze di chi voglia convincere dell'imprescrittibilità dell'azione (*actor*), mentre altri sono utili alle necessità di chi voglia sostenerne l'avvenuta prescrizione trentennale (*reus*). L'*actor* potrà così invocare fiduciosamente l'*argumentum* « Si id quod potest esse perpetuum et

1. Sui manuali di logica redatti per agevolare la conoscenza delle dottrine dell'*Organon*, come ad esempio le *Summulae logicales* di Pietro Ispano (eletto papa nel 1276 con il nome di Giovanni XXI), le *Introductiones in logicam* di Guglielmo di Shyreswood, la *Dialectica* di Lamberto d'Auxerre, cfr. Mario DAL PRA, *Il pensiero occidentale*, I : *La filosofia antica e medievale*, Firenze, La Nuova Italia, 1960, p. 463 ; Cesare VASOLI, *La filosofia medioevale*, Milano, Feltrinelli, 1961, p. 314-315 ; Robert BLANCHÉ, *La logica e la sua storia da Aristotele a Russell*, trad. it. A. Menzio, Roma, Ubaldini, 1973, p. 164-165 ; Lorenzo POZZI, *Introduzione alla logica medievale*, Brescia, Grafo, 1992, p. 6 ; Nicola ABBAGNANO, *Storia della filosofia*, I : *La filosofia antica, la filosofia patristica, la filosofia scolastica*, Torino, UTET, 1993, p. 595-597 ; Maria Teresa FUMAGALLI BOENIO-BROCCHIERI & Massimo PARODI, *Storia della filosofia medievale. Da Boezio a Wyclif*, « Manuali Laterza » 8, Bari, Laterza, 1996, p. 332 ; Luca BIANCHI, « Le università e il "decollo scientifico" dell'Occidente », in L. BIANCHI (ed.), *La filosofia nelle università : secoli XIII e XIV*, Firenze, La Nuova Italia, 1997, p. 25-62, qui p. 35.

temporale, vel perpetuum tantum, sine determinacione temporis conceditur vel prohibetur, perpetuo concessum vel prohibitum videbitur »[1] e il connesso *argumentum* « Si autem non adiciatur a iure meta vel terminus intra quam aliquid fieri debeat vel prohiberi sine temporis prefinicione, prohibitum vel concessum perpetuo prohibitum vel concessum videbitur »[2] (entrambi sostenuti dai relativi *loci* legali di conferma[3]), mentre il *reus* potrà con altrettanta fiducia servirsi dell'*argumentum* « Licitum est ad tempus, quod perpetuo non liceret »[4] oppure dell'*argumentum* fondato sulla presumibile rinuncia all'azione « Ex non usu diurno »[5] ovvero ancora dell'*argumentum* relativo alla possibilità di sollevare l'eccezione « Ex longi temporis intervallo »[6] (anch'essi suffragati tutti da una cospicua elencazione di *loci legales* correlati)[7].

Insomma, i *Topica* aristotelici avevano indicato il metodo e fornito ai filosofi le basi fondamentali della strumentazione sillogistica dialettica, ma questa base epistemologica aveva rappresentato solo il punto di partenza per la scienza giuridica, che su quella base aveva iniziato una sempre più raffinata specializzazione di *argumenta*, sforzandosi di individuare tutti i possibili percorsi argomentativi efficacemente spendibili in una disputa legale. Questa strada aveva condotto alla fine del XII secolo ad un'opera già assai ricca e dettagliata come l'appena citato *Libellus disputatorius* di Pillio[8], e non cesserà di impegnare anche in seguito i giuristi : molte altre raccolte di *modi arguendi* furono curate infatti nei secoli successivi[9], sino a quando nel XVI secolo un giurista belga, Nicolaas Everaerts (1463/4-1516), condensò nella sua opera – che reca il significativo titolo di *Topica Iuris* – un numero sicuramente ampio, sia pur non esaustivo, di *loci* (il nostro autore ne elenca ben 131), per offrire un quadro conclusivo e riassuntivo che fosse in grado di raccogliere insieme tutti i migliori *argumenta* escogitati nel corso di quattro

1. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 340.
2. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 340.
3. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 337-338.
4. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 81.
5. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 130.
6. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 328.
7. Ed. J. Meyer-Nelthropp, p. 81, 130, 328.
8. Questo genere letterario maturò intorno al 1180, ma inizialmente non ebbe successo a Bologna ; sul punto cfr. Mario ASCHERI, *I diritti del Medioevo italiano. Secoli XI-XV*, Roma, Carocci, 2000, p. 217.
9. Sulle raccolte di *modi arguendi in iure* cfr. in particolare Severino CAPRIOLI, « "De modis arguendi" scripta rariora », *Studi Senesi*, 75 (1963), p. 30-56 (*1. Dini Opusculum*), 107-190 (*2. Raineri Summa super modo arguendi*), 230-234 (*3. Opusculum quod "De variis modis arguendi tam iuris canonici quam civilis secundum Iohannem Andree et Iacobum de Arenis" inscribitur*), 234-253 (*4. Lecturae cuiusdam reliquiae londinenses*), e *Studi Senesi*, 1965, t. LXXVII, p. 355-414 (*5. Iohannis Baptistae de Caccialupis opusculum*) ; Manlio BELLOMO, « "Loci loicales" e forme del pensiero giuridico in alcuni testi dei secoli XIII e XIV », *Rivista di Storia del Diritto Italiano*, 47 (1974), p. 5-18.

secoli dalla scienza giuridica per affrontare e concludere vittoriosamente le competizioni e le dispute di argomento legale basate sul sillogismo dialettico[1].

Dai *Topica* agli *Analitica posteriora* : i Commentatori

Prima di procedere oltre, possiamo ora brevemente riassumere i punti salienti emersi finora. Anzitutto, sappiamo che la scienza giuridica della scuola della glossa – attiva nel XII e XIII secolo – fa uso sistematico della *quaestio disputata* per affrontare e risolvere i dubbi relativi al diritto controverso. Sappiamo per giunta che il meccanismo di soluzione della *quaestio* consiste in un sillogismo dialettico, attraverso il quale il giurista cerca di convincere l'uditorio della maggiore plausibilità dell'inferenza da lui prospettata rispetto a quella suggerita dal suo interlocutore dialettico. Da ciò consegue che per proporre una ragionevole *solutio* della *quaestio* il giurista deve fondare il suo ragionamento su *argumenta* validi, e – come si è visto – i maestri della scienza giuridica ritengono validi solo gli *argumenta* che poggiano la loro *auctoritas* su *allegationes* tratte dalle fonti normative. Questo tipo di esigenza ispira, verso la fine del XII secolo, la redazione di alcune raccolte di *modi arguendi in iure* che si imporranno ben presto come fondamentali opere di consultazione per conoscere quali e quanti siano gli *argumenta* efficacemente utilizzabili nelle dispute accademiche e dunque per affrontare con sicurezza e competenza ogni controversia giuridica.

La situazione appena descritta, stabile durante tutto il XII e buona parte del XIII secolo, si incrina tuttavia all'improvviso verso la metà del Duecento. La ragione della crisi è la traduzione in latino e la lenta acquisizione concettuale presso gli ambienti filosofici scolastici dell'ultima parte dell'*Organon* aristotelico fino ad allora sconosciuta, ossia degli *Analitici secondi*. L'opera aristotelica in questione era stata trascurata dai cultori della logica perché a lungo ritenuta troppo complessa, e per certi aspetti addirittura incomprensibile[2]. Nel corso del XII e XIII secolo cominciarono tuttavia ad essere

1. Cfr. A. PADOVANI, *Modernità degli antichi*..., p. 42-44.
2. « The slow reception of the *Posterior Analytics* by twelfth- and even thirteenth-century philosophers is not surprising in view of the difficulty of the text and the differences between its doctrine and the Augustinian assumptions about truth and knowledge which pervaded early medieval thought » (Eileen SERENE, « Demonstrative science », in N. KRETZMANN, A. KENNY, J. PINBORG, *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 498) ; degli *Analitica posteriora* è stato anche scritto che quest'opera logica aristotelica « impressionò sfavorevolmente i contemporanei per la sua difficoltà e fu poco utilizzata sino alla fine del XII secolo e ai primi anni di quello successivo » (Gillian R. EVANS, *Tra fede e ragione. Breve storia del pensiero medievale da Agostino a Cusano*, trad. it. S. Simonetta, Genova, Edizioni Culturali Internazionali, 1996, p. 42).

prodotte e a raggiungere una rapida diffusione non solo traduzioni più attendibili, ma anche autorevoli elaborazioni di commento al testo, sicché in breve tempo anche gli *Analitici secondi* divennero patrimonio comune delle scuole di logica, ed entrarono quindi a buon diritto a far parte dell'impostazione epistemologica comune di quel periodo[1].

Questo ingresso nel campo della logica produsse tuttavia un vero e proprio terremoto che sconvolse tutti gli ambiti scientifici, giacché l'adesione ai criteri indicati negli *Analitici secondi* non poteva non comportare variazioni radicali rispetto a tutti i risultati ermeneutici raggiunti sino a quel momento : Aristotele in quell'opera metteva infatti in guardia dal riconoscere valore scientifico ad ogni e qualsiasi sillogismo, poiché affermava che solo i sillogismi apodittici (e non quelli meramente dialettici) possono condurre ad una vera conoscenza scientifica[2].

Ne conseguiva che tutte le *quaestiones de facto* dei glossatori – che erano basate su sillogismi semplicemente dialettici perché fondati su *argumenta* meramente opinabili[3], scelti cioè unicamente in ragione della loro maggiore o minore plausibilità e coerenza, ma sempre oppugnabili e sovvertibili grazie ad *argumenta* più calzanti ed appropriati – perdevano qualsiasi concreta validità scientifica alla luce dei nuovi concetti epistemologici basati sull'indiscutibile ed inconfutabile sillogismo apodittico. Tutto ciò non poteva che condurre ad un nuovo modo di concepire tutte le scienze, compresa la scienza giuridica.

Nel caso della *quaestio de facto* dei glossatori siamo dinanzi ad un meccanismo inferenziale dialettico che conduce ad una « verità probabile », ossia ad una conclusione sillogistica che non è fornita dei caratteri della « verità necessaria » ma che si impone – tra tutte le varie possibili inferenze sillogistiche proposte nel corso della disputa – come la soluzione più

1. Sulla progressiva acquisizione in età medievale dell'autentica dottrina epistemologica aristotelica cfr. Gian Carlo GARFAGNINI, *Aristotelismo e Scolastica*, Torino, Loescher, 1979, p. 129-137, 193-200 ; G. R. EVANS, *Tra fede e ragione…*, p. 42 ; Andrea TABARRONI, « Il problema della scienza », *in* L. BIANCHI (ed.), *La filosofia nelle università : secoli XIII e XIV*, Firenze, La Nuova Italia, 1997, p. 187.
2. Così si legge negli *Analytica posteriora*, I, 2, 71 b 17-25 ; I, 4, 73 a 23-25. Su questi passi aristotelici cfr. Mario MIGNUCCI, *L'argomentazione dimostrativa in Aristotele. Commento agli Analitici Secondi*, I, « Pubblicazioni dell'Istituto di Storia della Filosofia e del Centro per ricerche di Filosofia medioevale, Università di Padova » 19, Padova, Antenore, 1975, p. 21-23, 55-56 ; Vincenza Celluprica, *La logica antica*, Torino, Loescher, 1978, p. 157-158.
3. Si tratta degli *éndoxa*, ossia delle opinioni largamente condivise, rispettate, verosimili, che costituiscono le basi del sillogismo dialettico ; sul punto si vedano, con specifico riferimento alla scienza giuridica, le considerazioni di Giampaolo M. AZZONI, « *Éndoxa* e fonti del diritto », *in* G. A. FERRARI e M. MANZIN (eds.), *La retorica fra scienza e professione legale. Questioni di metodo*, « Acta Methodologica » 1, Milano, Giuffré, 2005, p. 123-156 (ivi bibliografia sul tema).

verosimile e convincente[1]. La *solutio* rimane perciò sempre provvisoria, suscettibile cioè di revisione quando nuove e più ragionevoli argomentazioni giungano a scalzare la « verità » attuale e, dunque, a modificare l'esito della *quaestio* ; come sovente il glossatore Pillio usava ripetere risolvendo le questioni dibattute nella sua scuola, la *solutio* era proposta *sine praeiudicio melioris sententiae*, ossia fino a prova contraria[2].

La nuova impostazione epistemologica basata sugli *Analitici secondi* prevedeva al contrario che ogni ragionamento scientifico fosse basato solo sui *principia propria* di ogni disciplina, ossia su alcuni principi che erano i fondamenti veri, primi, immediati, necessari ed autoevidenti di ogni scienza, come diceva Aristotele negli *Analitici secondi*[3]. Tutto ciò imponeva al giurista di ricavare per induzione questi *principia* dai testi del *Corpus iuris civilis*, e di procedere dai *principia* così individuati alla costruzione di ragionamenti sillogistici dotati di incrollabile validità scientifica[4]. Questa trasformazione ebbe la sua culla, la sua patria d'elezione e il suo epicentro di diffusione nella terra ove aveva avuto maggiore fortuna e rilievo lo studio filosofico degli *Analitici secondi*, ossia la Francia : in particolare, se i profili filosofici avevano avuto il loro maggiore approfondimento a Parigi, le applicazioni giuridiche del nuovo metodo scientifico cominciarono ad essere attivamente propugnate e propagandate soprattutto ad Orléans[5].

1. Sul carattere « confutatorio » della logica dei glossatori cfr. Alessandro GIULIANI, *La controversia…*, p. 140-171, soprattutto p. 143.

2. Cfr. Ugo NICOLINI, *Pilii Medicinensis Quaestiones sabbatinae : introduzione all'edizione critica*, Modena, Università degli Studi di Modena, 1933, p. 74 ; Alessandro GIULIANI, « L'elemento "giuridico" nella logica medioevale », *Jus*, 15 (1964), p. 163-190, in part. p. 184.

3. *Analytica posteriora*, I, 2, 71 b 17-25 : « Per dimostrazione, d'altra parte, intendo il sillogismo scientifico, e scientifico chiamo poi il sillogismo in virtù del quale, per il fatto di possederlo, noi sappiamo. Se il sapere è dunque tale, quale abbiamo stabilito, sarà pure necessario che la scienza dimostrativa si costituisca sulla base di premesse vere, prime, immediate, più note della conclusione, anteriori ad essa, e che siano cause di essa : a questo modo, infatti, pure i principi risulteranno propri dell'oggetto provato. In realtà, un sillogismo potrà sussistere anche senza tali premesse, ma una dimostrazione non potrebbe sussistere, poiché allora non produrrebbe scienza » (traduzione italiana di Giorgio Colli in ARISTOTELE, *Organon*, Milano, Adelphi, 2003, p. 280).

4. Secondo Crombie l'idea che permea il metodo scientifico degli ultimi Scolastici consiste nella « spiegazione razionale modellata sulla dimostrazione formale o geometrica ; l'idea, cioè, che un fatto particolare era spiegato quando era possibile dedurlo da un principio più generale », sicché la scienza era intesa come « un sistema di deduzioni da primi principi indimostrabili » (Alistair C. CROMBIE, *Da S. Agostino a Galileo. Storia della scienza dal V al XVII secolo*, trad. it. V. Di Giuro, Milano, Feltrinelli, 1970, p. 211-212).

5. « Alors qu'à Bologne les études juridiques n'exigeaient pas de préparation propédeutique, les élèves d'Orléans ne pouvaient les aborder qu'après être devenus *magistri artium* et, par conséquent, après avoir étudié la logique. C'est ce qui explique que chez les professeurs formés à Orléans même l'influence de la logique et de la dialectique se faisait bien plus fortement sentir que chez ceux qui venaient d'autres universités » (Eduard Maurits MEIJERS, « L'université d'Orléans au XIII^{e} siècle », *in* R. FEENSTRA, H. F. W. D. FISCHER (eds.),

Nel pensiero scientifico dei rivoluzionari maestri orleanesi, la norma giustinianea perdeva dunque il suo valore precettivo immediato per tramutarsi piuttosto in un principio razionale che era fondamentale per costruire il nuovo quadro scientifico : essa assumeva il decisivo ruolo di *ratio* che, per il fatto di essere contenuta nei testi normativi imperiali, poteva giustamente essere connotata come *ratio scripta*[1]. In questo modo la scienza giuridica produsse una radicale trasformazione del valore del diritto romano, che venne tramutato da diritto vigente (suscettibile eventualmente di ulteriore estensione analogica con il ricorso al sillogismo dialettico) a *ratio scripta*, fondamentale per dare ordine e coerenza al sistema giuridico complessivo anche a prescindere dalla sua immediata applicazione pratica[2].

È evidente che in questa temperie scientifica i testi normativi giustinianei perdono dunque il loro valore di *loci* argomentativi (essenziali alla costruzione di un appropriato sillogismo dialettico) per acquisire – mediante una raffinata opera di astrazione concettuale – il tenore di *principia*, fondamentali per l'edificazione di inattaccabili sillogismi apodittici.

Ad esempio, un interprete del XIV secolo avrebbe potuto facilmente rispondere all'interrogativo sul termine di prescrizione trentennale dell'*actio familiae herciscundae* (oggetto della *quaestio* sopra esaminata, che era stata risolta dai glossatori con il ricorso ad un sillogismo dialettico basato sull'*argumentum a simili*) semplicemente a partire dal *principium* che i Commentatori estrapolano da *Cod*. 7.40.1, e che così suona nelle limpide parole di Bartolo da Sassoferrato :

> Exceptione sublata, omnes personales actiones xxx. an‹nis› tolluntur, nisi super his lis fue‹rit› conte‹stata› ; hypothecaria vero xl. an‹nis› ; et illi qui non potest agere non currit prescriptio. h‹oc› d‹icit›[3].

Qui un semplice sillogismo apodittico porta a concludere che, se tutte le azioni (con la sola eccezione dell'azione ipotecaria) si prescrivono nel termine massimo di trenta anni, conseguentemente anche una specifica azione diversa dall'azione ipotecaria – e cioè, nel caso di specie, l'*actio*

Études d'histoire du droit, III, Leyde, Universitaire Pers Leiden, 1959, p. 3-124, in part. p. 114).

1. Cfr. Vincenzo PIANO MORTARI, *Dogmatica e interpretazione. I giuristi medievali*, « Storia e diritto » 2, Napoli, Jovene, 1976, p. 42-43.

2. Recentemente su questi temi cfr. Mario CARAVALE, *Alle origini del diritto europeo*. Ius commune, droit commun, common law *nella dottrina giuridica della prima età moderna*, « Archivio per la storia del diritto medioevale e moderno » 9, Bologna, Monduzzi Editore, 2005, p. 115-179.

3. BARTHOLUS DE SAXOFERRATO, *Commentaria*, Venetiis 1528, rist. anast. Roma 1996 (cur. G. Polara), f° 61*vb*. Sul significato e sul valore dell'*hoc dicit* presso i Commentatori faccio rinvio ad Andrea ERRERA, « Alle origini della scuola del commento : le *additiones* all'apparato accursiano », *in* F. LIOTTA (ed.), *Studi di storia del diritto medioevale e moderno*, II, Bologna, Monduzzi Editore, 2007, p. 93-113.

familiae herciscundae – deve necessariamente prescriversi nel termine massimo di trenta anni : resta così assolutamente esclusa l'esperibilità ultra-trentennale dell'*actio familiae herciscundae* su cui si era incentrata l'inveterata *quaestio*.

Tutto ciò conduce evidentemente non solo alla progressiva riduzione di importanza dell'inferenza dialettica rispetto a quella apodittica, ma anche ad una graduale ed inevitabile diminuzione di interesse nei confronti dei testi aristotelici strumentali alla conoscenza delle regole del sillogismo dialettico, tra cui ovviamente figuravano anche i *Topica*.

Tramonto della logica aristotelica

Se la scoperta, lo studio e l'adozione degli *Analitici secondi* avevano caratterizzato l'innovativa metodologia scientifica adottata in Francia nel corso del XIII secolo, da cui sarebbe anche derivata un'impostazione sistematica del diritto del tutto congruente con quella metodologia, non deve stupire se anche le successive trasformazioni della scienza giuridica trovino un loro fondamento proprio nelle categorie epistemologiche nate e consolidatesi nell'ambito della filosofia scolastica per reagire all'applicazione generalizzata, uniforme ed assoluta della logica aristotelica[1].

Accadde infatti che nei primi anni del XIV secolo l'epistemologia basata sugli *Analitici secondi*, che aveva prodotto in Francia frutti mirabolanti in tutte le scienze (si pensi ad esempio alla *Summa* teologica di Tommaso d'Aquino), trovasse sul suolo inglese tenaci e geniali oppositori, tra i quali spiccano Giovanni Duns Scoto e Guglielmo di Ockham.

Per conseguenza, anche il quadro concettuale del sapere giuridico mutò gradualmente : si cominciò a contestare l'idea aristotelica che la scienza dovesse fondarsi esclusivamente su argomentazioni sillogistiche o su principi assiomatici e dogmatici, ossia su quella *ratio* normativa che i maestri di Orléans avevano pazientemente distillato da ogni passo del *Corpus iuris civilis*.

1. Nel XIII secolo si era verificato un completo dominio del precipuo *habitus demonstrativus* scientifico basato sull'epistemologia aristotelica : cfr. Peter SCHULTHESS & Ruedi IMBACH, *Die Philosophie im lateinischen Mittelalter : ein Handbuch mit einem bio-bibliographischen Repertorium*, Zürich-Düsseldorf, Artemis & Winkler, 1996, p. 170 ; David KNOWLES, *L'evoluzione del pensiero medievale*, trad. it. B. Loschi, Bologna, Il Mulino, 1984, p. 397 ; Fernand VAN STEENBERGHEN, *Aristote en Occident. Les origines de l'aristotélisme parisien*, Louvain, Éditions de l'Institut supérieur de philosophie, 1946, p. 131-196 ; Jacques VERGER, *Le università nel Medioevo*, trad. it. M. d'Andrea, Bologna, Il Mulino, 1997, p. 103-108.

Questa nuova impostazione epistemologica condusse così ad una sostanziale modificazione degli strumenti ermeneutici a disposizione degli studi di diritto e perciò all'affermazione di un nuovo concetto di *scientia iuris*[1].

1. « Non era certo contro la dialettica in sé e per sé che si scagliavano i giuristi culti. Ma essi non potevano sopportare quella decadente aristotelico-scolastica dei Commentatori e ne proponevano una nuova, sull'esempio di Agricola e di Melantone […]. È chiaro da quanto abbiamo detto che il problema umanistico di una logica nuova, diversa da quella medievale aristotelico-scolastica, fu sentito profondamente anche dai giuristi seguaci dell'indirizzo culto » (Vincenzo PIANO MORTARI, *Diritto, logica, metodo nel secolo XVI*, Napoli, Jovene, 1978, p. 138-139). Su questo tema, oltre a Domenico MAFFEI, *Gli inizi dell'Umanesimo giuridico*, Milano, Giuffré, 1956 (rist. 1972), specialmente p. 153-176, cfr. E. CORTESE, *Tra glossa, commento e Umanesimo…*, p. 490, anche in *Miscellanea Domenico Maffei dicata…*, III, p. 61 (e ora in E. CORTESE, *Scritti…*, II, p. 1081) ; Maurizio MANZIN, *Il petrarchismo giuridico. Filosofia e logica del diritto agli inizi dell'Umanesimo*, « Dipartimento di Scienze giuridiche. Università di Trento » 20, Padova, CEDAM, 1994, p. 23-61 ; Italo BIROCCHI, *Alla ricerca dell'ordine. Fonti e cultura giuridica nell'età moderna*, « Il Diritto nella Storia » 9, Torino, Giappichelli, 2002, p. 7-12.

Logique et topique chez Gauthier Burley

Laurent Cesalli

(Université de Genève)

Comme le soulignait dès 1952 Philotheus Boehner[1], l'œuvre maîtresse de Burley – le *De puritate artis logicae*[2] – marque un tournant dans l'histoire de

1. Philotheus BOEHNER, *Medieval Logic. An Outline of its Development from 1250 to c. 1400*, Manchester, Manchester University Press, 1952, p. 84-89. *Cf.* aussi Jan PINBORG, *Logik und Semantik im Mittelalter. Ein Überblick*, Stuttgart - Bad Canstatt, Frommann-Holzboog, 1972, p. 169 ; Ivan BOH, « Consequences », *in* A. KENNY, N. KRETZMANN, J. PINBORG (eds.), *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 300-314 (p. 311) ; Joël BIARD, *Logique et théorie du signe*, Paris, Vrin, 1989, p. 139 ; Alain de LIBERA, *La Philosophie médiévale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, p. 47. Je remercie chaleureusement Joël Biard et Joël Lonfat pour leur lecture attentive du manuscrit de cette étude.
2. GAUTHIER BURLEY, *De puritate artis logicae, Tractatus longior, with a Revised Edition of the Tractatus brevior*, ed. Philotheus Boehner, St. Bonaventure (N.Y.), Franciscan Institute Publications, 1955. Traduction anglaise par Paul Vincent Spade : GAUTHIER BURLEY, *On the Purity of the Art of Logic*, New Heaven - London, Yale University Press, 2000. Les deux rédactions du *De puritate artis logicae* – le *Tractatus brevior* et le *Tractatus longior* – datent respectivement d'avant 1323 et de 1325-1328. Le *Tractatus brevior* ne montre pas d'influence de la *Summa logicae* d'Ockham, alors que le *Tractatus longior* a manifestement été rédigé, du moins en partie, en réaction aux positions d'Ockham (*cf.* GAUTHIER BURLEY, *De puritate*…, p. VII *sq*., ainsi que GAUTHIER BURLEY, *On the Purity*…, p. XXII *sq*.). Sur la vie et l'œuvre de Burley, *cf.* Jennifer OTTMAN, Rega WOOD, « Walter of Burley : His Life and Works », *Vivarium*, 37/1 (1999), p. 1-23. Dans ce qui suit, nous nous référerons aux textes suivants de Burley : Les questions sur les *Réfutations sophistiques*, composées entre 1301 et 1307 : Mischa von PERGER, « Walter Burley's *Quaestiones libri Elenchorum*, 1-3 & 13-18 », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 76 (2005), p. 159-237, ainsi que Sten EBBESEN, « Gualterus Burleus, *Quaestiones super Sophisticos Elenchos*, 4-12. A revised edition », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin* 76 (2005), p. 239-282 ; le prologue du commentaire des *Seconds Analytiques*, entre 1301 et 1307 : Mischa von PERGER, « Walter Burley über das Vorwissen des Schulwissens. Eine provisorische Edition von Prolog und Kap. 1 der *Expositio super librum Posteriorum* », *Traditio*, 57 (2002), p. 239-288 ; les questions sur les *Seconds Analytiques*, av. 1307 : Walter BURLEY, *Quaestiones super librum Posteriorum*, ed. Mary-Catherine Sommers, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2000 ; le traité des conséquences, 1302 : Niels Jørgen GREEN PEDERSEN, « Walter Burley's *De consequentiis*. An Edition », *Franciscan Studies* 40 (1980), p. 102-166 ; le commentaire sur les *Topiques*, 1310 env. : GAUTHIER BURLEY, *Notule Topicorum*, Città del Vaticano, MS. Vat. lat. 2146, f^{os} 113ra-197ra ; le prologue général de la dernière série de commentaires sur l'*Ars vetus*, 1337 : GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem Porphyrii et Aristotelis*, Venetiis, 1497, f^{os} a2ra-a3rb.

la logique médiévale. Pour la première fois en effet, un logicien latin entreprend d'exposer un système complet de logique en prenant comme point de départ non pas les termes, mais les règles régissant certaines relations entre propositions, à savoir les règles des conséquences[1]. Schématiquement, on aurait là le passage d'une logique des termes à une logique des propositions. Pour autant, le *De puritate* ne fait pas l'impasse sur les termes et leurs propriétés, pas davantage que sur le syllogisme. Toutefois, Burley n'aborde pas ce dernier « par le bas », selon la progression classique allant du terme à l'argument, mais plutôt « par le haut », c'est-à-dire en le décrivant comme un certain type de conséquence parmi d'autres, à savoir comme une *consequentia syllogistica*[2] – un mouvement qui s'inscrit dans la logique même du parcours intellectuel de Burley, puisqu'il est l'auteur de l'un des premiers, sinon du premier traité consacré aux conséquences en tant que telles, le *De consequentiis*, daté de 1302[3]. Or, et c'est le point essentiel, Burley affirme que toute conséquence valide repose en dernière analyse sur un certain lieu : « omnis consequentia bona tenet per aliquem locum »[4]. Par suite, la syllogistique se trouvant pour ainsi dire absorbée dans la théorie des conséquences, et ces dernières reposant sur des lieux, il faut admettre que la syllogistique repose elle-même sur des lieux… Faut-il conclure de cela que nous sommes en présence, chez Burley, d'une « dialectisation » de la logique ?

1. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la structure de grandes sommes terministes comme les *Tractatus* de Pierre d'Espagne, les *Introductiones in logicam* de Guillaume de Sherwood, les *Summule dialectices* de Roger Bacon ou, plus tardivement, la *Summa logicae* d'Ockham et la *Logica magna* de Paul de Venise avec le plan du *De puritate artis logicae :* Burley est le seul à prendre les règles de conséquences entre propositions comme point de départ. Les autres traités mentionnés sont à peu de choses près modelés sur la structure de l'*Organon* aristotélicien (*cf.* Joseph M. BOCHENSKI, *Formale Logik*, Freiburg-München, Karl Alber, 1956, p. 183-186).

2. *Cf.* GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 219 *sq*., ainsi que Gauthier Burley, *De consequentiis*…, p. 131 *sq*.

3. Sur la théorie médiévale des conséquences en général, et celle de Burley en particulier, on peut consulter, mis à part l'étude d'I. Boh déjà mentionnée, Ernest A. MOODY, *Truth and Consequence in Mediaeval Logic*, Amsterdam, North-Holland Publishers Company, 1953 ; Martha KNEALE & William KNEALE, *The Development of Logic*, Oxford, Clarendon Press, 1962 (p. 274-297) ; les introductions de Klaus Jacobi (l'introduction générale ainsi que celle de la section consacrée aux conséquences) dans Klaus JACOBI (ed.), *Argumentationstheorien : scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden, Brill, 1993 (p. XIII-XXII et p. 101-111) ; Peter KING, « Consequence and Inference. Mediaeval Proof Theory 1300-1350 », *in* Mikko YRJÖNSUURI (ed.), *Medieval Formal Logic*, Dordrecht, Kluwer, 2001, p. 117-145 ; Catarina DUTILH NOVAES, *Formalizations* après la lettre*. Studies in Medieval Logic and Semantics*, Amsterdam, Haveka BV, 2005 ; Wilfrid HODGES, « Detecting the Logical Content : Burley's 'Purity of Logic' », *in* Sergei ARTEMOV *et al* (eds.), *We Will Show Them ! Essays in Honour of Dov Gabbay on his 60th Birthday*, London, Kings College Publications, 2005, p. 69-116 (l'article propose en appendice une liste évaluative des conséquences apparaissant dans le *De puritate* à l'adresse internet suivante : http ://www.maths.qmul.ac.uk/~wilfrid/biblio/conseqlist.pdf).

4. Gauthier BURLEY, *De puritate*..., p. 76, l. 4 *sq*.

Si l'on en croit certains commentateurs – on peut mentionner ici en particulier Eleonore Stump[1] – Burley n'aurait fait, pour ainsi dire, que tirer la conséquence d'un double développement amorcé dès le XIII^e siècle, développement aboutissant d'une part au déclin du syllogisme comme forme privilégiée d'argumentation et, de l'autre, à l'acceptation des inférences topiques (c'est-à-dire non syllogistiques) comme étant nécessaires[2]. On sait que ces thèses fortes ont été remises en question par le travail de Niels Jørgen Green-Pedersen[3]. Il n'empêche : le lien traditionnellement reconnu entre la théorie des lieux et celle des conséquences[4] et la considération du syllogisme par Burley comme un certain type de conséquence suffisent à eux seuls à soulever la question, à peine évoquée, d'une possible dialectisation de la logique chez ce dernier. Nous en voulons pour preuve l'introduction par Burley d'une catégorie de lieux qu'il est à notre sens le premier à identifier : la catégorie des lieux dits « logiques » (*loci logici*) par opposition aux lieux dialectiques[5]. Or si cette nouveauté dans le paysage logique n'a pas échappé à Stump, pas plus qu'à Green-Pedersen, elle n'a fait ni chez l'un ni chez l'autre

1. *Cf.* Eleonore STUMP, « Topics : Their Development and Absorption into Consequences », *in* A. KENNY, N. KRETZMANN, J. PINBORG (eds.), *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press 1982, p. 273-299 (p. 275, p. 286 *sqq*.) ainsi que Eleonore STUMP, *Dialectic and Its Place in the Development of Mediaeval Logic*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1989, p. 157-165, mais aussi Niels J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages : the Commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*, München, Philosophia Verlag, 1984, p. 253-262, bien que celui-ci ne donne pas la même lecture du développement en question (voir *infra*). Pour une introduction synthétique à la théorie médiévale des lieux, on lira avec profit Sten EBBESEN, « The Theory of Loci in Antiquity and the Middle Ages », *in* K. JACOBI (éd.), *Argumentationstheorien*…, p. 15-39.

2. Ces deux développements sont, selon Stump, liés à la théorie des lieux. Deux raisons sont avancées en faveur de cette thèse : (I) le *dictum de omni et nullo* est étroitement associé par les logiciens terministes (par exemple PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*, ed. Lambert-Marie De Rijk, Assen, Van Gorcum, 1972, p. 64 *sq*., et surtout Lambert d'Auxerre, *Logica (Summa Lamberti)*, ed. Franco Alessio, Firenze, Nuova Italia Editrice, 1971, p. 127) au *locus a toto in quantitate*. (II) Une théorie métaphysique des lieux fonde la nécessité des conséquences, lesquelles reposent toujours sur une *habitudo localis* (comme par exemple chez BOÈCE DE DACIE, *Quaestiones super Librum Topicorum*, ed. Niels Jørgen Green-Pedersen & Jan Pinborg, Hauniae, G.E.C. Gad, 1976, p. 8-11).

3. L'appréciation d'Eleonore Stump est nuancée par N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition*…, p. 269. Selon lui en effet, (I) les terministes ne considéraient pas le *dictum de omni* comme un lieu et (II) leur intérêt portait précisément sur le fait que les inférences topiques conduisent à des conclusions qui ne sont que plausibles, ce caractère étant directement dépendant de la nature des lieux.

4. Voir par exemple ce passage d'une série anonyme de questions sur les *Réfutations sophistiques* (Paris, 1270 environ) : « Omnis syllogismus est tenens per habitudinem localem ; omnis enim syllogismus tenet per locum a toto in quantitate ad partem suam, quia minor est pars maioris » (Sten EBBESEN, *Incertorum Auctorum Quaestiones super Sophisticos Elenchos*, Hauniae, G.E.C. Gad, 1977, p. 34 *sq*.).

5. *Cf.* GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 75, l. 35 - 76 l. 30. Dans ce qui suit, nous utilisons « topique » et « dialectique » (comme substantifs et comme adjectifs) de manière synonyme.

l'objet de développements particuliers[1]. Dans ce qui suit, nous voudrions en quelque sorte reprendre la question là où nos illustres prédécesseurs l'on laissée, à savoir au point où il faut se demander ce que signifie la distinction entre lieux logiques et dialectiques pour les relations entre logique et topique. Tel sera donc l'axe général de notre enquête.

Nous procéderons en trois temps, commençant par nous pencher sur la conception burleyienne de la logique et de ses objets, poursuivant par la considération des traits distinctifs de la topique – à savoir ses caractères dits « probable » et « communs » –, pour terminer par un examen de la notion de lieu logique ou *locus logicus*. Un bref récapitulatif précédera notre conclusion.

Logique

Le bref prologue à l'*Ars vetus* de 1337 aborde trois questions concernant la logique en général (*circa logicam in communi*) : celles de l'unité, du sujet et de l'utilité de la logique. Burley répond à la première question en deux temps, décrivant d'abord l'unité de la logique selon une approche méréologique, avant d'aborder la question d'un point de vue plus essentiel, soit à partir de la nature des objets de la logique.

Comme une ville ou une armée, la logique possède une unité agrégative (*unitas secundum aggregationem*). Ses parties sont des sciences (*scientie*) ou des opinions (*opiniones*) car, dit Burley, « la science s'acquiert par la démonstration et l'opinion est acquise par l'autorité ou le syllogisme dialectique »[2]. Cette thèse suscite l'objection suivante : l'unité agrégative est trop faible, car si la logique n'était une que par agrégation, son unité ne serait pas plus forte qu'un agrégat composé par exemple de l'arithmétique et de la physique. En réponse, Burley donne deux précisions sur ce qu'il entend ici par « unité agrégative » : premièrement, les parties dont se compose la logique appartiennent à un même genre proche (*genus propinquum*), ce qui n'est pas le cas de l'arithmétique et de la physique ; deuxièmement, cette unité agrégative générique est renforcée par une relation de dépendance entre les parties concernées : la logique présente une unité de connexion (*unitas connexionis*) parce que les acquis de certaines de ses parties présupposent les acquis de certaines autres – par exemple, les *Seconds Analytiques* présupposent les

1. *Cf.* E. STUMP, *Topics*..., p. 297, N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition*..., p. 284.
2. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*…, f° a2ra (§6). Les indications de paragraphes se réfèrent à la division du texte donné en annexe de la présente étude (*cf.* ci-dessous, p. 329).

Premiers – ce qui ne peut être dit des acquis respectifs de la physique et de la géométrie[1].

Or si de telles relations de dépendance renforcent bien l'unité agrégative de la logique, elles n'expliquent pas sur quoi se fonde le caractère générique de ladite unité. C'est ici qu'interviennent les objets de la logique (*de quibus est logica*) : ses différentes parties forment une unité parce qu'elles considèrent un même type d'objets. Burley, citant Avicenne, les décrit dans le droit fil de la tradition : « logica est de secundis intentionibus adiunctis primis »[2]. Ce slogan donne lieu à une explication détaillée de la notion clé d'intention seconde[3]. Il s'agit, dit Burley, d'un concept second ou relatif, abstrait à partir d'un concept premier. Par exemple : l'intention seconde *genus* abstraite à partir de l'intention première *animal*. Pour une intention seconde, « être adjointe à une intention première » signifie donc « avoir été abstraite à partir d'une intention première ». En conséquence, une même chose, suivant qu'elle sera appréhendée de manière absolue ou comparative donnera lieu à une intention première ou seconde.

La deuxième question soulevée dans ce prologue est celle du sujet de la logique. Il faut distinguer, dit Burley, entre sujet d'adéquation (*adaequationis*) et sujet de principe (*principalitatis*) de la logique. Le premier est constitué par les objets propres de la logique, à savoir les choses en tant qu'elles sont des intentions secondes. Le second est le syllogisme démonstratif « car, dit Burley, c'est principalement de sa connaissance qu'il en va dans la logique »[4].

1. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2rb (§11) : « Adhuc logica tertio modo accepta habet maiorem unitatem quam habitus particulares acquisiti in physica et geometria, quia habitus traditi in libris logice habent unitatem connexionis, quia unus dependet ab alio, quia habito uno facilius acquiritur alius. Sed non est sic de habitibus traditis in physica et geometria ».

2. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2rb (§14). Pour la source avicennienne, voir AVICENNE, *Liber de philosophia prima*, ed. Simone van Riet, Leiden, Brill, 1977, p. 10 (I.2) : « Subiectum vero logicae, sicut scisti, sunt intentiones intellectae secundo, quae apponuntur intentionibus intellectis primo ». Cette thèse est très largement acceptée. On la trouve par exemple chez ROGER BACON (*Quaestiones super IV Metaphysicae*, q. 4, ed. Robert Steele, in *Opera hactenus inedita*, Oxford, Clarendon Press, 1905-1940, vol. XI, 1932, p. 89), chez ROBERT KILWARDBY (*De ortu scientiarum*, ed. Albert G. Judy, London, British Academy, 1976, § 459). À ce sujet voir Katherine TACHAU, *Vision and Certitude in the Age of Ockham*, Leiden, Brill, 1988, p. 12 *sq*. et Alessandro D. CONTI, « Second Intentions in the Late Middle Ages », *in* S. EBBESEN, R. FRIEDMAN (eds.), *Medieval Analysis in Language and Cognition*, Copenhague, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 1999, p. 453-470.

3. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2rb-va (§15).

4. *Cf.* GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2va (§19). Cette réponse dépend manifestement de celle qu'avait donnée quarante ans plus tôt Duns Scot dans ses questions sur Porphyre (1295 env.) et selon laquelle, bien que le syllogisme soit l'objet de la logique au sens exact du terme, le logicien n'a toujours affaire qu'à des intentions secondes, JEAN DUNS SCOT, *Beati Iohannis Duns Scoti Quaestiones in librum Porphyrii Isagoge ; et*

La troisième question, celle de l'utilité de la logique, donne lieu à une discussion sur les rapports existant entre cette dernière et les sciences particulières. De manière générale son utilité consiste en cela qu'elle permet « de discerner *artificialiter* le vrai du faux dans les sciences particulières »[1]. De là suit « qu'aucune science ne peut être possédée *artificialiter* sans la logique »[2]. L'objection fuse immédiatement : *quid* de la logique elle-même ? doit-elle être possédée avant de pouvoir être acquise ? Comme il se doit, la réponse passe par une distinction. À l'instar de toute science, la logique peut être possédée soit *virtualiter*, soit *artificialiter*, opposition que nous pouvons rendre par « de manière simplement pratique » *vs.* « de manière également théorique »[3]. Dans une perspective génétique, la logique fut d'abord possédée *virtualiter* avant de devenir une science proprement dite : des syllogismes furent utilisés comme outils démonstratifs pour ainsi dire à l'insu de ceux qui s'en servaient[4]. Dans une perspective descriptive en revanche, l'objection vaut : si la logique est une science et si toute science présuppose la logique, alors la logique se présuppose elle-même. Ce que la logique possédée *artificialiter* apporte aux sciences particulières est leur possession *artificialiter*, c'est-à-dire la reconnaissance de leurs démonstrations en tant que démonstra-

Quaestiones super Praedicamenta Aristotelis, ed. R. Andrews *et al.*, St. Bonaventure, New York, Franciscan Institute Publication, 1999, q. 3, n° 16 (p. 15) : « Ad rationem Boethii [*sc.* quod logica est de intentionibus secundis applicatis primis, *vide ibidem*, p. 13, n° 8] dico quod logica est de illis, sed illa non sunt primum subiectum, sed communis subiecto, sicut dicimus quod omnis scientia est de ente quia nulla de non-ente ». À ce propos, voir Giorgio PINI, *Categories and Logic in Duns Scotus : an Interpretation of Aristotle's Categories in the Late Thirteenth Century*, Leiden, Brill, 2002, p. 32-36.

1. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2vb (§23). Nous laissons le terme *artificialiter* en latin. Des traductions possibles sont : techniquement, en connaissance de cause, selon les règles de l'art, théoriquement.

2. *Ibid*.

3. Cette distinction n'est pas équivalente à celle qui oppose la *logica utens* à la *logica docens*. La *logica docens* n'est pas la logique appliquée en connaissance de cause, mais bien la logique pure ou métalogique (la logique possédée *artificialiter* est à l'œuvre en logique et dans les sciences particulières, la *logica docens* ne travaille que sur les objets logiques proprement dits). En ce sens, on peut voir la distinction *virtualiter/artificialiter* comme une subdivision de la *logica utens*.

4. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2vb (§ 25) : « Sciendum quod logica potest haberi dupliciter scilicet virtualiter vel artificialiter. Utens enim syllogismo nesciens se syllogizare habet logicam virtualem sed non habet artificialem, quia nescit se syllogizare nec habere logicam. Et illo modo syllogizant idiote et legiste secundum philosophum. Sed utens syllogismo sciens se syllogizare habet logicam artificialem, quia novit naturam syllogismorum. Dico ergo quod primus inveniens logicam habuit logicam usualem antequam fuerit logicus artificialis, nam primus inveniens logicam utebatur syllogismo in acquirendo artem logice, sed nescivit se syllogizare et ita habuit logicam usualem tantum. Unde concedo quod logica usualis fuit ante logicam artificialem ».

tions. Sans logique, les théorèmes des sciences particulières sont ramenés au rang de simples opinions ou de croyances[1].

On peut faire ici trois remarques. Premièrement, c'est la double distinction, d'une part entre les possessions *virtualiter* et *artificialiter* d'une science, d'autre part entre la perspective génétique et la perspective descriptive – à savoir entre le processus historique d'acquisition d'une science et sa fonction au sein d'un système du savoir déjà constitué – qui à la fois permet de maintenir que la logique est une science, et se trouve présupposée par les sciences particulières. Deuxièmement, on a dans ce prologue de 1337, une opposition nette entre logique et dialectique ainsi qu'une insistance sur l'unité de la logique eu égard à ses différentes parties : sans la logique, les sciences ne conduisent qu'à l'opinion ; par ailleurs, la cohérence organique de la logique est garantie par une *unitas connexionis* et une communauté d'objets. Troisièmement, si les objets de la logique sont bien des intentions secondes, ils ne sont pas à comprendre comme de simples concepts, mais plutôt comme des contenus cognitifs objectivement fondés dans les choses, ce que Burley exprime en parlant de ces objets comme étant des « choses de seconde intention »[2]. L'idée d'une fondation objective des intentions secondes dans les choses est tout sauf une projection anachronique plaquée sur le texte de Burley. Elle se trouve en effet exprimée on ne peut plus clairement dans le passage des *Quaestiones super librum Posteriorum* où il est question de définir les objets respectifs du logicien et du métaphysicien : ce qui différencie les définitions données par le logicien de celles que produit le métaphysicien sont des *rationes reales* distinctes, existant dans une même chose indépendamment de tout acte mental de notre part[3].

1. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2vb (§ 27 *sq.*) : « Dico ergo quod studentes in philosophia naturali, quamvis sciant recitare singula verba Aristotelis et singulas conclusiones inducere ex premissis, si non habent logicam, non habent scientiam naturalem artificialiter quia nesciunt utrum demonstrationes Aristotelis concludant aut non. Si vero queritur quem habitum ergo acquirunt tales per studium in philosophia naturali vel in geometria vel in alia scientia quacunque, dico quod scientiam propriissime acceptam non acquirunt, sed magis acquirunt habitum opinativum, nec habent nisi credulitatem de conclusionibus demonstratis, quia solum credunt discursum a premissis ad conclusionem esse bonum argumentum, sed non sciunt huiusmodi discursum esse bonum. Et ideo dico quod non acquirunt nisi opinionem ».
2. GAUTHIER BURLEY, *Super Artem veterem*..., f° a2va (§ 15) : « Cum tamen prima et secunda intentio non sint eedem, dico ergo quod logica est de rebus secunde intentionis ut sunt secunde intentiones, quia in logica non determinatur de rebus nec de vocibus nisi per habitudinem ad intentiones secundas ».
3. GAUTHIER BURLEY, *Quaestiones super librum Posteriorum*, § 2.26-27 : « Nam sicut sunt plures definitiones, ita sunt plura definita, quia sicut definitio data a metaphysico est alia a definitione data a logico, ita est aliud definitum, quia illa res sub illa ratione sub qua consideratur a metaphysico est alia ab illa re accepta sub illa ratione qua consideratur a logico. Unde metaphysicus definit et considerat illam rem inquantum quid est, et logicus illam rem definit et considerat sub aliqua intentione secunda. […] Et quando quaeritur per quid unum differt ab alio, dicendum quod differunt per rationes et considerationes reales

Passons maintenant de la considération générale de la logique à celle de ses parties qui nous intéresse plus particulièrement ici, à savoir la topique. Pour ce faire, nous nous arrêterons sur le commentaire des *Topiques* de Burley, les *Notule Topicorum*, un texte daté de 1310 environ.

Topique

Nous chercherons dans les *Notule Topicorum* des critères d'identification de la topique à travers la considération de trois points : premièrement, la définition du syllogisme topique ; deuxièmement, la nature dite « probable » de ses prémisses ; troisièmement le caractère « commun » ou universel de la topique.

Le syllogisme topique : objet formel de la topique

Dans son approche de l'objet formel de la dialectique – le syllogisme topique – Burley suit scrupuleusement Aristote : le syllogisme topique est une espèce du syllogisme tout court (*simpliciter* ou *in communi*)[1]. Il se distingue des syllogismes démonstratifs construits immédiatement ou médiatement sur des principes indémontrables, des syllogismes éristiques (*litigiosi*) et des paralogismes (*falsigrafi*). La complétude ou *sufficientia* de cette division du syllogisme est exprimée par Burley en termes de rapports entre forme et matière du syllogisme, ainsi qu'en fonction de la nature de la matière en question[2].

quae non dependent ab anima ; unde res sub ista ratione formali, sub qua est definitio data a metaphysico, differt ab ista eadem re accepta sub illa ratione formali, sub qua est definitio data a logico ».

1. Le syllogisme est formellement défini par ARISTOTE dans les *Premiers analytiques*, I, 1, 24 b 18 : « Le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement par le seul fait de ces données » (trad. Tricot).

2. GAUTHIER BURLEY, *Notulae Topicorum* [dorénavant : *NT*], f° 114va (§ 37) : « Sciendum quod sufficientia specierum sillogismi hic positarum potest sic accipi : aut sillogismus abstractus a materia propria est et sic est sillogismus simpliciter vel sillogismus in communi ; aut comparatus ad materiam, et talis vel ad materiam propriam vel communem ; si ad propriam, aut ad materiam veram et sic est sillogismus demonstrativus, aut ad materiam falsam et sic est sillogismus falsigrafus ; si ad materiam communem, aut ad materiam probabilem in superficie et profundo, et sic est sillogismus dialecticus, aut in superficie tantum et sic est sillogismus litigiosus ». Les indications de paragraphes se réfèrent au texte donné en annexe de la présente étude, *cf.* ci-dessous, p. 315). La division résumée dans le passage cité ne prend en compte que les syllogismes formellement valides. Ainsi, les deux espèces du pseudo-syllogisme éristique décrites par Burley en *NT*, § 21-24, n'y apparaissent pas.

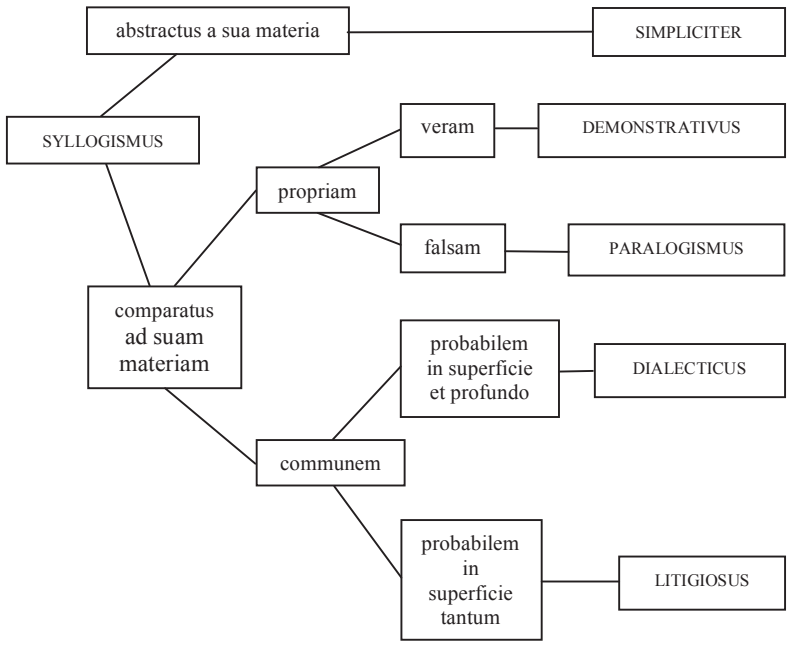

Fig. 1 : typologie du syllogisme

Le syllogisme dialectique se distingue par sa matière dite commune et probable, et cela non seulement en surface (*in superficie*), mais également en profondeur (*in profundo*). Du point de vue formel en revanche, rien ne distingue le syllogisme dialectique du syllogisme démonstratif[1]. Cela signifie que notre recherche de critères d'identification doit porter sur les caractères de communauté et de probabilité. Nous commencerons par le second.

Le caractère « probable » de la topique

Le terme *probabile* dans la traduction latine des *Topiques* par Boèce rend le grec *endoxos*, terme qui n'a pas le sens de « vraisemblable » ou « plausible », mais de « communément admis » ou « consensuel ». La différence, pour

1. Cette idée n'allait pas de soi pour les premiers commentateurs des *Topiques* d'Aristote (aux environ de 1200). *Cf.* par exemple le prologue au commentaire des *Topiques* du « Lisboa-Robert » édité dans N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition*…, p. 360 : « Quare manifestum est quod dialecticus syllogismus novam formam addit ultra syllogismum simpliciter. Ideo doctrina de syllogismo dialectico et syllogismo simpliciter sunt doctrinae separatae ». Cette opinion n'aura toutefois que peu de succès car, comme le note N. J. GREEN-PEDERSEN (*ibid.*, p. 256), elle ne sera plus de mise chez Albert le Grand ou Robert Kilwardby.

reprendre les termes de J. Brunschwig[1], réside en cela que le caractère probable d'un énoncé est une propriété intrinsèque lui revenant de droit, alors que son « endoxalité » est extrinsèque et ne lui revient que de fait, à savoir en fonction de son admission ou non par un groupe social bien défini. Burley, quant à lui, considère les deux approches. Selon lui en effet, la *sufficientia* de la typologie du probable donnée dans le chapitre premier du premier livre des *Topiques* peut être comprise de deux manières : soit *a parte nostra*, soit *a parte ipsius probabili*[2]. Dans le premier cas, le degré de probabilité suit une gradation de la faculté cognitive (*virtus cognitiva*)[3].

1. ARISTOTE, *Topiques* (I-IV), texte établi et traduit par Jacques Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 113 *sq*.

2. BURLEY, *NT*, f° 113va (§16 *sqq*.) : « Dicendum est quod sufficientia illius divisionis ipsius probabili potest sumi dupliciter : uno modo ex parte nostra, alio modo ex parte ipsius probabili. Ex parte nostra, sic sunt tres gradus virtutis cognitive in nobis ; in primo gradu est sensus coniunctus cum fantasia et istum gradum cognitionis habent omnes homines. In secundo gradu est virtus cognitiva seu estimativa et illum gradum cognitionis habent plures. In tertio gradu est virtus intellectiva et illum gradum cognitionis habent sapientes. Et propter illos tres gradus cognitionis in nobis dicitur quod probabile est quod videtur omnibus, vel pluribus vel sapientibus. Et illud tertium membrum subdividitur propter tres gradus sapientium. Diversimode enim sapientes seu utentes intellectu utuntur intellecto : <alii> modo debili penes profunditates respectu cognitionis intellectus ; alii vero utuntur intellectu modo medio ; et alii modo optimo et perfectissimo. Et propter istos tres gradus sapientium subdividitur tertium membrum prime divisionis ipsius probabili in tria membra ».

3. BURLEY, *NT*, f° 113va-b (§19) : « A parte ipsius probabili potest sufficientia dicte divisionis sic accipi : omne probabile aut est grossum aut est medium inter subtile et grossum vel multum subtile. Si sit probabile grossum, sic est illud quod videtur omnibus ; si sit medium inter subtile et grossum, aut est illud quod est propinquius grosso quam subtili et sic est illud quod videtur pluribus, aut est illud quod etiam /113vb/ distat a grosso et subtili et sic est illud quod videtur sapientibus et hoc omnibus sapientibus aut magis declinat ad subtile quam ad grossum et sic est illud quod videtur pluribus sapientibus, aut est simpliciter subtile et est illud quod videtur paucissimis sapientibus et maxime. Primus etiam modus accipiendi sufficientiam divisionis predicte est efficacior ».

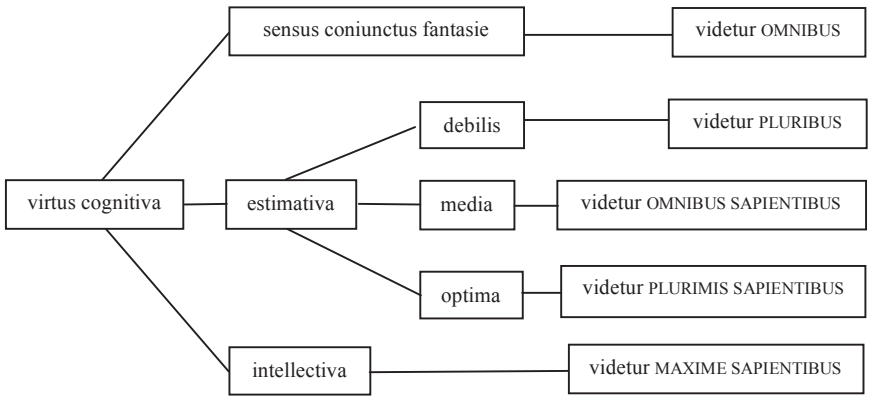

Fig. 2 : typologie du probable « a parte nostra »

Dans le second cas, la typologie est établie sur la base du rapport entre l'énoncé probable et le spectre allant du grossier (*grossum*) au plus subtil (*multum subtile*) :

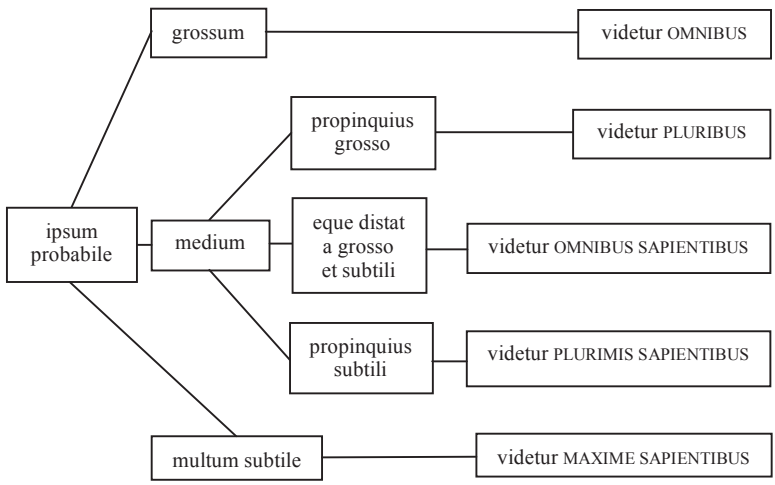

Fig. 3 : typologie du probable « a parte ipsius probabili »

La matière du syllogisme topique n'est toutefois pas qualifiée de probable *simpliciter*, mais de probable en surface et en profondeur (*in superficie et in profundo*). Comment comprendre exactement cette distinction ? L'occasion est fournie par une phrase d'Aristote dans les *Topiques*, livre I, chapitre 1 :

« il ne faut pas croire en effet que tout ce qui se présente comme une idée admise en soit véritablement une ». Pour Burley, comme pour Aristote, cela signifie qu'il y a du probable authentique et du pseudo-probable ; mais ce qu'Aristote explique en termes de plus ou moins grand discernement des participants à la dispute dialectique, Burley en rend compte en termes de surface ou de profondeur de la chose (*superficies* vs. *profundum rei* ou *profunda veritas rei*)[1]. Il donne l'exemple suivant : lorsque quelque chose de réellement amer est de couleur rouge, nous sommes enclins à croire que la chose en question est douce. Nous commettons alors une erreur en vertu d'un *locus sophisticus* – l'autre nom pour *fallacia* – prenant une apparence superficielle pour un signe fiable de la nature véritable de la chose[2] ; en revanche, nous ne commettons aucune inférence fallacieuse quand l'apparence correspond à la nature profonde de la chose, comme dans le cas où nous inférons de la capacité d'une femme à allaiter qu'elle doit être mère.

Le syllogisme topique est donc celui dont les prémisses sont authentiquement probables, ce qui veut dire, selon Burley, que leur probabilité ne s'arrête pas à la surface des choses mais atteint leur profondeur. D'Aristote à son commentateur du XIV^e^ siècle, nous sommes passés d'une notion « endoxale » ou consensuelle à une notion *ontologiquement fondée* du probable[3].

Il ne suit pas de cela que Burley ignore purement et simplement le critère aristotélicien d'« endoxalité » ou ne lui accorde que peu d'importance. Au contraire, la notion de probable comme signifiant « communément admis » donne lieu à une discussion remarquable. Le Stagirite ne se contredit-il pas lorsque, d'une part, il pose qu'« il serait erroné de considérer toute prémisse

1. ARISTOTE, *Topiques*, I, 1, 100 b 27 *sqq*. BURLEY, *NT*, f° 114ra (§ 29 *sq*.) : « Sciendum tamen quod fantasia seu apparentia omnino in superficie est cum illa apparentia que sit secundum anime locum sophisticum vel per causam inducentem locum sophisticum <in animam>. Verbi gratia rubedo in felleo facit nos credere quod sit mel ; talis enim fantasia non attingit profundum rei et nihil habens solum talem apparentiam probabilitatis est probabile. Alia est enim apparentia que non solum est in superficie, sed que attingit profundum, que est per signa naturalia, verbi gratia : si mulier habet lac in mammis apparet quod peperit vel quod concepit. Et hec apparentia non est omnino in superficie, sed attingit profundam veritatem rei ».

2. L'opposition entre apparence superficielle et nature profonde de la chose appliquée ici pour distinguer deux sens du qualificatif *probabile* est fondée sur la distinction entre *fallacia in dictione* et *fallacia extra dictionem*. La *fallacia* dite de la *non causa ut causa* est *extra dictionem*, ce que nous pouvons lire comme *in re*. *Cf.* par exemple, Anonymus C, dans *Quaestiones super Sophisticos Elenchos* (1275-80), in *Incertorum auctorum*… éd. Sten Ebbesen, p. 394 : « Item omnis fallacia cuius principium apparentiae est a parte rei et non a parte vocis est fallacia extra dictionem et non in dictione […] ».

3. Il est vrai que Burley reconnaît le critère aristotélicien d'endoxalité, comme le montrent clairement certains passages des *NT* (par exemple *NT*, f° 113va, § 12) – mais il est remarquable qu'il explique l'endoxalité par une relation entre apparence superficielle et vérité profonde des choses.

et tout problème comme dialectiques, […] <puisque> personne de sensé ne proposerait comme prémisse une opinion universellement rejetée, ni ne poserait comme problème une question parfaitement claire pour tout le monde »[1] et lorsque, d'autre part, il affirme que « les idées admises sont celles qui le sont soit par *tous* les hommes, soit par la plupart, etc. »[2] ? Faut-il en conclure qu'une proposition dialectique peut ne pas être dialectique ? Burley répond en insistant sur un aspect *épistémique* implicitement présent chez Aristote[3] mais qui n'apparaît pas comme tel dans sa définition de l'« endoxalité ». La clause « qui semble tel à tous » (*videtur omnibus*) appliquée à un énoncé peut vouloir dire deux choses : soit que l'énoncé est manifeste pour tous sans aucune hésitation (*sine aliqua hesitatione*), soit que l'énoncé est manifeste pour tous sous réserve d'un doute (*cum dubitatione*)[4]. C'est en ce dernier sens seulement qu'un énoncé manifeste pour tous est dit dialectique, c'est-à-dire probable selon l'acception correcte de la notion. En dernière analyse, *probabilis* veut donc dire *dubitabilis*, ce qui rejoint le sens littéral ou étymologique du terme : n'est probable que ce qui est encore *prouvable* et n'est pas déjà, soit évident, soit absurde. Par suite, et si l'on en croit Burley, il faut affiner le critère « endoxal » aristotélicien du *videtur omnibus* par une clause de nature *épistémique*, à savoir *cum dubitatione*.

En résumé, le caractère probable de la topique tel que le comprend Burley présente deux versants, l'un ontologique (la *profunditas rei*), l'autre épistémique (la *dubitabilitas*). L'intérêt de notre auteur consiste en cela qu'il flanque le critère aristotélicien d'« endoxalité » de deux clauses explicatives : l'énoncé *p* est communément admis ou « endoxal » parce que *p* peut faire l'objet d'un doute et que les raisons de son acceptation atteignent la profondeur ou la vérité des choses.

Le caractère « commun » de la topique

Le syllogisme topique, nous l'avons vu, se distingue des autres espèces de syllogismes par une matière probable et *commune*. Comment comprendre ce caractère commun ? Burley l'exprime en posant que la dialectique est un art

1. ARISTOTE, *Topiques*, I, 10, 104 a 4-6.
2. ARISTOTE, *Topiques*, I, 1, 100 b 22-24.
3. *Cf.* par exemple ARISTOTE, *Topiques*, I, 10, 104 a 7.
4. GAUTHIER BURLEY, *NT*, f° 118ra : « Dicendum quod propositionem videri omnibus est distinguendum; vel quia est manifesta omnibus sine aliqua hesitatione quomodo dignitas videtur omnibus ; et propositio que sic videtur omnibus non est dialectica ; alio modo potest aliqua propositio videri omnibus cum dubitatione seu formidine ; et propositio que sic videtur omnibus omnibus est dialectica. Et ex hoc patet quod non omnis propositio est dialectica que indicat genus, proprium, diffinitionem vel accidens quia ad hoc quod sit propositio dialectica oportet quod videtur omnibus vel pluribus cum dubitatione et formidine sui contradictioni ».

universel : « dialectica est ars universalis »[1]. On le sait, l'idée est déjà chez Aristote, lequel, abordant la question de l'utilité des *Topiques*, mentionne trois points d'ordre pratique – entraînement intellectuel, contacts avec autrui, recherche contradictoire de la vérité – auxquels il ajoute un quatrième aspect de nature plus théorique, à savoir la découverte des principes propres des sciences particulières[2]. Le caractère commun ou universel de la dialectique tient donc à son utilité pratique et théorique pour l'ensemble des sciences particulières. Or la dialectique étant elle-même une science, la question se pose tout naturellement de savoir si elle possède des principes propres et comment ceux-ci sont découverts.

Burley aborde ces questions dans les *Notule Topicorum* à l'occasion de l'application de la distinction entre *utens* et *docens* à la dialectique et plus précisément aux *Topiques* d'Aristote. La *dialectica utens* est la dialectique appliquée à un domaine particulier du savoir selon l'un des trois aspects pratiques de son utilité ; le résultat de cette application est la production d'opinions probables au sein des sciences particulières, le cas paradigmatique étant celui de l'argument d'autorité[3]. En revanche, la science transmise dans les *Topiques* relève de la *dialectica docens* parce qu'elle enseigne la manière de trouver les moyens de résoudre n'importe quel problème scientifique. Notons que lorsqu'elle est appliquée à la logique tout entière et non pas à l'une de ses parties comme la dialectique, cette distinction fonde la double acception de la logique comme art et comme science (*ut ars*, *ut scientia*)[4].

En tant que science, la dialectique se doit de procéder à partir de principes nécessaires. Quels seront ces principes ? Burley les présente comme étant des *considerationes* – un terme technique apparu dans les commentaires du *De differentiis topicis* de Boèce pour désigner les lieux tels qu'en parle Aristote dans les *Topiques* (à savoir quant à leur utilité pratique) par opposition à ce

1. GAUTHIER BURLEY, *NT*, f° 115ra (§ 48).

2. *Cf.* ARISTOTE, *Topiques*, I, 2.

3. GAUTHIER BURLEY, *NT*, f° 114va (§ 39) : « Hic sunt duo notanda. Primum est quod in omni scientia in qua docetur operari est duplex scientia assignanda, scilicet scientia docens et scientia utens ; unde cum in hac scientia que dialectica dicitur docetur invenire medium ad problemata terminandum et etiam ad sillogizandum et arguendum, est distinguendum de dialectica duplici, scilicet de dialectica docente et dialectica utente. Scientia docens est scientia tradita in hoc libro, quia in hoc libro determinatur qualiter sunt media invenienda ad terminandum problemata. Dialectica utens est dialectica utens sillogismo probabili in terminis specialibus. […] Similiter, cum scientia specialis arguitur per locum ab auctoritate vel per locum a simili, talis argumentatio est probabilis ut si sic arguitur "Aristoteles dicit [in] hoc est verum, ergo hoc est verum" ; ista consequentia est probabilis et tamen non est necessaria ».

4. GAUTHIER BURLEY, *NT*, f° 119ra : « Logica enim consideratur dupliciter. Aut ut est scientia, aut ut est ars. Si ut scientia, sic problema logicum queritur ut ipsum, scilicet propter notitiam huius problematis ibi sistendo non ordinando eius scientiam ad alias scientias. Si vero logica consideratur ut ars, sic problema factum in materia logica non queritur propter ispum sed adminiculans et dirigens in aliis scientiis ».

que fait Boèce (à savoir les considérer sous le rapport de leur essence)[1]. Les lieux – *considerationes* chez Burley, *loci* chez Boèce – sont donc les principes propres de la science dialectique ; et en tant que tels, ces principes sont nécessaires, car, dit Burley, « ils ne peuvent jamais perdre leur validité ; en effet » poursuit-il « il peut être enseigné avec nécessité que le genre se prédique de tout ce dont est prédiquée l'espèce »[2].

Une remarque, avant de passer au troisième volet de notre enquête. La nécessité – et, par suite, le caractère commun – des principes propres à la topique (les *loci* ou *considerationes*) est fondée sur une nécessité métaphysique : ces lieux sont nécessaires parce les relations qu'ils décrivent sont elles-mêmes nécessaires. Sur ce point, Burley s'inscrit dans une tradition interprétative des lieux comme étant pour ainsi dire donnés dans les choses, une tradition dont le représentant le plus enthousiaste est sans doute Boèce de Dacie[3]. Après ces quelques considérations sur les notions burleyiennes de logique et de topique, passons maintenant à l'examen des circonstances précises dans lesquelles Burley introduit la notion remarquable de *locus logicus*.

1. Voir par exemple RADULPHUS BRITO, *Quaestiones super libro Topicorum Boethii*, éd. Niels Jørgen Green-Pedersen, *Cahiers de l'Institut du Moyen-Âge grec et latin*, 26 (1978), q. 1, p. 2 : « […] ulterius intelligendum est quod differenter determinatur hic de loco et in Topicis Aristotelis, quia hic [*sc*. in libro De differentiis topicis] determinatur de loco secundum suam essentiam, sed in Topicis Aristotelis quantum ad sui usum est applicationem, ut applicatur ad terminandum problemata de quattuor predicatis. Et propter hoc apparet quare hic vocantur loci et in libro Aristotelis considerationes […] ». *Cf.* le passage des *Quaestiones super librum Posteriorum* cité ci-dessus, p. 309 n. 2, où *considerationes* et *rationes reales* sont placées sur le même plan (« rationes et considerationes reales quae non dependent ab anima »).

2. GAUTHIER BURLEY, *NT*, f° 114va (§39) : « [...] dialectica docens procedit ex necessariis. Considerationes vero in hoc libro [sc. *Topicorum*] per quas inveniemus medium ad terminandum problemata sunt iam necessaria quia nunquam possunt deficere. Necessario enim potest docere quod de quocumque predicatur species de eodem predicatur genus suum. Scientia tamen specialis utens sillogismo dialectico procedit ex probabilibus et possibilibus aliter se habentibus […] ». Remarquons que Burley prend ici la *maxima* comme principe et non pas le *locus* à proprement parler. *Cf.* GUILLAUME DE SHERWOOD, *Introductiones in logicam*, ed. Hartmut Brands, Hamburg, Meiner, 1995, p. 90, l. 144 *sq*.: « Locus a specie. Maxima : De quocumque praedicatur species, et genus ».

3. BOÈCE DE DACIE, *Quaestiones super librum Topicorum*, ed. Niels Jørgen Green-Pedersen, Hauniae, G.E.C. Gad, 1976, p. 11 : « Sexto considerare debes diligenter quod sicut proprietates in re, a quibus accipiuntur communes intentiones, in specie differunt, sic et illae intentiones, quae fundantur in proprietatibus rerum, et per consequens habitudines locales, quae fundantur super communes intentiones, et consequentiae dialecticae, quae per habitudines locales confirmantur. Et ista omnia per se considerare habet scientia, quae dialectica est ». Notons que cela est compatible avec la théorie de la *propositio in re* de Burley, dont on trouve une anticipation très claire dans ce même texte de Boèce de Dacie. Il y est en effet question de *compositio in re* à propos de sujets et prédicats réels (*cf.* Laurent CESALLI, *Le Réalisme propositionnel. Sémantique et ontologie des propositions chez Jean Duns Scot, Gauthier Burley, Richard Brinkley et Jean Wyclif*, Paris, Vrin, 2007, p. 61 *sq*).

Le *locus logicus*

L'expression « locus logicus » apparaît à six reprises dans le *Tractatus longior*[1]. Le contexte est celui des règles régissant les arguments enthymématiques comprenant des propositions conditionnelles. Au cours de la discussion de la conséquence : « tu scis te esse lapidem, ergo tu non scis te esse lapidem » apparaît l'argument suivant : toute conséquence est fondée sur un certain lieu dialectique ; or la conséquence dans laquelle il est signifié qu'un opposé est inféré à partir de l'autre n'est fondée sur aucun lieu dialectique ; on ne peut donc pas dire qu'un contradictoire est véritablement inféré à partir de son contradictoire[2].

À cela Burley répond en introduisant une distinction entre lieux dialectiques et lieux logiques : « Je dis que toute conséquence valide tient par un certain lieu logique (*locus logicus*). Pourtant, il n'est pas nécessaire que toute conséquence valide tienne par un lieu dialectique, à moins d'étendre la dialectique à la logique tout entière »[3].

Quels sont ces lieux logiques ? Voici l'un des exemples donnés par Burley : « quidquid sequitur ad consequens, sequitur ad antecedens ». L'exemple reprend la deuxième des règles générales des conséquences données en ouverture du *Tractatus longior*, exprimant la transitivité de l'implication[4]. Burley qualifie de telles règles de *propositiones maxime*, une expression technique bien connue des lecteurs de Boèce, lesquels distinguent, pour chaque lieu, *locus maxima* et *locus differentia maxime*. Chez Guillaume de Sherwood, par exemple, on a, dans le cas du *locus a specie*, « species » comme *differentia maxime*, et la règle « de quocumque praedicatur species, et genus » comme *maxima*[5]. Dans ce qui suit, j'utilise l'expression « maxima » pour « maxima propositio » et « differentia » pour « differentia maxime ». À première vue, tout porte à croire qu'en qualifiant une règle d'inférence de *locus logicus*, Burley n'opère rien d'autre qu'un *changement terminologique* : il décide simplement d'appeller « locus logicus » ce que la tradition nommait « locus maxima ». À bien y regarder pourtant, le changement est

1. *Cf.* GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 75 *sqq*.
2. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 72, l. 23-26 : « […] omnis consequentia fundatur super aliquem locum dialecticum ; sed consequentia in qua denotatur unum oppositorum inferri ex reliquo, non fundatur super aliquem locum dialecticum ; ergo etc. ».
3. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 75, l. 35-38 : « Dico quod omnis consequentia bona tenet per aliquem locum logicum, non tamen oportet quod omnis consequentia bona tenet per aliquem locum dialecticum, nisi extendendo dialecticam ad totam logicam ».
4. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 62, l. 9-13 (*cf.* ci-dessous, texte cité p. 312 n. 3).
5. GUILLAUME DE SHERWOOD, *Introductiones*..., p. 78, l. 23-28 : « Dividitur locus sic : alius maxima, alius differentia maximae. Locus maxima est nota propositio et communis multa continens et confirmans argumenta, qualis est haec : "de quocumque praedicatur species, et genus". Differentia maximae est, quo differunt maximae ab invicem, quale est hoc, quod dico genus, et hoc, quod dico species ».

autrement plus profond. En effet – et comme le fait remarquer une double objection[1] – les *maxime* invoquées par Burley comme *lieux logiques* ne figurent pas parmi les lieux de Boèce et ne semblent par suite posséder aucune *differentia* dont elles pourraient être tirées.

La réponse de Burley est extrêmement intéressante :

> Il faut répondre […] que, bien que Boèce ne pose pas un tel lieu parmi ses lieux *dialectiques*, Aristote pose toutefois ce lieu parmi ses lieux *logiques*. De fait Aristote pose cette règle dans le livre premier des *Premiers Analytiques* « tout ce qui suit du conséquent suit de l'antécédent » […] [2].

Ce que l'on peut lire au chapitre 32 de ce premier livre[3] n'est pas, de fait, une règle formelle, mais plutôt un exemple pouvant passer pour l'une de ses applications. Quoi qu'il en soit, si l'expression « topica » apparaît bien par trois fois dans la version latine les *Premiers Analytiques*[4], il n'y est en aucune manière question de lieux logiques ! Dans sa réponse à la seconde partie de l'objection, Burley franchit un pas supplémentaire :

> au second point […] on pourrait répondre que toute *maxima* n'est pas tirée d'une *differentia* qui nous soit connue, parce que toute *differentia* n'a pas un nom. En effet, de nombreuses *maxime* sont nécessaires et n'ont pourtant pas de noms qui soient imposés à leurs *differentie*[5].

Quelle sera donc la *differentia* dont est tirée le lieu logique ou *maxima* « quidquid sequitur ad consequens sequitur ad antecedens » ? Pour les besoins de sa cause, Burley en crée une : ce sera la *differentia* « consecutio ad consequens »[6]. Comme autre exemple de lieu logique, Burley donne la règle

1. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 76, l. 21-26 : « Et si dicatur, quod Boethius non ponit talem locum inter locos suos. Similiter omnis locus qui est propositio maxima, sumitur ab aliquo loco, qui est differentia maximae, ergo si non sit aliquis locus, qui est differentia maximae, non erit aliquis locus, qui est propositio maxima ».
2. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 76, l. 27-32 : « Dicendum […] quod quamvis Boethius non ponat talem locum inter locos suos dialecticos, tamen Aristoteles ponit istum locum inter locos suos logicos. Nam primo *Priorum* ponit istam regulam : quidquid sequitur ad consequens, sequitur ad antecedens […] ».
3. *Cf.* ARISTOTE, *Les Premiers Analytiques*, I, 32, 47 a 27-29 : « […] si, l'homme existant, il est nécessaire que l'animal existe, et, l'animal existant, que la substance existe, il est nécessaire que, quand l'homme existe, la substance existe » (trad. Tricot).
4. On a trois occurrences de « topica » (24 b 12 (I.1), 64 a 37 (II.15) et 65 b 16 (II.17)), mais il s'agit chaque fois d'un renvoi à l'œuvre du même nom.
5. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 76, l. 33 - 77, l. 1 : « Ad secundum […] posset dici, quod non omnis propositio maxima oritur a differentia maximae nobis nota, quia non omnis differentia maximae habet nomen. Multae enim propositiones maximae sunt necessariae et tamen non habent nomina imposita differentiis illarum maximarum ».
6. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 77, l. 5-7.

« omnis propositio includens opposita infert suum contradictorium », dont la *differentia* sera l'« inclusio oppositorum »[1].

Il y aurait beaucoup à dire sur ces pages du *Tractatus longior*[2]. Nous nous bornerons, pour clore cette section, à en commenter un aspect central pour la question qui nous occupe ici, à savoir la localisation par Burley des lieux logiques dans les *Premiers Analytiques*. Ce fait suggère que Burley comprend les principes formels de la syllogistique comme étant des lieux logiques. Si l'on ajoute à cela que les deux exemples de lieux logiques donnés par Burley sont des règles fondamentales de la théorie des conséquences – ce sont elles en effet qui sont mentionnées dès le premier paragraphe du *De consequentiis* (1302) et il s'agit des deux règles principales siamoises données dans les premières pages du *Tractatus longior*[3] – il n'y a qu'un pas à franchir pour poser que Burley conçoit les *Premiers Analytiques* comme la théorie d'un type particulier de conséquences, à savoir comme la théorie des conséquences tenant par des lieux exclusivement ou purement logiques. Burley ne franchit pas explicitement ce pas, mais sa caractérisation, évoquée au début de notre enquête, du syllogisme comme étant un certain type de conséquence, à savoir une *consequentia syllogistica*, incite fortement à le faire.

Récapitulatif

Il est temps de jeter un regard récapitulatif sur le parcours qui a été le nôtre jusqu'ici. Nous commencerons par mentionner les principaux acquis des trois volets de notre enquête avant de tenter de répondre à notre question directrice à savoir celle de la relation entre logique et topique chez Burley.

1) Logique. La science logique telle que la conçoit Burley possède une unité organique transcendant celle du simple agrégat. Il y a trois raisons à cela. Premièrement, les relations de dépendance entre ses différentes parties ; deuxièmement, l'unité de ses objets : les choses de seconde intention ; troi-

1. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 77, l. 13-17.
2. En particulier – mais cela dépasserait le cadre de la présente étude – tout laisse à penser qu'une comparaison de ces pages du *De puritate* avec le commentaire de Burley aux *Seconds Analytiques* (en particulier là où est discutée la notion d'axiome ou *dignitas* – *cf.* M. von PERGER, « Walter Burley über das Vorwissen… », p. 272-279) permettrait de préciser ce qu'il faut entendre par lieux logiques.
3. GAUTHIER BURLEY, *De consequentiis*..., § 1 : « Quia in sophismatibus probando et improbando consequentiis utimur, ideo circa naturam consequentiarum multa oportet scire. Et ideo sciendum quod haec regula est bona : quicquid sequitur ad consequens, sequitur ad antecedens ; et haec similiter : quicquid antecedit ad antecedens, antecedit ad consequens », ainsi que GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 62, l. 9-13 : « Secunda regula principalis est, quod quidquid sequitur ad consequens, sequitur ad antecedens. Et etiam alia regula quasi eadem cum ista, quae talis est : quidquid antecedit ad antecedens, antecedit ad consequens ».

sièmement, la fonction objectivante de ses objets : il y a un lien étroit entre la structure du réel et les objets de la logique. Sa valeur et son utilité universelles s'expliquent par cet ancrage dans la métaphysique.

2) Topique. Comme nous l'avons constaté pour les objets de la logique en général, les deux marques distinctives de la topique – ses caractères « probables » et « communs » – sont présentées par Burley comme ontologiquement fondées : d'une part, la probabilité authentique doit atteindre la profondeur ou la vérité de la chose et ne pas se limiter à son apparence de surface ; d'autre part, le caractère commun des principes de la topique repose sur une nécessité métaphysique : leur valeur universelle vient du fait que les relations qu'ils expriment – par exemple, les relations existant entre genre et espèce – sont pour ainsi dire données et ne peuvent de ce fait être différentes.

3) Loci logici. Les lieux logiques introduits par Burley dans le *Tractatus longior* sont des *maxime propositiones* ou règles logiques. Elles garantissent à la fois la validité de toute conséquence et gouvernent le syllogisme en tant que tel : elles ont, selon Burley, leur place dans les *Premiers Analytiques*. Et si les *differentiae* dont sont tirées ces *maxime* n'ont pas été cataloguées comme il se doit, cela ne signifie rien quant à leur être ou leur nécessité, mais indique seulement que notre terminologie peut et doit être complétée.

Conclusion

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce qui précède quant à la question des relations entre logique et topique ? La topique ayant comme tâche, entre autres, de découvrir les principes propres à chaque science, la découverte des lieux logiques résulte pour ainsi dire de l'application de la partie au tout, c'est-à-dire de la topique à la logique elle-même : les lieux logiques sont les principes propres de la logique. Les lieux sur lesquels reposent en dernière analyse la théorie des conséquences – et, par suite, sa partie remarquable qu'est la syllogistique – ne sont pas n'importe lesquels : il ne s'agit pas des lieux dialectiques, mais de lieux logiques. On voit dès lors en quel sens il peut être question de « dialectisation de la logique » chez Burley, à savoir non pas comme une réduction de la logique à la dialectique en posant, comme l'avaient fait certains commentateurs du XIII^e^ siècle, que la forme syllogistique repose sur l'un des lieux traditionnellement décrits dans les listes de lieux dialectiques (à savoir sur le *locus a toto in quantitate*), mais bien en posant que les axiomes de la logique sont eux-mêmes des lieux d'un type particulier[1].

1. En ce sens, Burley s'inscrit dans la tradition de ce que Sten Ebbesen a appelé la « topique axiomatique » et dont les origines remontent à Cicéron, Thémistius et Boèce (*cf.* Sten EBBESEN, *Commentators and Commentaries on Aristotle's « Sophistici Elenchi » : a Study*

Ici se pose, ou peut-être s'impose, une question au vu de ce que nous avons constaté lors de l'examen des objets de la logique ainsi que des caractères dits probable et commun de la topique : les lieux logiques introduits par Burley sont-ils également fondés ontologiquement ? Répondre de manière satisfaisante à cette question supposerait au moins deux choses : l'édition de la totalité des *Notule Topicorum* – ce qui est très loin d'être fait – mais aussi et surtout que l'on possède un commentaire des *Premiers Analytiques* de Burley – ce qui, à ce jour, n'est pas le cas. Toutefois, un passage du *Tractatus longior* situé immédiatement avant l'introduction des lieux logiques laisse entendre que, dans certains cas, il existe une relation de dépendance entre ce que Burley appelle une *convenientia in essendo* et une *convenientia in consequendo*. On lit en effet dans le passage en question *:* « convenientia in consequendo oritur a convenientia in essendo »[1].

En ouverture du chapitre de son livre sur les *Topiques* consacré au XIV^e^ siècle, Green-Pedersen déplore le manque d'innovations chez les commentateurs de ce temps par rapport à leurs prédécesseurs. Il faut lui donner raison sur ce point, et Burley n'échappe pas à ce constat critique. Toutefois, nous l'avons vu, l'auteur du *Tractatus longior* fait preuve d'une très grande originalité dans sa conception de la logique comme étant fondée non pas sur les termes, mais sur les propositions. J'espère avoir donné ici des arguments pour voir ce changement dans la conception de la logique comme une conséquence de ce que Burley entend par *locus*, l'indice à mon sens le plus probant étant précisément l'introduction de ces lieux dit logiques ou *loci logici*. En ce sens, on peut voir dans sa conception des lieux logiques une réponse médiévale qu'aurait pu faire Achille à la tortue : la conclusion d'une inférence ne suit pas de ses prémisses en vertu d'une règle qui ne serait qu'une prémisse supplémentaire et repousserait ainsi aux calendes grecques la résolution du syllogisme, mais en vertu d'une règle appartenant à un autre ordre – celui des principes métaphysiquement fondés de la logique.

of Post-Aristotelian Ancient and Mediaeval Writings on Fallacies, Leiden, Brill, 1981, vol. I, p. 106-126), mais il se distingue de ses prédécesseurs en cela qu'il ne réduit pas la syllogistique à un lieu que l'on trouve traditionnellement dans les listes de *loci*. Voir ce passage des *Quaestiones super Sophisticos Elenchos* d'un anonyme parisien des années 1270 – ici le lieu en question est le *locus a toto in quantitate* – dans *Incertorum auctorum*…, éd. Sten Ebbesen, p. 34 *sq.* (q. 16) : « […] syllogismus non est syllogismus sine forma syllogismi dialectici, ergo syllogismus deficiens a forma syllogismi dialectici non est syllogismus simpliciter. Consequentia patet, quia syllogismus per formam syllogismi est syllogismus. Probatio antecedentis est nam omnis syllogismus est tenens per habitudinem localem, omnis enim syllogismus tenet per locum a toto in quantitate ad partem suam quia minor est pars maioris, et ideo sequitur conclusio in syllogismo ; sed habitudo localis est forma syllogismi dialectici ; quare etc. ». Voir aussi la clause « nisi extendendo dialecticam ad totam logicam » dans le texte cité ci-dessus, p. 310, n. 3.

1. GAUTHIER BURLEY, *De puritate*..., p. 75, l. 28-30.

Annexe : textes de Gauthier Burley

I. *Notule super libros Topicorum* (1310 env.), ms. Vat. lat. 2146, f^os^ 113ra-197ra (ad *Top*., I, 1-2).
II. *Super artem veterem Porphyrii et Aristotelis* (1337), Venetiis, 1497, f^os^ a2ra-a3rb (*Prologus*).

I. Notule super libros Topicorum

<Prohemium>

1. /**113ra/** PROPOSITUM QUIDEM NEGOTII[1]. Aristoteles intendens dare artem seu methodum inveniendi medium sillogismi dialectici ad terminandum quodcumque problema pertractat primo quedam generalia de sillogismo et de sillogismo dialectico et de partibus eiusdem ; et continet iste liber octo libros partiales.

<Divisio textus>

2. In primo determinat de partibus ratiocinationis dialectice et de arte habundandi sillogismis dialecticis. In secundo ibi SUNT AUTEM PROBLEMATUM dat artem inveniendi medium sillogismi dialectici ad terminandum problema de accidente absolute non contracto ad aliquam materiam specialem. In tertio ibi UTRUM AUTEM SIT MAGIS ELIGENDUM dat artem inveniendi medium ad terminandum problema de accidente contracto ad materiam moralem scilicet ad electionem et fugam. In quarto ibi POST HEC AUTEM DE HIIS QUE AD GENUS dat artem inveniendi medium ad terminandum problema de genere. In quinto ibi UTRUM AUTEM PROPRIUM VEL NON dat artem inveniendi medium ad terminandum problema de proprio. In sexto ibi EIUS AUTEM QUOD EST CIRCA DIFFINITIONES dat artem inveniendi medium ad terminandum problema de diffinitione. Et in septimo ibi UTRUM AUTEM IDEM AUT DIVERSUM dat idem artem inveniendi medium ad terminandum[2] problema de eodem et diverso que sunt quedam annexa diffinitioni. In octavo ibi

1. Les références exactes des lemmes ne sont données que lorsque la division du texte retenue par Burley ne correspond pas à celle de la traduction de Boèce. Lorsqu'un lemme figure deux fois dans le texte, la référence n'est donnée que pour la première occurrence.
2. terminandum] determinandum *ms.*

POST HEC AUTEM DE ORDINE dat artem dialectice opponendum et respondendum. Et liber octavus continet duos libros seu tractatus speciales. In primo dat artem opponendi et debitum ordinem interrogandi principales propositiones et alias non necessarias ; et in secundo ibi DE RESPONSIONE AUTEM PRIMUM[1] dat artem inveniendi et ostendendi propositum.

<Liber Primus>

3. Primus liber continet duos tractatus. In primo determinat de partibus ratiocinationis dialectice ; in secundo tractatu ibi ET INSTRUMENTA AUTEM PER QUE[2] determinat de instrumentis habundandi sillogismis seu rationibus dialecticis. Et tractatus primus continet quattuor capitula ; primum continet prohemium in quo datur intentio que est de sillogismo et de differentiis sillogismi ut sumatur sillogismus dialecticus quem secundum hanc artem querimus ut dicitur in textu. In secundo capitulo ibi PRIMO ERGO CONSIDERANDUM[3] determinatur de partibus integralibus incomplexis remotis ratiocinationis dialectice cuiusmodi sunt predicata et eis annexa et genera predicamentorum ; hec enim omnia sunt incomplexa constituentia sillogismum dialectice et per eius consequens sunt eius partes remote. In tertio capitulo ibi QUOMODO AUTEM SUMEMUS[4] determinatur de partibus integralibus complexis ratiocinationis dialectice cuiusmodi sunt propositio dialectica et problema dialecticum. In quarto capitulo ibi DETERMINATIS HIIS[5] determinatur de partibus subiectivis ratiocinationis dialectice cuius sunt inductio et sillogismus.

<Capitulum primum>

4. Capitulum primum quod est prohemium continet quattuor partes ; in prima narrat Philosophus de quo est intentio ; in secunda ibi EST IGITUR SILLOGISMUS[6] narrat quid est sillogismus et que eius differentie tam vere quam apparentes ut per hoc appareat differentia sillogismi dialectici ab speciebus sillogismi tam veris quam apparentibus ; in tertia ibi SUMMATIM DICENDUM[7] [ibi] narrat modum procedendi in hoc libro ; in quarta parte ibi

1. ARISTOTE, *Top.*, VIII, 4, 159 a (Aristoteles latinus [dorénavant : AL], 5, 1-3, *Topica. Translatio Boethii, fragmentum recensionis alterius, et translatio anonyma*, ed. Laurentius Minio-Paluello, Leiden, Brill, 1969, p. 165, l. 15).
2. ARISTOTE, *Top.*, I, 13, 105 a (AL, p. 19, l. 4).
3. ARISTOTE, *Top.*, I, 4, 101 b (AL, p. 8, l. 4).
4. ARISTOTE, *Top.*, I, 9, 103 b (AL, p. 15, l. 9).
5. ARISTOTE, *Top.*, I, 12, 105 a (AL, p. 18, l. 21).
6. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 100 a (AL, p. 5, l. 9).
7. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 101 a (AL, p. 6, l. 25).

HABEMUS AUTEM PERFECTE[1] narrat quando operamur perfecte secundum hanc artem. Et sic in toto prohemio narrat hec que sunt intentiones huius negotii, differentiam subiecti huius scientie ab aliis speciebus argumentationis, qualiter intendit procedere seu modum procedendi, ad quid intendit, hoc est que sunt utilitates huius scientie, et que est perfectio huius scientie in operando.

<*Prima pars*> [= Ar., *Top*., I, 1]

5. In prima igitur parte nar/**113rb**/rat intentionem suam et causam ordinis absolute. Et est invenire artem per quam poterimus sillogizare de omni problemate, id est ad omne problema ex propositionibus probabilibus, et hoc pertinet ad opponentem ; et per quam possumus sustinere disputationem nullum repugnans ipsi posito vel prius concesso concedendo, et hoc pertinet ad respondentem. In quantum tradatur ars sillogizandi et respondendi est dicendum quid est sillogismus et que eius differentie ut sumatur sillogismus dialecticus de quo hic intendimus ; et sic patet que est intentio et quis ordo intentionis et que causa ordinis. Intentio enim est dare artem opponendi et respondendi dialectice et determinare quid sillogismus et que eius differentie. Ordo intentionis est prius determinare de sillogismo et de eius differentiis. Causa huius ordinis est ut primo sciatur quid est sillogismus dialecticus qui est hic subiectum quod primo oportet stabilire.

<*Secunda pars*>

6. [2]EST IGITUR sillogismus, hec est secunda pars huius capituli in qua determinatur de sillogismo et de eius speciebus ut per hoc appareat differentia sillogismi dialectici ab aliis speciebus argumentationis. Et continet tres particulas. In prima determinatur de sillogismo et eius speciebus veris nullam obliquitatem habentibus ; in secunda particula ibi LITIGIOSUS AUTEM EST[3] determinatur de sillogismo litigioso et eius speciebus que aliquam scilicet obliquitatem continent. In tertia particula ibi AMPLIUS AUTEM PRETER OMNES[4] determinatur de sillogismo falsigrafo seu de paralogismis discipline, qui idem est.

1. ARISTOTE, *Top*., I, 3, 101 b (AL, p. 7, l. 23).
2. secunda pars principalis primi capituli *in marg*.
3. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 100 b (AL, p. 6, l. 1).
4. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 101a (AL, p. 6, l. 12).

<*Prima particula*>

7. In prima igitur particula definit sillogismum simpliciter seu sillogismum in communi, qui idem est, dicens ipsum esse orationem IN QUA QUIBUSDAM POSITIS, etc. Deinde definit tam sillogismum demonstrativum quam dialecticum et eorum diffinitiones explanat. Dicit ergo quod demonstratio est sillogismus ex primis et veris <vel> ex hiis que per prima et vera sumpserunt fidem et cognitionem. Et intellige quod Philosophus per hanc descriptionem demonstrationis simul innuit descriptionem demonstrationis et divisionem demonstrationis ; nam demonstratio que est ex primis et veris est demonstratio propter quid potissima que est ex premissis indemonstrabilibus ; per prima enim et vera intendit Philosophus principia indemonstrabilia ; et demonstratio que est ex hiis que sumpserunt principium cognitionis sue per alia prima et vera est demonstratio que est ex premissis demonstrabilibus cuiusmodi est demonstratio quia, que est duplex : nam quedam est ex causis mediatis seu remotis et quedam est ab effectu ad causam ; per hanc ergo descriptionem innuit Philosophus divisionem demonstrationis in demonstrationem propter quid et demonstrationem quia.

8. SILLOGISMUS AUTEM DIALECTICUS[1]. Describit ipsum dicens esse sillogismum sillogizatum ex probabilibus. Et intellige quod sillogismus accipitur in proposito active et non passive ; est igitur sensus : sillogismus dialecticus est sillogismus, id est sillogizans ex probabilibus. Conclusio enim sillogismi est sillogizata passive loquendo et sillogismus est sillogizatus active quia est sillogizans formaliter, sicut albedo est formaliter albificans.

9. Intellige ibi quod ly « probabile » in hac descriptione comprehendit sub se probabile per se etiam simpliciter et probabile per alterum cuiusmodi est propositio similis probabili et contraria probabili secundum contradictionem protensa et huiusmodi <sunt> de quibus loquitur postmodum Philosophus in divisione propositionis dialectice.

10. SUNT AUTEM VERA[2] deinde explanat descriptiones demonstrationis et sillogismi dialectici describens prima et vera que diffiniunt demonstrationem et probabilia que diffiniunt sillogismum dialecticum. Dicit ergo primo quod prima et vera sunt que non per alia sed per se ipsa fidem habent, id est cognitionem.

11. Primum enim /**113va**/ oportet in disciplina communibus principiis, id est indemonstratis[3] principiis inquirere propter quid seu causam ; sed unumquodque est sibi fides ; et hoc intellige in principiis indemonstrabilibus et non

1. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 100 a (AL, p. 5, l. 5).
2. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 100 a (AL, p. 5, l. 10).
3. indemonstratis] indemonstrativis *ms*.

de principiis demonstrabilibus cuiusmodi sunt petitio et suppositio etc., de quibus tractatur in primo *Posteriorum*[1].

12. [2]Notandum est hic quod principia indemonstrabilia dicuntur esse per se nota quia non sunt nota per extrinseca ab eis sed per intrinseca ut per terminos ; principia enim cognoscimus in quantum terminos cognoscimus ut dicitur primo *Posteriorum*[3] ; unde illud quod inest alicui per partem inest ei per se, ut patet quarto *Metaphysice*[4], nam homo dicitur vivere per se quia vivit per animam que est pars eius in qua primo est vita.

13. Sciendum est quod cum dicitur principia sunt per se nota, ly « per se » in proposito dicit perseitatem ratione cause materialis[5] principiorum, et potest ly « per se » dicere perseitatem ratione cuiuslibet cause scilicet materialis, formalis, efficientis et finalis quia, ut dicit Philosophus quarto *Metaphysice* capitulo de per se[6], tot modis dicitur per se quot modis et causa. Quod igitur inesse accidit ratione cause dicitur inesse ei per se.

14. Notandum est quod prima principia possunt dici nota per se accipiendo ly « per se » privative et non positive, quia illud per quod aliquid est notum positive non notius <est> illo quod per se ipsum habet fidem ut patet in primo *Posteriorum* UNUMQUODQUE PROPTER QUID etc[7]. Sic ergo potest intelligi quod prima principia sunt per se nota quia sunt nota et non sunt nota per alia, etc. Ly « per se » secundum Lincolniensem primo *Posteriorum* capitulo de per se[8] excludit causam comparticipere et isto modo deus est per se positive cum non sit causa sui esse.

15. PROBABILIA AUTEM[9]. Explanat descriptionem sillogismi dialectici describendo probabile quia accidit in descriptione sillogismi dialectici. Et similiter innuit descriptionem et divisionem probabili dicens quod probabilia sunt que videntur omnibus vel pluribus vel sapientibus et hiis scilicet sapientibus vel que videntur omnibus sapientibus vel plurimis sapientibus vel maxime notis, id est maxime sapientibus. Et per hanc descriptionem patet divisio probabili que est in tria membra et tertium membrum dividitur in alia tria membra.

16. Dicendum est quod sufficientia illius divisionis ipsius probabili potest sumi dupliciter : uno modo ex parte nostra, alio modo ex parte ipsius probabili.

1. ARISTOTE, *An. post.*, I, 10, 76 b - 77 a.
2. nota bene hic *in marg.*
3. ARISTOTE, *An. post.*, I, 3, 72 b.
4. ARISTOTE, *Met.*, IV, 1, 1033 a.
5. cause materialis] causa materiali *ms.*
6. ARISTOTE, *Met.*, IV,1, 1003a.
7. ARISTOTE, *An. post.*, I, 2, 72 a.
8. ROBERT GROSSETESTE, *In An. post.*, I, 4 (éd. Pietro Rossi, p. 111, l. 46 *sq*.).
9. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 100 a (AL, p. 5, l. 14).

17. Ex parte nostra, sic sunt tres gradus virutis cognitive in nobis ; in primo gradu est sensus coniunctus cum fantasia et istum gradum cognitionis habent omnes homines. In secundo gradu est virtus cognitiva seu estimativa et illum gradum cognitionis habent plures.
18. In tertio gradu est virtus intellectiva et illum gradum cognitionis habent sapientes. Et propter illos tres gradus cognitionis in nobis dicitur quod probabile est quod videtur omnibus, vel pluribus vel sapientibus. Et illud tertium membrum subdividitur propter tres gradus sapientium. Diversimode[1] enim sapientes seu utentes intellectu utuntur intellecto : <alii> modo debili penes profunditates respectu cognitionis intellectus ; alii vero utuntur intellectu modo medio ; et alii modo optimo et perfectissimo. Et propter istos tres gradus sapientium subdividitur tertium membrum prime divisionis ipsius probabili in tria membra.
19. A parte ipsius probabili potest sufficientia dicte divisionis sic accipi : omne probabile aut est grossum aut est medium inter subtile et grossum vel multum subtile. Si sit probabile grossum, sic est illud quod videtur omnibus ; si sit medium inter subtile et grossum, aut est illud quod est propinquius grosso quam subtili et sic est illud quod videtur pluribus, aut est illud quod etiam /**113vb**/ distat a grosso et subtili, et sic est illud quod videtur sapientibus ; et hoc omnibus sapientibus aut magis declinat ad subtile quam ad grossum, et sic est illud quod videtur pluribus sapientibus, aut est simpliciter subtile, et est illud quod videtur paucissimis sapientibus et maxime. Primus etiam modus accipiendi sufficientiam divisionis predicte est efficacior.
20. Sciendum est autem quod probabile et improbabile dicuntur respective ad eos quibus videntur ; et ideo non est inconveniens quod idem sit probabile et improbabile respectu diversorum, sicut non est inconveniens quod idem sit duplum et dimidium respectu diversorum nec est inconveniens quod utrumque contradictorum sit probabile quia unum contradictorum potest videri pluribus et reliquum[2] sapientibus, id est id quod est probabile pluribus potest esse improbabile sapientibus. Et sic non est inconveniens idem esse probabile et improbabile nec est inconveniens quod utrumque contradictorum sit probabile et improbabile. Quod non esset nisi probabile et improbabile dicerentur respective ad alia.

<Secunda particula>

21. LITIGIOSUS AUTEM EST. Hec est secunda particula secunde partis prohemii in qua determinatur de speciebus apparentibus sillogismi dialectici cuiusmodi sunt sillogismi litigiosi. Et describit primo sillogismum litigiosum

1. diversimode] diversimodum *ms.*
2. reliquum] relicum *ms.*

et in describendo innuit eius divisionem ; secundo removet dubium ; et tertio comparat species sillogismi litigiosi ad invicem.

22. Dicit ergo primo quod sillogismus litigiosus est quod est sillogizatus ex hiis que videntur probabilia et non sunt, aut qui est apparens id est apparenter sillogizatus ex probabilibus, aut qui est apparens id est apparenter sillogizatus ex hiis que videntur probabilia. Hec est ergo descriptio : sillogismus litigiosus, scilicet sillogismus vere sillogizatus ex apparenter probabilibus, aut apparenter sillogizatus ex probabilibus, aut apparenter sillogizatus ex apparenter probabilibus.

23. Patet enim divisio sillogismi litigiosi que est in tria membra quia quidam est sillogismus litigiosus qui est vere sillogizatus quia vere infert conclusionem sillogistice et tamen ex apparenter probabilibus ; et quidam <est> sillogismus litigiosus qui apparet sillogizatus ex probabilibus quia premisse sunt probabiles, sed non inferunt conclusionem nisi apparenter ; et quidam est sillogismus litigiosus qui est apparenter sillogizatus ex apparenter probabilibus, et est cuius premisse nec sunt probabiles nec inferunt <conclusionem> nisi apparenter.

24. Deficientia illius sillogismi litigiosi patet sic : litigiosus peccat contra sillogismum dialecticum ; sed sillogismus dialecticus est qui est sillogizatus ex probabilibus ; aut ergo deficit sillogismus litigiosus a sillogismo dialectico solum quia non est ex probabilibus, et sic est primus modus litigiosi, scilicet sillogismus peccans in materia ; aut deficit a sillogismo dialectico solum quia non est sillogizatus, et sic est secundus modus ; aut deficit a sillogismo dialectico quia nec est sillogizatus nec ex probabilibus, et sic est tertius modus. Pro intellectu illius divisionis est sciendum quod sillogismus peccans in forma dicitur apparenter sillogizatus quia apparet sillogismus et non est sillogismus.

25. PROBABILE EST QUOD VIDETUR OMNIBUS, VEL PLURIBUS VEL SAPIENTIBUS[1]. Apparenter probabile dicitur illud quod solum videtur deceptis per sillogismum dialecticum cuiusmodi est conclusio in sillogismo peccante in forma. Est igitur aliquis sillogismus litigiosus qui est sillogizatus ex apparenter probabilibus cuiusmodi est iste sillogismus « omne currens habet pedes, celeste sidus currit, ergo celeste sidus habet pedes ». Iste sillogismus est bonus et premisse non sunt vere probabiles quia minor est solum apparenter probabilis cum solum appareat probabilis ex hoc quod est conclusio in isto paralogismo « omnis canis /**114ra**/ currit, celeste sidus est canis, ergo celeste sidus currit ». Exemplum secundi, iste paralogismus : « omnis homo currit, celeste sidus currit, ergo celeste sidus est homo » est apparenter sillogizatus ex apparenter probabilibus ; minor enim non apparet esse probabilis nisi per hoc quod est conclusio in sillogismo sophistico, ut in isto paralo-

1. ARISTOTE, *Top*., I, 1, 100 a (AL, p. 5, l. 14).

gismo : « omnis canis currit, celeste sidus est canis, ergo celeste sidus currit ». Et ibi conclusio non sequitur ex premissis, ideo est apparenter sillogizatus ex apparenter probabilibus.

26. ERGO PRIMUM EORUM[1]. Comparat species sillogismi litigiosi ad invicem dicendo quod <non> omnis sillogismus litigiosus est sillogismus, sed solum iste qui est sillogizatus ex apparenter probabilibus. Et talis dicitur sillogismus peccans in materia. Sillogismus vero litigiosus apparenter sillogizatus ex probabilibus vel apparenter sillogizatus ex apparenter probabilibus non sillogismus est quia peccat in forma.

27. Ex isto loco accidit quod sillogismus peccans in materia est sillogismus, et sillogismus peccans in forma non est sillogismus. Dicitur sillogismus peccans in materia qui peccat contra probabilitatem, veritatem vel necessitatem, cuius materia non est necessaria cuilibet sillogismo. Et ideo dicitur materia pertinens ad speciem, id est ad specialem sillogismum quia pertinet ad sillogismum demonstrativum vel dialecticum et non universaliter ad sillogismum ; sed materia pertinens generaliter ad sillogismum est trinitas terminorum et dualitas premissarum, et hec materia dicitur materia pertinens ad genus, quia est requisita ad omnem sillogismum ; unde nullus sillogismus pertinens peccat in materia pertinente ad genus sillogismi quia talis materia est essentialis sillogismo ; sed aliquis sillogismus peccat in materia pertinente ad speciem quia talis materia <non> accidit sillogismo in communi quamvis alicui sillogismo sit essentiale.

28. NON ENIM OMNE QUOD VIDETUR[2]. Sed quia alicui posset videri quod nihil erit apparenter probabile et sic illa divisio iam dicta non valet, cum omne apparens probabile sit probabile. Ideo Philosophus illud dubium removet dicens quod non omne quod videtur probabile [3]est probabile, vel hec est prima conclusio huius libri probata sic : nihil eorum que in superficie tantum habent fantasiam id est apparentiam <probabili> est probabile ; sed aliquid eorum que videntur probabilia habent omnino seu solam fantasiam in superficie ; ergo aliquid eorum que videntur probabilia non est probabile. Huius rationis primo ponit conclusionem ; secundo declarationem exemplarem minoris dicens quod huiusmodi[4] que habent in superficie omnino fantasiam sunt ut principia litigiosarum disputationum. Unde principia disputationis sophistice cuiusmodi sunt premisse paralogismorum habent fantasiam omnino in superficie id est apparentiam sine existentia. Et addit Philosophus dicens quod illis qui possunt prima, id est subtilia, videre cuiusmodi sunt subtiles et sapientes est statim manifesta falsitatis natura, causa deceptionis

1. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 101 a (AL, p. 6, l. 8).
2. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 100 b (AL, p. 6, l. 3).
3. prima conclusio *in marg.*
4. huiusmodi] huius *ms.*

seu causa non existentie in hiis que scilicet omnino habent fantasiam in superficie, cuiusmodi sunt principia seu premisse paralogismorum.
29. Sciendum tamen quod fantasia seu apparentia omnino in superficie est cum illa apparentia que sit secundum anime[1] locum sophisticum vel per causam inducentem locum sophisticum <in anima>. Verbi gratia : rubedo in felleo facit nos credere quod sit mel ; talis enim fantasia non attingit profundum rei et nihil habens solum talem apparentiam probabilitatis est probabile.
30. Alia est enim apparentia que non solum est in superficie, sed que attingit profundum, que est per signa naturalia, verbi gratia : si mulier habet lac in mammis apparet quod peperit vel quod concepit. Et hec apparentia non est omnino in superficie, sed attingit profundam veritatem rei.
31. /**114rb/** Similiter apparentia que habetur per naturalem habitudinem terminorum non est omnino in superficie, sed est in profundo, cuiusmodi apparentia est in hac propositione « omnis mater diligit » et talis apparentia facit probabilitatem. Nec obstat quod propositio habens huiusmodi apparentiam potest esse falsa, nam secundum Philosophum octavo huius[2], quandoque nihil prohibet quedam esse probabiliora quibusdam veris.

<Tertia particula>

32. AMPLIUS AUTEM PRETER OMNES[3] hec est tertia particula secunde partis in qua determinatur de paralogismo discipline qui sillogismus falsigrafus appellatur. Et primo describit ipsum ; secundo comparat illum ad alias species sillogismi, scilicet ad sillogismos dialecticum, demonstrativum et litigiosum. Dicit ergo primo quod preter sillogismos antedictos adhuc est paralogismus discipline qui sic describitur : paralogismus discipline seu sillogismus falsigrafus, quod idem est, est paralogismus procedens ex propriis premissis scientiarum specialium sicut accidit in geometria et aliis scientiis huic, scilicet geometrie, cognatis cuiusmodi sunt alie scientie mathematice ; omnes enim scientie mathematice sunt cognate quia considerant res unius generis, scilicet res de genere quantitatis.
33. [4]Intelligendum est quod paralogismus discipline est qui procedit ex principiis scientie specialis male intellectis. Verbi gratia : in geometria ponitur tale principium quod secundum intellectum geometrie est verissimum, scilicet quod omnes linee initientes ab eodem puncto et terminate in eundem punctum sunt equales ; illud enim principium intelligitur de lineis rectis et sic

1. *Cf. Dialectica Monacensis*, éd. L. M. De Rijk, *Logica modernorum*, II. 2, p. 558, l. 25-27 [locus sophisticus = fallacia] : « Dicitur enim locus sophisticus ratione efficientis sive motivi quod est in dictione vel in re extra animam in ducens deceptionem in animam ».
2. ARISTOTE, *Top.*, VIII, 11, 161 b.
3. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 101 a (AL, p. 6, l. 12).
4. nota de paralogismo *in marg.*

est indubitabiliter verum ; sed falsigrafus, accepto illud principium secundum malum intellectum, ducit ad falsum et inconveniens sic : omnes linee initientes ab eodem puncto et terminate ad eundem punctum sunt equales ; linea arcis et linea cordis sunt initientes ab eodem puncto et terminate in eundem punctum – possunt enim ab *a* puncto initiare due linee, una cordat, scilicet recta linea et alia arctat, scilicet obliqua vel semicircularis, et possunt utraque terminari in *b* punctum, ut patet ; initiate ergo linea cordis et linea arcis inter eosdem terminos sunt equales. Quod est impossibile. Iste sillogismus est falsigrafus quia est in terminis scientie specialis et ad malum et falsum intellectum ducit illius principii « omnes linee etc. » quia illud principium intelligitur de lineis rectis et ideo ille sillogismus est paralogismus ; nam est sillogismus peccans in materia, quia maior de virtute sermonis est falsa quamvis secundum intellectum geometrie sit vera. Et si dicitur ex quo est bonus sillogismus non videtur quod sit paralogismus.

34. Dicendum quod paralogismus est argumentum peccans in forma et peccans in materia. Unde bonus sillogismus secundum formam potest peccare in materia. Et si premissa falsa appareat esse veram per paralogismum peccantem in forma, tunc sillogismus peccans in materia debet dici paralogismus et sophisticus. Et huiusmodi est paralogismus discipline. Nam ista propositio est falsa « omnes linee initientes etc. » et potest apparere esse veram per sillogismum peccantem in forma et per illum sillogismum peccantem in forma « omnes linee recte initientes ab eodem puncto et terminate in eundem punctum sunt equales ; omnes linee recte sund linee ; ergo omnes linee initientes etc. » ; certum est enim quod ille discipline sillogismus peccat in forma.

35. VIDETUR AUTEM MODUS[1]. Hic comparat paralogismum discipline ad alias species dicens similiter quod differt a demonstrativo quia non est ex primis et veris. Et differt a dialectico quia non est ex probabilibus ut patet, quia probabile est quod videtur omnibus vel pluribus, etc. Et in diffinitione paralogismi discipline non accipitur quod procedit ex hiis que videntur omnibus vel pluribus. Differt enim a sillogismo litigioso quia paralogismus discipline est ex convenientibus, scilicet ex propriis principiis cuiuslibet discipline, sed false acceptis, et sic differt a litigioso quia sillogismus litigiosus ex communibus[2] est, et /**114va**/ paralogismus discipline non est per communia sed per propria scientie specialis ut geometrie ducendo lineas et circulos et huiusmodi plane et non secundum exigentiam artis. Et sic procedit ex falsis et propriis. Deinde recitat, et patet.

36. Dicendum quod sillogismus temptativus non est species distincta a sillogismo dialectico sed est species sillogismi dialectici quia procedit ex

1. ARISTOTE, *Top.*, I, 1, 101 a (AL, p. 6, l. 15).
2. communibus] omnibus *ms.*

communibus que sunt probabilia, et solum differt fine ab aliis speciebus sillogismi quia per sillogismum temptativum intendit temptator experientiam de scientia respondentis ; unde primo *Elenchorum*[1] dicit Philosophus quod temptativa est pars dialectice et verum est quod est pars obiectiva sillogismi dialectici.

37. Sciendum quod sufficientia specierum sillogismi hic positarum potest sic accipi : aut sillogismus abstractus a materia propria est et sic est sillogismus simpliciter vel sillogismus in communi ; aut comparatus ad materiam, et talis vel ad materiam propriam vel communem ; si ad propriam, aut ad materiam veram et sic est sillogismus demonstrativus, aut ad materiam falsam et sic est sillogismus falsigrafus ; si ad materiam communem, aut ad materiam probabilem in superficie et profundo, et sic est sillogismus dialecticus, aut in superficie tantum et sic est sillogismus litigiosus.

<Tertia pars>

38. SUMMATIM AUTEM DICENDO. Hec est tertia pars prohemii in qua Philosophus determinat modum procedendi in hanc scientiam, hoc est[2] qualiter procedere hic intendit. Et dicit quod figuraliter est pertransiendum de omnibus predictis et postea dicendis quia de nullo illorum appetimus hic subtilem rationem assignare sed est omnino sufficiens secundum propositam methodum unumquodque illorum probabiliter cognoscere. Scientia autem demonstrativa habet de eis determinare per rationes subtiles et demonstrativas.

39. Hic sunt duo notanda. Primum est quod in omni scientia in qua docetur operari est duplex scientia assignanda, scilicet scientia docens et scientia utens ; unde cum in hac scientia que dialectica dicitur docetur invenire medium ad problemata terminandum et etiam ad sillogizandum et arguendum, est distinguendum de dialectica ducenti, scilicet de dialectica docente et dialectica utente. Scientia docens est scientia tradita in hoc libro, quia in hoc libro determinatur qualiter sunt media invenienda ad terminandum problemata. Dialectica utens est dialectica utens sillogismo probabili in terminis specialibus ; dialectica docens procedit ex necessariis. Considerationes vero in hoc libro per quas inveniemus medium ad terminandum problemata sunt iam necessaria quia nunquam possunt deficere. Necessario enim potest docere quod de quocumque predicatur species de eodem predicatur genus suum. Scientia tamen specialis utens sillogismo dialectico procedit ex probabilibus et possibilibus aliter se habentibus, verbi gratia : si sunt argumenta <in> materia morali <ut> « omnis mater diligit, nulla interfectrix diligit, ergo

1. ARISTOTE, *Soph. elen.*, 2, 165 a-b.
2. hoc est] et hoc *ms*.

nulla interfectrix est mater ». Iste sillogismus procedit ex probabilibus que possunt aliter se habere. Similiter, cum <in> scientia speciali arguitur[1] per locum ab auctoritate vel per locum a simili, talis argumentatio est probabilis ut si sic arguitur « Aristoteles dicit in hoc est verum, ergo hoc est verum » ; ista consequentia est probabilis et tamen non est necessaria. Huiusmodi distinctio est ponenda in scientia morali quia quedam est scientia moralis docens et quedam est scientia moralis utens. Scientia moralis docens procedit ex necessariis ut patet ex processu in libro *Ethicorum*. Scientia moralis utens procedit ex contingentibus et variabilibus quia est circa operationes humanas que sunt variabiles et incerte[2] ; illa autem distinctio non habet locum in scientia naturali vel mathematica. Si enim scientia naturalis doceret scire res naturales, quod non est verum, tunc predicta distinctio haberet locum in scientia naturali.

40. Secundo est notandum quod cum Philosophus dicit quod non vult subtilem rationem assignare /**114vb**/ sed figuraliter pertransire, non est hoc quia illa que docentur hic non possunt necessario doceri, sed hoc est quia multe regule dande ad inventionem medii sillogismi dialectici sunt ita manifeste quod non potest de eis subiectis ratio faciliter assignari, sed tantum possunt exemplariter ostendi ; alie tamen regule que non sunt ita manifeste possunt per priora derivari.

<*Quarta pars*> [= Ar., *Top*., I, 2]

41. [3]SEQUENS AUTEM ERIT EX HIIS[4] hec est quarta pars prohemii in qua ostenditur ad quid est <utilis> illa ars de sillogismo dialectico manifestando que et quot sunt utilitates huius negotii ; et primo narrat ; secundo probat quod narravit. Dicit ergo primo quod SEQUENS ERIT EX HIIS, id est prius dictis, dicere et quot <sunt utilitates> et <ad> quae est utile prius negotium. Et respondet ad utramque. Ad quot quia ad tria, scilicet ad exercitationes, ad obviationes et ad secundum philosophiam disciplinas ; deinde probat quod illud negotium est utile ad predicta tria et probat primo quod dialectica est utilis ad exercitationes. Et hec est secunda conclusio huius libri sic <probata> : ars per quam possumus faciliter de proposito arguere est utilis ad exercitationem ; sed hec ars, scilicet dialectica, est huiusmodi ; ergo etc. Intelligendum est quod obviatio consistit necessario in communicatione ad alterum ; sed exercitatio non necessario consistit in communicatione ad

1. arguitur] argumenta *ms*.
2. ARISTOTE, *EN*, I, 4 [?].
3. quarta pars principalis primi capituli *in marg*.
4. ARISTOTE, *Top*., I, 2, 101 a (AL, p. 7, l. 6).

alterum[1] sed in speculando verum. Potest enim aliquis exercitari per se ipsum non communicando cum altero.

42. Dicendum est etiam quod exercitatio magis ponitur utilitas huius artis quam alicuius alterius propter multitudinem mediorum quam habet respectu aliarum scientiarum. Hec enim ars docet arguere ex communibus et probabilibus que plura sunt quam prima et immediata de quibus arguunt derivative scientie. Et non solum est hec ars utilis ad exercitationem propter multitudinem mediorum, sed propter multitudinem conclusionum in quas potest <ducere> ; habet enim [non] [solum] potestatem non solum in conclusionem aliarum scientiarum <ducendi> sed etiam in principia earum.

43. AD OBVIATIONES VERO[2] declarat secundum, scilicet quod hec ars, scilicet dialectica, est utilis ad obviationem. Et hec est tertia conclusio huius libri et probatur sic : ars per quam possumus annumerare opiniones aliorum et arguere contra ipsas non [est] ex extraneis sed ex propriis transmutantes, id est importantes in eis que non videntur nobis bene dicta est utilis ad obviationem ; dialectica est huiusmodi ; ergo etc. Unde ratio consistit in hoc : illa ars per quam potest arguere ex propriis contra opiniones aliorum importando illa que non videntur nobis bene dicta est utilis ad obviationem ; dialectica est huiusmodi ; ergo etc.

44. Intelligendum quod cum dicitur per hanc scientiam possumus argumentare ex propriis etc., non intendit quod per hanc artem possumus melius arguere ex propriis ad conclusionem sed ex propriis ad obviandum ; sic communia ad propositum applicata dicuntur propria.

45. Intelligendum est quod quamvis posset fieri in aliis scientiis arguendo ex propriis ad conclusionem per sillogismum ad impossibile contra negantem necessarium, tamen per hanc scientiam maxime potest fieri obviatio per communia et probabilia que propria sunt ad obviandum dialectice ; et ideo obviatio magis ponitur una esse utilitas huius scientie quam alicuius alterius.

46. AD SECUNDUM PHILOSOPHIAM DISCIPLINAS[3]. Declarat tertium scilicet quod dialectica est utilis ad secundum philosophiam disciplinas et hec est quarta conclusio huius libri ; et quia in disciplinis philosophicis sunt principia et etiam conclusiones, ideo Philosophus probat istam conclusionem dupliciter. Primo secundum quod hec scientia est utilis ad conclusiones ; secundo secundum quod est utilis ad principia.

47. Primo sic : illa ars per quam possumus dubitare ad utramque partem contradictionis in disciplinis philosophicis de facili facit speculationem veri et falsi in singulis conclusionibus talium disciplinarum ; dialectica est

1. sed… alterum] exercitatio non necessario consistit in communicatione ad alterum ; sed ex exercitatio non necessario consistit in communicatione ad alterum *ms*.
2. ARISTOTE, *Top*., I, 2, 101 a (AL, p. 7, l. 11).
3. ARISTOTE, *Top*., I, 2, 101a (AL, p. 7, l. 14).

huiusmodi ; ergo dialectica de facili potest speculare verum et falsum /**115ra**/ in singulis etc. ; sed omnis talis ars est utilis ad secundum philosophiam disciplinas ; ergo dialectica erit utilis ad secundum philosophiam disciplinas.

48. AMPLIUS AUTEM AD PRIMA EORUM[1]. Secundo probatur conclusio sic : illa ars per quam potest fieri inquisitio actualis de principiis omnium disciplinarum secundum philosophiam omni scientiarum specialium est utilis ad secundum philosophiam disciplinas – hoc statim patet, quia quod innuit ad cognitionem principiorum scientie innuat ad totam scientiam dependentem et tractam ex illis principiis ; sed per dialecticam potest fieri inquisitio actualis de[2] principiis omnium scientiarum ; ergo dialectica est utilis ad secundum philosophiam disciplinas. Maior est declarata ; minor probatur sic : nulla scientia specialis potest probare sua principia ex propriis eo quod sunt prima omnium quae sunt in illa scientia ; sed ex communibus et probabilibus oportet de eis pertransire et inquirere, et hoc est maxime proprie et conveniens dialectice, scilicet procedere ex communibus et probabilibus ; ergo per dialecticam potest fieri inquisitio actualis de principiis omnium scientiarum specialium, et per consequens disciplinarum secundum philosophiam. Dialectica enim cum sit ars universalis[3] videtur inquisitiva ad omnium methodorum, id est <ad> artium specialium principia viam habere.

49. Dubitatur hic super hoc quod dicitur in prima ratione. Illa ars est utilis que facit dubitare ad utramque partem contradictionis quoniam facile est cuilibet dubitare et querere que sunt media ad conclusionem intentam. Hoc enim potest quilibet facere sine arte ; ergo quilibet sine arte haberet hanc utilitatem que est secundum philosophiam disciplinas, quod videtur inconveniens.

50. Item. Si per hanc possumus faciliter speculare et scire quid est verum et quid est falsum, sicut dicitur in littera, videtur quod omnes alie scientie superfluant.

51. Item dubitatur de minori secunde rationis quia non videtur quod per hanc scientiam posset fieri inquisitio de principiis aliarum scientiarum quia per cognitionem sensitivam cognoscuntur principia scientiarum specialium quia principia cognoscimus in quantum terminos cognoscimus et termini cognoscuntur per sensum ; sed illa scientia non <est> cognitio sensitiva ; ergo principia aliarum scientiarum non cognoscuntur per illam scientiam.

52. Ad primum istorum dicendum quod « dubitare » in proposito est idem quod probabiles rationes adducere ad utramque partem contradictionis. Et hoc modo sumitur « dubitare » in predictis ubi dicitur quod dubitare de singulis non est inutile ; qui enim scit sic dubitare de facili in singulis

1. ARISTOTE, *Top*., I, 2, 101 a (AL, p. 7, l. 16).
2. …al…m *in marg*.
3. Cum sit ars universalis *scriptum ut lemma*

speculabitur quid verum et quid falsum, nam conclusioni rationis probabilioris est magis consentiendum[1]. Unde potest distingui de dubitatione, quia quedam est dubitatio proveniens ex defectu[2] rationis cuiusmodi est dubitatio pueri velut idiote, et talis dubitatio non est utilis ad disciplinas speciales. Alia est dubitatio que provenit ex rationibus ad utramque partem contradictionis et huiusmodi dubitatio valet ad inquisitionem veritatis.

53. Ad secundum dicendum quod quamvis per hanc scientiam possumus in singulis scientiis speculare quid verum et quid falsum, ex hoc non sequitur quod alie scientie speciales superfluunt quia per hanc scientiam solum possumus in aliis scientiis speculare probabiliter quid verum et quid falsum ; sed per scientias speciales possumus speculare scientifice et demonstrative quid est verum et quid falsum in illis.

54. Ad tertium dicendum quod quamvis scientiarum specialium principia cognoscuntur per sensum, tamen per hanc scientiam potest fieri actualis inquisitio de principiis aliarum scientiarum. Per sensum enim devenimus in cognitionem probabilem [certam] et evidentem principiorum aliarum scientiarum et non in cognitionem certam [et] sed magis in opinionem que adquiritur per rationes probabiles.

II. Super artem veterem Porphyrii et Aristotelis

<Prologus>

1. /**a2ra**/ Preclarissimi viri Gualterii Burlei anglici sacre pagine professoris excellentissimi super artem veterem Porphyrii et Aristotelis expositio sive scriptum feliciter incipit.

2. Quia de dictis in logica quoddam compendium intendo compilare videnda sunt primo tria circa logicam in communi. Deinde descendendum est ad scientiam traditam in *Libro Porphyrii*. Primo ergo est videndum qualem unitatem habet logica. Secundo quid est subiectum in logica. Tertio de utilitate logice.

<De unitate logice>

3. Circa primum est notandum quod per logicam possumus tria intelligere : vel unum commune ad omnes habitus conclusionum ostensarum in libris logice ; vel unum habitum singularem unius conclusionis ostense in logica ; vel unum aggregatum ex omnibus habitibus traditis in libris logice.

1. duplex est dubitatio *in marg.*
2. defectu] defictu *ms.*

4. Primo modo dico quod logica est quid unum secundum genus quia est quoddam commune secundum predicationem omnibus habitibus ostensis in logica. Et logica isto modo accepta non est una numero, distinguendo unum numero contra unum genere et unum specie.
5. Secundo modo accipiendo logicam pro uno habitu singulari unius conclusionis ostense in logica. Sic dico quod logica est unum numero et quedam forma simplex non composita ex materia et forma neque ex diversis formis, sed est habitus unius conclusionis tantum. Unde logica secundo modo accepta habet unitatem numeralem simplicem.
6. Tertio autem modo accipiendo logicam sic dico quod logica est una secundum aggregationem, sicut exercitus vel civitas. Unde tot sunt habitus particulares traditi in logica quot sunt complexa quibus aliquid habetur per doctrinam traditam in libris logice. Et logica isto modo accepta est quoddam aggregatum ex scientiis et opinionibus quia per demonstrationem acquiritur scientia et per auctoritatem vel syllogismum dialecticum non acquiritur nisi opinio. Unde generaliter alterius et alterius conclusionis numero est alius et alius habitus numero, et hoc est verum tam in logica quam in aliis scientiis.
7. Quod probatur sic : sit A habitus unius conclusionis demonstrate in logica et sit B habitus alterius conclusionis demonstrate in logica, tunc arguo sic : aliquid stat cum A quod non stat cum B; ergo A et B non sunt idem numero. Consequentia patet de se. Et antecedens probatur sic : cum scientia unius conclusionis stat ignorantia alterius conclusionis, et non solum ignorantia negationis sed etiam ignorantia dispositionis que est error contrarius scientie. Possum enim scire unam conclusionem libri *Posteriorum* et errare circa aliam conclusionem eiusdem libri quod satis patet. Tunc <arguo> sic : cum scientia ipsius A stat ignorantia ipsius B ; sed cum ipso B non stat ignorantia ipsius B ; ergo A et B non sunt idem habitus numero. Et per idem argumentum potest probari quod A et B non sunt habitus eiusdem speciei quia tunc quicquid contrariaretur uni contrariaretur alteri sicut quicquid contrariatur uni albedini contrariatur cuilibet albedini.
8. Item. Quod alterius et alterius conclusionis sit alia et alia scientia particularis patet, quia quando scientia unius conclusionis ut prioris conclusionis acquiritur, scientia posterioris conclusionis non acquiritur ; et cum scientia posterioris conclusionis acquiritur seu intenditur, scientia prioris conclusionis deperditur aut remittitur. Pluries enim hoc contingit quod cum scientia posterioris conclusionis acquiritur, deperditur aut remittitur scientia conclusionis prioris ut patet in geometria. Cum enim aliquis addiscit conclusiones posteriores demonstrationis obliviscitur demonstrationis prioris. Aut non habet tam recenter eam in mente vel in promptu, et per consequens [aut] deperdit scientiam habitam per priorem demonstrationem, aut habet eam magis remisse quam prius. Ergo alia est scientia prioris conclusionis et alia

posterioris. Et sic patet quod accipiendo logicam pro tali scientia tradita in libris logice quod logica ut sic non est unus habitus simplex, sed est una per aggregationem sicut exercitus vel civitas. Et ita est de totali notitia habita in libro *Physicorum* aut in libro Euclidis.

9. Sed contra hoc arguitur quia secundum hoc tota logica non haberet maiorem unitatem quam haberet aggregatum ex scientia naturali, et nec ha/**a2rb**/beret geometria maiorem unitatem quam haberet totum aggregatum ex scientia naturali et arithmetica quia non habet nisi unitatem aggregationis.

10. Dicendum quod in habentibus unitatem aggregationis potest esse maior unitas et minor unitas, quia aggregatum ex habitibus eiusdem speciei maiorem unitatem habet quam aggregatum ex habitibus differentibus specie, et aggregatum ex partibus eiusdem generis maiorem unitatem habet quam aggregatum ex partibus diversorum generum. Et ideo dico quod logica tertio modo accepta maiorem unitatem habet quam aggregatum ex physica et geometria, quia logica tertio modo accepta, scilicet pro aggregato, habet unitatem secundum genus, quia omnes particulares habitus traditi in logica sunt eiusdem generis propinqui, sed non est sic de habitibus traditis in physica et geometria.

11. Item. Adhuc logica tertio modo accepta habet maiorem unitatem quam habitus particulares acquisiti in physica et geometria, quia habitus traditi in libris logice habent unitatem connexionis, quia unus dependet ab alio, quia habito uno facilius acquiritur alius. Sed non est sic de habitibus traditis in physica et geometria. Nam huiusmodi habitus sunt inconnexi, non dependentes ex se invicem. Similiter est in aliis scientiis. Nam in geometria, scientie diversarum conclusionum habent unitatem connexionis, quia scientia conclusionis posterioris dependet a scientia conclusionis prioris. Nam ut communiter dicitur, illud quod est conclusio in demonstratione priori est principium in demonstratione posteriori, et ideo scientia acquisita per demonstrationem posteriorem dependet a scientia acquisita per demonstrationem priorem.

12. Adhuc circa predicta est dubium, quia non videtur quod scientia possit accipi pro habitu unius conclusionis tantum. Immo videtur quod una scientia sit respectu multarum conclusionum. Nam si scientia respectu multarum conclusionum posset accipi pro habitu unius conclusionis tantum, tunc sciens primam conclusionem geometrie haberet geometriam, cum habeat habitum unius conclusionis geometrie. Et sic sequitur quod habens primam conclusionem geometrie foret geometra, quod videtur inconveniens.

13. Dicendum est concedendo quod sciens primam conclusionem geometrie habet geometriam partialem, et quod est geometra partialis. Nam cum demonstratio sit syllogismus faciens scire secundum philosophum primo *Posteriorum*[1], sequitur quod habens primam conclusionem geometrie habet

1. ARISTOTE, *An. post*, I, 2, 71b.

scientiam que est effectus illius demonstrationis ; sed effectus demonstrationis geometrie non est nisi geometria ; ideo concedo quod habens primam conclusionem geometrie habet geometriam partialem que est effectus illius demonstrationis. Et per consequens est geometra partialis, non autem geometra universalis.

<De quibus est logica>

14. Hiis visis, videndum est de quibus est logica, utrum de rebus aut de conceptibus aut de vocibus, et quid debet esse subjectum in logica. Et est dicendum secundum Avicennam in *Logica*[1] sua quod logica est de intentionibus secundis adiunctis primis.

15. Ad cuius evidentiam sciendum est quod intentio secundum quod nunc loquimur est idem quod conceptus rei. Et conceptus rei duplex est, scilicet primus et secundus. Verbi gratia : possum enim de homine habere unum conceptum quo concipio humanam naturam absolute, scilicet intelligendo vel concipiendo ipsum esse substantiam animatam sensibilem rationalem, et sic habeo unum conceptum solum primum. Et possum conceptum de homine habere quo concipio naturam humanam in ordine ad illa que participant eamdem naturam, scilicet ad Sortem et Platonem. Et sic habeo alium conceptum scilicet conceptum comparatum, qui dicitur secundarius conceptus. Et iste abstrahitur a conceptu primo. Conceptus primus dicitur prima intentio. Conceptus secundus dicitur secunda intentio. Unde prima intentio est conceptus immediate abstractus a rebus, sed secunda intentio est conceptus abstractus a conceptu primo vel a conceptibus primis. Nomina enim rerum existentium extra animam sunt prime intentionis ut « homo », « animal », « albedo », « nigredo ». Sed conceptus abstracti ab istis significantur per nomina secunde intentionis ut « genus », « species », « subiectum », « predicatum » et huiusmodi. Unde breviter prima intentio est primus conceptus rei, secunda intentio est secundarius conceptus rei. Nomen prime intentionis est nomen significans rem ut cadit sub primario conceptu intellectus. Nomen secunde intentionis est nomen significans rem ut cadit sub secundario conceptu. /**a2va**/ Et ex hiis patet eandem rem esse prime intentionis et secunde intentionis, quia eadem res potest apprehendi sub primario conceptu intellectus et secundario. Cum tamen prima et secunda intentio non sint eedem, dico ergo quod logica est de rebus secunde intentionis ut sunt secunde intentiones, quia in logica non determinatur de rebus nec de vocibus nisi per habitudinem ad intentiones secundas. Non enim determinatur in logica de homine nisi inquantum est species vel subiectum vel predicatum

1. *Cf.* AVICENNE, *Liber de philosophia prima*, I, 2 (éd. Simone van Riet, p. 10).

propositionis, vel inquantum est terminus in syllogismo, scilicet inquantum est maior vel minor extremitas vel medium in syllogismo. Similiter, non determinatur de vocibus in logica nisi inquantum significant res ut eis insunt intentiones secunde.

<De subiecto logice>

16. Hiis visis, videndum est quid est subiectum in logica. Et datur distinctio de subiecto et de logica, quia quoddam est subiectum in quo, et quoddam est subiectum circa quod. Subiectum in quo cuiuslibet scientie est intellectus, quia omnis scientia humana est in intellectu tamquam in subiecto. Subiectum autem circa quod est illud circa quod est consideratio, et tale subiectum circa quod est duplex ; quoddam contentivum, et est illud quod est commune ad omnia per se considerata in scientia ; aliud est subiectum principale, et est illud de quo principaliter consideratur in scientia.
17. Item de logica distinguo, quia uno modo accipitur ut est genus ad omnes habitus acquisitos in libris logice ; alio modo pro habitu particulari unius conclusionis ostense in logica ; tertio modo pro aggregato ex omnibus habitibus traditis in libris logice.
18. Et loquendo de logica primo et tertio modo, sic dico quod subiectum primum logice est duplex, scilicet vel primum primitate adequationis, vel primum primitate principalitatis. Dico tunc quod subiectum primum primitate adequationis sive subiectum contentivum circa quod est res secunde intentionis sive ens rationis. Et non est aliud intelligendum per ens rationis quam res secunde intentionis. Nam res secunde intentionis vel ens rationis est commune ad omnia per se considerata in logica secundum quod in logica considerantur. Et tale dicitur subiectum contentivum circa quod, et est idem quod subiectum adequatum circa quod. Nec oportet quod de tali subiecto probentur passiones aut proprietates in scientia, sed solum requiritur quod de speciebus seu per se contentis sub illo subiecto probentur passiones et proprietates. Unde Philosophus primo *Posteriorum*[1] dicit quod scientia habet unum genus subiectum cuius generis sunt per se partes subiective et per se passiones illarum partium. Unde subiectum isto modo acceptum est commune ad omnia per se considerata in logica, secundum quod in logica considerantur. Et tale subiectum dicitur esse subiectum contentivum circa quod et est idem quod subiectum adequatum scientiarum. Et de ipso in sua maxima communitate accepto non probantur passiones et proprietates. Sed de per se contentis sub eo probantur in scientia per se passiones. Isto modo

1. ARISTOTE, *An. post,* I, 9, 76 a.

subiectum primum in scientia naturali est hoc commune : res naturalis. Subiectum primum in metaphysica est ens per se.

19. Si autem loquimur de primo subiecto in logica primitate principalitatis, sic dico quod subiectum primum in logica est syllogismus demonstrativus, quia eius notitia principaliter inquiritur in logica. Vel secundum alios, syllogismus est hoc modo primum subiectum in logica loquendo de logica primo vel tertio modo.

20. Si vero loquamur de logica secundo modo accepta, scilicet prout est habitus particularis unius conclusionis tantum, sic dico quod illud subiectum de quo probatur passio est subiectum illius scientie particularis. Verbi gratia : si probatur passio de genere, subiectum illius scientie acquisite per istam probationem est genus. Cum demonstratur passio de specie, subiectum scientie acquisite per illam demonstrationem est species de qua predicatur passio, et sic de aliis.

21. Et est sciendum quod in logica determinatur de rebus et de vocibus, sed hoc non est nisi per habitudinem ad intentiones secundas, ut dictum est. Unde in libro predicamentorum determinatur de substantia et quantitate in quantum sunt genera generalissima, et de contentis sub eis in quantum sunt genera vel species, et ita per habitudinem ad intentiones secundas. Similiter in *Libro Porphyrii*, *Predicamentorum*, *Perihermeneias* determinatur de vocibus per habitudinem ad intentiones secundas.

22. Sciendum tamen quod in *Libro Porphyrii* determinatur de vocibus communibus solis conceptibus, ponendo quod universalia non habent esse extra animam, et in libro *Predicamentorum* determinatur de vocibus communibus rebus solis ut de substantia et quantitate etc., et in libro *Perihermeneias* determinatur de vocibus communibus solis vocibus ut de nomine et verbo, enunciatione et oratione. Unde secundum Boethium quedam sunt nomina rerum, distinguendo rem contra vocem, et quedam sunt nomina vocum. Nomina rerum secundum Boethium sunt nomina prime impositionis et sunt vocum nomina secunde /**a2vb**/ impositionis. Nomen prime impositionis dividitur in nomen prime intentionis et nomen secunde intentionis. Nomen prime intentionis est commune rebus, nomen secunde intentionis est commune conceptibus.

<De utilitate logice>

23. Hiis visis videndum est ad quid sit logica utilis. Et est sciendum quod utilitas logice est facultas seu potestas discernendi artificialiter verum a falso in singulis scientiis. Nam in singulis scientiis distinguitur verum a falso per discursum factum a premissis notis ad conclusiones sequentes ex illis et talem discursum docet logica. Et ideo per logicam distinguitur artificialiter

verum a falso in omni scientia. Nec potest aliqua scientia artificialiter haberi sine logica.

24. Si autem dicitur quod ille qui primo invenit logicam acquisivit hanc scientiam sine logica, et per consequens potest scientia acquiri sine logica. Unde potest sic argui : primus inveniens logicam aut habuit logicam aut non ; si sic, sequitur quod logica fuit ante logicam, quid videtur inconveniens. Si non habuit logicam, sequitur scientia potest acquiri sine logica.

25. Sciendum quod logica potest haberi dupliciter scilicet virtualiter vel artificialiter. Utens enim syllogismo nesciens se syllogizare habet logicam virtualem sed non habet artificialem, quia nescit se syllogizare nec habere logicam. Et illo modo syllogizant idiote et legiste secundum philosophum. Sed utens syllogismo sciens se syllogizare habet logicam artificialem, quia novit naturam syllogismorum. Dico ergo quod primus inveniens logicam habuit logicam usualem antequam fuerit logicus artificialis, nam primus inveniens logicam utebatur syllogismo in acquirendo artem logice, sed nescivit se syllogizare et ita habuit logicam usualem tantum. Unde concedo quod logica usualis fuit ante logicam artificialem.

26. Adhuc est dubium quia nos videmus aliquos addiscentes philosophiam naturalem et alias scientias qui tamen non habent logicam ut patet de multis studentibus per totam vitam suam in scientiis speculativis qui sciunt facere omnes demonstrationes traditas in libris *Physicorum* vel in *Metaphysica* vel in aliis scientiis, qui tamen ignorant logicam. Ergo alie scientie possunt haberi sine logica.

27. Dicendum quod nulla scientia potest haberi artificialiter absque logica, quia quicunque scit artificialiter aliquam conclusionem, scit se scire illam. Et per consequens, scit se habere demonstrationem ad illam scientiam, quia nullus potest sine logica scire se habere aliquam demonstrationem, quia sine logica non potest scire utrum argumentum sit demonstrativum aut sophisticum, vel utrum conclusio de necessitate sequitur ex premissis vel non. Dico ergo quod studentes in philosophia naturali, quamvis sciant recitare singula verba Aristotelis et singulas conclusiones inducere ex premissis, si non habent logicam, non habent scientiam naturalem artificialiter quia nesciunt utrum demonstrationes Aristotelis concludant aut non.

28. Si vero queritur quem habitum ergo acquirunt tales per studium in philosophia naturali vel in geometria vel in alia scientia quacunque, dico quod scientiam propriissime acceptam non acquirunt, sed magis acquirunt habitum opinativum, nec habent nisi credulitatem de conclusionibus demonstratis, quia solum credunt discursum a premissis ad conclusionem esse bonum argumentum, sed non sciunt huiusmodi discursum esse bonum. Et ideo dico quod non acquirunt nisi opinionem.

La topique chez les Modistes

Costantino Marmo

(Université de Bologne)

Pour évaluer la contribution des Modistes au développement d'une théorie du syllogisme ou, mieux, de l'inférence topique, il faut essayer de définir les caractères d'une approche proprement modiste à la logique ou, plus généralement, à la philosophie du langage. Sur ce point je voudrais résumer ici quelques résultats des recherches des années passées.

Une logique modiste ?

S'il est assez facile d'indiquer quels sont les grammairiens qui appartiennent au milieu modiste, la description des traits qui seraient typiques d'une logique modiste est beaucoup plus discutable et, davantage encore, celle des caractéristiques d'un possible paradigme modiste en logique et/ou en philosophie du langage. Parmi les caractères d'une logique modiste, Jan Pinborg[1] avait indiqué

1) la théorie du signifié, ou de la relation de signification entre *vox* et *res* (explicité comme *natura communis*, dans le cas des termes universaux) ;

2) une théorie du référent, ou de la relation de renvoi entre le *terminus* et des individus (*supposita*), réellement existants (dans le temps présent, passé ou futur) ou simplement possibles ;

3) une théorie des entités de raison ou des intentions secondes comme objets de la logique.

À ces points il faudrait ajouter[2] :

1. J. PINBORG, « Die Logik der Modistae », *Studia Mediewistyczne*, 16 (1975), p. 39-97 ; ID., « Some Problems of Semantic Reprensantations in Medieval Logic », *in* H. PARRET (ed.), *History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics*, Berlin - New York, De Gruyter, 1976, p. 254-278 (= J. PINBORG, *Medieval Semantics. Selected Studies on Medieval Logic and Grammar*, ed. S. Ebbesen, London, Variorum, 1984, VIII).
2. Cf. C. MARMO, *Semiotica e linguaggio nella Scolastica : Parigi, Bologna, Erfurt 1270-1330. La semiotica dei Modisti*, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1994 ; ID., « The Semantics of the Modistae », *in* Sten EBBESEN & Russell FRIEDMAN (eds.), *Medieval Analyses in Language and Cognition*, Acts of the symposium « The Copenhagen School of Medieval Philosophy » (January 10-13, 1996), Copenhagen, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 1999, p. 83-104 ; ID., « La funzione del contesto : teorie 'continentali'

4) une théorie de la correspondance entre *modi praedicandi* et *modi essendi* qui va dans la direction d'une fondation réelle de la logique, parallèle à celle (bien connue) de la grammaire ;

5) une théorie de l'équivocité (et de l'analogie) ;

6) une théorie de la stratification du langage en termes de rapports entre matière et forme, qui sert de fondement aux points 1, 2 et 5 ;

7) enfin, en allant encore plus vers les fondements théoriques généraux, une théorie binaires des relations, qui est à la base soit du point 6, soit de la théorie de la syntaxe grammaticale et logique[1].

Dans ce qui suit, je voudrais montrer comment les commentaires modistes sur les *Topiques* d'Aristote et de Boèce vont confirmer certains de ces points théoriques.

Les ouvrages examinés

Parmi les commentaires de la seconde moitié du XIII^e^ siècle que Niels Jørgen Green-Pedersen a énumérés[2], certains semblent être intéressants pour notre propos, du fait qu'ils ont été composés par des philosophes qui ont écrit aussi des ouvrages de grammaire spéculative (comme Martin et Boèce de Dacie ou Raoul le Breton) ou qui sont considérés en général comme très proches du Modisme (comme Simon de Faversham ou Jean Duns Scot). Voici les commentaires que j'ai considérés, en totalité ou en partie :

1) le commentaire en forme de questions de Martin de Dacie sur les *Topiques* de Boèce : il est fragmentaire et a été publié[3] ;

2) le commentaire de Boèce de Dacie sur les *Topiques* d'Aristote, en forme de questions avec des paraphrases du texte d'Aristote intercalées : il a été publié en entier[4] ;

3) les commentaires en forme de *sententia* et *dubitationes* de Simon de Faversham sur les *Topiques* d'Aristote : seuls des fragments ont été publiés ; le reste du commentaire est encore inédit et conservé dans un manuscrit de

e 'inglesi' a confronto sull'eliminazione dell'equivocità tra fine XIII e inizio XIV secolo », *in* S. CAROTI *et al.* (eds.), *"Ad ingenii acuitionem". Studies in Honor of Alfonso Maierù*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 2006, p. 249-280.

1. Voir, à ce propos, les discussions modistes sur les fallacies de composition et division (cf. C. MARMO, *Semiotica e linguaggio*…, chap. 6) et du fonctionnement des quantificateurs (cf. C. MARMO, « The Semantics of the Modistae », p. 92-94).
2. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics in the Middle Ages : the Commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*, München, Philosophia, 1984.
3. MARTIN DE DACIE, *Quaestiones super librum Topicorum Boethii*, dans Martini de Dacia *Opera*, éd. par H. Roos, Hauniae, G.E.C. Gad, 1961, p. 317-327.
4. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, dans Boethii Daci *Opera*, VI.1, éd. par N. J. Green-Pedersen et J. Pinborg, Hauniae, G.E.C. Gad, 1976.

Leipzig[1] (à ce commentaire, on pourrait ajouter aussi celui sur les *Tractatus* de Pierre d'Espagne, publié aussi de manière fragmentée[2]);

4) le commentaire en forme de questions de Raoul le Breton sur les *Topiques* d'Aristote : quelques questions ont été publiées en différents endroits; le reste est encore inédit et conservé dans plusieurs manuscrits[3] ;

5) le commentaire du même Raoul sur les *Topiques* de Boèce : publié en entier[4] ;

6) un sophisme de Raoul le Breton (*Omnis homo est omnis homo*) sur les relations qui confirment les lieux (*habitudines locales*) : publié en entier[5] ;

7) le commentaire en forme de sentences et *notabilia* attribué à Jean Duns Scot, qui remonte peut-être à la même période que ceux de Raoul le Breton : il est complètement inédit et encore à étudier en profondeur[6].

Green-Pedersen a souligné, à maintes reprises, la continuité entre les réflexions sur les topiques élaborées dans la première partie du XIII^e siècle et celles des Modistes[7] ; il me semble toutefois que, s'il est vrai que les commentateurs modistes continuent et développent certains thèmes antérieurs, leur approche est à la fois plus générale et systématique, et qu'elle s'intéresse

1. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, cod. lat. 1359, f^os 24ra-44ra ; des fragments ont été publiés dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation of Aristotle's Topics in the Thirteenth Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 9 (1973), p. 37-38 (sur *Top*. I. 4, f^o 26rb ; *Top*. I. 6, f^o 27ra).
2. Cf. L. M. DE RIJK, « On the Genuine Text of Peter of Spain's *Summulae Logicales*, II », *Vivarium*, 6 (1968), p. 74-76 ; N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 364-365.
3. La liste complète des questions a été publié dans J. PINBORG, « Die Logik der Modistae… », p. 82-86 ; on peut lire les questions 1, 7, 20 et 25 sur le premier livre des *Topique* d'Aristote dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation… », p. 38-46, tandis que la question 17 sur le même livre est publiée dans N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 365-368 ; la question 6 du deuxième livre est publiée dans Jan PINBORG, « Bezeichnungen in der Logik des XIII. Jahrhunderts », *in* A. ZIMMERMANN (ed.), *Der Begriff der repraesentatio im Mittelalter : Stellvertretung, Symbol, Zeichen, Bild*, Berlin, De Gruyter, 1971, p. 274-275 ; enfin les questions 1 et 2 sur le troisième livre ont été publiées par Sten EBBESEN, « *Termini accidentales concreti*. Texts from the Late 13th Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 53 (1986), p. 92-103. La liste complète des manuscrits est donnée par N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 392.
4. RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super libros Topicorum Boethii*, éd. par N. J. Green-Pedersen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 26 (1978), p. 1-92.
5. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo est omnis homo »*, éd. par N. J. Green-Pedersen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin,* 26 (1978), p. 93-114.
6. Cf. Robert ANDREWS, « The *Notabilia Scoti in libros Topicorum* : An Assessment of Authenticity », *Franciscan Studies*, 56 (1998), p. 65-75, qui incline à attribuer cette œuvre à un disciple de Jean Duns Scot plutôt qu'à Scot lui-même ; Giorgio PINI, « Duns Scotus' Commentary on the Topics : New Light on his Philosophical Teaching », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 66 (1999), p. 225-243, qui soutient l'authenticité de l'œuvre.
7. Cf. par exemple, N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 228.

aux problèmes généraux des fondements de la logique. Mais voyons d'abord les aspects où la continuité est plus marquée.

Les rapports entre les *Topiques* d'Aristote et de Boèce selon les Modistes

On sait bien que les *Topiques* de Boèce ont été utilisés comme texte de base pour l'enseignement de la dialectique pendant tout le XII^e^ siècle et que les *Topiques* d'Aristote, bien que connus par les logiciens de la deuxième moitié XII^e^ siècle, ont fait leur apparition parmi les textes commentés à l'Université seulement dans la première moitié du XIII^e^ siècle[1] : en sont témoins le commentaire d'un Robert anonyme (vers 1230) et le *Compendium de Barcelone* qui consacre une section à l'exposition du contenu et à l'explication des questions soulevées par le texte des *Topiques* d'Aristote[2].

À partir de ce moment les commentateurs sont, pour ainsi dire, obligés d'essayer d'expliquer les rapports entre les deux ouvrages : la réponse des premiers commentateurs devient standard et sera répétée, avec des légères variations, également par les Modistes. La différence entre les *Topiques* de Boèce et les *Topiques* d'Aristote se trouve dans l'objet respectif de ces ouvrages : selon Robert Kilwardby, dans le premier cas Boèce s'occupe de la constitution des *loci* et de leur substance ; dans le deuxième, Aristote traite de leur usage[3]. Raoul le Breton va répéter, dans son commentaire sur les *Topiques* de Boèce, qu'ici l'on détermine l'essence des *loci*, tandis que dans les *Topiques* d'Aristote on discute de leur usage et application[4]. Cette distinction générale entraîne avec elle une différenciation terminologique entre les deux ouvrages : ce qui dans l'œuvre de Boèce est appelé *locus*, dans celle d'Aristote prend le nom de *consideratio*[5].

1. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 87. Cf. ID., « Discussions about the Status of the Loci Dialectici in Works from the Middle of the 13th Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 20 (1977), p. 38-78.
2. Cf. C. LAFLEUR, *Le « Guide de l'étudiant » d'un maître anonyme de la Faculté des Arts de Paris au XIII^e^ siècle*, édition critique provisoire du ms. Barcelona, Arxiu de la Corona d'Aragó, Ripoll 109, f^os^ 134ra-158va, avec la collaboration de J. CARRIER, Québec, Université de Laval, 1992, p. 225-266.
3. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation… », p. 5-6, et texte p. 31.
4. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Top. Boethii*, q. 1, p. 2 ; cf. MARTIN DE DACIE, *Quaest. Sup. Top. Boethii*, q. 1, p. 321-322 ; JEAN DE DACIE, *Divisio scientie*, dans Johannis Daci *Opera*, éd. par A. Otto, Hauniae, G.E.C. Gad, 1955, p. 40 ; et SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, f^o^ 24rb : « Sciendum quomodo ista differunt in isto libro et Boetii ; differunt autem sic : quod in *Topicis* Boetii determinatur de locis quantum ad eorum generationem, sed in presenti libro quantum ad sui usum ».
5. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation… », p. 6 ; ID., *The Tradition of the Topics*…, p. 108.

Un autre point de comparaison entre les deux ouvrages provient de l'exigence de classer la topique dans le schéma boécien qui divise la logique en deux parties, l'*inventiva* et la *iudicativa*. Les commentateurs de la première moitié du XIII^e^ siècle sont unanimes pour caractériser la topique comme appartenant à l'*inventiva*, parce qu'elle tire ses conclusions des signes et des choses simplement probables, tandis que l'art de la démonstration procède des causes et des principes et relève donc de la *iudicativa*[1]. Parmi les auteurs modistes ou proches du Modisme, Simon de Faversham modifie cette réponse en ajoutant la distinction entre *dialectica docens* et *dialectica utens*, ce qui permet de sauvegarder le statut épistémologique fort de la dialectique en tant que science (la *dialectica docens* est *iudicativa*), et en classant seulement la *dialectica utens* comme *inventiva*, parce qu'elle trouve les moyens termes probables de l'argumentation syllogistique à l'aide des signes[2].

La réponse de Raoul le Breton, bien que plus complexe, va dans la même direction[3] : la dialectique procède démonstrativement, comme les autres sciences, mais enseigne à trouver les moyens termes pour arriver à une conclusion, en tenant compte des relations locales (*habitudines locales*) et des signes, elle est donc *inventiva*[4].

Les rapports entre dialectique et métaphysique

Un autre point de continuité entre ceux que Raoul le Breton appelle les anciens (*antiqui*) et les modernes (vraisemblablement les Modistes), qui a été souligné par Green-Pedersen[5], est celui de la dérivation des *loci* à partir des relations entre les choses signifiées. Le problème surgit de la définition du *locus* qui est la plus diffusée parmi les commentaires, à savoir : « locus nihil aliud est quam habitudo rei ad rem »[6]. Puisque la logique et la dialectique ne s'occupent pas des choses, le dialecticien doit avoir confiance en celui qui connaît la réalité en soi, à savoir le métaphysicien ou le *demonstrator*. Ce ne serait pas au dialecticien de déterminer la substance du *locus*, et si Aristote ne le fait pas, c'est parce qu'il se tient aux limites de sa discipline ; c'est plutôt

1. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation… », p. 7-8.
2. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, f° 24rb.
3. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Top. Aristotelis*, I, q. 7, dans N. J. Green-Pedersen, « On the Interpretation… », p. 40-42.
4. Pour d'autres détails à propos de la discussion sur les rapport entre les deux ouvrages, voir N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 107-112.
5. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 228-229.
6. Voir les textes d'Adénulphe d'Anagni dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « Discussions about the Status… », p. 69 ; de l'Anonyme de Todi, *ibid*., p. 68 ; de Robert Kilwardby dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « On the Interpretation… », p. 32 ; de l'Oxford-Robert dans N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 361.

Boèce qui déborde ces limites. La différence entre le métaphysicien et le dialecticien réside en ce que seulement le premier traite des choses (*res*), tandis que le deuxième s'occupe des modes des choses, *modi rerum*, explique Nicolas de Paris dans son commentaire sur Boèce[1]. Quelques exemples donnent une idée de la différence entre ces deux manières de connaître la réalité : quand on infère « la terre s'interpose [entre le soleil et la lune], donc l'éclipse arrive » (*terra interponitur, ergo eclypsis est*), le savant particulier affirme qu'on a affaire à un *locus ab interpositione terrae* qui confirme l'argumentation à travers une relation particulière, tandis que le dialecticien soutient qu'il s'agit d'un *locus a causa* qui confirme l'inférence par une relation commune, c'est-à-dire une intention (*intentio*) qui sert à confirmer de nombreuses autres argumentations[2]. Comme l'affirme Adénulphe d'Anagni, un autre commentateur de la fin du XIII^e^ siècle, le *demonstrator* considère la cause et l'effet du point de vue de leur substance ; le logicien, au contraire, considère le *locus* du point de vue de l'intention qui correspond à une relation commune (*habitudo communis*). Un commentateur anonyme, enfin, soutient que le *locus* dérive (*sumitur*) des intentions des choses ou, encore, que le *locus* dialectique suit, c'est-à-dire est une conséquence (*consequitur*), des relations communes entre les choses, et non de leurs relations particulières[3].

Modi rerum, *habitudines communes*, dérivation des *loci* à partir des relations entre les choses : tout cela nous porte à voir en ces textes des anticipations des théories modistes, et en effet Green-Pedersen introduit les positions de Boèce de Dacie sur les rapports entre *loci* ou relations locales (*habitudines locales*) et leur dérivation des propriétés des choses, c'est-à-dire des *modi essendi*, comme étant en continuité avec les logiciens précédents. Pour Boèce, le dialecticien doit être aussi philosophe pour considérer la nature des choses sur laquelle les relations locales se fondent[4].

Mais peut-on vraiment conclure de ces indices que les positions des Modistes ne font que répéter identiquement ceux des logiciens précédents ? Et que rien n'a changé dans l'approche modiste à la logique par rapport à ce qui les a précédé ?

1. Voir le texte de Nicolas de Paris dans N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 363.
2. Voir le texte de l'Oxford-Robert dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « Discussions about the Status… », p. 67.
3. Voir les textes d'Adénulphe d'Anagni et de l'Anonyme de Todi dans N. J. GREEN-PEDERSEN, « Discussions about the Status… », p. 68 et 69.
4. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 228 : « Further developments along the same lines occur in Boethius de Dacia's commentary on Aristotle's *Topics* ».

Le rôle des *modi essendi* dans la grammaire et dans la logique

Le thème de la dérivation de certains caractères du langage, soit au niveau oral, soit au niveau mental (c'est-à-dire soit dans le domaine grammatical, soit dans le domaine logique), des propriétés des choses est – on l'a dit – un trait typique de l'approche modiste de la philosophie du langage. Si dans la perspective grammaticale les *modi significandi* ont besoin d'un fondement réel, de manière à que ces propriétés de l'expression linguistique ne soient pas réduites à des pures fictions, dans la perspective logique tout se joue au niveau mental, parce que le plan de l'expression n'entre pas, par principe, dans le domaine du logicien (mais il en va de même pour la *vox* dans la grammaire modiste). C'est pour cette raison que le célèbre triptyque grammatical des modes (*significandi*, *intelligendi* et *essendi*) se réduit dans la sphère logique à une relation binaire entre le terme mental et la chose, ou bien entre les *modi intelligendi* (ou *praedicandi*) et les *modi essendi*.

Boèce de Dacie exprime très clairement le programme modiste de fondation de la logique sur les propriétés du réel et souligne le parallélisme avec la grammaire. Dans l'introduction à son commentaire sur les *Topiques*, en donnant une lecture inédite du début du *De interpretatione* d'Aristote, il décrit comme suit les relations entre le niveau mental de la logique et le niveau réel dans lequel le premier s'enracine :

> In tantum logica a re ipsa et proprietatibus eius regulatur, quod etiam partes logicae a re ipsa ordinem habent et etiam intellectus in apprehendendo, componendo et ratiocinando. Et quia res et proprietates sive modi essendi illarum consimiles sunt apud omnes et mutari non possunt eo modo, quo sub arte et scientia cadunt, ideo eadem est logica apud omnes et mutari non potest[1].

S'il n'en était pas comme Boèce le décrit, la logique qui a été transmise des Grecs aux Latins ne serait pas la même pour tous les hommes : on aurait une logique latine différente de la logique grecque. Cela vaut aussi pour la grammaire[2]. La fondation de la logique sur les propriétés des choses, les *modi essendi*, trouve un exemple – comme on l'a souligné[3] – dans la déduction des catégories à partir de la distinction entre les différents *modi praedicandi*, c'est-à-dire les propriétés caractéristiques des catégories, qui dérivent des *modi essendi*. Le parallélisme entre logique et grammaire, sur ce point, est souligné par Simon de Faversham, qui affirme dans son commentaire sur les *Catégories* :

1. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, Prooemium, p. 4.
2. *Ibidem*.
3. Cf. C. MARMO, « The Semantics of the Modistae », p. 85-89.

> Predicamenta enim distinguuntur penes modos essendi, quia distinguuntur penes modum predicandi ; propter hoc enim distinguitur substantia ab aliis. Sed modi predicandi sumuntur a modis essendi, sicut modi significandi[1].

Raoul le Breton aussi, dans son commentaire sur les *Catégories*, soutient que les *modi praedicandi* dérivent des *modi essendi*, mais il spécifie que le logicien ne s'occupe pas de la distinction entre catégories en soi, ce qui relève du travail du métaphysicien ; il sait bien que les *modi praedicandi* sont causés par les *modi essendi*, mais il ne considère pas ces derniers en soi. Il s'occupe plutôt des intentions secondes qui dérivent aussi de certaines propriétés des choses, c'est-à-dire des propriétés qui sont communes à toutes les catégories et non pas propres à chacune d'entre elles[2]. Raoul examine aussi le problème du rapport entre ce dont traite le logicien (ou le dialecticien) et ce dont s'occupe le métaphysicien dans son commentaire aux *Topiques* d'Aristote, où il se demande si le dialecticien doit considérer les choses qui existent en dehors de l'âme ou non. Sa réponse suit les lignes déjà tracées par Boèce de Dacie, en précisant que les choses et leurs propriétés ne sont pas considérées par le dialecticien en elles-mêmes, mais seulement indirectement, en tant qu'il leurs attribue des intentions secondes[3].

La discussion sur les intentions secondes et leur dérivation du réel, que Raoul le Breton examine dans un sophisme (*Aliquis homo est species*, qui concerne la question « Utrum secundae intentiones sint per se in praedicamento ») et dans quelques questions sur Porphyre, donne un autre exemple de la théorie modiste de la fondation de la logique sur le réel[4].

Dans la question 7 de son commentaire sur Porphyre, Raoul affirme que l'universel peut être interprété soit comme *prima intentio*, soit comme *secunda*, et, en outre, en chacun de ces sens, comme *in abstracto* ou comme *in concreto*. Comme *prima intentio* abstraite, il s'agit de la première connaissance de la chose (*prima rei cognitio*), c'est-à-dire du concept ; comme *prima intentio* concrète, il s'agit de la chose qui est connue premièrement, c'est-à-dire de l'objet de la connaissance première ou essence de la chose (*quod quid*

1. SIMON DE FAVERSHAM, *Quaestiones super libro Praedicamentorum*, q. 12, éd. P. Mazzarella, Padova, CEDAM, 1957, p. 85.
2. RAOUL LE BRETON, *Quaestiones supra librum Praedicamentorum*, ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I, 3540-47, q. 2, f^{os} 70v-71r.
3. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Top. Aristotelis*, I, q. 17, dans N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 365-368. Il faut aussi tenir compte du fait que Boèce de Dacie, dans son commentaire, ne parle pas d'intentions et que le premier commentateur sur les *Topiques* à en parler est Simon de Faversham : cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Tradition of the Topics*…, p. 233.
4. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Aliquis homo est species »*, éd. Jan Pinborg, « Radulphus Brito's Sophism on Second Intentions », *Vivarium* 13 (1975), p. 127-152 ; RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super Porphyrium*, q. 5-8, éd. Jan Pinborg, « Radulphus Brito on Universals », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 35 (1980), p. 56-142. Cf. N. J. GREEN-PEDERSEN, *The Traditions of the Topics*…, p. 236-239.

est ipsius rei) en tant qu'elle est conçu sous son propre mode d'être ou *apparens*, d'où dérive un certaine manière de comprendre cette chose (*ratio intelligendi*). Raoul, pour l'intention concrète, prend l'exemple de l'essence humaine appréhendée comme raisonnante (*ratiocinans*), ce qui est son propre mode d'être ou *apparens*[1] ; l'intention abstraite sera, par contre, le concept universel qui correspond à l'essence humaine[2]. La *secunda intentio* abstraite correspond à une *ratio intelligendi*, c'est-à-dire à une modalité de compréhension de la chose en tant qu'elle se trouve multiplié en plusieurs individus[3], c'est-à-dire en tant qu'elle possède des modes d'être communs par rapport à ceux qui sont propres à une certaine essence (les *apparentia*, dont on a parlé)[4]. Raoul précise en outre qu'en ce cas l'intention est différente de la précédente puis qu'elle n'est pas absolue, mais – comme il l'écrit aussi dans son *Sophisme* – elle est relative et correspond au terme (oral) *universalitas*. La *secunda intentio* concrète, enfin, n'est que la chose appréhendée en tant que multipliée en plusieurs individus[5]. Il distingue aussi, parmi les intentions secondes, celles qui dérivent de la première opération de l'intellect (les prédicables ou universaux de Porphyre), celles qui correspondent à la deuxième opération (le concepts complexes de proposition, affirmation ou négation) et celles qui relèvent de la troisième (raisonner en forme de syllogisme ou d'inférence topique)[6].

Dans les questions sur Porphyre, comme dans le *Sophisme* mentionné plus haut, Raoul soutient que les intentions secondes sont causées dans l'intellect possible par le concours des *modi essendi* communs et de l'intellect agent[7], et que les intentions secondes relevant de la première opération de

1. L'*apparens* semble être l'expression sensible de la différence qui divise le genre, soit spécifique (dernière), soit de niveau supérieur.

2. « Modo primo videamus quid sit intentio prima et quid secunda, tam in abstracto et in concreto… » (RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 7A, p. 98) « Primum apparet sic, quia universale quod est prima intentio… » (*Ibid*., q. 7A, p. 102 ; cf. q. 7B, p. 105). Cf. aussi, *Ibid*., q. 5A, p. 70 ; *Sophisma « Aliquis homo… »*, IV, n. 49, p. 141-142. Sur la théorie des intentions secondes de Raoul, voir G. PINI, *Categories and Logic in Duns Scotus : An Interpretation of Aristotle's Categories in the Late Thirteenth Century*, Leiden, Brill, 2002, p. 83-98.

3. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 7A, p. 100 : « ratio intelligendi rem ut est in pluribus ».

4. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 5A, p. 70 ; *Sophisma « Aliquis homo… »*, I, n. 3, p. 128, et II, n. 28, p. 134.

5. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 7A, p. 100 et 102 ; *Sophisma « Aliquis homo… »*, IV, n. 49, p. 142.

6. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Aliquis homo… »*, IV, nn. 49-52, p. 142-144.

7. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 7A, p. 102 ; *Sophisma « Aliquis homo… »*, n. 52, p. 144. Dans certains passages du *Sophisma* (voir n. 56, p. 146, et n. 65, p. 149), Raoul tend à souligner la dépendance des intentions secondes à l'égard des *modi essendi* communs au détriment de la causalité attribuée, en d'autres passages, aussi à l'intellect agent (par exemple, n. 52, p. 144) ; cela dépend du contexte différent dans lequel Raoul avance ses arguments : dans le dernier passage, il répond à la question sur les causes des intentions

l'intellect tombent dans la catégorie de qualité, comme dispositions ou passions de l'intellect. Mais comment cela s'accorde-t-il avec l'idée que les intentions secondes sont aussi relatives, tandis que les premières sont absolues, étant donnée que pour Raoul il n'est pas possible qu'une même chose appartienne à deux catégories différentes ?

Une réponse possible se trouve dans une addition à la septième question, présente dans un manuscrit de Nürnberg des questions sur Porphyre publié par Pinborg : l'universel en tant qu'intention seconde ou *ratio intelligendi* peut être considéré en lui-même (*secundum se et absolute*), et alors il est un accident de l'âme et appartient à la catégorie de qualité. C'est donc en ce sens que Raoul répond à la question de la catégorisation des intentions secondes. En un autre sens, les intentions sont en relation avec les choses, soit comme similitudes des choses (*species* – deuxième sens), soit comme conformité aux choses (*veritas* – troisième sens). Mais ce n'est pas en ces sens que les intentions secondes sont relatives par rapport aux premières : les premières aussi sont des espèces et peuvent être conformes aux choses (selon la deuxième opération de l'esprit). Dans un quatrième sens, les intentions sont principe d'intelligibilité d'une pluralité de choses et leur distinction provient de la distinction entre leurs objets. Ces principes de distinction ne sont rien d'autre que les *modi essendi communes*, d'où dérivent les intentions secondes, et c'est à partir de ces propriétés qu'on peut qualifier les intentions de relatives plutôt que d'absolues. Ce sont les propriétés communes des choses qui sont intrinsèquement relatives et qui transmettent par conséquent cette caractéristique aux intentions secondes[1].

Pour revenir au parallélisme entre logique et grammaire dans l'approche modiste, on peut observer que l'identité entre intention première concrète et chose appréhendée selon ses modes d'être appropriés, d'un côté, entre intention seconde concrète et chose appréhendée selon des modes d'être communs (qui la mettent en relation avec d'autres choses à l'intérieur d'un ordre catégorial), de l'autre, rappelle l'identité que, dans les œuvres grammaticales, Raoul pose entre les *modi significandi* et *intelligendi passivi* et les *modi*

secondes, dans les premiers il se demande si elles tombent dans une catégorie ou non, et la réponse repose sur le principe que seulement ce qui existe indépendamment de l'activité de l'intellect peut être dans une catégorie ; c'est pour cette raison que Raoul laisse de côté la dépendance des intentions à l'égard de l'activité de l'intellect et se concentre sur leur dépendance à l'égard des propriétés des choses. En outre, dans le dernier passage, Raoul souligne le fait que c'est l'intellect possible qui ne peut pas être cause effective des intentions secondes, et que cela ne vaut pas pour l'intellect agent. C'est pour cette raison que je trouve un peu déséquilibrée l'interprétation que Giorgio Pini donne de cet aspect de la pensé de Raoul dans *Categories and Logic*…, p. 89-94, du moment qu'il tient surtout, ou seulement, compte des premiers passages mentionnés plus haut.

1. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Porph.*, q. 7B, N additions, p. 111.

essendi d'où ils dérivent[1]. En effet, le *modus intelligendi passivus* n'est que la propriété de la chose en tant qu'elle est appréhendée par l'intellect, ce qui correspond à l'intention (première ou seconde) concrète. Toutes les deux, *modus intelligendi* et intention concrète, se rapportent dénominativement aux propriétés des choses, c'est-à-dire qu'elles nomment cette propriété (ou *modus essendi*) en tant qu'élément matériel et signifient la *ratio intelligendi* en tant qu'élément formel, sur le modèle des noms concrets d'accidents[2]. La relation de compréhension entre concept et propriété de la chose peut être nommée en elle-même dans les deux domaines : elle s'appelle *modus intelligendi activus* en grammaire, et *intentio secunda in abstracto* en logique. Raoul donne seulement les exemples du nom général d'une intention seconde abstraite, *universalitas*[3], et du nom abstrait qui correspond au genre, *generalitas*[4], ou, comme suggère Jean Duns Scot, *intentio generis*, *intentio speciei* etc.[5]

Pour reprendre une comparaison déjà explorée (par exemple par Giorgio Pini) entre Raoul le Breton et Jean Duns Scot, du moins pour sa première version de la théorie, au sujet des intentions secondes, il me semble que la distance entre leurs positions a peut-être été exagérée. D'une part, on a attribué à Raoul une position trop radicalement réaliste, au point d'effacer le rôle de l'intellect agent ; d'autre part, on a sous-estimé le recours aux *modi essendi* dans les discussions sur les intentions secondes dans les questions sur Porphyre de Jean Duns Scot. Ici, comme dans les autres commentaires sur la logique, on trouve souvent des formulations qui se rapprochent étroitement du lexique et des conceptions modistes du langage. En voici quelques exemples :

1. RAOUL LE BRETON, *Quaestiones super Priscianum minorem*, q. 18, éd. J. Pinborg, Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, 1980, p. 152-156.
2. RAOUL LE BRETON, *Quaest. super Prisc. min*., q. 18, p. 153-154. Sur la question de la signification des termes accidentels concrets, voir S. EBBESEN, « Concrete Accidental Terms : Late Thirteenth-Century Debates about Problems Relating to such Terms as 'album' », *in* N. KRETZMANN, (ed.), *Meaning and Inference in Medieval Philosophy. Studies in Memory of Jan Pinborg*, Dordrecht-Boston-London, Kluwer, 1988, p. 107-116 ; et les textes édités dans S. EBBESEN, « Termini accidentales concreti… » ; sur la réception de ces débats à Bologne, voir C. MARMO, « La teoria delle relazioni nei commenti alle *Categorie* da Gentile da Cingoli a Matteo da Gubbio », *in* D. BUZZETTI, M. FERRIANI et A. TABARRONI (eds.), *L'insegnamento della logica a Bologna nel XIV secolo*, Bologna, Istituto per la Storia dell'Università, 1992, p. 366-372.
3. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Aliquis homo… »*, n. 49, 142.
4. RAOUL LE BRETON, *Quaest. Sup. Top. Aristotelis*, I, q. 17, dans N. J. Green-Pedersen, *The Traditions of the Topics*…, p. 367.
5. JEAN DUNS SCOT, *Quaestiones in librum Porphyrii Isagoge*, ed. R. Andrews *et al*., St. Bonaventure, N.Y., The Franciscan Institute - St. Bonaventure University, 1999, q. 27, n. 26, p. 172 (éd. L. Wadding, Lugduni, sumptibus Laurentii Durand, 1639, n. 7, p. 113b).

> Dico igitur quod [universale, *scil.*] effective est ab intellectu, sed materialiter, sive originaliter, sive occasionaliter a proprietate in re ; figmentum autem non sic ; igitur non est figmentum[1].

Ou encore :

> Intellectus, enim, considerans naturam hominis unam in multis et de multis, ab aliqua proprietate reperta in natura, sic considerata, movetur ad causandum intentionem ; et illam causatam attribuit illi naturae cuius est proprietas a qua accipitur[2].

Et, à propos de l'accident :

> Alio modo [accidens, *scil.*] est intentio sumpta a proprietate in re, sub qua et eius opposito potest intelligi cuius est accidens sine repugnantia[3].

Il faudrait commenter tous les passages où Jean Scot utilise, dans ses commentaires logiques, un lexique qui rappelle celui des Modistes et traite des questions qui étaient discutées par des logiciens d'orientation modiste pour pouvoir tracer une comparaison plus complète entre les commentaires logiques de Duns Scot et les autres, ce qui n'est pas ici dans mon intention. Au sujet des intentions secondes et de leur création, on peut noter toutefois que les deux philosophes sont totalement en accord sur la dérivation des intentions secondes à partir des propriétés des choses.

La dérivation des *loci* des propriétés des choses

Comme on l'a déjà vu, un des points théoriques qui caractérisent la discussion modiste sur les *Topiques* est la question de la dérivation des lieux à partir des propriétés des choses. On trouve cet aspect déjà bien développé chez Boèce de Dacie, qui affirme que la propriété dont dérive le genre est le *modus essendi* grâce auquel la chose peut être divisée par une pluralité de différences, et donc être déterminée en plusieurs espèces[4]. Il précise aussi que ce les intentions de ce type (les intentions secondes) sont relatives, parce qu'elles sont attribuées aux choses par rapport à autre chose, et donc que les *habitudines locales* fondées sur ces intentions sont elles aussi relatives.

1. JEAN DUNS SCOT, *Quaest. in Porph*., q. 4, n. 12, p. 25 (éd. Wadding, n. 4, p. 90b) ; cf. *Quaestiones super Praedicamenta Aristotelis*, ed. R. Andrews et *al*., St. Bonaventure, N.Y., The Franciscan Institute - St. Bonaventure University, 1999, q. 3, n. 13, p. 270 (éd. par L. Wadding, Lugduni, sumptibus Laurentii Durand, 1639, p. 127b ; cf. D. PERLER, « Duns Scotus' Philosophy of Language », *in* Th. Williams (ed.), *The Cambridge Companion to Duns Scotus*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 161-192).
2. JEAN DUNS SCOT, *Quaest. in Porph*., q. 9-11, n. 17, p. 47 (éd. Wadding, q. 11, n. 2, p. 94a).
3. JEAN DUNS SCOT, *Quaest. in Porph*., q. 31, n. 11m p. 197 (éd. Wadding, n. 2, p. 117a).
4. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, I, q. 1, p. 10.

Comme il l'explique ailleurs, il y a, en premier lieu, la chose ; en second lieu, les intentions communes fondées sur les choses ; en troisième lieu, l'*habitudo localis* fondée sur ces intentions[1]. L'exemple qu'il donne peut clarifier ce qu'on entend par *habitudo localis* :

> haec res, quae significatur per hoc nomen « color », per relationem, quam habet ad rem, quae significatur per hoc nomen « albedo », habet rationem generis et habitudinem localem generis ad speciem. Sed per relationem ad rem, quae significatur per hoc nomen « qualitas », habet rationem speciei ; est enim color species qualitatis[2].

Il continue en prenant comme exemples les autres prédicables de Porphyre (accident, propre) et d'autres relations comme celles de causalité efficiente, de définition ou de partie par rapport au tout. Les *habitudines locales* sont donc fondées sur les relations qu'une chose peut avoir avec autre chose et qui pour cette raison peuvent être utilisées comme base d'une argumentation concernant la chose en question.

Des idées très proches de celles de Boèce sont discutées en profondeur par Raoul le Breton dans un sophisme (*Omnis homo est omnis homo*, consacré à la question "Utrum... omnes habitudines locales sumantur ex modis essendi rerum")[3] et dans son commentaire sur les *Topiques* de Boèce[4]. Dans un argument du *Sophisme*, le parallélisme entre logique et grammaire est souligné : « simile est de habitudinibus localibus sicut de modis significandi »[5]. Comme on a des difficultés à montrer comment les modes de signifier des noms vides (*nihil*) ou de privation (*caecitas*) dérivent des modes d'être, de même on a du mal à dériver les relations locales fondées sur la privation ou sur la négation des modes d'être (et par conséquent la dérivation des *loci ab oppositis privative* ou *a contradictoriis*). Comme l'explique Raoul[6], il y a deux points difficiles à résoudre à ce propos :

1) le premier concerne le rapport entre *habitus* et *privatio* (ou entre *ens* et *non-ens*) : comment est-il possible que le deuxième puisse être compris à partir du premier ?

2) le deuxième dérive de l'assomption que ces *habitudines locales* (bases des rapports d'inférence) dérivent des modes d'être, et concerne le rapport biunivoque entre *habitudines* et *modi essendi* : c'est-à-dire, est-ce qu'à chaque rapport d'inférence correspond seulement un mode d'être ?

1. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, I, q. 7, p. 28.
2. *Ibidem*.
3. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo … »*, n. 1, p. 93.
4. RAOUL LE BRETON, *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 2, p. 24-27 ; q. 21, p. 71-77 ; et q. 22, p. 78-81.
5. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo … »*, n. 18, p. 97.
6. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 34, p. 99.

Pour répondre aux questions posées, Raoul avance trois prémisses : 1) la définition de *locus* et l'indication de ses subdivisions (qui suivent la typologie proposée par Boèce, sur la base de Themistius, dans le deuxième livre de son ouvrage)[1] ; 2) la distinction entre les trois types de lieux indiqués par Boèce, à savoir intrinsèques, extrinsèques et moyens ; 3) l'explication de la compréhension du *non-ens* (ou de la privation) à partir de l'*ens* (ou de l'*habitus*). Enfin, il se confronte avec la question principale.

À propos de la définition du *locus*, Raoul reprend l'analogie traditionnelle[2] avec le lieu naturel, en expliquant que la relation entre les termes d'une inférence représente l'élément matériel du lieu dialectique et que le fait que cette relation sert à confirmer l'inférence constitue l'élément formel[3] : c'est en cet élément que trouvent leur trait commun le *locus maxima*, c'est-à-dire la proposition qui explique la relation prédicative entre deux termes (*De quocumque praedicatur definitio, et definitum*), et le *locus differentiae maximae*, c'est-à-dire le terme ou l'étiquette qui sert à nommer le lieu (*locus a definitione*, dans ce cas)[4]. Les lieux sont des intentions secondes et donc il est bien possible d'en distinguer l'aspect abstrait et l'aspect concret : la compréhension (ou *intellectio*) de la relation entre les termes en tant qu'elle confirme une inférence représente l'*intentio* en abstraction, tandis que l'*intentio in concreto* n'est que la relation (*habitudo*) elle-même comprise en tant qu'elle confirme l'inférence. Les intentions secondes, dans ce cas aussi, se comportent comme les noms d'accidents concrets qui nomment leur substrats et signifient l'accident en tant qu'inhérent au substrat[5]. La distinction entre les différents types de lieu en tant qu'intentions secondes (c'est-à-dire entre lieux intrinsèques, extrinsèques et moyens), dérive de la distinction entre leurs objets ou bien de celle qu'il y a entre les *modi essendi* d'où dérivent leurs objets[6].

À propos de la troisième prémisse, le discours déborde sur le plan psychologique, du fait qu'il est question des rapports entre deux connaissances, celle de l'*habitus* (ou de l'*ens*) et celle de la privation (ou du *non-ens*). La difficulté dérive du fait que les deux connaissances sont généralement considérées comme dérivées l'une de l'autre, mais il est difficile d'en expliquer le fonctionnement. Les deux connaissances, dit Raoul, peuvent être simultanées ou successives, mais le premier cas est absolument impossible parce que

1. BOÈCE, *De differentiis topicis*, II, PL 64.
2. Elle est déjà dans le texte de BOÈCE, *De diff. top.*, I, col. 1186A.
3. Raoul se réfère à la définition classique du *locus* comme « sedes argumenti » donnée par BOÈCE (*De diff. top.*, I, col. 1174 D) : *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 2, p. 25 ; *Sophisma « Omnis homo … »*, n. 35, p. 99-100.
4. RAOUL LE BRETON, *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 2, p. 26.
5. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 36, p. 100.
6. RAOUL LE BRETON, *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 38, p. 101-102 ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 3, p. 28.

l'intellect humain, qui est simple et indivisible, ne peut pas comprendre simultanément une pluralité en acte de concepts[1] ; le deuxième cas pose aussi des problèmes, parce que si la première connaissance reste en puissance dans l'intellect possible, elle ne peut pas engendrer une autre connaissance en acte. Raoul examine une autre solution avant de proposer la sienne. Cette solution repose sur le parallélisme entre compréhension et vision : tout comme la vision perçoit les ténèbres du fait qu'elle n'est pas affectée par l'espèce sensible de la lumière (l'*habitus* par rapport aux ténèbres), ainsi l'intellect comprend la privation (ou le *non-ens*) à partir de la non-compréhension de l'*habitus* (ou de l'*ens*). Raoul n'est pas d'accord avec cette solution parce que la compréhension d'une privation est dans tous les cas quelque chose de positif, tandis que la non-compréhension (*non-intellectio*) d'un *habitus* ne comporte rien de positif (la non-compréhension d'un homme ne peut pas se distinguer de la compréhension d'un âne ou d'un cheval)[2]. Sa solution reprend le deuxième cas proposé antérieurement : l'intellect, après avoir connu un intelligible quelconque, devient plus puissant qu'avant, et donc après avoir connu un *habitus*, il comprend aussi tout ce qui est en relation avec lui, privation incluse[3].

À partir de ce qu'il a posé, Raoul peut enfin répondre à la question principale (à savoir si toutes les relations locales dérivent des modes d'être) et à la question secondaire (à savoir si chaque relation locale dérive d'un seul mode d'être). La réponse à la première question prend en considération la consistance ontologique des termes des relations et à partir de celle-ci en tire ses conclusions. Si les termes d'une relation locale sont tous les deux positifs, la relation résulte de différents modes d'être positifs ; si, par contre, seulement l'un d'entre eux est positif et l'autre est une privation ou un *non-ens*, la relation provient du mode d'être positif qui correspond au terme positif (*habitus* ou *ens*). S'il n'en était pas ainsi, la relation locale serait une fiction sans fondement dans la réalité. Il précise toutefois que les deux relations locales qui ont des orientations variées (l'une allant du positif au négatif, l'autre en sens inverse), bien que dérivées de la même racine, sont distinctes et différentes l'une de l'autre : il faut toujours tenir compte du fait que le mode d'être dont dérive la première est compris ou connu avant de comprendre la deuxième, qui est donc fondée sur cette connaissance première, comme la

1. *Sophisma « Omnis homo…»*, n. 39, p. 102. Sur cet aspect de la théorie de la connaissance de la fin du XIII^e^ siècle et sur ses conséquences sur la théorie de l'ambiguïté, voir C. MARMO, *Semiotica e linguaggio…*, p. 358-364.
2. *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 40-41, p. 102-103 ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 21, p. 74 et p. 77.
3. *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 42, p. 103 ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 21, p. 74-75.

connaissance de la privation est fondée sur la connaissance de l'*habitus*, selon l'explication qu'il avait donnée plus haut[1].

Enfin, il présente deux voies pour l'explication de la correspondance entre chacune des relations locales et un seul mode d'être réel[2]. La première affirme que les relations locales sont attribuées aux termes en présupposant l'être connu de la chose (*esse intellecto rei*). De cette manière aussi les lieux moyens (comme le *locus a casu et coniugatis*) peuvent être ramenés à au moins une relation locale simple, à laquelle ne correspond pas forcément un seul mode d'être. Le modèle que Raoul suit est celui des couleurs : il n'est pas vrai que les couleurs intermédiaires entre blanc et noir ne soient pas simples, bien qu'elles soient le produit d'un mélange entre les causes des couleurs qui se trouvent aux extrémités. De la même manière les *loci medii* remontent à une relation simple qui dérive de la convenance ou de la différence entre des *modi rerum* différents. Le point d'appui de toute la réflexion de Raoul est qu'il n'y a aucune dérivation directe des *loci* à partir des modes d'être, mais un double niveau de dérivation qui passe par les relations locales (*habitudines locales*).

La deuxième voie fait référence au modèle des relations possibles entre un substrat et son accident, ce qui rend compte des trois types de *loci*, mais comme l'autre voie ne peut pas expliquer l'unité du *locus a divisione*, qui – comme le suggère Boèce dans son *De differentiis topicis* – dérive de l'agrégation de deux lieux, l'un intrinsèque et l'autre extrinsèque[3]. Je laisse de côté la discussion sur ce point pour passer à l'examen de ce qui se passe dans les commentaires modistes, ou proches du Modisme, en forme de sentences.

Les discussions sur les *loci* fondées sur les relations d'opposition : *a contrariis* et *a contradictoriis*

Comment on a vu, dans les commentaires modistes en forme de questions sur les *Topiques* d'Aristote et de Boèce, les problèmes discutés ont un caractère très théorique et étroitement lié à la question de la fondation réelle de la logique. Les questions proprement logiques sont mises au second plan, sinon complètement effacées. C'est dans les commentaires en forme de sentences qu'elle émergent à nouveau, comme par exemple à propos des argumentations tirées des relations d'opposition.

1. *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 45-48, p. 104-105 ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 21, p. 75-76.
2. *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 49-63, p. 105-109 ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q 22, p. 78-80.
3. *Sophisma « Omnis homo… »*, n. 59, p. 108 (on fait référence à BOÈCE, *De diff. top*., PL 64, col. 1193C) ; cf. *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 22, p. 79-80.

Boèce de Dacie traite des lieux fondés sur les relations d'opposition dans une courte paraphrase du chapitre 8 du deuxième livre des *Topiques* d'Aristote, un texte qui est très proche des commentaires en forme de *sententia* (comme par exemple celui de Simon de Faversham et de Jean Duns Scot) et qui s'interpose entre la question 27 et la question 28 de son commentaire[1]. Le point de départ est la théorie des relations d'opposition qu'on pourrait lire dans le chapitre 10 des *Catégories*, où Aristote indiquait quatre types d'oppositions : 1) l'opposition entre termes corrélatifs ; 2) celle de contrariété (médiate ou immédiate, entre termes) ; 3) celle de privation (encore entre termes) ; 4) celle de contradiction (cette fois entre propositions). Cette typologie, comme j'ai eu occasion de le montrer ailleurs[2], a connu des changements au XIII^e^ siècle, conduisant à une typologie plus complexe dont les commentaires examinés sont également témoin. Par exemple, Boèce de Dacie, après avoir expliqué la typologie aristotélicienne, exemplifie ce qui est appelé la *consequentia e contrario*, c'est-à-dire l'inférence selon la règle « Si ad antecedens sequitur consequens, ad oppositum contradictorium consequentis sequitur oppositum contradictorium antecedentis » (ce qui ne semble être rien d'autre qu'une version plus compliquée du *modus tollendo tollens*), en citant l'inférence « si *bonum* est suave, non-suave est *non-bonum* ». Mais on pourrait se demander quelle raison a poussé Boèce à compliquer la description du *modus tollendo tollens* (qui est normalement citée comme « negato vel destructo consequente de necessitate negatur vel destruitur antecedente ») : le point est que, dans la deuxième partie du XIII^e^ siècle, ce ne sont pas seulement les propositions qui sont considérées comme termes de la relation de contradiction, mais aussi les mot simples comme *homo* ou *bonum*[3]. Boèce ajoute aussi que dans les inférences de ce type la règle « ad oppositum antecedentis sequitur oppositum consequentis », qui est appelé *consequentia in ipso*[4], ne vaut pas, et qu'elle tient, au contraire, dans les inférences fondées sur la contrariété dont on parlera plus loin.

Simon de Faversham et Jean Duns Scot, dans leurs commentaires sur ce même chapitre, consacrent une série de doutes aux inférences fondées sur la contradiction. Simon se concentre sur les oppositions entre termes contradictoires et, après avoir défini le deux types d'inférence (*e contrario* et *in ipso*)[5], il arrive à la même conclusion que Boèce, c'est-à-dire que pour ce qui

1. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, p. 157-160.
2. Cf. Costantino MARMO, « Types of Opposition in the Postpraedicamenta in Thirteenth-Century Commentaries », *in* J. BIARD et I. ROSIER-CATACH (éds.), *La Tradition médiévale des Catégories (XII^e^-XIV^e^ siècles)*, Louvain-la-Neuve - Louvain - Paris, Éd. de l'Institut supérieur de Philosophie - Peeters, 2003, p. 86-103.
3. Cf. aussi RAOUL LE BRETON, *Quaest. sup. Top. Boethii*, II, q. 21, p. 73 (*non-homo*).
4. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, p. 158-159.
5. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, f° 33va : « Ad euidentiam huius dubitationis est notandum quid sit consequentia in

concerne les termes contradictoires (*homo* vs. *non-homo*) seulement l'inférence *e contrario* est valide : « si homo est, animal est ; ergo si non-animal est, non-homo est ». Cela dépend du fait que la négation d'un terme commun (par exemple, un genre) rend le terme plus spécifique, tandis que la négation d'un terme spécifique rend le terme plus général : la négation – commente Simon – possède une nature méchante parce qu'elle détruit ce qui vient après elle et pose son opposé[1]. En ce qui concerne l'inférence *in ipso*, Simon précise qu'il faut distinguer entre termes convertibles, comme *ens* et *unum*, et termes non convertibles, comme *homo* et *animal* : pour les premiers l'inférence *in ipso* est valide, tandis que pour les seconds elle ne tient pas[2].

Jean Duns Scot, dans son commentaire, s'occupe aussi bien des conséquences fondées sur l'opposition entre termes que des conséquences tirées de l'opposition entre propositions. À propos des termes, il répète ce qu'avait dit Boèce de Dacie, à savoir que pour ce type d'opposition la *consequentia e contrario* (« ex opposito consequentis ad oppositum antecedentis ») vaut toujours, mais ne vaut pas celle *in seipso* (ou *in ipso* : « ab opposito antecedentis ad oppositum consequentis »). Mais il ajoute que :

> Si intelligatur de oppositione in propositionibus, inter quas est oppositio primo, non est dubia ; si autem intelligatur de contradictione terminorum

ipso et quid sit consequentia in contrario. In ipso enim (in, *ms*.) est quando (quoniam, *ms*) sicut ad antecedens sequitur consequens, eodem termini ordine ad oppositum antecedentis sequitur oppositum consequentis, ut "homo est, ergo mortale est" et "si homo non est, ergo mortale nec est". Consequentia autem in contrario est quando sicut ad antecedens sequitur consequens, sic econuerso terminorum ordine \conuerso/, ad oppositum [antecedentis] consequentis sequitur oppositum antecedentis, ut "si homo est, animal est, ergo si animal non est, homo non est" ».

1. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, f° 33va : « Et ex hoc apparet quia in contradictoriis semper tenet consequentia econtrario, et ratio huius est quia ad minus consequentie sequitur maius consequentie ut ad hominem sequitur animal, sed non econtrario ; sed hoc non contingeret nisi per consequentiam tantum in contrario, et hoc in contradictoriis quia ad hominem sequitur animal ergo ad non animal sequitur non homo. Nota enim quod quanto terminus est communior tanto eius negatio est specialior, et quanto terminus est specialior tanto eius negatio est communior, quia negatio est malignantis nature : quicquid enim inuenit post se destruit et eius oppositum ponit ».

2. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, f° 3va : « Ulterius est notandum quod duplex est consequentia. Quedam tenet in terminis conuertibilibus et in tali sic[ut] affirmatio subiecti est causa affirmationis predicati sicut negatio (causa negationis, *ms*.) predicati est causa negationis <subiecti>, quia sicut uult Philosophus primo *Posteriorum*, sicut affirmatio est causa affirmationis, sic negatio est causa negationis et in omnibus talibus bene tenet consequentia in ipso, quia bene sequitur "si est ens ergo est unum, ergo si non est ens non est unum". Alia autem est consequentia terminorum non conuertibilium, ut sunt homo et animal, et in omnibus contradictorie accepti solum tenet consequentia ista, unde non sequitur "si homo ergo animal" sed "si non est homo, ergo non est animal". Et posito hoc apparet solutio ad rationem quia enim arguit in terminis conuertibilibus et de talibus non intelligit Philosophus hic, sed sicut dictum est, ita docuimus inspicere ad opposita quantum ad inherentiam ».

ratione quorum est consequentia in propositionibus, siue inter propositiones, adhuc est veram, reliquis manentibus eisdem[1].

Il avance plusieurs exemples : si « homo currit, ergo animal currit », qui est correcte en vertu des relations entre les termes puisque animal est inclus dans le concept d'homme (*est de intellectu hominis*), est valide, l'inférence suivante sera valide aussi « non-animal currit, ergo non-homo currit ». Dans ce cas – comme l'avait déjà noté Simon de Faversham – la négation appliquée aux termes en bouleverse l'extension : si *homo* est inclus dans *animal* (ou le comprend en soi, du point de vue de l'intension), la négation rend plus spécifique le terme général (*animal*) et rend plus général le terme spécifique (*homo*). À la différence de Simon de Faversham, Jean Scot examine aussi le cas où soit les termes sujets soit les termes prédicats sont en rapport d'inclusion. L'exemple de départ est « homo currit, ergo animal movetur ». Dans ce cas, on peut inférer *e contrario* seulement si la négation nie les deux termes, ensemble ou séparément. De cette proposition donc on ne peut pas inférer « animal non movetur, ergo homo non currit », du moment qu'ici l'on nie seulement un des deux termes (le prédicat) dans l'antécédent comme dans le conséquent : on prend ici, en effet, les subcontraires des précédentes propositions, qui ne représentent pas leur négation totale puisque deux propositions subcontraires peuvent être vraies en même temps. On peut, au contraire, tirer la conclusion que « nullum animal movetur, ergo nullus homo currit », où l'on prend les propositions contradictoires des propositions qui constituent l'inférence de départ (*animal movetur* vs. *nullum animal movetur* ; et *homo currit* vs. *nullus homo currit*)[2]. Mais si l'on prend le termes contradictoires des termes de la première inférence, alors on doit argumenter différemment : « non-animal non movetur, ergo non-homo non currit », où l'on nie chacun des deux termes séparément[3].

1. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318, f° 260rb.
2. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318, f° 260rb : « Si autem sit consequentia propositionum in ratione vtriusque termini in antecedente et consequente, ut est "homo currit, ergo animal mouetur", tunc non arguitur econtrario nisi negatio addita consequenti et postea antecedenti neget vtrumque terminus. Vnde non sequitur "animal non mouetur, ergo homo non currit", quia hic tantum negatur alter terminus in antecedente et consequente. Sed sic esset arguendum "nullum animal mouetur, ergo nullus homo currit", et tune sumuntur contradictoria propositionum ».
3. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostil. Vatic., Ottobon. Lat. 318, f° 260rb-va : « Si autem sumitur precise contradictio terminorum ita uel quod sit negatio infinitans terminos uel ita negans terminos quod // tantum sistat negatio circa terminum quem negat et non possit attingere aliquid aliud in oratione, tunc oportet terminum vtrumque negari propria negatione "non-animal non mouetur, ergo non-homo non mouetur", et ulterius "ergo non-homo non currit" ». Si l'on objecte que la conclusion n'est pas vraie, parce que, quoique aucun non-animal ne bouge, il peut être vrai qu'un âne (qui est un *animal* et aussi un *non-homo*) court, on peut répondre qu'ici l'on a affaire à des propositions négatives particulières et non pas avec des propositions négatives universelles (je remercie Chris Martin qui m'a

Ce qui est présupposé dans les discussions de Boèce et de Simon de Faversham, et qui est explicité dans le texte de Duns Scot, est qu'il existe des termes simples contradictoires, donc que la contradiction ne se borne pas aux propositions. Raoul le Breton montre qu'il est d'accord avec eux sur ce point, bien qu'il ne discute pas de problèmes strictement logiques dans ces questions sur Boèce ou sur Aristote.

Tandis que dans le champ du contradictoire la *consequentia in ipso* ne vaut pas, selon Boèce de Dacie, elle est généralement considérée comme valide dans celui du contraire, c'est-à-dire qu'il est possible d'inférer selon la règle « ad contrarium antecedentis sequitur contrarium consequentis », comme dans l'exemple « fortitudo est virtus, ergo debilitas est vitium ». Boèce explique que cette *consideratio* (ce qui dans le lexique des *Topiques* d'Aristote, correspond à *locus*) peut être appliquée seulement à deux conditions :

1) dans les cas où le conséquent possède un contraire, puisqu'il est possible qu'un même conséquent soit inféré de deux antécédents contraires, comme dans l'exemple suivant : « album ergo coloratum » ou « nigrum ergo coloratum » ;

2) quand il y a contrariété parfaite entre les antécédents, comme dans l'inférence « ad euechiam (c'est-à-dire : *bona dispositio*) sequitur sanitas », alors que « ad cachechiam (c'est-à-dire : *mala dispositio*) sequitur aegritudo » ne vaut pas. La raison en est que *euechia* et *cachechia* ne sont pas des termes parfaitement contraires : l'un correspond à la *bona dispositio interior et exterior*, tandis que le deuxième signifie la *mala dispositio interior vel exterior*[1].

Simon de Faversham discute lui aussi la question et donne quatre conditions de validité de cette *consideratio* (ou lieu) :

1) la prédication doit être *per se* et essentielle : il ne suit donc pas que « album est bonum, ergo nigrum est malum », parce que entre *album* et *bonum* (comme entre *nigrum* et *malum*) il y a seulement une prédication accidentelle ;

2) si la prédication est essentielle, il doit y avoir toujours le même type d'opposition : l'inférence « album est coloratum, ergo nigrum non est coloratum » ne tient pas, parce que entre *album* et *nigrum* il y a contrariété, tandis que entre *coloratum* et *non-coloratum* il y a contradiction ;

3) si les opposés sont contraires, ils doivent l'être selon le même mode : il ne suit pas que « prodigalitas est vitium, ergo avaritia est virtus », parce que

fait l'objection après la discussion pendant le colloque, et m'a donné l'occasion de réfléchir encore sur ce texte fort compliqué).

1. BOÈCE DE DACIE, *Topica*, p. 159.

la prodigalité et l'avarice sont contraires comme deux extrémités, tandis que la vertu et le vice sont contraires en tant que moyen terme et extrémité ;

4) il faut que le même prédicat ne soit pas inférable de deux contraires, comme dans le cas indiqué plus haut par Boèce ou dans le suivant « virtus est habitus, ergo vitium non est habitum »[1].

On trouve aussi dans le commentaire de Duns Scot une discussion à ce propos, dans laquelle il donne une nouvelle formulation de la règle « ad contrarium antecedentis sequitur contrarium consequentis ». Il dit que dans le cas des contraires, parfois c'est la *consequentia in seipso* qui tient, parfois – mais plus rarement – c'est celle *in contrario*. Il essaie de fonder cette casuistique sur les rapports partie-tout que les deux couples de termes (ou d'objets) peuvent avoir : par exemple, selon Scot, *sanum* est une partie intégrale de *euectivum* (c'est-à-dire : *bene dispositum*) et donc « ad euectivum sequitur sanum », mais (comme le soutenait Boèce également) cela n'implique pas que le contraire de l'antécédent infère le contraire du conséquent, parce que le contraire du tout n'infère pas le contraire de la partie. Il semble suggérer que la *consequentia e contrario* est valable dans ce cas, c'est-à-dire que si l'on infère correctement la santé de celui qui est bien disposé (*euectivum*), on peut aussi inférer la mauvaise disposition (*cachechia*) de celui qui est malade. Au contraire, si aucun des termes ne se rapporte à l'autre comme partie ou comme tout, alors on peut appliquer correctement la *consequentia in seipso*[2].

1. SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, lat. 1359, fº 33va : « Primo dicit quod in contrariis bene tenet utraque consequentia, et in ipso et in contrario, et determinat in littera. Ista autem consideratio tenet in predicatis per se et essentialibus, non enim sequitur "album est bonum, ergo nigrum est malum", quia bonum non per se sed per accidens predicatur de alio. Secundo etiam tenet in oppositis eodem genere oppositionis, ideo non sequitur "album est coloratum, ergo nigrum non est coloratum" [non sequitur] : album enim et nigrum opponuntur contrarie, coloratum autem et non coloratum contradicuntur. Tertio autem modo tenet in hiis que eodem \modo/ sunt contraria, ideo non sequitur "prodigalitas est uitium, ergo auaritia est uirtus", quia eodem modo non sunt contraria, quia prodigalitas et auaritia contrariantur ut duo extrema, quia largitas se habet ut medium inter ista ; uitium autem et uirtus sunt contraria sicut medium et extrema. Quarto autem et ultimo est intelligendum in hiis in quibus predicatum unum non sequitur ad ambo contraria, unde non sequitur "uirtus est habitus, ergo uitium non est habitus", quia habitus sequitur ad utrumque, et in istis quattuor casibus ista consideratio tenet ».

2. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318, fº 260rb : « Regula in contrariis, scilicet extremis, et duobus paribus contrariorum quandoque est consequentia in seipso, quandoque in contrario, raro tamen tenet consequentia in contrario. Dicitur tamen quod quando vnum extremum ex vna parte se habet ad vnum extremum ex alia parte, sicut pars integralis ad totum sicut sanum se habet ad euectum (quod est bene dispositum), tunc est consequentia e contrario, quia ad extremum quod se habet ut totum sequitur extremum ex alia parte quod se habet ut pars sicut ad euectiuam sequitur sanum et in contrariis eorum non est idem ordo in consequendo : non enim oportet oppositum totius inferre oppositum partis, sed econtrario quando autem nullum extremum ex vna parte habet rationem totius partis respectu alterius extremi ex alia parte, tunc est consequentia in seipso, hoc est ad oppositum antecedentis sequitur oppositum consequentis ».

Duns Scot discute aussi cette explication à l'aide de deux objections. Voici la première : la proposition « omnis homo est animal » est contraire à « nullus homo est animal » et la proposition « omne animal est homo » est contraire à « nullum animal est homo » ; si les deux règles susdites sont valables, alors, si l'on peut inférer « nullum animal est homo » de « nullus homo est animal », on peut aussi inférer « omne animal est homo » de « omnis homo est animal » ou vice versa. Cela veut dire que les deux règles, appliquées au niveau des propositions, permettent la conversion simple des propositions universelles affirmatives, ce qui est logiquement faux et, de plus, n'est pas admis par Aristote. Cela implique que la *consequentia e contrario* ne trouve pas ici une application correcte[1]. La deuxième objection prend deux exemples : 1) s'il est vrai que la prodigalité implique le vice (*prodigalitas ergo vitium*), il ne suit pas que l'avarice implique la vertu (*nec tamen sequitur « parcitas ergo virtus »*) ; 2) il en va de même avec l'inférence « verum ergo congruum », qui – mais cela est sous-entendu – n'implique pas « falsum ergo incongruum ». En tout cas les deux types de *consequentiae* semblent ne pas valoir pour tous les contraires[2].

La réponse de Duns Scot précise, avant tout, que cette *consideratio* concerne les contraires simples (c'est-à-dire les termes) et seulement les propositions qui sont contraires à partir d'une opposition entre eux, ce qui exclut la première objection, où les propositions sont contraires par elles-mêmes et non en fonction des termes qui les composent ; en deuxième lieu, elle ne vaut pas quand les deux contraires sont contenus sous un seul terme de l'autre opposition, soit par essence comme dans le cas de la prodigalité et de l'avarice (qui sont toutes les deux des vices) ou par accident (voire par présupposition) comme dans le cas du vrai et du faux qui présupposent tous les deux la grammaticalité de la proposition en question[3] (et cela est une position typique du Modisme[4]).

1. *Ibidem* : « Contra hoc : ambe iste sunt contrarie "omnis homo est animal", "nullus homo est animal", et iste contrarie "omne animal est homo", "nullum animal est homo", sed sequitur "nullus homo est animal, ergo nullum animal est homo" et econuerso ; ergo in contrariis istarum erit consequentia in seipso uel econtrario, ergo vniuersalis affirmatiua conuertetur simpliciter quod est inconueniens ».
2. *Ibidem* : « Item, sequitur "prodigalitas ergo vicium" nec tamen sequitur "parcitas ergo virtus"; similiter sequitur verum ergo congruum nec tamen in contrariis eorum est consequentia in seipso uel econtrario ».
3. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318, f° 261ra : « Consideratio intelligenda est de contrariis incomplexis non quod inter ista sint proprie contraria sed inter propositiones ratione illorum, per hoc excluditur prima instantia et quando non ambo extrema vnius contrarietatis continetur sub vno extremo alterius contrarietatis et hoc uel essentialiter sicut prodigalitas et parcitas sub vicio, uel per accidens ut presuppositione, sicut verum et falsum sub congruo ».
4. Cf. C. MARMO, *Semiotica e linguaggio*…, p. 408-416.

Après cette discussion Jean Duns Scot cherche à proposer une règle plus générale, qui soit valable pour tous les contraires. Si l'on considère deux couples de contraires : A vs. B, d'un côté, et C vs. D, de l'autre ; et que A implique C, alors on peut seulement conclure que D est apte à être impliqué par B, c'est-à-dire qu'il peut être impliqué, mais qu'il ne l'est pas nécessairement. Cela ne veut pas dire que, quand on a un contraire qui est prédicable d'une espèce d'un certain genre (ou inhère à cette espèce), il est nécessaire que l'autre contraire soit effectivement prédiqué d'une autre espèce du même genre, mais seulement que l'autre contraire est apte à être prédiqué d'une telle espèce[1].

Conclusions

En conclusion, je voudrais souligner comment les commentaires modistes sur les *Topiques* d'Aristote et de Boèce confirment au moins un aspect de ce qui forme ce que j'ai appelé plus haut l'« approche modiste à la logique », c'est-à-dire la tendance à fonder la logique et les rapports logiques sur les propriétés du réel : l'attitude est la même que ce que l'on a remarqué dans les commentaires sur les *Catégories* ; les *modi essendi* jouent un rôle fondamental, que ce soit dans la grammaire, en tant que source directe ou éloignée des *modi intelligendi* et des *modi significandi*, ou dans la logique en tant que source originaire des *modi praedicandi* (d'où dérivent soit les catégories, soit les prédicables), et des *habitudines locales*, les relations qui confirment les arguments topiques, c'est-à-dire de toutes les intentions secondes en abstrait qui correspondent aux différentes opérations de l'intellect. Il faut souligner que l'application cohérente et systématique de cette attitude fondationnelle en logique et son parallélisme avec la grammaire, rendent plus difficilement tenables l'hypothèse continuiste soutenue par Green-Pedersen. Raoul le Breton, au contraire – comme on a eu l'occasion de montrer –, semble bien conscient d'une rupture de continuité entre les anciens et le modernes.

Il y a un deuxième point à souligner, toutefois, qui met en lumière ce qui peut-être un erreur de perspective dans les interprétations que l'on peut avancer, erreur qui dépend largement des sources disponibles, en particulier de

1. JEAN DUNS SCOT, *Notabilia in Top*., ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318, f° 261ra : « Et sumptis extremis vtriusque contrarietatis contrariis immediatis, etsi sumantur immediate, potest aliqualis ratio assignari considerationis. Sic sint .a. et .b. duo contraria .c. et .d. duo alia, si .c. necessario sequitur ad .a., ergo .d. natum est fieri circa .a. uel circa eius contrarium, quia contraria nata sunt fieri circa idem, ad minus circa idem genus, sed impossibile est .d. fieri circa .a., cum .c., quod est contrarium .d., necessario consequatur ad .a., ergo necessarium est .d. fieri circa .b. ; hec tamen ratio non est valde necessaria, quia non necessarium est, si vnum contrarium insit alicui speciei generis necessario, quod reliquum necessario insit alii speciei, quod tamen probaret ratio, si valeret, sed tantum oportet alterum contrariorum esse aptum natum fieri circa aliquam speciem illius generis ».

celles qui sont publiées. En regardant les thèmes abordés par les commentaires en forme de questions (en particulier Martin de Dacie, Boèce de Dacie et Raoul le Breton), on a l'impression d'une focalisation presque exclusive sur les problèmes théoriques des fondements et un désintérêt pour les questions proprement logiques. Cette impression générale doit probablement être corrigée en tenant compte des commentaire en forme de *sententia* ou de *notabilia*, comme celui de Simon de Faversham, de Jean Duns Scot et, en partie, de Boèce de Dacie. Ces commentaires, comme on a eu l'occasion de voir à propos des inférences fondées sur les relations d'opposition, vont en direction complètement opposée par rapport aux commentaires en forme de questions : en discutant de l'interprétation du texte (d'Aristote ou de Boèce) ils sont obligés de donner des exemples d'inférence, et d'utiliser les instruments théoriques développés dans le cadre logique, en laissant de côté les discussions sur les fondements de la théorie. Cette mise en relation des commentaires en forme de questions et de ceux qui sont en forme de *sententia* ou *notabilia*, pour la plupart encore inédits, devrait constituer la prochaine tâche des recherches sur la contribution modiste au discussions médiévales sur les inférences topiques.

Le lieu de la croyance : le traité sur les *Topiques* de Jean Buridan

Joël Biard

(Université François-Rabelais, Tours ;
Centre d'études supérieures de la Renaissance,
CNRS, UMR 6576)

Dans les *Petites sommes de logique*, le VI^e^ traité est consacré aux « lieux dialectiques ». Là se trouve le principal texte de Buridan sur la topique, auquel il faut ajouter les *Questions sur les Topiques*, récemment publiées par Niels Jørgen Green-Pedersen[1]. Comme l'écrit celui-ci dans son « Introduction », les *Questions sur les Topiques* et le livre VI des *Petites sommes* se recoupent assez peu, dans la mesure où les premières, en dépit de leur forme questionnée, prennent comme matériau de base Aristote, auquel Buridan se réfère plusieurs fois par l'expression « Aristoteles in littera… », tandis que les *Petites sommes* ont pour base les *Topiques* de Boèce. Les problèmes traités ne sont pas identiques, même s'il y a des recoupements.

Quels sont les matériaux textuels et conceptuels travaillés par Jean Buridan dans son traité consacré aux lieux ? À plusieurs reprises, Jean Buridan évoque « notre auteur », *auctor noster*. Celui-ci ne saurait être confondu avec aucun des autres théoriciens qui sont nommés, souvent à côté de lui. Il s'agit de Pierre d'Espagne, qui, pour ce traité comme pour la plupart des autres, sert ici de manuel[2]. Il ne s'agit pas seulement d'une référence pour la forme : on voit régulièrement Buridan utiliser un exemple, une définition ou une expression de « notre auteur » ; parfois aussi il prend ses distances avec lui[3]. Au moins sur le plan de l'exposition, cela suffirait à expliquer

1. JOHANNES BURIDANUS, *Quaestiones Topicorum*, ed. N. J. Green-Pedersen, « Artistarium » 12, Turnhout, Brepols, 2008.
2. Cela n'empêche pas que le maître picard transforme parfois l'ordre et le contenu des traités, en comparaison de ceux de Pierre d'Espagne.
3. Voir *e. g. Summulae logicales* [dorénavant : *SL*], VI, IV, 13 : « Et de ce qui est dit ressort comment doivent être nuancés les écrits de notre auteur à propos de ce qui est bon et de ce qui est mauvais » (Et ex dictis apparet quomodo moderanda sunt dicta auctoris de bono et

certaines différences avec les théories anglaises de Gautier Burley ou de Guillaume d'Ockham.

En dépit de cela, la seconde référence massivement présente, commune à tous les auteurs de cette époque comme à leurs prédécesseurs, est constituée par les *Topiques* de Boèce, c'est-à-dire le *De differentiis topicis*. C'est Boèce le véritable guide, et Buridan justifie ce glissement d'autorité en affirmant que Pierre d'Espagne lui-même est instruit par Boèce ; telles sont en effet les premières lignes : « Notre auteur a tiré ce traité, qui porte sur les lieux dialectiques, du livre des *Topiques* de Boèce »[1]. À Paris, Raoul le Breton, qui a écrit des questions sur les *Topiques* d'Aristote, avait aussi rédigé vers 1300 des questions sur l'ouvrage de Boèce[2].

Toutefois, la situation n'est plus celle du haut Moyen Âge où seul Boèce était connu. Buridan utilise aussi largement Aristote. À côté de références ou d'exemples tirés d'autres œuvres aristotéliciennes, on trouve dans le traité VI une dizaine de renvois explicites ou d'allusions manifestes aux *Topiques* d'Aristote. Enfin, Buridan convoque parfois d'autre auteurs : Cicéron, souvent, ainsi que Thémistius, neuf fois. Le plus fréquemment, il s'agit de comparer leurs positions avec celles de Boèce, pour souligner les différences et prendre parti dans des questions débattues. La paraphrase de Thémistius (*ca*. 320-390) ne nous est pas parvenue. On sait que des éléments des commentaires de Thémistius sont préservés dans le commentaire d'Averroès[3], mais Buridan en avait-il connaissance ? Ce n'est pas sûr. À l'évidence, Il mentionne Thémistius d'après Boèce qui l'utilise abondamment[4].

malo). Je cite ce traité d'après la transcription inédite réalisée par Hubert Hubien (il m'arrivera parfois de modifier légèrement la poncuation).

1. *SL*, VI, I ; Buridan poursuit : « C'est pourquoi, comme Boèce a fait précéder sa considération des lieux dialectiques de quelques généralités, notre auteur commence aussi par là : qu'est-ce qu'un argument et une argumentation ? en quoi diffèrent-ils ? puis qu'est-ce que l'énonciation, la proposition, la question et la conclusion ? en quoi se recoupent-elles en en quoi diffèrent-elles ? ensuite quelles sont les espèces de l'argumentation et comben y en a-t-il ? Telle est l'intention du premier chapitre de ce traité » (Ideo, sicut Boethius quaedam communia praemittit suae considerationi de locis dialecticis, ita et illa auctor noster praemittit, scilicet quid est argumentum et argumentatio, et quo modo differunt, deinde etiam quid est enuntiatio, propositio, quaestio et conclusio, et quo modo conveniunt vel differunt, deinde quot et quae sunt species argumentationis. Haec est intentio primi capituli huius tractatus).
2. Cf. RAOUL LE BRETON, *Questiones super libro Topicorum Boethii*, ed. N. J. Green-Pedersen, *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 26 (1978), p. 1-92.
3. *Paraphrasis Topicorum* in *Aristotelis omnia quae extant opera*, vol. I, pars III, *Topicorum atque Elenchorum libri cum Averrois Cordubensis in eos media expositione Abramo de Balmes et Mantino interpretibus*, Venitiis, apud Juntas,1562.
4. Voir VI, II, 3. ; *Cf.* BOÈCE, *De differentiis topicis*, « Patrologie latine » LXIV, col. 1196 A-B ; E. STUMP, *Boethius's De topicis differentiis*, translated with notes and essays on the text, Ithaca-London, Cornell University Press, 1978, p. 71-78.

Une interprétation nominaliste du lieu

Si Aristote n'est pas très explicite sur la nature du lieu, les commentateurs grecs se sont déjà demandés s'il s'agissait du principe d'un certain type de raisonnement (interprétation dominante, qu'on trouve par exemple chez Théophraste) ou bien de l'expression condensée d'une stratégie d'argumentation dans une situation dialogique (dimension présente chez Alexandre d'Aphrodise et, selon la lecture qu'en fait Eleonore Stump, privilégiée par Aristote lui-même)[1]. Mais à partir de Boèce, qui déploie le lieu en *maxima propositio* et en *differentia*[2], les auteurs ne peuvent éviter de se prononcer sur la nature même du lieu. Buridan reprend les indications de ses prédécesseurs, mais en développant une interprétation clairement sémiologique du lieu qui le met en décalage par rapport Boèce, comme par rapport à Aristote et Cicéron. Le lieu est fondamentalement une relation entre termes. Cela recoupe en partie l'interprétation des prédicables de Porphyre, donc la question du statut de l'universel, puisque le genre, l'espèce, la différence et l'accident tiennent, à côté d'autres notions comme la cause ou la ressemblance, une place de choix dans la formulation et l'énumération des lieux. Commençant son traité par quelques chapitres de mise au point terminologique et conceptuelle, Buridan est particulièrement net sur ce point. À ce titre, il est représentatif d'une interprétation que l'on peut qualifier de « nominaliste », au sens usuel, des lieux. Bien sûr il n'est pas le seul. Guillaume d'Ockham était aussi attentif à ne pas confondre les signes et les choses ; quoi qu'il en soit, Buridan souligne fortement le statut sémiologique des lieux, là même ou Raoul le Breton distinguait entre intentions concrètes et intentions abstraites, entre *obiectum* et *res subiecta*[3].

Le lieu est défini comme le « siège de l'argument », selon l'expression cicéronienne transmise par Boèce. Le lemme qui ouvre le deuxième chapitre du traité reprend littéralement le texte de Boèce : « Le lieu est le siège de l'argument, ou ce dont est tiré l'argument qui convient »[4]. Buridan commence par analyser longuement la signification des termes de cette définition et les

1. E. STUMP, *op. cit.*, part II, notamment chap. « Dialectic and Aristotle's *Topics* », p. 159-178.
2. BOÈCE, *De differentiis topicis*, col. 1185 A ; trad. Stump p. 46.
3. Voir par exemple RAOUL LE BRETON, *op. cit.*, I, 6, p. 19 : « Je dis que cette définition [de l'argument] est bonne, qu'on la donne de l'argument pris comme intention concrète de l'argument ou pour la chose qui est subjectée à cette intention » (Dico quod illa definitio [argumenti] est bona, sive detur de argumento pro intentione concreta argumenti sive pro re subiecta intentioni ».
4. « Locus est sedes argumenti, vel illud a quo conveniens extrahitur argumentum » (BOÈCE, *De differentiis topicis*, col. 1174 D ; trad. E. Stump p. 30 ; voir aussi PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*, V, 4, in PETER OF SPAIN, *Tractatus called afterwards Summulae logicales*, ed. L. M. De Rijk, Assen, Van Gorcum & Co., 1972, p. 58 : « Est enim locus sedes argumenti vel illud unde ad propositam questionem conveniens trahitur argumentum ».

précisions qui l'accompagnent. Il rappelle d'abord, comme si cela allait de soi, que le lieu est à la fois maxime et différence, mais reporte à plus tard l'interrogation sur l'unité d'une telle description. Puis, lorsqu'il aborde dans le paragraphe 2 l'analyse de la maxime et de la différence, il souligne le caractère métaphorique de la notion de lieu :

> Car de même que le lieu proprement dit contient quantitativement ce qui est localisé, de même ce qui est appelé « lieu » dans l'argumentation contient virtuellement tout l'argument ; c'est en effet en vertu de lui que l'argument peut produire la croyance en la conclusion[1].

Ce caractère concerne le lieu dans sa totalité, différence et maxime[2], ainsi que cela apparaît lorsque Buridan s'attarde longuement sur cette série de comparaisons, considérant maintenant le « siège » :

> En effet, lorsque l'on dit « siège de l'argument », on ne prend pas « siège » proprement, comme la chaise du Roi ou du Pape, qui est dite proprement leur siège, mais on le prend métaphoriquement (comme on l'a dit à propos du lieu), à la ressemblance du siège proprement dit. Comme en effet sur son siège un homme repose fermement, de même sur cette maxime et sur le rapport des termes mentionnés entre eux reposent fermement toute la force de l'argument et l'esprit de celui qui argumente ; c'est pourquoi et le lieu-maxime et le lieu-différence sont dits à bon droit « siège de l'argument »[3].

1. BURIDAN, *SL*, VI, II, 2 : « Nam sicut locus proprie dictus continet quantitative locatum, sic in argumentatione quod vocatur "locus" continet virtualiter totum argumentum ; ex eius enim virtute argumentum habet quod faciat fidem de conclusione ». RAOUL LE BRETON, *op. cit.*, p. 25, soulignait lui aussi ce caractère métaphorique du lieu : « […] il faut comprendre que dans les arguments dialectiques le lieu est pris métaphoriquement, par similitude avec le lieu naturel, car de même que dans les choses naturelles le lieu donne sa solidité à la chose qui est dans le lieu, de même le lieu dialetique donne la solidité de l'argument » ([…] est intelligendum quod locus sumitur in dialecticis metaphorice ad similitudinem loci[s] naturalis, quia sicut locus in naturalibus dat firmitudinem rei quae est in loco, ita locus dialecticus dat firmitudinem argumento). Je traduirai dans le présent article *fides* par « croyance », terme le plus usuel et surtout le plus général, même si l'on pourrait lui préférer « confiance », qui conserve la même racine étymologique que *fides*, ou bien le terme vieilli « créance », qui n'a pas en français les mêmes connotations péjoratives.
2. BURIDAN, *SL*, VI, II, 2 : « Et il apparaît à partir de là que tant la proposition maxime que les termes mentionnés précédemment peuvent être dits "lieu" selon cette acception métaphorique » (Et ex hoc apparet quod tam propositio maxima quam praedicti termini merentur dici locus secundum hanc metaphoricam acceptionem ».
3. *Ibid.* : « Cum enim dicitur "sedes argumenti", non capitur "sedes" proprie, prout cathedra regis vel papae, quae proprie dicitur sedes eius, sed capitur metaphorice (sicut dicebatur de loco), ad similitudinem sedis proprie dictae. Sicut enim homo in sua sede solidatur et quietatur, ita tota vis argumenti et mens arguentis in illa maxima et in terminorum praedictorum habitudine ad invicem solidatur et quietatur, propter quod et locus maxima et locus differentia maximae sic bene dicuntur "sedes argumenti" ».

La comparaison nous oriente vers une double dimension, à la fois logique et épistémique, du lieu, qui est ici considéré d'abord en tant que maxime. Le « siège » est ce qui donne un base stable à l'argumentation.

Le « locus maxima », comme dit Buridan, a été défini dans l'énoncé lemmatique comme une « proposition connue par soi par laquelle d'autres propositions, douteuses ou moins connues, sont à même d'être prouvées »[1]. Il s'agit de propositions évidentes par soi, comme « le tout est plus grand que la partie », ou « tout ce qui se prédique de la définition se prédique aussi du défini ». Le lieu-différence est quant à lui assimilé aux termes, mais puisque la maxime est une proposition, c'est le rapport entre les termes qui devient décisif : « Le lieu, comme différence de la maxime, consiste en les termes à partir desquels est constituée la maxime et par le rapport desquels la maxime a connaissance et vérité »[2]. C'est parce que ces termes sont de nature diverse qu'ils servent à différencier les maximes les unes des autres.

Mais c'est à propos de la définition des lieux intrinsèques et des lieux extrinsèques que Buridan, manifeste son souci d'analyser les lieux en fonction des propriétés sémantiques des signes vocaux ou conceptuels. Cette distinction doit être exprimée par la supposition des termes (leur fonction référentielle au sein d'une proposition) comme le confirmera la définition du lieu intrinsèque :

> le lieu intrinsèque consiste en les termes d'une maxime qui assurent une conséquence si dans cette conséquence le terme inférant et le terme impliqué supposent de façon équivalente pour la même chose […][3].

Je noterai pour l'instant que le lieu est assimilé aux « termes » – notion qui revêt à l'époque le sens technique d'élément d'une proposition ayant, à ce titre, des propriétés sémantiques particulières –, mais surtout que le critère est le suivant : il convient que terme inférant et le terme conséquent supposent de façon équivalente pour la même chose ou pour les mêmes choses. On retrouve des critères similaires lorsque l'on examine d'autres distinctions entre les

1. « Locus maxima est propositio per se nota et concessa absque hoc quod indigeat probari per alias propositiones notiores, per quam etiam innatae sunt probari aliae propositiones dubiae vel minus notae » (*SL*, VI, II, 2) ; *cf.* PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*, V, 4, p. 50 : « Locus maxima idem est quam ipsa maxima. Maxima autem est propositio qua non est altera prior, id est notior »
2. *Ibid*. : « Locus differentia maximae est termini ex quibus constituitur maxima et ex quorum habitudine ad invicem maxima habet notitiam et veritatem » ; Pierre d'Espagne s'en tenait à une simple description explicitant le sens du terme « différence » : voir *Tractatus*, V, 4, p. 59 : « Locus differentia maxime est illud quo una maxima differt ab altera ».
3. *SL*., VI, II, 3 : « […] locus intrinsecus est termini maximae confirmantes consequentiam, cuius consequentiae terminus inferens et terminus illatus supponunt pro eodem convertibiliter […] ». Je reviendrai plus bas sur la distinction entre lieux intrinsèques et lieux extrinsèques.

types de lieux[1]. De façon générale, dans la suite du traité, il est clair que l'on examine d'une part des conséquences, d'autre part des termes et leurs propriétés sémantiques. Ainsi, lors de la discussion d'un exemple de « lieu du tout intégral » (*locus a toto integrali*), un doute surgit sur la base suivante : « il n'est pas nommé lieu à partir des choses signifiées par les termes mis dans l'argument, mais par les termes mêmes mis dans l'argument »[2].

De plus, c'est le rapport des termes (*habitudo*) qui est décisif.

> […] ces termes de la maxime, par le rapport qu'ils ont entre eux, contiennent virtuellement la maxime elle-même, et la maxime n'est même qu'une certaine exemplification de ce rapport que les termes ont entre eux, rapport en vertu duquel tout l'argument possède force et efficacité[3].

C'est pourquoi Buridan revient plus loin sur ce rapport.

> […] lorsque nous disons « le lieu de la définition est le rapport de la définition au défini », « le lieu de l'espèce est le rapport de l'espèce au genre », que voulons-nous dire par le terme « rapport » ? Autrement dit que signifie-t-il et pour quelle chose suppose-t-il[4] ?

Ce rapport n'est donc aucunement un rapport entre des choses. C'est décisif pour écarter *toute interprétation réaliste* de Boèce et toute théorie des lieux qui y verrait des relations réelles entre choses (ressemblance, spécificité, etc.) sur lesquelles fonder des raisonnements. Or une telle approche avait été illustrée à Paris au siècle précédent par Boèce de Dacie[5], et reprise au début du XIV^e^ siècle par Gautier Burley[6]. Buridan, quant à lui, traite le genre et l'espèce comme des termes. Pour cette raison, on considérera que certains lieux sont nommés de façon impropre. Soit par exemple, le lieu du tout intégral : si l'on prend le cas de la maison et des murs, en toute rigueur, le rapport du terme « maison » au terme » mur » n'est pas celui du tout intégral à sa partie ! Ne faut-il pas considérer dans ces conditions le point de vue des choses auxquelles se réfèrent ces termes ? En vérité, il faut admettre que la désignation usuelle est impropre :

1. Par exemple entre le *locus a substantia* et le *locus a concomitante substantiam*.
2. *SL*, VI, IV, 4 : « non denominatur locus a rebus significatis per terminos in argumento positos, sed ab ipsis terminis in argumento positis […] ».
3. *SL* VI, II, 2 : « […] praedicti termini illius maximae, ex habitudine ipsorum ad invicem, continent virtualiter ipsam maximam, immo maxima non est nisi quaedam exemplificatio illius habitudinis quam illi termini habent ad invicem, virtute cuius habitudinis totum argumentum habet vim et efficaciam ».
4. *SL*, VI, III, 1 : « […] cum dicimus "locus a diffinitione est habitudo diffinitionis ad diffinitum", «"locus a speciei est habitudo speciei ad genus", quid volumus intelligere per istum terminum "habitudo", scilicet quid significat et pro qua re supponit ? »
5. Voir BOÈCE DE DACIE, *Quaestiones super Librum Topicorum*, ed. N. J. Green-Pedersen, Hauniae, G.E.C. Gad, 1976.
6. Voir dans le présente recueil la contribution de Laurent Cesalli.

> Je réponds que sans aucun doute cette façon usuelle de parler est impropre. Et elle a besoin d'être explicitée : du tout intégral à sa partie, c'est-à-dire du terme qui suppose pour le tout intégral au terme qui suppose pour la partie intégrale selon le rapport qu'ils ont entre eux, pour autant que celui-là suppose pour un tel tout et celui-ci pour sa partie[1].

Il faut en outre préciser qu'un tel rapport, ici ou dans l'usage que l'on fait du terme en mathématiques[2], relève de la catégorie de la relation, de l'*ad aliquid*. Or la question de savoir si les abstraits de cette catégorie supposent pour les mêmes choses que celles pour lesquelles supposent leurs concrets a été réglée ailleurs, à savoir dans le traité sur les *Catégories* ou les *Questions* sur cet ouvrage. Partout, Buridan a été très net sur l'interprétation sémiologique des catégories. En conséquence :

> Si donc tu dis que le rapport par lequel deux sont doubles d'un est ces deux eux-mêmes, je dirai que le rapport du terme « homme » au terme « animal », rapport par lequel le terme « homme » est une espèce du terme « animal », est le terme « homme » lui-même[3].

En toute rigueur, il faut en tirer les conséquences pour la désignation des lieux. D'une part, Buridan admet que le lieu est tiré du terme inférant, c'est pourquoi l'on parle du lieu *du tout* et non du lieu *du tout à la partie*, ou du lieu *de l'espèce* et non du lieu *de l'espèce au genre* (encore que Buridan ne respecte pas toujours cette pratique) ; mais d'autre part, si l'on passe de « homme » à « animal », on parlera non pas du lieu *de l'homme* mais du lieu *de l'espèce*, terme de seconde intention qui caractérise le rapport que le terme « homme » a au terme « animal », qui est son genre[4].

1. *SL*, VI, III, 4 : « Respondeo quod sine dubio haec consueta locutio est impropria. Et indiget exponi : a toto integrali ad suam partem, id est a termino supponente pro toto integrali ad terminum supponentem pro parte integrali secundum habitudinem quam habent ad invicem, prout hoc supponit pro tali toto et illud pro parte eius ».

2. *SL*, VI, III, 1 : « […] je dirai que c'est comme lorsque nous cherchons quelle chose est le rapport de deux à un, rapport selon lequel deux est dit double » ([…] ego dicam quod hoc est sicut si quaereremus quae res est habitudo duorum ad unum secundum quam duo dicuntur dupla.

3. *Ibid*. : « Si ergo dicas quod habitudo qua duo sunt dupla ad unum sit illamet duo, ego dicam quod habitudo huius termini "homo" ad istum terminum "animal" qua iste terminus "homo" est species huius termini "animal" est illemet terminus "homo" ».

4. *Ibid*. : « Concernant le troisième doute, à savoir que voulons-nous chercher quand nous demandons "d'où vient le lieu", je dis que nous cherchons le nom du terme inférant, à partir duquel il est nommé selon le rapport du terme inférant au terme impliqué, rapport en vertu duquel tient la conséquence. C'est pourquoi bien qu'il soit vrai de dire que dans l'argument "un homme court, donc un animal court", le lieu est du terme "homme" au terme "animal", cela ne suffit cependant pas, puisque l'on ne signifie pas selon quel rapport au terme impliqué le lieu est à partir de ce terme ; mais on exprime cela quand on dit que c'est le lieu de l'espèce, c'est-à-dire du terme "homme" selon le rapport selon lequel il est dit "espèce" » (Ad tertiam dubitationem, scilicet quid volumus quaerere quando quaerimus "unde locus ?", dico quod nos quaerimus nomen termini inferentis, unde nominatur secundum illam

On dira sans doute que, du moins dans ses principes généraux, une telle démarche est commune à bien des auteurs du XIV^e^ siècle, et qu'on la trouve notamment chez Guillaume d'Ockham. Mais celui-ci n'a pas rédigé de traité sur les *Topiques*. Certes, on en retrouve les matériaux, provenant à la fois de Boèce et de Cicéron, dans la *Somme de logique*[1]. Mais ces matériaux sont intégrés à la partie qui traite des conséquences. Et surtout les concepts de « lieu » et de « maxime » en sont absents. Les seuls points communs résident dans les notions de « moyen extrinsèque » et de « moyen extrinsèque », qui permettent de classer les conséquences, ainsi que dans l'énoncé d'un certain nombre de règles qui reprennent les maximes topiques. Guillaume d'Ockham peut ainsi être tenu pour représentatif de ce que l'on a appelé l'absorption des topiques dans la théorie des conséquences. Buridan quant à lui, s'avance beaucoup moins dans cette direction. Il est de ce fait le seul ou le premier à exposer pour elle-même la théorie topique dans une reformulation sémiologique, au sens où elle prend au sérieux le statut de signe des lieux, et nominaliste au sens où les lieux ne renvoient pas à des relations réelles entre choses mais à des rapports entre termes, réductibles en dernière analyse aux termes eux-mêmes et à leurs propriétés[2].

Division des lieux

Ainsi que l'indique le terme même de « différence », l'essentiel de la théorie des lieux réside dans une classification. Que s'agit-il de classer ? En fonction de ce qui vient d'être dit, il est clair que l'on distinguera et classera des types de relations entre termes, d'autant que ce n'est plus le lieu-maxime, donc une proposition première connue par soi, qui est concerné, mais le lieu-différence, donc des termes mis en rapport dans la maxime.

habitudinem ad terminum illatum virtute cuius habitudinis tenet consequentia. Ideo quamvis sit verum dicere quod in hoc argumento "homo currit ; ergo animal currit" est locus ab isto termino "homo" ad istum terminum "animal", tamen hoc non sufficit, quia non significatur secundum qualem habitudinem ad terminum illatum sit locus ab illo termino, sed hoc exprimitur quando dicitur quod est locus a specie, id est ab isto termino "homo" secundum habitudinem secundum quam dicitur species).

1. Voir *Summa logicae*, tract. III, pars 3a, ed. Ph. Boehner, G. Gál et St. E. Brown, St. Bonaventure New York, St. Bonaventure University, 1974 ; *Somme de logique*, III, 2^e^ vol., trad. fr. J. Biard, C. Grellard et K. S. Ong-Van-Cung, Mauvezin, TER, 2008.
2. Albert de Saxe suit une démarche similaire à celle de Guillaume d'Ockham dans sa *Perutilis logica* ; en revanche, il a écrit des textes sur les *Topiques* ou sur les lieux dialectiques ; ces textes sont inédits et je n'ai pas eu l'occasion de les consulter. Voir J. SARNOWSKY, *Die aristotelisch-scholastische Theorie der Bewegung. Studien zur Kommentar Alberts von Sachsen zur Physik des Aristoteles*, Münster, Aschendorff, 1989, p. 437 et p. 439.

La grande division est celle des lieux extrinsèques, des lieux intrinsèques et des lieux intermédiaires, division rapportée dans le lemme à Boèce[1]. La division a une vieille histoire et de fait Boèce en traite longuement, opposant la position de Cicéron à celle de Thémistius. Dans le livre II du *De differentiis topicis*, il expose la classification des lieux de Thémistius, puis dans le livre III celle de Cicéron qu'il compare de nouveau à celle du commentateur grec. Nous n'entrerons pas dans le détail des classifications, il suffit de voir quel en est le principe et le moyen conceptuel. Cicéron se contentait de dire : « Mais de ces lieux qui renferment les arguments, les uns sont inhérents au sujet même, les autres sont pris en dehors »[2].

Face à cette division, Buridan exprime tout d'abord une certaine réserve. Une bonne division devrait en effet permettre de rassembler tous les lieux sans qu'il y ait de recoupement. Or, à prendre les définitions attribuées à Boèce, cela semble « très difficile ». Le terme « intrinsèque », notamment, est difficile à interpréter. Une lecture trop immédiatement logique selon laquelle le conséquent serait virtuellement inclus dans son antécédent ne convient pas, car alors tout lieu serait intrinsèque. Buridan va donc se rabattre sur des définitions sémantiques qui reposeront sur la supposition des termes qui donnent leurs noms aux lieux-différences. Mais cela ne suffit pas car une nouvelle difficulté surgit : si les suppôts des termes de la maxime devaient être identiques dans un cas (celui du lieu intrinsèque) et différents dans l'autre (celui du lieu extrinsèque), alors non seulement il n'y aurait plus de place pour les lieux « mixtes », pourtant reconnus par la tradition, mais encore certains lieux, comme celui de la cause ou du tout intégral, ne correspondraient pas à la place que leur donne Boèce dans sa classification :

> Derechef, ni le lieu intrinsèque ni le lieu extrinsèque ne se distinguent du fait que dans le lieu extrinsèque les termes qui sont la différence de la maxime ne supposeraient pas pour la même chose, et que dans le lieu intrinsèque ils supposeraient pour la même chose, puisque dans ce cas tout lieu serait intrinsèque ou extrinsèque, et aucun ne serait intermédiaire, et puisque dans ce cas

1. *SL*, VI, II, 3 : « Est intrinsèque, selon Boèce, le lieu qui est pris de la substance ou de ce qui est concomitant à la substance du terme posé dans la question. Le lieu extrinsèque est celui qui est pris de quelque chose d'extrinsèque, car ni de la substance ni de ce qui est concomitant à la substance du terme posé dans la question. Quant au lieu intermédiaire, il est dit tel par participation au lieu intrinsèque et au lieu extrinsèque » (Intrinsecus, secundum Boethium, est qui sumitur a substantia vel a concomitante substantiam termini in quaestione positi. Locus extrinsecus est qui sumitur ab extrinseco, quia nec a substantia nec a concomitante substantiam termini in quaestione positi. Medius autem locus dicitur ex participatione loci intrinseci et loci extrinseci).

2. CICÉRON, *Topiques*, II, 8, texte établi et traduit par H. Bornèque, 2e éd. Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 69 : « « Sed ex his locis in quibus argumenta inclusa sunt, alii in eo ipso de quo agitur haerent, alii adsumuntur extrinsecus ».

> le lieu de la cause au causé ou le lieu du tout intégral à sa partie ne seraient pas des lieux intrinsèques, ce qui va contre Boèce[1].

Buridan préfère donc une autre définition, qui « ne peut être réfutée » (*non potest improbari*) :

> Le lieu intrinsèque consiste en les termes de la maxime assurant la conséquence si dans cette conséquence le terme inférant et le terme impliqué supposent de façon équivalente pour la même chose, ou que de l'un se vérifie l'être dans autre chose selon quelque sens de l'être-dans[2].

Il ne s'agit donc pas de dire que les deux termes de la maxime (par exemple « tout » et « partie », ou « cause » et « effet ») supposent pour les mêmes choses, mais d'articuler le critère suppositionnel avec la conséquence (relation de deux propositions dont l'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit) qui est régie par cette maxime et qui est à l'horizon de cette analyse. Autrement dit, la comparaison des suppositions ne concerne pas les termes de la maxime mais le *terminus inferens* et le *terminus illatus* – disons pour rester littéral le terme inférant et le terme impliqué, puisqu'ici Buridan emploie de façon synonyme inférence et implication (*illatio*). Prenons donc un lieu intrinsèque comme le lieu de l'espèce : la supposition des termes « homo » et « animal » est identique dans « homo currit, ergo animal currit ». Plus exactement l'une est contenue dans l'autre puisqu'il se peut qu'un autre animal court, mais c'est cette inclusion qui en vérité est souvent visée quand les médiévaux parlent pour faire vite d'identité de supposition. En réalité, Buridan sera plus précis ultérieurement, lorsqu'il divisera les lieux intrinsèques en lieux de la substance et lieux des « concomitants de la substance » ; dans le premier cas, l'identité de supposition est « réciproque », dans le second cas elle ne l'est pas[3]. La seconde partie de la formule permet d'inclure des relations d'accident à substance, tout en maintenant une identité référentielle.

Le lieu extrinsèque est défini par opposition comme suit :

> Mais le lieu extrinsèque consiste en les termes de la maxime assurant la conséquence, si dans cette conséquence le terme inférant et le terme impliqué ne supposent pas pour la même chose, ni ne signifient la même chose, et sont

1. *SL*, VI, II, 3 : « Iterum, nec locus intrinsecus et locus extrinsecus distinguuntur ex eo quod in loco extrinseco termini qui sunt differentia maximae non supponunt pro eodem et in loco intrinseco supponunt pro eodem, quia sic omnis locus esset intrinsecus vel extrinsecus, et nullus medius, et quia sic locus a causa ad causatum vel a toto integrali ad suam partem non essent loci intrinseci, quod est contra Boethium ».
2. *Ibid* : « Locus intrinsecus est termini maximae confirmantes consequentiam, cuius consequentiae terminus inferens et terminus illatus supponunt pro eodem convertibiliter, vel quod de uno illorum verificatur esse in alio secundum aliquem modum essendi in ».
3. Voir *SL*, VI, II, 4.

> tels que de l'un d'eux ne se vérifie pas l'être dans l'autre, en aucun sens d'être-dans[1].

On notera que la relation de supposition est renforcée ici par celle de signification. La raison apparaît dans la présentation du lieu intermédiaire :

> Quant au lieu intermédiaire, il consiste en les termes de la maxime assurant la conséquence, si dans cette conséquence le terme inférant et le terme impliqué ne supposent pas pour la même chose mais signifient bien la même chose, comme « couleur » et « coloré », « blanc » et « blancheur »[2].

On a donc ici un cas de dissociation entre la relation de signification (il convient de comprendre par là la signification ultime[3]) et celle de supposition. Mais l'essentiel est ici la manière dont Buridan réinterprète les notions de lieu intrinsèque et de lieu extrinsèque, qui l'éloigne fort d'Aristote et de Boèce. D'ailleurs Buridan remarque que cette nouvelle définition ne permet pas de classer tous les lieux de la même façon que le faisaient Boèce et Pierre d'Espagne, notamment le *locum a privativis* et le *locus a contradictoriis*[4].

Buridan souligne par ailleurs, comme Boèce, que les divisions de Cicéron et de Thémistius ne coïncident pas. Cicéron, dit-il, nomme extrinsèques les lieux reposant sur l'autorité, et tous les autres sont dits intrinsèques, incluant des lieux qui sont dits par Pierre d'Espagne tantôt extrinsèques, tantôt intrinsèques, tantôt intermédiaires :

> Je dis donc que Tullius entendait par « lieu intrinsèque » tout lieu pris d'un terme ayant par sa signification un rapport déterminé au terme mis dans la question, rapport selon lequel tient la maxime et tout l'argument[5].

Seuls les arguments extérieurs aux termes mêmes de la question, comme l'argument d'autorité (« parce qu'Aristote l'a dit ») seront alors dits externes,

1. *SL*, VI, II, 3 : « Locus autem extrinsecus est termini maximae confirmantes consequentiam, cuius consequentiae terminus inferens et terminus illatus non supponunt pro eodem, nec significant idem, nec de uno illorum verificatur esse in alio in aliquo modo essendi in ».
2. *SL*, VI, II, 3 : « Locus vero medius est termini maximae confirmantes consequentiam, cuius consequentiae terminus inferens et terminus illatus non supponunt pro eodem, sed bene significant idem, ut "color" et "coloratum", "album" et "albedo" »
3. Voir *Summulae de suppositionibus* [dorénavant : *SL*, IV] III, 2, éd. R. Van der Lecq, Nijmegen, Ingenium Publishers, 1998, p. 39 : « Ainsi donc nous appelons "signifés ultimes" les choses concues par ces concepts […]. Et nous appelons ces concepts "signifiés immédiats" » (Sic ergo res illas illis conceptibus conceptas vocamus ultimata significata […]. Illos autem conceptus vocamus significata immediata)
4. Ici encore, le fait que « non homo » signifie exactement la même chose (ou les mêmes choses) que « homo » renvoie à toute la théorie buridanienne de la signification : voir à ce propos *Summulae de practica sophismatum*, éd. F. Pironet, Turnhout, Brepols, s.d. [2004] ; trad. fr. J. Biard : Buridan, *Sophismes*, Paris, Vrin, 1993, p. 70-72.
5. *SL*, VI, II, 3 : « Dico ergo quod Tullius per "locum intrinsecum" intendebat omnem locum sumptum a termino habente ex sua significatione determinatam habitudinem ad terminum in quaestione positum, secundum quam habitudinem tenet maxima et totum argumentum ».

mais même le « locus a contrariis » est dit intrinsèque. La division de Cicéron est cohérente : elle est tout à la fois exhaustive et disjonctive. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faille rejeter celle de Thémistius. Les noms sont arbitraires, répète souvent Buridan. Il s'attache donc à concilier les deux approches en montrant que les termes sont employés en des sens différents, et dans tous les cas de façon métaphorique[1].

Pierre d'Espagne était plus proche de la tradition de Thémistius telle que la rapportait Boèce[2]. Le rapport des termes peut alors être distingué selon les critères de signification et de supposition[3]. Buridan procède de façon similaire, même s'il apporte des modifications. Sa démarche sémantique se déploie tant dans la division des termes extrinsèques, intrinsèques et intermédiaires que dans l'analyse de lieux particulier, comme le *locus a contradictoriis*, où l'on se demande à nouveau si les lieux de l'opposition doivent être dits extrinsèques[4], puis à propos du *locus a proportione*[5], enfin de certains lieux extrinsèques qui ne sont pas nommés par Pierre d'Espagne, comme *locus ab appositione* et *ab ablatione*, qui selon le maître picard devraient être tenus pour des lieux intermédiaires. Chaque fois, Buridan s'attache très précisément à la nature du rapport entre le terme inférant et le terme inféré, et aux relations sémantiques (signification, référence) qui y sont impliquées.

1. *SL*, VI, II, 3 : « En effet Boèce, Tullius et Themistius utilisent souvent les noms autrement qu'en leurs sens propres » (Boethius enim, Tullius et Themistius usi sunt saepe nominibus aliter quam sub propriis sensibus eorum).

2. *SL*, VI, II, 3 : « Ainsi, comme le rapporte Boèce, Thémistius pose une division des lieux et Cicéron une autre, différence qu'il n'est pas mauvais de remarquer. Tullius dit donc que tout lieu est intrinsèque ou extrinsèque ; il appelle lieu extrinsèque seulement le lieu de l'autorité, et appelle intrinsèques tous les autres lieux, que notre auteur les appelle extrinsèques, intrinsèques ou intermédaires » (Unde, sicut recitat Boethius, aliam divisionem locorum posuit Themistius et aliam Tullius, quas non malum est videre. Tullius ergo dixit omnem locum esse intrinsecum vel extrinsecum, et solum locum ab auctoritate vocavit locum extrinsecum, et alios locos vocavit intrinsecos, sive auctor noster vocet eos extrinsecos sive intrinsecos sive medios).

3. *SL*, VI, II, 3 : Ce que Buridan résume ainsi : « Nous accordant avec la division de Thémistius, que pose l'auteur, nous pouvons dire brièvement que le lieu intrinsèque est celui qui tient par une convenance des termes telle qu'ils supposent pour la même chose, ou que ce pour quoi l'un suppose est inclus dans ce pour quoi l'autre suppose, selon quelque sens d'être-dans ; le lieu extrinsèque est celui qui tient par un rappport autre qu'une telle convenance ; et le lieu intermédiaire est celui qui réunit un rapport d'une telle convenance avec un autre rapport » (Concordando autem cum divisione Themistii, quam ponit auctor, possumus breviter dicere quod locus intrinsecus est qui tenet ex tali convenientia terminorum quod ipsi supponunt pro eodem vel quod illud pro quo unus supponit includitur in eo pro quo alter supponit secundum aliquem modum essendi in, locus extrinsecus est qui tenet ex habitudine alia a tali convenientia, et locus medius est qui colligit simul habitudinem talis convenientiae cum alia habitudine) (*ibid*).

4. Voir *SL* VI, V, 5

5. Voir *SL*, VI, V, 8.

Quelle place pour la topique ?

Qu'est-ce qu'un argument, et en quoi les lieux, ou l'usage des lieux, caractérisent-ils certains types d'arguments ? Buridan suit de près Pierre d'Espagne, et à travers lui Boèce.

Pierre d'Espagne, dans la tradition de Cicéron et de Boèce, définissait ainsi l'argument : « Un argument est une raison produisant la croyance en une chose douteuse, c'est-à-dire un moyen prouvant une conclusion qui doit être assurée par l'argument »[1]. Buridan reste fidèle à son manuel, tant dans le lemme que dans l'explication[2]. Si la *ratio* est ainsi un moyen prouvant ou permettant d'inférer la conclusion, on se situe d'emblée dans une perspective syllogistique : non seulement il est question d'inférence, mais on doit chercher le moyen-terme, explicite ou implicite. C'est ce que confirme la différence entre argument et argumentation. Pierre d'Espagne, fidèle à la lettre du texte boécien, posait : « L'argumentation est le développement de l'argument par un discours »[3].

On pourrait s'en tenir à la lecture la plus immédiate et expliquer cette définition en opposant la totalité du discours, ou de l'énoncé complexe qu'est le syllogisme, au caractère plus restreint du moyen :

> Or l'argumentation est non seulement le moyen, mais est la totalité du discours composé du moyen et des extrêmes, des prémisses et de la conclusion ; et puisque le moyen contient virtuellement les extrêmes, les prémisses

1. PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*, V, 2, p. 55 : « Argumentum est ratio rei dubie faciens fidem, idest medium probans conclusionem que debet confirmari per argumentum ». *Cf.* BOÈCE, *De differentiis topicis*, col. 1174 D, trad. E. Stump p. 30 ; et au delà CICÉRON, *Divisions de l'art oratoire*, II, 5 : « Quid est argumentum ? — Probabile inuentum ad faciendam fidem » ; et *Topiques*, II, 8 : « … rationem quae rei dubiam facit fidem », éd. H. Bornècque, Paris, Les Belles Lettres, 2e édit. 1960, p. 3 et p. 69 ; voir dans le présent volume Fosca MARIANI ZINI, « Les topiques oubliées de Cicéron ».

2. BURIDAN, *SL*, VI, I, 2 : « Puisque le nom "raison" est habituellement pris en de très nombeux sens, notre auteur dit qu'ici, dans la définition de l'argument, "raison" est pris pour un moyen par lequel une conclusion est prouvée ; c'est pourquoi il explique ainsi la définition de l'argument : un argument est une raison produisant la croyance en une chose douteuse, c'est-à-dire un moyen prouvant la conclusion » (Cum hoc nomen "ratio" valde multipliciter soleat capi, ideo auctor noster dicit quod hic, in diffinitione argumenti, "ratio" capitur pro medio per quod aliqua conclusio probatur ; ideo exponit sic diffinitionem argumenti : argumentum est ratio rei dubiae faciens fidem, id est medium probans conclusionem). Au début de son traité des lieux, Pierre d'Espagne distinguait sept sens du mot « ratio » : voir *Tractatus*, V, 1, p. 55.

3. PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*, V, 2, p. 55 : « Argumentatio est argumenti per orationem explicatio » ; *cf.* BURIDAN, *SL*, VI, I, 2 ; cf. BOÈCE, *De differentiis topicis*, col. 1174 D. Je traduis ici « oratio » par « discours » car il ne s'agit pas d'un énoncé simple mais du déploiement complexe de tout un procès langagier.

> et la conclusion, et l'argumentation dans sa totalité, on semble dire à bon droit que l'argumentation est le développement de l'argument par un discours[1].

Mais Buridan s'écarte de la lettre de Pierre d'Espagne, qui insistait sur ce processus d'explicitation, de déploiement, et sur le rapport entre un élément et la totalité virtuellement impliquée par lui. Il va pour sa part accentuer une autre opposition, celle du plan mental et du plan de l'expression vocale :

> Mais cela ne me paraît pas être l'intention de Boèce que d'appeler « argument » un terme unique ; au contraire l'intention de Boèce semble être que l'argument et l'argumentation diffèrent comme le processus mental et le processus vocal[2].

Buridan revient donc à la lettre de Boèce, pour qui l'*argumentum* était une *ratio* produisant la *fides*, la créance ou croyance en une conclusion, la confiance accordée par l'esprit, donc un état mental, tandis que l'*argumentatio* était une *oratio*[3]. Mais il met davantage en évidence cette relation du mental et du vocal. L'argument est la totalité du processus mental. Sur ce plan, on insiste sur le procès psychique faisant passer du doute à la certitude :

> L'argument est en effet un procès dans l'esprit, par lequel l'esprit, à partir de prémisses mentales qui lui sont connues, est contraint de concéder une conclusion qui lui était auparavant inconnue ou douteuse. Et ainsi, « raison » est pris pour la totalité du procès mental ; de là on appelle pour ainsi dire argument ce qui arguë mentalement[4], c'est-à-dire force intérieurement l'esprit à concéder et à assentir à ce dont il doutait auparavant, ou aurait douté si cela lui avait été proposé sous forme de question[5].

L'argumentation quant à elle est le processus vocal exprimant ce processus mental :

1. BURIDAN, *SL*, VI, I, 2 : « Argumentatio autem non solum est illud medium, sed est totalis oratio composita ex medio et extremitatibus, ex praemissis et conclusione ; et cum medium contineat virtualiter extremitates, praemissas et conclusionem, et totalem argumentationem, ideo videtur esse bene dictum quod argumentatio est argumenti per orationem explicatio ».
2. BURIDAN, *SL*, VI, I, 2 : « Sed illud non apparet mihi esse intentio Boethii quod aliquem unicum terminum vocavit "argumentum", immo intentio Boethii videtur esse quod argumentum et argumentatio differunt sicut processus mentalis et processus vocalis ».
3. BOÈCE, *loc. cit*., col.1174 D.
4. Argumentum / arguens mentem. *Cf.* ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae*, 2, 9, 1, ed. W. M. Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1911, où l'*argumentatio* est dite « quasi argutae mentis orationem ». Je remercie Christophe Grellard pour m'avoir indiqué ce rapprochement possible.
5. *SL*, VI, I, 2 : « Argumentum enim est processus in mente quo mens ex praemissis mentalibus sibi notis cogitur concedere conclusionem sibi prius ignotam vel dubiam. Et sic accipitur ibi "ratio" pro totali processu mentali ; unde dicitur "argumentum" quasi "arguens mentem", id est interius cogens mentem ad concedendum et ad assentiendum ei de quo prius dubitabat, vel dubitasset si per modum quaestionis fuisset sibi propositum » ; *cf. Quaestiones Topicorum*, éd. cit., p. 23.

> Mais l'argumentation est le procès vocal exprimant et explicitant significativement le procès mental susdit[1].

Or le procès mental est décisif, puisque toute la procédure est destinée à lever le doute, ou l'interrogation initiale. Le déplacement vers le plan mental est très net, en comparaison des textes fondateurs d'Aristote et de Cicéron, même si Buridan peut convoquer Boèce à l'appui de son interprétation ; en effet, celui-ci avait mis en avant la constitution d'une *fides*, d'une croyance, et non pas seulement la structuration argumentative[2]. Mais bien évidemment, cela prend un sens particulier au sein de la théorie buridanienne de la science comme disposition de l'esprit : la confiance accordée par l'esprit à la conclusion d'un raisonnement, qu'il soit syllogistique ou topique, est la finalité même du raisonnement ou du débat.

Quoi qu'il en soit, l'*argumentum* qui doit produire cette créance s'exprime en une *argumentatio*, et les argumentations sont de plusieurs types. Pour Buridan, comme pour la plupart des logiciens du Moyen Âge, le centre de gravité de la théorie de l'argumentation est analytique ou, si l'on préfère, syllogistique. Buridan commence par citer en lemme les quatre espèces canoniques de l'argumentation : syllogisme, induction, enthymème et exemple[3]. Les formulations sont classiques. L'enthymème, notamment, est défini comme un syllogisme imparfait, c'est-à-dire « un discours (*oratio*) dans lequel une conclusion est inférée, une prémisse étant exprimée (*expressa*), une autre non exprimée »[4]. Mais Buridan se démarque de cette présentation dans son propre commentaire, d'une façon qui n'est pas sans rapport avec ce

1. *SL*, VI, I, 2 : « Argumentatio autem est processus vocalis exprimens et explicans significative praedictum processum mentalem ».
2. *SL*, VI, I, 2 : « Et il m'apparaît que cette doctrine ressort clairement des paroles de Boèce, qui dit : "l'argument est la raison produisant la croyance en une chose douteuse ; ce n'est pas la même chose que l'argument et l'argumentation, car la puissance ou raison par laquelle une conclusion est conclue, lorsque quelque chose est prouvé, est appelée 'argument', mais la formulation de cet argument est dite 'argumentation' ; il en résulte que l'argument est une certaine puissance ou esprit de l'argumentation, ainsi qu'une pensée, tandis que l'argumentation est une explicitation de l'argument par un énoncé" » (Et apparet mihi quod haec sententia clare apparet ex verbis Boethii sic dicentis "argumentum est ratio rei dubiae faciens fidem ; non vero idem est argumentum et argumentatio : nam vis sive ratio ea qua concluditur conclusio cum aliquid probatur ambiguum 'argumentum' vocatur, ipsa vero argumenti elocutio dicitur 'argumentatio', quo fit ut argumentum quidem virtus vel mens argumentationis sit atque sententia, argumentatio vero argumenti per orationem explicatio") (*ibid*.).
3. Dans les *Quaestiones Topicorum*, la question 16 du livre I se demande « Utrum sint duae species argumentationis dialecticae et non plures, videlicet syllogismus, inductio » (éd. cit., p. 65-70). La liste des quatres espèces d'argumentation combine des indications provenant des *Seconds Anaytiques* (I, 1, 71 a 9-11) et de la *Rhétorique* (I, 2, 1356 a 35 - b 4). Elle est devenue un lieu commun au Moyen Âge ; voir par exemple THOMAS D'AQUIN, *Expositio libri Posteriorum Analyticorum*, L. I, lectio 1 : « Unde patet quod, sicut enthymema est quidam syllogismus detruncatus, ita exemplum est quaedam inductio imperfecta ».
4. *SL*, VI, I, 4, lemme.

que nous venons de voir : quoique canonique, cette division de l'argumentation en quatre espèces n'est pas à prendre au sens propre des termes (*de proprietate sermonis*). Je m'en tiendrai à ce qui est dit du syllogisme et de l'enthymème.

Le syllogisme excède en effet le champ de l'argumentation. En quel sens ? L'argumentation est une *probatio* : il s'agit de prouver la conclusion par la nécessité de la conséquence. Or cela suppose un gain épistémique : l'antécédent doit être plus connu (*notius*) que le conséquent. Ce n'est pas le cas dans tout syllogisme, puisqu'il est possible que l'antécédent soit aussi douteux, voire plus douteux que le conséquent, ou que l'on conclue d'un antécédent évidemment faux une conclusion évidemment fausse, par exemple d'une conjonction à un membre de cette conjonction, lequel serait faux, mais par un syllogisme formellement valide[1]. L'argumentation suppose donc une dimension épistémique (gain de connaissance) que le syllogisme permet généralement, mais n'implique pas nécessairement. Toutefois, cela n'empêche pas que toute argumentation soit un syllogisme, une induction, un enthymème ou un exemple, même si à l'inverse tout syllogisme (etc.) n'est pas une argumentation.

Revenant à l'enthymème il convient d'abord de le distinguer de la conséquence[2]. La conséquence est décrite ailleurs comme ce qui formé d'un antécédent et d'un conséquent (ici deux catégoriques), avec un signe de conséquence (« donc » ou « si… alors »)[3]. Quelle est la différence avec l'enthymème ? L'enthymème est un syllogisme imparfait, de sorte qu'il ne conclut formellement que si on lui ajoute une autre prémisse, de façon à le transformer en *syllogismus perfectus*. En revanche, certaines conséquences sont formelles sans qu'il soit besoin de leur ajouter une prémisse : tel est le cas des conversions, des subalternations ou des équipollences[4]. L'argumentation enthymématique, ou plus exactement l'argument qui lui correspond mentalement, doit pour conclure formellement comprendre un moyen terme qui soit distinct des extrêmes, ce qui n'est pas le cas de la conséquence.

L'enthymème doit ainsi être reconduit à un syllogisme, et cela se fait par apposition de la prémisse manquante ; par exemple dans « homo currit, ergo

1. Voir aussi en *SL*, VI, I, 4, avec un syllogisme de la première figure : « Tout cheval est une chèvre et tout homme est un cheval ; donc tout homme est une chèvre » (omnis equus est capra et omnis homo est equus ; ergo omnis homo est capra).
2. *SL*, VI, I, 4 : « Il me semble devoir être noté que ce n'est pas le cas que toute conséquence menant d'une catégorique à une autre catégorique doive être dite enthymème » ([…] videtur mihi esse notandum quod non omnis consequentia ex una categorica ad aliam categoricam debet dici enthymema).
3. Voir JEAN BURIDAN, *Tractatus de consequentiis*, éd. H. Hubien, Louvain-Paris, Publications Universitaires - Vander-Oyez, S. A., 1976, p. 21.
4. Selon Buridan, une conséquence est formelle quand elle vaut pour tout terme, la forme restant identique (voir *Tractatus de consequentiis*, I, c. 4, p. 22).

animal currit », on lie les extrêmes « homo » et « currit » par le moyen terme « animal », grâce à la seconde prémisse « omnis homo est animal ». Sur ce point, Buridan se satisfait de ce que disait la tradition : « […] la manière dont cela se fait est suffisamment indiquée dans le texte »[1]. Les seules réserves ou précisions complémentaires sont que parfois il faut ajouter plus d'une prémisse, et que parfois il ne s'agit pas de propositions catégoriques mais aussi d'hypothétiques (au sens médiéval, c'est-à-dire de propositions composées).

Quel est l'impact de ces mises au point concernant les arguments sur la conception et le traitement des lieux, puisque le lieu est siège de l'argument ? Le lieu-différence permet de classer les maximes et les stratégies d'argumentation. Mais quelle est la fonction du lieu-maxime, qui a été défini comme « une proposition connue et concédée par soi […] par laquelle encore d'autres propositions douteuses ou moins connues sont à même d'être prouvées »[2] ? Elle apparaît lors de la classification des lieux et des exemples associés. Le lieu intrinsèque, par exemple, est équivalent aux termes de la maxime qui « confirme » la conséquence, conséquence dont le terme inférant et le terme inféré doivent supposer pour les mêmes choses[3]. Qu'est-ce ici que *confirmare* ? Ce n'est pas une vérification après coup, il s'agit plutôt d'affermir, de consolider, d'assurer. Si le lieu est le siège de l'argument, la maxime est ce qui l'asseoit.

La maxime assure donc l'inférence. Mais cela veut dire qu'elle est aussi ce qui permet de trouver la prémisse manquante de l'enthymème. Le lieu est déterminé par le terme qui est mis dans l'antécédent comme moyen et qui a un certain rapport au terme posé dans le conséquent. Quant à la maxime qui assure l'argument, elle n'est pas la prémisse manquante. Elle est formée de termes de seconde intention :

> Mais encore, que voulons-nous chercher quand nous disons « quelle maxime ? » Je dis brièvement que nous cherchons une proposition connue par soi assurant l'argument, et il n'est pas requis qu'elle soit composée des termes posés dans l'argument, mais de termes de seconde intention supposant pour les termes par le rapport desquels tient la conséquence[4].

1. *SL*, VI, I, 5 : « […] satis datus est in textu modus per quem hoc fit ».
2. *SL*, VI, II, 2 : « propositio per se nota et concessa […] per quae etiam innatae sunt probari aliae propositiones dubiae vel minus notae ».
3. *Cf.* RAOUL LE BRETON, *Questiones super libro Topicorum Boethii*, ed. cit. p. 1 : « […] une argumentation topique (*localis*) est ce qui est assuré, mais le lieu est le rapport assurant l'argumentation » ([…] argumentatio localis est illud quod confirmatur, locus autem est habitudo confirmans argumentationem).
4. *SL*, VI, III, 1 : « Sed etiam quid volumus quaerere quando dicimus « quae maxima ? » Dico breviter quod nos quaerimus propositionem per se notam confirmativam argumenti, et illam

Ainsi la maxime qui assure l'argument « homo currit, ergo animal currit » n'est pas formée des termes « homo » et « animal » mais des termes de seconde intention « espèce » et « genre » ; elle est en effet : « tout ce qui est affirmé véridiquement de l'espèce est affirmé véridiquement du genre »[1]. Lorsque nous avons affaire à un syllogisme complet, il n'est nul besoin de faire appel à une maxime de ce type pour former la seconde prémisse, puisqu'elle est déjà donnée[2]. L'enthymème, lui, ne conclut pas de soi-même en vertu de sa forme. Il convient de trouver la prémisse manquante, et pour cela l'on doit s'appuyer sur une maxime topique qui considère la sémantique des termes ; ainsi, il repose sur la matière du raisonnement[3].

Quelle sorte d'argumentation est dès lors autorisée par les lieux ? La réponse semble aller de soi puisque ceux-ci sont dits « lieux dialectiques ». Mais comment situer la dialectique par rapport à la démarche démonstrative ?

Buridan n'expose pas de façon explicite et systématique les différentes sortes de raisonnement dans le VI^e^ traité des *Petites sommes de logique*. On doit compléter les indications qui y sont données par des passages du VIII^e^ traité, sur les démonstrations, et par le début des *Questions sur les Topiques*. On lit dans le traité *Des démonstrations* que le dialecticien n'interroge pas de la même manière que le savant (*demonstrator*)[4]. Celui-ci pose une prémisse à démontrer, celui-là interroge sous forme d'une disjonction,

non oportet componi ex terminis in argumento positis, sed ex terminis secundae intentionis supponentibus pro illis terminis ex quorum habitudine ad invicem tenet consequentia ».

1. *SL*, VI, III, 1 : « quidquid vere affirmatur de specie vere affirmatur de genere ».

2. *SL*, VI, III, 1 : « Et il peut être conclu corollairement que dans les démonstrations, qui sont des syllogismes complets, formés de prémisses connues par soi ou par d'autres syllogismes suffisamment prouvés, il n'est pas requis de chercher des maximes, si ce n'est comme prémisses de ces autres syllogismes. Ils concluent en effet par soi grâce à leur forme ; c'est pourquoi ils n'ont pas besoin d'une autre preuve en vertu de laquelle vaudrait la conséquence » (Et correlarie concludi potest quod in demonstrationibus, quae sunt syllogismi integri ex praemissis per se notis vel per alios syllogismos sufficienter probatis, non oportet quaerere maximas nisi praemissas illorum aliorum syllogismorum. Concludunt enim per se gratia formae ; ideo nulla indigent alia probatione virtute cuius valeat consequentia).

3. Voir *Tractatus de consequentiis*, I, c. 7, éd. H. Hubien p. 30 : « Par "matière" de la proposition ou de la conséquence, nous entendons les termes purement catégorématiques, à savoir les sujets et les prédicats, abstraction faite des syncatégorèmes qui leur sont apposés et par lequels ils sont conjoints, niés, distribués, ou tenus à un certain mode de supposition ; mais nous disons que tout le reste concerne la forme » (Per "materiam" propositionis aut consequentiae intelligimus terminos pure categorematicos, scilicet subiecta et praedicata, circumscriptis syncategorematicis sibi appositis, per quae ipsa coniunguntur aut negantur aut distribuuntur vel ad certum modum suppositionis trahuntur ; sed ad formam pertinere dicimus totum residuum). Pour plus de détails sur la forme d'une proposition, cf. *infra*, n. 4, p. 379.

4. *Summulae de demonstrationibus* [dorénavant : *SL*, VIII], éd. L. M. De Rijk, Groningen-Haren, Ingenium Publishers, 2001, III, 2, p. 64.

laissant le choix au répondant[1]. Mais ce point, qui ne fait que reprendre les indications d'Aristote sur le problème dialectique[2], n'est pas le plus exploité. En revanche, Buridan présente plus en détail les différences entre l'argumentation démonstrative et l'argumentation dialectique. Si la démonstration doit bien produire la science de la conclusion, elle est un syllogisme qui conclut « nécessairement et grâce à la forme », mais cela n'est pas requis par une argumentation dialectique[3].

Qu'appelle-t-on la forme d'un raisonnement ? Dans le *Traité des conséquences*, il a précisé ce que sont la forme et la matière d'une proposition :

> Nous disons donc que les copules, tant des propositions catégoriques que des propositions hypothétiques, relèvent de la forme, et que les négations, les signes, les nombres tant des termes que des propositions, l'ordre mutuel de tout cela, les relations des termes relatifs, les modes de signifier qui découlent de la quantité des propositions, comme le caractère discret ou commun de la signification, relèvent de la forme, ainsi que beaucoup d'autres traits qui, s'ils se produisent, apparaîtront à ceux qui font attention[4].

Quant à la forme non pas d'une proposition mais d'un syllogisme, on en trouve une présentation dans la question 2 sur le livre I des *Topiques*, lorsque Buridan se demande si le syllogisme est un genre à l'égard du syllogisme démonstratif et du syllogisme dialectique : « la forme du syllogisme consiste en l'ordonnancement des propositions en modes et figures appropriés »[5].

1. *SL*, VIII, III, 2, p. 64 : « […] on dit que le dialecticien et le démonstrateur cherchent différemment. En effet, le dialecticien cherche selon la disjonction des deux côtés de la contradiction, laissant le choix au répondant ; c'est pourquoi il demande si cela est ou n'est pas. Mais le démonstrateur propose assertivement une propositions à démontrer, et celle-ci est alors la question puisque c'est une proposition douteuse, et la même proposition, après la démonstration, est une conclusion » ([…] dicitur quod differenter dialecticus quaerit et demonstrator. Dialecticus enim quaerit sub disiunctione de utraque parte contradictionis, dans electionem respondenti ; ideo quaerit utrum sit vel non sit. Demonstrator autem proponit assertive propositionem demonstrandam, et illa tunc est quaestio, quia est dubitabilis propositio, et eadem post demonstrationem est conclusio).

2. Voir ARISTOTE, *Premiers Analytiques*, I, 1, 24 a 22-25 ; *Topiques*, I, 11, éd. J. Brunschwig, vol. I, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 16-18.

3. *SL*, VIII, IV, 2, p. 102 : « […] telle est la différence, que dans toute démonstration la conclusion est inférée des prémisses nécessairement et grâce à la forme, ce qui n'est pas requis par une argumentation dialectique » ([…] est haec differentia quod in omni demonstratione infertur conclusio ex praemissis necessario et gratia formae, quod non requiritur ad argumentationem dialecticam).

4. *Traité des conséquences*, I, c. 7, p. 30 : « Unde copulas tam categoricarum quam hypotheticarum propositionum dicimus ad formam pertinere, et negationes, et signa, et numerum tam propositionum quam terminorum, et ordinem omnium praedictorum ad invicem, et relationes terminorum relativorum, et modos significandi pertinentes ad quantitatem propositionis, ut est discretio et communitas, et multa quae diligentes possunt videre si occurrant »

5. *Qu. Top*., I, 2, p. 15 : « […] forma autem syllogismi consistit in ordinatione propositionum in debito modo et in debita figura ».

Dans les Questions 4 (« Utrum syllogismus peccans in materia sit bonus syllogismus ? ») et 5 (« Utrum syllogismus peccans in forma sit bonus syllogismus ? ») sur le livre I, Buridan donne des définitions plus élaborées de la matière et de la forme[1]. Il explique à cette occasion que cet ordre, qui constitue la forme du syllogisme, ne se réduit pas aux termes eux-mêmes ; il convient que les prémisses soient prises ensemble, disposées de telle façon, c'est pourquoi le syllogisme doit être traité comme une conséquence où l'antécédent est une copulative composée deux prémisses.

Le syllogisme démonstratif et le syllogisme dialectique ont donc les mêmes figures et les mêmes modes, mais ils diffèrent par leur matière, c'est-à-dire par les prémisses : celles du syllogisme démonstratif sont nécessaires, premières, vraies et immédiates, tandis que celles du syllogisme dialectique sont probables – le probable étant alors défini à la suite d'Aristote comme « ce à quoi assentissent tous ou la plupart des sages »[2]. Buridan fait cependant remarquer qu'une telle définition est incomplète, puisque, en toute rigueur, elle inclut la certitude produite par la démonstration ; il faudrait, pour être complet, ajouter une clause restrictive excluant la certitude démonstrative. La proposition dialectique suscite donc une confiance que l'on accorde, une *fides*, mais moindre que la certitude absolue, *infra certitudinem simpliciter*, laissant place au doute.

Néanmoins, toute argumentation dialectique n'est pas un syllogisme, fût-il probable : « le terme "syllogisme dialectique" est moins général que le terme "argumentation dialectique" »[3]. Or c'est bien l'argumentation dialectique dans son ensemble qui est le sujet de la science dialectique, comme l'établit la première question sur les *Topiques*[4]. Parmi ces argumentations, seuls les syllogismes dialectiques sont formellement valides. Mais beaucoup d'autres ne concluent pas par une inférence nécessaire. Dans le traité *Des démonstrations*, Buridan cite l'argument d'autorité, l'exemple, l'induction, l'enthymème, et il ajoute : « et généralement les lieux dialectiques ne concluent pas grâce à la forme »[5]. En effet, le raisonnement topique n'a pas toujours, loin de là, la forme d'un syllogisme. Mais la maxime topique valide

1. *Qu. Top.*, I, p. 27-28.

2. *Qu. Top.*, I, 3, p. 19. Comme cela apparaîtra plus loin, cette définition du probable n'est pas la plus pertinente dans la doctrine buridanienne.

3. *Qu. Top.*, I, 1, p. 10 : « […] hic terminus "syllogismus dialecticus" est minus communis quam hic terminus "argumentatio dialectica" »

4. Voir *Qu. Top.*, I, 1, p. 11. Buridan s'écarte en cela de Raoul le Breton ; celui-ci évoquait la doctrine de ceux qui considéraient l'argumentation topique (*argumentatio localis*) comme le sujet de la dialectique, mais posait que le sujet en était le lieu ; voir *Questiones super libro Topicorum Boethii*, éd. N. J. Green-Pedersen, p. 1 : « […] le lieu considéré selon son essence, en tant que par lui l'argumentation peut être assurée, est ici le sujet » ([…] locus consideratus secundum suam essentiam, ut per ipsum potest argumentatio confirmari, est hic subiectum).

5. *SL*, VIII, IV, 1 : « et communiter loci dialectici non concludunt gratia formae ».

l'inférence, en permettant, le cas échéant, de formuler la prémisse manquante. Si le lieu dialectique ne conclut pas « grâce à la forme », c'est aussi bien parce qu'il a la forme d'un syllogisme incomplet qu'en raison de la nature des prémisses, ou des termes entre lesquels la maxime topique formule une relation.

Dira-t-on par conséquent que les topiques ont tout simplement pour domaine d'application le champ du probable, défini par son endoxalité et opposé au nécessaire (la certitude motivant la confiance étant moindre que la certitude absolue ou évidence de la science) ? Une telle présentation renouant avec la présentation scolaire de l'aristotélisme pourrait être suggérée par les définitions de l'argumentation dialectique, aussi bien dans le VIII[c] traité des *Petites sommes de logique*[1] que dans plusieurs passages des *Questions sur les Topiques* ; par exemple dans la question 13 sur le livre I, sont dits dialectiques les problèmes « qui peuvent être disputés par des raisons probables et communes »[2]. Mais les choses sont en fin de compte moins tranchées. Certains arguments utilisant le lieu de la définition par exemple, semblent produire des syllogismes nécessaires, au moins sous condition du cours naturel des choses ; une telle nécessité conditionnelle est indispensable si l'on ne veut pas faire disparaître toute démonstration syllogistique de la science naturelle. Cependant, la portée de tels lieux est plus large, c'est pourquoi il est légitime de les nommer « lieux dialectiques ». Ainsi, le lieu de la définition (ou du défini) permet aussi d'inférer « un âne voit un homme, donc un âne voit un animal rationnel mortel », par l'adjonction de la prémisse « un homme est un animal rationnel mortel » ; dans ce cas il ne s'agit pas d'une démonstration scientifique.

Les lieux « des concomitants à la substance » (*a concomitantibus substantiam*) sont quant à eux très divers. On y trouve le lieu du tout universel et de la partie subjective, qui autorise certaines prédications essentielles[3]. Mais c'est à propos des accidents que l'on trouve les indications les plus intéressantes. Le lemme distingue les accidents qui se relient au sujet « toujours ou le plus souvent » (*semper vel ut pluribus*), dont on peut tirer des lieux dialectiques, et les autres « de façon contingente-indifférente ou plus rarement » (*contingenter ad utrumlibet vel in paucioribus*), dont on ne tire que

1. Voir *SL*, VIII, IV, 1, p. 96 : « Pour la démonstration est en effet requise une inférence nécessaire, comme on le dira ensuite ; mais une inférence nécessaire n'est pas requise par l'argumentation dialectique, au contraire une probable suffit » (Requiritur enim ad demonstrationem necessaria illatio, ut dicetur post ; sed non requiritur necessaria illatio ad argumentationem dialecticam, immo sufficit probabilis ».

2. Voir *Qu. Top*., I, 13, p. 55.

3. « Une pierre n'est pas un animal, donc une pierre n'est pas un homme » (Lapis non est animal, ergo lapis non est homo) ; ou « tout animal veille, donc toute mouche veille » (omne animal vigilat, ergo omnis musca vigilat), mais *supposita constantia inferioris*.

des arguments sophistiques[1]. Plus loin, cependant, Buridan rappelle que certaines concomitances ou consécutions peuvent être nécessaires, par exemple « la lune se trouvant dans la queue du Dragon est opposée au soleil, donc la lune est éclipsée » ; d'autres sont seulement contingentes et se produisent dans la plupart de cas, alors on n'a pas une conséquence nécessaire mais probable, « et c'est bien là un argument dialectique »[2].

En revanche, Buridan souligne à nouveau que certaines conséquences sont purement formelles. Il revient en effet sur certains lieux qui ne sont énumérés ni par Themistius ni par Pierre d'Espagne, comme par exemple ce qui permet de passer d'une expression conjonctive totale a un membre de la conjonction, ou d'une partie de la disjonction à la disjonction, et d'autres de cette nature, ou encore sur les lieux du conséquent, de l'antécédent… En ce qui concerne les deux premières argumentations évoquées, Buridan souligne qu'elles ne s'intègrent que difficilement au schéma topique. On peut essayer de les reconduire, comme d'autres, à certains lieux du tout, mais elles sont mentionnées surtout par souci d'exhaustivité. C'est pourquoi « notre auteur, tout comme Thémistius, ne les a pas énumérés puisque ce ne sont pas proprement des lieux dialectiques ou qu'ils peuvent être facilement reconduits à ceux qui ont été énumérés »[3].

En revanche, les lieux extrinsèques sont confortés comme lieux purement dialectiques. Tel est le cas du « lieu du plus grand » (« quod maius non potest, minus non potest », comme « le roi ne peut pas prendre un tel château, donc son vassal ne le peut pas ») ou du « lieu du plus petit » (« quod minus potest, maius potest »). Et leur statut permet de préciser le champ de la « dialectique » :

> Mais lorsque l'on parle ici de plus grand et de plus petit, il semble que nous ne devions pas le comprendre d'une apparence évidente ni d'une apparence sophistique, mais d'une probable. C'est pourquoi de tels lieux ne sont ni démonstratifs ni sophistiques, mais doivent être tenus pour dialectiques, et produisant une opinion ou une persuasion selon une probabilité[4].

1. *SL*, VI, IV, 17.
2. *SL*, VI, IV, 17 : « et bene est tale argumentum dialecticum ».
3. *SL*, VI, IV, 18 : « auctor noster, et etiam Themistius, non enumeravit illos quia non sunt proprie loci dialectici vel quia faciliter reducuntur ad enumeratos ».
4. *SL*, VI, V, 6 : « Cum autem loquitur hic de magis et minus, videtur quod non debemus intelligere de evidenti apparentia nec de apparentia sophistica, sed probabili. Ideo tales loci nec sunt demonstrativi nec sophistici, sed reputandi sunt dialectici et secundum probabilitatem facientes opinionem vel persuasionem » ; sur l'opinion, cf. *Qu. Top*., I, 14, p. 59 : « Mais la proposition dialectique et la proposition démonstrative diffèrent en cela que la proposition démonstrative est sue, tandis que la dialectique est seulement objet d'opinion. […] la proposition dialectique est connue en dessous de degré de connaissance absolue parce qu'on assentit à elle avec une certaine hésitation » (Sed propositio dialectica et demonstrativa differunt in hoc, quod propositio demonstrativa est scita, dialectica vero solum opinata. […]

La *transumptio*, le déplacement de sens, permet quant à lui d'élargir le champ de la dialectique. Le lemme pris de Pierre d'Espagne fait une distinction entre deux types de métaphores. Raisonner à partir de la phrase, chère aux anciens grammairiens, « pratum ridet », ne permettrait que des arguments sophistiques du type « le pré rit, donc il a des dents » ; en revanche, passer de « sage » à « philosophe » permettrait de raisonner avec probabilité : « le sage est prudent, donc le philosophe est prudent ». Toutefois, Buridan se démarque de cette façon de voir :

> Je crois que c'est faux. Car la rhétorique et la poétique sont des parties de la dialectique[1].

Loin de chercher à séparer les types d'arguments, il semble vouloir intégrer les arguments rhétoriques et poétiques dans la dialectique. Les auteurs et la Bible utilisent souvent des métaphores, comme parler d'un lion pour signifier la puissance de Dieu, et il s'agit là de façons de parler « dialectiques et persuasives ». Cela conduit parfois à rapprocher dialectique et rhétorique :

> Mais il est aussi possible qu'une concomitance ou une consécution de cette sorte ne soit pas nécessaire, mais contingente au sens de ce qui arrive dans la plupart des cas. Et alors ce n'est pas le lieu d'une conséquence nécessaire, mais seulement probable. Et c'est bien là un argument dialectique ; il suffit en effet souvent *au dialecticien ou au rhéteur*, pour persuader ou engendrer une opinion, que l'argument soit d'un antécédent probable ou encore d'une conséquence probable[2].

Un passage met bien en relief la façon somme toute très pragmatique dont Buridan aborde cette question. À propos des « lieux intermédiaires », il considère le lieu de la division. Et il remarque que certains refusent de tenir le lieu de la division comme un lieu dialectique, puisque l'on aurait affaire à une conséquence formelle[3]. Prenons « A est animal, et non est rationale, ergo est irrationale ». La prémisse manquante pour avoir un syllogisme est « omne

dialectica vero est nota infra latitudinem notitiae simpliciter propter hoc quod ei assentitur cum formidine). Rappelons que la certitude ferme et inébranlable de la science suppose que l'on donne son assentiment « sans crainte de l'opposé » (*sine formidine ad oppositum*) : voir *SL*, VIII, IV, 4, éd. cit., p. 111.

1. *SL*, VI, V, 9 : « Et hoc credo esse falsum. Nam rhetorica et poetria sunt partes dialecticae ».

2. *SL*, VI, IV, 17 : « Sed etiam aliter possibile est quod huiusmodi concomitantia vel consecutio non sit necessaria, sed contingens ut in pluribus. Et tunc non est locus necessariae consequentiae, sed probabilis solum. Et bene est tale argumentum dialecticum ; sufficit enim saepe *dialectico vel rhetorico* ad persuadendum vel ad generandum opinionem quod argumentum sit probabilis antecedentis vel etiam probabilis consequentiae » (c'est moi qui souligne).

3. Voir *SL*, VI, VI, 4 : « Mais certains disent que ce lieu de la division ne doit pas être compté parmi les lieux dialectiques puisque son argument est par lui-même une conséquence formelle » (Aliqui autem dicunt illum locum a divisione non esse computandum inter locos dialecticos, quia argumentum per ipsum est consequentia formalis).

animal est rationale vel irrationale », qui est trouvée par le lieu de la division. L'argument initial n'est pas formel, mais il devient formel par adjonction de la prémisse manquante. Toutefois, le maître picard estime que cela ne fait pas difficulté. On raisonne dialectiquement avec des enthymèmes, ils sont « assurés » par des maximes et des lieux, et ils n'en restent pas moins, dans leur formulation, dialectiques. On peut cependant dans certains cas les reconduire à des raisonnements formels :

> Et ainsi les autre lieux dialectiques, s'il ne sont pas construits selon la forme, ne concluent pas grâce à la forme ; ils peuvent cependant être reconduits à la forme par des ajouts[1].

Le traité se termine, à quelques lignes près, sur cette thèse. Elle indique assez combien Buridan aborde les argumentations de façon très pragmatique, en fonction de critères qui combinent formalisme logique, théorie sémantique (la composante matérielle des propositions) et certitude épistémique.

Conclusion

Buridan ne participe pas à ce qu'on a pu appeler le mouvement d'absorption de la topique dans la théorie des conséquences. Ainsi que l'a montré Niels Jørgen Green-Pedersen dans son article ancien mais encore irremplaçable, paru en 1976 dans *The Logic of John Buridan*[2], Buridan fait dans son traité sur les lieux dialectiques un usage constant des termes « conséquence », « conséquent », antécédent », mais ne les utilise pas en un sens logique fort. Les argumentations évoquées dans le traité *Des lieux dialectiques* sont en vérité des enthymèmes, ayant une force assertive définie comme un transfert de vérité, non une structure formelle définie comme implication. Alors que Gautier Burley d'une part, Guillaume d'Ockham de l'autre (qui d'ailleurs suit souvent Burley de près) proposent une théorie des conséquences où ils intègrent partiellement les règles (ou maximes) traditionnellement étudiées dans la topique, Buridan semble disjoindre les deux, avec son *Traité des conséquences* d'un côté, ses *Questions sur les Topiques* et le présent traité *Des lieux dialectiques* de l'autre.

Ses *Petites sommes de logique* incluent donc un traité des lieux parce que telle est la tradition logique boécienne et qu'il y a un traité *Des lieux* chez Pierre d'Espagne, qui lui sert généralement de guide. De même, il a été

1. *SL*, VI, VI, 4 : « Et sic alii loci dialectici si non fiant in forma non concludunt gratia formae, tamen possunt reduci ad formam per additiones ».
2. N. J. GREEN-PEDERSEN, « The *Summulae* of John Buridan, *Tractatus VI De locis* », dans Jan PINBORG (éd.), *The Logic of John Buridan*, Copenhagen, Museum Tusculanum, 1976, p. 121-138.

conduit à commenter les *Topiques* d'Aristote, sans doute par obligation universitaire, mais en y insérant des réflexions qui éclairent utilement certains points concernant l'organisation des différentes parties de sa logique. Green-Pedersen fait remarquer que ses *Questions sur les Topiques* n'ont pas l'ampleur qu'avaient les traités par questions de Boèce de Dacie ou de Raoul le Breton, pour ne citer des auteurs qui étaient connus à Paris, et que cela manifeste sans doute une relative diminution de l'intérêt pour les *Topiques* de la part des auteurs du XIV^e^ siècle[1]. De plus, les exposés de Buridan sur ce sujet semblent assez scolaires et ne manifestent guère ce qu'il y a de plus inventif dans sa logique. En revanche, il réinterprète cette théorie dans le cadre de sa sémantique des termes et de sa conception des relations entre langage parlé et plan conceptuel. Par ailleurs, il insère la topique, dès les questions sur Aristote, dans une perspective qui accentue l'aspect épistémique des argumentations : il distingue les types de croyances, évalue le gain de certitude. Ce faisant, il conserve à la topique une certaine consistance qu'elle tend à perdre chez certains contemporains comme Guillaume d'Ockham. La théorie des lieux doit permettre à la fois de reconduire certains enthymèmes à des syllogismes dialectiques, et de dessiner plus largement une théorie du probable qui vient nourrir la conception que Buridan se fait des types ou degrés de certitude. En fin de compte, la place de la dialectique ou des lieux est peut-être plus grande qu'on ne le pensait. Pour la dialectique, comme pour la logique dont elle fait partie, il faut distinguer la *dialectica docens* (la théorie des arguments probables) et la *dialectica utens* (la pratique de la dispute et des arguments pour et contre, pour autant qu'elle se distingue de la procédure démonstrative). En ce qui concerne la première, les problèmes relevant de la dialectique sont limités à ceux dont traite la théorie des lieux exposée dans les *Topiques*[2]. Mais de nombreux problèmes éthiques, voire physiques, sont traités de cette manière : « […] les problèmes aussi bien éthiques que physiques sont qualifiés de dialectiques, pour autant qu'on dit dialectique ce qui relève de la dialectique pratique et qui peut être débattu par des raisons probables, pour chaque aspect opposé de la réponse »[3].

1. Voir N. J. GREEN-PEDERSEN, « Introduction » à JOHANNES BURIDANUS, *Quaestiones topicorum*, p. XV : « […] we cannot avoid the impression that Aristotle's *Topics* interested the authors of 14th century much less than it did earlier authors ».

2. Voir *Qu. Top*., I, 13, p. 56.

3. *Ibid*., p. 56 : « […] tam problemata ethica quan physica dicuntur problemata dialectica, prout dialecticum dicitur, prout pertinet ad dialecticam utentem et potest disputari per rationes probabiles ad utrumque partem contradictionis ».

Die eine Logik des Petrus Ramus

Lutz Danneberg

(Humboldt Universität, Berlin)

Die Ausdrücke *logica* und *dialectica* sind in der Zeit vor Ramus und danach systematisch mehrdeutig. *Logica* konnte ein Fach des Triviums meinen, aber auch das Trivium selber und so umfassend in ihrer Stellung gesehen werden, das sie gleichbedeutend mit Philosophie war. *Dialectica* wurde oftmals synonym mit *logica*, aber auch als Bezeichnung eines Teiles der *logica* verstanden. Immer wieder hat der Aufbau des aristotelischen *Organon* für Rätsel gesorgt und noch über die Zeit des Ramus hält das an. Bereits im Mittelalter, nachdem das vollständig *Organon* bekannt wurde, hat man die drei Logiken gekannt : *demonstrativa*, *probabilis* und *sophistica* – für die (notwendig) wahren, für die wahrscheinlichen und für die falschen Sätze. *Logica* im engeren Sinn konnte dann die Beweislehre der *analytica posteriora* bezeichnen und *dialectica* die probablen Schlüssen. Nur hinweisen kann ich darauf, dass sich unabhängig vom aristotelischen *Organon* sich Traditionen ausgebildet haben, die mehrere Logiken unterscheiden.

Einen gewichtigen Hintergrund bilden Ansichten über die nur eingeschränkte Anwendbarkeit der überlieferten Logik – entweder direkt in Anwendung auf die Interpretation der Heiligen Schrift selber oder im Blick auf die Analyse von Glaubensmysterien und dabei angesichts der Paralogismen, welche die Anwendung der traditionellen (aristotelischen) Logik auf Lehrstücke des *articulus trinitatis* entstehen lassen. Es kommt zu Ideen einer speziellen *logica fidei*, die das Ziehen bestimmter Schlüsse aus (scheinbaren) Widersprüchen nicht erlauben soll. Den anderen Hintergrund bildet die sich entwickelnde *logica modernorum*. Jean Gerson 1401 unterscheidet in einer Abhandlung mit dem Titel *De duplici logica* zwischen zwei Logiken : Die eine dient den spekulativen Wissenschaften, die andere den praktischen Disziplinen[1]. Die *logica modernorum*, wenn sie angewandt werde auf die « eigentliche » Bedeutung der Wörter oder Rede (*virtus sermonis*), ziehe desaströse Konsequenzen nach sich[2]. Die Logik, die sich gerade nicht auf die Bereiche anwenden lasse, welche die Heilige Schrift behandelt, umschreibt

1. Jean GERSON, *De duplici logica* [ca. 1401] (*Œuvres*, III, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée, 1960-1973, 10 t., S. 57-63, hier S. 58).

2. Vgl. ebd., S. 59-60.

der Kanzler der Universität von Paris unter explizitem Hinweis auf die Logik des Petrus Hispanus[1]. Zugleich sind aber auch die von ihm abschätzig titulierten *formalizantes* gemeint[2] und gerichtet dann gegen die Verwendung der *distinctio formalis* oder der *non-identitas formalis* zur Analyse der göttlichen Attribute[3].

Von diesen Traditionen weicht Ramus ab : Ebenso wie er für die eine Methode plädiert, kennt er nur *eine* Logik. Seine späteren neoaristotelischen Kritiker, aber auch die Cartesianer der ersten Generation werden – wenn auch mit anderen Gründen – gegen die Auffassung der einen Logik des Ramus darauf bestehen, dass es nicht nur eine Art von Logik gebe und die ramistische Logik bestenfalls die Darlegungen zu einem ihrer Teilbereiche, dem der wahrscheinlichen Schlüsse darstelle. Ich werde versuchen, ein wenig den Motiven und Überlegungen des Ramus für diese einheitliche Logikauffassung nachzugehen und zugleich die eine oder andere Konsequenz aufzuzeigen versuchen, die das für Interpretation von Texten, die *analysis textus*, hatte.

Ramus als Autodidakt und die *leges methodici*

Eine erste autobiographische Notiz im Werk des Ramus soll mir dazu dienen, den Problemhintergrund anzudeuten. Sie vermittelt das Problem einer autodidaktischen Aneignung von Wissen. Zunächst gilt das bei Ramus für das Griechische, das er schon unterrichtete, während er es selbst erlernte[4]. Dieses Selbststudium, wie es der Mitte dreißigjährige Ramus betrieb, war allerdings nicht ungewöhnlich : 1512 lernten beispielsweise die Lehrer an der Domschule in Münster gemeinsam mit ihren Schülern Griechisch[5]. Diese Art des sofortigen Umsetzens des Gelernten – also nicht *discere antequam docere*,

1. Vgl. ebd., S. 58 : « […] quaedam subserviens scientiis naturalibus ac pure speculativis, quae usitato nomine et quasi atonomomastice “logica” nominatur et quae ad omnium methodorum viam habere describitur ab Hispano ; quae sermocinalis a quibusdam nominatur ».
2. Vgl. z.B. GERSON, *Super doctrinam Raymundi Lulli* [1423] (*Œuvres* X, éd. Glorieux, S. 121-128, hier S. 127) : « Et ita logici alii vocant terministas seu nominales, magis vadunt ad res quam formalizantes modo ». Oder ID., *Contra curiositatem studentium, lectione duae* [1402] (*Œuvres* III, éd. Glorieux, S. 224-249, hier S. 241-243).
3. Ich folge hier Zénon KALUZA, *Les Querelles doctrinales à Paris : Nominalistes et réalistes aux confins du XIV^e et du XV^e siècles*, Bergamo, P. Lubrina, 1988, u.a. S. 52-60 ; zur *distinctio rationis* und *a parte rei* zudem Michael J. JORDAN, *Duns Scotus on the Formal Distinctions*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1985.
4. Vgl. NICOLAUS NANCELIUS, *Petri Rami Vita* [1599], Edited with an English Translation by Peter Sharratt, *Humanistica Lovaniensa. Journal of Neo-Latin Studies*, 24 (1975), S. 161-277, hier S. 206.
5. Hierzu Aloys BÖMER, « Johannes Murmellius », *in* Aloys BÖMER und Otto LEUNENSCHLOß (Hg.), *Westfälische Lebensbilder* […], Bd. II, Heft 3, Münster, Aschendorff, 1931, S. 396-410, hier S. 399/400.

sondern *docendo discebat* – scheint auch später selbst an größeren Lehrstätten nicht ungewöhnlich gewesen zu sein, wie aus der Studieneinführung Joachim Sterck (Fortius) von Ringelbergs (ca. 1499-1536) hervorgeht[1], der vor Ramus in Paris als Humanist lehrte. Auch Erasmus ist im Erlernen des Griechischen ein Autodidakt (sich in dieser Hinsicht als *αὐτομαθής* und *ὀψιμαθής* bezeichnend), ebenso wie sein berühmter Zeitgenosse Guillaume Budé[2]. Erst im Zuge seiner Vorarbeiten zur Edition und Übersetzung des Neuen Testaments beginnt Erasmus sich intensiver mit dem Griechischen zu beschäftigen[3] – und ein Freund des Hebräischen vermochte er durch das Selbststudium nie zu werden[4].

Denis Lambin (1516-1572), Ramus' Kollege auf dem Griechischlehrstuhl, betont in einem Schreiben von 1554, dass Ramus vier Jahre zuvor kein einziges griechisches Wort verstand. Er hat denn auch durchweg keine gute Meinung von Ramus (« kenntnislos », « unverschämt », « arrogant » und « lügnerisch ») und hinsichtlich des Gebrauchs des Griechischen bei Ramus heißt es abfällig :

> Il a employé des mots grecs qui suivent immédiatement des termes latins de même sens : il veut nous faire savoir qu'il a lu Aristote en grec, alors qu'il y quatre ans il était tout à fait ignorant et inexpérimenté en cette langue[5].

1. Vgl. FORTIUS VON RINGELBERG, *De ratione studii, libelli vere aurei* [1529, 1531], Lugduni Batavorum, Maire, 1642, S. 43.

2. Vgl. David O. MCNEILL, *Guillaume Budé and Humanism in the Reign of Francis*, Genève, Droz, 1975, S. 9-10. Zu den Griechischstudien im 16. Jh. in Frankreich : Henri OMONT, « Le premier professeur de langue grecque au Collège de France, Jacques Toussaint (1529) », *Revue des Études grecques*, 16 (1903), S. 417-419, Louis DELAURELLE, « L'étude du grec à Paris de 1514 à 1530 », *Revue du XVI^e siècle*, 9 (1922), S. 51-62 und S. 132-149, Olivier REVERDIN, *Les premiers cours de grec au Collège de France, ou l'enseignement de Pierre Danès d'après un document inédit*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, Michael A. SCREECH, « Greek in the *Collège Trilingue* of Paris and the *Collegium Trilingue* in Louvain : À Propos of Professor O. Reverdin's Lecture at the Collège de France », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 48 (1986), S. 85-90, auch Linton C. Stevens, « The Motivation for Hellenic Studies in the French Renaissance », *Studies in Philology*, 47 (1950), S. 113-125, Bertrand HEMMERDINGER, « La renaissance des lettres grecques en France », *Studi Francesi*, 82 (1984), S. 215-227, Jean IRIGOIN, « L'enseignement du grec à Paris (1476-1530). Manuels et Textes », *in* Marc FUMAROLI (Hg.), *Les origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Klincksieck, 1998, S. 391-404.

3. Vgl. Hermann DIPPELT, « Erasmus' griechische Studien », *Das Gymnasium*, 57 (1950), S. 55-71, zu seinen Kenntnissen auch Jan H. WASZINK, « Einige Betrachtungen über die Euripidesübersetzung des Erasmus und ihre historische Situation », *Antike und Abendland*, 17 (1971), S. 70-90.

4. Zu Erasmus und dem Hebräischen, Michael A. SCREECH, « Two Attitudes to Hebrew Studies : Erasmus and Rabelais », *in* James M. KITTELSON und Pamela J. TRANSUE (Hg.), *Rebirth, Reform, and Resilience : Universities in Transition, 1300-1700*, Columbus, Ohio State University Press, 1984, S. 293-323.

5. So nach dem bei Henri POTEZ, « Deux années de la Renaissance (d'après une correspondance inédite) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 13 (1906), S. 458-498

Im selben Schreiben hält Lambin als überzeugter Anhänger des Aristoteles zudem über Ramus' Bemühungen zur Renovierung der Dialektik kritisch fest :

> Quant à Ramus, j'ai vu je ne sais quelle Dialectique, écrite par Ramus, professeur d'éloquence. C'est d'elle, je crois, que vous voulez me parler. Mais il n'y a rien de plus inepte que cet ouvrage, de plus chaotique, de plus dénué de méthode et d'ordre. Et cependant le scélérat déclare à la fin de son livre qu'il a mieux disposé qu'Aristote son cours de dialectique[1].

Später allerdings scheint Lambin Ramus geschätzt zu haben und so haben beide sich für eine veränderte, von Erasmus initierte Aussprache des Griechischen eingesetzt[2].

Aber nicht nur das Griechische, sondern auch die Mathematik, insonderheit die Geometrie, hat sich Ramus autodidaktisch angeeignet. Nach seinem Lehrverbot der Philosophie wollte er sich der Lehre der Mathematik als Ersatz widmen. Zeitgleich mit seinen Studien in seinem vierzigsten Lebensjahre lehrte er Mathematik wie Nicolas de Nancel (1539-1610), sein Schüler, Biograph und zeitweiliger Sekretär, in einer mitunter nicht sehr positiv ausfallenden Lebensbeschreibung berichtet. Er bescheinigt ihm, darin Außergewöhnliches geleistet zu haben[3]. Mitunter freilich scheinen seine Schüler eifriger als ihr Lehrer gelernt zu haben, denn Nancel übersetzt nach diesem Unterricht mathematische Texte für Ramus aus dem Griechischen ins Lateinische[4]. Gleiches gilt für den wohl bedeutendsten mathematischen Schüler des Ramus, Jean Péna (um 1528-1558). Aufgrund seines frühen Todes ist er nur ein Jahr lang *Lecteur Royal* für Mathematik gewesen. Von

sowie S. 658-692, abgedruckten Brief (S. 663). Lambin ist in der Zeit in eine heftige Auseinandersetzung über das richtige Übersetzen aus dem Griechischen involviert, hierzu John O'BRIEN, « Translation, Philology and Polemic in Denys Lambin's *Nicomachean Ethics* of 1558 », *Renaissance Studies*, 3 (1989), S. 266-289 ; zu Lambin auch Linton C. STEVENS, « Denis Lambin : Humanist, Courtier, Philologist, and Lecteur Royal », *Studies in the Renaissance*, 9 (1962), S. 234-241.

1. POTEZ, « Deux années… », S. 663.
2. Hierzu Engelbert DRERUP, *Die Schulaussprache des Griechischen von der Renaissance bis zur Gegenwart* […], Teil 1 : […], Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1930 (ND New York-London, 1968), S. 181-186, ferner Maria BONIOLI, *La pronuncia del latino nelle scuole dall'àntichità al Rinascimento*, Parte I, Torino, G. Giappichelli, 1962 sowie Charles BEAULIEU, « Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France », *Revue des études latines*, 5 (1927), S. 68-82.
3. Vgl. NANCELIUS, *Petri Rami Vita*…, S. 200. Hierzu Peter SHARRATT, « La Ramée's Early Mathematical Teaching », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 28 (1966), S. 605-614, Jean-Claude MARGOLIN, « L'Enseignement des mathématiques en France (1540-1570). Charles de Bovelles, Finé, Peletier, Ramus », *in* Peter SHARRATT (Hg.), *French Renaissance Studies 1540-70 : Humanism and the Encyclopedia*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1976, S. 110-155. Oronteus Finaeus (Oronce Finé, 1494-1555) gab Ramus gelegentlich Mathematikunterricht.
4. Vgl. NANCELIUS, *Petri Rami Vita*…, S. 204.

ihm heißt es, dass er zu den wenigen kompetenten Beobachter des Himmelsgeschehens im Frankreich des 16. Jahrhunderts gehörte[1]. Er gibt etwa eigenständig Euklids *Optica et Catoptica* mit einer längeren *Praefatio* in lateinischer Übersetzung heraus[2].

In dem autobiographischen Einsprengsel schreibt Ramus, dass er kurz davor stand, die Mathematik aufzugeben, und zwar aufgrund der Schwierigkeiten des Verständnisses, das sie ihm bereitet habe. Anlass war insbesondere das zehnte Buch der euklidischen *Elementa*[3]. Die dort versammelten Lehrstücke hat denn auch Ramus in seiner Bearbeitung der Geometrie als irrelevant weithin unberücksichtigt gelassen. Das, womit er die Auslassung rechtfertigt, bringt die Pointe : Es ist die Annahme der Nutzlosigkeit dieses Wissens. Im *Proemium* der *Tusculanae disputationes* konnte er bei Cicero lesen, der mit seiner speziellen Verknüpfung von Rhetorik und Philosophie sich in einer Art *synkrisis* von Griechenland und Rom zu positionieren versucht, dass bei den Griechen die Geometrie im höchsten Ansehen gestanden habe und daher niemand berühmter gewesen sei als der Mathematiker.

1. Vgl. neben Johannes J. VERDONK, *Petrus Ramus en de wiskunde*, Assen, Van Gorcum, 1966, S. 64-66 und S. 430-433, Eric J. AITON, « Celestial Spheres and Circles », *History of Science*, 19 (1981), S. 75-114 ; zu Péna ferner Peter BARKER, « Jean Péna (1528-1538) and Stoic Physics in the Sixteenth Century », *The Southern Journal of Philosophy*, 23 (1985), S. 93-107, Fernand HALLYN, « Jean Pena et l'éloge de l'optique », *in* Kees MEERHOFF und Jean-Claude MOISAN (Hg.), *Autour de Ramus : Texte, Théorie, Commentaire*, Québec, Nuit blanche, 1997, S. 217-232, auch Jean DUPÈBE, « Autour du Collège de Presles. Testaments de Ramus, Talon et Péna », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 42 (1980), S. 123-137.

2. Vgl. Jean PÉNA, *Préface* de *L'Optique et la Catoptrique d'Euclide* [1557], traduite du latin *in* Eugène Auguste Albert DE ROCHAS D'AIGLUN [1837-1914], *La Science des philosophes et l'art de thaumaturges dans l'antiquité* [1882], 2de édition, Paris, Dorbon-Ainé, 1912 (ND 1977), S. 217-238.

3. Vgl. RAMUS, *De sua professione oratio* [1563], *in* RAMUS und AUDOMARUS TALAEUS, *Collectaneae praefationes*... [1577], Marpurgi, 1599 (ND 1969), S. 402-415, hier S. 409, Ramus verweist dabei auf die Teilübersetzung der *Elemente* Euklids durch Petro Montaureo *Euclidis Elementorum libri decem* von 1551 : « Mel antea nobis & saccarum videbatur prae tetris Mathematicorum elementorum absynthiis. Quindecim Euclidis libri sunt, quos (ut omnes omnino artes) sicut uno Logicae organo contextos esse primùm, sic eodem posterea retexi posse cogitabam : Organum autem illud una imprimis mathematum causa diu multumque praecultum nobis ac praeparatum esse. Quare persuasione hac inductus nihil reputans quot & quant[a]e mathematum per se obscuritates essent, prompto atque alacri animo ad decimum usque librum penetravi, sed immensa subtilitate operis illius, licet eruditissimis P. Montaurei vigiliis explicati & illustrati, tamen sic exercitatus sum (dicam enim liberè in cathedra praesertim laboris illius conscia) ut quodam die cum binomii & residui cujusdam demonstrationem summa animi intentione, corpore horam integram idem vestigium premente nondum conclusissem, senserim collo nervos obriguisse : tum verò abacum radiumq[ue] abjeci, indignatusque mathematis succensui : quod sui studiosos & amatores tam acerbè cruciarent : pudor tamen desistere vetuit, illiusque tanquam titubationis offensione vehementius irritatus & decimum librum devoravi, perque reliquam pyramidum, prismatum, cuborum, sphaerarum, conorum, cylindrorum regionem ire perrexi : Quinetiam emensis elemenorum scopulis, Theodosii sphaerica, & Archimedis cylindrica tota perlegi : […] ».

Hingegen hätten die Römer diese Kunst und Wissenschaft allein nach Maßgabe der *utilitas* betrieben[1]. Wie es der Zufall will, sind es just diese Lehrstücke, die für Johannes Kepler ein halbes Jahrhundert später einen so überaus prominenten Platz in seiner *Astronomia nova* spielen sollten und was ihn zugleich an der mathematischen Kompetenz des Ramus zweifeln ließ. Wie auch immer komplex die Motivation für das ramistische Nützlichkeitskriterium gewesen sein mochte, ihm hat das gelegentlich den nicht sonderlich schmeichelhaften Namen *usuarius* eingetragen. Obwohl er diesen Namen für Ramus nicht kreiert hat[2], hat ihn in dieser Weise auch Kepler abfällig charakterisiert[3].

Prägnant bringt diese Einstellung einer der bedeutensten Ramisten seiner Zeit, Rudolph Snellius van Royen (1546-1613), zum Ausdruck. Nach aristotelischen Anfängen in Köln unterrichtete er bereits um 1577 ramistische Dialektik an der Universität in Marburg[4] und auf diese Zeit dürften auch seine Physik-Vorlesung (« methodi Rameae Legibvs informatae ») zurückgehen[5]. In seinem überaus reichen Kommentar von Ramus' Dialektik und Rhetorik heißt in dem vorausgeschickten allgemeinen Teil zur ramistischen Philosophie :

> Origo et initium philosophiae est ab usu ; finis philosophiae est in usu ; philosophia ipsa tendit ad vitae humanae usú[m] ac fructú[m][6].

In seinem Lehrbuch zur Geometrie bietet Ramus faktisch nicht mehr als eine enzyklopädische Zusammenstellung, die durch die euklidische Geometrie nur inspiriert erscheint. Freilich unterscheidet er bei der methodischen Darstellung der Lehrstücke der *Elementa* des Euklids zwischen *problemata* und *theoremata*, wenn auch wohl nicht als erster[7]. Das, was Ramus'

1. Vgl. CICERO, *Tusc. Disp.*, 1, 6.
2. So berichtet bereits Nancelius von dieser Bezeichnung, vgl. ID., *Petri Rami Vita*…, S. 212.
3. Vgl. KEPLER, *Astronomia nova Αἰτιολόγητος sev Physica Coelestis, tradita commentariis de motibvs stellae Martis*..., s.l., 1609, in ID., *Gesammelte Werke*, Bd. III, hg. von Max Caspar, München, R. Oldenbourg, 1937, vor der Widmungsvorrede (unpag.) ; sowie Id., *Harmonices Mvndi libri V*, Lincei, Austria, 1619, in ID., *Gesammelte Werke*, Bd. VI, hg. von Max Caspar, München, R. Oldenbourg, 1940, Praefatio (unpag.).
4. In der Vorrede des Druckers zu seinem Ramus-Kommentar der Dialektik, vgl. SNELLIUS, *Commentarius doctissimvs in dialecticam Petri Rami, forma dialogi conscriptus*…, Herbornae, 1587, unpag. (A ij), heißt es : « Habes, benevole lector, disputationem logicam, quam suis auctor decem abhinc annos Marpurgi proposuit ».
5. Vgl. SNELLIUS, *Partitiones Physicae, Methodi Rameae Legibvs informatae*…, Hanoviae, Guil. Antonius, 1594.
6. SNELLIUS, *Snellio-Ramaeum philosophiae syntagma, tomis aliquot separatis disctinctum*…, Francofurti, Fischer, 1596, S. 76.
7. Vgl. Francis R. JOHNSON und Sanford V. LARKEY, « Robert Recorde's Mathematical Thinking and the Anti-Aristotelian Movement », *The Huntington Library Bulletin*, 7 (1935), S. 59-86, hier Anm. 1, S. 68 ; danach ist das bereits in Robert RECORDE (um 1510 - 1558) *Pathway to Knowledge* von 1551 verwirklicht, zu Recorde als *first mathematics educator* im

Überbietungsgeste gegenüber den als Autoritäten angesehenen Texten – nicht nur Ciceros, Quintilians oder des Aristoteles, sondern auch Euklids –, vor allem begründet, ist vereinfacht gesagt : Das jeweilige, verschiedenen Disziplinen zugehörige überlieferte Wissen aus der mehr oder weniger kontingenten, eng an seine textuelle Gestalt gebundene Überlieferung abzulösen und das Kriterium dafür bildet die Nützlichkeit. Sein Buch zur Geometrie bietet denn auch eine *Auswahl* einschlägiger Lehrstücke unter dem beherrschenden Gesichtspunkt ihrer praktischen Nützlichkeit und nicht wenige mathematischen Lehrstücke verfallen so dem Verdikt der *inutilitas* und der *obscuritas*[1]. In der Tat findet oftmals das Aufnahme, von dem Ramus meinte, es in der mathematischen Praxis verwirklicht zu sehen. Als Exempel dienen etwa mathematische Rechenoperationen der Kaufleute aus Handel und Verkehr, mit denen Ramus offenbar Umgang pflegte.

Zwar gab es bereits Lehrwerke, die speziell etwa eine *arithmetica practica* in dem Sinn geboten haben, indem sie auf kommerzielle Bedürfnisse, mehr oder weniger auf kaufmännisches Rechnen zugeschnitten waren[2]. Im Vergleich zu solchen Werken finden sich bei Ramus vergleichsweise nur wenige spezielle Beispiele einer *commercial arithmetic.* Doch ein solcher Vergleich verfehlt die Pointe : Im Zuge seiner standardmäßigen *bene*-Bestimmungen der Künste – bei der Dialektik mit einer Cicero-Entlehnung als *bene disserere* (auch *raisonner* und *disputer*) – erscheint die Geometrie als « gutes Messen » (*bene metiendi* und *bene numerandi*), und ihre ganze Pracht – wie er sagt – zeige sie weniger in den (expliziten) Vorschriften und Regeln als vielmehr in den Anwendungen (*usus*) wie man bei Astronomen, Geographen, Erdvermessern, Schiffahrern, Architekten, aber auch Malern und Bildhauern sehen könne, die bei ihren Beschreibungen und Werken nichts als Geometrie verwendeten. Ähnlich der Grammatik, Rhetorik und Logik, die sich eher in den Werken (im Gebrauch) von Poeten, Rednern oder

englischen Sprachraum Geoffrey HOWSON, *A History of Mathematics Education in England*, Cambridge, Cambridge university Press, 1982, S. 6-28.

1. Vgl. u.a. RAMUS, *Scholarum mathematicarum libri unus et triginta*, Basileae, Episcopus,1569, II, S. 39ff, sowie III, S. 72ff.
2. Hierzu neben Frank J. SWETZ, *Capitalism and Arithmetic. The New Matha of the 15th Century*…, La Salle, Open Court Publishing, 1987, 2e ed. 1989, insb. S. 1-35, Robert A. GOLDTHWAITE, « Schools and Teachers of Commercial Arithmetic in Renaissance Florence », *Journal of European Economic History*, 1 (1972), S. 418-433, vor allem Natalie Zemon DAVIS, « Sixteenth-century French Arithmetics on the Business Life », *Journal of the History of Ideas*, 21 (1960), S. 18-48, dort auch der Hinweis (S. 36), dass Ramus einen Vertreter dieser *commercial arithmetic*, Pierre Forcadel (bis 1574), bei dessen Anstellung am *Collège Royal* protegiert habe, obwohl dieser des Latein nicht mächtig war (*sine literatura, sine philosophia*), ferner u.a. Eberhard SCHRÖDER, « Ulrich Wagner, Autor des ersten gedruckten deutschsprachigen kaufmännischen Rechenbuches von 1483 », *in* Rainer GEBHARDT und Helmuth ALBRECHT (Hg.), *Rechenmeister und Cossisten der frühen Neuzeit*, Freiberg, TU Bergakademie Freiberg, 1996, S. 29-36, mit weiterer Literatur.

Philosophen zeigten als in den (expliziten) Vorschriften der Grammatiker, Rhetoriker oder Logiker selbst. Die Künste ließen sich nicht von ihren Anwendungen trennen ; diese Anwendungen sind das Kriterium für das, was an ihnen nützlich erscheint[1].

Wie andere scheint auch Ramus sich mitunter hinsichtlich des präskriptiven Charakter solcher Nützlichkeitsfeststellungen zu täuschen. Ausgeprägter noch erscheint das angesichts des in der Grammatik ausgebildeten Präskriptionismus. So dürften nach Ramus die Beispiele, an denen die Grammatik ihr Regelwerk gewinnt, nicht willkürlich, sondern müssten « ex idoneis authoribus » gewählt werden[2] – und *idonei (et firmi) auctores* bildet eine stehende Wendung bei den antiken Grammatikern in gleicher Funktion[3]. *Latinitas* oder *Hellenismos*, also Sprachrichtigkeit, wurde in der Antike im Wechselspiel von drei, respektive vier Kriterien beurteilt, ohne dass sich explizite Überlegungen zur Harmonisierung ihres Widerstreits finden : Analogie (*ἀναλογία*), literarische Tradition (*ἱστορία – παράδοσις*) und Sprachgebrauch (*συνέθεια*) – oder *historia*, *auctoritas*, *consuetudo* und *vetustas*[4]. In ähnlicher Weise wie die Rhetorik und Grammatik scheint man denn auch schon die Logik an die Autorität des (Sprach-)Gebrauchs binden zu wollen[5]. So heißt es beispielsweise in den *Dialecticae Disputationes* Lorenzo Valla :

> [...] philosophia ac dialectica non solent, ac ne debent quidem, recedere ab usitatissima loquendi consuetudine, et quasi a via vulgo trita et silicibus strata[6].

Vallas Kritik an der bisherigen Logik gründet sich denn auch wesentlich auf *consuetudo* oder *communis usus*[1]. Generell gelte :

1. Vgl. RAMUS, *Scholarum mathematicarum*..., S. 1, ferner ebd., II, S. 50, sowie ID., *Pro regia mathematicae professionis cathedra* [1566], *in* RAMUS und TALAEUS, *Collectanae*..., S. 418-442, hier S. 422.
2. Vgl. RAMUS, *Scholarum grammaticarum libri XX* [1559], in *Scholae in liberales artes*…, Basileae, Episcopus, 1569 (Nachdruck Hildeshein, Olms, 1970), sep. pag., lib. I (Sp. 6) : « Pleriq[ue] feré omnes có[m]menticis exé[m]plis & á sese confictis sunt có[n]tenti, exemplorum ex idoneis authoribus demó[n]strationem nullam adferunt. Ac si qui attulerint, é sacris literis aut é profanis nihilo elegantioribus petiverunt : qui diligentiores fuerunt, é poëtis feré sumpserunt, qui tamen […] lineas impuné trá[n]siliunt, quosq[ue] ideó Antonius apud Ciceronem nó[n] attingit, ut aliena lingua locutos ».
3. Vgl. z.B. QUINTILIAN, *Inst. Orat*., I, 4, 20 ; auch Robert KASTNER, « Servius and *Idonei auctores* », *American Journal of Philology*, 99 (1978), S. 181-209.
4. Hierzu Elmar SIEBENBORN, *Die Lehre von der Sprachrichtigkeit und ihren Kriterien. Studien zur antiken normativen Grammatik*, Amsterdam, Grüner, 1976, sowie Anne UHL, *Servius als Sprachlehrer. Zur Sprachrichtigkeit in der exegetischen Praxis des spätantiken Grammatikerunterrichts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998.
5. Hierzu auch Cesare VASOLI, *La dialettica e la retorica dell'Umanesimo. 'Invenzione' e 'Metodo' nella cultura del 15 e 16 secolo*, Milano, Feltrinelli, 1968, S. 214-246.
6. VALLA, *Dialecticae Disputationes* [1447/48, 1540], in *Opera omnia. Con una premessa di Eugenio Garin*, Tomus prior…, Torino, Bottega d'Erasmo, 1962, S. 645-761, hier lib. I, cap 3, S. 651.

> At philosophia ac dialectica non solent, ac non debent quidem recedere ab usitatissima loquendi consuetudine, & quasi via vulgo trita & silicibus strata[2].

Zum Kriterium der Nützlichkeit tritt bei Ramus die Idee eines *ordo naturalis* zur Anordnung der verschiedenen Disziplinen. Euklid rügt er dafür, dass bei ihm die Arithmetik auf die Geometrie folge und nicht umgekehrt[3] – in der Tat : Bei Euklid rahmen die ersten sechs planimetrischen (mit der Proportionenlehre in Buch V sowie ihrer Anwendung in der Geometrie in Buch VI) und die letzten drei stereometrischen die drei arithmetischen Bücher VII bis IX, wobei diese Bücher keine Axiome, sondern nur Definitionen enthalten. Die impliziten Axiome hat man erst später expliziert. Bei seinem Vorschlag der Neugruppierung dürfte Ramus auch von Platon (oder Aristoteles) beeinflusst sein, der an einer Stelle in der *Politeia* die verschiedenen Disziplinen in der expliziten Reihenfolge Arithmetik, Geometrie, Stereometrie, dann Astronomie und Harmonie vorträgt[4]. Es gibt zudem eine innere natürliche Ordnung, wie die gereinigten Wissensbestände darzustellen und aufzubereiten sind, und erst das erklärt, weshalb es Ramus nicht schwer fällt, auf geometrische *Beweise* zu verzichten[5] : Die herausgelösten fügt er im Verbund mit den hinzukommenden Wissenskomponente in eine spezielle, durch seine berühmten drei methodischen Regeln (*leges methodici*) gestiftete Ordnungsstruktur. In seiner Kritik an der Geometrie des Euklid kann er vor diesem Hintergrund monieren, dass dieser Definitionen an Stellen einführe, an denen man sie (noch) nicht brauche und wie so oft illustriert er auch das durch die

1. Vgl. ebd., lib. I, cap. 17, S. 685, und als Orientierung : « Respondeat populus penes se esse arbitrium ac normam loquendi ».

2. VALLA, *De Lingvae latinae Elegantia libri sex* [1445], in *Opera omnia*…, S. 1-235, *Praefatio*, S. 3.

3. Vgl. RAMUS, *Scholarum mathematicarum*…, III, S. 97 : « Evclides geometrià[m] natura posteriorem parte quadà[m] proponit, arithmeticam natura priorem postponit ». Sowie : « Arithmetica enim arithmetice, geometria geometrice docenda sunt, & natura priora priore loco & ante docenda ».

4. Vgl. PLATO, *Politeia*, VII, 524dff, *Philebos*, 55c-59b ; ARISTOTELES, *An Post*, II, 27 (87 a 31-37), sowie *Metaph*, I, 2 (982 a 25-28).

5. Die Kritk an der euklidischen Geometrie findet sich nicht zuletzt im dritten, der Geometrie gewidmeten Teil von Ramus, *Scholarum mathematicarum*…, *Geometria*, wo er (S. 250) sich beispielsweise hinsichtlich des Unendlichkeitsatzes der Primzahlen wundert, weshalb ein solcher Satz überhaupt beweisbedürftig sei, da er doch als spezieller Fall eines allgemeinen Grundsatzes behauptet werden könne. Dieser allgemeine Grundsatz lautet, dass alle Anzahlen unendlich anwachsen würden (*numerum infinite crescere*) : « Specialis est, quum de omni specie numeri imo numerationis sit id verù[m]. Additionis per 1, 2, 3 species infinitae sunt, sic subductionis, multiplicationis, divisionis. Sic numeri compositi, impares, pares, imperfecti, perfecti plures sunt omni proposita multitudine. Quave postulandum id fuit generaliter numerù[m] infinite crescere, non autem specialiter demonstrandù[m] ». Für den allgemeinen Satz bietet Ramus freilich keinen *Beweis* ; vgl. z.B. den Beweis bei Euklid (IX, 20) dafür, dass es unendlich viele Primzahlen gibt.

handwerkliche Praxis[1]. Nicht zuletzt zeigt sich die *methodische* Ordnung der Darstellung auch am Wiederholungsverbot – freilich von Ramus nicht zuletzt in seinen mathematischen Werken oftmals verletzt, obwohl es bei ihm angesichts er drei *leges* heißt :

> Mathesis legitima complecticur mathemata necessaria, homogenea, propria, ordineque a natura prioribus disposita[2].

Die *tres leges methodici* bilden seine Theorie des disziplinären Wissens und dieses Wissen scheint denn in den so eingerichteten Lehrbüchern auch demjenigen zugänglich, der es als Autodidaktik zu erwerben versucht.

Analysis und genesis, logica naturalis und artificialis

In einem zweiten autobiographischen Einsprengsel kommt Ramus nicht auf das Ende, sondern auf den Beginn seines eigenen universitären Studiums zu sprechen. Zunächst berichtet er davon, wie wenig er sich darum geschert habe, was die Logik eigentlich sei und wozu sie dienen könne. Gleich habe er sich in den Disputierbetrieb gestürzt, ohne darauf zu achten, inwieweit die von ihm vertretenen Thesen und die Einwände seiner Opponenten selbst wahr seien. Eher habe er versucht, die Sachfragen durch ein paar täuschende Distinktionen zu verwirren. Habe er selbst eine These angegriffen, so sei er allein darauf bedacht gewesen, den Proponenten mit dem einen oder anderen Argument, sei es nun gut oder schlecht, zu schlagen, und zwar so, wie es ihm gelehrt worden sei[3]. Er spricht von einem dreiundeinhalb jährigen Studium

1. Vgl. RAMUS, ebd., III, S. 98 : « Neque enim natura initio sylvae omniù[m] arborum radices praeposuit, nec architectus initia civitatis omnium aedificorum fundamenta collocavit, sed suis arboribus suas radices natura, suis aedificiis sua fundamenta architectura subjecit. Itaque debuerat Euclides definitionè[m] trianguli triangulorum, […] multanguli multangulorum doctrinae praeponere ; eumque vià[m] in caeteris principiis servare ».
2. Ebd., III, S. 78 ; auch S. 97 : « Demonstravimus logicá[m] magistris elementorú[m] valde ac vehementer defuisse. De logicis enim instrumentis illis ad instituendas artes necessariis, unicum fere *κατὰ παντός* Euclides & Theon in mathematicis sibi proposerunt, ne quid falsum docerent […]. Nihil fere *καθ'αύτό* in regundis finibus : nihil *καθ'ὅλου πρῶτον* in generalibus generaliter, specialibus specialiter explicandis : nihil prope in demonstrando natura priores & antiquiores caussas exquisierunt, nihil regiam à natura prioribus methodus viamq[ue] : nihil, inquá[m], illa tá[m] ncessaria doctrinis informandis instrumenta cogitarunt unquam vel curarú[n]t. Itaqu[ue] iudiciú[m], q[uod] modo exercetur, nó[n] mathematicú[m], sed de mathematicis logicú[m] est ».
3. RAMUS, *Scholarum dialecticarum*, in *Scholae*…, sep. pag., lib. IV, cap. XVI, « De usu categoriarum », Sp. 152-153 : « Credidi si thesin de categoria in schola positam defenderem, non esse adversario, etiam verissima dicenti credendum, sed contra distinctionis alicujus captione totum clamorem conturbandum esse : sin contra ipse oppugnarem, hoc unice & singulariter agendum et enitendum, ut adversarium non docerem, sed ratione quavis, vera an falsa, nihil interesset, vincerem : Sic institutus & informatus eram ». Vgl. auch ID., *Prooëmium reformandae Parisiensis academiae* [1562], in *Scholae*…, Sp. 1087-1096. Eine

des *Organon* (« logicis Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis »), das bei ihm dem Eindruck zurückgelassen habe, dass ihn das Studium der Logik weder in historischen wie im antiken Wissen gelehrter, noch aus ihm einen besseren Redner, noch einen größeren Poeten, noch weiser in irgendeiner Hinsicht habe werden lassen. Darauf habe er sich erneut der Literatur zugewandt, und immer dann, wenn er die Poeten oder Redner las, habe er so weit wie möglich versucht, die logischen Lehrstücke des *Organon* in Dienst (*usus*) der Erudition zu stellen[1].

Gleichgültig wie biographisch glaubwürdig das ist : Es umschreibt die Ausgangskonstellation, in der sich Ramus der Renovierung der Logik zuwendet : Die Disputation, selbst wenn man ihr zugesteht, logische Kompetenz einzuüben, schafft selbst kein Wissen, aber auch keine Fähigkeiten, die über sie selbst hinausweisen. Wie aber kann man sich den Gebrauch der logischen Lehrstücke, von dem Ramus spricht, vorstellen ? Zunächst wie noch in seinen Schriften *Scholae Rhetoricae* sowie *Scholae Dialecticae* bezeichnet *interpretatio* die logische Zerlegung eines Textes in seine einfachen argumentativen (syllogistischen) Bestandteile[2]. Später präferiert Ramus den Ausdruck *analysis*. Anstelle von *resolvere*, dem lateinischen Pendant von *analysis*, verwendet er auch *retexere*. Gelegentlich verdrängt er sogar den

weitere Darstellung bietet RAMUS in *La Remonstrance de Pierre de la Ramée, faite au Conseil privé, en la chambre du Roy au Louvre, le 18 de ianvier 1567, touchant la professione royalle en mathématique*, die ich nicht habe einsehen können, längere Partien daraus finden sich abgedruckt bei Charles T. WADDINGTON (1819-1914), *Ramus (Pierre de la Ramée) : sa vie, ses écrits et ses opinions*, Paris, Librairie de Ch. Meyrueis et Cie, 1855, S. 411-416.

1. Vgl. ebd., S. 153/54 : « Cúm tres annos seq[ue] menses in philosophia scholastica, ex Academiae nostrae legibus, posuissem, logicis Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis (ex omnibus enim aristotelicis libris, logici praecipué toto triennii tempore clamantur & reclamá[n]tur) cúm, inquam, tempus illud ita traduxissem, & jam ut absolutus artium scilicet magister, philosophica laurea donatus essem, subducta aetatis meae ratione, in scholasticis artibus consumptae, consideravi quibus in rebus logici Organi artes, quas antea tot clamoribus & sudoribus didiceram, impostrúm exercerem : Non in historia & antiquitate rerum prudentiorem : non in dicendo disertiorem : non in poësie promptiorem : non denique ulla in re, talibus logicis me sapientiorem factum deprehendi. Hei misero mihi, ut obstupui, ut alte ingemui, ut me naturámque meam deploravi, ut infelici quodam miseroq[ue] fato, ut ingenio à musis prosus abhorenti me natum esse iudicavi, quo nullú[m] fructum ejus sapientiae, quae tanta in illis logicis praedicaretur, percipere aut cernere tantis laboribus potuissem! Ne igitur omnino nihil agerem, redii ad intermissa quadriennio jam anté studia eloquentiae, atque iis, erudienda juventute me ipsum exercui : ita tamen, ut ad inclusam illam de aristotelicis logicis opinionem & persuasionem perpetuó respicerem : In omni enim poëtarù[m] & oratorum lectione vigilavi, laboravi : modis omnibus contendi, an fieri posset, ut logicos Organi libros ad aliquem eruditionis usum revocarem ».
2. Vgl. RAMUS, *Scholarum rhetoricarum, seu quaestionum brutinarum in Oratorem Ciceronis libri XX* [1561], *recens emendati per Joan. Piscatorem…* [1581], Francofurti, Wechel, Marne & Aubry, 1593, lib. XVIII, S. 161/62 ; ID., *Scholarum dialecticarum, seu animadversionum in Organum Aristotelis libri XX* [1561], *recens emendati per Joan. Piscatorem*…, Francofurti, Wechel, 1594, insb. lib VII ; sowie ID., *Dialecticae institvtiones*…, Parisiis, Jacobus Borgardus, 1543 (Nachdruck Hildesheim, Olms, 1964), unpag (44^{r}ff).

Ausdruck *analysis*, aber er scheint nie, auch nicht später, eine wirkliche Alternative zu *resolvere* oder *analysis* darzustellen. Auf die *analysis* folgt die *genesis* (respektive die *synthesis*). Sie besteht in der eigenen (imitierenden) Komposition eines (analysierten) Werkes oder im Schreiben oder Sprechen überhaupt. *Analysis* und *genesis* behandelt Ramus (zunächst) nicht in der Dialektik selbst, sondern in seinen kritischen Schriften. So erörtert er beide in seinen Kommentaren zum aristotelischen *Organon* bereits 1548, wo das Werk nach « liber XIX De methodo » mit « liber XX De exercitationes » endet[1], oder 1569 unter dem Titel *Scholae dialecticae* mit dem abschließenden Kapitel « Corollarivm de Exercitatione Dialecticae artis »[2]. Später gehören sie dann nicht allein in den ramistischen Lehrwerken durchweg zum Methodenteil. In seinem Werk *Dialecticae Institutiones* erfolgt das zwar noch nicht, aber er bestreitet den abschließenden *excercitatio*-Teil mit einer (knappen) Analyse einer Passage Ovids[3].

Obwohl Ramus *analysis* und *genesis* auch anspricht, wenn er selbst Proben der *analysis textus* gibt – etwa zu Vergils *Georgica*[4] –, geht er auf beide *Verfahren* am ausführlichsten in seiner Rede zur Universitätsreform von 1551 vor dem für ihn so wichtigen *pädagogischen* Hintergrund ein[5], Zu Beginn eines längeren Abschnitts heißt es erläuternd zur *analysis* und *genesis* als Bestandteile der *exercitatio* :

> Prima vt in perspicuis exemplis discipulus vim cognitae artis excutiat, & quàm artificiose, quàmque regulis artis co[n]gruenter & aptè ea constructa sint intelligat. Haec exercitatio Analysis à nobis appellatur, quia partes operis & exempli ad distinguendu[m] propositi retexit, & singulas ad artis normam perpendit. Secunda exercitationis via nobis est, cùm discipulus exemplo cognouerit, quomodo regulis artis periti homines vtantur, & imitando primú[m] simile aliquid effingat, deinde per seipsum & suo marte nitendo conandóque suum aliquid & proprium faciat. Haec exercitatio Genesis à nobis appellatur, quia nouum gignat opus artis & efficiat. Si loqui, orare, disputare, omniúmque artium humanarum opera facere condiscimus, vt in alienis exemplis primùm : deinde in nostris operibus & factis cognitas artis regulas experiamur[6].

1. Vgl. RAMUS, *Animadversionvm Aristotelicarvm libri XX*, Lutetiae, Roigny, 1548.
2. Vgl. RAMUS, *Scholarum dialecticarum*…, sep. pag., lib. XX, cap. VIII, S. 598-607.
3. Vgl. RAMUS, *Dialecticae institutiones*…, fol. 54^{v}-56$^{v.}$
4. Vgl. RAMUS, *Praelectiones in P. Virgilii Maronis Georgicorvm libros quatvor*... [1556], Francofvrti, Wechel, 1578, *Praefatio* (unpag.).
5. Vgl. RAMUS, *Pro philosophica Parisiensis Academiae disciplina oratio*…, Parisiis, M. David, 1551, S. 27-43.
6. Ebd., S. 28.

Auf die einzelnen Bestimmungstücke der *exercitatio Analysis* und *Genesis* braucht hier nicht eingegangen zu werden[1]. Wichtig ist vor allem die Beziehung, in der Ramus *analysis* und *genesis* zueinander sieht[2]. Er fasst sie als *Umkehrung* auf, indem sie einen *ordo inversus* bilden[3]. Seine Darlegungen stützt er mit einem ohne Stellennachweis gegebenen Zitat aus der *Nikomachische Ethik*, Dort heißt es :

> Denn der Überlegende geht forschend und analysierend [*ζητεῖν καὶ ἀναλύειν*] vor [...]. [...] das letzte in der Analyse [*ἀναλύσει*] ist das erste im Werden [*γενέσει*][4].

Hier besteht der *ordo inversus* in dem besonderen Fall der Entgegensetzung von Analyse (auch *ζήτησις, εὕρησις* und *βούλευσις*) und Genese (*γένεσις*) und ihrer geordneten Verbindung. *Id est primum in generatione, quod vltimum est in resolutione*, wie die gängige lateinische Formel lautete, die sich denn auch bei Ramus findet und die später zu einem Bestimmungsstück des allgemeinen *ordo inversus* wird[5].

Nicht unwichtig dürfte für Ramus gewesen sein, dass Aristoteles der Auffassung ist, dass sich bereits früher eine ähnlich gegenläufige Bewegung hinsichtlich des von den Prinzipien Ausgehens als ein vorwärts gewandte Bewegung und zu den Prinzipien Hinführens als nach rückwärts gewandte Bewegung – wie der Lauf auf der Rennbahn von den Kampfrichtern zum Ziel und vom Ziel zurück zu den Kampfrichtern – bei Platon angesprochen

1. Vgl. L. DANNEBERG, « Logik und Hermeneutik : die *analysis logica* in den ramistischen Dialektiken », *in* Uwe SCHEFFLER und Klaus WUTTICH (Hg.), *Terminigebrauch und Folgebeziehung*, Berlin, Logos Verlag, 1998, S. 129-157.
2. Die Verwendung des Ausdrucks *genesis* ist für eine geraume Zeit ein relativ verläßliches Anzeichen ramistischen Einflusses. Allerdings verwendet Aristoteles an zentralen Stellen ebenfalls diesen Ausdruck, etwa wenn es zur Bildung von Syllogismen bei ihm heißt, vgl. *An Pr*, I, 27 (43^a24) : « Denn man muss doch wohl nicht nur die Entstehung der Schlüsse betrachten (*γένεσις θεωρεῖν*), sondern auch imstande sein zu errichten (*τὴν δύναμιν ἔχειν τοῦ ποιεῖν*) ». Übersetzung Eugen Rolfes. So wird der Ausdruck gelegentlich in entsprechender Bedeutung auch von Aristotelikern verwendet, z.B. von Petrus Nunnesius (Pedro Núñez 1522-1602), wobei sich allerdings ein Einfluß des Ramus nicht ausschließen läßt, vgl. NUNNESIUS, *De causis obscuritatis Aristoteleae. Earumq[ue] remediis* [1554], in *Bartholomaeus Josephus Paschasius und Johannes Baptista Monlorius, De Aristotelis doctrina orationes explanandi philosophicae tres trium insignium Valentinorum*…, Francofvrti, 1591, S. 1-57, hier S. 33 : « Excertitationes autem Dialecticae duae sunt, quemadmodum docet Aristotelis de syllogismis disputans : vna, Genesis, qua conficimus nouos syllogismos : altera, Analysis, quae de confectis iudicamus. Duo igitur, iudicio Aristotelis, sunt praestanda Dialectico : primum, vt conficiat opus nouum, vt locum communem : secundum, vt de confecto opere iudicet, quamadmodum facit Aristoteles […] ».
3. Vgl. auch TALAEUS, *Dialecticae praelectiones in Porphyrium*…, Parisiis, David, 1550, S. 13.
4. Vgl. ARISTOTELES, *Nic Eth*, III, 5 (1112 b 23) (Übersetzung Olof Gigon).
5. Vgl. L. DANNEBERG, « Der *ordo inversus*, sein Zerbrechen im 18. Jahrhundert und die Versuche seiner Heilung oder Substitution […] » *in* Simone de ANGELIS *et al*. (Hg.), *'Natur', Naturrecht und Geschichte*, Bern, 2010.

findet[1]. Für die *finale* Analysis des Handelns findet sich das ein Pendant in der *Eudemischen Ethik*. Danach ist das Ziel, das man anstrebt, das Erste in unserem Denken, und das Letzte unseres Denkens sei das Erste für unser Handeln[2]. Im 17. Jahrhunderts tritt dann die *Hermeneutik* bei den Anhängern des Ramus explizit auf in Gestalt der Formel : *genesis definit vbi incipit analysis*[3].

Der *ordo inversus* von *genesis* und *analysis* erhält bei Ramus aber noch eine philosophische Fundierung, und war im Rahmen seiner Ausführungen über die natürliche Logik. Bereits in seinen *Dialecticae Institutiones* verwendet er den Ausdruck *dialectica naturalis*. Er unterscheidet (traditionell) zwischen *natura*, *ars* und *exercitatio*[4]. Das erste (*natura*) meine, dass Gott dem Menschen die dialektischen Prinzipien in die Seele geschrieben hat[5], das zweite (*ars*, *doctrina*) bezeichne den Vorgang, diese ewigen Prinzipien sichtbar zu machen, das dritte (*exercitatio*) führe sie zur Praxis[6]. Das erste und das dritte sei eingeboren[7], das zweite würden wir von außen, von Lehrern erwerben[8]. Nach Ramus verwendeten bereits die ersten Menschen die Dialektik[9]

1. ARISTOTELES, *Nic. Eth.*, I, 2 (1095[a]31ff) : « Mit Recht pflegte denn auch Platon die Frage zu stellen und zu untersuchen, ob der Weg von den Prinzipien kommt oder zu ihnen geht […] ».
2. ARISTOTELES, *Eud. Eth.*, II, 11 (1227 b 18), auch *Metaph.*, Z, 7 (1032 b 6).
3. Hierzu DANNEBERG, « Logik und Hermeneutik im 17. Jahrhundert », *in* Jan SCHRÖDER (Hg.), *Theorie der Interpretation vom Humanismus bis zur Romantik…*, Stuttgart, Steiner, 2001, S. 75–131 ; leicht gekürzte französische Übersetzung : « Logique et herméneutique au XVII[e] siècle », *in* Jean-Claude GENS (éd.), *La Logique herméneutique du XVII[e] siècle : J.-C. Dannhauer et J. Clauberg*, Argenteuil, Le Cercle herméneutique, 2006, S. 15-65.
4. Vgl. RAMUS, *Dialecticae institvtiones…*, unpag (5[v]-6[r]) : « Hi sunt tres libri ad omnis disciplinae fructum, laudemque necessarij : quorum primum aeternis characteribus in animis nostris Deus optimus, maximus imprimit, secundum naturae diligens obseruator imitatis notulis ad aeternarum illarum notarum exemplar effingit : tertium manus, linguaque (quantum, quámque copiosum volunt([sic] amplectuntur. Itaque de tribus dialecticae partibus prima (cuiùs dignitas maxima est) tertiaque (cuius secunda laus est) sunt in nobis : altera insita, tera voluntaria, secunda (cui perpaululum loci relinquum est) sola extrinsecus à magistris assumé[n]da est : ut nihil homini nisi perexiguum ad hanc virtutem percipiendam desit ». Zur Logikkonzeption des Ramus in dieser Hinsicht, bei Betonung anderer Aspekte, auch Nelly BRUYÈRE[-ROBINET], *Méthode et Dialectique dans l'œuvre de la Ramée : Renaissance et âge classique*, Paris, Vrin, 1984, S. 205ff.
5. Vgl. RAMUS, *Dialecticae institvtiones…*, unpag. (6[r]).
6. Vgl. ebd., unpag. (5[v]) : « Comparatur igitur dialectica, sicuti vis artium reliquarum, natura, doctrina, exercitatione : Natura namque disserendi principium instituit, institutum doctrina propriis, & congruentibus consiliis instruit, instructum ab arte exercitatio in opus educit, atque absoluit ». Usw.
7. Vgl. ebd., unpag. (6[r]) : « Naturalis autem dialectica, id est, ingenium, ratio, mens, imago parentis omnium rerum Dei, lux denique beatae illius, & aeternae lucis aemula, hominis propria est, cú[m] eoq[ue] nascitur ».
8. Ramus hat hieran immer festgehalten ; in ID., *Dialectique* (1555), Edition critique avec introduction, notes et commentaires de Michel Dassonville, Genève, Droz, 1964, *sec. livre* (S. 153), ist das vielleicht noch stärker ausgedrückt als « la divinité de l'homme ».
9. Vgl. ebd., *Préface* (S. 50) : « […] les premiers hommes, qui avoyent já congneu les Mathématiques devant le déluge, ont pensé de Dialectique ».

und Prometheus wird als der (erste) « docteur en cet art » genannt[1]. Beliebt ist in der Zeit und später der Rückgriff auf die Geschichte, die Sokrates im *Philebos* erzählt, wonach Prometheus – er gilt traditionell als derjenige, dem die Menschen ihr Wissen verdanken – die Logik auf die Erde gebracht habe[2]. Diese Annahme einer *natürlichen* Logik bildet die Grundlage für seine Ansicht, dass die « natürlichen Gesetze der Denkens » in den Meisterwerken nicht allein der Logiker, sondern auch in den Werken der Poeten, Rednern und Philosophen zu finden seien, über die denn allerdings auch wieder hinauszugehen sei[3].

Auf die *dialectica artificialis*, wie er sie in der natürlichen Logik begründet sieht, kann er ein geradezu emphatisches Loblied anstimmen. Sie besitze gegenüber den anderen Disziplinen des Trivium Nobilität. Nicht zuletzt deshalb, weil sie aus seiner Sicht eine ganz bestimmte Leistung erbringt, nämlich das Verstehen der « guten Autoren » – nachdrücklich etwa in *De sua professione oratio* von 1563[4]. Es ist das *Verstehen* fremder Schriften als Produkte der *dialectica naturalis* und das Urteilen über sie, das die *analysis logica* anstrebt. Die Bilder wiederholen sich : Die Analyse als Auflösen und Ablösen der Verkleidung, des Ornaments. *In nuce* handelt es sich um zwei Schritte : zunächst das Reduzieren, Zusammenziehen *und* dann das Zusammenfassen des Gehalts. Das nun wiederum erfolgt beispielsweise in der Gestalt eines grundlegenden Syllogismus (*syllogistica analysis*)[5]. In seiner

1. Vgl. ebd.
2. Vgl. PLATON, *Philebos*, 16c-17a.
3. RAMUS, *Dialectique…, sec. livre* (S. 154).
4. Vgl. RAMUS, *De sua professione oratio…*, S. 408 : « Atq[ue] ut quod sentio de Logica dicam, nihil in literis humanioribus altius aut sublimius adhic intelligere potui, quo velit aut possit cupiditate scientiae inflammatus animus ascendere. Si quid in constituenda Grammatica, Rhetorica, Logica, etiam ipsa, si quid adversus Grammaticorum, Rhetorú[m], Logicorum opiniones acutius vidimus, Logic[a]e lumen fuit : Si quid interpretandis bonorum authorum consiliis ; variaeque prudentiae laudibus explicandis juventuti profuimus, Logicae lumen fuit : Si quam apud vos vestrique generis animos liberali ingenuaque eruditione praeditos, ingenii famam consecuti sumus, logici luminis gratia & commendatione consecuti sumus. Rhetorica ornamenta semper illa quidem sum admiratus : at Logicam & in providendo solertiam, & in judicando constantiam incredibili amore vel ardore potiùs amplexatus sum. Quid multa? si charissimis discipulis disciplina meo judicio nibilissima & liberalissima, a musis ipsis, artium de quibus loquimur, praesidibus optanda proponeretur. Logicam medius fidius optarem. Ergo ad tantae artis & scientiam & diligentiam, temporis diuturnitate majore nobis opus est, vel ad id tantum, quod tam longa experientia solidum & utile comperi, ut dumos & spinas interea in suis dumetis ac spinetis relinquam : Grammaticae enim sanitas & integritas, Rhetoricae color omnis ac varietas. Logicae prudentiam in luculentis authoribus exornant & illustrant […] ».
5. So z.B. Talaeus in seiner kommentierten Ausgabe der ramistischen Logik, vgl. (Ramus und) AUDOMAR TALAEUS, *P. Rami dialecticae libri II. Audomari Talaei praelectionibvs illustrati*, Parisiis, David, 1556, S. 246 : « Cvm uolvmvs de scriptis orationibvs tvm nostris, tvm alienis, diligenter & accvratè ivdicare, tota dispvtatio detractis amplificationibus contrahenda est, & in svmmam breuiorem conferenda. Hoc explicatvr in oratione Ciceronis pro

programmatischen Rede zur Universitätsreform entwirft Ramus ein Curriculum, das durchgängig durch die Lektüre der klassischen Texte und ihrer Aufbereitung nach der (elementaren) *analysis logica* und *rhetorica* strukturiert ist. Dabei sind die ersten drei Jahre der *grammatica* gewidmet, das vierte der *rhetorica*, das fünfte der *dialectica* und die verbliebenen zweieinhalb Jahre dem Studium der Ethik, erst danach das der Mathematik und der Physik[1].

Im Mittelalter gibt es Variationen bei der Abfolge der Fächer des Triviums. Nicht immer, aber mitunter bringen sie mehr zum Ausdruck als nur eine Aufzählung, sondern auch einen *ordo discendi, docendi, cognitionis* oder *intelligendi*, aber ebenso auch einen *ordo naturae, quoad nos*, *temporum*. Die beiden häufigsten Varianten sind diejenigen, bei denen die Logik oder die Rhetorik am Ende der Aufzählung steht. Das erste kann mitunter einen *ordo exegeticus*, das zweite einen *ordo producendi* zu erkennen geben. Ohne das hier zu sehr gewichten zu gewichten zu wollen, würde der *ordo disciplinae* bei Ramus dann einen *ordo exegeticus* bilden[2].

Exempla, das subjectum der Logik und die oratio non logica

Als Professor für Eloquenz und Philosophie am *Collège des lecteurs royaux* seit 1551, für Ramus eine der besten Optionen überhaupt[3], hat er Vorlesungen über Cicero und Vergil gehalten[4]. Nicht zuletzt ist es das Werk Ciceros, das Ramus immer wieder bis 1559 vor einer riesigen Zahl von Hörern interpretiert und analysiert[5]. Angesichts der Rede Ciceros *Pro Rabirio* heißt es in der Analyse von 1551 bei Ramus, dass sie vorbildlich in ihrem methodischen Aufbau sei, gleichgültig, ob es sich um die *methodus perfecta* (« ars ») oder

Milone, vbi principalis syllogismvs demonstratvr, & prosyllogismi ex eo dedvcti, & in eo comprehensi ».

1. Vgl. RAMUS, *Pro philosophica…* ; dazu auch Peter SHARRATT, « Peter Ramus and the Reform of the University », *in* Peter SHARRATT (Hg.), *French Renaissance Studies…*, S. 4-20.
2. Zum Hintergrund L. DANNEBERG, « Vom *grammaticus* und *logicus* über den *analyticus* zum *hermeneuticus* », *in* Jörg SCHÖNERT und Friedrich VOLLHARDT (Hg.), *Geschichte der Hermeneutik und die Methodik der textinterpretierenden Disziplinen*, Berlin/New York, de Gruyter, 2005, S. 255-337.
3. Hierzu hält Ramus programmatisch fest, vgl. ID., *Pro philosophica…*, S. 82 : « […] sed quid unum Ciceronis locum profero, cum tota fere oratoria eius disciplina ad hanc sententiam tractandam & probandam referatur, sine philosophia inandem & odiosam eloquentiam esse, sine eloquentia philosophiam rudem & imperfectam ».
4. Hierzu auch Kees MEERHOFF und Jean-Claude MOISAN, « Précepte et usage : un commentaire ramiste de la 4e Philippique », *in* Kees MEERHOFF und Jean-Claude MOISAN (Hg.), *Autour de Ramus…*, S. 305-370.
5. Vgl. Abel LEFRANC, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du Premier Empire*, Paris, Hachette, 1893 (ND Genève, 1970), S. 211.

um die *methodus prudentia* (« prudentia ») handle[1]. Cicero hält er zwar für einen außerordentlich eloquenten Rhetor, der immer nachzuahmen sei, allerdings sei er nicht einer der größten Logiker, verstanden nun im Sinn der *logica artificialis*[2]. Vor diesem Hintergrund ist seine im Rahmen der Analyse von Ciceros Rede *De lege agraria orationes tres* nicht ohne Bissigkeit gegen die Philosophen gerichtete aufschlussreich : Ciceros *Reden* seien mit mehr Syllogismen gestaltet als die Schriften Platos oder die des Aristoteles[3].

Seine minutiösen Analysen sind nicht zuletzt gegen solche Kritiker gerichtet, die ihm « Fabulieren » und « Fingieren » bei der Verbindung von Eloquenz und Philosophie vorwerfen. Daher habe er zu zeigen versucht, wie die topische Invention und die die analytische Disposition in den Reden immer gegenwärtig sei, daher habe er eine topische Analyse unternommen und im Falle syllogistischer Argumentation, habe er den Syllogismus näher bestimmt. Das Ganze der Rede folge denn auch der Methode, in direkter oder indirekter Weise[4]. Seine Analyse beendet er dann oftmals mit einer Zusammenfassung *Analyseos logicae & rhetoricae summa* – wobei anstelle des Ausdrucks *summa* häufiger, auch bei späteren Ramisten *argumentum* tritt.

Explizit angenommen wird von Ramus mithin, dass die *dialectica naturalis* des Denkens nicht allein in den Werken der Philosophen (Logiker)

1. Vgl. RAMUS, *In Ciceronis orationes & scripta nonnulla omnes quae hactenus haberi potuerunt praelectiones…*, Francofvrti, Wechel, 1582, *Praefatio*, unpag (C4^{v}) : « Methodi laus, sive artem sive prudentiá[m] spectes, permagna est ».
2. Ebd., unpag (A3^{r}) : « […] ideoq[ue] in ea Ciceronis iudiciú[m] requirendú[m] nó[n] esse, sed potius ex diuina tanti oratioris eloquentia liberalé[m] quendam orationis frvtcvm excerpendú[m] […]. Tantvm uero Ciceronis eloqventiam esse & in troporvm elegantia, & in figvrarvm dignitate ac magnificentia […] fateor tamen propter diuinvm orationis ornatvm legendvs & cognoscendvs, & omnibvs modis inmitandvs esse uideretvr. Uervmtamen vt Ciceroné[m] oratoré[m] svmmvm esse concedo, ita svmmvm dialecticú[m] esse nego : […] ».
3. RAMUS, *M. T. Ciceronis De lege agraria… orationes tres. P. Rami… praelectionibvs illvstratae* [1552], Parisiis, Wechel, 1561, S. 131 : « Logicam in oratoribvs esse negatiuvm, cvm topicae inuentionibvs exempla in his orationibvs, non dico crebra, sed perpetva & continva, cvm syllogismos plenos tam freqventes, qvam in Platonis uel Aristotelis dispvtationibvs agnosces ». Vgl. auch programmatisch in seiner Antrittsvorlesung in ID., *Oratio initio suae professionis habita* [1551], *in* RAMUS und TALAEUS, *Collectanea…*, S. 323-342, hier S. 342 : « Orationem Ciceronis brevé[m], sed Rhetorica & Dialectica praestantem selegimus, in qua primò conjunctos utriusq[ue] artis fructus degustemus : […] ».
4. Vgl. RAMUS, *In Ciceronis orationes…*, *Praefatio*, unpag. (C6v) : « De philosophia vero logicae, quae in his exemplis inesset, diligentius atque accuratius agendú[m] fuit, cum perspiceré[m] hunc eloquentiae & philosophiae coniunctum usum ignaris non modo fabulosum & a me confictum videri, sed contentionibus summis accusari. Ego logicum & topicae inventionis et analyticae dispositionis usum in his orationibus perpetuum viva voce primum declarare contendi, ut positae quaestiones in singulis partibus, & argumentum ad sui generis locum referrem, & syllogismum, si plenus esset, ad suae figurae modum distinguerem, totiusq[ue] orationis cursum ad suae methodi collationisq[ue] regulam directum vel inflexum indicarem ».

aufzusuchen und aufzufinden sei, sondern auch in denen der *poëtes* und *orateurs*. Die von ihm unternommene *artifizielle* Analyse bezeichnet Ramus auch als *analyseos posterioris*. Gemeint scheint damit sowohl die explizite Anwendung der *logica artificialis* in Gestalt *expliziter* logischer Regeln, als auch der Charakter der Texte, die hinsichtlich der Anwendung solcher expliziter Regeln dann auch als defizitär erscheinen können[1]. Allerdings bildet die *analysis textus* nur den ersten Schritt. Besser sei es, den Gebrauch einer Kunst zu haben ohne ihr Regelwerk, als das Regelwerk ohne Anwendungen[2]. Nicht nur in der sorgfältigen Lehre der erforderlichen logischen Regeln, sondern der Lehrende habe sich auch in der Darlegung, der Analyse und der Imitation ausgezeichneter Beispiel zu üben. Durch Erklärung und Übung mache er seine Schüler zu Logikern[3]. Zwar sei es nützlich, die Alten zu imitieren, aber erforderlich sei dann, über sie hinauszugehen und letztlich selbst zu denken, ohne auf ihre Autorität zurückzugreifen[4].

Zum einen sei die Logik durch ihre praktischen Anwendung, die *analysis textus*, leichter zu erlernen und wieder anzuwenden[5], zum anderen fungiert bei Ramus der praktische Nutzen auch als Filter für die Auswahl der zu lehrenden oder überhaupt der relevanten Lehrstücke. Erfahrung gebäre die Künste, Unerfahrenheit führe zu Unbesonnenheit, und im gleichem Atemzug betont Ramus in seinen *Scholae Metaphysicae* auch, dass keine Regeln in das Wissen Aufnahme finden dürfe, die nicht beobachtet und entlehnt sind aus dem Gebrauch und der Erfahrung wahrer Exempel :

1. So. z.B. seine Bemerkung zur dritten Catalinischen Rede, bei dem ihm die logische Disposition nicht sonderlich ausgeprägt zu sein scheint und er keine klare methodische Gliederung sieht, vgl. RAMUS, *In Ciceronis orationes*…, unpag (X6r-v) : « Methodi vero & posterioris Analyseos ars non magna est. Quaestio supplicationis magis est indicata quam expressa initio ; deinde perpetuis argumentis sine partitionis aperta distinctione disputata & tandem conclusa ».

2. Vgl. PIERRE DE LA RAMÉE, *Dialectique* [1555], sec. livre, S. 153 : « […] non pas l'art seullet mais beaucoup plus l'exercice d'icelluy et la practique faict l'artisant ».

3. Vgl. RAMUS, *In Ciceronis orationes*…, *Praefatio*, unpag. (C8r) : « Studiosissime vero logicam cum praeceptis omnibus necessariis & propriis doceat, & discentis intelligentiae memoriaeq[ue] communicando, disputando penitus imprimat. Tamen multo magis in excellentibus exemplis explorandis, retexendis, imitandis exerceat, discipulumq[ue] ita Logicae artis & explicatione & exercitatione Logicum faciat ».

4. Vgl. RAMUS, *Dialectique*…, *sec. livre*, S. 154 : « […] il les faut exercer et practiquer [*scil.* die Regeln des Denkens] ès poëtes, orateurs, philosophes […] en imitant premièrement par escripture et par voix leur bonne invention et disposition, et puis taschant les esgaller, voire surmonter en traictant et disputant de toutes choses par soy-mesme, et sans plus avoir esgard à leurs disputes ». Vgl. auch *Préface* (S. 53) : nicht solle man der Meinung oder der Autorität eines Philosophen folgen, sondern den Prinzipien (« ces principes »), die sich in seinem Denken ausdrücken.

5. Vgl. RAMUS, *In Ciceronis orationes* …, *Praefatio*, unpag. (C6v) : « […] logica […] facilius à pueris intelligeretur, promptiusq[ue] & commodius disputando, scribendo tractaretur & exerceretur ».

> Experientia quidé[m] artem genuit, inexperientia aút[em] temeritaté[m] [...] ut [...] nullú[m] in artibus documentú[m] recipiendú[m], quod ab usu & experié[n]tia verorú[m] exemplorú[m] observatú[m] & inductú[m] nó[n] esset : [...][1].

Keine Frage ist, dass die bis ins 19. Jahrhundert anhaltenden Versuche, die *logica arificialis* unter Rückgriff auf die *logica naturalis* zu begründen, augrund ihres versteckten Normativismus scheitern. Zweifellos ist das Problem auch bei Ramus gegeben. Es zeigt sich nicht zuletzt in der spektakulären Wahl der illustrierenden Beispiele – auch wenn sich der Gebrauch der Exempel im Zuge seiner immer wieder überarbeiteten Logiklehrbücher wandelt.

In seinen Logikbearbeitungen wählt er nicht die traditionellen Beispielsätze der scholastischen Logiker, sondern seine Illustrationen entnimmt er antiker und sogar zeitgenössischer Literatur[2]. Nicht wenige seiner Anhänger sind ihm dabei gefolgt, auch wenn die Zahl derer wohl größer ist, die durch die Wahl biblischer Beispiel den anstößigen, weil zu wenig frommen Charakter zu korrigieren suchten : « Exemplis Sacr. litterarum passim illustratae », so der sprechende Untertitel bei einem der rührigsten Ramisten seiner Zeit, dem reformierten Theologen Johannes Piscator (1546-1625)[3]. Freilich finden sich aber auch Werke, die mit Ankündigen wie « Exemplis omnium artium & scientiarum illustrati, non solúm Divinis, sed etiam Mysticis, Mathematicis, Physicis, Medicis, Juridicis, Poëticis & Oratoriis » aufwarten[4]. Allerdings war Ramus nicht der erste, bei dem die Beispielwahl

1. RAMUS, *Scholarum Metaphysicarum* [1566], in *Scholae*…, Sp. 829-996, hier cap. I, Sp. 830. Der hier gewählte Ausdruck *documenta*, *documen* oder *documentum* als « Lehre », als « Prinzip », ist in der ramistischen Tradition, auch zur Bezeichnung der drei *leges*, nicht ungewöhnlich.
2. Hierzu auch Michel DASSONVILLE, « La collaboration de la Pléiade à la "Dialectique" de Pierre de La Ramée », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 25 (1963), S. 337-348.
3. JOHANN PISCATOR, *In P. Rami Dialecticam Animaduersiones*…, Francofurti, Wechel, Marnius & Aubrius,1580.
4. Vgl. ROLAND MACILMAINE (MAKILMANAEUS), *P. Rami… Dialecticae libri duo…* [1574], Francofurti, Wechel, 1594. Es handelt sich dabei um einen Schotten, er zu den frühsten Anhänger des Ramus auf der britischen Insel gehört hat : 1665 immatrikuliert er an der University von St. Andrews, macht 1569 den *bachelor of arts*, 1570 den *master of arts*, vgl. James Maitland ANDERSON, *Early Records of the University of St. Andrews*, Edinburgh, Scottish History Society, 1926, S. 164-165 sowie S. 273 ; am 23. Juni 1571 immatrikuliert er in Paris, vgl. W. A. MCNEILL, « Scottish Entries in the Acta Rectoria Universitatis parisiensis 1519 to c. 1633 », *The Scottish Historical Review*, 43 (1964), S. 66-83, hier S. 78, und legt 1574 sowohl eine lateinische Ausgabe der Logik des Ramus vor wie eine englische kommentierte Übersetzungen ; es gibt zudem Hinweise, die auf seine katholische Konfession schließen lassen, vgl. den Hinweis bei Karl Josef HÖLTGEN, « Robert Burtons *Anatomy of Melancholy* : Struktur und Gattungsproblematik im Lichte der ramistischen Logik », *Anglia*, 94 (1976), S. 388-403, hier S. 398-399, wo es zu MacIlmaine heißt : « Mehr als seine Graduierung an der Universität St. Andrews war bisher nicht bekannt. Kürzlich konnte ich ihn in polizeilichen Vernehmungsprotokollen der State Papers in der Nähe eines Kreises

eine besondere Rolle spielt, und auch nicht der erste, der das explizit reflektiert. So verteidigt der Herausgeber Johann Matthaeus Phrissemius (bis 1533) der von Rudolf Agricolas postum edierten Logik *De Inventione dialecticae* das Werk gegenüber einem anonymen Kritiker und dessen Ansicht, Petrus Hispanus würde im fünften Traktat der *Summulae* dieselben Lehrstücke, aber in besserer Weise darbieten, just mit der Güte der Beispielwahl bei Agricola :

> Wie steht es denn damit, daß bei diesem [= Agricola] alles dergestalt angefüllt ist mit Beispielen aus Dichtern, Historikern und Rednern, daß es nicht eine einzige Seite gibt, die nicht gerade aus den besten Autoren höchst abgelegene und anspruchsvolle Stellen anführt? Wie oft bringt er nicht mustergültige Stellen bald aus Vergil, bald aus Cicero, bald aus irgendeinem anderen Autor bei und zeigt auf, welcher Kunstverstand, welche Geisteskraft darin steckt [« et quid illic artis, quid ingenii insit »]! [...] Wie oft wendet er einmal Beispiele auf Lehrsätze, ein andermal wiederum Lehrsätze auf Beispiele an! [...] falls jemand glaubt, er könne sich irgend etwas von diesen Dingen bei Petrus Hispanus holen, dann mag er im gleichen Zuge auch vom Esel Wolle und vom Bimsstein Wasser verlangen[1].

Wie intensiv auch immer der Einfluß der *Dialectica* des Agricola sein und worauf er sich im Detail erstrecken mochte, vertraut war Ramus zweifellos mit ihr[2] und wohl ebenso mit der Anwendung der Dialektik und Rhetorik im Rahmen der Textanalysen Agricolas, beispielhaft exzerziert in seinem Kommentar zu Ciceros *Pro lege Manilia*[3]. Im Fall des Ramus dürfte das nicht zuletzt durch die Vermittlung Johannes Sturms stattgefunden haben, der von 1529 bis 1536 Mitglied des *Collège de France*, wo er seine auf Agricola

katholischer Schotten und Agenten der gefangenen Königin Maria Stuart in London lokalisieren. Dieser überkonfessionelle Aspekt der Rezeption kommt überraschend, galt doch bisher Ramus, der in der Bartholomäus-Nacht ermordet wurde, als protestantischer Märtyrer des wahren Glaubens und der wahren Logik ». Die in der Anmerkung angekündigte Veröffentlichung Höltgens mit weiteren Informationen habe ich allerdings nicht finden können.

1. AGRICOLA, *De inuentione dialectica libri tres, cum scholijs Matthaei Phrissemij* [1479, 1515], s.l. [Coloniae] 1528 (ND 1976 mit einem Vorwort von Wilhelm Risse), *Praefatio*, unpag. (a4v) ; Übersetzung nach Lothar MUNDT, « Rudolf Agricolas *De inventione dialectica* – Konzeption, historische Bedeutung und Wirkung », *in* Wilhelm KÜHLMANN (Hg.), *Rudolf Agricola 1444-1485. Protagonist des nordeuropäischen Humanismus zum 550. Geburtstag*, Bern, Peter Lang, 1994, S. 83-146.
2. Vgl. Peter MACK, *Renaissance Argument. Valla and Agricola in the Tradition of Rhetoric and Dialectic*, Leiden, E. J. Brill, 1993, S. 334-355, sowie ID., « Agricola and the Early Versions of Ramus's Dialectic », K. MEERHOFF und J.-C. MOISAN (Hg.), *Autour de Ramus*…, S. 17-35, sowie Kees MEERHOFF, « Agricola et Ramus – dialectique et rhétorique », *in* Fokke AKKERMAN und Arjo J. VANDERJAGT (Hg.), *Rodolphus Agricola Prhisius 1444-1485*, Leiden - New York - København, Brill, 1988, S. 270-280.
3. Hierzu die Untersuchung von Lutz CLAREN und Joachim HUBER, « Rudolf Agricolas Scholien zu Ciceros Rede *De lege Manilia* – Typologie und Verfahren des humanistischen Autorenkommentars », *in* KÜHLMANN (Hg.), *Rudolf Agricola*…, S. 147-180.

ruhende Logik-Lehre vorgetragen hat[1]. Zumindest bei Ramus ist das *nicht* allein eingebettet in die humanistischen Standardklagen über das « barbarische » Latein des Mittelalters, die sich nicht zuletzt entzünden an den lateinischen Neuprägungen in der scholastischen Fachsprache, sondern erhält darüber hinaus eine Begründung, die nicht zuletzt mit seiner Konzeption der Logik zusammenhängt.

Es ist die zunächst der Aufbau der Logik, die er nach der Maßgabe eines äußern und inneren *ordo naturalis* reorganisiert. Nach *innen* durch die Anordnung eines mehr oder weniger durch Cicero inspirierten *inventio-iudicium*-Schemas. Bei solchen Entscheidungen greift Ramus und seine Anhängern auf eine Vielzahl von Argumenten zurück. Beim Konflikt hinsichtlich des natürlichen Aufbaus der Logik mit dem durch das aristotelische *Organon* vorgegeben Muster ist es unter anderem die Vorstellung der Authentizität der Überlieferung, wenn er auf den einen oder anderen älteren griechischen Kommentator als Zeugen zurückgreift, aus dem sich folgern lässt, dass das ursprüngliche aristotelische *Organon* einen Aufbau nach dem *inventio-iudicium*-Schema besessen habe. So weist er auf die Ansicht Adrastos von Aphrodisias (2. Jh. n. Chr.) hin[2], der in der Tat zu der freilich geringen Zahl antiker Aristoteles-Kommentatoren gehörte, die für eine Umstellung des *Organon* plädierten[3] : Danach sollte die aristotelische Topik unmittelbar auf die Kategorien folgen und das entspricht in etwa dem Aufbau, den die Dialektik bei Ramus besitzt.

Wie gelingt es nun aber Ramus, die dreiteiligen Logikauffassung der Tradition in die *eine* Logik zu verwandeln ? Hier greift nun der äußere *ordo naturalis*. Ihrer Einheitlichkeit im Weg stehen die sophistischen Fehlschlüsse sowie die Unterscheidung zwischen Logik und Dialektik. Die Fehlschlüsse

1. Wie Omer Talaeus in seinen *Praelectiones*, seinem Kommentar zu Ramus Dialektik, schreibt (vielleicht sind es auch nur die Worte des Ramus in der dritten Person gehalten), vgl. ID., *P. Rami Dialectica. Audomari Talaei Pralectionibvs illvstrata*, Basileae, Eusebius Episcopus et Nicolaus frater, 1569, S. 95 : « Hanc differentiam Rodolphvs Agricola docvit I. lib. de Inventione, quam P. Ramus seqvvtvs est, sic vt aemvlatvs in hac arte in primis indvstriá[m] illivs uir, qvem in stvdio logico, post antqvam illam Socraticorvm logicorvm scholam […] omnibvs postea natis logicis anteponere solitvs est, dicereq[ue] palam ab vno Agricola ueram germanae Logicae stvdivm in germania primvm, tvm per eivs sectatores & aemvlos, toto terrarvm orbe excitatvm esse. Percepit avtem Parisiensis Academia primo frvctvm illvm aduentv Jacobi Omphalii, Bartholomaei Latomi : sed in primis Joannis Stvrmii, a qvo Logicae artis vtilitas plenivs & vberivs est exposita ». Ramus selbst stellt Sturm besonders heraus in ID., *Scholae*…, *Praefatio*, unpag.

2. Vgl. z.B. RAMUS, *Scholarvm Dialecticarvm*…, lib. II, cap. VIII-IX, S. 58-60, oder ID, *Scholarum Dialecticarum*…, lib. II, cap. VIII-IX, Sp. 58-59.

3. Zu Adrastos vgl. Paul MORAUX, *Der Aristotelismus bei den Griechen von Andronikos bis Alexander von Aphrodisias*, Bd. 2, Berlin - New York, Walter de Gruyter, 1984, S. 294-332, MORAUX, *Der Aristotelismus*…, Bd. I., Berlin - New York, Walter de Gruyter, 1973, S. 58ff, weist darauf hin, daß Andronikos sich mit der Frage auseinander gesetzt hat, ob die Topik unmittelbar auf die Kategorien folge.

werden ganz aus der Logik verbannt. Aristoteles unterteilt die Fehlschlüsse in zwei Gruppen : Solche, die sprachabhängig (*in dictione*, *παρὰ τὴν λέξιν*), und solche, die sprachunabhängig (*extra dictione*, *ἔξω τῆς λέξεως*) sind[1]. Die Fehlschlüsse *in dictione* werden entweder durch Ambiguitäten oder durch andere sprachliche Fehler verursacht, etwa durch Vertauschung von Wörtern oder Sätzen[2]. Die Fehlschlüsse *extra dictione* charakterisiert Aristoteles nicht genauer ; es handelt sich um eine « Restklasse » derjenigen « Fehler », die nicht *in dictione* sind. Im Unterschied zur ersten Gruppe, bei denen Aristoteles sechs Arten aufführt, sind es hier sieben, die sehr unterschiedlich ausfallen. Allein unter den *extra-dictione*-Fehlschlüssen spricht Aristoteles einen an : Es ist der Schluss von einem Konditional auf seine Umkehr, also die Annahme der Konvertibilität von $(p \subset q)$ in $(q \subset p)$[3].

Nicht der Ausschluss der Fehlschlüsse selbst ist bei Ramus aufschlussreich, sondern die Begründung. Sie besteht kurz gesagt darin, dass er sie nicht als *logische Fehler* sieht, sondern als Versuche der *Täuschung*, die er als Laster (*Vize*), den (logischen) Tugenden (*virtutes*) gegenüberstellt[4]. Das hat Folgen : Alle von Aristoteles vorgetragenen Formen der Fehlschlüsse *in dictione* identifiziert Ramus als *Ambiguitäten*. Ähnlich im übrigen wie Galen[5], den er zwar nicht als Theoretiker der *tres doctrinae* (*μέθοδοι* oder *διδασκαλίαι*) schätzt, aber als Logiker[6]. Bei den *in-dictione*-Fehlern handelt es sich nach Ramus um allgemeine Fehler bei der Rede und er hält es für lächerlich, sie wie Solözismen als Probleme der Logik zu behandeln[7] – Barbarismen und Solözismen werden seit der Antike zu den *vitia orationis*

1. Vgl. ARISTOTELES, *Soph. Elenchi*, 4 (165 b 23-24).
2. So sagt Aristoteles explizit bei den Fehlschlüssen der Verbindung und der Teilung, dass sie nicht auf Ambiguität beruhen, vgl. ID., ebd., 20 (177 b 1-3) ; Übersetzung Eugen Rolfes : « Denn was auf der Trennung beruht, ist nicht zweideutig, weil die Rede bei der Trennung nicht dieselbe wird […] ».
3. Vgl. ebd., 5 (167 b 1-2 ; Beispiel : 167 b 18-20).
4. Vgl. RAMUS, *Aristotelicae animadversiones*, Parisiis, Jacobus Borgardus, 1543 (Nachdruck Hildesheim, Olms, 1964), f^{os} 70-72, wo es zu den sophistischen Fehlschlüssen u.a. heißt (f^{o} 70^{r}) : « […] quàm sunt in superioribus à nobis demonstratae, primùm descriptio ipsa vitiorú[m] vniuersa, nó[n] ex recta virtuté[m] oppositione nasci debuit, vt quot genera virtutem essent, tot saltem ostenderentur esse genera vitiorú[m] » – usw.
5. Vgl. GALEN, « De Captionibus [Περὶ τῶν παρὰ τὴν λέξιν σοφισμάτων] », *in* Robert Blair EDLOW, *Galen on Language and Ambiguity*, An English Translation of Galen's *De Captionibus* (On Fallacies) with Introduction, Text, and Commentary, Leiden, Brill, 1977, hier S. 88-89.
6. Ramus spricht ihn als Logiker an, wenn er sagt, dass die Reihe derjenigen, die sich in der Antike mit der Logik beschäftigten, mit Galen ende und niemand habe bislang daran wieder angeknüpft und es versteht sich, dass Ramus selbst sich als denjenigen sieht, der der genuine Fortsetzer dieser Reihe bildet, vgl. ID., *Dialectique*…, *Préface* (S. 52) : « Galien a esté le dernier en ceste philosophique eschole de Dialectique et en a fermé la porte qui ne fut oncques depuis ouverte ; […] ».
7. Vgl. RAMUS, *Aristotelicae animadversiones*..., fol. 72r : « […] reliqorú[m] falsi, inopinabilis. soloecismi, nugationis vanitas non tá[m] inuoluta, quá[m] ridicula est […] ».

gerechnet und in der Grammatiklehre abgehandelt. Nach Ramus gehören denn auch einige dieser Fehlschlüsse in die Grammatik, aber viele auch nicht, wenn sie auf Synonyme oder Homonyme zurückgehen. Das sind dann Fragen der Wortbedeutung, welche eher durch das Lexikon als durch die grammatischen Regeln nach Ramus entschieden werden könnten[1]. Nach diesem Ausschluss behandelt Ramus die sophistischen Fehlschlüsse konsequenterweise nur noch in seiner Aristoteles kritisierenden Schrift *Aristotelicae animadversiones* – nicht jedoch in seinem zur gleichen Zeit erscheinenden logischen Lehrbuch *Dialecticae institutiones*[2].

Das zweite zu lösende Problem besteht in der Unterscheidung von *logica* (als *analytica*) und *dialectica* (als *topica*). Zum Vorgehen der von ihm gemeinten *logischen* Analyse hebt Ramus als zentralen Punkt ihre *Allgemeinheit* im Sinn universeller Anwendbarkeit hervor[3] : seien die Texte nun literarisch oder nichtliterarisch, philosophisch oder oratorisch. Am Beginn des 17. Jahrhunderts kommt es zur Entgegensetzung zweier Konzepte von *analysis* : der aristotelischen und der ramistischen (*analysis logica Aristotelica* versus *analysis Rameae*). Die Auseinandersetzung entzündet sich im Blick auf den Anwendungsbereich der Logik. In der Folge der universellen Anwendbarkeit der *einen* Logik des Ramus ist ihr *subjectum ens* und *non ens*[4] und das schließt fiktionale Texte und *res fictae* (*Cerberus*, *domus Solis*, *campi Elissi*) ein. Ein weiter Begriff der Logik sieht sie als *ratio loquendi und disserendi* ; denn aufgrund der Doppeldeutigkeit von λόγος als *sermo* oder *ratio* ließ sich die Logik als Teil des Triviums wie als es umfassend ansehen. Das weite Logik-Konzept des Ramus ruht explizit auf der Annahme : keine *oratio* ohne *ratio* und die *ratio* erfährt eine Deutung als *dialectica naturalis*, die die Grundlage für die *dialectica artificialis* abgibt. Demgegenüber insistieren die nichtramistische Logiker darauf, das es eine

1. Vgl. RAMUS, *Scholarum Dialecticarum*…, lib. IIII, cap. II : « De synonymis, homonymis, paronymis », Sp. 117/118.

2. Vgl. später z.B. ebd., lib. XIX-XX, Sp. 563-598.

3. RAMUS, *Pro philosophica*…, S. 38 : « […] eadémque & analyseos & geneseos exercitatione Demosthenis, Homeri, Virgilij, Platonis, Aristotelis dialecticú[m] & ex argumento consiliú[m], & ex syllogismo iudiciú[m], & ex ordine vniuersae collocationis complexú[m] interpretá[n]do, meditando, scribé[n]do, declamá[n]do perpé[n]dimus, imitamur : […] ». Noch deutlicher wird dieser Aspekt, wenn Ramus an anderer Stelle die Aufgabe des Logikers entsprechend bestimmt, vgl. ID., *Scholarvm Dialecticarvm*…, lib. II, cap. 10, S. 68 : « Nec enim Logicus est, qui logica praecepta didicit, sed Logicus est, qui logicam artem in explicandis et retexendis poetarum, oratorum, philosophorum, argumento, enuntio, syllogismo, methodo abhibuit, qui logicas eorum virtutes multa et assidua meditatione, scriptione, dictione observavit, excoluit, qui seipsum omnibus laborum et studiorum generib[us] diu multumque in his exercuit ».

4. Die bei Ramisten gängige Formulierung « ens et non ens » (« entia et non entia ») geht auf Ramus zurück, sie findet in seiner *Dialectique* von 1555 oder in *Scholarum dialecticarum*…, lib. II, cap. 7, S. 49 : « […] Dialectico subjectum : imó veró non ens, omninoque quidlibet seu verum seu falsum, quod tractari ac ratione disputati & explicati possit ».

oratio non logica gibt, die erst in eine *oratio logica* zu verwandeln sei, um so die Voraussetzung für die Anwendung der Logik zu schaffen, auch im Rahmen der *analysis textus*[1]. Aus Platzgründen kann ich hierauf nicht näher eingehen – nur so viel : Die *oratio non logica* umfasst nach diesen Logikern neben *propositiones de futuris contingentibus* nicht nur *orationes imperfectae*, *optativae*, *vocativae*, *interrogativae*, sondern auch *orationes figuratae*. Offenkundig erfordern die angeführten Arten der *oratio non logica* recht unterschiedliche Behandlung – für einige finden sich Ansätze im Rahmen einer *speziellen* Logik erst im 20. Jahrhundert.

Wichtiger ist, dass auch die *orationes figuratae* dazu zählen. Ohne näher darauf eingehen zu können[2], zeigt das, dass die Anwendung der Logik im Rahmen der *logica practica* des Ramus zur *analysis textus* bestimmte Fragen als gelöst voraussetzt und sie anderen Disziplinen zuweist : wie etwa die Frage nach dem übertragenen Sinn etwa der *grammatica exegetica*. In diesem Sinn setzt die *analysis logica* die *analysis grammatica* bereits voraus und in *dieser* Hinsicht bietet die ramistische Logik kein integrales Konzept für die Aufnahme der Interpretationslehre in die Logik- anders als etwa in der Logik des frühen Cartesianers Johann Clauberg. Im Fortgang der Darlegung der hermeneutischen Hilfsmittel zum Verständnis eines Textes in seiner *Logica Vetus et nova* von 1654 läßt Clauberg fragen, inwieweit hierfür neben der Grammatik auch die Rhetorik von Bedeutung sei. Beide seien von Bedeutung, insbesondere lehre die Rhetorik, die übertragene Bedeutung von der eigentlichen zu unterscheiden. Bei dieser Lehre im Rahmen der Rhetorik, so fährt der Antwortende präzisierend fort, seien drei verschiedene Fragen zu unterscheiden : Erkennen soll man, ob in einer Rede überhaupt ein Tropus vorliege, in welchem Wort er enthalten sei und um was für einen Tropus es sich handle. Doch der Fragende zeigt sich mit dieser Antwort noch nicht zufrieden. Wohl sei ihm klar, dass er « Ort » und « Art » des Tropus aus der Rhetorik lerne, wissen wolle er jedoch, *wann* eine übertragene Bedeutung eines Wortes anzunehmen sei (und wann nicht) und er bemerkt, dass zur Beantwortung *dieser* Frage die rhetorischen Vorschriften nicht ausreichend seien. Der Antwortende konzediert das und damit findet die zentrale *hermeneutische* Frage des Übergangs von einer (ersten) wörtlichen zu einer übertragenen nichtwörtlichen Bedeutung in einer sich als nichtramistisch verstehenden *Logik* ihren Ort[3].

1. Vgl. u.a. L. DANNEBERG, « Logik und Hermeneutik… ».

2. Die Untersuchung von Tamar A. GOEGLEIN, « "Wherein hath Ramus been so offensious ?" : Poetic Examples in the English Ramist Logic Manuals (1574-1672) », *Rhetorica*, 14 (1996), S. 73-101, greift bei ihrem Erklärungsversuch viel zu kurz.

3. Vgl. CLAUBERG, *Logica vetus & nova…* [1654], in *Opera Omnia Philosophica…*, Amstelodami, 1691 (ND Hildesheim 1968), S. 765-910, pars III, cap. V, § 29, S. 850.

Le syllogisme topique au XVI^e siècle : Nifo, Melanchthon et Fonseca

E. Jennifer Ashworth

(University of Waterloo)

Examiner l'argumentation topique, les règles de validité du syllogisme topique, les rapports entre l'analytique, la dialectique et la rhétorique soulève deux problèmes. Tout d'abord, il y a une difficulté de vocabulaire. Dans son *Introductio in dialecticam Aristotelis* de 1560, le jésuite Francisco de Toledo parle du *syllogismus dialecticus seu topicus*, mais en général les logiciens des XV^e et XVI^e siècles parlaient du syllogisme dialectique et non du syllogisme topique[1]. Ensuite, il y a une divergence entre d'un côté l'argumentation, le syllogisme, et les règles de validité auxquels s'intéressent les logiciens, d'un autre côté les arguments informels, les techniques de la persuasion et les stratégies non-déductives auxquels s'intéressent les rhétoriciens[2]. Afin d'étudier les rapports entre ces deux groupes, et la place des arguments informels dans la logique, s'il y en a, nous devrons aborder la notion de forme logique, non par le biais d'un examen du syllogisme dialectique, mais par le biais d'un examen des notions de conséquence, d'argumentation, et de syllogisme en général. Nous allons découvrir que, pour comprendre les

1. FRANCISCO DE TOLEDO [FRANCISCUS TOLETUS], *Introductio in dialecticam Aristotelis*, dans *Opera omnia philosophica I-III*, Cologne 1615-1616 ; réimpr. Hildesheim, Georg Olms, 1985, p. 74b. Dans une édition de JEAN VERSOR [JOHANNES VERSOR], *Petrus Hispanus. Summulae logicales cum Versorii Parisiensis clarissima expositione*, Venise, 1572, réimpr. Hildesheim, New York, Georg Olms, 1981, f° 138 v, on trouve le titre « De syllogismo Topico seu probabili », mais dans le texte Versor parle du syllogisme dialectique. Voir aussi ROBERT SANDERSON, *Logicae artis compendium*, ed. E. J. Ashworth, Bologna, Editrice CLUEB, 1985, p. 179 : « Syllogismus *Topicus*, qui & *Dialecticus strictè*, est qui ex probabilibus vel quasi probabilibus parit probabilem opinionem conclusionis ». Pour deux sources médiévales, voir GILLES DE ROME [AEGIDIUS ROMANUS], *Super libros Posteriorum Analyticorum*, Venise, 1488 ; réimpr. Frankfurt, Minerva G.M.B.H., 1967, sign. a 5rb : « sillogismus topicus […] non est necessarius, sed est ut in pluribus » ; et GUILLAUME D'OCKHAM, *Summa logicae*, ed. P. Boehner, G. Gál et S. Brown, St. Bonaventure, N.Y., St. Bonaventure University, 1974, p. 359 : « Syllogismus topicus est syllogismus ex probabilibus ».
2. Pour plus de détails, voir E. Jennifer ASHWORTH, « Developments in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », *in* D. M. GABBAY & J. WOODS (eds.), *Handbook of the History of Logic 2. Mediaeval and Renaissance Logic*, Amsterdam-Boston, Elsevier, 2008, p. 609-643.

rapports entre la logique et la rhétorique, l'enthymème est beaucoup plus important que le syllogisme dialectique.

Les auteurs de petits manuels humanistes et ramistes ne nous offrent pas de discussion approfondie et détaillée de ces notions. Seuls les aristotéliciens s'en occupaient, et pour cette raison, nous allons examiner trois auteurs qui étaient certes influencés par l'humanisme, mais qui travaillaient dans un cadre aristotélicien enrichi par la logique médiévale. L'italien Agostino Nifo (*ca*. 1470-1538) a publié sa *Dialectica ludicra* en 1520[1]. Il connaissait très bien la logique médiévale, mais il connaissait aussi bien les commentateurs grecs, et je ferai référence à ses propres commentaires sur les *Premiers Analytiques* et sur les *Topiques* d'Aristote[2]. L'allemand Philippe Melanchthon (1497-1560) a publié son premier manuel de logique, *Compendiaria dialectices ratio* en 1520, et son dernier, *Erotemata dialectices* en 1547[3]. Il manifeste l'influence de l'humanisme par ses exemples et ses simplifications. Le jésuite portugais Pedro da Fonseca (1528-1599) a publié ses *Institutiones dialecticae* en 1564[4]. Chez lui aussi l'influence humaniste est manifeste, surtout par ses références aux commentateurs grecs et son vocabulaire plus classique que médiéval.

Mon exposé se divisera en deux moments. À titre d'introduction, nous examinerons les trois notions clés de conséquence, d'argumentation, et de syllogisme. Ensuite, nous examinerons les textes de Nifo, Melanchthon et Fonseca à la lumière de ces trois notions[5].

Les notions de conséquence, d'argumentation et de syllogisme

Commençons donc par la conséquence, qui se compose de trois éléments, un antécédent, formé par une ou plusieurs propositions, un conséquent, et un signe *illativum* ou inférentiel, comme « ergo ». En ce qui concerne les divisions des conséquences, pour l'instant j'adopte l'approche de Jean Buridan et du Pseudo-Scot. Agostino Nifo a suivi ce dernier de très près, surtout dans

1. AGOSTINO NIFO [AUGUSTINUS NIPHUS], *Dialectica ludicra tyrunculis atque veteranis utillima peripatheticis consona : iunioribus sophisticantibus contraria*, Venetiis, 1521.
2. AGOSTINO NIFO [AUGUSTINUS NIPHUS], *Super libros Priorum Aristotelis*, Venetiis, 1554 ; et AGOSTINO NIFO [AUGUSTINUS NIPHUS], *Commentaria in octo libros Topicorum Aristotelis*, Parisiis, 1542.
3. PHILIPPE MELANCHTHON, *Compendiaria dialectices ratio*, dans *Opera*. *Corpus reformatorum XX*, Brunsvigae, 1854 ; réimpr. New York et Frankfurt am Main, 1963 ; PHILIPPE MELANCHTHON, *Erotemata dialectices*, dans *Opera*. *Corpus reformatorum XIII*, Halis Saxonum, 1846 ; réimpr. New York et Frankfurt am Main, 1963.
4. PEDRO DA FONSECA [PETRUS FONSECA], *Instituições dialécticas. Institutionum dialecticarum libri octo*, ed. J. Ferreira Gomes, Universidade de Coimbra, 1964.
5. Pour quelques textes, voir l'annexe.

son commentaire sur les *Premiers Analytiques*[1]. Une conséquence est soit *bona* (valide) soit *mala* (invalide), et une conséquence est valide si et seulement si la contradictoire du conséquent ne peut pas être vraie en même temps que l'antécédent. Les conséquences valides se divisent en conséquences formellement valides et conséquences matériellement valides. Jean Buridan et le Pseudo-Scot, suivi par Agostino Nifo, ont ajouté au critère modal de validité un critère de substitution uniforme, en disant qu'une conséquence est formellement valide si et seulement si toutes les conséquences qui lui sont semblables quant à la forme mais qui diffèrent quant aux termes catégoriques sont valides. Il en résulte que si l'antécédent d'une conséquence est formellement contradictoire, n'importe quelle proposition s'ensuit formellement, et si le conséquent est formellement nécessaire, n'importe quelle proposition l'implique formellement. Ces paradoxes de l'implication stricte ont soulevé une controverse chez les logiciens médiévaux, qui a mené à d'autres définitions de la validité formelle. Nous reviendrons sur ce point dans la discussion des textes de Melanchthon.

Une conséquence est matériellement valide si et seulement si elle est valide sans être formellement valide. Dans la plupart des cas, il y a un lien sémantique ou métaphysique (ou les deux à la fois) entre l'antécédent et le conséquent. Par exemple, « un homme court, donc un animal court » est matériellement valide, soit parce que le mot « homme » signifie « animal rationnel », soit parce que l'espèce homme est une sous-espèce du genre animal. Toutefois, si l'antécédent est sémantiquement impossible, n'importe quelle proposition s'ensuit matériellement, et si le conséquent est sémantiquement nécessaire, n'importe quelle proposition l'implique matériellement. Dans ces paradoxes de l'implication matérielle, le lien sémantique entre l'antécedent et le conséquent est absent.

Qu'on parle d'une conséquence formellement valide ou qu'on parle d'une conséquence matériellement valide, les logiciens affirmaient qu'il fallait faire une distinction entre une conséquence *inferens* ou *illativa tantum* et une conséquence *illativa et probativa*[2]. La première est valide, mais ne prouve rien car son antécédent est faux. Par exemple, l'enthymème « un homme est un âne, donc un homme est un animal » et le syllogisme « un homme est un

1. JEAN BURIDAN, *Iohannis Buridani Tractatus de consequentiis*, éd. H. Hubien, Louvain, Publications Universitaires - Paris, Vander-Oyez, S. A., 1976, p. 20-24 ; Le PSEUDO-SCOT, *Super librum primum et secundum Priorum Analyticorum Aristotelis Quaestiones*, dans Lorenzo POZZI, *Le* Consequentiae *nella logica medievale*, Padova, Liviana Editrice, 1978, p. 153-155 ; NIFO, *Super libros*…, f° 11 rb-vb.
2. PIERRE D'ESPAGNE [PETER OF SPAIN], *Tractatus called afterwards Summule Logicales*, ed. L. M. de Rijk, Assen, Van Gorcum, 1972, p. 168, §48 sur le syllogisme. Versor, *Summulae*…, f° 141 v : « […] syllogismus procedens ex manifeste falsis non est argumentatio probativa […] sed solum est argumentatio illativa ». Cf. JOHANNES VON KETY, cité ci-dessous, p. 418, n. 3.

âne, tous les ânes sont des animaux, donc un homme est un animal » sont tous les deux valides, l'un matériellement, l'autre formellement, mais ils ne prouvent pas leur conclusion. Les logiciens insistaient sur la nécessité de commencer par des prémisses vraies, ou au moins par des prémisses qu'on pourrait rationnellement regarder comme vraies. Par exemple, Fonseca a dit qu'on ne doit ni soumettre ni concéder une proposition explicitement fausse[1] ; et Toledo a ajouté qu'on ne doit ni soutenir une proposition manifestement fausse ni nier une proposition manifestement vraie, sauf peut-être dans certains exercices de l'école[2]. Parfois, même la vérité ne suffisait pas. Selon les commentateurs de la *Bursa Montis* à Cologne, les exemples de la règle « P & Q, donc P » sont toujours *illativa* sans être *probativa*[3].

Il reste une question importante : est-ce qu'il y a des conséquences qui sont, selon les termes de Johann Eck, *probativa tantum* – c'est-à-dire, des conséquences qui ne sont ni formellement valides ni matériellement valides, mais qui ont une force persuasive ? Selon Eck, on trouve de telles conséquences dans l'éthique et la rhétorique, et elles prouvent leurs conclusions *probabiliter et topice*[4]. Nous reviendrons sur ce point, qui est d'une importance capitale pour la question de la place des arguments informels en logique.

La deuxième notion clé est celle de l'argumentation. Dans les *Topiques* (105 a 10-19), Aristote dit qu'il y a deux espèces de raisonnement dialectique, le syllogisme et l'induction, et dans la *Rhétorique* (1355 a 4-8, 1356 a 36 - b 12) il nous dit qu'il y a deux autres types de raisonnement, l'enthymème, qui est le syllogisme rhétorique, et l'exemple, qui est l'induction rhétorique. Pour les logiciens du Moyen Âge et de la Renaissance, il y avait une liste standard de quatre types d'argumentation, syllogisme, induction, enthymème et exemple[5]. Même si les deux premiers

1. FONSECA, *Instituições*…, p. 358.
2. TOLEDO, *Introductio*…, p. 12a.
3. *Consequentiae*, dans [LAMBERTUS DE MONTE], *Copulata super omnes tractatus parvorum logicalium Petri hispani ac super tres tractatus modernorum textui pulcerrime annotata in argumentis et replicis denuo diligentissime correcta iuxta inviolatum processum magistrorum Colonie bursam montis regentium*, [Cologne] 1493, f° CXII v : « Et ista regula est illativa quia antecedens verum infert consequens. Non tamen est argumentativa et probativa, quia antecedens non probat consequens, sed quo ad hoc ibi committitur petitio principii ».
4. JOHANN ECK [JOHANNES ECKIUS], *In summulas Petri Hispani*, Augustae Vindelicorum, 1516, f° C vb : « Probativa tantum est in qua antecedens non de necessitate infert consequens, tamen probat probabiliter et topice […] consequentiam probativam non esse simpliciter bonam consequentiam sed esse persuasivam, et in moralibus ac rhetoricis multum frequentatam, ut Hupertus fuit solus cum Catherina in loco suspecto, ergo stupravit eam ».
5. PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*…, p. 56, §3 : « Argumentationis quatuor sunt species : sillogismus, inductio, entimema, exemplum ». Cf. PIERRE DE LA RAMÉE [PETRUS RAMUS], *Scholarum dialecticarum seu animadversionum in Organum Aristotelis*, dans *Scholae in tres*

sont utilisés par le dialecticien, et les deux derniers par le rhétoricien, le dialecticien traite de tous les quatre sur un plan théorique. Melanchthon a ajouté un cinquième type d'argumentation, le *sorites*, qui était pour lui et pour Fonseca équivalent aux arguments *de primo ad ultimum*, c'est-à-dire, équivalent à une chaîne de conséquences[1]. À part le *sorites*, chaque argumentation est une conséquence[2], et tous les syllogismes sont formellement valides, mais on peut se demander si les autres types d'argumentation sont valides, soit formellement, soit matériellement. Jean Buridan a dit que non[3], et au XV^e siècle le parisien Jean Versor, dans sa discussion de l'induction et de l'exemple, a parlé d'une *consequentia probabilis* qui peut être acceptable bien qu'elle ait un antécédent vrai et un conséquent faux[4]. Dans ce qui suit, je laisserai de côté ces deux derniers types d'argumentation.

En ce qui concerne le syllogisme, notre troisième notion clé, il convient de souligner que même si Aristote voulait parler de la déduction en général quand il a défini le syllogisme dans les *Topiques* (100 a 25-26), pour les logiciens du Moyen Âge et de la Renaissance, Aristote parlait du syllogisme au sens technique d'un argument avec deux prémisses et trois termes aussi bien dans les *Topiques* que dans les *Premiers Analytiques* (24 b 18-20). Par conséquent, les logiciens s'accordaient à dire qu'il y a quatre types de syllogisme, à savoir démonstratif, dialectique, trompeur, et sophistique, qui sont liés à quatre types de matière, à savoir nécessaire, probable, qui semble être nécessaire, et qui semble être probable[5]. Je passerai sous silence les syllogismes trompeurs et sophistiques, qui ne sont pas aptes à prouver quoi que ce soit. Ils ne mènent pas à la vérité qui est le but de la logique, mais à l'erreur ou l'illusion.

primas liberales artes, Frankfurt, 1581, réimp. Frankfurt am Main, 1965, p. 310 : « Omnis argumenti dispositio, syllogismus est : si plena, plenus : si imperfecta, imperfectus ».

1. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 595 ; cf. *Compendiaria*…, col. 747-748 ; FONSECA, *Instituições*…, p. 348.
2. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 595 : « Quatuor sunt species argumentationis : Syllogismus, Enthymema, Inductio et Exemplum. Haec est usitata enumeratio. Nos addimus Soriten. Harum quinque specierum argumenta omnia cum ad regulas dialecticas congruunt, sunt bonae consequentiae ». FONSECA, *Instituições*…, p. 338 : « […] omnes syllogismi sunt consequentiae formales : caeteras autem tres argumentationum formae sunt materiales, exceptis fortasse quibusdam inductionibus […] ». Cf. p. 358 : « Omnes enim syllogismi sunt consequentiae necessariae […] ».
3. JEAN BURIDAN, *Johannes Buridanus. Summulae de demonstrationibus*, ed. L. M. de Rijk, Groningen-Haren, Ingenium Publishers, 2001, p. 96. « Requiritur enim ad demonstrationem necessaria illatio, ut dicetur post ; sed non requiritur necessaria illatio ad argumentationem dialecticam, immo sufficit probabilis : argumentum enim ab auctoritate non de necessitate concludit, nec exemplum, immo nec inductio nec enthymema propria virtute ; et communiter loci dialectici non concludunt gratia formae ».
4. VERSOR, *Summulae*…, f° 142 r, f° 144 r.
5. FONSECA, *Instituições*…, p. 362. Cf. PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*…, p. 90-91.

La division du syllogisme en types soulève trois problèmes. Premièrement, si elle vient de la matière et non de la forme, il est inexact de parler d'une division de genre en espèces[1]. Dans son commentaire sur les *Topiques*, Jean Versor dit qu'il y a soit une division d'analogue en *analogata*, soit une division de sujet en accidents, plutôt qu'une division de genre en espèces[2]. Deuxièmement, s'il n'y a pas de division de genre en espèces, il y a lieu de demander, avec Pierre de la Ramée, si la division d'Averroès entre une logique générale et trois logiques spéciales est acceptable[3]. Troisièmement, si la division entre le syllogisme démonstratif et le syllogisme dialectique est fondée sur une division entre la matière nécessaire et la matière probable, et non pas sur une différence de forme, il est essentiel de fournir une explication de « matière probable ». C'est ce troisième problème que je voudrais aborder.

À la différence d'un syllogisme démonstratif, un syllogisme dialectique contient au moins une prémisse probable, une proposition qui est convaincante et susceptible de preuve sans être nécessaire. Elle mérite d'être crue, mais elle ne fait pas partie d'une science au sens aristotélicien. Sont en jeu aussi bien l'ontologie que l'épistémologie. En ce qui concerne l'ontologie, il faut faire des distinctions entre les substances nécessaires et les substances contingentes, entre les propriétés nécessaires et les propriétés accidentelles, entre les causes nécessaires et les causes qui produisent leurs effets la plupart du temps. Les nuages laissent présager la pluie, mais pas toujours ; les mères aiment leurs fils, mais pas toujours. Les topiques nous introduisent aux liens entre substances et propriétés, causes et effets, et Melanchthon souligne que le dialecticien utilise les lieux qui ont trait à la nécessité, à savoir la définition, le genre et l'espèce, la cause et l'effet[4]. En revanche le rhétoricien a recours aux lieux qui n'établissent qu'une probabilité.

En ce qui concerne l'épistémologie, il faut tout d'abord rappeler la distinction entre la science et l'opinion. Un syllogisme démonstratif mène à la science, qui est certaine et indubitable, tandis qu'un syllogisme dialectique mène à l'opinion, une croyance fondée, bien que le contraire de la proposition tenue pour vraie soit logiquement possible. Dans les deux cas, il y a un élément de subjectivité. Certes, si l'on pense qu'une proposition probable est

1. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 643 : « Cum dicitur tria esse genera syllogismorum, de materia dicitur ». Cf. GILLES DE ROME [AEGIDIUS ROMANUS], *Commentaria in Rhetoricam Aristotelis*, Venise 1515 ; réimpr. Frankfurt, Minerva G.M.B.H., 1968, f° 13 ra.
2. JEAN VERSOR [JOHANNES VERSOR], *Circa primum librum Thopicorum*, dans *Super omnes libros novae logicae*, Cologne, 1494, réimpr. Frankfurt am Main, Minerva GmbH, 1967, sign. i v rb : « Predicta divisio est divisio analogi in sua analogata vel subiecti in accidentia et non divisio generis in species ».
3. PIERRE DE LA RAMÉE, *Scholae*…, p. 36-42, p. 60-61 ; JACOPO ZABARELLA, *De natura logicae*, dans *Jacobi Zabarellae Opera logica*, Cologne, 1597, réimpr. Hildesheim, Georg Olms, 1966, col. 51 *sqq*. Pierre de la Ramée rejette la division, Zabarella l'accepte.
4. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 750 ; annexe, texte B 2.

nécessaire, on tombe dans l'erreur, mais prendre une proposition nécessaire pour probable peut être fructueux. Fonseca a dit qu'une démonstration peut être dialectique si l'on pense que ses prémisses sont probables, sans les mettre en doute, et pour cette raison, la dialectique nous offre un méthode qui nous permet de trouver des arguments nécessaires aussi bien que des arguments probables[1].

Cependant, ces constatations n'ont rien à voir avec le statut du syllogisme dialectique en tant que conséquence formellement valide. Comme Melanchthon le souligne, la forme du syllogisme dialectique ne diffère pas de la forme du syllogisme démonstratif[2], et dans un syllogisme dialectique le conséquent suit nécessairement des prémisses même s'il n'est pas une proposition nécessaire. C'est pour cette raison que la discussion du syllogisme dialectique en tant que tel ne nous aide pas à découvrir les rapports entre la dialectique et la rhétorique, ni la place de la logique informelle dans la logique du XVI^e siècle.

Après l'opinion, vient la *suspicio*, la suspicion qu'une proposition soit vraie sans qu'on en soit sûr, et c'est ici qu'on entre dans le domaine de la rhétorique. Tandis que les syllogismes démonstratifs et dialectiques ont pour fonction de mouvoir l'intellect spéculatif vers la connaissance de la vérité, les arguments rhétoriques ont pour fonction de mouvoir l'intellect pratique et la volonté[3]. Le but de ces arguments n'est pas la croyance tout simplement, mais une croyance qui mène à l'action. Dans ce contexte, on peut faire une distinction entre la probabilité et la vraisemblance. Dans son commentaire sur les *Topiques*, Nifo écrit que le dialecticien et le rhétoricien s'occupent des probables, mais que le rhétoricien s'occupe des probables qui sont vraisemblables (*verisimilia*), qu'Aristote a nommés les *persuasibilia*[4]. Qui plus est, on peut établir une conclusion vraisemblable sans avoir recours à un argument formellement valide. Nous reviendrons sur ce point après un bref examen du syllogisme rhétorique, l'enthymème[5].

Tout d'abord, il est à noter que le mot « enthymème » s'applique à plusieurs types de conséquence. Dans son commentaire sur les *Summulae* de

1. FONSECA, *Instituições*…, p. 472.
2. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 743 ; *Erotemata*…, col. 643.
3. Voir GILLES DE ROME, *Commentaria*…, f^os 1 rb-2 va.
4. NIFO, *Commentaria*…, f^o 1 va-vb : « […] ex iis probabilibus, quae verisimilia sunt, quaeque persuasibilia vocat Aristoteles in rhetoricis ». GILLES DE ROME, *Commentaria*…, f^o 13 ra-rb, a dit que peut-être la matière probable (*materia probabilis*) diffère de la matière persuasive (*materia persuasibilis*), et nous aide à distinguer les topiques rhétoriques des topiques dialectiques.
5. QUINTILIEN, *Institutio Oratoria*, 5.10.3 : « Hunc alii rhetoricum syllogismum, alii imperfectum syllogismum vocaverunt […] ».

Buridan, Jean Dorp donne trois sens du mot[1]. Au sens le plus large, chaque conséquence est soit un syllogisme, soit un enthymème ; au sens moins large, chaque conséquence est un des quatre types d'argumentation, et donc un enthymème comprend chaque argument qui n'est ni un syllogisme, ni une induction, ni un exemple. Au sens le plus strict, un enthymème est un argument avec une proposition catégorique comme seule prémisse qui, quand on ajoute une seconde prémisse, devient un syllogisme avec la même conclusion. Cependant, deux remarques d'Aristote ont poussé certains logiciens à nier que l'addition d'une seconde prémisse produirait invariablement un syllogisme au sens technique, c'est-à-dire un syllogisme démonstratif ou un syllogisme dialectique. À la fin des *Premiers Analytiques* (70 a 10-11) Aristote dit que l'enthymème est une déduction des *icota et signa* (selon les traductions latines), et il explique (70 a 2-10) que les *icota* sont des propositions probables, et les signes des propositions nécessaires[2]. Dans sa *Rhétorique* (1359 a 8-10), il dit que les *icota et signa* sont les propositions de la rhétorique. Ces remarques laissent croire qu'un enthymème venant des *icota* peut être un enthymème rhétorique, qui est apte à établir une conclusion vraisemblable sans pour autant être un argument valide[3].

Trois auteurs : Nifo, Melanchthon et Fonseca

Nous sommes maintenant en mesure d'examiner nos trois auteurs de plus près, en commençant par Agostino Nifo et sa *Dialectica ludicra*. Dans sa discussion de propositions conditionnelles, il reconnait que quelques-unes

1. JEAN DORP [JOHANNES DORP], *Perutile compendium totius logice*, Venetiis, 1499, réimpr. Frankfurt am Main, Minerva G.m.b.H., 1965, sign. O 6ra-rb. JEAN BURIDAN, *Summulae de dialectica*, tr. G. Klima, New Haven - London, Yale University Press, 2001, p. 397, nie que chaque conséquence avec une proposition catégorique comme prémisse soit un enthymème. Cf. NIFO, *Super libros…*, f° 12 rb-va, sur les enthymèmes *secundum quid*.
2. VERSOR, *Summulae…*, f° 143 r-v : « Icos enim est propositio probabilis, et signum ibi capitur pro propositione necessaria, ut hic, omne animal currit, ergo omnis homo currit. Minor praesupponitur, scilicet omnis homo est animal, quae est propositio necessaria, et signum. Ex quo patet, quod consequentia enthymematis non tenet gratia formae arguendi, sed gratia materiae, quia ibi praesupponitur virtus alicuius praemissarum ». Le texte de Pierre d'Espagne qu'il discute se retrouve dans l'apparat de l'édition, qui cite deux manuscrits du XIV^e^ siècle : *Tractatus…*, p. 57.
3. Voir Mieczyslaw MARKOWSKI, « Dialektische und rhetorische Argumentation an der Krakauer Universität im 15. Jahrhundert », *in* K. JACOBI (éd.), *Argumentationstheorie : Scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1993, p. 582, note 21, où il cite un commentaire sur les *Premiers Analytiques* par JOHANNES VON KETY : « Nota, duplex est enthimema : quoddam est probativum, aliud illativum. Illativum seu non probativum est, quod non constat ex ycotibus et signis […] Sed enthimema probativum est aliquem faciens fidem […] Et illud adhuc est duplex, scilicet rethoricum et dyalecticum. Enthimema dyalecticum est species argumentacionis et quodlibet tale est argumentum bonum. Rethoricum autem non est species argumentacionis, quia non est species formalis ».

sont contingentes[1], mais sa discussion la plus détaillée se trouve dans la partie consacrée aux conséquences. Le cadre est conventionnel. Une conséquence est soit valide et nécessaire, soit invalide et non nécessaire, et son exemple d'une conséquence valide est « un homme court, donc un animal court », qui n'est pas formellement valide. Ensuite il donne la distinction entre les conséquences formellement valides et les conséquences matériellement valides, bien qu'il préfère utiliser le vocabulaire des conséquences nécessaires *per se* et nécessaires *per accidens* qu'il considère plus conforme à la logique péripatéticienne[2]. Il donne deux types de conséquences matériellement valides : soit elles deviennent formellement valides par l'addition d'une prémisse nécessaire, soit elles deviennent formellement valides par l'addition d'une prémisse vraie mais non nécessaire[3]. Il y a lieu de demander si ces dernières, les *consequentiae ut nunc*, sont matériellement valides au sens propre, car le lien entre la prémisse explicite et le conséquent est purement contingent et dépend de la connaissance des circonstances[4]. Par exemple, « Socrate court, donc une chose blanche court » requiert la vérité contingente « Socrate est blanc » comme prémisse ajoutée. Ici, comme dans son commentaire des *Premiers Analytiques*, Nifo suit le Pseudo-Scot de très près[5].

Sa distinction la plus importante, qu'il attribue à Michel Psellos, un aristotélicien byzantin du XI^e siècle, est entre une conséquence nécessaire ou analytique et une conséquence contingente[6]. Une conséquence contingente ne prouve rien, mais elle est persuasive. Elle est un argument rhétorique, qui a deux propriétés. En premier lieu, ses prémisses ne sont ni vraies ni probables, c'est-à-dire, posées comme vraies, mais vraisemblables. En second lieu, il persuade, et persuader est contingent. Un argument persuasif manque de la force rationnelle, et celui qui offre un tel argument n'a que le pouvoir de *dire* des propositions persuasives. Nifo poursuit en disant qu'il y a deux types de conséquences non-nécessaires, l'enthymème rhétorique et l'exemple, que je laisserai de côté[7]. L'enthymème analytique est une conséquence matériellement valide qui devient un syllogisme par l'addition d'une prémisse nécessaire ou d'une prémisse vraie et probable. La prémisse qui manque dans le cas d'un enthymème rhétorique a un statut particulier, celui d'être

1. NIFO, *Dialectica*…, f° 78 vb.
2. NIFO, *Super libros*…, f° 11 vb ; NIFO, *Dialectica*…, f° 113 ra-rb.
3. NIFO, *Dialectica*…, f^os 112 vb-113 ra ; annexe, texte A 3.
4. Il faut souligner qu'il y a plusieurs versions d'une conséquence *bona ut nunc* : voir Earline Jennifer ASHWORTH, *Language and Logic in the Post-Medieval Period*, Dordrecht, Boston, D. Reidel, 1974, p. 130-133.
5. NIFO, *Dialectica*…, f° 112 vb-113 ra ; NIFO, *Super libros*…, f° 11 vb ; Le PSEUDO-SCOT, *Super librum*…, dans POZZI, *Le* Consequentiae…, p. 155. L'exemple vient du Pseudo-Scot. Cf. BURIDAN, *Tractatus*…, p. 23-24.
6. NIFO, *Dialectica*…, f° 110 rb-va ; annexe, texte A 1.
7. NIFO, *Dialectica*…, f^os 110 vb-111 ra ; annexe, texte A 2.

vraisemblable en action. Nifo donne l'exemple « César cherche des moyens de défense, donc il va devenir tyran », où manque la prémisse « Tous ceux qui cherchent des moyens de défense vont devenir des tyrans ». Malheureusement, il n'explique pas la phrase « verisimile est in actione ». Toutefois, on peut suggérer deux explications. En premier lieu, la persuasion, le but du rhétoricien, dépend de la volonté de l'auditeur, qui est liée aux actions, et non au raisonnement du locuteur. En second lieu, il est question des actions possibles des tyrans potentiels. Il est statistiquement probable que César va agir d'une certaine manière. Quoi qu'il en soit, il semble que Nifo accepte les arguments informels, à cause du statut épistémologique particulier des prémisses, qui ne rendent pas la conclusion nécessaire. Cependant, on peut se demander si ces arguments sont vraiment informels, car Nifo ne donne pas de distinction évidente entre la forme d'un enthymème analytique avec sa prémisse ajoutée et la forme d'un enthymème rhétorique avec sa prémisse ajoutée. Dans les deux cas, la prémisse ajoutée est une proposition universelle, de la forme « Tout A est B ».

Philippe Melanchthon nous offre une documentation plus riche en ce qui concerne nos thèmes. Commençons par son premier manuel, la *Compendiaria dialectices ratio*. Melanchthon garde le cadre aristotélicien des quatres types d'argumentation, y compris le syllogisme ; toutefois, le manuel est humaniste par le style et par l'inspiration, et Melanchthon insiste sur les liens entre la rhétorique et la dialectique. Il est vrai que les arguments des rhétoriciens sont plus libres, et que les arguments des dialecticiens sont plus certains. En outre, ces derniers ont une structure plus rigide que les arguments des rhétoriciens, qu'on peut reformuler sans problème[1]. Toutefois, en ce qui concerne la forme, un syllogisme est un syllogisme pour tout le monde, et même si Quintilien a fait une distinction entre le syllogisme qui a des prémisses nécessaires et l'*epicheirema* qui a des prémisses probables, tous les deux sont des syllogismes. En ce qui concerne l'enthymème, il est le même argument pour les dialecticiens et les rhétoriciens[2]. La matière pour les prémisses vient des topiques[3], et ici il y a une différence, car le dialecticien cherche les nécessités, le rhétoricien les probabilités[4].

Il convient de regarder de plus près le quatrième livre, qui est consacré au topiques, et de le comparer aux *Erotemata dialectices*. Trois constatations s'imposent. Tout d'abord, dans la *Compendiaria*, Melanchthon parle des syllogismes hypothétiques à la fin du quatrième livre, consacré aux topiques,

1. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 733 : « nullae sunt Rhetorum probationes, quae non possint, quocunque modo dictae, aliter dici […] ».
2. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 743-744 ; annexe, texte B 1.
3. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 749.
4. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 750 ; annexe, texte B 2.

mais dans les *Erotemata dialectices* il les transfère au troisième livre, consacré à l'argumentation[1]. Toutefois, dans chaque ouvrage, il affirme que les syllogismes hypothétiques dépendent directement des topiques. Deuxièmement, il introduit une nouveauté dans la forme d'une section consacrée au signes. Dans la *Compendiaria*, cette section est au début du quatrième livre, entre *Locorum divisio* et *De argumentis*[2]. Dans les *Erotemata dialectices*, cette section apparaît vers la fin, avant *Locus ab exemplis*[3]. Troisièmement, il y a une autre innovation dans les deux ouvrages, à savoir une section consacrée aux lieux de la personne, qui appartenaient à la rhétorique[4].

Dans la *Compendiaria*, Melanchthon explique que les signes et les arguments tirés des lieux de personnes sont liés par leur rapport à la vraisemblance[5]. Certes il y a des signes nécessaires, mais il y a aussi des signes probables, et, tout comme les arguments tirés des lieux de personnes, ils n'ont pas beaucoup d'utilité pour les dialecticiens, qui cherchent ce qui est nécessaire et évident. Toutefois, afin de produire des arguments clairs, il faut formaliser ces arguments en utilisant les quatre formes d'argumentation – syllogisme, enthymème, induction et exemple. Il donne l'exemple d'un argument ainsi formalisé, qui traite le terme « vraisemblable » comme un opérateur modal : « Il n'est pas vraisemblable que les littéraires cherchent les plaisirs de la chair, Coelius est un littéraire, donc il n'est pas vraisemblable qu'il cherche les plaisirs de la chair »[6]. Il est important de constater que Melanchthon évite ainsi l'erreur de Nifo, qui a gardé une forme syllogistique standard pour expliciter de tels arguments.

Dans les *Erotemata dialectices*, Melanchthon explique que la prémisse qui manque dans le cas d'un enthymème peut être omise à cause de son statut épistémologique douteux[7]. Ensuite, il parle des signes, en citant la définition tirée d'Aristote : l'enthymème est un syllogisme imparfait fondé sur des *icota et signa*[8]. Melanchthon explique qu'il y a deux types des signes, les signes nécessaires, et les signes vraisemblables (*verisimilia*), qu'il va identifier aux

1. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 763-764. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 637-642, après *De regulis consequentiarum*, col. 626-636.
2. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 750-751.
3. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 704-706.
4. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 751-755 ; *Erotemata*…, col. 659-662. Cf. QUINTILIEN, *Institutio*…, 5. 10. 23 ; ROBERT KILWARDBY, *De ortu scientarum*, éd. A. G. Judy, London, The British Academy - Toronto, The Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1976, p. 210 § 616 : « Loci enim rhetorici certum factum et certam personam respiciunt. Sumuntur enim ex adiunctis personae et negotio, ut patet in *Secunda rhetorica* diffusius et in IV *Topicorum* Boethii succinctius ».
5. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 751 ; annexe, texte B 4.
6. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 750-751 ; annexe, textes B 3 et B 4.
7. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 617 : « Omittitur autem altera propositio, vel brevitatis causa, quia cum nota sit, videtur recitatio ingrata esse, vel quia non satis firma est ».
8. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 617-618 ; annexe, texte C 2.

icota[1]. Ces derniers mènent aux arguments fallacieux, fondés sur les effets impropres ou les causes insuffisantes. Plus tard, dans la section consacrée aux signes, Melanchthon parle du signe en tant que chose sensible qui fait penser à une deuxième chose liée à la première[2]. Il est à noter qu'il semble confondre deux traditions, la tradition aristotélicienne selon laquelle un signe est une proposition avec un rôle inférentiel, et la tradition augustinienne selon laquelle une signe est une chose qui représente une chose autre qu'elle-même. Les signes sont soit nécessaires, soit non-nécessaires, et ces derniers sont des accidents accompagnants (*communiter accidentia*)[3]. Ceux-ci sont utiles, surtout quand il y a plusieurs ensemble, mais ils ne sont pas infaillibles. Par exemple, dans l'argument « le vent du nord souffle, donc le temps sera calme », la conclusion ne suit pas nécessairement de la prémisse[4].

La section sur les conséquences, *De regulis consequentiarum*, qui ne figure pas dans la *Compendiaria*, constitue une addition très importante aux *Erotemata dialectices* en ce qui concerne le rôle des topiques dans l'argumentation formelle[5]. Melanchthon affirme qu'une conséquence valide est une conséquence qui ne viole pas les règles de dialectique[6]. En apparence, cette définition est circulaire, du fait que les règles de dialectique elles-mêmes doivent être valides[7]. Cependant, on peut adopter une autre hypothèse, en liant la définition à une théorie des conséquences différente de celle que l'on trouve dans les ouvrages de Nifo. Pour plusieurs logiciens médiévaux, la combinaison de la définition modale de validité et du critère de substitution uniforme ne suffisait pas pour la validité formelle, et il fallait ajouter un critère de pertinence selon lequel une conséquence est formellement valide si et seulement si : (1) la contradictoire du conséquent ne peut être vraie en même temps que l'antécédent et (2) l'antécédent et le conséquent ne sont pas des propositions logiquement indépendantes. Il s'ensuit que les paradoxes de l'implication stricte ne sont pas formellement valides. Ensuite, certains logiciens ajoutent une autre distinction, entre les conséquences formellement valide *de forma*, qui obéissent le critère de substitution uniforme, et les

1. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 705 ; annexe, texte C 5. Cf. Quintilien, *Institutio*…, 5. 9. 8 : « Alia sunt signa non necessaria quae *eikota* Graeci vocant ».
2. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 704-705 ; annexe, texte C 5.
3. Pour ce lieu topique, voir MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 693 : « Communiter accidentia differunt ab adiacentibus. Nam adiacentia sunt perpetua, et gignunt firmiores probationes, sed communiter accidentia, etsi plaerunque accedunt, tamen interdum impediuntur ».
4. Voir aussi MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 686 ; annexe, texte C 4, qui suggère que l'antécédent d'une proposition conditionnelle peut rendre le conséquent probable.
5. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 626-636.
6. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 595 ; annexe, texte C 1. Cf. col. 627 et col. 745, annexe, texte C 6.
7. ASHWORTH, *Logic*…, p. 127-128 ; Stephen READ, « Formal and material consequence, disjunctive syllogism and gamma », *in* K. JACOBI (éd.), *Argumentationstheorie*…, p. 242.

conséquences formellement valide *de materia*, comme « Socrate est un homme, donc Socrate est un animal »[1]. Un contemporain de Melanchthon, l'espagnol Domingo de Soto, a adopté cette approche. Il affirme qu'une conséquence est valide si et seulement si la vérité du conséquent dépend de la vérité de l'antécédent[2], et qu'une conséquence est formellement valide si et seulement si chaque conséquence avec la même forme, y compris sa dépendance à l'égard de la même règle des topiques, est valide[3]. Loin d'être un signe de raisonnement circulaire, ce recours aux topiques montre que, pour Melanchthon aussi bien que pour Soto, les lieux utilisés par le dialecticien sont des vérités complexes et nécessaires qui fournissent le fondement métaphysique du raisonnement humain. Si l'on adopte cette approche, on peut expliquer la définition donnée par Melanchthon, ainsi que le fait qu'il subsume les règles des syllogismes hypothétiques sous les topiques dans sa *Compendiaria*[4]. En ce qui concerne les paradoxes de l'implication stricte, sa position n'est pas claire. Il parle de la règle « ad impossibile sequitur quidlibet », mais il ne donne pas de précisions[5]. Il est possible qu'il adopte la position, commune au XVI^e siècle et qui se trouve chez Fonseca, selon laquelle la règle veut dire que n'importe quel genre de proposition, nécessaire, impossible ou contingente, suit d'une proposition impossible, pourvu que l'antécédent et conséquent ne soient pas logiquement indépendants l'un de l'autre[6].

Je terminerai mon exposé avec un bref aperçu des contributions de Pedro da Fonseca. Il a écrit un manuel de logique qui est devenu standard pour les Jésuites, faisant partie de la *Ratio studiorum* de 1586 et, avec Toledo, de celle de 1599[7]. Il offre un cours complet de la logique aristotélicienne, accompa-

1. Voir RALPH STRODE, *Consequentiae*, dans POZZI, *Le* Consequentiae…, p. 237-238 ; RICHARD FERRYBRIDGE, *Consequentiae*, dans POZZI, *Le* Consequentiae…, p. 262 ; PAUL DE PERGULA, *Logica*, ed. Sister Mary Anthony Brown, St. Bonaventure, New York, The Franciscan Institute ; Louvain, Belgium, E. Nauwelaerts ; Paderborn, Germany, F. Schöningh, 1961, p. 87-89. Il y a plusieurs façons d'expliquer le critère de pertinence.
2. DOMINGO DE SOTO, *Summulae (aeditio secunda)*, Salamanca, 1539-1540, f° XVI (2) ra : « Consequentia bona est cuius antecedens infert consequens, idest, cuius antecedens non potest esse verum, quin virtute illius, consequens sit verum, ut "si homo est, animal est" ».
3. SOTO, *Summulae*…, f° LXXVII ra : « Immo vero omnis habitudo terminorum que exprimitur in aliquo loco arguendi logicali est necessario servanda in similitudine forme. Et hec est regula fundamentalis in tali materia. Sed consequentia materialis est illa que non tenet per aliquem dialecticum locum sed solum tenet in tali materia. Ut "homo est rationalis, ergo omnis homo est rationalis" […] ».
4. MELANCHTHON, *Compendiaria*…, col. 764 ; annexe, texte B 5.
5. MELANCHTHON, *Erotemata*…, col. 636.
6. FONSECA, *Instituições*…, p. 342, p. 344. Cf. [LAMBERTUS DE MONTE], *Copulata*…, f° CIIII r.
7. Karl KEHRBACH, *Monumenta Germaniae Paedagogica Band V*, Berlin, 1887, p. 131, p. 332.

gnée par quelques théories médiévales, notamment la supposition et les conséquences. Tout d'abord, dans sa discussion des propositions conditionnelles, il rejette la doctrine, due à Pierre d'Espagne, selon laquelle toutes les propositions conditionnelles vraies sont nécessaires et toutes les propositions conditionnelles fausses sont impossibles[1]. En fait, il y a des propositions conditionnelles et contingentes, surtout à propos des futurs contingents, mais aussi des propositions comme « si elle est mère, elle aime son fils », un exemple qui vient de Cicéron et de Boèce[2]. Dans sa discussion des conséquences, il revient sur ce point en affirmant que, bien que toutes les conséquences formellement valides soient nécessaires, ce n'est pas le cas pour les conséquences matériellement valides. Elles sont probables quand le conséquent ne suit l'antécédent que la plupart du temps[3].

Dans sa discussion des enthymèmes, qui sont des conséquences matériellement valides, il semble assimiler les *icota* et les signes[4]. Il explique que, quand Aristote affirme que l'enthymème est fondé sur les vraisemblables ou signes, il veut attirer notre attention sur les cas les plus fréquents, c'est-à-dire sur les arguments des orateurs, qui utilisent ce type d'enthymème. On en apprend un peu plus sur les orateurs dans sa discussion du lieu des accidents passés, concomitants et futurs, que Cicéron avait nommée « les adjoints ». Les adjoints ne sont pas liés nécessairement aux choses qu'ils modifient, et mènent à des arguments qui produisent une probabilité ou, plus souvent, une suspicion[5]. Par exemple, la physionomie est un signe concomitant du caractère, mais non un signe infaillible. Même si le dialecticien trouve ces arguments, c'est l'orateur qui les emploie. Cependant, du fait qu'ils peuvent établir une probabilité, surtout quand plusieurs arguments sont mis ensemble, le dialecticien doit s'occuper non seulement de leur théorie mais de leur emploi[6].

On est maintenant en mesure de conclure qu'il y avait une certaine reconnaissance des arguments informels, dans lesquels les antécédents produisent une conclusion probable sans la prouver, chez certains logiciens, et que les

1. FONSECA, *Instituições*…, p. 198 ; annexe, texte D 1. PIERRE D'ESPAGNE, *Tractatus*…, p. 9 § 17.
2. CICÉRON, *De inventione*, I. 29. 46 ; BOÈCE, *De differentiis topicis*, PL 64, 1180 D.
3. FONSECA, *Instituições*…, p. 340 ; annexe, texte D 2. Cf. TOLEDO, *Introductio*…, p. 24a. « Contingens verò, in qua unum contingenter ex altero sequitur, hoc est, aliquando sequitur, aliquando non sequitur, ut "si Petrus assiduè lectionibus intersit, evadet doctus" ».
4. FONSECA, *Instituições*…, p. 440 ; annexe, texte D 3.
5. FONSECA, *Instituições*…, p. 542-544. Il utilise le titre « De locis praecurrentium, comitantium et subsequentium », mais il explique que Cicéron utilise le mot « adiuncta » et qu'Aristote parle de « communiter accidentia » dans sa *Rhétorique*. Melanchthon sépare les deux : voir *Erotemata*…, col. 693, cité ci-dessus, p. 322 n. 3.
6. FONSECA, *Instituições*…, p. 542 ; annexe, texte D 4.

topiques avaient un rôle très important à jouer, même dans l'explication de la validité des arguments formellement valides. Cependant, les arguments informels ne représentaient guère une préoccupation pour les dialecticiens aristotéliciens. Quant au syllogisme dialectique, il n'a pas de rôle dans ces discussions, et c'est plutôt les conséquences et les enthymèmes qui fournissent les arguments informels.

Annexe : Textes

A. Agostino Nifo

Augustinus Niphus, *Dialectica ludicra tyrunculis atque veteranis utillima peripatheticis consona : iunioribus sophisticantibus contraria*, Venetiis, 1521.

1) [f° 110 rb] **De consequentiis : Enunciatum xli.** *Consequentiarum altera bona ac necessaria est, altera mala ac non necessaria. Est necessaria in qua ita est sicut denotatur per notam rationis, ut « homo currit, ergo animal currit ». Mala vero ac non necessaria in qua non est ita sicut per rationis notam sequi denotatur, ut « Dionysius petens a Syracusanis munitiones tyrannizavit, ergo Cesar a Romanis petens munitiones tyrannizabit ».*

[f° 110 va] Psellus in *Rhetoricis* synepiam, hoc est consequentiam, divisit in necessariam et contingentem. Necessariam asserit esse que probat, et hoc pacto analytica consequentia est in qua ita sequitur sicut per rationis notam sequi denotatur, et de hac nobis sermo est. Contingentem dicit que persuadet, ut exemplum et rhetoricum enthymema in quo proceditur a verisimili ad verisimile. Dicitur autem hec consequentia contingens quod non necessario probet sed contingenter persuadet. Nulla enim rhetorica argumentatio probat, cum non sit ex veris nec probabilibus, sive positis ut veris, sed ex verisimilibus. Propterea non probat sed persuadet. At persuadere contingenter fit, cum non sit in persuadente vel in vi rationis persuadere, sed solum dicere persuasibilia. Ergo synepia rhetorica non ab ratione dicitur contingens. Synepia vero logica aut probat aut non. Si probat, necessaria et bona dicitur, quia sicut sequi denotatur per notam rationis ita sequitur. Si non probat, mala dicitur et non necessaria, quia non sequitur ut per notam rationis sequi denotatur. […]

2) [f° 110 vb] **Enunciatum xlii.** *Consequentiarum non necessariarum alia est enthymema rhetoricum, aliud exemplum.*

Diximus non necessariam consequentiam quam malam vocant esse eam quam Psellus rhetoricam synepiam dicit. Sed quomodo enthymema rhetoricum non sit necessarium declaremus, nam pauci sunt qui intelligunt. Ubi primo accipiamus quod enthymema est duplex. Alterum analyticum quod non differt a syllogismo nisi quia ex altera propositione syllogistica infert conclusionem, syllogismus vero ex utraque. Hoc est enthymema analyticum : « homo currit, ergo animal currit ». Syllogismus vero est « homo currit, omnis homo est animal, ergo (in tertia figura) animal currit ». Enthymema quidem altera sola propositione assumpta infert alteram, syllogismus vero

utrisque, nec alia inter eos differentia est. Uterque enim ex veris vel necessariis vel probabilibus est. Solum illo differunt quod enthymema ex altera, syllogismus ex utrisque [f° 111 ra] est. At enthymema rhetoricum differt a syllogismo dupliciter, ut Aristoteles inquit primo *Rhetoricorum*. Primo quidem quod syllogismus ex utraque, enthymema ex altera infert. Secunda differentia est penes materiam, nam propositio quam servat enthymema non est vera vel necessaria vel probabilis, sed verisimilis. Assumptio autem quam syllogismus cum propositione assumit est aut vera per positionem aut vera per opinionem, hoc est probabilis, aut vera in re, scilicet necessaria. Differt autem assumptio verisimilis ab assumptione probabili vel necessaria, quia assumptio verisimilis non accipitur ab opinione, vel quia ita est, sed quia verisimile est in actione. Qui enim sic argumentatur « Cesar petit munitiones, ergo tyrannizabit », verisimilem propositionem servavit, scilicet « omne petens munitiones tyrannizavit » que non est firmata in vero vel necessario, sed in verisimili. Est enim verisimilem ut omnis petens munitiones intendat se facere tyrannum. Quod vero sit syllogismus rhetoricus et utrum eo utatur rhetor ad commentaria nostra in *Rhetoricis* remitto. Satis enim nobis nunc sit enthymema rhetoricum non esse synepiam necessariam. Minime vero exemplum quod est argumentum ab una singulari ad altera, ut cum argumentamur : « Dionysius Syracusanus a Syracusanis [f° 111 rb] petens munitiones tyrannizavit, ergo Cesar petens munitiones a Romanis tyrannizabit ». Firmatur enim hoc exemplum in verisimili, scilicet « omne petens munitiones tyrannizavit », quod non est verum sed verisimile. Patet ergo ex his consequentias hasce non esse necessarias, sed necessariis similes. […]

3) [f° 112 vb] **Enunciatum xlvi**. *Alia divisio necessariarum consequentiarum : alia est per se necessaria, alia per accidens. Per se necessaria est que ut sit et appareat necessaria nulla eget propositione preter assumptas, ut « homo currit et nihil est homo quin illud currat, ergo omnis homo currit ». Per accidens vero necessaria est que preter assumptam vel assumptas propositiones eget una vel pluribus ut fiat et appareat necessaria, ut « homo currit, ergo animal currit ». Eget enim illa : « omnis homo est animal ». Est autem hec duplex. Altera quidem necessaria per accidens simpliciter, que reducit ad per se bonam assumptione propositionis necessarie, ut in exemplo assignato. Altera vero ut nunc, que reducitur ad bonam ac necessariam assumptione propositionis que est vera ut nunc, ut posito quod Socrates* [f° 113 ra] *sit albus, hec consequentia est necessaria ut nunc : « Socrates currit, ergo album currit ». Reducitur enim sic : « Socrates currit, Socrates est albus, ergo album currit ». Illa enim propositio « Socrates est albus »* [corr. ex « Socrates currit »] *vera ut nunc est.*

B. Philippe Melanchthon

Philippe Melanchthon, *Compendiaria dialectices ratio*, dans *Opera. Corpus reformatorum XX*, Brunsvigae, 1854 ; réimpr. New York - Frankfurt am Main, 1963.

1) III. *De argumentatione : De enthymemate*

[col.743] Observandum est accurate, quod admonuimus supra de syllogismo, ut dialecticis cum rhetoribus conveniat. Eadem enim ratio argumentandi apud rhetores et dialecticos est, eademque argumentorum structura, nisi, quod certior dialectica, liberior rhetorica est. […] Quod ad formam et structuram attinet epicherematis, plane sciant studiosi, idem esse Epicherema seu ratiocinationem rhetoribus, quod syllogismus dialecticis est. […] Syllogismo proximum est, quod Enthymema vocant, quo cum [col. 744] dialecticis plane convenit rhetoribus, eandem enim argumentorum formam, eodemque nomine, enthymema, et rhetores, et dialectici vocant. Est autem enthymema imperfectus syllogismus […]. Quintilianus aliud ex pugnantibus duxit, aliud ex consequentibus, etc. quae divisio non ad formam enthymematis pertinebat, sed ad locos, unde omnium argumentorum materies petitur. Iam syllogismo in certis, et quae convelli non possunt crebrius, enthymemate frequentius in probabilibus utimur […].

2) IV. *De locis : Locorum divisio*

[col. 750] […] Dialecticus paucis locis utitur, finitione, genere, specie, partibus, caussis, eventis, nempe a quibus necessariae probationes petuntur. Nam cum in universum hoc agat dialectica, ut quam certissima, et quatenus fieri potest, necessaria doceat, locis proprie utitur, a quibus necessaria argumenta petuntur : rhetorum est, quam maxime probabilia dicere, quare et probabilium locis utitur.

3) IV. *De locis : De signis*

[col. 750] Signa sensu deprehensa movent, ut ex eis aliud quiddam colligatur. Alienum propemodum hoc probationum genus ab arte videntur. Signa duplicia sunt, alia necessaria, ut, Peperit, non est igitur virgo ; Athenis fuit, cum ille Romae occideretur, non occidit igitur. Alia probabilia, ut, Sepeliisti solus, igitur occidisti. Atque huiusmodi ferme est suspicionum materies in coniecturalibus. Quaedam item signa praecedunt, quaedam in rem praesentem cadunt, quaedam subsequuntur, quae omnia in proposita quaestione diligenter consideranda sunt. Neque enim ullum per sese signum valet, sed multa in unum congesta, verisimilem probationem efficiunt. A praecedenti, ut, Iam olim insidiatus est Miloni Clodius, ut constat : probabile igitur est, et modo insidiatum esse. Ab iis, quae in rem praesentem cadunt, ut, Armatus Clodius erat, inermis et impeditus Milo, probabile est igitur, a Clodio Miloni insidias factas. […]

4) IV. *De locis : De argumentis*

[col. 751] […] Petuntur argumenta alias a personis, alias a rebus. Argumenta a personis ducta cognata sunt signis, quod et non sint, nisi verisimiles probationes, et a personis ad oratorem afferantur. Atque hae duae probationum partes, signa et argumenta a personis ducta, parum dialecticis thematibus conferunt, quae necessariis et evidentibus argumentis muniri debent. Sed eas praescripsimus, ne quid locis argumentorum deesset, alioqui suas partes rhetoribus relicturi. Iam et signa, et argumenta a personis ducta, syllogismis aut enthymematis claudi et circumscribi debent, ut palam fiat, quam efficaciter probent. Nam quam apte cohaereat probatio cum themate, nunquam videris, nisi colloces in syllogismi, aut enthymematis, aut inductionis, aut exempli formam, ut, Verisimile non est, literarum studiosos voluptatibus indulgere ; Coelius studiosus literarum est : non est igitur verisimile, eum indulgere voluptatibus. In hunc modum integris syllogismis signa et personarum argumenta comprehende.

5) IV. *De locis : De propositione hypothetica.*

[col. 764] Iudicium horum syllogismorum e materia petes, non e forma, spectabisque, quatenus conveniat partibus primi pronuntiati inter se, num altera alterius sit caussa, aut effectus, num pugnent, num a genere ad speciem, a specie ad genus trahatur argumentum. In quibus regulas locorum observabis, ut pugnantium alterum adfirmes, alterum neges, ut ex caussa propria proprium effectum, ex proprio effectu propriam caussam colligas, ut a specie ad genus affirmative, a genere ad speciem negative argumenteris.

C. Philippe Melanchthon

Philippe Melanchthon, *Erotemata dialectices*, dans *Opera. Corpus reformatorum XIII*, Halis Saxonum, 1846 ; réimpr. New York - Frankfurt am Main, 1963.

1) III. *De argumentatione : Quid est bona consequentia ?*

[col. 595] Est recta connexio omnium partium in Argumento, in qua nullum praeceptum Dialecticae violatur. Nec aliam descriptionem subtiliorum trado, quia verum est in iudicanda bona consequentia, mentem intueri totam Dialecticen, et considerare, an connexio dissentiat ab aliquo praecepto.

2) III. *De argumentatione : De enthymemate*

[col. 617] *Quomodo definit enthymema Aristoteles ?* Enthymema est syllogismus imperfectus ex Icotibus et signis. Sic enim usitate recitant. Addidit autem Aristoteles hanc enthymematum materiam, Icota et signa, quia hac brevi forma [col. 618] argumentandi plerunque utimur, cum a signis argumenta ducimus […]. Utile est ubique observare discrimen inter necessaria et

verisimilia. Ita duplicia sunt signa, quaedam sunt verisimilia, quae plaerunque significant, sed non semper, ut :

Hic iuvenis est pallidus,
Igitur laborat cruditate.

[…] Et hoc modo multa falsa ratiocinantur homines ex effectibus impropriis, aut causis non sufficientibus.

Alia sunt necessaria signa, videlicet effectus proprii, aut causae sufficientes, aut proprietates adiunctae causis vel effectibus, ut infra in locis copiosius dicendum est. […] Necessarium est :

Lucescit,
Ergo Sol oritur. […]

3) III. *De argumentatione : De syllogismis hypotheticis*

Quomodo fiunt syllogismi conditionalium ?

[col. 637] Ratio harum consequentiarum ex locis sumi potest, ubi videmus, quomodo a specie ad genus et econtra ducantur argumenta. Quare pro his regulis consulendi potius erunt loci. Et valebit consequentia, si locorum regulis congruet, ut a causis ad proprios effectus et econtra, affirmative et negative argumentamur.

4) IV. *De locis argumentorum. Loci rerum*

De loco antecedentium et consequentium

[col. 686] *Regula* : Valet argumentum ab antecedente ad consequens seu necessario, seu probabiliter [corr. *ex* probaliter].

5) *A signis*.

[col. 704] Signum est quiddam incurrens in sensus, quod ratiocinantem commonefacit de alia re, quae coniuncta est illi signo, quia illud indicium incurrens in sensus, vel est causa, vel effectus, vel comitatur causas vel effectus, vel divino ordine praenuncium est, etiamsi non est causa, ut : Pallor perpetuus in iuvenili corpore est signum malae coctionis seu epatis infirmi, qui pallor est effectus sequens malam coctionem […]

[col.705] Sed sciendum est, duplicia esse signa. Alia sunt Necessaria […]. Alia signa non sunt necessaria sed communiter Accidentia […]. Talia signa vocantur *eikota*. […] A signis necessariis valet consequentia perpetuo. Sed a signis non necessariis plerunque valet, praesertim cum multa concurrunt ; sed tamen interdum fallunt. […] ut :

Boreae spirant,
Ergo erit serenitas.

6) IV. *De locis argumentorum. De fallaciis*

Fallacia consequentis.

[col. 745] Doctrina universa de argumentatione et doctrina locorum est doctrina de bona consequentia, nec definitio eius planior tradi potest, quam cum pene universam Dialecticen intuentes, dicimus bonam consequentiam

esse connexionem membrorum argumenti non discrepantem ab aliqua regula supra tradita.

D. Pedro da Fonseca

Pedro da Fonseca, *Instituições Dialécticas. Institutionum Dialecticarum libri octo*, éd. J. Ferreira Gomes, Universidade de Coimbra, 1964.

1) III.14 *De conditionali enunciatione*

[p. 198] […] Id quod proprium, ac peculiare in hoc enunciationum genere ex eo est, quod eius veritas in sola consequutione consistit […]. Qua ex re illud etiam Dialectici colligunt omnes conditionales veras, esse necessarias, et omnes falsas, impossibiles. Nam omnis bona consequutio est necessaria, ut aiunt, omnisque vitiosa, impossibilis. Quod mihi non videtur usquequaque verum. Etenim non modo multae conditionales ex futuris contingentibus probabiles censentur, ut si diligenter operam navaveris, doctus evades, sed etiam ex praesenti tempore, ut si dicas Si qua mater est, diligit filium : quae enunciatio, cum inter veras numeretur, non in eo veritatis gradu ponitur, ut dicatur falsa esse non posse. Non tantum ergo necessariae, et impossibiles enunciationes conditionales reperiuntur, sed contingentes etiam. Nec vero omnis bona consequutio est necessaria, sed quaedam etiam probabilis, ut post dicemus.

2) VI. 4 *De consequentia necessaria et probabili*

[p. 340] Consequentia necessaria est ea, cuius consequens necessario colligitur ex antecedente : ut illa, Socrates est homo, ergo Socrates est animal. Quicquid enim homo est, necessario est animal. Consequentia probabilis est ea, cuius consequens colligitur quidem ex antecedente, non tamen necessario, sed maxima ex parte : ut si dicas, Haec mulier est mater, ergo diligit filium : Agricola mandat terrae multa semina, ergo magnam fructuum copiam percipiet. Haec enim non necessario sequuntur ex antecedentibus, sed fere semper. Cum igitur omnis consequentia sit vel formalis, vel materialis : et iterum vel necessaria, vel probabilis, illud iam hoc loco advertendum est, omnes formales esse necessarias : ex materialibus autem alias esse necessarias, alias probabiles.

3) VI.33 *De enthymemate*

[p. 440] […] Unde Boetius explicans quo pacto enthymema dicatur imperfectus syllogismus, Enthymema, inquit, est oratio, in qua non omnibus antea propositionibus constitutis, infertur festinata conclusio. Quod vero Aristoteles adiungit, enthymema esse ex verisimilibus, aut signis, ita accipiendum est, quasi frequentius ita accidat. Quia enim saepius oratores, quam Dialectici, et philosophi enthymematis utuntur, efficitur, ut fere enthymemata ex verisimilibus, aut signis, quae oratoribus sunt familiaria, concludantur.

4) VII.26 *De locis praecurrentium, comitantium et subsequentium*

[p. 542] Ex coniunctorum locis restat unus, quem circunstantiam nominavimus, atque ut amplam regionem in tres angustiores divisimus, ut pote in locum praecurrentium, comitantium, et subsequentium. Circunstantia quae Cicero adiuncta vocat, sunt ea, quae cum re quidem cohaerent, sed tamen non necessario. […] Hinc probat Orator, hominem perpetrasse homicidium, quod paulo ante colloquutus clam fuerit cum amicis, quod de nocte domum exierit, quod auditus sit subinde pedum crepitus, armorum strepitus, quod postea latebras quaesierit, quod inventus expalluerit, aut rogatus titubaverit, etc. Quae quidem argumenta et si necessaria non sunt, saepe tamen probabilitatem afferunt, saepius suspicionem movent. Proinde et si Dialecticus eorum inventionem docet, Orator tamen saepius inventis utitur. Verum enimvero si multa ex his ad eandem conclusionem iungantur semper probabilitatem aliquam faciunt, ut merito dicere possis, non modo eorum doctrinam, sed usum etiam a Dialectico non esse alienum.

Le syllogisme topique chez Agricola

Riccardo Pozzo

(Dipartimento di Filosofia, Università di Verona)

Écrit en 1479 et imprimé de façon posthume la première fois en 1515, le *De inventione dialectica* est un traité sur la méthode qui va bien au-delà de la logique nominaliste scolastique, en accomplissant les objectifs proposés par Platon, Aristote, Cicéron, Boèce et Pétrarque[1]. Ce qu'Agricola envisage est une méthode universelle qui soit différente du pluralisme méthodologique d'Aristote, sans impliquer les liens à l'éthique que Valla avait imposés à la dialectique. Agricola entend la dialectique comme la méthode de toutes les sciences, la grammaire et la rhétorique lui étant soumises, et en accord avec

1. Avant de paraître, le *De inventione dialectica libri tres* (dorénavant : DID) a dû exister en plusieurs manuscrits. On trouve en fait de nombreuses variantes dans les différentes éditions, qui viennent peut-être d'Agricola lui-même ou bien des éditeurs. Essentiellement, il y a deux archétypes : l'un édité par Alardus Amstelredanus et l'autre par Iohannes Matthaeus Phrissemius, qui se distinguent par un grand nombre de variantes textuelles et se laissent reconnaître par la répartition différente des chapitres. Phrissemius comprend dans le livre I, 28 chapitres et un *Epilogus* ; dans le livre II, 22 chapitres ; dans le livre III, 16 chapitres et une *Peroratio*. Alardus comprend dans le livre I, 29 chapitres ; dans le livre II, 30 chapitres ; dans le livre III, 16 chapitres. Bien que que la plupart des contemporains se réfèrent à l'archétype de Phrissemius, je citerai toujours ici l'édition d'Alardus, rééditée par Lothar Mundt. La première impression est *De inventione dialectica libri tres*, Louvain, 1515, reprint numérisé sur Gallica. Les réimpressions contemporaines sont maintenant au nombre de trois : *De inventione dialectica lucubrationes*, éd. par Alardus Amstelredanus, Cologne, Gymnicus, 1539, reprint Nieuwkoop, de Graaf, 1967 ; *De inventione dialectica libri tres*, éd. par Iohannes Matthaeus Phrissemius, Cologne, Birchmann, 1528, éd. par W. Risse, Hildesheim, Olms, 1976 ; *De inventione dialectica libri tres*, éd. Alardus Amstelredanus, Cologne, 1539, reprint et traduction allemande éditée par L. Mundt, Tübingen, Niemeyer, 1992 ; *Écrits sur la dialectique et l'humanisme*, choix de textes, introduction, édition, traduction et notes par M. van der Poel, Paris, Champion, 1997. Voir aussi la collection des textes parue dans Fokke AKKERMAN & Arjo J. VANDERJAGT (eds.), *Rodolphus Agricola Phrisius (1444-1485)*, *Proceedings of the International Conference at the University of Groningen 28-30 October 1985*, Leiden, E. J. Brill, 1988 ; et auparavant : G. IHM, *Der Humanist Rudolf Agricola, Sein Leben und seine Schriften*, Paderborn, Schöningh, 1893 ; H. E. J. M. VAN DER VELDEN, *Rodolphus Agricola (Roelof Huisman)*, Leiden, Sijthoff, 1911 ; Gerda C. HUYSMANN, *Rudolph Agricola, A Bibliography of Printed Works and Translations*, Nieuwkoop, de Graaf, 1985. La première traduction italienne d'après l'édition d'Alardus, mérite une attention particulière : Orazio TOSCANELLA, *Della invention dialettica*, Venise, presso Giovanni Bariletto, 1567, dont le livre deuxième a aussi trente chapitres. Un bon abrégé est celui de BARTHOLOMAEUS LATOMUS, *Epitome commentariorum dialecticae inventionis Rodolphi Agricolae*, Cologne, excudebat Ioannes Gymnicus, 1532.

Pétrarque et Valla il réclame la restauration de l'usage classique du latin contre le jargon médiéval[1].

Wilhelm Risse a souligné l'idéal psychagogique que la *devotio moderna* des *Fraterherren* de Deventer avait inspirée aux maîtres dont Agricola a reçu sa formation ; ils réclament une philosophie pratique, dévote, intériorisée, exigeant que toute connaissance ait pour but le développement des facultés de l'homme en tant qu'être rationnel et moral. L'homme requiert une approche partant de la vie pratique et individuelle, non une approche intellectuelle. Le *De inventione dialectica* serait d'abord, selon Risse, la « sachlich bedeutsamste und historisch einflußreichste Werk der ciceroniasierenden Rhetorikdialektik »[2].

La découverte de la fondation (*inventio*) et ses élaborations critiques (*dispositio et judicium*) font de la dialectique une science logico-méthodologique. Valla ayant fondé l'*inventio* sur les données de la langue, Agricola la fonde sur les lois de la logique. Les enjeux de la rhétorique se limitent à l'expression verbale (*elocutio*), à la reprise d'une argumentation (*memoria*) et à l'exposition d'un processus logique qui a déjà eu place (*pronuntiatio*).

La topique

La définition de la dialectique en tant qu' « ars probabiliter de qualibet re proposita disserendi » en fait une discipline formelle[3]. En fait, elle ne dépend d'aucun objet ; elle est valide pour tous les arts et toutes les sciences. Le

1. Parmi les études agricoliennes, les principales sont : August FAUST, « Die Dialektik Rudolf Agricola's », *Archiv für Geschichte der Philosophie*, 34 (1922), p. 118-135 ; Wilhelm RISSE, *Logik der Neuzeit, 1500-1640*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, 1964, p. 16-22 ; Angelo CRESCINI, *Le origini del metodo analitico, Il Cinquecento*, Udine, Del Bianco, 1965, p. 49-71 ; Cesare VASOLI, *La dialettica e la retorica dell'Umanesimo, 'Invenzione' e 'Metodo' nella cultura del XV e XVI secolo*, Milan, Feltrinelli, 1968, p. 147-182, et p. 249-277 ; Gabriel NUCHELMANS, *Late-Scholastic and Humanist Theories of the Proposition*, Amsterdam, North Holland, 1980, p. 155-159 ; Wilhelm SCHMIDT-BIGGEMANN, *Topica universalis, Eine Modellgeschichte humanistischer und barocker Wissenschaft*, Hamburg, Meiner, 1983, p. 3-22 ; Stephan OTTO, « Einleitung und Grundlegung, Rudolph Agricola », *in* S. OTTO (ed.), *Renaissance und frühe Neuzeit*, Stuttgart, Reclam, 1984, p. 29-46, p. 126-149 ; Maretta D. NIKOLAU, *Sprache als Norm, Überlegungen zu Rudolph Agricola und Johannes Sturm*, München, Hieronymus, 1984. Après le colloque du cinq-centenaire du 28-30 octobre 1985, on a eu le livre très important de Peter MACK, *Renaissance Argument, Valla and Agricola in the Traditions of Rhetoric and Dialectic*, Leiden, Brill, 1993, qui a pourtant été suivi par bien peu d'études, notamment par C. SEISDEDOS, « Antiaristotelismo y logíca en el umanismo, El tratado 'De inventione dialectica' de Rudolph Agricola », *La Ciudad de Dios*, 210 (1997), p. 215-248
2. RISSE, « Vorwort », in *De inventione dialectica* (DID), ed. Ioannes Phrissemius, p. 5*-6*.
3. Cette célèbre définition ne se trouve pas d'abord dans l'édition d'Amstelredanus, mais seulement dans l'édition de Phrissemius, *op. cit*., II, c. 6, p. 155.

probabiliter signifie « persuasivement », ce qui rend la dialectique assez ample pour embrasser le syllogisme dans son domaine propre.

> Étant donné que la dialectique enseigne la méthode d'argumenter ou (ce qui est la même chose) de discourir probablement, ses limites semblent être aussi amples que tout ce sur quoi on peut discourir avec raison et méthode. Et elle ne semble présupposer aucune matière prédéfinie, mais donne seulement les armes avec lesquelles nous sommes préparés et instruits pour tous les défis[1].

En tant qu'instrument pour l'invention de thèmes qu'on va proposer à la discussion, la dialectique est donc *ars artium* et sert à clarifier les principes des toutes les connaissances ; elle est une propédeutique formelle, une doctrine de la science. L'*inventio* même peut être formalisée ; étant donné qu'elle cherche la source des *loci* de toutes les sciences, la logique, en tant qu'*inventio dialectica*, établit un système de référence pour chaque contenu particulier en mettant en correspondance ce qui est isolé avec ce qui est commun grâce à des similitudes, la pensée étant fondée sur de telles *similitudines*.

Les *loci* servent pour la démonstration. Ils assurent l'exactitude matérielle des contenus traités en rendant possible qu'une décision générale soit prise. Les vingt-quatre *loci* de la tradition retenus par Agricola signifient les conditions les plus générales à l'intérieur et à l'extérieur des choses et ils correspondent ainsi aux universaux et aux catégories :

> Et donc voilà la liste des lieux. En tant qu'ils sont internes, il y a ceux qui sont dans la substance : la définition, le genre, l'espèce, le propre, le tout, la partie, les conjugués ; ceux qui sont autour de la substance : les adjacents, l'acte, le sujet. Quant aux externes, il y a ceux qui sont dits parents : ce sont l'efficient, le fin, les effets, les destinés ; ceux qui sont appliqués : le lieu, le temps, les connectés ; ceux qui sont des accidents : les contingents, les prononcés, le nom, les comparés, les similaires ; ceux qui sont incompatibles : les opposés, les distants[2].

Ces vingt-quatre *loci* pourraient prendre, selon Agricola, la place des dix catégories. En fait, une correspondance entre les *loci interni* d'Agricola et les *categoriae* d'Aristote a été établie par Bartholomaeus Latomus :

1. DID, I, c. 3, p. 26 : « Cum doceat enim rationem argumentandi vel (quod idem est) probabiliter disserendi dialectice, videtur tam late distinctos habere terminos, quam sunt omnia, de quibus ratione atque via aliqua disseri possit, neque ullam certam sibi praefinire materiam, sed arma tantum dare, quibus parati instructique simus in omne certamen ».

2. DID I, c. 4, p. 36 : « Haec est ergo locorum summa, ut sint interni sunt, qui in substantia, definitio, genus, species, proprium, totum, partes, coniugata. Qui circa substantiam sunt, adiacentia, actus, subiectum. Externi autem, quae cognata dicuntur, efficiens, finis, effecta, destinata. Quae applicata, locus, tempus, connexa. Quae accidunt, contingentia, pronuntiata, nomen, comparata, similia. Quae repugnant, opposita, distantia ».

TABULA LOCORUM

Loci interni	In substantia	Definitio Genus Species Proprium	
		Totum	Substantiae
		Partes	Quantitatis
		Coniugata	Virtutis
	Circa substantiam	Adiacentia Actus Subiectum[1]	

Les *loci* ont été découverts une fois pour toutes et ils servent pour l'*inventio*. Les *loci* aident le dialecticien à la découverte des arguments en lui montrant les objets selon les vingt-quatre possibilités de référence, en passant ainsi pour toutes les modalités de prédication. La texture de l'argument dans le cadre de référence (*sedes argumentorum*) croît par addition, non par hiérarchie ; et l'examen topique prend place d'abord dans le temps (*discurrere*), non dans la contemplation (*intelligere*). La dialectique d'Agricola est donc, comme l'a écrit Peter Mack, « an original synthesis between dialectic and rhetoric »[2]. Si Valla s'était limité à emprunter la version de Quintilien de la topique, Agricola s'engage à en élaborer une nouvelle. Si Aristote avait conçu la topique comme pratique de la discussion, pour Agricola la topique est la logique tout entière, elle est donc bien plus ample que la topique d'Aristote. La logique étant la même chose que la topique, Agricola traduit la définition aristotélicienne de la démonstration, comme une proposition résultant d'une connaissance antérieure, dans les *Seconds Analytiques*, livre I chapitre 1 (71 a 1), en termes de persuasion : « pour chaque chose qui doit être confirmée, la croyance est obtenue à partir de quelque autre chose »[3].

Dans le premier livre, Agricola explique pourquoi les *loci* sont efficaces, comment ils peuvent être employés par l'orateur et ce qu'il y a de rationnel de leur construction[4]. Le deuxième livre est consacré à l'application des *loci*. L'orateur doit savoir déjà quelle est la question principale (qui détermine la réponse) et quelles sont les questions subsidiaires (qui en déterminent l'effet). Quand la question principale a été trouvée, il faut appliquer à chacune de ses

1. LATOMUS, *Epitome*, éd. cit., p. 11.
2. Peter MACK, « Humanist Rhetoric and Dialectic », *in* Jill KRAYE (ed.), *The Cambridge Companion to Renaissance Humanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 82-98, ici p. 86.
3. DID I, c. 2, p. 12 : « quicquid confirmandum est, ex aliquo alio fidem assequi ».
4. SCHMIDT-BIGGEMANN, *Topica universalis*, p. 9.

parties l'invention topique pour engendrer tous les syllogismes qui vont entrer dans la composition. La topique est la même chose que la méthode de l'invention dialectique, dont le contexte est l'*oratio*. Si l'*expositio* présuppose une assistance bien disposée, l'*argumentatio* en présuppose une qui peut être hostile et qui doit donc être forcée à assentir[1]. Agricola appelle donc « raison, dans ce contexte, ce par quoi une chose est connue, et [appelle] cause ce par quoi une chose est »[2]. En d'autres termes, les raisons sont la matière de l'argumentation ; mais les causes, ce sont les raisons des choses mêmes, car « la croyance en un discours peut être obtenue doublement, c'est-à-dire par les choses et par le discours »[3]. Le troisième livre, enfin, s'occupe de persuasion émotionnelle en montrant l'usage des *loci* pour la production de matériaux émotionnels. Pour la première fois dans l'histoire de la logique, Agricola y insère un chapitre sur la doctrine de la *dispositio* en tant que méthode scientifique. Pour Agricola, la *dispositio* traite de la répartition des matières selon la connexion de leur parties individuelles, qui est ou l'ordre de la nature, ou la simplicité exigée par l'économie de la pensée, ou enfin la conversion même de l'ordre de nature, quand on nomme des effets avant de leur causes. L'ordre lui semble de trois espèces :

> il me semble maximalement être triple. Il y les choses qui ont un certain statut et ont un ordre déterminé entre elles, comme l'année précédente et l'année suivante. Il y a aussi les choses qui ou n'ont aucun ordre, ou pourraient certainement avoir un ordre quelconque mais que nous ne suivons pas, ou peuvent être soumises, d'une façon très appropriée, les unes aux autres, selon l'occasion du discours. […] Le troisième est l'ordre des choses qui nous dérangeons délibérément, en posant postérieurement ce qui était antérieur. […] Le premier est l'ordre naturel. Le deuxième peut être dit (si nous le voulons bien) arbitraire. Le troisième est celui qu'on appelle artificiel[4].

L'*ordo naturalis* correspond donc à la *súnthesis*, l'*ordo arbitrarius* à la *diaíresis* et l'*ordo artificialis* à l'*análusis*, le tout bien après Galien. Mais Agricola va prendre une nouvelle orientation en affirmant qu'il n'y a qu'une méthode, celle qui va de ce que nous connaissons vers ce qui nous est inconnu et que nous recherchons. En oubliant la distinction aristotélicienne

1. DID II, c. 16, p. 302-304.
2. DID II, c. 16, p. 304 : « Rationem in praesentia dico, per quam res cognoscitur ; causam, per quam est ».
3. DID II, c. 16, p. 308 : « fidem orationi dupliciter contingere, rebus scilicet et oratione ».
4. DID III, c. 8, p. 486-488 : « mihi triplex maxime videtur. Aliae sunt enim res, quae statutum quendam et certum ex se habent ordinem, ut annus prior ad annum sequentem. Aliae vero sunt res, quae vel non habent ordinem, vel, quanquam posset earum certus esse ordo aliquis, nos tamen nullum sequimur, sed solum utcunque alia alii aptissime ex dicendi occasione subtexi potest, proinde subiungitur. […] Tertio loco est, cum rerum ordinem consulto turbamus, et quae priores sunt, posteriore loco ponimus. […] Primus ordo naturalis est. Secundus arbitrarius (si ita volumus) dici potest. Tertius est, quem artificialem vocant ».

entre *notiora natura* et *notiora nobis* Agricola entend par ce que nous connaissons mieux l'universel matériel, en partant duquel on va jusqu'aux individus à travers les *species*. Les *artes* se servent alors d'une telle méthode de déduction, l'*ordo discendi*, au sens de la *phantasía katalêptiké* requise par Zénon de Cittium. Naturellement, dans le cas où la matière traitée comporte une pluralité d'aspects qui ne se laissent pas traiter déductivement, il faut aussi introduire à côté de l'ordre naturel un ordre dû à l'esprit de l'homme qui cherche :

> mais la raison elle-même est libre de disposer ces choses parce qu'elle ne peut les lier par aucune loi unique d'ordre. Chacun en effet décide de se donner l'ordre qui lui semble, et il ne suit pas la nature des choses, mais son propre esprit[1].

Le dernier mot reste toutefois à la déduction, qui va de l'universel au particulier : « l'ordre devra toujours déduire des choses les plus générales, parce qu'elles sont les plus connues. Après, il faut suivre les espèces »[2].

Le syllogisme topique

Le syllogisme d'Agricola est donc toujours lié à la rhétorique, une liaison d'abord naturelle, étant donné que les deux emploient la langue naturelle. Agricola n'utilise aucunement la langue formalisée et analytique des logiciens médiévaux. Agricola mentionne le *syllogismus*, l'*inductio*, l'*enthymema* et l'*exemplum*, mais sans leur accorder beaucoup d'attention :

> deux formes parfaites d'argumentation sont nées, l'une d'elle s'appelle l'induction, l'autre vulgairement avec le nom grec de *sullogismòn*. […] Mais l'induction ou (comme nous disons) l'énumération, est une argumentation qui à partir de plusieurs choses, ou des parties, ou des espèces, rassemble universellement l'un, le tout ou le genre. […] La ratiocination (si nous préférons utiliser le nom latin) est, comme le dit Aristote, un discours dans lequel, des choses étant posées, il est nécessaire que surgissent d'autres choses au delà de celles qui ont été posées. Ou est elle une argumentation dans laquelle, deux termes de deux propositions posées sont joints dans un troisième terme de sorte qu'il est nécessaire qu'ils se joignent de la même façon[3].

1. DID III, c. 10, p. 504 : « Libera tamen et haec ipsa disponendi ratio est vel propter hoc, quod ad nullam unam ordinis legem potest alligari. Quisque enim ordinem, qui sibi visus est, instituit, nec rerum naturam, sed animum suum sequitur ».
2. DID III, c. 8, p. 498 : « a generalioribus, quoniam notiora sunt, semper ducendus erit ordo. Deinde per speciem eundum ».
3. DID II, c. 18, p. 316 : « duae natae sunt perfectae formae argumentandi, quarum alteram inductionem, alteram vulgo vocant graeco nomine *syllogismòn*. […] Est autem inductio vel (ut nos dicimus) enumeratio : argumentatio, qua ex pluribus vel partibus vel speciebus unum vel totum vel genus universaliter colligitur. […] Ratiocinatio (si latino malumus uti nomine)

Au delà de ces deux espèces « parfaites » d'argumentation

> il y en a deux qui sont imparfaites, qui ne sont pas captieuses et ne s'accomplissent pas dans l'espèce mais dans le vrai, et qui peuvent toujours être réduites à celles-ci. Parmi elles, ce qui peut être réduit à la ratiocination s'appelle enthymème, c'est-à-dire (comme dit Quintilien) commentaire[1].

L'*exemplum*, enfin

> est une espèce de comparaison. Il est donc quelque chose qui est plus grand, égal ou plus petit, et qu'on prend pour imiter ou éviter[2].

S'il est vrai que dans l'induction toutes les prémisses sont égales en force et que leur nombre peut être illimité, il est aussi vrai que le syllogisme admit seulement trois prémisses. La majeure est ce qui a le plus de force, car elle contient en soi la conclusion ; Agricola l'appelle aussi *expositio*. La mineure ayant moins de force, Agricola l'appelle *assumptio*. L'*argumentatio* d'Agricola, c'est surtout la dispute, bien qu'il soit aussi vrai que des arguments nécessaires ne sont pas toujours efficaces pour gagner une dispute : on doit y joindre des arguments plausibles et chargés émotionnellement.

> Ou nous faisons croire celui qui croit, comme s'il nous suivait spontanément, ou nous allons vaincre celui qui ne croit pas et tirons de notre côté celui qui s'oppose. On accomplit l'un par l'exposition, l'autre par l'argumentation. J'appelle exposition un discours qui se limite à expliquer l'esprit de celui qui parle, sans utiliser aucun moyen pour convaincre. Mais l'argumentation est une discours par lequel on s'efforce de faire croire ce qu'on dit[3].

Mais celui auquel on apprend « ou bien est préparé à croire, ou bien doit être forcé à croire par un discours ». Ainsi « ou le discours suffit à l'explication de la chose dont on parle, de sorte qu'elle assure la croyance et l'opinion de celui qui écoute, ou elle doit forcer l'auditeur réticent ». Dans le premier cas, on a une exposition, dans le second une argumentation. Étant donné donc que

est, ut inquit Aristoteles, oratio, in qua positis quibusdam necesse est aliud prater ea, quae posita sunt evenire. Vel est argumentatio, in qua positarum duarum propositionum duo termini sic iunguntur in tertio aliquo, ut necesse sit eos eodem modo inter se coniungi ».

1. DID II, c. 18, p. 320 : « Praeter has duas species argumentandi perfectas aliae sunt imperfectae duae, quae nisi captiose sint et non in speciem tantum, sed vere conficiantur, ad istas semper redigi possunt. Quarum quae ad ratiocinationem ducitur, enthymema dicitur, id est (ut Quintilianum interpretatur) commentum ».

2. DID I, c. 24, p. 146 : « Exemplum est species quaedam comparationis. Est enim vel aliquid maius, vel par, vel minus, quod ad imitandum vitandumque sumitur ».

3. DID I, c. 1, p. 8-10 : « Fidem facimus vel credenti, et velut sponte sequentem ducimus, vel pervincimus non credentem, atque repugnantem trahimus. Alterum expositione fit, alterum argumentatione conficitur. Expositionem voco orationem, quae solam dicentis mentem explicat, nullo, quo fides audienti fiat, adhibito. Argumentationem vero orationem, qua quis rei, de qua dicit, fidem facere conatur ».

> chaque discours, sur tout ce dont on parle, sera ou une exposition ou une argumentation, nous avons dit dans le premier livre que l'exposition est un discours qui explique seulement l'esprit du locuteur sans utiliser aucun autre moyen pour produire la croyance en l'auditeur, tandis que l'argumentation est un discours par lequel quelqu'un s'efforce de faire croire ce qu'il dit[1].

Nous essayons de compléter et la chose que nous voulons prouver, et ce que que nous trouvons, et nous appelons cela argumentation[2].

La source de la distinction entre *expositio* et *argumentatio*, suggère Mack, est la distinction entre la deuxième et la troisième partie d'un discours rhétorique, à savoir la narration et la confirmation, telles qu'elles étaient exposées dans la *Rhetorica ad Herennium* (1.3.4). Selon cet distinction, une narration est l'exposition des événements qui ont eu lieu ou peuvent avoir lieu. L'argumentation va établir une connexion entre ce que nous voulons prouver et quelque chose que va le prouver. Les *loci* sont donc le fil rouge que nous allons suivre pour établir de telles connexions.

Dans le 16e chapitre du deuxième livre, Agricola rappelle que l'induction est aussi nommée « énumération », et le syllogisme « ratiocination ». Il montre que tous les exemples ne sont pas des inductions incomplètes, et que toutes les inductions incomplètes ne sont pas des exemples. Il rappelle aussi l'affinité entre l'exemple et le *locus* de la *comparatio*. Le 17e chapitre s'occupe des modes selon lesquels l'orateur emploie les quatre types d'argumentation. Il y des raisonnements parfaits et imparfaits (les enthymèmes et les *exempla*), mais en fin de compte les orateurs emploient toujours le syllogisme. Agricola donne des exemples de syllogismes dans le *Pro Milone* et le *Pro Plancio*, et il analyse quelques arguments du *Pro lege Manilia*. Surtout, il soutient que le *loci communes* sont l'équivalent des *praemissae maiores* dans les syllogismes[3]. Car chaque discours peut être récrit en forme de syllogisme ; par exemple :

1. DID II, c. 16, p. 302 : « Qui docetur autem, aut paratus est credere, aut est orationis vi cogendus. Sic et oratio aut satis habet explicare rem, de qua dicit, cuiusmodi sit, secura fidei opinionisque eius, qui audit, aut talem esse pervincere etiam renitente auditore conatur. Illud expositione fit, istud argumentatione. Omnis igitur oratio et prorsus omne, quicquid dicitur, aut expositio erit aut argumentatio. Expositionem priore libro diximus esse orationem, quae solam dicentis mentem explicat, nullo, quo fide audienti fiat, adhibito, argumentationem vero orationem, qua quis rei de qua dicit, fidem facere conatur ».
2. DID II, c. 17, p. 314 : « Id vero, quo simul complectimur rem quam probare volumus, et illud inventum, quo probare conamur, eam argumentationem esse dicimus ».
3. DID II, c. 17, p. 318, voir *Rhet.*, I, 2 (1356 a 36 - b 26).

> Chaque guerre qui concerne la réputation du peuple romain doit être combattue ; cette guerre concerne la réputation du peuple romain ; donc cette guerre doit être combattue[1].

Le 20e chapitre est consacré à la confirmation des argumentations, dans laquelle Agricola distingue des formes parfaites et des formes imparfaites, les premières utilisant des preuve directes, les secondes des preuves indirectes. Agricola indique aussi les moyens pour se passer des défauts des formes imparfaites, et pour construire des suites de preuves dans lesquelles les arguments subordonnés servent de propositions pour les arguments les plus importants. La choix de la méthode à utiliser dépend de l'attitude de l'assistance, qui est variable[2].

Il y a deux méthodes pour arriver à une conclusion. La voie directe nous fait conclure simplement ce que nous voulons prouver en fournissant des informations. Par exemple, pour prouver que le sage est riche, il faut dire :

> Le sage n'a besoin de rien ; tous ceux qui n'ont besoin de rien sont riches ; donc le sage est riche[3].

Le 21e chapitre explique la voie indirecte, c'est-à-dire comment démonter les arguments des adversaires. On peut attaquer l'argument de son adversaire en affirmant que ses propositions ne sont pas vraies ou que la construction comporte des erreurs, mais on peut attaquer aussi l'adversaire en portant contre lui des accusations bien plus lourdes, en niant la nécessité de lui donner une réplique, en traitant ses arguments comme des jeux, ou enfin par des digressions. Le *Pro Caelio* ou le *Pro Ligario* sont remplis d'exemples en ce sens[4]. Dans la preuve indirecte, il s'agit de prendre le contraire de la chose qu'on veut démontrer et de conclure à partir de là une proposition qui est nécessairement fausse, par exemple : « Si les sages n'étaient riches, ils auraient besoin de quelque chose ; or les sages ne désirent rient ; donc ce n'est pas vrai que les sages ont besoin de quelque chose. Il est faux que les sages désirent quelque chose. *Ergo* l'antécédent "les sages ne sont pas riches" est faux »[5].

Toutes les argumentations sont bâties sur les *loci*, qui sont comme des indices nous permettant de trouver les choses. Il est donc d'une importance vitale de bien les connaître, d'en connaître le nombre, la nature et les propriétés, de les mémoriser et de les appliquer souvent pour les avoir

1. DID II, c. 19, p. 324 : « Omne bellum est suscipiendum, in quo agitur dignitas Populi Romani. Hoc bellum est, in quo agitur dignitas Populi Romani. Hoc ergo bellum est suscipiendum ».
2. DID II, c. 20, p. 328.
3. DID II, c. 20, p. 330 : « Sapiens nullius indiget, ergo sapiens est dives ».
4. DID II, c. 21, p. 343.
5. DID II, c. 21, p. 338.

toujours à l'esprit. Réduire une argumentation aux vingt-quatre *loci* de base est une très bonne gymnastique. C'est seulement après cette réduction préliminaire qu'il faut construire un syllogisme. Par exemple :

> « Le philosophe ne fait pas du bien s'il laisse sa femme ; Caton est philosophe ; Caton ne fait bien s'il laisse sa femme ». Le moyen de l'argument est « philosophe ». Le moyen réunit donc ce qui est assumé dans cette conclusion et qui n'est pas assumé dans la proposition, mais celui est « Caton ». Il semble donc qu'avec le moyen on signifie quelque chose qui soit dans l'extrême, avec ce qui lui est réuni, ou au dehors. Ainsi « philosophe » signifie quelque chose qui est en Caton[1].

Selon Agricola, il y a deux façons générales de poser une question : *asseveranter* ou *cum conditione*. La première donne une proposition *katêgorêtiké* ou *praedicativa*, par exemple, « An administranda sit respublica » ; la seconde donne une proposition *hupothetiké* ou *conditionalis*, comme « An sit administranda respublica, si providentia mundus non regatur ». La distinction est la même que celle qu'on fait entre *thésis* et *hupóthesis* en rhétorique. Un exemple de la première est « An sit ducenda uxor », et un exemple de la seconde « Sitne Catoni ducenda uxor », que Cicéron appelle *controversia* ou *causa*[2].

La proposition « Cato philosophus est » n'entre pas dans la conclusion ; elle va être comparée à la conclusion par une analyse des lieux. L'être-philosophe de Caton n'est ni une substance, ni un sujet, ni un acte ; c'est plutôt quelque chose autour de la substance, et par conséquent un adjacent.

Presque à la fin du livre, dans le 28^{e} chapitre, Agricola s'occupe des descriptions des choses, « *ekphrasis*, latine a plerisque descriptio ». Il y a une interaction entre les choses mêmes, « qui materiam praebent inventioni », et la dialectique en tant que méthode :

> la dialectique enseigne seulement la méthode, à l'exception des sujets qui sont ancrés dans le savoir vulgaire et l'opinion de tous hommes, qui sont trop connus pour qu'on les fasse apprendre, et qui sont manipulés quotidiennement[3].

1. DID II, c. 26, p. 390 : « "Philosophus non recte dimittet uxorem, Cato philosophus est, non ergo Cato recte dimittet uxorem" : medium argumentum est "philosophus". Deinde conferatur medium cum eo, quod sumitur in hac conclusione et in propositione non est sumptum : id est autem "Cato". Tum videatur, significeturne medio aliquid, quod sit in extremo, cum eo confertur, aut extra. Ut "philosophus" significat aliquid, quod est in Catone ».

2. NUCHELMANS, *Late-Scholastic and Humanist Theories*..., p. 157-158.

3. DID II, 28, p. 404 : « dialectice viam docet, nisi illis in rebus, quae in vulgari opinione notitiaque omnium positae, notiores sunt, quam ut sint discendae praeceptione, et quae usu quotidie teruntur in manibus ».

Dans des pages célèbres, Agricola se demande s'il est bien ou mal qu'une philosophe se marie : « Sumamus in exemplo : "Philosopho habenda est uxor" ». La question va être traitée en analysant tous les *loci*, ainsi que les concepts de philosophe et de femme, pour trouver s'il y a plus ou moins de points de concordance. La *definitio* du philosophe est « quelqu'un qui vise à la connaissance des choses divines et humaines et qui est vertueux ». Le *genus*, qui dans ce cas est aussi le *subiectum*, est l'homme ; la *species* dépend de la filiation philosophique du philosophe, il sera donc stoïcien, péripatéticien, académicien, épicurien ou d'autres écoles. Le *proprium* est « l'appétit de savoir lié à la vertu », le *totum* et les *partes* sont identiques à celles de l'homme. *Coniugata* sont la philosophie et le philosopher ; parmi les *adiacentia* qui sont typiques d'un philosophe on nomme « pâleur, maigreur, extérieur imposant et sévère, mode de vie sobre, intégrité morale, amour du travail, négligence des choses terrestres, dédain du plaisir et de la douleur ». Ses *acta* sont « étudier, veiller, faire des efforts, être toujours occupé à quelque chose qui peut l'améliorer ou améliorer autrui ». La *causa efficiens* est « le philosophe qui l'a instruit, ainsi que l'attention et l'effort continuellement concentrés sur l'étude, par lequels il a acquis des connaissances » ; son *finis* est « mener une vie bonne et tranquille », l'*euzein* ; les *effecta* de la vie d'un philosophe sont « améliorer les mœurs des êtres humains, donner des bonnes directives pour une juste conduite, publier des règles, écrire des livres comme souvenirs et instruments utiles pour la postérité » ; les *destinata* sont « tout ce qu'il s'est procuré pour maîtriser la philosophie ». Les *connexa* sont « ses acquis tels que disciples, considération, gloire » ; le *locus* est « son pays d'origine » ; le *tempus* enfin est « son âge, ou le fait qu'il est un homme jeune ou agé ». Les *accidentia loci*, dit Agricola, ne se laissant pas appliquer à un individu isolé, il est préférable les traiter dans le contexte de la *pronuntiatio*[1].

1. DID II, c. 29, p. 414 : « Definiamus philosophum esse hominem divinarum humanarum rerum notitiam cum virtute sectantem. Pro genere erit "homo", quanquam exactius intuenti subiectum sit. Species erunt : Stoicus, Peripateticus, Academicus, Epicuraeus, et quae reliquae sectae philosophorum numerantur. Proprium est : cura scientiae cum virtute. Totum et partes : eadem, quae hominis. Coniugata : philosophia, philosophari. Adiacentia : pallor, macies, horror et asperitas frontis, severitas vitae, morum integritas, amor laborum, rerum humanarum incuria, contemptus voluptatum et dolorum. Actus : studere, vigilare, laborare, aliquid semper efficere, quo melior ipse, meliores alii fiant. Causa efficiens est : philosophus, qui docuit eum, et cura et iugis intentio studiorum, quibus didicit. Finis : bene tranquilleque vivere. Effecta sunt mores hominum, vitaque rectis institutis emendata, et aedita praecepta vitae, conscripti libri usui et memoriae posteritatis. Destinata sunt : omnia, quae consequendae philosophiae causa paravit. Connexa sunt : opes eius qualescunque, discipuli, veneratio, fama. Locus : patria, in qua natus, locus, in quo versatur, publicus et aspectui omnium expositum, ut qui omnibus sit vitae praebiturus exemplum, item habitatio satis certa, cum debeat urbium populorumque corrector et emendator esse. Temporis : ut aetas eius, iuvenis an senex. Accidentium loci, ut praediximus, quia in solam et simplicem rem non veniunt, melius in toto pronunciato, quod sumptum est, perspicientur ».

« Hoc pacto etiam erit explicanda uxor per suos locos ». La *definitio* d'une épouse est « une femme choisie comme compagne légale en vue d'une posterité ». C'est évidemment un concept relationnel : il n'y a pas d'épouses en soi, mais seulement des épouses de quelqu'un. Son *genus* est donc femme, sa *species* « cette épouse-ci ou celle-là », son *proprium* est « mettre au monde des enfants ». Le *totum* et les *partes* sont les mêmes que ceux de l'homme, les *coniugata* ont à faire avec la relation de mariage entre une femme et un homme. Les *adiacentia* sont « l'affection conjugale et l'amour, le souci d'entretenir l'épouse, la chasteté ou l'indifférence quant à la vie sexuelle ». Les *acta* sont ceux qui sont typiques d'une femme « flatter, se plaindre, chercher querelle, être suspicieuse, craindre une maîtresse, veiller à l'accomplissement des droits conjugaux, mettre au monde des enfants et les élever, diriger les affaires de famille ». La *causa efficiens* est « l'engagement unanime du mariage », le *finis* est « la procréation et conservation des enfants ». Les *destinata* sont « les moyens matériels grâce auxquels une famille peut être entretenue et toutes les choses nécessaires pour supporter le poids du mariage », et les *connexa* sont « époux, richesse, dot, noblesse ». Le *locus* est l'être la femme étrangère ou indigène, le *tempus* enfin son âge[1].

L'analyse vient d'être accomplie par la considération des *pronuntiata*, c'est-à-dire des propositions écrites par des hommes illustres à propos de la question énoncée, et des *comparata*, qui sont par exemple les questions similaires : est-ce qu'un capitaine doit se marier pendant une campagne ? est-ce qu'un serf ou un gouverneur de ville doivent se marier ? ou, en considérant la femme du philosophe, eût-il plus de stabilité avec un ami, un serf ou une concubine[2] ?

Après tout cela, la solution la plus appropriée est déterminée par la considération des *loci* dans leur ensemble pour voir lesquels s'accordent, lesquels contribuent à établir le thème *propositum*, lesquels n'y contribuent pas et

1. DID II, c. 28, p. 414-416 : « Primumque definienda ut sit mulier in consortium vitae, liberorum causa legitime accepta. Hic pro genere erit mulier. Species erunt : heac et illa uxor. Proprium : liberos parere. Totum et partes (ut de philosopho diximus) non aliae quam hominis. Coniugata : uxorius, uxorie. Adiacentia : affectus matrimonialis, amor uxorius, cura alendae eius, pudicitia, aut negligentia tori. Actus : blandiri, queri, rixari, suspicari, aemulam metuere, iura genialia reddere, parere, educare, et communem rem familiarem curare. Subiectum (quoniam nunc uxorem sicut et philosophum tanquam substantiam accipimus) non habet. Causa efficiens est consensus coniunctioque matrimonii. Finis est procreatio liberorum conservatioque. Destinata sunt : opes, quibus ali possit, reliquarumque rerum toleranda matrimonii onera apparatus. Connexa : maritus, opes, dos, nobilitas. Ipsum etiam uxoris nomen ad connexa pertinet, et earum rerum generis est, quae ad aliquid vocantur. Uxor enim mariti est uxor, et maritus uxoris est maritus. Nos autem in praesentia uxorem non tanquam pro qualitate uxoria, sed pro substantia, quae ab ea denominatur, accipimus. Locus et tempus in generalibus his quaestionibus, hoc est, qaue proposita alio loco diximus vocari, per conditionem inferuntur, ut dicamus "Quid, si peregrina sit ?", "Quid si iuvenis ?", "Quid si senex ?" ».

2. DID II, c. 28, p. 418.

l'annihilent plutôt. Par conséquent, on va chercher les choses qui concordent en partant de la définition. Donc à nouveau : le *genus* du philosophe est d'être celui qui recherche avec soin les choses humaines et divines, ce qui convient avec le genre d'une femme qui va engendrer des enfants, ce qui en soi a peu à voir avec le philosophe si ce n'est que femmes et hommes sont naturellement conjoints. La *species* de la femme, si nous considérons seulement les femmes distinguées par leur vertu, ne peut que convenir au philosophe, parce qu'il est aussi dédié à la pratique de la vertu. De cette façon nous comparons la définition du philosophe avec tous les *loci* convenant à celle de la femme, parmi lesquels nous cherchons ceux qui sont communs et ceux qui sont pas communs, même dans les cas où l'on trouve un *locus* dans lequel on y a des éléments contraires, par exemple le fait que le stoïcien et l'épicurien s'opposent en ce que le premier cherche la vertu et le second le plaisir. Si pour l'épicurien conviennent les « plaisirs du thalamus », les flatteries, la grâce et la beauté, pour le stoïcien sont convenables la génération des fils avec le souci de freiner sa libido pour n'être pas ravi par des choses qui ne sont pas permises. La technique revient donc à décrire, à travers les *loci*, ce qui est le but premier de toute l'*inventio*. La comparaison des deux choses décrites nous permet d'accommoder selon notre intention tous ce qui nous avons trouvé :

> ayant pris, dans la question, tous arguments qu'on en peut déduire (ce qu'on pourrait faire de presque tout ce qui est posé dans la question), nous décrirons tous ces éléments en les conduisant à travers tous les lieux, et alors nous rassemblerons les arguments pour telle partie ou telle autre, selon les conséquences ou les incompatibilités, pour autant que nous nous étions prononcés sur cette question[1].

Agricola à la Renaissance

Le *De inventione dialectica* va être imprimé pas moins de soixante fois au XVI^e^ siècle. Il est souvent adopté comme manuel pour des cours à l'université, notamment à la Sorbonne et à Cambridge. C'est un livre qui toutefois demande beaucoup à ses lecteurs, et qui ne se laisse pas bien intégrer dans un cursus traditionnel. Heureusement, beaucoup d'idées d'Agricola ont été reprises dans les ouvrages de Melanchthon et de Ramus.

Dans sa *Disputatio adversus Ramistas secunda, De constitutione logicae et natura locorum in genere*, parue en 1596, Cornelius Martini écrit que le

1. DID III, c. 30, p. 426 : « ut acceptis in quaestione omnibus, ex quibus argumenti aliquid duci poterit (poterit autem fere ex omnibus quae ponentur in questione) describamus ea, perque locos omnes ducamus, et tum ex consequentium aut discrepantium ratione, prout de quaestione pronunciavimus, in hanc vel illam partem argumenta colligamus ».

système topique établi par Agricola, et suivi par Melanchthon et Ramus, est tout à fait contraire à une considération formelle de l'être, à l'ontologie qui venait justement de s'établir dans ces années là :

> les *loci* de Ramus ou d'Agricola ou de Philippe – définition, genre, espèce, divers, disparates, incompatibles, parents, étymologie, tout, parties, causes, effets, etc. – ne sont domestiques ou propres à aucune chose, comme si seulement un animal, seulement un corps, ou seulement une chose physique ou une chose éthique, etc., les possédaient, mais les affections d'un concept de cette sorte sont telles qu'elles concernent toutes choses ou plusieurs choses comme espèces de l'être[1].

Cela confirme l'interprétation proposée par Cesare Vasoli, selon laquelle chez Agricola :

> la prospettiva metafisica, in cui era stata chiusa per secoli la conoscenza logica, è radicalmente abbandonata, in favore di un atteggiamento intellettuale che trasporta anche nell'ambito di dottrine, rimaste fino ad allora ai limiti della dottrina scolastica, metodi e le raffinate tecniche linguistiche dei maestri umanistici delle « arti liberali ». E mentre viene riaffermata l'aderenza del « sermo » alla « res » e dell' « oratio » all'effettivo paragone dell'esperienza, l'Agricola tenta la prima coerente elaborazione di un metodo logico-retorico che trovi nell'esatta « raccolta » dei dati di conoscenza e nell'accertamento della loro « probabilità », la sua giusta, compiuta misura[2].

Agricola entre Kant et Hegel

Pourtant, Stefan Otto a fait d'Agricola le porte-étendard de la notion de subjectivité, qui commencerait à la Renaissance avec Nicolas de Cues. Tout cela s'appuie sur un bouleversement de la notion aristotélico-médiévale de vérité considérée comme *adaequatio intellectus et rei*, qui a pour but d'affirmer que la raison est en mesure de s'approcher de Dieu en tant que créateur du monde, présupposant donc l'intelligibilité métaphysique de tous les êtres. La vérité de Nicolas de Cues et d'Agricola ne serait pas *erkenntnistheoretisch*, elle serait plutôt *kulturphilosophisch*. L'homme est capable de s'approprier le monde au moyen de sa conscience historique qui guide ses opérations rationnelles et symboliques. La vérité n'est plus une partie de la métaphysique, et par conséquent quelque chose de théorique, elle devient

1. CORNELIUS MARTINI, *Disputationum logicarum adversus Ramistas secunda, De constitutione logicae et natura locorum in genere*, Helmstedt, Lucius, 1596, th. 82, f° B4r : « locos, sive Rami, sive Agricolae, sive Philippi : definitio, genus, species, diversa, disparata, pugnantia, comparata, coniugata, etymologia, totum, partes, causae, effecta, etc. non uni alicui rei domestica vel propria sunt. Ut vel solum animal haec habeat, vel solum corpus, vel solae res physicae, vel ethicae etc. sed tales sunt affectiones istiusmodi notionis, quae vel omnes vel certae plerasque res sive entis species respiciunt ».
2. VASOLI, *La dialetica e la retorica dell'Umanesimo*, p. 182.

régulatrice donc elle est opérative, pratique, son domaine étant les formes de savoir et leur connexions réciproques[1]. C'est Nicolas de Cues qui introduit précisément avec la *mens* la faculté de mesurer, donc une approche symbolique et une conceptualisation scientifique. L'exactitude ne réside pas dans les choses, mais dans les symboles de la mathématique, qui nous produisons par la force de notre esprit, « nostrae mentis conceptio est entis entium assimiliatio »[2]. Dans la philosophie du cusain se trouve donc l'origine de l'idée moderne de la subjectivité[3].

Agricola entre dans cette constellation parce que le mots parlés ne sont plus seulement des instruments, mais bien davantage : c'est la langue qui exprime l'esprit. Elle forme une objectivité que ne réside pas dans les choses du monde, mais va être mesurée au moyen de la subjectivité de l'esprit qui regarde le monde.

Fichte, Hegel et Schelling furent ravis par Bruno. Mais ce qui les ravissait était déjà dans Nicolas de Cues et Agricola : c'est la réflexion comme un acte d'intuition dans lequel le sujet se pose au dehors de soi, c'est-à-dire, dans le contenu de l'intuition, avec le but de reprendre ce contenu dans la subjectivité.

1. S. OTTO, « Einleitung und Grundlegung », p. 32-33, p. 36.
2. NICOLAS DE CUES, *Idiota de mente*, 3, éd. Renata Steiger, *Opera omnia*, vol. 5, Hambourg, Meiner, 1983, p. 109.
3. S. OTTO, *Ibid*., p. 40.

La fonction des topiques dans la théorisation juridique au XVI^e siècle

Pol Boucher

(IODE, Rennes)

La rédaction de l'équivalent d'une *Topica legalis* semble avoir été une activité particulièrement prisée pendant la période d'un siècle et demi qui va de 1480 à environ 1630. Les noms de certains des auteurs qui s'y consacrèrent ont été rappelés, parfois de manière allusive comme dans le cas d'Everhardus[1] (1462-1532), cité par Savigny[2], parfois de manière plus précise comme dans le cas de Phedericus[3] (†1497), cité par Piano Mortari[4], et dans ceux de Gammarus[5] (1480-1528), et de Mopha[6] (†1564). D'autres, comme Diel[7] (†1518), Hegendorf[8] (1500-1540), Oldendorp[9] (1488-1567), Cantiuncula[10] (1490-1549), Hotman[11] (1524-1590), Schickard[12] (1579-1636) et Barbosa[13] (1589-1649), n'ont pas fait l'objet d'études spécialisées. Il faut alors revenir

1. NICOLAUS EVERHARDUS, *Loci argumentorum legales*, Bâle, 1516 (tous les ouvrages mentionnés par la suite ayant souvent été remaniés au cours du temps, les dates mentionnées sont celles des éditions consultées). ID., *Topicorum seu locorum legalium opus de inventione et argumentatione, hoc est disserendi et disputandi ratione quae omnes quaestiones possunt tractari certa methodo*, Bâle, 1544.
2. Karl von SAVIGNY, *Histoire du droit romain au Moyen Âge*, Paris, Ch. Guénoux, 1839.
3. STEPHANUS DE PHEDERICUS, *De interpretatione juris commentarii IV*, Francfort, 1535.
4. Vicenzo Piano MORTARI, *Ricerche sulla theoria dell'interpretazione del diritto nel secolo XVI*, Milano, 1956.
5. PETRUS ANDREAS GAMMARUS, *Dialecticae legalis sive topicorum libri III*, Lipsiae, 1522.
6. MATTHEO GRIBALDO MOPHA, *De methodo ac ratione studendi libri III*, Lugduni, 1544.
7. FLORENTIUS DIEL, *Modernorum Summulae logicales cum notabilibus topicorum ac disputatis elenchorum librorum est Aristotele, Boecio, Beato Augustino Marsilio et ab aliis subtilioribus sententiis viris doctissimi fideliter enucleate ac a magistris collegii moguntini regentibus de modernorum doctrina sunt studiosissime innovate*, Spire, 1489.
8. CHRISTOPH HEGENDORF, *Dialecticae legalis libri quinque recogniti, authore Christophoro Hegendorphino*, Anvers, 1534 (aussi publié à Lyon en 1536).
9. JOHANNES OLDENDORPINUS, *Topicorum legalium hoc est locorum seu notarum ex quibus argumenta et rationes legitime probanti sumuntur ; infractorum idem adversus vitiosas argumentationes exactissima traditio*, Lugduni, 1555.
10. CLAUDIUS CANTIUNCULA, *Topica legalis*, Basileae, 1545.
11. FRANÇOIS HOTMAN, *Dialecticae institutionis libri IV*, s.l., J. Storeii, 1573.
12. MATHIAS SCHICKARD, *Logica juridica hoc est regulae praecepta et modus argumentandi per inductiones et interpretationes legum*, Herborn, 1615.
13. AUGUSTINUS BARBOSA, *Tractatus locorum communium argumentorum juris*, Lugduni, 1631.

directement à leurs traités pour connaître leurs thèses et déterminer l'originalité de leur démarche.

La poursuite de cet objectif est cependant entravée par un certain nombre de difficultés résultant du caractère hétéroclite de leurs œuvres et d'une divergence d'interprétation sur la nature des topiques. Tous, en effet, n'utilisent pas le même cadre de référence. Certains comme Diel ou Hotman, procèdent à un exposé systématique et didactique, en intégrant l'étude des topiques dans un cheminement de type aristotélicien où l'on retrouve une analyse des composants de la proposition en prédicables et prédicaments, suivie de l'examen des modes de raisonnement valides et invalides avec exposition des différentes figures et modalités du syllogisme, conversion des propositions, hiérarchie des genres subalternes dans le genre généralissime et division quadripartite des arguments (déductifs, inductifs, par ressemblance et par enthymème). Les topiques y apparaissent dans ce cas avant l'analyse des propositions éristiques, et jouent le rôle subalterne d'arguments, démonstratifs par la forme et rhétoriques par la fonction. D'autres au contraire, comme Barbosa, se contentent de les présenter en suivant l'ordre alphabétique de leurs intitulés. Les arguments dont la justification est de type logique voisinent alors avec ceux qui sont motivés par de simples considérations normatives. Il n'y a plus qu'un pas à faire ensuite pour aboutir à la présentation qu'en donne Mopha, qui réunit et confond en grande partie, sous le terme de topiques, ce qui appartient au genre des lieux communs exprimés dans certains adages ou brocards, et les authentiques règles que formulent les jurisconsultes lorsqu'ils résument certains prototypes d'arguments jurisprudentiels. D'autres, enfin, comme Everhardus ou Cantiuncula, les abordent d'un point de vue strictement juridique. Si les brèves introductions de leurs livres peuvent rappeler la division quadripartite des arguments (ou la hiérarchie des genres fondant l'ordonnancement juridique, dans le cas de Gammarus), la quasi-totalité de leurs traités porte exclusivement sur les raisonnements incontestables utilisés par les jurisprudents dans la résolution des cas d'espèce. L'exposition des différentes formes de syllogismes ou l'énonciation des préceptes moraux s'effacent devant une description précise des contextes juridiques dans lesquels certaines solutions remarquables, formulées dans les deux droits, peuvent être présentées comme de véritables prototypes. La doctrine des topiques acquiert alors le statut d'une véritable discipline autonome. Certes, la délimitation de ses prétentions légitimes est délicate, puisqu'il lui faut introduire un juste équilibre entre des tendances antinomiques. D'un côté, elle doit mettre en œuvre les méthodes de l'Analytique conduisant à conclusions probantes, tout en subordonnant le caractère impératif des raisonnements à leur conformité aux décisions du droit positif, d'un autre côté, elle doit unifier la pratique des tribunaux et les

communes opiniones doctorum, tout en respectant la diversité des *styli curiarum*. Elle semble donc occuper, en tant que casuistique raisonnée, une position intermédiaire entre une doctrine des arguments démonstratifs conduisant à des conclusions certaines et une doctrine des arguments dialectiques, d'inspiration cicéronienne, permettant de se contenter d'une conviction subjective.

En réalité, une telle position s'avère vite impossible à tenir, pour au moins deux raisons. La première résulte de la distinction élémentaire du fait et du droit. En effet, s'il est vrai qu'une combinaison de plusieurs causes dans la manifestation d'un fait peut introduire une part de convention dans la détermination de sa catégorie de rattachement, l'incertitude engendrée par cette connaissance fragmentaire des événements n'affecte que leur qualification. Elle n'invalide aucunement le raisonnement par lequel on applique la loi du genre au cas d'espèce, une fois que sa catégorie de rattachement est déterminée, puisqu'il s'agit alors d'opérer simplement une subsomption au moyen du topique *a genere ad speciem* (ou *a specie ad genus* si l'on examine les propriétés de la catégorie de rattachement, en compréhension et non plus en extension). Or les topiques juridiques ne servent pas à discuter du fait, mais du droit qu'on doit appliquer à un cas d'espèce, conformément aux précédents établis par des générations de Docteurs, et à partir des lois du *Corpus Juris Civilis* ou du *Corpus Juris Canonici*. Ils présupposent que la qualification des faits a été réalisée, soit parce que le cas d'espèce possède toutes les propriétés (*circumstanciae*) de la règle générique et peut être ramené à cette dernière au moyen du topique *a definitione*[1] lorsqu'il y a identité essentielle des deux termes, ou *a descriptione* quand cette identité porte sur l'ensemble de leurs accidents, soit parce qu'il en est une application pouvant être considérée comme complète du fait que ses principales circonstances ont une *eadem ratio* en commun avec le genre et permettent de lui appliquer fictivement ces deux topiques[2] ou de procéder à une *extensio legis*[1].

1. NICOLAUS EVERHARDUS, *Loci argumentorum legales*, p. 23 : « La définition diffère de la description, en ce que la définition indique ce qu'est la chose, tandis que la description montre ce qu'est la chose qu'on a sous les yeux » ; Gammarus : « De nombreuses définitions doivent plutôt être appelées descriptions que définitions, car la définition délimite l'essence de la chose tandis que la description délimite ce qu'on en comprend, voir le commentaire de Balde sur C.6.28.4. Dans de nombreux cas, en effet, les Prudents préférèrent utiliser la description plutôt que la définition, parce qu'il est toujours dangereux d'utiliser cette dernière en Droit, voir D.50.17.202 » (*Dialecticae legalis*..., p. 11).

2. GAMMARUS : « *De loco a causa finali* : Le lieu par la cause finale est une relation de cette cause finale à son effet. On l'utilise affirmativement et négativement dans l'argumentation. Affirmativement : la justice est bonne ; or le droit civil a pour fin la justice ; par conséquent, le droit civil est bon. […] Négativement : lorsque la cause finale cesse, son effet cesse. […] Mais cette conclusion est équivoque, car elle peut, soit être comprise à propos du cas dans lequel disparaît la raison de la loi et au profit duquel la loi ne s'étend pas, et elle est alors assurément vraie car tout énoncé de la loi est limité par la raison de celle-ci, D.9.2.32, soit

La seconde résulte de l'obligation faite au juge de trancher le point de droit, soit en application des lois existantes, soit en prenant une décision innovante qui fera jurisprudence, soit encore en renvoyant l'affaire devant l'autorité supérieure par le biais du référé législatif quand la fonction créatrice lui est refusée. Elle exclut par conséquent toute incertitude dans l'examen d'une cause et prend inévitablement la forme d'une conclusion justifiée par des raisons logiques et/ou normatives. Certes, ces raisons peuvent sembler discutables dans un grand nombre de cas puisqu'elles expriment les contraintes d'une législation positive. Mais cette absence de nécessité matérielle, étrangère au Droit, n'enlève rien à la force obligatoire de la décision, et rien à la nécessité conditionnelle de l'argument par lequel on déclare que telle conséquence s'ensuit nécessairement des lois en vigueur. La meilleure preuve s'en trouve d'ailleurs dans l'existence même du topique *ab auctoritate* dont Everhardus nous rappelle la capacité à former des raisonnements qualifiés de *nécessaires*, parce que dotés d'une puissance de contrainte absolue. Il déclare en effet :

> Je veux qu'on sache qu'il existe certains écrits ou certaines autorités approuvées par le Pape ou l'Empereur, et que ces écrits prouvent et concluent de manière nécessaire sur les points qui relèvent de leur juridiction, comme je l'ai dit plus haut ; et l'argument qui procède à partir de l'autorité de tels écrits n'est pas probable, mais nécessaire et donc solide, parce qu'on ne doit pas s'écarter du droit strict écrit, au motif de l'équité non écrite. Et c'est à propos de ce lieu que s'applique ce qui est dit dans le Sexte, à savoir qu'on n'estime pas que juge ait à tempérer la rigueur des lois[2].

être comprise à propos du principe voulant que la loi cesse lorsque la cause cesse dans ce qui est l'objet principal de la disposition. Et il y a depuis longtemps matière à doute pour les savants. En effet, la disposition privée d'un homme est différente de la disposition de la loi. Car si l'effet n'est plus désiré dans les dispositions des hommes, l'effet cesse quand la cause cesse ; et ce serait le contraire s'il était encore désiré, voir la dernière loi de D.38.6 et le commentaire de Bartole sur D.31.1.74. Mais s'il s'agit de lois particulières, comme celles relatives aux privilèges et aux dispenses, il faut avertir que la disposition cesse lorsque la cause cesse, s'ils sont encore juridiquement imparfaits, et au contraire, que le privilège ne cesse pas, mais doit être révoqué quand la cause cesse, s'ils sont juridiquement parfaits » (*Dialecticae legalis*..., p. 48-49).

1. GAMMARUS : « *De loco a parte integrali ad totum* : L'argument procédant de la partie intégrale à son tout, est utilisé négativement si cette partie est une hétérogène principale, comme dans : ce n'est pas un mur, par conséquent ce n'est pas une maison ; ce n'est pas une interrogation, par conséquent ce n'est pas une stipulation. Règle : lorsque la partie principale est détruite ou fait défaut, son tout fait défaut, D.41.3.23. Ajouter ce que dit Bartole à propos de D.45.1.58, lorsqu'il note que la partie intégrale est différente de la partie subjective, et qu'ainsi l'usufruit est une partie intégrale non subjective du dominium… » (*Ibid.*, p. 23). Il en serait de même avec les topiques *a subrogato* (*Ibid*., p. 70-71)*, a minori ad majus* (*Ibid.*, p. 90-91), *a ratione legis larga ampla seu generali ad extensionem ipsius legis* (Everhardus, *op. cit.*, p. 481-540), et plus généralement, avec tous les topiques *a simili*.

2. EVERHARDUS, *op. cit.*, p. 640.

La doctrine des topiques pourrait être ainsi définie dans son ensemble comme un instrument de généralisation des décisions jurisprudentielles excluant par nature toute interprétation probabiliste, parce que conçue à l'origine conformément aux principes de décidabilité et de complétude régissant tout système juridique. Mais cette définition ne serait exacte qu'à la condition expresse de ne pas appliquer les topiques au traitement de données fragmentaires. Or le propre des topiques analogiques et inductifs, majoritaires dans n'importe quelle *Topica legalia*, est justement de prétendre transposer une règle conçue pour certains cas à d'autres cas non prévus et dont on peut toujours craindre qu'ils contiennent des circonstances étrangères à la *ratio legis* initiale. Faut-il alors considérer les traités qui leur sont consacrés comme autant de collections hybrides, constituées d'arguments tantôt nécessaires et tantôt probables, ou peut-on démontrer au contraire que les propriétés logiques des topiques déductifs, analogiques et inductifs sont strictement les mêmes, et que leurs arguments sont également contraignants ?

La réponse à cette question peut se faire en deux temps : le premier consiste à rappeler à quel point la certitude des « arguments légaux » que sont les topiques n'a rien à voir avec l'incertitude des « lieux communs » auxquels ils ont été abusivement assimilés. Le second consiste à démontrer que l'identité du mode opératoire de tous ces « arguments légaux » est assurée, lorsqu'on les replace dans le cadre de la logique des rapports genre/espèce, inséparable d'une législation, et qu'on examine la façon dont les théoriciens des topiques abordent les cas, tantôt en compréhension et tantôt en extension, pour faire en sorte que leurs propriétés, réelles ou fictives, totales ou partielles, tombent par inclusion ou par appartenance, sous le coup de la règle appliquée aux précédents. On pourra ensuite généraliser cette conclusion, en montrant que la fonction des topiques n'est pas seulement de fournir des modes de raisonnement valides, mais aussi de justifier le traitement abstrait du Droit, puisque les deux sont finalement inséparables.

Le sens de la diversité des topiques

Dans *Topik und Jurisprudenz*, Theodor Viehweg[1] faisait état d'une conception relativiste des topiques, qu'il illustrait du point de vue juridique par l'ouvrage de Matteo Gribaldi Mopha intitulé *De methodo ac ratione studendi libri tres*[2]. Il résumait le rôle des topiques par les mots « clichés » et « points de vue », et soutenait qu'ils constituaient des catalogues de préceptes

1. Theodor VIEHWEG, *Topik und Jurisprudenz*, München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhanlung, 1953, traduit en italien sous le titre *Topica e giurisprudenza*, Milano, Giuffrè, 1962. Les références au texte de Viehweg renvoient à cette dernière édition.
2. *Op. cit.*, Lyon, 1544

permettant de trouver des solutions à des problèmes relevant de disciplines aussi diverses que la logique, la métaphysique, le droit, la grammaire, la médecine ou la musique. La formule n'était pas fausse puisqu'il existe effectivement une topique médicale, c'est-à-dire un art des remèdes d'application locale, et qu'il s'agit chaque fois de trouver une solution à une difficulté en appliquant une règle. Mais sa généralité même conduisait à occulter une différence essentielle. La topique médicale est un art empirique, toujours révisable, puisque les règles qu'on y formule sont le produit d'une induction. La topique juridique, au contraire, établit des règles impératives, puisque le précédent judiciaire, même issu du droit coutumier, crée une norme s'appliquant, sauf disposition contraire expresse, à tout cas ultérieur présentant les mêmes propriétés. Si, cette nécessité n'est pas purement rationnelle, même lorsqu'elle résulte d'une pure subsomption du cas d'espèce sous la loi du genre, puisqu'il faut encore la sanction de l'autorité pour qu'elle devienne une obligation, elle n'est cependant pas dépendante d'une vérification expérimentale puisque le droit ne se réduit pas au fait. D'autre part, le fait de ne pas différencier les topiques propres à chacune de ces disciplines, conduit à dénaturer la topique juridique en la présentant comme un *ars inveniendi* alors qu'elle est un *ars demonstrandi*, ou comme l'expression d'un art de penser conçu comme organon, alors qu'elle est celle de la logique conçue comme canon[1].

Plus généralement, l'erreur de Theodor Viehweg est d'avoir donné aux topiques une connotation subjectiviste et probabiliste, en passant insensiblement de l'*ars inveniendi* à l'incertitude et de celle-ci au « point de vue »[2]. Or rien ne leur est plus étranger. En effet, la différence fondamentale entre les topiques non juridiques et ceux qui sont utilisés par les juristes tient au fait qu'il s'agit dans le premier cas de « lieux communs » portant sur des énoncés moraux ou religieux, ou sur des remèdes d'application locale dont on constate empiriquement la fréquence ou l'efficacité, alors qu'il s'agit dans le second cas de « lieux argumentatifs », c'est-à-dire de schémas de raisonnement appliqués à des normes positives et permettant d'en tirer des conclusions incontestables.

1. Le fait que Viehweg reprenne à son compte la définition de la topique donnée par *La logique de Port-Royal,* est significatif à cet égard. Il en est de même des passages où il conclut à l'imperfection logique des collections : « Il ricorre frequente di conclusioni analogiche starà in genere ad indicare la mancanza di un sistema logico perfetto […] » (VIEHWEG, *Topica e giurisprudenza*, p. 41).
2. « Infatti, anche riguardo ai punti di vista, sempre risorgenti e mantenuti, di dati campi particolari, si tratta di topoi i quali son posti a servizio della discussione e la cognizione dei quali serve a fornire "une sorte de répertoire facilitant l'invention". Se essi si presentano sotto forma di un catalogo, è pero da osservare che il loro nesso riceve il suo significato dal problema. Non si tratta di un nesso deduttivo » (*Ibid.*, p. 37).

La thèse de Viehweg pourrait se justifier s'il avait pris comme modèle, l'autre traité de Mopha intitulé *Communium opinionum in jure, loci communes*[1], où le mot *topoi* ne désigne pas les *loci argumentorum legales*, mais les *loci communes* réunis en collection d'avis, parfois *notabiles*, mais toujours discutables. En effet, ces sentences constitutives de la *communis opinio doctorum* n'ont pas le caractère inférentiel des topiques juridiques. Elles ne forment que la matière éventuelle d'arguments légaux, parce qu'elles consistent, soit en l'affirmation d'une simple disposition du droit positif (10 ans de *praescriptio*), soit en la simple négation d'une propriété. Ainsi, quand l'article *Clericus* déclare :

> Un laïc devenu clerc après avoir commis un délit ne doit pas être emprisonné par un juge séculier. Il ne convient pas, ni en matière civile, ni en matière criminelle, qu'un clerc soit confronté à un juge séculier pour un délit ou un crime. Il en est autrement s'il s'agit d'une action simplement civile dans une cause civile, car il peut alors être légitimement confronté à lui.

il serait possible d'y voir une illustration de l'argument *a simili* permettant de raisonner du statut laïc au statut clérical[2], si le propos ne se réduisait pas à la formulation de *limitationes*[3] qu'aucun raisonnement ne vient justifier. Comme cette remarque vaut pour l'ensemble des autres opinions communes, le traité se réduit finalement à une simple compilation d'avis remarquables portant sur des notions[4] et non sur des modes de raisonnement.

1. MATTHEO GRIBALDO MOPHA, *Communium opinionum in jure. Loci communes, authore Mattheo Gribaldo Mopha Cheriano*, J. C. clarissimo, Basilea [Bâle],1567.
2. L'utilisation d'un tel argument *a simili* est indispensable dans un système où coexistent deux droits, et où les Docteurs, pour la plupart habilités *in utroque jure*, forment leurs collections de topiques de manière comparatiste. Les *Loci argumentorum legales* d'Everhardus illustrent parfaitement cette règle et l'on y trouve les topiques suivants : *A servo ad monachum* (*ibid*., p. 186-195), *A milite ad ecclesiam vel piam causam* (p. 365-372), *A libertate ad piam causam* (p. 372-389), *Ab alimentis ad piam causam* (p. 389-396), *A dote ad piam causam* (p. 396-399), *A fisco ad ecclesiam* (p. 399-411), *A pupillo ad ecclesiam vel piam causam* (p. 421-426), *A republica ad ecclesiam seu piam causam* (p. 426-427), *A matrimonio carnali ad spirituale et contra* (p. 464-467).
3. « Un clerc ne bénéficie pas du privilège clérical s'il a abandonné l'habit et la tonsure au moment où il a commis le crime » (*Communium opinionum in jure*, p. 6).
4. Le début de ce recensement des *communes opiniones doctorum* porte sur des termes comme *absens, absentia, alienatio, alimenta, antiquum, ago, actor,* etc. et se limite à l'argument d'autorité. Cela donne : « "Absent, Absence" : une libération [de dette] faite sous le mode du pacte ou de la convention, et non sous celui de la reconnaissance, ne profite pas à l'absent, à moins que quelqu'un ne l'accepte en son nom. C'est une opinion commune selon Alexandre [d'Imola], dans son Conseil 113. "Alienatio", La substitution pupillaire n'empêche pas l'aliénation des biens. C'est une opinion commune selon Jason [de Mayno] dans son commentaire de D.28.6.48. "Alimenta" : Les biens du mari n'appartiennent pas à la femme, à titre d'aliments et en vertu d'une hypothèque tacite. C'est une opinion commune selon [Ludovicus] Romanus dans son conseil 454. "Antiquum" Pour que quelque chose soit dit ancien, il faut une durée de 100 années. C'est une opinion commune selon Jason [de Mayno] dans son Conseil 81. [etc.] » (*Communium opinionum in jure*, p. 1-2).

Il n'en est pas de même avec le *De methodo ac ratione studendi*. Certes, Viehweg avait raison de souligner le caractère hétéroclite de cet ouvrage[1] destiné à un public d'étudiants et composé d'une succession de titres portant sur des points suivis d'une collection des règles qui leur sont relatives. Le classement des topiques par simple ordre alphabétique montre qu'il s'agit en grande partie d'un catalogue de préceptes, et non d'une véritable systématique logico-juridique. Cependant, après avoir rappelé les maximes de la méthode scolastique d'examen des cas[2] (qui présupposent et confirment une organisation classificatoire du Droit reposant sur la distinction du genre et des espèces), Mopha déclare au chap.16 :

> Les lieux communs stimulent ainsi fortement l'esprit et conduisent facilement sur le droit chemin de la vérité. Car à chaque fois qu'une nouvelle espèce se présente et qu'il n'existe aucune réponse parfaitement adaptée de Princes ou de Prudents (en effet, tous les cas ne peuvent être prévus par les lois), le travail de réflexion est important ; et l'on succomberait facilement devant cette nouveauté si l'on ne disposait pas d'une sorte de brève méthode conduisant aux marches de la vérité… Mais un esprit perspicace, désireux de s'affranchir d'une telle faiblesse, trouve asile dans les lieux communs, réunit tous les indices, rapporte tout, discute chaque point, ne tente rien, et remue en définitive chaque pierre jusqu'à ce qu'il définisse correctement et applique au nouveau cas les lois prescrites pour les autres cas, tantôt grâce au lieu par l'absurde, tantôt grâce au lieu par l'identité de raison…[3]

Il s'écarte alors radicalement de la conception compilatrice et purement définitionnelle du premier traité, pour défendre une représentation argumentative des topiques, confirmée par les 120 types de topiques *a simili* qu'il énumère ensuite, et dont la nature relationnelle implique d'établir un rapport entre deux termes que justifie l'existence d'une *eadem ratio*. Le relativisme du « point de vue » ne plus être soutenu dans ce cas, et c'est bien de certitude qu'il faut parler à propos des conclusions auxquelles conduit l'analyse.

Le tort de Theodor Viehweg est par conséquent de s'être uniquement appuyé sur l'œuvre hétéroclite et non strictement juridique de Mopha. Comme ce dernier se réclamait explicitement d'Everhardus, de Gammarus et de Cantiuncula[4], il lui était facile d'en faire le prototype[1] des juristes

1. « Il giurista Matteo Gribaldi Mopha, nel terzo capitolo della sua opera "De methodo ac ratione studendi libri tres" (edizione utilizzata : 1541) offre un catalogo di loci communes giuridici, che egli trae dal Corpus juris e che si limita a porre in ordine alphabetico » (VIEHWEG, *Topica e giurisprudenza*, p. 37).
2. « Pour obtenir une pleine interprétation des lois, huit maximes que résume le vers suivant, sont exigées : je suppose, je divise, je somme, j'illustre, je commente, je donne les causes, j'annote et j'objecte » (MOPHA, *De methodo ac ratione studendi*, chap. 14, p. 126).
3. *Ibid.*, p. 153 de cette édition.
4. « C'est presque sans le vouloir que j'ai reçu tous ces lieux dérivés procédant de la similitude du fait, de Nevizanus, Cantiuncula, Gramarus [*sic*] et Nicolaus Everhardus, qui écrivirent des volumes à leur sujet » (*ibid.*, p. 201).

utilisateurs de topiques et d'interpréter son mélange de raisonnement juridique, de particularismes du droit positif et de règles morales, comme l'expression même d'une doctrine commune, d'inspiration cicéronienne et à orientation probabiliste. S'il avait cependant comparé le texte de Mopha aux traités de ces auteurs, deux différences essentielles lui seraient immédiatement apparues.

La première concerne les mots *nécessaire*, *probable*, *possible*, qui désignent, dans le contexte des topiques juridiques, aussi bien les sources normatives d'un énoncé que ses propriétés logiques[2]. En effet, quand Gammarus présente son principe de classification des topiques dans le paragraphe « Alia argumentorum divisio » de ses *Dialecticae legalis sive topicorum libri quatuor*, il déclare la chose suivante :

> Certains des arguments sont probables et nécessaires, d'autres sont seulement probables, d'autres sont nécessaires, d'autres enfin ne sont ni probables ni nécessaires. Nous appelons à la fois probable et nécessaire l'argument qui est exprimé par les fondateurs des lois avec une raison manifeste. Nous disons qu'est seulement nécessaire, celui qui est seulement exprimé par la loi et sans qu'il y ait une raison probable exprimée. En effet, il est nécessaire de dire que ce qui est énoncé par la loi est tel qu'il est, même si la raison de l'approuver fait défaut... Nous appelons seulement probable ce qui est approuvé par la glose et l'opinion communes des docteurs…. Mais ce qui n'est ni nécessaire, ni probable, est sophistique, autrement dit, est seulement considéré comme apparent[3].

Il est évident qu'il emploie alors les modalités de manière inhabituelle, car ce qu'il appelle *nécessaire*, signifie en réalité *obligatoire*, et ce qu'il appelle *probable* (en jouant sur la polysémie du mot *probabilis* qui désigne aussi bien le probable, que le prouvable et l'approuvable), correspond à ce qui s'accompagne d'une raison énoncée par le législateur. Le terme *probable* utilisé dans un contexte juridique ne renvoie donc pas à une estimation incertaine des causes matérielles d'un effet, mais à l'expression achevée des motifs d'une législation positive. Il en est de même du mot *nécessaire* qui est employé dans ce passage pour indiquer la vertu contraignante d'une

1. « Il suo lavoro, già più citato *De methodo ac ratione studendi libri tres* (edizione, qui utilizzata, del 1541) non costituisce un fatto particolare, ma si pone accanto ad altri lavori consimili » (VIEHWEG, *Topica e giurisprudenza*, p. 83-84). Viehweg ajoute en note : « Si tratta della cosidetta letteratura topica. È vero che essa si ha nell'età dell'Umanesimo (per es. Gammarus, 1507 ; Everhard, 1516 ; Cantiuncula, 1520 ; Appel, 1533 ; Oldendorp, 1545), ma contiene in larga misura spirituo medioevale » (*ibid.*).
2. Piano MORTARI le résumait ainsi : « L'interpretazione consuetudinaria era interpretatio in quanto ricognizione di una volunta contenuta in una legge. E poichè essa proveniva da una fonte di diritto positivo, era qualificato interpretatio generalis e necessaria » (*Ricerche sulla theoria dell'interpretazione*..., p. 53-54).
3. GAMMARUS, *Dialecticae legalis*..., p. 170.

législation. Certes, rien n'interdit de l'utiliser pour désigner la force contraignante d'un raisonnement, puisque les juristes scolastiques soutiennent : « ratio est mens legis ». Mais cela ne peut se faire que lorsque cette *ratio* est expressément voulue par la loi. Everhardus l'indiquera d'ailleurs clairement quand il qualifiera le topique *a defectu formae* de « probable et nécessaire »[1], en s'appuyant pour cela sur le fait que l'imperfection formelle d'un acte est une clause absolue d'annulation justifiée par le législateur. Mais ni l'un ni l'autre ne justifie l'usage du mot *probable* par la considération des causes matérielles, car cela reviendrait à introduire faussement des raisons matérielles dans ce qui relève uniquement des normes.

La seconde différence tient à la façon dont tous ces auteurs expriment constamment la vertu démonstrative de chaque topique, en proposant une règle définissant les conditions de l'application légitime du topique et en montrant quelles inférences valides en résultent. Ainsi, dans le traité de Gammarus, tous les topiques sont résumés par une règle dont le caractère systématique est assuré par une formulation jouant sur les oppositions affirmatif/négatif et universel/particulier. Dans le cas du topique *a specie ad genus* (ou le style et les citations habituelles des Commentateurs sont associées à des références humanistes), cela donne :

> Cicéron appelle ce lieu, *par la forme*, Themistius l'appelle : *par la partie*, nous l'appelons : *par l'espèce*. Cet argument constitue une relation qui s'établit de l'espèce au genre, autrement dit de la partie au tout, et il vaut seulement de manière affirmative comme dans : « c'est un achat, par conséquent c'est un contrat ». Règle : tout ce à quoi s'applique l'espèce, admet également le genre, voir Aristote, quatrième livre des *Topiques*. On pourra également argumenter affirmativement et négativement si toutes les parties sont prises en même temps pour signifier quelque chose, comme on le montrera dans l'argument *ab inductione*. On peut en tirer une autre règle d'après laquelle l'intégralité d'un énoncé est falsifiée lorsque l'une de ses parties n'est pas vraie. En effet, les légistes disent « generi per speciem derogatur », comme on le voit dans la règle *generi* du Sexte, et non le contraire, D.32.41. Voir plus largement là-dessus Henricus Boicus à propos du canon *Studuisti*, du *De officio legati* [Extra.30.2], ainsi que Bartholomaeus Brixiensis dans ses brocards. De même, les espèces omises restreignent le genre, voir là-dessus plus généralement Jason de Mayno dans son commentaire de la loi de C.2.4.31. De même quelque chose qui est exprimé dans le genre, est dit exprimé dans l'espèce quand le genre ne peut être appliqué qu'à un seul élément. Il en est de même quand toutes les espèces tendent vers la même fin[2].

On voit ici clairement comment l'argumentation aboutit à la formulation de règles que viennent décliner l'usage de la négation, la considération des catégories en extension ou en compréhension pour justifier soit l'inférence du

1. EVERHARDUS, *op. cit.*, p. 86-92.
2. GAMMARUS, *Dialecticae legalis…*, p. 179.

genre à l'espèce, soit l'inférence inverse, l'introduction concomitante des deux règles classiques du Digeste « generi per speciem derogatur » et « semper species generalibus insunt », l'origine civile et canonique des applications du topique, et enfin, l'ajout du cas particulier qu'est l'équivalence quantitative et qualitative du genre et de l'espèce. Et l'on devine aisément qu'une telle convergence de propriétés n'est pas l'effet du hasard mais bien celui d'une mise en œuvre délibérée des règles logiques de classification.

Cette conclusion est immédiate lorsqu'on examine les traités de Diel, Hegendorf, Gammarus ou Hotman, où les topiques sont abordés au terme d'un exposé classique portant sur les cinq universaux, les dix prédicaments, les modes syllogistiques concluants et la distinction des quatre types d'arguments (syllogisme, induction, exemple, enthymème). Il suffit, en effet, d'en appliquer les conséquences aux raisonnement juridiques, pour justifier les règles de subsomption des cas d'espèce sous la loi d'un genre. Cette conclusion est moins évidente quand on y ajoute les autres auteurs, car l'unité argumentative de la doctrine des topiques semble alors disparaître. Tous ces juristes divergent, en effet, quant au nombre réel des topiques, et les recensements qu'ils proposent à partir des mêmes sources juridiques sont tellement différents qu'ils semblent plus résulter de préférences personnelles, qu'exprimer l'objectivité d'un véritable ordonnancement. Ainsi, le décompte des topiques directs et *a simili* donne le résultat suivant : Everhardus : 62 topiques directs, 75 *a simili* ; Gammarus : 52-33 ; Hegendorph : 40-12 ; Cantiuncula : 27-34 ; Oldendorp : 46-50 ; Mopha : 98-120 ; Schickard : 33-40 ; Barbosa : 30-62 ; Diel : 46-1, Phedericus : 24-1 ; Hotman : 23-1.

Pourtant, les différences sont beaucoup moins importantes qu'il n'y paraît, pour trois raisons essentielles.

- Tous ces auteurs s'accordent sur les topiques généraux, qui expriment soit les propriétés purement logiques des arguments (*a definitione*, *a descriptione*, *a connexione*, *a conjugatis*, *a contrariis*, *a majori ad minus*, *a genus ad speciem*, *a specie ad genus*, *a toto ad partem*, *a parte ad totum*, *a rubro*), soit les cadres de la philosophie aristotélicienne applicables au Droit, comme la quadripartition des causes et sa transposition à la théorie juridique de la cause et des effets des contrats (*cf.* également, *ab effectu*, *ab ordine*, *a loco*, etc.). La seule véritable différence tient ici au degré de précision introduit dans cette transposition.

- Tous s'accordent également sur le fait d'essayer de réduire l'hétérogénéité des catégories (ou des topiques) à une classification bipartite, que vient compléter l'introduction d'une catégorie mixte permettant de traiter les cas composites constitués par l'intersection des deux autres. Cela donne une division des topiques en *internes*, *externes* et *mixtes*, ou *intrinsèques*, *extrinsèques* et *mixtes*, (*cf.* Boèce, Pierre d'Espagne, Agricola, Diel,

Gammarus, Hegendorf, Jungius, etc.). Cela conduit également à un principe d'unification des catégories juridiques qu'on verra à l'œuvre dans la division classique des statuts en personnels, territoriaux et mixtes, et qu'on devinait déjà dans la *summa divisio* du Droit en personnes, choses et actions[1] dont certains Docteurs dériveront la tripartition des topiques en reliant la catégorie des topiques internes aux propriétés des sujets concrets ou abstraits, celle des topiques externes aux propriétés des termes extérieurs à ces sujets, et enfin celle des topiques mixtes aux actions par lesquelles un sujet exerce un droit sur un objet ou un autre sujet.

- Dans le cas du topique *a simili*, les différences dans le décompte des topiques ne résultent pas d'un véritable désaccord sur leur nombre, mais d'un choix portant sur le degré de précision des descriptions. En effet, là où certains auteurs se contentent d'en proposer une expression générique, d'autres se plaisent à en décliner de nombreuses variétés. Ils constituent ainsi des collections d'arguments du type : *a contractibus ad delicta*, *a contractibus ad ultimas voluntates*, *a feudo ad emphyteosim*, *a fisco ad piam causam*, *a matrimonio carnali ad spiritualem*, *a re ad tempus*, *a tempore ad locum*…, qui se distinguent des compilations stériles, en ce qu'elles expriment les modifications successives de la législation depuis Justinien. Loin d'être le signe d'une imperfection, la présence d'un topique comme *a milite armatae militi ad militem militiae coelestis et justitiae*[2] est au contraire la preuve d'une approche comparatiste des deux droits, visant à réduire la diversité des lois, statuts et coutumes, tout en respectant l'originalité de leurs dispositions[3]. Conçue dans cette esprit, la multiplication des topiques n'est pas un défaut, mais bien une qualité.

Topiques juridiques, classification et démonstration.

Les relations entre ces trois termes apparaissent immédiatement dans le raisonnement ci-dessous mis en œuvre par Everhardus dans le topique *ab exceptione ad regulam* pour justifier les *limitationes* à la règle voulant que l'exception confirme la règle dans les cas non exceptés :

> Cette règle théorique selon laquelle l'exception confirme la règle… s'applique dans les cas non exceptés mais qui sont cependant compris sous la règle et non dans les cas contraires, car bien que l'exception confirme la règle dans les cas non exceptés et qui sont compris sous la règle, elle n'élargit pas la portée de la règle au point de faire en sorte que soient compris sous cette règle, les

1. GAIUS, *Institutes*, I. 8 : « Tout le Droit que nous appliquons concerne soit les personnes, soit les choses, soit les actions. »
2. EVERHARDUS, *op. cit.*, p. 352-365.
3. Cf. les références aux coutumes de Belgique et de Hollande chez Everhardus.

> choses qui par leur propre nature n'y seraient pas comprises si l'on n'ajoutait pas une exception. On trouve un texte contenant un exemple de cela en D.33.2.32 §.2, et Bartole déclare à son sujet que lorsqu'un testateur lègue à sa femme l'usufruit de tout ce qui se trouve dans son domaine, excepté l'argent, cette exception n'implique pas qu'on estime qu'il a légué les choses qui sont à vendre dans le domaine. D'où il s'ensuit que le blé qui se trouve dans le domaine et qui est à vendre, ne fait pas partie du legs, et les choses qui sont à vendre sont dans le même cas, parce qu'on estime qu'elles ne font pas partie du domaine et qu'elles n'en feraient pas partie si l'on n'introduisait pas une exception.… On trouve un bel exemple de cette opinion dans le Conseil 28 d'Alexandre de Imola, où celui-ci déclare qu'un entrepreneur qui accepte de prendre le risque de cas fortuits, en exceptant seulement deux cas, à savoir les cas fortuits de la guerre et de la peste générale, n'est pas contraint de subir celui d'une sécheresse inhabituelle, jamais vue de mémoire humaine. Et ceci vaut, même s'il y a serment, car bien que l'exception des deux cas fortuits en question confirme la règle dans les cas non exceptés et qui sont compris sous la règle, elle n'étend cependant pas la règle de telle manière qu'elle fasse en sorte que soit compris sous elle ce qui autrement n'y serait pas compris par nature, si n'intervenait pas d'exception[1].

Les ressorts de l'argumentation sont évidents. L'exception infirmant la règle dans les cas exceptés et la confirmant, *a contrario*, dans les cas non exceptés, toute la question est de savoir si ce principe vaut pour tous les cas non exceptés et non initialement prévus lors de la formulation de la règle, ou seulement pour ceux dont la nature est conforme à la raison pour laquelle il y a eu exception. Il s'agit donc d'un problème d'*extensio legis* que l'on peut résoudre en prenant pour critère, soit la lettre, soit l'esprit de l'exception. Dans le premier cas, les relations genre/espèce se résumeront à une règle générique s'appliquant à toutes les espèces dont le caractère dérogatoire n'a pas été énoncé. Dans le second, ces relations seront plus complexes, puisque les cas non exceptés et non prévus lors de la formulation de la règle seront assimilés à des espèces dérogatoires quand leur *ratio* sera conforme à celle des cas exceptés, et seront au contraire assimilés à des espèces incluses dans le genre quand leur *ratio* sera conforme à celle de ce genre. Mais comme cette identité de *ratio* peut être une simple similitude permise par la considération de l'*intentio* en considération de laquelle l'exception a été introduite, on est conduit à raisonner en compréhension pour savoir si les cas non prévus sont conformes à l'exception, ou dérogent à celle-ci. Il en résulte un ensemble de règles, *exceptiones*, *duplicationes*, *replicationes*, *triplicationes*…, qu'on peut organiser de manière hiérarchique, puisque les *triplicationes* ne sont finalement rien d'autre que les exceptions de la règle des *replicationes*, lesquelles à leur tour, sont les exceptions de la règle des *duplicationes*, qui de

1. EVERHARDUS, *op. cit.*, p. 77.

leur côté, forment le genre ayant les *triplicationes* pour espèce non dérogatoire.

Ce système d'emboîtements qu'on peut aussi bien traiter en extension qu'en compréhension, présente cet avantage considérable de combiner la complexité casuistique et la simplicité systématique. Il constitue ainsi un modèle d'ordonnancement juridique fondé sur l'application topique des lois logiques et justifie le fait qu'on en retrouve l'écho fidèle dans les travaux synoptiques et codificateurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles[1].

Il a cependant cet inconvénient majeur d'occulter le fait que la véritable difficulté n'est pas de maîtriser les relations genre/espèces pour traiter les questions d'ordonnancement juridique, mais bien de savoir définir les critères d'utilisation d'une relation de ressemblance, c'est-à-dire le maniement conjoint de l'abstraction et des topiques analogiques. En effet, dans l'exemple ci-dessus, le cas non mentionné ne tombe pas sous le coup de la règle et rejoint la catégorie des exceptions mentionnées, parce que le cas fortuit de sécheresse inhabituelle peut être mis dans la même catégorie que la guerre et la peste générale, du fait qu'il constitue aussi un événement majeur et imprévisible. Inversement, le refus de le qualifier de cette façon l'aurait fait tomber sous le coup de la garantie des risques fortuits que l'entrepreneur s'engageait contractuellement à offrir à son client. La situation dans laquelle les contraintes du droit positif (c'est-à-dire les clauses du contrat) cèdent le pas devant une interprétation large gouvernée par l'équité ne se produit par conséquent que dans un ordre juridique et une hiérarchie des normes, où le juge est doté d'un pouvoir interprétatif l'autorisant à procéder à une *extensio legis*. Et comme les limites de cette *extensio* dépendent étroitement de l'appréciation de la *ratio legis*, c'est-à-dire de la définition institutionnelle d'une catégorie de rattachement, son application n'est pas fondamentalement logique, mais bien juridique, parce qu'elle dépend de la volonté d'un législateur qui l'autoriserait ou l'interdirait pour des raisons strictement normatives.

Cette difficulté ne se présente évidemment pas avec les topiques démonstratifs puisqu'on y déduit une conséquence à partir d'une prémisse, soit par inclusion de l'espèce dans le genre, soit par simple substitution du *definiens* au *definiendum*. Elle ne se présente pas non plus dans le cas des topiques inductifs, à partir du moment où l'on raisonne en compréhension (puisque, dans ce cas, l'espèce implique le genre). Elle est au contraire caractéristique des topiques analogiques dont la fonction est d'élargir une catégorie de

1. Voir la *Methodus juris controversi in sex libros distincta* de Nikolaus VIGEL (Bâle, 1599), ainsi que ce modèle de classification juridique qu'est la *Jurisprudentia Romana* de Hermann VULTEJUS (*Jurisprudentia Romana Hermannii Vulteji J.C. per tabulas generales et speciales in methodum redacta*, Brême, 1655). Voir également la *Nova methodus* (II, 79) et le *De casibus perplexis* (chap. 21, 30 et 33) de LEIBNIZ, où les topiques occupent une place importante dans l'expression de la rationalité juridique.

rattachement jusqu'à inclure des situations non prévues. Un exemple parfait s'en trouve dans le topique *a primo ad ultimum* que Gammarus présente comme suit dans sa *Dialectica legalis* :

> En dehors des précédents modes, il existe une autre manière d'argumenter dans notre droit, que nous appelons « du premier au dernier » et nous le formons, tantôt à partir de propositions hypothétiques, tantôt à partir de catégoriques. Nous l'utilisons en effet lorsqu'il nous faut parvenir à une conclusion en utilisant plusieurs composants. Lorsqu'il s'agit de propositions hypothétiques cela se passe ainsi : si je veux prouver que plusieurs ne peuvent posséder une même chose en solidarité, j'opère la déduction suivante : si plusieurs peuvent s'emparer de la même chose en solidarité, ils peuvent par conséquent l'usucaper en solidarité. Si tous l'usucapent en solidarité, alors tous deviennent propriétaires en solidarité ; or le conséquent est faux, voir la loi D.13.6.5 §.15, par conséquent l'antécédent l'est aussi. Lorsqu'il s'agit de propositions catégoriques, cela se passe comme suit : Titius est avant Cajus, Cajus est avant Sempronius, Sempronius est avant César, par conséquent en procédant du premier au dernier, Titius est avant César. Ceci est approuvé en D.44.3.14. Cette manière d'argumenter est assez efficace à condition que les termes ne varient pas dans les propositions intermédiaires, et par dessus tout, la raison, et cet argument vaut alors pour l'interprétation des statuts et des testaments. Ainsi par exemple, si je veux prouver que la femme, qui est exclue de la succession par les agnats, est également exclue par les frères utérins, je raisonnerai ainsi : les frères utérins l'emportent sur les agnats, les agnats l'emportent sur les femmes, par conséquent, les frères utérins excluent les femmes[1].

Ce texte, où le raisonnement s'applique, comme d'habitude, à des situations différentes issues des deux droits, montre clairement l'étendue des difficultés résultant du fait que la série des termes reliés par le topique *a primo ad ultimum*, peut varier au delà des limites de la *ratio legis*. L'*extensio* permise par ce topique ne saurait, en effet, résulter d'un simple calcul portant sur le degré de ressemblance entre éléments similaires par contiguïté, puisque cette propriété permet de relier chaque élément à son prédécesseur ou à son successeur, comme dans le cas des couleurs d'un arc-en-ciel, sans pour autant justifier l'existence d'une similitude globale. Elle en résulte d'autant moins, que l'intention du disposant ou du législateur peut perturber la considération du degré de ressemblance entre les éléments successifs, comme cela se produit dans le cas de la détention où le passage de la possession provisoire à la pleine propriété, par le biais de l'usucapion, est autorisé lorsqu'il est conforme à l'intention du disposant ou du législateur, et interdit lorsqu'il conduit à la spoliation ou à l'abus de droit. L'application des topiques analogiques doit être ainsi différenciée, conformément aux exigences spécifiques des droits civil et pénal, afin d'en faciliter l'application dans les statuts

1. GAMMARUS, *Dialectica legalis*..., p. 202-203.

permissifs et d'en interdire l'usage dans les statuts odieux ou prohibitifs. Mais comme cela suppose, d'une part, l'évaluation précise des contenus explicites et implicites de la *ratio legis* et de l'*intentio* des parties, et d'autre part, le respect d'une hiérarchie des normes positives auxquelles s'ajoutent les impératifs de l'équité et de l'ordre public, le traitement exhaustif des cas deviendra à ce point complexe, qu'il faudra plus de 60 pages à un Docteur éminent comme Everhardus, pour circonscrire l'ensemble des conditions de possibilité d'un usage légitime d'une *extensio* devant s'appliquer *in materia correctoria*, *in materia exorbitantia a jure communi ac regulari*, *in materia poenalia,* et enfin, *in materia non correctoria*, *non exorbitanti et non poenalia*[1].

Les topiques juridiques et l'abstraction

L'intérêt des topiques juridiques ne se limite pas au fait de proposer les cadres d'un traitement rationnel des cas de subsomption, d'exception et d'analogie entre un genre et ses espèces, ou entre une règle et ses applications. Ils ont également ce mérite, trop souvent ignoré, de mettre en évidence les invariants rationnels des différentes législations et de s'intégrer, par le fait même, dans le mouvement général de théorisation du Droit. Certes, l'usage incontrôlé des entités abstraites et des analogies a conduit de nombreux scolastiques à confondre des modes de raisonnement, foncièrement hétérogènes dans leurs finalités parce que temporellement distants, et l'on sait que les partisans du *mos gallicus* durent rectifier cette erreur, initiée par les Glossateurs, en reliant la *ratio legis* au contexte historique et philologique de sa formulation. Mais ces défauts, faciles à éliminer, n'affectent pas réellement la pertinence d'une méthode conduisant à un traitement semi-formel du droit. En effet, ces authentiques théoriciens des topiques que furent Everhardus ou Cantiuncula, ne se sont pas contentés de réduire en quelques titres la diversité des arguments jurisprudentiels. Ils ont avant tout révélé l'identité des formes de raisonnement sous l'hétérogénéité des sources et des situations juridiques, et facilité par ce moyen l'expression des invariants structurels des législations. Ils sont en fait, à l'origine d'une conception abstraite du *jus commune*.

Ainsi, dans le cas du topique *de tanquam seu respectivis*, Everhardus analyse plus de trente applications différentes du même raisonnement, apparaissant tantôt en droit civil et tantôt en droit canonique, tantôt en droit de Justinien et tantôt en matière de coutumes et de statuts. Un cas relevant du droit de Justinien serait celui de l'adrogé[2] dont on se demande s'il ne pourrait

1. Il s'agit du topique *a ratione legis larga seu generali ad extensionem ipsius legis de ses Loci argumentorum legales* (EVERHARDUS, *op. cit.*, p. 481-540).
2. Il s'agit de l'adoption d'un *sui juris* par un autre *sui juris*.

pas, dans certains cas, déroger à la règle interdisant de mourir en partie testat en en partie intestat. Le raisonnement prend alors la forme suivante :

> Un impubère est adopté par *adrogatio* après la mort de son père naturel et légitime, sachant qu'il n'y a pas eu rédaction d'un testament par le défunt ; puis l'adrogeant meurt après avoir donné un susbtitué pupillaire à cet impubère adrogé, pour la quarte qui lui est due en vertu de la Constitution du divin Pius [Inst.1.11 §.3] et de la loi *si adrogator* [D.1.7.22] ; enfin, l'impubère meurt pendant qu'il est encore pupille. Dans ce cas, cet impubère décède en partie testat, à savoir, relativement à la quarte qui lui est due en vertu de la Constitution du divin Pius, et en partie intestat, à savoir, relativement aux biens qui lui sont laissés ab intestat par son père naturel et légitime, et pour lesquels viennent à succéder ses héritiers proches ; et cela se passe ainsi parce que le pouvoir de l'adrogeant est limité de telle sorte qu'il peut seulement substituer à un impubère dans les limites de la quarte, en vertu de la loi *si adrogator* déjà citée, et parce qu'un pouvoir limité produit un effet limité car la vertu et le pouvoir d'une cause efficiente, doivent toujours être limités de telle sorte que ce qui est produit soit à la mesure de ce que peut contenir la matière originelle[1].

Un autre cas relevant du droit statutaire, est celui du vassal dont on se demande s'il ne pourrait pas, dans certains cas, déroger à la règle interdisant à un vassal de passer convention avec un ennemi de son seigneur sous peine de félonie. Le raisonnement est alors :

> Trente-quatrièmement, cela fait que le vassal de plusieurs seigneurs du point de vue de divers comtés et du point de vue de divers seigneurs (comme le fut par exemple autrefois, le Comte de Flandre, qui, du point de vue du comté de Flandre et d'Artois était le vassal du roi de France, et en tant que Duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, Marquis du Sacré Empire, Comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et d'Alost, etc., et Seigneur d'autres terres et domaines qui lui appartenaient, soit ne reconnaissait pas de supérieur, soit était le vassal de l'Empereur), ne put être convaincu d'une félonie ou d'une infidélité dont l'effet aurait été la perte des fiefs susmentionnés des comtés de Flandre et d'Artois, en raison d'un accord qu'il avait conclu avec ses voisins anglais qui étaient d'anciens ennemis du Roi de France, car il ne fallait pas considérer qu'il avait fait cela en tant que Comte de Flandre et d'Artois, et vassal du Roi de France, mais seulement en tant que personne différente, à savoir en tant que Duc de Brabant de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, et en raison des autres terres, comtés et seigneuries dont on a parlé plus haut, et qui n'avaient rien de commun avec le Roi de France ; d'où s'ensuit qu'il fallut estimer que c'était comme si concouraient en lui plusieurs personnes, parce que plusieurs droits concouraient en lui[2].

1. *Op. cit.* p. 790-791.
2. *Op. cit.* p. 798-799.

En dépit du fait que ces deux situations relèvent de droits différents (le *Corpus juris civilis* dans le premier cas et le *Traité des fiefs* dans le second), elles ont en commun de soulever la question des conditions de possibilité d'une dérogation légitime à une règle. Or il est évident que la réponse dépend dans les deux cas du maniement correct des entités abstraites[1] puisqu'il faut parvenir à modifier la logique des rapports hiérarchiques entre le genre et l'espèce, en transformant cette hiérarchie par la désignation *secundum quid* de l'espèce. En effet, si l'espèce reste incluse dans le genre lorsque sa dénomination demeure inchangée et si elle en est totalement exclue dans le cas contraire, elle devient une catégorie mixte lorsqu'elle peut être utilisée en partie conformément à son appellation habituelle, et en partie en un sens différent qui lui fait quitter le domaine d'application du genre. Le vassal cesse alors de devoir fidélité à son seigneur quand la définition de la vassalité résulte non plus des fiefs qu'il a pu recevoir de ce dernier, mais de ceux qu'il détient en propre, et l'adrogé cesse d'être soumis à la règle voulant qu'on ne puisse mourir en partie testat et en partie intestat, quand il appartient à la catégorie mixte des individus qui ont à la fois un père naturel et un père légal (l'adrogeant), du fait de l'adrogation. Si l'on réduit ensuite le problème à ses propriétés formelles et qu'on monte d'un degré dans la hiérarchie des abstractions, on comprend que ces rapports hiérarchiques entre puissances, entre individus ou entre statuts, sont finalement autant d'expressions équivalentes d'une même relation d'ordre linéaire que vient perturber l'ambiguïté de la dénomination *simpliciter* ou *secundum quid* de l'espèce.

Certains des exemples cités par Everhardus sont d'importance secondaire (par exemple le cas des ambassadeurs dont on se demande s'ils reçoivent pour eux-mêmes ou pour leurs mandants les cadeaux qui leur sont remis à titre personnel). D'autres ont une importance fondamentale, aussi bien du point de vue historique que du point de vue juridique. Le plus connu est sans doute celui, incontournable en Droit international privé, de l'étranger vivant sur le territoire national et qui décède en laissant des biens sur ce territoire et dans son pays d'origine. On sait que la question essentielle est ici de savoir si ses droits sont définis par son statut personnel (c'est-à-dire par la législation de son pays d'origine), par son statut territorial (c'est-à-dire par la législation du pays où il vit), ou par un statut mixte conçu de telle manière que les

1. Une analyse des relations entre les opérateurs réduplicatifs et les prédications *simpliciter/secundum quid* est proposée par Frédéric NEF, « Accidents et relations individuelles chez Leibniz, analyse linguistique et formes logiques », *in* D. BERLIOZ & F. NEF (eds.), *Leibniz et les puissances du langage*, Paris, Vrin, 2005, p. 125-139 ; voir aussi D. SCHULTHESS, « Concorde philosophique et réduplication chez Leibniz », *Studia Philosophica*, 66 (2007), p. 211-220. Leur étude dans un contexte scolastique se trouve en particulier chez E. J. ASHWORTH, « The Doctrine of Exponibilia in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », in *Studies in Post-Medieval Semantics*, « Variorum reprints », London, Ashgate,1985.

législations de chacun des deux pays s'appliquent aux biens situés sur leurs territoires respectifs. Everhardus rappelle que la jurisprudence s'est prononcée en faveur de cette dernière solution, et justifie ce choix en montrant comment le topique *de tanquam seu respectivis* permet de traiter ce cas de réduplication, en permettant d'imaginer les entités abstraites requises par une intersection de catégories. Il en résume la teneur en prenant l'exemple suivant :

> Je suis originaire de Zélande et Brabançon en raison de mon domicile et de la majeure partie de mes biens. Je fais un testament dans lequel je nomme un substitué pupillaire à mon fils impubère émancipé, ce qu'il n'est permis de faire, ni en droit commun, ni dans le droit commun de la coutume de Zélande, voir le début des *Institutes* 2.16, mais que nous savons être permis par la coutume de Brabant. Dans ce cas, on appliquera la coutume du Brabant aux biens situés dans le Brabant, et la coutume de Zélande conforme au droit commun, aux biens situés en Zélande. Par conséquent, si mon fils impubère émancipé décède pendant la période où il est pupille, on autorisera le substitué à entrer en possession des biens en vertu de mon testament, à condition qu'ils soient situés dans le Brabant, et pour les autres biens, on admettra les héritiers les plus proches de mon fils qui est mort *ab intestat*. De cette manière, il décède en partie testat et en partie intestat, en dépit de la loi « jus nostrum » déjà citée, mais la diversité de mes patries, et par conséquent celle de mon fils, implique cette diversité, de la même manière que l'a fait la diversité des pères dans l'exemple précédent ; et cela n'est pas étonnant car la patrie est assimilée au père, D.1.1.2, D.11.7.35, et c'est ainsi qu'en décida en particulier Bartole à propos de la loi « si adrogator » déjà citée, et ses successeurs le suivent sur ce point[1].

Cette solution est totalement admissible et conforme à l'esprit du *mos italicus*. La catégorie mixte, qu'on a constituée pour traiter une situation dans laquelle deux catégories opposées se chevauchent partiellement, est juridiquement acceptable parce qu'elle est rationnellement pensable. Il suffit en effet de dupliquer certaines entités et de leur attribuer des fonctions différentes pour éliminer la contradiction (voir la duplication des personnes et des patries dans ce cas, ou celle des domaines dans la théorie médiévale du double domaine). Elle présente également deux avantages considérables. Elle permet de traiter les questions de chevauchement de catégories de manière non réductionniste, en évitant les difficultés que rencontrera Bertrand d'Argentré lorsqu'il tentera de réduire ces situations aux seuls principes de territorialité et de personnalité des lois. Elle facilite la résolution des cas impliquant une modification de la relation d'ordre, comme dans l'exemple du prêtre qui est à la fois soumis à l'autorité de son Évêque lorsque ce dernier agit en chrétien, et supérieur à lui lorsque cet Évêque devient hérétique, ou

1. *Op. cit.*, p. 791.

dans celui du militaire qui a le devoir d'obéissance à son supérieur, et s'en trouve dégagé lorsque les ordres reçus sont contraires à des normes supérieures à celles fondant le devoir d'obéissance.

Pourtant on sait aussi que cette théorie des statuts mixtes, fondée sur l'usage, même implicite, du topique *de tanquam seu respectivis*, fut contestée par un grand nombre de juristes parce qu'elle avait précisément pour défaut de créer des entités abstraites qui ne correspondaient pas au caractère empirique du droit positif. Bouhier sera très clair sur ce point, lorsqu'il déclarera dans ses *Observations sur la coutume du duché de Bourgogne* :

> Quoique cette distinction soit très vraie en elle-même, elle n'est pourtant d'aucun usage dans la jurisprudence. La raison en est sensible ; c'est que les jurisconsultes s'attachent moins à l'essence des choses qu'à leur effet... Or, l'effet qui constitue la différence essentielle entre les statuts réels et les personnels consiste en ce que les premiers se renferment dans leur territoire, au lieu que les personnels ont leur exécution au-delà même de leurs limites... Cela supposé, on comprend aisément pourquoi la qualité de mixte n'est d'aucun usage pour la décision des questions qui concernent la réalité ou la personnalité des statuts ; car, comme le statut mixte tient de la nature des uns et des autres, il faudrait qu'il pût en même temps passer les bornes de son territoire et être restreint dans ces mêmes bornes. Or cela n'étant pas possible, il était nécessaire que les jurisconsultes rangeassent ces sortes de statut dans la classe des personnels ou dans celle des réels[1].

La question ultime que posent les topiques juridiques est donc de savoir quelle peut être leur fonction dans un système où les productions doctrinales doivent s'adapter aux réalités concrètes des législations. Et la réponse qu'ils proposent doit être à la fois ramenée au cadre temporel de leur formulation et reliée au cadre intemporel de leur cohérence. Ils sont d'un côté, les témoins du passage de la casuistique à la codification, et de l'autre, les moyens d'une rationalisation du droit permise par l'instrumentation scolastique.

1. Jean BOUHIER, *Observations sur la coutume du duché de Bourgogne*, Dijon, chez A. J. B. Auge, 1742-1746, chapitre 23, n° 29 *sq*. (cité par Armand LAINÉ, *Introduction au droit international privé*, Paris, 1888-1892, t. 2, page 47).

Ce que la logique fait au droit, ce que le droit fait à la logique : conditionnels et droits conditionnels dans la doctrine des conditions juridiques de Leibniz

Alexandre Thiercelin

(Université de Lille 3, Département de philosophie ; CNRS, UMR 8163)

Dans les travaux qu'il consacre aux « conditions juridiques »[1], le jeune Leibniz entreprend de « ramener à des démonstrations très certaines et presque mathématiques »[2] les réponses des jurisconsultes romains par lesquelles ceux-ci reconnaissent ou non à un agent individuel la détention d'un droit conditionnel sur une chose. C'est que, rapportées par les compilations qui font ce qu'il est d'usage d'appeler le « droit romain », ces réponses se

1. Il s'agit d'une part des deux *Dissertations* de 1665 : *Disputatio juridica (prior) de conditionibus*, *Disputatio juridica posterior de conditionibus*, d'autre part de l'*Échantillon de certitude ou de démonstrations en droit présenté dans la doctrine des conditions* qui compte au nombre des *Échantillons juridiques* de la période 1667-1669 : *Specimen certitudinis seu demonstrationum in jure exhibitum in doctrina conditionum*, in Gottfried Wilhelm LEIBNIZ, *Sämtliche Schriften und Briefe*, édités par l'Académie Prussienne des Sciences, Sixième série, Écrits philosophiques, Premier volume (1663-1672), Darmstadt, 1930 [dorénavant cité : A VI 1], respectivement p. 97-124, p. 125-150 et p. 365-430. Je me concentrerai ici sur l'*Échantillon*, lequel constitue un développement systématique des résultats des deux *Dissertations*. Je traduis le texte de Leibniz en m'appuyant sur deux traductions publiées et commentées, l'une en langue française : Pol BOUCHER, *Doctrina conditionum. Exemple de certitude ou de démonstration en droit présenté dans la doctrine des conditions*, Paris, Institut Michel Villey, 1998 ; l'autre en langue allemande : Matthias ARMGARDT, *Das rechtslogische System der « Doctrina Conditionum » von Gottfried Wilhelm Leibniz*, Marburg, N.G. Elwert Verlag, 2001.

2. « Je ne peux du moins pas passer ici sous silence que les jurisconsultes anciens se sont appliqués à rendre le droit avec une telle intelligence et une telle profondeur que ramener leurs réponses à des démonstrations très certaines et presque mathématiques exige du travail pour les mettre en ordre, plutôt que de l'intelligence pour les compléter » (Hic illud saltem praeterire non possum, tanto ingenio tantaque profunditate in reddendo jure versatos esse JC^{tos} veteres, ut in certissimas ac pene mathematicas demonstrationes eorum responsa redigendi laboris potius sit in digerendo, quam in supplendo ingenii » ; A VI 1, p. 101 ; p. 370 – Leibniz reprenant parfois dans l'échantillon de certitude ou de démonstrations en droit de 1667-1669 des pans entiers de ses dissertations de 1665, la même phrase peut se trouver telle quelle en deux endroits du corpus).

présentent comme autant d'éléments d'une casuistique ; dans tel cas un agent individuel est reconnu détenteur d'un droit conditionnel sur une chose ; dans tel autre non. La concision de ces réponses compilées fait que la plupart du temps aucune justification ne les soutient. Ce manque de justification ne se fait pas sentir lorsque la réponse semble devoir aller de soi ; mais il est des réponses tortueuses, certaines même déconcertantes, pour lesquelles l'absence de justification équivaut, semble-t-il, à un aveu d'arbitraire.

Sur la base d'un antirévisionnisme de principe[1], une « doctrine » des conditions juridiques, comme Leibniz la conçoit, vise à expliquer la raison des décisions institutionnelles qui, d'une manière ou d'une autre, font usage de la notion de droit conditionnel d'un agent individuel sur une chose. L'art du théoricien consiste ici « non pas à trouver de la différence entre des cas, mais à montrer pourquoi c'est seulement la différence de telle circonstance qui rend le droit différent »[2]. De façon plus précise, il s'agit de reconstruire des arguments susceptibles de procurer aux décisions institutionnelles considérées la justification la plus systématique et la plus générale possible. Mais sur la base de quels énoncés la théorie peut-elle aller jusqu'à les « ramener à des démonstrations très certaines et presque mathématiques » ?

Le fait est que Leibniz prétend être parvenu à la formulation de tels énoncés. Telle que la présente son *Échantillon*, sa théorie de ce que veut dire pour un agent individuel avoir un droit conditionnel sur une chose se compose de quatre-vingt définitions et de soixante-dix théorèmes. Leibniz s'efforce de montrer avec le plus grand soin comment chacun de ces cent cinquante énoncés fondamentaux permet de reconstruire des arguments qui établissent de façon générale et systématique le bien-fondé des décisions retenues par les compilations romaines.

Leibniz dit devoir la formulation des énoncés fondamentaux de sa théorie à une méthode originale qu'il appelle « [s]a méthode »[3] ; il se garde toutefois bien de dire en quoi celle-ci consiste exactement. Aussi, dans le présent article, je me propose d'expliciter la nature de la méthode élaborée par Leibniz pour faire la preuve des décisions institutionnelles considérées. Cette explicitation permettra d'expliciter la nature des arguments reconstruits par la théorie.

1. Voir citation de la note précédente.
2. « Nam diversitatem inter casus reperire artis non est, artis est ostendere, cur illius demum circumstantiae diversitas jus diversum reddat » (A VI 1, p. 330-331).
3. « Atque ita ad Methodum meam veniam […] » (A VI 1, p. 101 ; p. 370).

Idée d'une approche propositionnelle des décisions institutionnelles

Avec Heinrich Schepers[1], je propose de décrire la méthode originale de Leibniz comme la tentative de soumettre à une « approche propositionnelle » les décisions institutionnelles qui font usage de la notion de droit conditionnel d'un agent individuel sur une chose. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Tel que Leibniz l'interprète, reconnaître à un agent individuel un droit conditionnel sur une chose, c'est reconnaître à une phrase un « effet juridique conditionnel »[2]. De façon typique, une telle phrase se présente comme une déclaration de volonté aux termes de laquelle un agent individuel entend faire dépendre de la satisfaction d'une condition l'existence d'un nouveau droit sur une chose. Par exemple : « Je lègue toute ma fortune à mon neveu s'il fait l'ascension du Mont Everest ». Cette phrase n'a pas comme telle un effet juridique conditionnel ; il ne suffit pas qu'elle ait été énoncée pour que le neveu puisse de façon légitime prétendre avoir un droit conditionnel sur la fortune de son oncle. La légitimité de cette prétention requiert la satisfaction de deux conditions. Il faut d'une part que la phrase soit irrévocable ; que donc l'oncle ne puisse plus revenir sur sa déclaration de volonté pour la modifier. Il faut d'autre part qu'un effet juridique conditionnel lui soit reconnu par un agent institutionnel.

Dans cette perspective, une théorie satisfaisante de la notion de droit conditionnel d'un agent individuel sur une chose est une théorie qui détermine de façon systématique, premièrement, les conditions générales auxquelles il est légitime de tenir une phrase pour juridiquement irrévocable ; deuxièmement, les conditions générales auxquelles il est légitime de reconnaître à une phrase tenue pour juridiquement irrévocable (ce que j'appellerai dorénavant une unité déclarative irrévocable) un effet juridique conditionnel.

En outre, en simplifiant quelque peu les pratiques institutionnelles, c'est un fait qu'une unité déclarative irrévocable expressément conditionnelle peut se voir reconnu non seulement un effet juridique conditionnel, mais aussi un effet juridique non conditionnel, voire un effet juridique nul.

Mieux, une unité déclarative irrévocable peut se voir reconnus des effets juridiques distincts au cours du temps. C'est ainsi qu'étant donnée une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique conditionnel à un moment du temps, il est nécessaire qu'à court ou moyen terme lui soit reconnu ou bien un effet juridique non conditionnel, ou bien un effet juridique nul ; dans le premier cas on dit qu'entre-temps la condition a été

1. Heinrich SCHEPERS, « Leibniz' Disputationen *De Conditionibus*. Ansätze zu einer juristischen Aussagenlogik », in *Akten des II. Internationalen Leibniz-Kongresses 4*, « Studia Leibnitiana » Suppl. 15 : Logik, Erkenntnistheorie, Methodologie, Sprachphilosophie, Wiesbaden, 1975, 1-18.
2. « effectum Juris C[onditiona]lis » (A VI 1, p. 375).

satisfaite ; dans le second cas on dit qu'entre-temps la condition a été enfreinte. En revanche, étant donnée une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique non conditionnel à un moment du temps, il est impossible qu'à un moment ultérieur du temps lui soit reconnu un autre effet juridique. De même, étant donnée une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique nul à un moment du temps, il est impossible qu'à un moment ultérieur du temps lui soit reconnu un autre effet juridique.

Il en résulte qu'étant donnée une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique non conditionnel à un moment du temps, il peut avoir existé un moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique conditionnel, comme il peut avoir existé un moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique non conditionnel ; de même, étant donnée une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique nul à un moment du temps, il peut avoir existé un moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique conditionnel, comme il peut avoir existé un moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique nul.

L'approche propositionnelle consiste dès lors à caractériser le sens d'une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique conditionnel, comme une proposition conditionnelle d'un type particulier, à savoir une proposition conditionnelle « morale »[1], ou « disposition conditionnelle »[2]. La théorie de ce que veut dire pour un agent individuel être le détenteur d'un droit conditionnel sur une chose se présente ainsi avec Leibniz comme la théorie d'un type particulier de conditionnels. La stratégie est claire : les éléments de caractérisation de ces conditionnels, dans la mesure où ils sont formulés sur la base d'un certain nombre d'énoncés qui déterminent la notion logique de conditionnel, doivent constituer autant d'énoncés fondamentaux à partir desquels la théorie se retrouve en mesure de procurer aux décisions institutionnelles considérées une justification dont le degré de généralité et de systématicité est incomparablement plus élevé que celui atteint jusque-là par les théories de la notion de droit conditionnel d'un agent individuel sur une chose.

Avant tout, là où ces théories se contentent de dresser des typologies de conditions juridiques, cette méthode permet de procéder de façon rigoureuse à la caractérisation de la notion de dépendance au sens de laquelle le droit conditionnel d'un agent individuel sur une chose est un droit dont l'existence dépend de la satisfaction d'une condition : « Quant à nous, nous procéderons,

1. « […] propositio C[onditiona]lis Moralis habet effectum Juris C[onditiona]lis […] » (A VI 1, p. 375).

2. « Tametsi inferius dispositionis vocem pro propositione conditionali morali adhibebimus » (A VI 1, p. 376).

je crois, de façon un peu plus solide, et nous définirons la chose incomplète de par sa nature (telle est la condition, laquelle ne peut pas être hors de la proposition conditionnelle) en la rattachant à son complément, c'est-à-dire au conditionné, ou plutôt au tout, lequel est la proposition conditionnelle »[1].

Mesure de l'approche propositionnelle de la théorie leibnizienne

Étant donné qu'une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique non conditionnel peut antérieurement avoir eu un effet juridique conditionnel (de même pour une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique nul ; il peut exister un moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique conditionnel), il faut considérer que le sens d'une unité déclarative irrévocable peut être une disposition conditionnelle alors même qu'elle a actuellement un effet juridique non conditionnel (ou un effet juridique nul dans le cas d'une unité déclarative irrévocable à laquelle est actuellement reconnu un effet juridique nul).

Autrement dit, lorsqu'est satisfaite la condition d'une unité déclarative irrévocable à laquelle a d'abord été reconnu un effet juridique conditionnel, de sorte que lui est désormais reconnu un effet juridique non conditionnel, elle constitue encore une disposition conditionnelle ; ce n'est pas son sens qui s'est modifié entre-temps ; le fait que l'on passe d'un effet juridique conditionnel à un effet juridique non conditionnel traduit seulement une modification de la relation épistémique que l'agent institutionnel entretient avec l'unité déclarative. De même dans le cas où une unité déclarative irrévocable obtient un effet juridique nul après avoir eu un effet juridique conditionnel.

De façon plus précise, une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique conditionnel constitue une disposition conditionnelle telle que l'agent institutionnel n'a pas pour le moment l'information qui justifierait qu'il asserte soit l'antécédent, soit sa négation. Une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique non conditionnel, alors que lui a d'abord été reconnu un effet juridique conditionnel, constitue une disposition conditionnelle telle qu'entre-temps l'agent institutionnel a obtenu l'information qui justifie l'assertion de l'antécédent. Enfin, une unité déclarative irrévocable à laquelle est reconnu un effet juridique nul, alors que lui a d'abord été reconnu un effet juridique conditionnel, constitue une disposition conditionnelle telle qu'entre-temps l'agent institutionnel a obtenu l'information qui justifie l'assertion de la négation de l'antécédent.

1. « Nos procedemus, ut arbitror, paulo solidius, et rem sua natura incompletam (qualis est Conditio, quae extra Propositionem Conditionalem esse non potest) in ordine ad Complementum, seu conditionatum, aut potius totum quod h. l. est Propositio Conditionalis, definiemus » (A VI 1, p. 371).

Mais ainsi nous n'avons pas encore pris toute la mesure de l'approche propositionnelle.

Une unité déclarative irrévocable peut constituer une disposition conditionnelle alors même que lui est actuellement reconnu un effet juridique non conditionnel et qu'il n'existe aucun moment antérieur auquel lui a été reconnu un effet juridique conditionnel ; la condition peut en effet avoir été satisfaite avant le moment auquel l'unité déclarative est devenue irrévocable. Si l'information qui justifie l'assertion de l'antécédent *n'avait pas été* disponible au moment auquel l'unité déclarative est devenue irrévocable, celle-ci *aurait eu* un effet juridique conditionnel : cela suffit pour considérer que le sens de cette unité déclarative irrévocable est une disposition conditionnelle. De même pour une unité déclarative irrévocable à laquelle est actuellement reconnu un effet juridique nul sans que lui ait jamais été reconnu un effet juridique conditionnel.

Nature des arguments reconstruits par la théorie leibnizienne

L'approche propositionnelle a pour résultat immédiat la formulation de quatre collections d'énoncés fondamentaux.

Il s'agit tout d'abord de trois collections de prémisses :

- une collection de prémisses qui énoncent des conditions générales auxquelles il est légitime de tenir une unité déclarative pour irrévocable[1] ;
- une collection de prémisses qui énoncent des conditions générales auxquelles il est légitime de considérer qu'une unité déclarative irrévocable constitue une disposition conditionnelle[2] ;
- une collection de prémisses qui énoncent des conditions générales auxquelles, étant donnée une unité déclarative irrévocable constitutive d'une disposition conditionnelle, il est légitime soit d'asserter l'antécédent, soit d'asserter sa négation, soit de suspendre momentanément toute assertion à son propos[3].

1. Leibniz appelle « conditionnateur » l'agent individuel qui a pouvoir de rendre irrévocable une unité déclarative : « Le conditionnateur est la personne par le dernier acte déclaratif de volonté duquel une disposition conditionnelle est valide » (C[onditiona]tor est Persona cujus ultimo actu voluntatis declarativo valida est dispositio C[onditiona]lis ; A VI 1, p. 406). Leibniz prend soin de souligner que l'auteur d'une unité déclarative n'a pas nécessairement pouvoir de rendre celle-ci irrévocable : « Le locuteur n'est donc pas toujours le conditionnateur » (Non igitur semper loquens est C[onditiona]tor ; A VI 1, p. 406).

2. Par exemple : « Le droit public n'est pas conditionnable » (Jus publicum est inconditionabile ; A VI 1, p. 413).

3. Par exemple : « Une condition négative existe au dernier moment de la possibilité de l'affirmative contraire » (C[onditi]o Negativa existit in ultimo momento possibilitatem contrariae affirmativae ; A VI 1, p. 406).

Il s'agit ensuite d'une collection de règles, à savoir une collection de règles d'inférence applicables aux dispositions conditionnelles[1].

C'est sur la base de ces quatre collections d'énoncés fondamentaux que la théorie prétend reconstruire des arguments qui procurent aux décisions institutionnelles considérées la justification la plus générale et la plus systématique possible, soit « des démonstrations très certaines et presque mathématiques ». La théorie peut ainsi justifier que telle unité déclarative soit tenue pour irrévocable à tel moment du temps et non pas à tel autre ; qu'à partir du moment où elle est devenue irrévocable, telle unité déclarative constitue une disposition conditionnelle alors que telle autre constitue une disposition non conditionnelle, telle autre une disposition nulle (une pseudo disposition) ; qu'étant donnée une unité déclarative irrévocable constitutive d'une disposition conditionnelle, telle information disponible justifie l'assertion de son antécédent, telle autre justifie l'assertion de la négation de son antécédent, telle autre ne justifie aucune assertion d'aucune sorte quant à l'antécédent ; enfin que l'assertion de l'antécédent ait pour conséquence l'assertion du conséquent (effet juridique non conditionnel de l'unité déclarative), que l'assertion de la négation de l'antécédent ait pour conséquence l'assertion de la négation du conséquent (effet juridique nul de l'unité déclarative), qu'enfin la suspension momentanée de toute assertion à l'endroit de l'antécédent ait pour conséquence la suspension momentanée de toute assertion à l'endroit du conséquent (effet juridique conditionnel de l'unité déclarative).

Pertinence propositionnelle et pertinence pratique

Les arguments reconstruits sur la base de ces quatre collections d'énoncés fondamentaux ne suffisent toutefois pas pour « ramener à des démonstrations très certaines et presque mathématiques » la totalité des décisions institutionnelles considérées. Pour être exhaustive la théorie a besoin d'une collection supplémentaire d'énoncés fondamentaux.

En effet, de même qu'il se peut qu'une unité déclarative irrévocable expressément conditionnelle constitue une disposition non conditionnelle (au sens où, par exemple, il est établi que la condition constitue une présupposition et non pas un ajout opéré par l'auteur de l'unité ; voir ci-dessous), il se peut qu'une unité déclarative irrévocable expressément non conditionnelle constitue une disposition conditionnelle. Dit autrement, il est des unités déclaratives irrévocables expressément non conditionnelles auxquelles est pourtant reconnu un effet juridique conditionnel ; les agents institutionnels disent alors que l'auteur, sans y avoir procédé de façon expresse, a ajouté de

1. Par exemple : « La condition implique le conditionné » (C[onditi]o infert C[onditio]num ; A VI 1, p. 372).

façon tacite une condition ; cette condition ne constitue pas une présupposition mais un ajout présumé opéré par l'auteur de l'unité[1].

Expliquer les usages institutionnels de la notion de condition ajoutée de façon tacite requiert la formulation d'une cinquième collection d'énoncés fondamentaux ; ceux-ci sont également requis pour l'explication d'un certain nombre d'autres décisions institutionnelles. La théorie appelle ces énoncés des « règles d'interprétation »[2] ; il s'agit plus précisément d'une collection de prémisses qui énoncent des conditions générales auxquelles il est légitime de présumer telle intention plutôt que telle autre de la part de l'auteur d'une unité déclarative.

Son approche propositionnelle permet à Leibniz d'ajouter de nouvelles règles d'interprétation à celles qui sont déjà énoncées aussi bien par les décisions institutionnelles considérées que par les théories disponibles. Leibniz établit en effet l'absence de toute relation de pertinence propositionnelle, aussi bien logique que pragmatique, entre l'antécédent et le conséquent d'une disposition conditionnelle : de même que l'antécédent n'est pas une fausseté logique (une contradiction)[3] et que le conséquent n'est pas une vérité logique (une tautologie)[4], de même l'antécédent n'est pas présupposé par le

1. Présupposition (tacite) : « En interprétant on doit sous-entendre une condition tacite si les lois veulent qu'on la sous-entende » (In interpretando tacita C[onditi]o subintelligenda est, si Leges volunt eam subintelligi ; A VI 1, p. 377) ; une unité déclarative irrévocable assortie d'une condition qui est une présupposition constitue comme telle une disposition non conditionnelle ; ajout (tacite) : « [En interprétant on doit sous-entendre une condition tacite] s'il est probable que le disposant et l'acceptant ensemble (par exemple le promettant et le stipulant), ou, dans le cas où il n'y a pas d'acceptant, que le disposant seul (par exemple le testateur) a sous-entendu une condition » (Item si probabile est disponentem et acceptantem simul (v.g. spondentem et stipulantem) vel si nullus acceptans adest solum disponentem (v.g. Testatorem) conditionem subintellexisse ; A VI 1, p. 377) ; une unité déclarative irrévocable assortie d'une condition ajoutée par son auteur peut constituer comme telle une disposition conditionnelle. Voir ci-dessous.
2. « La nature des conditions est donc expliquée en partie par des conséquences nécessaires, en partie par la volonté présumée de celui dont la volonté doit être tenue pour une règle, c'est-à-dire par l'interprétation. Le but de l'interprétation est de déterminer de façon probable l'intention de quelqu'un en se fondant sur des signes. Or les signes sont des mots, ou tout autre chose, comme des faits, des circonstances, etc. Mais on explique un signe en en confrontant plusieurs. Ils sont tous établis par des règles d'interprétation que la raison ou la loi prescrit » (Natura igitur C[onditio]num partim necessariis consequentiis, partim praesumta Voluntate ejus cujus voluntas pro regula esse debet, seu Interpretatione absolvitur. Interpretationis scopus est mentem alicujus ex signis probabiliter colligere. Signa autem sunt verba, vel aliud quidam, ut facta, circumstantiae, etc., concurrentibus autem pluribus signis unum alterum explicat. Haec omnia constant Regulis interpretandi, quas praescribit vel Ratio, vel Lex ; A VI 1, p. 375).
3. « Une condition impossible a pour effet un droit conditionnel nul, de façon régulière et en droit pur » (C[onditi]o impossibilis jus C[onditiona]le nullum efficit, regulariter et mero jure ; A VI 1, p. 422).
4. « De façon semblable le conditionné est tenu pour non ajouté, et par conséquent, par le théorème 69, la disposition est nulle, lorsqu'il est nécessaire, par exemple lorsque je lègue à quelqu'un la chose qui lui appartient » (Similiter et C[onditiona]tum pro non adjecto, et per

conséquent[1] et le conséquent n'est pas présupposé par l'antécédent[2]. Les dispositions conditionnelles sont donc des propositions conditionnelles contingentes sur un plan aussi bien logique que pragmatique. C'est en ce sens que la condition qui fait d'une disposition une disposition conditionnelle est une condition ajoutée par l'auteur de l'unité déclarative dont cette disposition conditionnelle est le sens[3]. Cela ne signifie toutefois pas que l'antécédent et le conséquent d'une disposition conditionnelle n'entretiennent aucune relation de pertinence d'aucune sorte. Ils entretiennent bien une relation de pertinence ; mais celle-ci n'est pas propositionnelle, elle est pratique.

Leibniz entreprend de caractériser au plus près cette relation de pertinence pratique en se concentrant sur le cas des unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition dont la satisfaction dépend de la volonté de leur bénéficiaire éventuel (dans le jargon juridique ajusté par Leibniz : cas des unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition « potestative »). Soit par exemple l'unité déclarative suivante : « Que Titius soit mon héritier s'il promet d'épouser ma fille ».

Leibniz établit que dans ce cas il est légitime de présumer que le conséquent est pour l'auteur un moyen de s'assurer de l'antécédent auprès du débiteur éventuel au sens où le conséquent est un « moyen » d'inciter celui-ci à satisfaire la condition ; au contraire, l'antécédent est pour le bénéficiaire éventuel un « moyen » de s'assurer du conséquent[4]. Les règles d'inférence

consequens, per th. 69, dispositio nulla est, cum est necessarium, v.g. cum alicui rem suam lego ; A VI 1, p. 384).

1. « Il s'ensuit aussi qu'une condition est tenue pour non ajoutée si elle est elle-même nécessaire au conditionné en vertu de la nature même de la chose (on dit qu'une telle condition est extrinsèque, voir ci-dessus la définition 12), par exemple "si les lois le permettent, que Titius soit héritier" » (Fluit etiam hinc quod C[onditi]o sit pro non adjecta, si ipsa necessaria est ad C[onditiona]tum ex ipsa rei natura (qualis extrinseca dicitur sup. d.12.), v.g. si Leges permittent, Titius haeres esto ; A VI 1, p. 384).

2. « [La disposition est nulle] lorsque le conditionné est nécessaire à la condition, voir le théorème 69 » (item cum est necessarium C[onditio]ni, v. th.69 ; A VI 1, p. 384). C'est ainsi que l'unité déclarative conditionnelle « S'il affranchit l'esclave héréditaire, que Titius soit mon héritier » constitue comme telle une disposition nulle dans la mesure où avoir la capacité juridique d'affranchir l'esclave héréditaire présuppose que l'on soit déjà héritier. Voir A VI 1, p. 429).

3. « Ensuite la conditionnalité […] ou bien tient à la nature de la chose, et les jurisconsultes disent qu'elle est extrinsèque […] ; ou bien elle tient à la volonté de la personne qui a la chose en son pouvoir, c'est-à-dire à la volonté du disposant, et on dit alors que cette proposition conditionnelle est une disposition » (Deinde Conditionalitas […] est vel a natura rei, quam JC[ti] dicunt extrinsecam […] ; vel a voluntate personae, quae rem habet in potestate, seu disponentis, quae propositio C[onditiona]lis dicitur dispositio ; A VI 1, p. 376).

4. « Bien plus, dans les dernières volontés, une condition potestative, c'est-à-dire une condition mise au pouvoir du conditionnaire [dans le langage technique élaboré par Leibniz, le conditionnaire est le bénéficiaire d'une unité déclarative conditionnelle] est une fin pour le conditionnateur, c'est-à-dire pour le testateur, et un moyen pour le conditionnaire par lequel celui-ci parvient au conditionné. Au contraire, comme je l'ai dit, le conditionné est une fin pour le conditionnaire mais il est un moyen pour le testateur par lequel celui-ci incite le

applicables aux dispositions conditionnelles fondent cette relation de pertinence pratique dans la mesure où le conséquent ne peut pas légitimement être le cas si l'antécédent n'est pas le cas, et si l'antécédent est le cas alors il est nécessaire que le conséquent soit le cas[1].

Au sens de cette relation de pertinence pratique explicitée pour les unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition potestative, une même unité déclarative conditionnelle peut être estimée plus ou moins pertinente qu'une autre. Une unité déclarative testamentaire irrévocable assortie d'une condition potestative telle que l'antécédent et le conséquent n'entretiennent aucune relation de pertinence pratique (au sens où elle n'incite d'aucune manière son bénéficiaire éventuel à satisfaire la condition) ne peut pas constituer une disposition conditionnelle[2]. Dit autrement, une unité déclarative testamentaire irrévocable assortie d'une condition potestative peut de façon légitime constituer comme telle une disposition conditionnelle seulement si l'antécédent et le conséquent entretiennent une relation de pertinence pratique plus que minimale. Il incombe à l'auteur d'une telle unité de trouver la connexion conditionnelle qui l'assure au mieux de l'actualisation de l'état de choses visé par l'antécédent.

Cette relation de pertinence pratique permet à Leibniz de procurer une justification générale et systématique à un certain nombre de décisions institutionnelles, en particulier aux usages institutionnels de la notion de condition potestative ajoutée de façon tacite. Par exemple, elle lui permet de justifier que, dans le cas de l'unité déclarative irrévocable constitutive comme telle d'une disposition conditionnelle « Que Titius soit mon héritier s'il promet d'épouser ma fille », il est légitime de présumer que l'auteur n'a pas seulement voulu les fiançailles de sa fille mais aussi son mariage ; le conséquent est manifestement pour l'auteur un moyen de s'assurer auprès de

conditionnaire à satisfaire la condition » (Imo in U[ltimis] V[olunta]tibus C[onditi]o Potestativa seu in C[onditiona]rium collata est finis C[onditiona]tori seu Testatori et medium C[onditiona]rio, per quod ad C[onditiona]tum perveniat. Contra C[onditiona]tum C[onditiona]rio ut dixi finis est, medium vero Testatori, per quod C[onditiona]rium ad C[onditio]nem praestandam pertrahat ; A VI 1, p. 409).

1. « Or la charge du conditionnateur qui naît de la disposition conditionnelle est le conditionné, c'est-à-dire la nécessité de le fournir en personne ou par le biais de l'héritier ; la charge du conditionnaire est la condition, c'est-à-dire la nécessité de la satisfaire » (Gravamen autem C[onditiona]toris ex dispositione C[onditiona]li ortum est C[onditiona]tum, seu necessitas id praestandi per se vel haeredem, gravamen C[onditiona]rii est C[onditi]o seu necessitas eam implendi ; A VI 1, p. 417).
2. « Le testateur doit donc faire en sorte que le conditionné profite davantage au conditionnaire que ne lui coûte la satisfaction de la condition. Qui en effet ne trouverait pas risible la disposition suivante "Si tu rachètes mon fils captif des Algériens, reçois dix florins" étant donné qu'il n'est pas possible d'y parvenir pour dix florins ! Il en va de même avec la disposition suivante : "Si tu donnes dix, reçois dix" » (Quis enim non rideat illam dispositionem, si filium meum ab Algirianis captum redemeris, 10 florenos habeto, cum 10 florenis id perfici non possit ! aut illam, si 100 dederis, 100 habeto ; A VI 1, p. 409)

Titius du mariage de sa fille ; il est donc légitime de considérer que l'auteur a ajouté de façon tacite la condition « et s'il l'épouse effectivement »[1].

Surtout, cette relation de pertinence pratique est suffisamment importante pour que, fort de celle-ci, Leibniz revienne quelque peu sur son antirévisionnisme de principe. En effet, s'il reprend dans sa théorie, en leur procurant une justification générale et systématique, les règles d'interprétation qui fondent traditionnellement la pertinence juridique de la distinction entre unités déclaratives testamentaires et unités déclaratives contractuelles, en particulier celle selon laquelle une unité déclarative assortie d'une condition juridiquement inadmissible vicie cette unité (effet juridique nul de l'unité) sauf s'il s'agit d'une unité déclarative testamentaire, auquel cas seule la condition est viciée (effet juridique non conditionnel de l'unité)[2], Leibniz relativise cette pertinence juridique au point de réviser un certain nombre de décisions institutionnelles.

C'est que, sur la base de la relation de pertinence pratique pour les unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition potestative, il apparaît que l'intérêt de l'auteur d'une unité déclarative testamentaire assortie d'une condition potestative et celui de son bénéficiaire éventuel ne sont pas toujours convergents. En reconnaissant à une unité déclarative testamentaire assortie d'une condition potestative juridiquement inadmissible un effet juridique non conditionnel plutôt que nul, on « punit » d'une certaine manière son auteur dans la mesure où le conséquent est pour lui d'abord et avant tout un moyen de s'assurer de l'antécédent ; un effet juridique non conditionnel permet au bénéficiaire éventuel de profiter du conséquent sans avoir à en passer par la satisfaction de l'antécédent. Mais il importe de déterminer si une telle punition est légitime. Dans le cas où elle ne l'est pas, il est légitime de reconnaître à l'unité déclarative testamentaire un effet juridique nul.

Leibniz en vient ainsi à réviser certaines décisions institutionnelles prise à l'encontre d'unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition potestative juridiquement inadmissibles. Par exemple, lorsque la raison de cette inadmissibilité est que la condition exige du bénéficiaire éventuel qu'il change de religion, il ne s'agit pas là d'un mal qui justifierait de punir l'auteur plutôt que le bénéficiaire éventuel[3]. De façon plus générale, dans le

1. A VI 1, p. 378.

2. « Nous avons dit qu'en droit pur une condition impossible vicie la disposition. Toutefois, dans les dernières volontés, il est admis que c'est la condition elle-même qui est alors viciée, et la disposition devient pure [*i.e.* non conditionnelle] ; cela, je pense, en faveur des dernières volontés » (Diximus mero jure Conditionem impossibilem vitiare dispositionem. In Ultimis Voluntatibus tamen receptum est, ut vitietur ipsa Conditio, et dispositio fiat pura : Favore, ut arbitror, ultimarum voluntatum ; A VI 1, p. 423).

3. « Par conséquent, lorsque je considère tout cela, il m'apparaît qu'il faut douter de la réponse à apporter à la question de savoir si une condition de changer de religion vicie ou si elle est viciée. Et jusqu'ici on a répondu à bon droit qu'elle est viciée, et c'est ce que les

cas où la raison de l'inadmissibilité est que la satisfaction de la condition aurait pour conséquence l'actualisation d'un état de choses que les agents institutionnels considèrent comme un mal, il importe de déterminer s'il serait légitime de tenir l'auteur de l'unité déclarative pour responsable de ce mal au cas où le débiteur éventuel viendrait à satisfaire la condition ; si oui, il est légitime de reconnaître à l'unité un effet juridique non conditionnel ; si non, il est légitime de lui reconnaître un effet juridique nul, cela contre les décisions institutionnelles retenues qui accordent à toute unité déclarative testamentaire assortie d'une condition potestative juridiquement inadmissible un effet juridique non conditionnel[1].

Il ne s'agit pas de dire que toutes les règles d'interprétation qui composent la cinquième collection d'énoncés fondamentaux de la théorie sont réductibles à la relation de pertinence pratique que Leibniz caractérise pour les unités déclaratives testamentaires assorties d'une condition potestative. Il s'agit seulement de remarquer que l'approche propositionnelle élaborée par Leibniz, en lui permettant de proposer une caractérisation rigoureuse du connecteur de conditionnalité d'une disposition conditionnelle, lui permet d'expliciter l'absence de toute relation de pertinence propositionnelle entre l'antécédent et le conséquent, mais aussi la relation de pertinence pratique que ceux-ci entretiennent. Sur cette base, la théorie se trouve en mesure de procurer une justification générale et systématique à des décisions

jurisconsultes ont décidé […]. Mais puisqu'ainsi on punit en quelque sorte le testateur qui pourtant, quelle que soit sa religion, ne vise pas un mal mais un bien, je dirais que la décision contraire est plus proche de la vérité, à savoir que la disposition est nulle » (Haec igitur consideranti mihi dubitandum videtur de C[onditio]ne religionis mutanda vitiet an vitietur. Et sane responsum hactenus est vitiari, idque et JC^ti placuit […]. Sed cum ita puniatur quoddammodo Testator, qui tamen cujuscunque religionis sit, non malum sed bonum aliquod intendit, dixerim contrariam veriorem, scilicet dispositionem esse nullam ; A VI 1, p. 403-404).

1. « Si ce qu'une condition désapprouvée par le droit a de répréhensible […], ou si ce dont cela suit par soi, a été visé par le disposant, la condition est viciée, c'est-à-dire qu'elle est tenue pour non ajoutée. C'est alors comme si on châtiait le disposant, pour lequel la fin est la condition et le conditionné un moyen de pousser le conditionnaire à cette fin répréhensible. Mais si le disposant n'a pas visé ce qu'une condition désapprouvée par le droit a de répréhensible, si cela s'ensuit seulement par accident, en la satisfaisant tout ce que la condition a de répréhensible retomberait sur le conditionnaire ; ici le conditionné est vicié, lui qui bien sûr est la fin que poursuit le conditionnaire ; par conséquent la disposition est viciée. En effet, c'est la même chose de dire que la condition vicie et que le conditionné ou la disposition est vicié » (Si C[onditio]nis jure improbatae malitas […], vel id, ex quo ea malitas per se sequitur, a disponente intenta est, C[onditi]o vitiatur, seu habetur pro non adjecta. Velut in poenam disponentis, cujus finis est C[onditi]o, et C[onditiona]tum medium est C[onditiona]rium ad finem illum malum impellendi. Sin intenta non est, et per accidens tantum sequitur malitas, interim malitas omnis recideret ad C[onditiona]rium d. C[onditio]nem implentem ; ibi vitiatur Conditionatum, id nempe quod C[onditiona]rii finis est, et per consequens dispositio. Idem enim est C[onditio]nem vitiare, et C[onditiona]tum vel dispositionem vitiari ; A VI 1, p. 404).

institutionnelles pour le moins déconcertantes à première vue, ainsi que de réviser certaines d'entre elles.

Conclusion

L'approche propositionnelle de la théorie leibnizienne ne signifie donc aucune réduction du droit à la logique. Les dispositions conditionnelles sont un type spécifique de conditionnels ; si la théorie reprend un certain nombre d'énoncés logiques, c'est pour caractériser de la façon la plus rigoureuse possible cette spécificité ; non pour la réduire. C'est ce que la logique fait au droit : l'élever à un degré de généralité et de systématicité, donc de certitude, auquel le droit ne peut pas s'élever par ses propres moyens argumentatifs ; les décisions institutionnelles ne s'en trouvent pas seulement mieux justifiées ; certaines sont révisées. Le résultat est une notion de conditionnel qui excède sa notion logique au sens où elle intègre la notion d'une relation de pertinence non propositionnelle mais pratique. C'est ce que le droit fait en retour à la logique : compliquer la notion logique de conditionnel en faisant dépendre d'attitudes propositionnelles qui sont des présomptions la signification juridique des unités déclaratives par lesquelles les agents individuels entreprennent de se faire détenteurs de droits conditionnels.

Bibliographie

Cette bibliographie ne comprend qu'une sélection parmi les sources secondaires utilisées : on trouvera une bibliographie plus complète sur le site : http://ockham.free.fr /biblio-sytop.html

Abréviations utilisées :

- PL = Patrologia latina, éd. J.-P. Migne.
- CCSL = Corpus christianorum, series latina.
- CCCM = Corpus christianorum, continuatio medievalis.

Sources primaires

Beati Gosvini vita, celeberrimi Aquicinctensis monasterii abbatis septimi, a duobus diversis ejusdem coenobii monachis separatim exarata, e vet. mss. nunc primum edita, cura R. P. Richardi Gibboni, Dvaci [Douai], M. Wyon, 1620 (ed. & tr. into German by Werner Robl at http ://www.abaelard.de/abaelard/Main.htm).

Epimerismi Homerici, edidit Andrew R. Dyck, Berlin - New York, Walter de Gruyter. Pars Prior Epimerismos continens qui ad Iliadis librum A pertinent, 1983 ; Pars Altera Epimerismos continens qui ordine alphabetico traditi sunt (+ Lexicon *Aimodein* quod vocatur seu verius *Etymologiai diaphoroi*, ed. A. R. Dyck), 1995.

Guide de l'étudiant, dans LAFLEUR, Claude, *Le « Guide de l'étudiant » d'un maître anonyme de la Faculté des Arts de Paris au XIII^e siècle*, édition critique provisoire du ms. Barcelona, Arxiu de la Corona d'Aragó, Ripoll 109, f^os 134ra-158va, avec la collaboration de Joanne Carrier, Québec, Université Laval, 1992

Incertorum Auctorum Quaestiones super Sophisticos Elenchos, ed. S. Ebbesen, Hauniae [Copenhague], G.E.C. Gad, 1977

Libellus Pilei disputatorius, in MEYER-NELTHROPP, Jürgen, *Libellus Pylei disputatorius*, liber primus, ungedr. jur. Diss., Hamburg, 1958.

Quaestiones dominorum bononiensium, Collectio parisiensis, in *Scripta anecdota glossatorum*, cur. Iohanne Baptista Palmiero, « Bibliotheca Iuridica Medii Aevi » I, Bononiae, Gandolphi, 1913.

AGRICOLA, Rudolph, *De inventione dialectica libri tres*, Lovanii, 1515.

— *De inventione dialectica libri tres*, éd. Iohannes Matthaeus Phrissemius, Coloniae, Birchmann, 1528 ; nachdr. mit einem Vorwort von Wilhlem Risse, Hildesheim, Olms, 1976.

— *De inventione dialectica libri tres*, éd. Alardus Amstelredanus, Coloniae, Gymnicum, 1539.
— *De inventione dialectica lucubrationes*, éd. Alardus Amstelredanus, Coloniae, Gymnicum, 1539 ; reprint Nieuwkoop, de Graaf, 1967.
— Drei Bücher über die *Inventio dialectica*, kritisch herausgegeben, übersetzt und kommentiert von Lothar Mundt, Tübingen, Niemeyer, 1992.
— *Écrits sur la dialectique et l'humanisme*, choix de textes, introduction, édition, traduction et notes par Marc van der Poel, Paris, Champion, 1997.

ALAIN DE LILLE [Alanus de Insulis], *Quaestiones de fide* (*Tractatus Magistri Alani*), éd. G. Raynaud de Lage, *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 14 (1943-1945), p. 333-346.

ALCUINUS EBORACENSIS, *De rhetorica et virtutibus*, PL C.

ALEXANDRE D'APHRODISE, *In Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium*, ed. Maximilianus Wallies, « Commentaria in Aristotelem Graeca » II, 1, Berolini, G. Reimeri, 1883.
— *In Aristotelis Topicorum libros octo commentaria*, ed. Maximilianus Wallies, « Commentaria in Aristotelem Graeca » II, 2, Berolini, G. Reimeri, 1891.
— *Alexander of Aphrodisias* on *Aristotle's Prior Analytics 1. 1-7*, ed. J. Barnes *et alii*, London, Duckworth, 1991 ; *On Aristotle's Prior Analytics 1.32-46*, ed. I. Mueller, London, Duckworth, 2006.

AL-FĀRĀBI, *Sharḥ al-Fārābī li-Kitāb Arisṭūṭālīs fī al-'Ibāra*, éd. W. Kutsch, S. J. & S. Marrow, S. J.., Beyrouth, 1960.
— *al-Alfāẓ al-musta'mal fī al-manṭiq*, éd. M. Mahdi, Beyrouth, 1968.
— *Deux ouvrages inédits sur la rhétorique* : I. *Kitāb al-Khaṭāba*, éd. et trad. J. Langhade ; II. *Didascalia in Rhetoricam Aristotelis ex glosa Alpharabi(i)*, éd. M. Grignaschi, Beyrouth, 1971.
— *Al-Farabi's Commentary and Short Treatise on Aristotle's* De Interpretatione, Translated with an Introduction and Notes by W. F. Zimmermann, Oxford, Oxford University Press, 1981.
— *Kitāb al-Burhān*, éd. M. Fakhry, Beyrouth, 1987.

AMBROISE [AMBROSIUS], *Exaemeron*, PL XIV.

AMMONIUS, *Ammonii in Aristotelis Analyticorum priorum librum I commentarium,* éd. Maximilianus Wallies, « Commentaria in Aristotelem graeca » IV-6, Berolini, G. Reimeri, 1899.
— *Prolégomènes à la philosophie de Platon*, texte établi par L. G. Westerink et traduit par J. Trouillard avec la collaboration d'A. Ph. Segonds, Paris, Les Belles Lettres, 1990.

ANSELME DE CANTORBERY [Anselmus Cantuariensis], *Proslogion*, ed. F. S. Schmitt, Seckau - Edinburg, Th. Nelson & Sons, 1938 (2e éd., 1946).

ARISTOTE, *Rhétorique*, trad. fr. de Méderic Dufour, Paris, Belles Lettres, 1938.
— *Organon IV, Seconds Analytiques*, traduction nouvelle et notes par Jules Tricot, Paris, Vrin, 1970 (1re éd. 1938).
— *Organon V, Les Topiques*, traduction nouvelle et notes par Jules Tricot, Paris, Vrin, 1997 (1re édition 1939).
— *Topica. Translatio Boethii, Recensio Carnutensis,* edidit Laurentius Minio-Paluello « Aristoteles latinus » III, 2, Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 1962.
— *Topica. Translatio Boethii, fragmentum recensionis alterius, et translatio anonyma*, edidit Laurentius Minio-Paluello, « Aristoteles Latinus » V,1-3, Leiden, Brill, 1969.
— *Gli Analitici Primi*, a cura di Mario Mignucci, Napoli, Lofredo, 1969.
— [Aristotle], *Posterior Analytics*, translated with notes by Jonathan Barnes, Oxford, Clarendon Press, 1975.
— [Aristotle], *Prior Analytics*, translated with introduction, notes and commentary by Robin Smith, Indianapolis-Cambridge, Hackett,1989.
— *Les Réfutations sophistiques*, Introduction, traduction et commentaires par Louis-André Dorion, Paris-Laval, Vrin-Presses universitaires de Laval, 1995.
— *Topiques*, texte établi et traduit par Jacques Brunschwig, tome I, livres I-IV, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (1re édition 1967) ; tome II, livres V-VIII, 2007.
— *Organon*, trad. it. Giorgio Colli, Milano, Adelphi, 2003.
AUGUSTIN [Aurelius Augustinus], *De doctrina christiana*, PL XXXIV ; ed. J. Martin, CCSL 32, Turnhout, Brepols, 1962.
AVERROÈS, *Paraphrasis Topicorum* in *Aristotelis omnia quae extant opera*, vol. I, part III, *Topicorum atque Elenchorum libri cum Averrois Cordubensis in eos media expositione Abramo de Balmes et Mantino interpretibus*, Venitiis, apud Juntas, 1562 ; reprod. Frankfurt am Main, 1962.
— *Averroës' Three Short Commentaries on Aristotle's "Topics", "Rhetoric" and "Poetics"*, ed. and transl. by Charles E. Butterworth, Albany, State University of New York Press, 1977.
— *Talkhīṣ Kitāb al-Jadal*, éd. Ch. Butterworth & A. 'A. al-Harīdī, Le Caire, 1979.
— *Paraphrase de la logique d'Aristote*, éd. Gerako Jéhamy, 3 vol., « Section des études philosophiques et sociales » 12, Beyrouth, Publications de l'université Libanaise, 1982.
— *Talkhīṣ Kitāb al-Qiyās*, éd. M. Qāsim, Ch. Butterworth & A. ʿA. al-Harīdī, Le Caire, 1983.
— *Traité de la démonstration*, éd. Ch. Butterworth, à paraître.

AVICENNE, *Liber de philosophia prima*, ed. Simone van Riet, Leiden, E. J. Brill, 1977.

AZO, *Questiones* : *Die Quaestiones des Azo*, éd. Ernst Landsberg, Freiburg im Breisgau, Mohr, 1888.

BARBOSA, Augustinus, *Tractatus locorum communium argumentorum juris*, Lugduni, 1631.

BARTHOLUS DE SAXOFERRATO, *Commentaria*, Venetiis, 1528 ; reprint, Roma, Il cigno galileo galilei, 1996.

BOÈCE, *De differentiis topicis*, éd. J. P. Migne, PL LXIV.

— *De differentiis topicis*, in *Boethius's De topicis differentiis*, translated with notes and essays on the text by Eleonore Stump, Ithaca-London, Cornell University Press, 1978.

— *Boethius' De topicis differentiis und die byzantinische Rezeption dieses Werkes*, Einleitung und Textkritische Ausgabe von Dimitrios Z. Nikitas, Athens-Paris-Bruxelles, The Academy of Athens-Vrin-Ousia, 1990.

— *In Ciceronis Topica*, PL LXIV.

— *In Ciceronis Topica*, éd. Johann Kaspar von Orelli & Johan Georg Baiter, in *M. Tulli Ciceronis opera quae supersunt omnia*, Turici [Zürich], 1833, pars prima, p. 270-388.

— *In Ciceronis Topica*, in *Boethius's "In Ciceronis Topica"*, translated, with notes and an introduction by Eleonore Stump, Ithaca-London, Cornell University Press, 1988.

— *Opuscula theologica*, III, *De hebdomadibus (Quomodo substantiae...)*, PL LXIV ; ed. C. Moreschini, « Bibliotheca Teubneriana », München-Leipzig, K. G. Saur, 2000.

BOÈCE DE DACIE, *Topica-Opuscula : Quaestiones super Librum Topicorum*, dans Boethii Daci *Opera*, VI.1, ed. Niels Jørgen Green-Pedersen & Jan Pinborg, Hauniae, G.E.C. Gad, 1976.

BONAVENTURE [Bonaventura de Balneoregio], *Quaestiones disputatae de Mysterio Trinitatis*, q. 1, a. 1, 29, ed. studio et cura PP. Collegii a S. Bonaventura, V, Quaracchí, Coll. S. Bonaventurae, 1891.

CANTIUNCULA, Claudius, *Topica legalis*, Basileae, apud H. Curionem, 1545.

CASSIODORE [Cassiodori Senatoris], *Institutiones* II (*Institutiones saecularium litterarum*), ed. R. A. B. Mynors, Oxford, Clarendon Press, 1937.

— *Institutiones*, edited from the manuscripts by Roger A. B. Mynors, Oxford, the Clarendon Press, 1961.

— *Expositio Psalmorum*, ed. M. Adriaen, Turnhout, Brepols, 1958.

CICÉRON, *Academica priora*, éd. Otto Plasberg, Leipzig, Teubner, 1922.

— *Divisions de l'art oratoire : Topiques*, texte établi et traduit par Henri Bornècque, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 1924 ; 2e édition, 1960.

— *Des termes extrêmes des biens et des maux*, texte établi et traduit par Jules Martha, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 2 tomes, 1967 (1re édition, 1928).
— *Traité des lois*, texte établi et traduit par G. de Plinval, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 1968 (1re édition, 1958).
— *De oratore*, éd. Kazimierz F. Kumaniecki, Leipzig-Stuttgart, Teubner, 1969 (2e édition, 1995).
— [M. Tulli Ciceronis] *Brutus Orator De optimo genere oratorum partitiones oratoriae Topica*, éd. Augustus Samuel Wilkins, Oxford, Clarendon Press, 1970.
— *Sur le destin*, tr. fr. d'Albert Yon, Paris, Gallimard, 1989.
— *La République*, texte établi et traduit par Esther Bréguet, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 2 tomes, 2e édition revue et corrigée 1989 et 1991.
— *De l'invention*, texte établi et traduit par G. Achard, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, 1994.
— *Les Tusculanes*, texte établi par Georges Fohlen et traduit par Jules Humbert, « Collection des universités de France », Paris, Les Belles Lettres, tome 1, 5e tirage revu par Claude Rambaux, 1997 ; t. 2, 1968.
— *Orator*, éd. Rolf Westman, Leipzig-Stuttgart, Teubner, 2002 (1re édition, 1980).
— *Topica*, edited with a translation, introduction and commentary by Tobias Reinhardt, Oxford, Oxford University Press, 2003.

CINO DA PISTOIA, *Lectura super Codice*, ed. Francoforti ad Moenum, 1578 ; réimpr., Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 1998.

CLAUBERG, Johann, *Logica vetus & nova…* [1654], in *Opera Omnia Philosophica…*, Amstelodami, 1691.

DIEL, Florentius, *Modernorum Summulae logicales cum notabilibus topicorum ac disputatis elenchorum librorum est Aristotele, Boecio, Beato Augustino Marsilio et ab aliis subtilioribus sententiis viris doctissimi fideliter enucleate ac a magistris collegii moguntini regentibus de modernorum doctrina sunt studiosissime innovate*, Spire, 1489.

DIOGÈNE LAERCE [Diogenes Laertius], *Vitae philosophorum*, ed. Miroslav Marcovich, Stuttgart-Leipzig, B. G. Teubner, 1999.
— *Vies et doctrines des philosophes illustres,* tr. fr sous la dir. de Marie-Odile Goulet-Cazé, Paris, Le Livre de Poche, 1999.

DOMINGO DE SOTO, *Summulae (editio secunda)*, Salamanca, 1539-1540.

DORP, Johannes, *Perutile compendium totius logice*, Venetiis, 1499 ; réimpr. Frankfurt am Main, Minerva G.m.b.H., 1965.

DUNS SCOT : voir Jean Duns Scot ; voir aussi (Pseudo-)Scot.

ECK, Johann [Johannes Eckius], *In summulas Petri Hispani extemporaria et succincta*, Augustae Vindelicorum, 1516.

EVERHARDUS, Nicolaus, *Loci argumentorum legales*, Basileae, 1516.

— *Topicorum seu locorum legalium opus de inventione et argumentatione, hoc est disserendi et disputandi ratione quae omnes quaestiones possunt tractari certa methodo*, Basileae, 1544.

FONSECA, Pedro da [Petrus Fonseca], *Instituições dialécticas. Institutionum dialecticarum libri octo*, ed. Joaquim Ferreira Gomes, Universidade de Coimbra, 1964.

FORTIUS VON RINGELBERG, *De ratione studii, libelli vere aurei* [1529, 1531], Lugduni Batavorum, Maire,1642.

GAIUS, *Institutes*, éd. J. Reinach, Paris, Les Belles Lettres, 1950

GALIEN [Galen], « De Captionibus [Περὶ τῶν παρὰ τὴν λέξιν σοφισμάτων] », *in* Robert Blair Edlow, *Galen on Language and Ambiguity*, An English Translation of Galen's *De Captionibus* (On Fallacies) with Introduction, Text, and Commentary, Leiden, Brill, 1977.

— *On the Doctrines of Hippocrates and Plato*, Edition, Translation and Commentary by Phillip de Lacy, Part I, Berlin, Akademie-Verlag, 1978.

— « Institution logique », *Traités philosophiques et logiques*, tr. fr. de Pierre Pellegrin *et al*., Paris, GF-Flammarion, 1998.

GAMMARUS, Petrus Andreas, *Dialecticae legalis sive topicorum libri III*, Lipsiae, 1522.

GAUTIER BURLEY [Gualterus Burlaeus], *Super Artem veterem Porphyrii et Aristotelis*, Venetiis, 1497.

— [Walter Burleigh] *De puritate artis logicae, Tractatus longior, with a Rivised Edition of the Tractatus brevior*, ed. Philotheus Boehner, St. Bonaventure (N.Y.), Franciscan Institute Publications, 1955.

— *De consequentiis,* ed. Niels Jørgen Green-Pedersen, *in* « Walter Burley's *De consequentiis*. An Edition », *Franciscan Studies*, 40 (1980), p. 102-166.

— *On the Purity of the Art of Logic*, tr. Paul Vincent Spade, New Heaven-London, Yale University Press, 2000.

— *Quaestiones super librum Posteriorum*, ed. Mary-Catherine Sommers, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2000.

— *Expositio super librum Posteriorum*, ed. Mischa von Perger, *in* « Walter Burley über das Vorwissen des Schulwissens. Eine provisorische Edition von Prolog und Kap. 1 der *Expositio super librum Posteriorum* », *Traditio*, 57 (2002), p. 239-288.

— *Quaestiones libri Elenchorum*, ed. Peter von Moos, *in* « Walter Burley's *Quaestiones libri Elenchorum*, 1-3 & 13-18 », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 76 (2005), p. 159-237.

— *Quaestiones super Sophisticos Elenchos*, ed. Sten Ebessen, *in* « Gualterus Burleus, *Quaestiones super Sophisticos Elenchos*, 4-12. A revised edition », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 76 (2005), p. 239-282.
— *Notule Topicorum*, Città del Vaticano, MS. Vat. lat. 2146, f^os^ 113ra-197ra.
GILLES DE ROME [Aegidius Romanus], *Super libros Posteriorum Analyticorum*, Venetiis, 1488 ; reprod. Frankfurt am Main Minerva G.M.B.H., 1967.
— *Commentaria in Rhetoricam Aristotelis*, Venetiis, 1515 ; reprod. Frankfurt am Main, Minerva G.M.B.H., 1968.
GUILLAUME D'OCKHAM [Guillelmus de Ockham], *Summa logicae*, ed. Philotheus Boehner, Gedeon Gál et Stephen E. Brown, St. Bonaventure New York, St. Bonaventure University, 1974.
— *Somme de logique*, III, 2^e^ vol., trad. fr. J. Biard, C. Grellard et K. S. Ong-Van-Cung, Mauvezin, TER, 2008.
GUILLAUME DE SHERWOOD [Guillelmus de Shyreswood], *Introductiones in logicam*, ed. Hartmut Brands, Hamburg, Meiner, 1995.
HEGENDORF, Christoph, *Dialecticae legalis libri quinque recogniti, authore Christophoro Hegendorphino*, Antwerpae, 1534 ; Lugduni, 1536.
HOTMAN, François, *Dialecticae institutionis libri IV*, s.l., J. Storeii, 1573.
IBN RUSHD, *Talkhīṣ Kitāb al-Qiyās*, éd. Ch. Butterworth & A.'A. al-Harîdî, Le Caire, 1983.
IBN SINĀ, *al-Shifā'*, *al-Manṭiq IV* : *al-Qiyās*, IX, 4, éd. S. Zayed, Le Caire, 1964.
[IBN ZUR'A], *Kitāb al-Qiyās*, dans *Manṭiq Ibn Zur'a*, éd. G. Jihāmī & R. al-ʿAjam, Beyrouth, 1994.
ISIDORE DE SÉVILLE [Isidorus Hispalensis], *Etymologiae*, ed. Wallace Martin Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1911.
JEAN BURIDAN, *Iohannis Buridani Tractatus de consequentiis*, éd. Hubert Hubien, Louvain-Paris, Publications Universitaires - Vander-Oyez, S.A., 1976.
— *Summulae de suppositionibus*, éd. R. Van der Lecq, Nijmegen, Ingenium Publishers, 1998.
— *Summulae de demonstrationibus*, ed. Lambertus Marie de Rijk, Groningen-Haren, Ingenium Publishers, 2001.
— *Summulae de practica sophismatum*, éd. F. Pironet, Turnhout, Brepols, s.d. [2004].
— *Summulae de dialectica*, tr. angl. Gyula Klima, New Haven-London, Yale University Press, 2001.
— *Sophismes*, trad. fr. Joël Biard, Paris, Vrin, 1993.

— *Quaestiones topicorum*, ed. Niels Jørgen Green-Pedersen, « Artistarium » 12, Turnhout, Brepols, 2008.

JEAN DE DACIE, *Divisio scientie*, dans Johannis Daci *Opera*, éd. A. Otto, Hauniae, G.E.C. Gad, 1955.

JEAN DE SALISBURY [Ioannes Saresberiensis], *Policraticus sive de nugis curialium et de vestigiis philosophorum*, ed. Clément C. J. Webb, Oxford, Clarendon Press, 1909.

— *Policraticus sive de nugiis curialium et de vestigiis philosophorum, in* Katharine S. B. Keats-Rohan, *Ioannis Saresberiensis Policraticus I-IV*, CCCM 117, Turnhout, Brepols, 1993.

— *The Letters of John of Salisbury*, ed. & tr. William J. Millor & Harold E. Butler, « Oxford Medieval Texts », Oxford, Clarendon Press, 1986.

— *The* Historia Pontificalis *of John of Salisbury*, ed. & tr. Marjorie Chibnall, « Oxford Medieval Texts », Oxford, Clarendon Press, 1986.

— *Metalogicon*, *in* John B. Hall & Katharine S. B. Keats-Rohan, *Ioannis Saresberiensis Metalogicon*, CCCM 98, Turnhout, Brepols, 1991.

JEAN DUNS SCOT, *Beati Iohannis Duns Scoti Quaestiones in librum Porphyrii Isagoge ; Quaestiones super Praedicamenta Aristotelis*, ed. Robert Andrews *and al.*, St. Bonaventure N Y., Franciscan Institute Publications, 1999.

— *Notabilia in libros Topicorum*, ms. Bibl. Apostol. Vatic., Ottobon. Lat. 318.

JEAN GERSON, *De duplici logica* [*ca*. 1401], in *Œuvres complètes*, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée, 1960-1973, (10 t.), t. III, p. 57-63.

— *Contra curiositatem studentium, lectione duae* [1402], in *Œuvres complètes*, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée, 1960-1973, t. III, p. 224-249.

— *Super doctrinam Raymundi Lulli* [1423], in *Œuvres*, éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée, 1960-1973, t. X, p. 121-128.

JEAN PHILOPON, *Ioannis Philoponi in Aristotelis Analytica priora commentaria*, éd. Maximilianus Wallies, « Commentaria in Aristotelem graeca » XIII-2, Berlin, G. Reimeri, 1905.

JEAN SCOT ÉRIGÈNE [Iohannes Scotus Eriugenae], *Homelia* (*Vox spiritualis aquilae*), PL CXXII.

— *Commentarius in evangelium Johannis*, PL CXXII.

— *Commentarius in evangelium Johannis*, éd. É. Jeauneau, Paris, Les Éditions du Cerf, 1972.

— *Homilia super « In principio erat verbum » et Commentarius in evangelium Iohannis*, editiones novas curavit Édouard A. Jeauneau, adivvante Andrew J. Hicks, CCCM 166, Turnhout, Brepols, 2008.

— *Omelia sul Prologo di Giovanni*, éd. M. Cristiani, Milano, Fondazione Lorenzo Valla - Mondadori, 1987.

— *De divina praedestinatione liber*, éd. G. Madec, « CCCM » 50, Turnhout, Brepols, 1978.
— *De praedestinatione liber* éd. E. Mainoldi, Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2003.
— *Periphyseon*, éd. É. Jeauneau, « CCCM » 161, Turnhout, Brepols, 1996.
KEPLER, Johannes, *Astronomia nova Αἰτιολόγητος sev Physica Coelestis, tradita commentariis de motibvs stellae Martis*..., s.l., 1609, in *Gesammelte Werke*, Bd. III, hg. von Max Caspar, München, R. Oldenbourg, 1937.
— *Harmonices Mvndi libri V*, Lincei, Austria, 1619, in *Gesammelte Werke*, Bd. VI, hg. von Max Caspar, München, R. Oldenbourg, 1940.
LAMBERT D'AUXERRE, *Logica (Summa Lamberti)*, ed. Franco Alessio, Firenze, Nuova Italia Editrice, 1971.
LANFRANC [Lanfrancus Cantuariensis], *Commentarius in Epistolas Pauli*, PL CL.
LATOMUS, Bartholomaeus, *Epitome commentariorum Dialecticae inventionis, Rodolphi Agricolae*, Coloniae, excudebat Ioannes Gymnicus, 1532.
LEIBNIZ, Gottfried Wilhelm von, *Disputatio inauguralis de casibus perplexis in jure quam indultu Nobiliss. et ampliss. Jctorum Ordinis in celeberrima universitate Norica pro licentia assumendi honores et privilegia doctoralia*, Lipsiensis, J. U. Bacc, 1666.
— « Nova Methodus pro maximis et minimis, itemque tangentibus, quae nec fractas nec irrationales quantitates moratur et singulare pro illis calculi genus », *Acta Eruditorum*, 1684.
— *Disputatio juridica (prior) de conditionibus*, *Disputatio juridica posterior de conditionibus*, in Gottfried Wilhelm Leibniz, *Sämtliche Schriften und Briefe*, édités par l'Académie Prussienne des Sciences, Sixième série, Écrits philosophiques, Premier volume (1663-1672), Darmstadt, 1930, respectivement p. 97-124 et p. 125-150.
— *Specimen certitudinis seu demonstrationum in jure exhibitum in doctrina conditionum*, in Gottfried Wilhelm Leibniz, *Sämtliche Schriften und Briefe*, édités par l'Académie Prussienne des Sciences, Sixième série, Écrits philosophiques, Premier volume (1663-1672), Darmstadt, 1930, p. 365-430.
— *Doctrina conditionum*, *Exemple de certitude ou de démonstration en droit*, *présenté dans la doctrine des conditions*, texte intégral, présenté, traduit et annoté par Pol Boucher, Paris, Institut Michel Villey, 1998.
— Matthias Armgardt [trad. all.], *Das rechtslogische System der « Doctrina Conditionum » von Gottfried Wilhelm Leibniz*, Marburg, N.G. Elwert Verlag, 2001.

MACILMAINE, Roland (Makilmanaeus), *P. Rami… Dialecticae libri Duo…* [1574], Francofurdi, Wechel, Marne & Aubry, 1594.

MARTIN DE DACIE, *Quaestiones super librum Topicorum Boethii*, dans Martini de Dacia *Opera*, éd. par H. Roos, Hauniae, G.E.C. Gad, 1961, p. 317-327.

MARTINI, Cornelius, *Disputationum logicarum adversus Ramistas secunda, De constitutione logicae et natura locorum in genere*, Helmstedt, Lucius, 1596.

MELANCHTHON, Philippe, *Compendiaria dialectices ratio*, in *Opera. Corpus reformatorum XX*, Brunsvigae, 1854 ; réimpr. New York et Frankfurt am Main, 1963.

— *Erotemata dialectices*, dans *Opera. Corpus reformatorum XIII*, Halis Saxonum, 1846 ; réimpr. New York et Frankfurt am Main, 1963.

MONTE, Lambertus de, *Copulata super omnes tractatus parvorum logicalium Petri hispani. ac super tres tractatus modernorum textui pulcerrime annotata in argumentis et replicis denuo diligentissime correcta iuxta inviolatum processum magistrorum Colonie bursam montis regentium*, Cologne, 1493.

MOPHA, Mattheo Gribaldo, *De methodo ac ratione studendi libri III*, Lugduni, G. Rouillius, 1544.

— *Communionum opinionum in jure, loci communes, authore Mattheo Gribaldo Mopha Cheriano*, J. C. Clarissimo, Basileae, 1567.

NICOLAUS NANCELIUS, *Petri Rami Vita* [1599], ed. with an engl. transl. by Peter Sharratt, *Humanistica Lovaniensa. Journal of Neo-Latin Studies*, 24 (1975), p. 161-277.

NICOLAS DE CUES, *Idiota de mente*, éd. Renata Steiger, *Opera omnia*, vol. 5, Hamburg, Meiner, 1983.

NIFO, Agostino [Augustinus Niphus], *Dialectica ludicra tyrunculis atque veteranis utillima peripatheticis consona : iunioribus sophisticantibus contraria*, Venetiis, 1521.

— *Commentaria in octo libros Topicorum Aristotelis*, Parisiis, 1542.

— *Super libros Priorum Aristotelis*, Venetiis, 1553.

OLDENDORP, Johannes [Oldendorpinus], *Topicorum legalium hoc est locorum seu notarum ex quibus argumenta et rationes legitime probanti sumuntur ; infractorum idem adversus vitiosas argumentationes exactissima traditio*, Lugduni, Seb. Gryphius, 1555.

PAUL DE PERGULA, *Logica*, ed. Sister Mary Anthony Brown, St. Bonaventure - New York-Louvain - Paderborn, The Franciscan Institute - E. Nauwelaerts - F. Schöningh, 1961.

PIACENTINO, *Summa Institutionum*, Moguntiae, 1535 ; réimpr. *Corpus Glossatorum Juris Civilis*, Augustae Taurinorum 1973.

PEDRO NUÑEZ [Pedro Nunnesius], *De causis obscuritatis teleae. Earumq[ue] remediis*, in *Bartholomaeus Josephus Paschasius und Johannes Baptista Monlorius, De Aristotelis doctrina orationes explanandi philosophicae tres trium insignium Valentinorum*…, Francofvrti, 1591, p. 1-57.

PÉNA, Jean, *Préface* de *L'optique et la catoptrique d'Euclide* [1557], traduite du latin *in* Eugène Auguste Albert de Rochas d'Aiglun, *La Science des philosophes et l'art des thaumaturges dans l'antiquité* [1882], 2e édition, Paris, Dorbon-Ainé, 1912, p. 217-238.

PIERRE ABELARD [Petrus Abaelardus], *Super Topica Glossae in Pietro Abelardo*, *Scritti Filosofici,* ed. Mario dal Pra, Roma, Fratelli Bocca, 1954.

— *Dialectica,* ed. Lambertus Marie de Rijk, Assen, Van Gorcum, 1956.

PIERRE D'ESPAGNE [Peter of Spain], *Tractatus called afterwards Summule Logicales*, ed. Lambertus Marie de Rijk, Assen, Van Gorcum & Co., 1972.

— [*Petrus Hispanus*] *Summulae logicales cum Versorii Parisiensis clarissima expositione*, Venise, 1572 ; reprod. Hildesheim, New York, Olms, 1981.

PIERRE DE LA RAMÉE [Petrus Ramus], *Dialecticae institvtiones*…, Parisiis, Jacobus Borgardus, 1543; reprod. Hildesheim, Olms, 1964).

— *Aristotelicae animadversiones*, Parisiis, Borgardus, 1543 ; reprod. Hildesheim, Olms, 1964.

— *Animadversiorvm Aristoteliocarvm libri XX*, Lutetiae, Roigny, 1548.

— *Pro philosophica Parisiensis Academiae disciplina oratio*…, Parisiis, M. David, 1551.

— *Oratio initio suae professionis habita* [1551], *in* Petrus Ramus & Audomarus Talaeus, *Collectaneae praefationes*, Marpurgi, 1599 (rééd., 1969), p. 323-342.

— *M. T. Ciceronis De lege agraria… orationes tres. P. Rami… praelectionibvs illvstratae* [1552], Parisiis, Wechel, 1561.

— *Scholarum grammaticarum libri XX* [1559], in *Scholae in liberales artes*…, Basileae, Episcopus, 1569 ; reprod. Hildesheim, Olms, 1970.

— *Prooëmium reformandae Parisiensis academiae* [1562], in *Scholae in liberales artes*…, Basileae, 1569, p. 1087-1096.

— *Scholarum Metaphysicarum* [1566], in *Scholae in liberales artes*…, Basileae, 1569, p. 829-996,

— *Praelectiones in P. Virgilii Maronis Georgicorvm libros quatvor*, Francofvrti, Wechel, 1578.

— *In Ciceronis orationes & scripta nonnulla omnes quae hactenus haberi potuerunt praelectiones*..., Francofvrti, 1582.

— *De sua professione oratio* [1563], *in* Petrus Ramus & Audomarus Talaeus, *Collectaneae praefationes*, Marpurgi, 1599 (rééd., 1969), p. 402-415.
— *Pro regia mathematicae professionis cathedra* [1566], *in* Petrus Ramus & Audomarus Talaeus, *Collectaneae praefationes*…, Marpurgi, 1599 (rééd., 1969), p. 418-442.
— *Scholarum mathematicarum libri unus et triginta*, Basileae, Episcopus, 1569.
— *Scholarum dialecticarum seu animadversionum in Organum Aristotelis*, in *Scholae in tres primas liberales artes*, Francoforti, Wechel, 1581, reprod. Frankfurt am Main, 1965 ; Francoforti, Wechel, Marne & Aubry, 1594.
— *Scholarum rhetoricarum, seu quaestionum brutinarum in Oratorem Ciceronis libri XX*, *recens emendati per Joan. Piscatorem* [1581], Francoforti, Wechel, Marne & Aubry, 1593.
— *Dialectique* (1555), éd. critique avec intro., notes et com. de Michel Dassonville, Genève, Droz, 1964.
PISCATOR, Johann, *In P. Rami Dialecticam Animaduersiones*…, Francoforti, Wechel, 1580.
QUINTILIEN, *Institutiones oratoriae libri XX*, éd. L. Rademacher, Lipsiae, 1907.
— *Institution oratoire*, texte établi et traduit par J. Cousin, « Collection des universités de France », 12 livres en 7 volumes, Paris, Les Belles Lettres, 1975-1980.
RAOUL LE BRETON [Radulphus Brito], *Quaestiones supra librum Praedicamentorum*, ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I, 3540-47.
— *Quaestiones super libros Topicorum Boethii*, ed. Niels Jørgen Green-Pedersen, *Cahiers de l'Institut du Moyen-Âge grec et latin*, 26 (1978), p. 1-92.
— *Quaestiones super Porphyrium*, q. 5-8, éd. par Jan Pinborg, « Radulphus Brito on Universals », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 35 (1980), p. 56-142.
— *Quaestiones super Priscianum minorem*, éd. J. Pinborg, Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, 1980.
— *Sophisma « Aliquis homo est species »*, éd. Jan Pinborg, « Radulphus Brito's Sophism on Second Intentions », *Vivarium*, 13 (1975), p. 127-152.
— *Sophisma « Omnis homo est omnis homo »*, éd. Niels Jørgen Green Pedersen & Jan Pinborg, *Cahiers de l'Institut du Moyen-Âge grec et latin*, 26 (1978), p. 93-114.
RÉMI D'AUXERRE [REMIGIUS AUTISSIDORENSIS = ps. Iohannes Scotus], *Commentarius in Opuscula sacra Boethii*, ed. E. K. Rand, *Johannes Scottus*, « Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des

Mittelalters », hrsg. von L. Traube, I, 2, München, Minerva G.M.B.H., 1906.

ROBERT KILWARDBY, *De ortu scientarum*, ed. Albert G. Judy, London-Toronto, The British Academy-The Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1976.

ROGER BACON, *Quaestiones super IV Metaphysicae*, ed. Robert Steele, in *Opera hactenus inedita*, Oxford, Clarendon Press, 1905-1940, vol. XI (1932).

SANDERSON, Robert, *Logicae artis compendium*, ed. E. Jennifer Ashworth, Bologna, Editrice CLUEB, 1985.

SCHICKARD, Mathias, *Logica juridica hoc est regulae praecepta et modus argumentandi per inductiones et interpretationes legum*, Herborn, 1615.

SCOT (PSEUDO —), *Super librum primum et secundum Priorum Analyticorum Aristotelis Quaestiones*, *in* Lorenzo Pozzi, *Le* Consequentiae *nella logica medievale*, Padova, Liviana Editrice, 1978.

SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, éd. et tr. de Pierre Pellegrin, Paris, Seuil, 1997.

— *Contre les professeurs*, tr. fr. sous la dir. de Pierre Pellegrin, Paris, Seuil, 2002.

SIGEBERTUS GEMBLACENSIS, *De scriptoribus ecclesiasticis*, PL CLX.

— *Catalogus Sigeberti Gemblacensis monachi de viris illustribus*, krit. Ausgabe herausgegeben von Robert Witte, « Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters » 1, Bern - Frankfurt am Main, H. Lang - P. Lang, 1974.

SIMON DE FAVERSHAM, *Sententia libri Topicorum*, ms. Leipzig, Universitäts-bibliothek, cod. lat. 1359, f^{os} 24ra-44ra.

— *Quaestiones super libro Praedicamentorum*, éd. P. Mazzarella, Padova, CEDAM, 1957

SNELLIUS, *Commentarius doctissimvs in dialecticam Petri Rami, forma dialogi conscriptus*…, Herbornae, 1587.

— *Partitiones Physicae, Methodi Rameae Legibvs informatae*…, Hanoviae, Guil. Antonius, 1594.

— *Snellio-Ramaeum philosophiae syntagma, tomis aliquot separatis distinctum*…, Francoforti, Fischer, 1596.

PHEDERICUS, Stephanus de, *De interpretatione juris commentarii IV*, Francoforti, 1535.

TALON, Omer [Audomarus Talaeus] *Dialecticae praelectiones in Porphyrium*…, Parisiis, David, 1550.

— *P. Rami dialecticae libri II. Audomari Talaei praelectionibvs illvstrati*, Parisiis, David, 1556.

— *P. Rami Dialectica. Audomari Talaei Pralectionibvs illvstrata*, Basileae, Eusebius Episcopus et Nicolaus frater, 1569.

THIERRY DE CHARTRES, *Commentarius super rhetoricam Ciceronis*, *in* Karin Margareta Fredborg, *The Latin Rhetorical Commentaries by Thierry of Chartres*, Toronto, PIMS, 1988.

TOLEDO, Francisco de [Franciscus Toletus], *Introductio in dialecticam Aristotelis*, dans *Opera omnia philosophica I-III*, Cologne 1615-1616 ; reprod. Hildesheim, Olms, 1985.

TOSCANELLA, Orazio, *Della invention dialettica*, In Venetia, presso Giovanni Bariletto, 1567.

VALLA, Lorenzo [Laurentius Valla], *De Lingvae latinae Elegantia libri sex* [1445], in *Opera omnia. Con una premessa di Eugenio Garin*, Tomus prior…, Torino, Bottega d'Erasmo, 1962, p. 1-235.

— *Dialecticae Disputationes* [1447/48, 1540], in *Opera omnia. Con una premessa di Eugenio Garin*, Tomus prior…, Torino, Bottega d'Erasmo, 1962, p. 645-761.

— *Repastinatio dialectice et philosophie*, éd. Gianni Zippel, 2 volumes, Padova, Antenore, 1982.

VERSOR, Jean [Johannes Versor], *Circa primum librum Thopicorum*, dans *Super omnes libros novae logicae*, Cologne, 1494 ; réimpr. Frankfurt am Main, Minerva GmbH, 1967.

VICTORINUS, Marius, *Explanationes in ciceronis rhetoricam*, cura et studio A. Ippolito, CCSL 132, Turnhout, Brepols, 2006.

VIGEL, Nikolaus, *Methodus juris controversi in sex libros distincta*, Basileae, 1599.

VULTEJUS, Hermann, *Jurisprudentia Romana Hermannii Vulteji J.C. per tabulas generales et speciales in methodum redacta*, Brême, 1655.

ZABARELLA, Jacques, *De natura logicae*, in *Jacobi Zabarellae Patavini opera logica*, Cologne, 1597 ; réimpr. Hildesheim, Olms, 1966.

Sources secondaires

'AJAM, Rāfiq, *Al-Manṭiq 'inda al-Fārābī*, 3 vol., Beyrouth, 1985-1986.

ABRUSCI, Vito Michele, *Logica matematica*, Bari, Edizioni Fratelli Laterza, 1992.

AKKERMAN, Fokke & VANDERJAGT, Arjo J. (eds.), *Rodolphus Agricola Phrisius (1444-1485)*, *Proceedings of the International Conference at the University of Groningen 28-30 October 1985*, Leiden, E. J. Brill, 1988.

ANDREWS, Robert, « The *Notabilia Scoti in libros Topicorum* : An Assessment of Authenticity », *Franciscan Studies*, 56 (1998), p. 65-75.

ASCHERI, Mario, *I diritti del Medioevo italiano. Secoli XI-XV*, Roma, Carocci, 2000.

ASHWORTH, E. Jennifer, *Language and Logic in the Post-Medieval Period*, Dordrecht-Boston, D. Reidel, 1974.

— « The Doctrine of *Exponibilia* in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », in *Studies in Post-Medieval Semantics*, « Variorum reprints », London, Ashgate, 1985.

— « Boethius on Topics, Conditionals and Argument-forms », *History and Philosophy of Logic*, 10/2 (1989), p. 213-225.

— « Developments in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », *in* Dov M. Gabbay et John Woods (eds.), *Handbook of the History of Logic 2. Mediaeval and Renaissance Logic*, Amsterdam-Boston, Elsevier, 2008, p. 609-643.

AUVRAY-ASSAYAS, Clara, *Cicéron*, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

AZZONI, Giampaolo M., « *Endoxa* e fonti del diritto », *in* G. A. Ferrari & M. Manzin (eds.), *La retorica fra scienza e professione legale. Questioni di metodo*, « Acta Methodologica » 1, Milano, Giuffré, 2005, p. 123-156.

BALDASSARI, Mariano, *Introduzione alla logica stoica*, Como, Malinverno, 1984.

BARNES, Jonathan, « Aristotle and the Method of Ethics », *Revue internationale de philosophie*, 34 (1980), p. 490-511.

— « Theophrastus and Hypothetical Syllogistic », *in* Jürgen Wiesner (ed.), *Aristoteles. Werk und Wirkung. Paul Moraux gewidmet. Vol. I : Aristoteles und seine Schule*, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 1985, p. 557-576.

— « Logical Form and Logical Matter », *in* Antonina Alberti (ed.), *Logica, mente e persona. Studi sulla filosofia antica*, Firenze, Olschki, 1990, p. 7-119.

— « Roman Aristotle », *in* Jonathan Barnes & Miriam Griffin (eds.), *Philosophia togata II- Plato and Aristotle at Rome*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 1-69.

— *Logic and the Imperial Stoa,* Leiden, E. J. Brill, 1997.

— « Aristotle and Stoic Logic », *in* Katerina Ierodiakonou (ed.), *Topics in Stoic Philosophy*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 23-53.

BELARDI, Walter, *Filosofia, grammatica e retorica nel pensiero antico,* Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1985.

BELLOMO, Manlio, « "Loci loicales" e forme del pensiero giuridico in alcuni testi dei secoli XIII e XIV », *Rivista di Storia del Diritto Italiano*, 47 (1974), p. 5-18.

— « Factum proponitur certum, sed dubium est de iure », *in* Manlio Bellomo (ed.), *Die Kunst der Disputation. Probleme der Rechtsauslegung und*

Rechtsanwendung im 13. und 14. Jahrhundert, « Schriften des Historischen Kollegs : Kolloquien » 38, München, Oldenburg Wissenschaftsverlag, 1997, p. 1-28.

BIARD, Joël, *Logique et théorie du signe au XIV^e siècle*, Paris, Vrin, 1989 (rééd. 2006).

— « Science et rhétorique dans les Questions sur la Rhétorique de Jean Buridan », *in* G. Dahan et I. Rosier-Catach (éds.), *La Rhétorique d'Aristote. Commentaires de l'Antiquité au XVIII^e siècle,* Paris, Vrin, 1998, p. 135-152.

BIRD, Otto, « The Re-discovery of the Topics : Professor Toulmin's Inference-Warrants », *Mind*, 70 (1961), p. 534-539.

— « The Tradition of the Logical Topics : Aristotle to Ockham », *Journal of the History of Ideas*, 23 (1962), p. 307-323.

BOBZIEN, Susanne, « Chrysippus' Modal Logic and its Relation to Philo and Diodorus », *in* Klaus Döring & Theodor Ebert (eds.), *Dialektiker und Stoiker : Zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Steiner, 1993.

— « Stoic Syllogistic », *Oxford Studies in Ancient Philosophy* 14, 1996, p. 133-192.

— « Logic », *in* Brad Inwood (ed.), *The Cambridge Companion to the Stoics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 85-123.

BOH, Ivan, « Consequences », *in* Anthony Kenny, Norman Kretzmann, & Jan Pinborg (eds.), *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 300-314.

BOLTON, Robert, « The Epistemological Basis of Aristotelian Dialectic », *in* Daniel Devereux & Pierre Pellegrin (éds.), *Biologie, logique et métaphysique chez Aristote*, Actes du séminaire CNRS-NSF, Oléron, 28 juin-3 juillet 1987, Paris, éd. du CNRS, 1990, p. 185-236.

BOUCHER, Pol, *Exemple de certitude ou de démonstration en droit présenté dans la doctrine des conditions*, Paris, Institut Michel Villey, 1998.

BRAET, Antoine C., « The Common Topic in Aristotle's *Rhetoric* : Precursor of the Argumentation Scheme », *Argumentation*, 19 (2005), p. 65-83.

BREITENSTEIN, Mirko, *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, XXV (2005), p. 484-488.
(http ://www.bautz.de/bbkl/g/goswin_v_a.shtml)

BRETONE, Mario, *Tecniche e ideologie dei giuristi romani*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1971, p. 63-88.

BRUGI, Biagio, *Per la storia della giurisprudenza e delle Università italiane. Saggi*, Torino, UTET, 1921.

— « Il metodo dei glossatori bolognesi », *Studi in onore di Salvatore Riccobono nel XL anno del suo insegnamento*, I, Palermo, G. Castiglia, 1936, p. 21-31.

BRUNSCHWIG, Jacques (éd.), *Les Stoïciens et leur logique*, Paris, Vrin, 1978.
— « Rhétorique et dialectique, *Rhétorique* et *Topiques* » *in* David J. Furley & Alexander Nehamas (eds.), *Aristotle's Rhetoric – Philosophical essays*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 57-96.
BRUYÈRE, Nelly, *Méthode et dialectique dans l'œuvre de la Ramée : Renaissance et âge classique*, Paris, Vrin, 1984.
BURNYEAT, Myles, « Enthymeme : Aristotle on the Rationality of Rhetoric », *in* Amélie Oksenberg Rorty (ed.), *Essays on Aristotle's Rhetoric*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 88-115.
CALBOLI MONTEFUSCO, Lucia, *La Dottrina degli status nella retorica greca e romana*, Hildesheim - Zürich - New York, Olms-Weidmann, 1986.
CAPRIOLI, Severino, « *Modi arguendi*. Testi per lo studio della retorica nel sistema del diritto comune », *Studi medievali*, 46 (2005), p. 1-29.
CASTAGNOLI, Luca, « Il condizionale crisippeo e le sue interpretazioni moderne », *Elenchos*, 25 (2004), p. 353-395.
CATALANI, Luigi, *I Porretani. Una scuola di pensiero tra alto e basso Medioevo*, « Nutrix » 2, Turnhout, Brepols, 2008.
CESALLI, Laurent, *Le Réalisme propositionnel. Sémantique et ontologie des propositions chez Jean Duns Scot, Gauthier Burley, Richard Brinkley et Jean Wyclif*, Paris, Vrin, 2007.
CHENU, Marie-Dominique, *La Théologie comme science au XIII^e siècle*, Paris, Vrin, 3^e éd. 1969 ; *La teologia come scienza nel XIII secolo*, trad. it. M. Spranzi, M. Vigevani, Milano, Jaca Book, 1995.
CORTESE, Ennio, *Il diritto nella storia medievale*, II : *Il basso Medioevo*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei, 1995.
CROMBIE, Alistair. C., *Da S. Agostino a Galileo. Storia della scienza dal V al XVII secolo*, tr. it. V. Di Giuro, Milano, Feltrinelli, 1970.
D'ONOFRIO, Giulio, *Fons scientiae. La dialettica nell'Occidente tardo-antico*, « Nuovo Medioevo » 31, Napoli, Liguori, 1986.
— « Über die Natur der Einteilung. Die dialektische Entfaltung von Eriugenas Denken », in *Begriff und Metapher. Sprachform des Denkens bei Eriugena*, Vorträge des VII. Internationalen Eriugena-Colloquiums (Werner-Reimers-Stiftung Bad Homburg, 26.-29. Juli 1989), « Abhandl. der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-hist. Klasse » 3, Heidelberg, 1990, p. 17-38.
— « Lanfranco teologo e la storia della filosofia », *in* Giulio d'Onofrio (ed.), *Lanfranco di Pavia e l'Europa del secolo XI, nel IX centenario della morte (1089-1989)*, Atti del Convegno internazionale di studi (Pavia, 21/24 settembre 1989), « Italia Sacra, Studi e documenti di Storia Ecclesiastica » 51, Herder, Roma 1993, p. 189-228.

— « Sacra pagina e dialettica », *in* P. Rossi & C.A. Viano, *Storia della filosofia*, II, *Il Medioevo*, Roma - Bari, Laterza, 1994, p. 33-59.
— « *Respondeant pro me*. La dialectique anselmienne et les dialecticiens du Haut Moyen âge », *in* Coloman Viola & Frederik Van Fleteren (eds.), *Saint Anselm, a Thinker for Yesterday and Today : Anselm's Thought Viewed by our Contemporaries*, Proceedings of the International Anselm Conference, CNRS Paris, The Edwin Mellen Press, Lewiston - Queenston - Lampeter 2002, p. 29-49.
— *Storia della Teologia*, II, *L'età medievale*, Casale Monferrato, Piemme, 2003.
— *Vera philosophia. Studies in Late Antique, Early Medieval and Renaissance Christian Thought*, « Nutrix » 1,Turnhout, Brepols, 2008.
— « Probabilimo cristiano e fondazione del sapere pratico nell'alto Medioevo tedesco : il caso dell'Anonimo di Ratisbona », *in* Alessandra Beccarisi, Ruedi Imbach & Pasquale Porro (eds.), *Per perscrutationem philosophicam. Neue Perspektiven der mittelalterlichen Forschung. Loris Sturlese zum 60. Geburstag gewidmet*, « Corpus Philosophorum Teutonicorum Medii Aevi » Beihefte 4, Hamburg, Felix Meiner Verlag, 2008, p. 32-54.
— (ed.), *The Medieval Paradigm, Religious Thought and Philosophy*, Papers of the International Congress (Rome, 29 October - 1st November 2005), « Nutrix » 4, Turnhout, Brepols, 2009.
DĀNISH-PAJŪH, Muḥammad Taqī, *al-Manṭiqiyyāt li-al-Fārābī*, 3 vol., Qom, 1987-1989.
DANNEBERG, Lutz, « Logik und Hermeneutik : die *analysis logica* in den ramistischen Dialektiken », *in* Uwe Scheffler & Klaus Wuttich (eds), *Terminigebrauch und Folgebeziehung*, Berlin, Logos Verlag, 1998, p. 129-157.
— « Logik und Hermeneutik im 17. Jahrhundert », *in* Jan Schröder (ed.), *Theorie der Interpretation vom Humanismus bis zur Romantik*..., Stuttgart, Steiner, 2001, p. 75-131 ; trad. française légèrement abrégée : « Logique et herméneutique au XVII^e^ siècle », *in* Jean-Claude Gens (éd.), *La Logique herméneutique du XVII^e^ siècle : J.-C. Dannhauer et J. Clauberg*, Argenteuil, Le Cercle herméneutique, 2006, p. 15-65.
— « Vom *grammaticus* und *logicus* über den *analyticus* zum *hermeneuticus* », *in* Jörg Schönert & Friedrich Vollhardt (eds.), *Geschichte der Hermeneutik und die Methodik der textinterpretierenden Disziplinen*, Berlin, W. de Gruyter, 2005, p. 255-337.
— « Der *ordo inversus*, sein Zerbrechen im 18. Jahrhundert und die Versuche seiner Heilung oder Substitution… », *in* Simone de Angelis *et al*. (eds.), *'Natur', Naturrecht und Geschichte*, à paraître Bern, 2010.

DE RIJK, Lambert-Marie, « On the Genuine Text of Peter of Spain's *Summulae Logicales*, II », *Vivarium*, 6 (1968), p. 74-76.

DUTILH NOVAES, Catarina, *Formalizations après la lettre. Studies in Medieval Logic and Semantics*, Amsterdam, Haveka BV, 2005.

EBBESEN, Sten, *Commentators and Commentaries on Aristotle's « Sophistici Elenchi » : a Study of Post-Aristotelian Ancient and Mediaeval Writings on Fallacies*, 3 vol., Leiden, E. J. Brill, 1981.

— « *Termini accidentales concreti*. Texts from the Late 13th Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin*, 53 (1986), p. 92-103.

— « Concrete Accidental Terms : Late Thirteenth-Century Debates about Problems Relating to such Terms as 'album' », *in* N. Kretzmann (ed.), *Meaning and Inference in Medieval Philosophy. Studies in Memory of Jan Pinborg*, Dordrecht-Boston-London, Kluwer, 1988, p. 107-116.

— « The Theory of Loci in Antiquity and the Middle Ages », *in* Klaus Jacobi (ed.), *Argumentationstheorie : Scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1993, p. 15-39.

— « La logica scolastica dell'antichità come fonte della logica scolastica medievale », in *La logica nel Medioevo* (ed. it. de *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*), trad. it. Paolo Fiorini, Milano, Jaca Book, 1999.

EBERT, Theodor, *Dialektiker und frühe Stoiker bei Sextus Empiricus. Untersuchungen zur Entstehung der Aussagenlogik*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1991.

— « Dialecticians and Stoics on the Classification of Propositions », *in* Klaus Döring & Theodor Ebert (eds.), *Dialektiker und Stoiker. Zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Franz Steiner, 1993, p. 111-127.

EEMEREN, Frans H. Van & GROOTENDORST, Rob, *Argumentation, Communication and Fallacies*, Hillsdale NJ, Lawrence Erlbaum, 1992.

ERRERA, Andrea, *Arbor actionum. Genere letterario e forma di classificazione delle azioni nella dottrina dei Glossatori*, « Archivio per la storia del diritto medioevale e moderno » 1, Bologna, Monduzzi, 1995.

— « La quaestio medievale e i glossatori bolognesi », *Studi senesi*, 108 (1996), p. 490-530.

— *Il concetto di scientia iuris dal XII al XIV secolo. Il ruolo della logica platonica e aristotelica nelle scuole giuridiche medievali*, « Quaderni di "Studi senesi" » 97, Milano, Giuffré, 2003.

— *Lineamenti di epistemologia giuridica medievale. Storia di una rivoluzione scientifica*, « Il Diritto nella Storia » 12, Torino, Giappichelli, 2006.

— « The Role of Logic in the Legal Science of the Glossators and Commentators », *in* Andrea Padovani & Peter G. Stein (eds.), *The Jurist's Philosophy of Law from Rome to the Seventeenth Century*, « A Treatise of Legal Philosophy and General Jurisprudence » 7, Dordrecht, Springer, 2007, p. 79-156.

FAKHRY, Mājid, *Kitāb al-Burhān wa-Kitāb Sharā'iṭ al-yaqīn ma'a Ta'ālīq Ibn Bājja 'alā al-Burhān*, Beyrouth, 1987.

FEDRIGA, Riccardo, « Sillogistica e topica », *in* Riccardo Fedriga & Sara Puggioni (eds.), *Logica e linguaggio nel Medioevo*, Milano, LED, 1993, p. 297-318.

FORTENBAUGH, William W., « Theophrastus of Eresus : Rhetorical Argument and Hypothetical Syllogistic », *in* William W. Fortenbaugh (ed.), *Theophrastean Studies*, Stuttgart, Franz Steiner, 2003, p. 35-50.

FRANSEN, Gérard, « Les questions disputées dans les Facultés de droit », *in* Bernardo Carlos Bazàn, Gérard Fransen, John Wippel & Danielle Jacquart, *Les Questions disputées et les Questions quodlibétiques dans les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine*, « Typologie des sources du Moyen Âge occidental » 44-45, Turnhout, Brepols, 1985, p. 223-277.

FREDBORG, Karin Margareta, « The Commentaries on Cicero's *De Inventione* and *Rhetorica ad Herennium* by William of Champeaux », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 17 (1977), p. 1-39.

— « The Scholastic Teaching of Rhetoric in the Midlle Ages », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et Latin*, 55 (1987), p. 85-105.

FREDE, Michael, *Die stoische Logik*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1974.

— « Stoic vs. Aristotelian syllogistic », *Archiv für Geschichte der Philosophie*, 56 (1974), p. 1-32.

— *Essays in Ancient Philosophy,* Minneapolis, University of Minnesota Press, 1987, p. 151-176.

FUMAGALLI BEONIO-BROCCHIERI, Maria Teresa, *The Logic of Abelard*, tr. Simon Pleasance, Dordrecht, Reidel, 1969.

FUMAGALLI BOENIO-BROCCHIERI, Maria Teresa, & PARODI, Massimo, *Storia della filosofia medievale. Da Boezio a Wyclif*, « Manuali Laterza » 8, Bari, Laterza, 1996.

GIULIANI, Alessandro, *La controversia. Contributo alla logica giuridica*, Pavia, Pubblicazioni dell'Università di Pavia, 1966.

GLUCKER, John, « Theophrastus, the Academy, and the Athenian Philosophical Atmosphere », *in* Johannes M. van Ophuijsen & Marlein van Raalte (eds.), *Theophrastus. Reappraising the Sources*, New Brunswick - London, Transaction Publishers, 1998, p. 299-316.

GOURINAT, Jean-Baptiste, *La Dialectique des Stoïciens*, Paris, Vrin, 2000.

GRAESER, Andreas, *Die logischen Fragmente des Theophrast*, Berlin-New York, W. de Gruyter, 1973.

GREEN-PEDERSEN, Niels Jørgen, « William of Champeaux on Boethius' *Topics* according to Orleans Bibl. Mun. 266 », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 13 (1973), p. 13-30.

— « On the Interpretation of Aristotle's Topics in the Thirteenth Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 9 (1973), p. 37-38.

— « The *Summulae* of John Buridan, *Tractatus VI De locis* », dans J. Pinborg (éd.), *The Logic of John Buridan*, « Opuscula graecolatina » 9, Copenhagen, Museum Tusculanum, 1976, p. 121-138.

— *The Tradition of the Topics in the Middle Ages : the Commentaries on Aristotle's and Boethius' Topics*, München, Philosophia Verlag, 1984.

GRELLARD, Christophe, « *Fides sive credulitas*. Le problème de l'assentiment chez Pierre Abélard, entre logique et psychologie », *Archives d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Âge*, 70, (2003), p. 7-25.

— « Jean de Salisbury. Un cas médiéval de scepticisme », *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie*, 54 (2007), p. 16-40.

GRIGNASCHI, Mario, « Les traductions latines des ouvrages de la logique arabe et l'Abrégé d'Alfarabi », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 39 (1972), p. 41-107.

GROSSI, Paolo, *Le situazioni reali nell'esperienza giuridica medievale*, Padova, Cedam 1968.

— *Il dominio e le cose. Percezioni medievali e moderne dei diritti reali*, « Per la storia del pensiero giuridico moderno » 41, Milano, Giuffré, 1992.

HADOT, Pierre, *Marius Victorinus. Recherches sur sa vie et ses œuvres*, Paris, Études augustiniennes, 1971.

HALLYN, Fernand, « Jean Pena et l'éloge de l'optique », *in* Kees Meerhoff & Jean-Claude Moisan (eds.), *Autour de Ramus – Texte, Théorie, Commentaire*, Québec, Nuit blanche, 1997, p. 217-232.

HASNAWI, Ahmad, « Farabi et la pratique de l'exégèse philosophique (Remarques sur son *Commentaire* au *De Interpretatione* d'Aristote) », *Revue de Synthèse*, III^e^ S. 117 (1985), p. 27-59.

— « Topic and Analysis : The Arabic Tradition », *in* R. W. Sharples (ed.), *Whose Aristotle ? Whose Aristotelianism ?*, Aldershot, Ashgate, 2001, p. 28-62.

— « La structure du *corpus* logique dans l'*Abrégé de logique* d'Averroès », *in* Carmela Baffioni (éd.), *Averroes and the Aristotelian Heritage*, Napoli, Guida, 2004, p. 51-62.

— « Réflexions sur la terminologie logique de Maïmonide et son contexte farabien : le *Guide des perplexes* et le *Traité de logique* », *in* Tony Lévy

& Roshdi Rashed (éds.), *Maïmonide philosophe et savant*, Leuven, Peeters, 2004, p. 39-78.

— « Boèce, Averroès et Abū al-Barakāt al-Baghdādī, témoins des écrits de Thémistius sur les *Topiques* d'Aristote », *Arabic Sciences and Philosophy*, 17 (2007), p. 203-265.

— « Avicenna on the Quantification of the Predicate (with an Appendix on [Ibn Zurʿa]) », *in* S. Rahman, T. Street & H. Tahiri (eds.), *The Unity of Science in the Arabic Tradition*, « Logic, Epistemology and The Unity of Science » 11, Dordrecht, Kluwer-Springer, 2008, p. 295-328.

HODGES, Wilfrid, « Detecting the Logical Content : Burley's 'Purity of Logic' », *in* Sergei Artemov *et al* (eds.), *We Will Show Them ! Essays in Honour of Dov Gabbay on his 60th Birthday*, London, Kings Colledge Publications, 2005, p. 69-116.

HOFFMANN, Philippe, « La triade chaldaïque "eros, aletheia, pistis" : de Proclus à Simplicius », *in* Alain Ph. Segonds et Carlos Steel (éds.), *Proclus et la théologie platonicienne*, Leuven-Paris, Leuven University Press et Belles Lettres, 2000, p. 459-491.

HÖLTGEN, Karl Josef, « Robert Burtons *Anatomy of Melancholy* : Struktur und Gattungsproblematik im Lichte der ramistischen Logik », *Anglia*, 94 (1976), p. 388-403.

HUBY, Pamela M., « Cicero's *Topics* and its Peripatetic sources », *in* William W. Fortenbaugh & Peter Steinmetz (eds.), *Cicero's Knowledge of the Peripatos*, New Brunswick, 1989, p. 61-76.

— *Theophrastus of Eresus. Sources for his Life, Writings, Thought and Influence. Commentary Volume 2 : Logic*, with Contributions on the Arabic Material by Dimitri Gutas, Leiden-Boston, E. J. Brill, 2007.

HUGONNARD-ROCHE, Henri, « Aspects de la logique hypothétique chez Fārābī », *in* R. Arnzen & J. Thielmann (eds.), *Words, Texts and Concepts Cruising the Mediterranean Sea. Studies on the sources, contents and influences of Islamic civilization and Arabic philosophy and science* dedicated to Gerhard Endress on his sixty-fifth birthday, « Orientalia Lovaniensia Analecta » 139, Leuven, Peeters, 2004, p. 223-243.

HÜLSER, Karlheinz, *Die Fragmente zur Dialektik der Stoiker. Neue Sammlung der Texte mit deutscher Übersetzung und Kommentaren*, 4 Bde., Stuttgart, Frommann-Holzboog, 1987-1988.

— « Zur dialektischen und stoischen Einteilung der Fehlschlüsse », *in* Klaus Döring & Theodor Ebert (eds.), *Dialektiker und Stoiker. Zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Franz Steiner, 1993, p. 167-185.

HUYSMANN, Gerda C., *Rudolph Agricola. A Bibliography of Printed Works and Translations*, Nieuwkoop, de Graaf, 1985.

IHM, Georg, *Der Humanist Rudof Agricola. Sein Leben und seine Schriften*, Paderborn, Schöningh, 1893.

INWOOD, Brad & MANSFELD, Jaap (eds.), *Assent and Argument. Studies in Cicero's Academic Books*, Leiden - New York, Brill, 1997.

IOPPOLO, Anna Maria, *Opinione e scienza : il dibattito fra Stoici e Accademici nel III e nel II secolo a.C.*, Napoli, Bibliopolis, 1986.

— « Presentation and Assent : a Physical and Cognitive Problem in Early Stoicism », *Classical Quarterly*, 40 (1990), p. 433-449.

JACOBI, Klaus (ed.), *Argumentationstheorie : scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden, E. J. Brill, 1993.

KANN, Christoph, « Der Ort der Argumente. Eigentliche und uneigentliche Verwendung des mittelalterlichen Locus-Begriffs », *Raum und Raumvorstellungen im Mittelalter.* « Miscellanea Mediaevalia » 25 (1997), p. 402-418.

KING, Peter, « Consequence and Inference. Mediaeval Proof Theory 1300-1350 », *in* Mikko Yrjönsuuri (ed.), *Medieval Formal Logic*, Dordrecht, Kluwer, 2001, p. 117-145.

KNEALE, Martha & KNEALE, William, *The Development of Logic*, Oxford, Clarendon Press, 1962.

KNUUTTILA, Simo, *Modalities in Medieval Philosophy*, London, Routledge, 1993.

LAMEER, Joep, *Al-Fārābī and Aristotelian Syllogistics. Greek Theory and Islamic Practice*, « Islamic Philosophy, Theology and Science » 20, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1994.

LAWN, Brian, *The Rise and Decline of the Scholastic 'Quaestio Disputata'. With Special Emphasis on its Use in the Teaching of Medecine and Science*, « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance » 2, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1993.

LÉVY, Carlos, *Cicero Academicus. Recherches sur les* Académiques *et sur la philosophie cicéronienne*, Roma, École française de Rome, 1992.

LINTOTT, Andrew, « Legal Procedure in Cicero's Time », *in* Jonathan Powell & Jeremy Paterson (eds.), *Cicero the Advocate*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 61-78.

LONG, Anthony, « Cicero's Plato and Aristotle », *in* Jonathan G. F. Powell (ed.), *Cicero the Philosopher. Twelve Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 37-61.

— « Theophrastus and the Stoa », *in* Johannes M. van Ophuijsen & Marlein van Raalte (eds.), *Theophrastus. Reappraising the Sources*, New Brunswick-London, Transaction Publishers, 1998, p. 355-383.

ŁUKASIEWICZ, Jan, « Z historii logiki zdań », *Przeglad Filosoficzny* 37 (1934), p. 417-437 ; trad. all. : « Zur Geschichte der Aussagenlogik », *Erkenntnis* 5 (1935), p. 111-131 ; trad. angl. : « On the History of the Logic of Propositions », in McCall Storrs (ed.) *Polish Logic 1920-1939. Papers by Ajdukiewicz… Łukasiewicz…*, with an Introduction by Tadeusz Kotarbiński, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 66-87.

MACK, Peter, *Renaissance Argument. Valla and Agricola in the Traditions of Rhetoric and Dialectic*, Leiden, E. J. Brill, 1993.

— « Humanist Rhetoric and Dialectic », *in* Jill Kraye (ed.), *The Cambridge Companion to Renaissance Humanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 82-98.

— « Agricola and the Early Versions of Ramus's Dialectic », Kees Meerhoff & Jean-Claude Moisan (éds.), *Autour de Ramus : texte, théorie, commentaire*, Québec, Nuit blanche, 1997, p. 17-35.

MAFFEI, Domenico, *Gli inizi dell'Umanesimo giuridico*, Milano, Giuffré, 1956 (rist. 1972).

MAHDI, Muhsin, « Kitāb al-Shiʿr li-Abī Naṣr al-Fārābī », *Majallat Shiʿr*, 3/12 (1959), p. 90-95.

MAIERÙ, Alfonso & VALENTE, Luisa, « Scetticismo e criticismo nel Medioevo », *in* Mario De Caro & Emilio Spinelli (eds.), *Scetticismo. Una vicenda filosofica*, Roma, Carocci, 2007, p. 52-65.

MANZIN, Maurizo, *Il petrarchismo giuridico. Filosofia e logica del diritto agli inizi dell'Umanesimo*, « Dipartimento di Scienze giuridiche. Università di Trento » 20, Padova, CEDAM, 1994.

MARENBON, John, *Boethius*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

MARIANI ZINI, Fosca, « Cicero on Conditional Right », *in* Alexandre Thiercelin (éd.), *Argumentation, Logic, Law*, Dordrecht, Springer-Kluwer, à paraître.

— « Crédibilité, croyance, confiance. Le legs de la tradition romaine », *Revue de métaphysique et morale*, à paraître.

MARKOWSKI, Mieczysław, « Dialektische und rhetorische Argumentation an der Krakauer Universität im 15. Jahrhundert », *in* Klaus Jacobi (ed.), *Argumentationstheorie : Scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1993.

MARMO, Costantino, « *Suspicio*. A Key Word to the Significance of Aristotle's Rhetoric in Thirteenth Century Scholasticism », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 60 (1990), p. 145-198.

— « Retorica e motti di spirito. Una 'quaestio' inedita di Giovanni di Jandun », *in* Patrizia Magli *et al.* (éds.), *Semiotica : storia, teorie e interpretazione*, Milano, Bompiani, 1992, p. 25-41.

— *Semiotica e linguaggio nella Scolastica : Parigi, Bologna, Erfurt 1270-1330. La semiotica dei Modisti*, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1994.
— « The Semantics of the Modistae », *in* Sten Ebbesen & Russell Friedman (eds.), *Medieval Analyses in Language and Cognition*, Acts of the symposium « The Copenhaguen School of Medieval Philosophy » (January 10-13, 1996), Copenhagen, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 1999, p. 83-104.
— « Types of Opposition in the Postpraedicamenta in Thirteenth-Century Commentaries », *in* J. Biard et I. Rosier-Catach (éds.), *La Tradition médiévale des Catégories (XII^e^-XIV^e^ siècles)*, Louvain-la-Neuve - Louvain - Paris, Éd. de l'Institut supérieur de Philosophie - Peeters, 2003, p. 86-103.
— « La funzione del contesto : teorie 'continentali' et 'inglesi' a confronto sull'eliminazione dell'equivacità tra fine XIII e inizio XIV secolo », *in* S. Caroti *et al.* (eds.), *"Ad ingenii acuitionem". Studies in Honor of Alfonso Maierù*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 2006, p. 249-280.
MARTIN, Chistopher J., « Denying Conditionals : Abaelard and The Failure of Boethius's Account of the Hypothetical Syllogisme », *in* John Marenbon (ed.), *The Many Roots of Medieval Logic : The Aristotelian and non-Aristotelian Traditions*, « Vivarium » 2-3, 2007, p. 23-38.
MEERHOFF, Kees, « Agricola et Ramus – dialectique et rhétorique », *in* Fokke Akkerman und Arjo J. Vanderjagt (eds.), *Rodolphus Agricola Prhisius 1444-15485*, Leyden- New York - Copenhague - Köln, Brill, 1988, p. 270-280.
MEIJERS, Eduard Maurits, « L'Université d'Orléans au XIII^e^ siècle », *in* Robert Feenstra et Herman F. W. D. Fischer (éds.), *Études d'histoire du droit*, III, Leiden, Universitaire Pers Leiden, 1959, p. 3-124.
MIGNUCCI, Mario, *Il significato della logica stoica*, Bologna, Pàtron, 1965.
— *L'argomentazione dimostrativa in Aristotele. Commento agli Analitici Secondi*, I, « Pubblicazioni dell'Istituto di Storia della Filosofia e del Centro per ricerche di Filosofia medioevale, Università di Padova » 19, Padova, Antenore, 1975.
— « The Stoic *Themata* », *in* Klaus Döring & Theodor Ebert (eds.), *Dialektiker und Stoiker. Zur Logik der Stoa und ihrer Vorläufer*, Stuttgart, Franz Steiner, 1993, p. 217-238.
MINIO-PALUELLO, Lorenzo, « The Text of Aristotle's Topics and Elenchi : the Latin Tradition », *The Classical Quarterly*, N. S., t. V (= XLIX), 1955, p. 108-118.

— « I *Topici* del X-XI secolo ; due fogli del testo perduto della redazione boeziana definitiva. Altri frammenti dai libri I-IV e VIII della medesima redazione », *Rivista di Filosofia Neoscolastica*, L (1958), p. 97-116.

— « Nuovi impulsi allo studio della logica : la seconda fase della riscoperta di Aristotele e di Boezio », in *La scuola nell'Occidente Latino dell'Alto Medioevo*, « Settimane di Studio del CISAM » 19, Spoleto, CISAM, 1972, p. 743-766.

MOODY, Ernest A., *Truth and Consequence in Mediaeval Logic*, Amsterdam, North-Holland Publishers Company, 1953.

MOOS, Peter von, *Geschichte als Topik. Das rhetorische Exemplum von der Antike zur Neuzeit und die Historiae im Policraticus Johanns von Salisbury*, « Ordo : Studien zur Literatur und Gesellschaft des Mittelalters und der Frühen Neuzeit » 2, Hildesheim - Zürich - New York, Olms, 1996.

— « Die angesehene Meinung IV : Johannes von Salisbury », *Mittellateinisches Jahrbuch*, 34/2 (1999) p. 1-55.

MORAUX, Paul, « La joute dialectique d'après le VIII^e^ livre des *Topiques* », *in* G. E. L. Owen (ed.), *Aristotle on Dialectic, The Topics. Proceeding of the Third Symposium Aristotelicum (1963),* Oxford, Clarendon Press, 1968.

— *Der Aristotelismus bei den Griechen von Andronikos bis Alexander von Aphrodisias*, Berlin - New York, Walter de Gruyter, Bd. 1, 1973 ; Bd. 2, 1984.

MUNDT, Lothar, « Rudolf Agricolas *De inventione dialectica* – Konzeption, historische Bedeutung und Wirkung », *in* Wilhelm Kühlmann (ed.), *Rudolf Agricola 1444-1485. Protagonist des nordeuropäischen Humanismus zum 550. Geburtstag*, Bern, Peter Lang, 1994, p. 83-146.

NASTI DE VINCENTIS, Mauro, « La validità del condizionale crisippeo in Sesto Empirico e in Boezio (Parte I) », *Dianoia*, 3 (1998), p. 45-75.

— « La validità del condizionale crisippeo in Sesto Empirico e in Boezio (Parte II) », *Dianoia*, 4 (1999), p. 11-55.

NEF, Frédéric, « Accidents et relations individuelles chez Leibniz, analyse linguistique et formes logiques », *in* Dominique Berlioz & Frédéric Nef (éds.), *Leibniz et les puissances du langage*, Paris, Vrin, 2005, p. 125-139.

NIKOLAU, Maretta D., *Sprache als Norm, Überlegungen zu Rudolph Agricola und Johannes Sturm*, München, Hieronymus, 1984.

NUCHELMANS, Gabriel, *Late-Scholastic and Humanist Theories of the Proposition*, Amsterdam, North Holland, 1980.

OTTE, Gerhard, *Dialektik und Jurisprudenz. Untersuchungen zur Methode der Glossatoren*, « Ius commune : Sonderhefte » 1, Frankfurt am Main, Klostermann, 1971.

PADOA SCHIOPPA, Antonio, *Storia del diritto in Europa. Dal medioevo all'età contemporanea*, Bologna, Il Mulino, 2007.

PADOVANI, Andrea, *Modernità degli antichi. Breviario di argomentazione forense*, Bologna, Bononia University Press, 2006.

PARADISI, Bruno, *Studi sul Medioevo giuridico*, « Studi storici » 163-173, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1987.

PATILLON, Michel, *La Théorie du discours chez Hermogène le Rhéteur*, Paris, Belles Lettres, 1988.

PATZIG, Günther, *Aristotle's Theory of the Syllogism*, transl. J. Barnes, Dordrecht-Boston, D. Reidel publishing company, 1968.

PERELMAN, Chaim & OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 1970.

PERLER, Dominik, « Duns Scotus' Philosophy of Language », *in* Th. Williams (ed.), *The Cambridge Companion to Duns Scotus*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 161-192.

PIANO MORTARI, Vicenzo, *Ricerche sulla theoria dell'interpretazione del diritto nel secolo XVI*, Milano, Giuffré, 1956.

— *Dogmatica e interpretazione. I giuristi medievali*, « Storia e diritto » 2, Napoli, Jovene, 1976.

— *Diritto, logica, metodo nel secolo XVI*, Napoli, Jovene, 1978.

PINBORG, Jan, « Topik und Syllogistik im Mittelalter », *in* F. Feiereis *et al*. (eds.), *Sapienter ordinare,* Leipzig, St. Benno Verlag, 1969, p. 157-178.

— « Bezeichnungen in der Logik des XIII. Jahrhunderts », *in* A. Zimmermann (ed.), *Der Begriff der repraesentatio im Mittelalter : Stellvertretung, Symbol, Zeichen, Bild*, Berlin, De Gruyter, 1971, p. 274-275.

— *Logik und Semantik im Mittelalter. Ein Überblick*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, 1972.

— « Die Logik der Modistae », *Studia Mediewistyczne*, 16 (1975), p. 39-97.

— « Discussions about the Status of the Loci Dialectici in Works from the Middle of the 13th Century », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge Grec et Latin* 20 (1977), p. 38-78.

PINI, Giorgio, « Duns Scotus' Commentary on the Topics : New Light on his Philosophical Teaching », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 66 (1999), p. 225-243.

— *Categories and Logic in Duns Scotus : an Interpretation of Aristotle's Categories in the Late Thirteenth Century*, Leiden, E. J. Brill, 2002.

PINZANI, Roberto, *La logica di Boezio*, Milano, Angeli, 2003.

POLLOCK, John L., « Defeasible Reasoning », *in* Jonathan Adler & Lance Rips (eds.), *Reasoning. Studies of Human Inference and Its Foundations,* Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

POZZI, Lorenzo, *Introduzione alla logica medievale*, Brescia, Grafo, 1992.

PRANTL, Carl, *Geschichte der Logik im Abendlande*, Leipzig, S. Hirzel, 1855; reprint Graz, Akademische Druck-und Verlagsanstalt, 1955.

RAY, Roger, « Rhetorical Skepticism and Verisimilar Narrative in John of Salisbury's *Historia Pontificalis* », *in* Ernst Breisach (ed.), *Classical Rhetoric and Medieval Historiography*, « Studies in Medieval Culture » XIX, Medieval Institute Publications, Western Michigan University, Kalamazoo, 1985, p. 61-102.

READ, Stephen, « Formal and material consequence, disjunctive syllogism and gamma », *in* Klaus Jacobi (ed.), *Argumentationstheorie : Scholastische Forschungen zu den logischen und semantischen Regeln korrekten Folgerns*, Leiden - New York - Köln, E. J. Brill, 1993.

REED, Baron, « How to Think about Faillibilism », *Philosophical Studies*, 107 (2003), p. 143-157.

RIPOSATI, Benedetto, *Studi sui "Topica", di Cicerone*, Milano, Società editrice « Vita e Pensiero », 1947.

RISSE, Wilhelm, *Logik der Neuzeit, 1500-1640*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, 1964.

SĀLIM, Aḥmad Salīm, *Talkhīṣ ḳitāb Aristūṭālīs fī al-Shi'r, ta'līf Abī al-Walīd b. Rushd wa-ma'ahu Jawāmi' al-Shi'r li-al-Fārābī*, Le Caire, 1971.

SANDBACH, Francis H., *Aristotle and The Stoics*, Cambridge, The Cambridge Philological Society, 1985.

SAVIGNY, Karl von, *Histoire du droit romain au Moyen Âge*, Paris, Ch. Guénoux, 1839.

SCHEPERS, Heinrich, « Leibniz' Disputationen *De Conditionibus*. Ansätze zu einer juristischen Aussagenlogik », in *Akten des II. Internationalen Leibniz-Kongresses 4*, « Studia Leibnitiana » Suppl. 15 : Logik, Erkenntnistheorie, Methodologie, Sprachphilosophie, Wiesbaden, 1975.

SCHMIDT-BIGGEMANN, Wilhelm, *Topica universalis, Eine Modellgeschichte humanistischer und barocker Wissenschaft*, Hamburg, Meiner, 1983.

SCHOLZ, Olivier Robert, *Verstehen und Rationalität*, Frankfurt am Main, Klostermann,1999.

SCHUPP, Franz, *Logical Problems of the Medieval Theory of Consequences*, Napoli, Bibliopolis, 1988.

SEDLEY, David N., « Diodorus Cronus and Hellenistic philosophy », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 203 (1977), p. 74-120.

— « On Signs », *in* J. Barnes *& al*. (eds.), *Science and Speculation*, Cambridge-Paris, Cambridge University Press- Maison des Sciences de l'homme, 1982, p. 239-272.

SLOMKOWSKI, Paul, *Aristotle's Topics*, Leiden - New York -Köln, E. J. Brill, 1997.

SPECA, Anthony N., *Hypothetical Syllogistic and Stoic Logic*, Leiden, E. J. Brill, 2001.

STUMP, Eleonore, « Boethius's Works on the Topics », *Vivarium*, 12 (1974), p. 77-93.

— « Topics : Their Development and Absorption into Consequences », *in* Anthony Kenny, Norman Kretzmann, Jan Pinborg (eds.), *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press 1982, p. 273-299.

— « Boethius's *In Ciceronis Topica* and Stoic Logic », *in* John Wippel (ed.), *Studies in Medieval Philosophy*, Washington D.C., Catholic University of America Press, 1987, p. 1-22.

— *Dialectic and Its Place in the Development of Mediaeval Logic*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1989.

TABARRONI, Andrea, « Il problema della scienza », *in* Luca Bianchi, *La filosofia nelle università : secoli XIII e XIV*, Firenze, La Nuova Italia, 1997, p. 185-205.

TACHAU, Katherine, *Vision and Certitude in the Age of Ockham*, Leiden, E. J. Brill, 1988.

THAGAR, Paul, « The Best Explanation : Criterion for Theory Choice », *Journal of Philosophy*, 75 (1978), p. 76-92.

THOM, Paul, *The Syllogism*, München, Philosophia Verlag, 1981.

THOMAS, Ivo, « Boethius' locus a repugnantibus », *Methodos*, 3 (1951), p. 303-308.

— « The Later History of the *pons asinorum* », *in* A. T. Tymieniecka (ed.), *Contributions to Logic and Methodology in Honor of J. M. Bochenski*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1965, p. 142-150.

TOULMIN, Stephen Edelston, *The Use of Argument,* Cambridge, Cambridge University Press, 1958.

TÜRKER, Mubahat, « Fārābi'nin basi mantik eserleri », *Revue de la Faculté de langue, d'histoire et de géographie de l'université d'Ankara*, 16 (1958), p. 165-286.

UHL, Anne, *Servius als Sprachlehrer. Zur Sprachrichtigkeit in der exgetischen Praxis des spätantiken Grammatikerunterrichts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998.

VASOLI, Cesare, *La dialettica e la retorica dell'Umanesimo, 'Invenzione' e 'Metodo' nella cultura del XV e XVI secolo*, Milan, Feltrinelli, 1968.

VIEHWEG, Theodor, *Topik und Jurisprudenz*, München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhanlung, 1953 (trad. ital. *Topica e giurisprudenza*, Milano, Giuffré, 1962).

WADDINGTON, Charles T., *Ramus (Pierre de la Ramée) : sa vie, ses écrits et ses opinions*, Paris, Librairie de Ch. Meyrueis et Cie, 1855.

WESENBERG, Gerhard & WESENER, Gunter, *Storia del diritto privato in Europa*, a cura di Paolo Cappellini e Maria Cristina Dalbosco, Padova, CEDAM, 1999.

WIELAND, George, « Plato or Aristotle – a Real Alternative in Medieval Philosophy ? », *in* John F. Wippel (ed.), *Studies in Medieval Philosophy*, « Studies in Philosophy and the History of Philosophy » 17, Washington D.C., The Catholic University of America Press, 1987, p. 63-83.

Index nominum

Auteurs anciens

Abélard : voir Pierre Abélard
Abraham de Balmes 184, 186, 193, 210, 431
Adénulfe d'Agnagni 339, 340
Adraste d'Aphrodise 405
Agricola, Rudolph 88, 404, 431-441, 443-445, 457
Alain de Lille [Alanus de Insulis] 169
Albert de Saxe 366
Albert le Grand 301
Alcuin 152
Alexandre d'Aphrodise 36, 57, 93, 98-101, 107-109, 113, 171, 173-175, 192, 200, 204, 205, 206, 210, 211, 223, 361
Alexandre d'Imola 461
al-Fārābi 71, 171, 175-179, 181-184, 189, 192-197, 199-204, 206, 207, 209-212, 225
Ambroise [Ambrosius] 164
Ammonius 175, 206
Amstelredanus, Alardus 431, 432
Andronicos de Rhodes 7, 13, 405
Anonyme de Ratisbone 162-164
Anonyme de Todi 340
Anselme de Cantorbery [Anselmus Cantuariensis], ou Anselme d'Aoste 160, 164-167, 169, 170
Antisthène 42
Antiochus d'Ascalon 53, 77
Antipater 118
Apollonius Dyscole 176
Appel, Johann 457
Arcésilas 97
Argentré, Bertrand d' 467
Aristote 8, 11, 12, 15-17, 19-27, 29-31, 33-39, 42-58, 62-64, 66, 67, 76, 78, 81, 87, 92-108, 113-115, 118, 120, 121, 126, 135, 136, 141-143, 147, 148, 171-174, 177-179, 184, 191, 192, 200, 201, 204-208, 210, 211, 222-224, 226, 227, 232, 236-238, 242, 250-252, 264, 271, 272, 276, 280, 288, 289, 300-306, 309, 314-317, 319-327, 329, 331, 333, 336-339, 341, 342, 350, 353-355, 357, 360, 361, 369, 370, 373, 377, 368, 383, 389, 391, 393, 397, 398, 401, 405-407, 410, 412, 413, 415, 416, 419, 420, 431, 433, 434, 436, 456
Augustin 154, 155, 164, 169
Averroès [Ibn Rushd] 21, 67, 71, 73, 87, 91, 171, 183-189, 193-197, 199-201, 203-209, 212, 215, 216, 219, 221, 222, 224-226, 360, 414
Avicenne [Ibn Sīnā] 189, 192, 207, 297, 330
Azo 280-282
Balde d'Ubaldis 449
Barbosa, Augustinus 447, 448, 457
Bartholus de Saxoferrato, 291, 290, 450, 459
Bartholomaeus Brixensis 456

Béranger de Tours 162
Bernard Dorne [Bernardus Dorna] 281, 282, 283
Boèce 8, 54, 65-70, 75-78, 82, 84, 88, 91, 92, 102, 119-121, 123, 124, 126-131, 134-138, 140-142, 145, 146-153, 156, 157, 170, 192, 227-230, 233-235, 249-253, 256-261, 264, 265, 301, 307-309, 311, 313, 336-341, 347, 348, 350, 351, 353-355, 357, 360-361, 364, 366, 367, 369, 371-374, 422, 431, 457
Boèce de Dacie 295, 307, 336, 342-342, 346, 350-354, 357, 364, 383
Bonaventure [Bonaventura de Bagnoregio] 167
Bouhier, Jean 466
Budé, Guillaume 387
Bulgaro 277, 279, 285
Buridan : voir Jean Buridan
Cantiuncula, Claudius 447, 448, 454, 455, 457, 462
Carnéade 54
Cassiodore 58, 151-153
Charmadas 54
Cherilius 242
Chrysippe 69, 72, 93-98, 101-103, 105-118
Cicéron 8, 53, 54-92, 125, 127, 137, 141-145, 148, 150, 153, 154, 156, 227, 228, 230, 232, 234-236, 241, 250, 252, 253, 260, 261, 263, 276, 311, 360, 361, 366, 367, 3691-371, 373, 389-391, 400, 401, 405, 422, 431, 440, 456
Clauberg, Johann 410
Cléanthe 107
Crinis 105, 106, 108, 118
Dénoyez, Joseph 279
Diel, Florentius 447, 448, 457
Diodore Chronos 54, 71, 93-97, 104, 107, 109, 111, 115
Diogène Laerce 69, 71, 76, 97, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 114, 118
Diogène le Babylonien 10
Domingo de Soto 421
Dorp, Johannes 416
Duns Scot : voir Jean Duns Scot
Eck, Johann [Johannes Eckius] 412
Érasme 387, 388
Euclide 389-391, 393
Eudème 93, 98, 100, 101
Everhardus, Nicolaus 447-450, 453-459, 462, 464, 465
Fichte, J. G. 445
Finé, Oronce [Orontius Finaeus] 388
Fonseca, Pedro da 409, 412, 412, 413, 415, 416, 421, 422, 429
Forcadel, Pierre 391
Fortius von Ringelberg 387
Gaius 458,
Galien 69, 73, 74, 87, 88, 101, 107, 111, 118, 176, 406, 435
Gammarus, Petrus Andreas 447-450, 455-458, 461
Gaunilon 167
Gautier Burley [Gualterus Burlaeus] 72, 78, 293-300, 302, 304-313, 360, 364, 382
Gilles de Rome [Aegidius Romanus] 409, 414, 415
Godescalc d'Orbais 154, 155
Gosvin 250
Grégoire le Grand 245
Guillaume de Champeaux 227, 233, 234, 264
Guillaume d'Ockham [Guillelmus de Ockham] 291, 292, 293, 360, 361, 366, 382, 383, 409
Guillaume de Sherwood [Guillelmus de Shyreswood] 294, 307, 308
Hegel, G. W. 444, 445
Hegendorf, Christoph 447, 457, 458

Homère 62, 242
Henricus Boicus 456
Horace 246
Hotman, François 447, 448, 457
Ibn Bājja [Avempace] 193, 203, 204
[Ibn Zur'a] 207
Isidore de Séville [Isidorus Hispalensis] 141, 152, 372
Isocrate 54
Jacob ben Makhir ibn Tibbon 184, 186, 209
Jason de Mayno 455, 458,
Jean Buridan 72, 359-378, 380-383, 410, 411, 413, 416
Jean de Dacie 338
Jean de Salisbury [Ioannes Saresberiensis] 227-247, 253, 254
Jean Dorp 416
Jean Duns Scot 291, 297, 337, 345, 346, 350, 351, 355-357
Jean Gerson 385, 386
Jean Philopon 206, 223
Jean Scot Érigène [Iohannes Scotus Eriugenae] 146, 151, 154, 155-161, 165, 166
Johannes von Kety 411, 416
Jungius, Joachim 458
Kant, Emmanuel 26, 88, 444
Kepler, Johannes 390
Lambert d'Auxerre 295
Lanfranc de Pavie [Lanfrancus Cantuariensis] 160, 162
Lambin, Denis 387, 388
Latomus, Bartholomaeus 431, 433, 434
Leibniz, Gottfried Wilhelm von 460, 467-470, 472, 474-478
Ludovicus Romanus 453
MacIlmaine, Roland [Makilmanaeus] 403, 404
Martianus Capella 151, 152
Marius Victorinus 58, 230, 235, 236
Martin de Dacie 336, 338
Martini, Cornelius 443
Melanchthon, Philippe 409-411, 413-416, 418-422, 426, 427, 443, 444
Michel Psellos 417
Mondoré, Pierre [Petrus Montaureus] 389
Monte, Lambertus de 412, 421
Mopha, Mattheo Gribaldo 447, 448, 451, 453-455, 457,
Nancel, Nicolas de [Nicolaus Nancelius] 386, 388, 390
Nicolaas Everaerts 286
Nicolas de Cues 159, 444, 445
Nicolas de Paris 339
Nifo, Agostino [Augustinus Niphus] 409-411, 415-420, 424
Nuñez, Pedro [Pedro Nunnesius] 397
Oldendorp, Johannes [Oldendorpinus] 447, 455, 457
Ovide 281, 282, 390
Paul de Pergula 421
Paul de Venise 294
Péna, Jean 388, 389
Pétrarque, François 431, 432
Phedericus, Stephanus de 447, 457
Philon de Larissa 53, 71, 95
Phrissemius, Johannes Matthaeus 404, 431, 432
Pierre Abelard [Petrus Abaelardus] 70, 229, 249, 250, 252-269
Pierre d'Espagne [Peter of Spain] 88, 275, 285, 294, 296, 337, 359, 360, 363, 369-372, 380-382, 386, 411-413, 421, 422, 457
Pierre de la Ramée [Petrus Ramus] 385-407, 412, 414, 443, 444
Pileus [Pyleus] Medicinensis [Pillio da Medicina] 283-286, 289
Piscator, Johannes 403
Platon 11, 22, 24, 191, 196, 393, 397, 499, 401, 431

Pline 246
Porphyre 141, 225, 297, 327, 342-345, 361
Pythagore 232
Quintilien 57, 84, 235, 236, 244, 391, 392, 415, 418, 419, 434, 437
Ralph Strode 421
Raoul le Breton [Radulphus Brito] 307, 336-339, 341-345, 347-350, 353, 357, 360-362, 375, 378, 383
Recorde, Robert 392,
Rémi d'Auxerre [Remigius Autissiodorensis] 157
Richard Ferrybridge 421
Robert Grosseteste 317
Robert Kilwardby 297, 301, 338, 419
Robert l'Anonyme [Oxford-Robert] 338-340
Roger Bacon 294, 297
Samuel ben Jehuda de Marseille 184, 186
Sanderson, Robert 409
Schelling, F. W. 445
Schickard, Mathias 447, 457
Scot (pseudo —) 410, 411, 417
Sextus Empiricus 69, 71, 78, 95, 107, 114-117, 175
Sigebert de Gembloux [Sigebertus Gemblacensis] 162
Simon de Faversham 336, 338, 339, 341, 350-354, 357
Simon de Tournai 169, 170
Snellius van Royen, Rudolf 390
Sterck, Joachim : voir Fortius von Ringelberg
Sturms, Johannes 404
Talon, Omer [Audomarus Talaeus] 397, 399, 405
Terence 246
Thémistius 67, 192, 204, 252, 253, 256, 311, 347, 360, 367, 369, 370, 380, 456
Théophraste 57, 93-104, 108, 109, 112, 114, 118, 200, 204, 361
Thierry de Chartres 227, 236, 237, 242
Thomas d'Aquin 291, 373
Tolet, François [Franciscus Toletus] 409, 412, 421
Toscanella, Orazio 431
Trébatius 57
Valla, Lorenzo [Laurentius Valla] 391, 393, 431, 432, 434
Versor, Jean [Johannes Versor] 409, 411, 413
Vigel, Nikolaus 460
Virgile 246, 396, 400
Vultejus, Hermann 460
Zabarella, Jacques 414
Zénodote 97
Zénon de Cittium 63, 94, 436

Auteurs contemporains

'Ajam, R. 177, 178, 179, 180, 182, 194, 197
Abbagnano, N. 286
Abrusci, V. M. 119
Akkerman, F. 431
Aiton, E. J. 389
Alberti, A. 36
Amelotti, M. 277
Anderson, J. M. 403
Andrews, R. 337
Armgardt, M. 467
Ascheri, M. 286
Ashworth, E. J. 72, 126, 409, 417, 420, 464

Auvray-Assayas, C. 54, 66, 73, 92
Azzoni, G. M. 288
Baldassari, M. 70, 72
Barker, P. 389
Barnes, J. 36-38, 53, 70, 93, 94, 96, 97-102, 104, 105, 108
Beaulieu, Ch. 388
Belardi, W. 87
Bellomo, M. 273, 286
Belloni, A. 273
Bianchi, L. 273, 285, 288
Biard, J. 67, 72, 229, 293
Biffi, I. 162
Bird, O. 92, 121, 126
Birocchi, I. 292
Blanché, R. 67, 285
Bobzien, S. 70, 72, 119, 121, 123
Bochenski, J. M. 294
Boehner, Ph. 293
Boh, I. 293, 294
Bolton, R. 38
Bömer, A. 386
Bona, F. 58
Bonazzi, M. 77
Bonioli, M. 388
Boucher, P. 467,
Braet, A. C. 121, 123
Breitenstein, M. 250
Bretone, M. 79
Brunschwig, J. 12, 14-16, 28, 34, 35, 37, 38, 44, 49, 51, 63, 69, 172, 191, 201, 302,
Bruyère, N. 398
Buckland, W. W. 274
Burdese, A. 277, 278
Burnyeat, M. 61, 78
Butterworth, Ch. 183, 193, 197
Calboli M. L. 84
Caravale, M. 272, 289
Carcaterra, G. 86, 88, 278
Caprioli, S. 275, 286
Castagnoli, L. 72
Catalani, L. 159
Cesalli, L. 72, 307, 364
Chenu, M.-D. 168, 170, 273
Claren, L. 404
Coing, H. 280
Colli, V. 274
Conti, A. D. 297
Cortese, E. 272, 276, 283, 292
Crescini, A. 432
Crombie, A. C. 289
Crubellier, M. 15, 17
D'Onofrio, G. 76, 141, 144, 146, 154, 155, 159, 162, 163, 166, 168, 169
Dal Pra, M. 249, 285
Dānish-Pajūh, M. T. 194
Danneberg, L. 398, 400, 408
Dassonville, M. 403
Davis, N. Z. 391
De Rijk, L.-M. 249, 337
Delaurelle, L. 387
Dénoyez, J. 278
Di Bartolo, S. 274
Di Paola, S. 278
Dippelt, H. 387
Dorion, L.-A. 35
Drerup, E. 388
Dupèbe, J. 389
Dutilh Novaes, C. 294
Ebbesen, S. 68, 87, 91, 272, 293, 295, 304, 311, 312, 337, 344, 345
Ebert, T. 95, 106, 111, 115
Engel, P. 74
Errera, A. 272, 274, 277, 280, 283, 290
Evans, G. R. 287
Fakhry, M. 194
Faust, A. 432
Fedriga, R. 71, 276
Fortenbaugh, W. W. 100, 201
Fransen, G. 274
Fredborg, K. M. 67, 234, 237

Frede, D. 73
Frede, M. 69, 72, 73, 76, 110, 111, 112
Fumagalli Beonio-Brocchieri, M. T. 249, 285
Garfagnini, G. C. 288
Gentzen, G. 71, 119, 120, 124
Gibbon, R. 250
Giuliani, A. 275, 289
Glucker, J. 97
Goeglein, T. A. 410
Goldthwaite, R. A. 393
Gourinat, J.-B. 70, 72, 73
Graeser, A. 100
Green-Pedersen, N. J. 68, 70, 72, 120, 121, 234, 293, 295, 296, 301, 312, 336-340, 342, 345, 359, 382, 383
Grellard, C. 229, 230
Grignaschi, M. 195
Grootendorst, R. 123
Gutas, D. 201
Haake, M. 97
Hadot, P. 58
Hallyn, F. 391
Hasnawi, A. 65, 71, 87, 91, 192, 193, 196, 207, 225
Hemmerdinger, B. 387
Hendley, B. 230, 235
Hintikka, J. 22
Hodges, W. 294
Hoffmann, P. 77
Höltgen, K. J. 403, 404
Howson, G. 390
Huber, J. 404
Huby, P. M. 53, 97-99, 101, 201
Hugonnard-Roche, H. 71, 73
Hülser, K. 115, 117
Huysmann, G. C. 431
Ierodiakonou, K. 210
Ihm, G. 431
Imbach, R. 291
Inwood, B. 77
Ioppolo, A. M. 76, 77
Irigoin, J. 387
Jacobi, K. 294
Jaeger, W. 191
Jeauneau, É. 160
Johnson, F. R. 390
Jordan, M. J. 386
Kaluza, Z. 396
Kann, C. 72
Kantorowicz, H. 273, 274,
Kastner, R. 392
Kehrbach, K. 421
King, P. 294
Kneale, M. 119, 294
Kneale, W. 119, 294
Knowles, D. 291
Knuuttila, S. 72
Kuttner, S. 284
Lafleur, C. 338
Lainé, A. 466
Lameer, J. 177
Landsberg, E. 281, 282
Larkey, S. V. 390
Lay, J. 209
Lawn, B. 273
Lefranc, A. 400
Lejbowicz, M. 229
Lévy, C. 77
Lewis, C. I., 72
Libera, A. de 293
Lintott, A. 79
Lonfat, J. 293
Long, A. 56, 63, 95, 96, 103
Longo, G. 278
Łukasiewicz, J. 93
Mack, P. 67, 404, 432, 434, 438
Maffei, D. 292
Mahdi, M. 194, 195
Mansfeld, J. 77
Manzin, M. 292
Marenbon, J. 68, 71, 130

Margolin, J.-C. 388
Mariani Zini, F. 32, 73
Markowski, M. 416
Marmo, C. 67, 90, 335, 336, 341, 345, 348, 351, 356
Marrone, M. 277
Martin, Christopher J. 70, 355
Mayali, L. 274
McCall, S. 93
McKeon, R. 273
McNeil, D. O. 387
McNeill, W. A. 403
Meerhoff, K. 400, 404
Meijers, E. M. 289
Mews, C. 249, 250
Mignucci, M. 69, 110, 288
Minio-Paluello, L. 142, 223
Moisan, J.-C. 400
Moody, E. A. 296
Moos, P. von 227, 242
Moraux, P. 34, 405
Mundt, L. 404
Nasti de Vincentis, M. 126
Nef, F. 464
Nicolini, U. 289
Niehues-Pröbsting, H. 98
Nikolau, M. D. 434
Nuchelmans, G. 432, 440
O'Brien, J. 388
Obertello, L. 142
Olbrechts-Tyteca, L. 87
Omont, H. 387
Otte, G. 274
Ottman, J. 293
Otto, S. 432, 444, 445
Padoa Schioppa, A. 272, 276
Padovani, A. 278, 279, 287
Paradisi, B. 282
Parodi, M. 285
Patillon, M. 84
Patzig, G. 223
Peirce, C. S. 68, 80
Pellegrin, P. 15, 38
Perelman, C. 87
Perger, M. von 293
Perler, D. 345
Piano Mortari, V. 290, 292, 447, 455
Pinborg, J. 70, 293, 335, 337, 344
Pini, G. 298, 337, 343, 345
Pinzani, R. 65, 71, 126
Pollock, J. L. 80
Potez, H. 387, 388
Pozzi, L. 285, 421
Prantl, C. 93, 100, 101
Puggioni, S. 71, 276, 279
Quante, M. 80
Rahman, S. 71
Ray, R. 244
Read, S. 420
Reed, B. 80
Reinhardt, T. 53, 59, 73, 74, 86
Reverdin, O. 387
Riposati, B. 54, 62
Risse, W. 432
Sālim, A. S. 194
Sandbach, F. H. 95, 96
Sarnowski, J. 366
Savigny, K. von 447
Schepers, H. 469
Schmidt-Biggemann, W. 432, 434
Scholz, O. R. 80
Schröder, E. 391
Schulthess, D. 464
Schulthess, P. 291
Schupp, F. 72
Screech, M. A. 387
Sedley, D. N. 72, 95, 100, 101
Seisdedos, C. 432
Serene, E. 287
Sharples, R. W. 201
Sharratt, P. 390, 400
Siebenborn, E. 392

Slomkowski, P. 50, 99, 201, 272
Smith, R. 17, 20, 211
Solmsen, F. 191
Spade, P. E. 293
Speca, A. N. 67, 126
Steinschneider, M. 210
Stevens, L. C. 387, 388
Street, T. 71
Stump, E. 70, 72, 76, 120, 121, 126, 297, 298, 360, 361
Swetz, F. J. 391
Tabarroni, A. 288
Tachau, K. 297
Tahiri, H. 71
Thagar, P. 80
Thom, P. 223
Thomas, I. 126, 223
Toulmin, S. E. 92
Uhl, A. 392
Van der Velden, H. E. J. M. 431
Van Eemeren, F. H. 123
Van Ophuijsen, J. M. 97
Van Raalte, M. 97
Van Steenberghen, F. 291
Vanderjagt, A. J. 431
Vasoli, C. 285, 394, 432, 444
Verdonk, J. J. 389
Verger, J. 292
Vernant, D. 71
Viehweg, T. 451-455
Voelke, A.-J. 78
Waddington, C. T. 395
Wallace, R. J. 80
Wallies, M. 100
Ward, J. O., 237
Wieland, G. 273
Wood, R. 293

Volumes parus :

SA 1, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (vers 1200-1500). I. Répertoire des noms commençant par A-B,* ISBN 2-503-50369-1, 1994 (2005[2]), 92 p.

SA 2, O. Weijers, *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ). Esquisse d'une typologie,* ISBN 2-503-50460-4, 1995 (2001[2]), 176 p.

SA 3, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des ara de Paris : textes et maîtres (vers 1200-1500). II. Répertoire des noms commençant par C-F,* ISBN 2-503-50556-2, 1996, 100 p.

SA 4, L. Holtz et O. Weijers (éd.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII[e]-XV[e] siècles),* ISBN 2-503-50571-6, 1997 (2005[2]), 562 p.

SA 5, C. Lafleur et J. Carrier, *L'enseignement de la philosophie au XIII[e] siècle. Autour du «Guide de l'étudiant» du ms. Ripoll 109,* ISBN 2-503-50680-1, 1997, 735 p.

SA 6, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). III. Répertoire des noms commençant par G,* ISBN 2-503-50801-4, 1999, 136 p.

SA 7, J.M.M.H. Thijssen et H.A.G. Braakhuis (éds.), *The Commentary Tradition on Aristotle's 'De generatione et corruptione'. Ancient, Medieval and Early Modern,* ISBN 2-503-50896-0, 1999, 240 p.

SA 8, A. Grondeux, *Le 'Graecismus' d'Evrard de Béthune à travers ses gloses. Entre grammaire positive et grammaire spéculative du XIII[e] au XV[e] siècle,* ISBN 2-503-51018-3, 2001,568 p.

SA 9, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). IV. Répertoire des noms commençant par H et J (jusqu'à Johannes C),* ISBN 2-503-51175-9, 2001, 170 p.

SA 10, O. Weijers, *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge,* ISBN 2-503-51356-5, 2002, 384 p.

SA 11, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). V. Répertoire des noms commençant par J (suite: à partir de Johannes D.),* ISBN 2-503-51434-0, 2003, 198 p.

SA 12, J. Spruyt, *Logica Morelli. Edited from the manuscripts with an introduction, notes and indices,* ISBN 2-503-51724-2, 2004, 388 p.

SA 13, O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). V. Répertoire des noms commençant par L-M-N-O,* ISBN 2-503-52038-3, 2005, 210 p.

SA 14, Guillaume Gross, *Chanter en polyphonie à Notre-Dame de Paris aux 12e et 13e siècles,* ISBN 978-2-503-52723-9, 2007, 349 p.

SA 15, O. Weijers (avec la collaboration de Monica Calma), *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500). V. Répertoire des noms commençant par P,* ISBN 978-2-503-52810-6, 2007, 250 p.

SA 16, Johannes Buridanus, *Lectura Erfordiensis in I-VI Metaphysicam together with the 15th-century Abbreviatio Caminensis. Introduction, Critical Edition and Indexes by* L.M. de Rijk, ISBN 978-2-503-52873-1, 2008, 267 p.

SA 17, Iacopo Costa, *Le* questiones *di Radulfo Brito sull' « Etica Nicomachea ». Introduzione e testo critico,* 978-2-503-52916-5, 2008, 588 p.

SA 18, Elsa Marguin-Hamon, *La* Clavis Compendii *de Jean de Garlande. Edition critique, traduite et commentée,* ISBN 978-2-503-53003-1, 2008, CX-165 p.

SA 19, *Recherches sur Dietrich de Freiberg,* éditées par Joël Biard, Dragos Calma et Ruedi Imbach, ISBN 978-2-503-52882-3, 2009, 270 p.

SA 20, O. Weijers, *Queritur utrum. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales,* ISBN 978-2-503-53195-3, 2009, 307 p.

SA 21, *Priscien. Transmission et refondation de la grammaire, de l'antiquité aux modernes*, édité par M. Baratin, B. Colombat et L. Holtz, ISBN 978-2-503-53074-1, 2009, 792 p.

SA hors série, O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIIIe-XIVe siècles),* ISBN 2-503-50531-7, 1996, 266 p.

SA hors série, E. Marguin, *L' 'Ars lectoria Ecclesie' de Jean de Garlande. Une grammaire versifiée du XIIIe siècle et ses gloses,* ISBN 2-503-51355-7, 2004, 450 p.